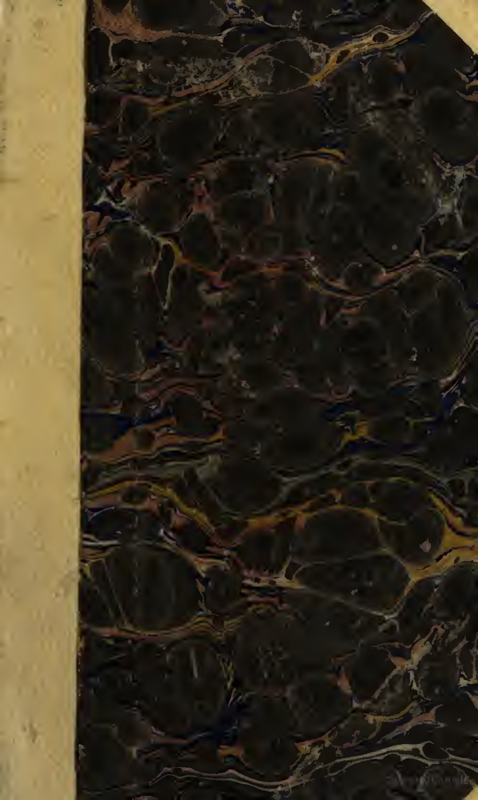
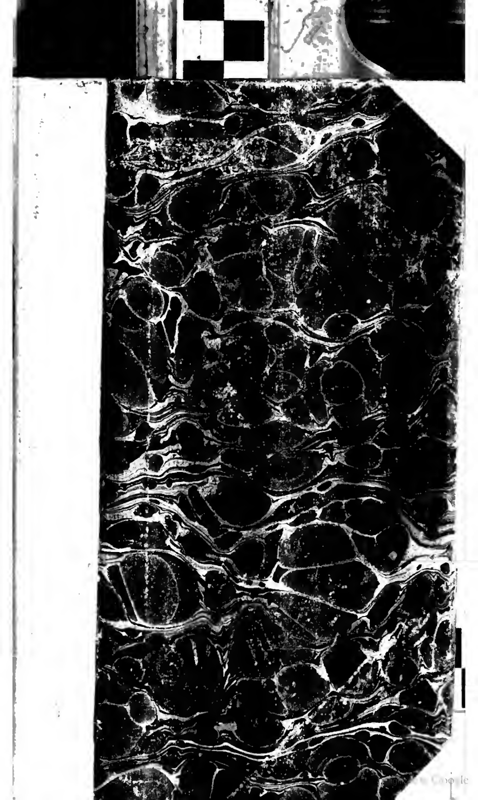







BIBLIOTECA VITT. EMANUELE
FONDO EBORENSE
32
3 D
28

L A

SAINTE BIBLE

EN LATIN ET EN FRANÇOIS.

TOME VINGTIEME.

CONTENANT

LA SUITE DES EPISTRES SAINT PAUL, ET LES EPISTRES CATHOLIQUES.

L A

SAINTE BIBLE

CONTENANT

L'ANCIEN ET LE NOUVEAU

TESTAMENT,

EN LATIN ET EN FRANÇOIS.

AVEC DES NOTES POUR L'INTELLIGENCE

des endroits les plus difficiles.

Par Monsieur LE MAISTRE DE SACI.

NOUVELLE EDITION.

Augmentée des Préfaces de S. Jerôme, & d'un Sommaire instructif à la tête de chaque Livre.

TOME VINGTIEME.

Qui contient

LA SUITE DES EPÎTRES SAINT PAUL ET LES EPÎTRES CATHOLIQUES.



A PARIS,

Chez GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi :
& PIERRE-GUILLAUME CAVELIER fils, Libraire, rue S. Jacques, à S. Prosper & aux trois Vertus.

M. DCCXLII.

AVEC APPROBATIONS, ET PRIVILEGE DU ROI.

EPISTRE

DE SAINT PAUL

AUX GALATES.

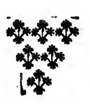
L'APÔTRE SAINT PAUL *ayant appris que les Galates qu'il avoit convertis à la Foi de* JÉSUS-CHRIST *s'étoient laissé persuader en son absence par quelques faux-apôtres qu'ils ne pouvoient être sauvés s'ils ne se faisoient circoncire, & s'ils n'observoient les autres cérémonies de la loi Judaïque, & que ces mêmes docteurs pour détruire dans l'esprit de ces Peuples l'estime qu'ils avoient conçue pour lui comme leur premier maître, répandoient par tout que Paul n'ayant pas vu* JESUS-CHRIST, *il n'étoit pas du nombre des vrais Apôtres, & que sa doctrine même étoit differente de la leur; il jugea qu'il étoit à propos de réfuter ces erreurs, & de dissiper ces faux bruits; c'est ce qu'il fait dans cette Lettre qu'il écrivit aux Galates de sa propre main,* chap. 6. v. 11. *où il leur reproche d'avoir reçu trop legérement les pernicieuses maximes de ces faux-docteurs, & de s'être laissé prévenir par leurs calomnies: & contre ces*

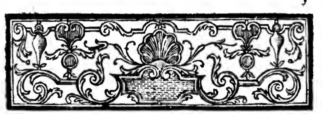
erreurs, il établit la nécessité de la foi en JESUS-CHRIST *pour être justifié, & leur prouve l'inutilité des observances legales, & des autres cérémonies de la loi; & contre leurs calomnies, il leur fait voir la conformité de ses sentimens avec les autres Apôtres, & la vérité de son Apostolat, & à cette occasion il leur fait le recit de l'histoire miraculeuse de sa conversion, & des étroites liaisons qu'il avoit eues dans la suite avec les principaux d'entre les Apôtres; il leur déclare que ceux qui les invitent à se faire circoncire & à embrasser les autres pratiques Judaïques, n'ont point d'autres vues que de les mettre à l'abri aussi-bien qu'eux, de la persécution. Enfin il les exhorte à garder dans toute sa pureté le dépôt de la foi qu'il leur avoit confié, d'éviter les partialités & les divisions, & leur prescrit des regles Chrétiennes pour leur conduite. Cette Lettre selon l'ordre chronologique auroit dû être placée avant les trois Lettres précédentes, puisqu'il paroît que l'Apôtre l'a écrite peu de tems après qu'il eut quitté la Galatie, & après qu'il eut travaillé à la conversion de ces Peuples, voyez* chap. 1. v. 8. & 11. & chap. 4. v. 13. *Ce qui ne peut convenir qu'au tems pendant lequel, selon que le rapporte saint Luc,* Act. chap. 16. v. 6. & chap. 18. v. 23. *S. Paul traversa la Galatie & la Phrygie, l'an 51. ou 52. de l'Ere vulgaire,*

Quelques-uns même croyent que les paroles de l'Apôtre, 1. *Cor*. 16. *v*. 1. & 2. Faites la même chose que j'ai ordonné aux Eglises de Galatie, que chacun de vous mette à part ses aumônes pour les saints de Jerusalem, *ont rélation à ce qui est dit ici* chap. 6. v. 10. *quoique d'une maniere assez générale*: Pendant que nous avons le tems faisons du bien à tous, mais principalement à ceux qu'une même foi a rendu comme nous domestiques du Seigneur; *D'où l'on a conclu que l'Apôtre a écrit cette Lettre à Ephese, où il demeura deux ans au retour de son voyage de Galatie & de Phrygie*, Act. ch. 18. v. 23. & ch. 19. v. 1. & 10. *l'an* 56. *de l'Ere vulgaire, vingt-trois ans après la mort de* JESUS-CHRIST, *ce qui est conforme aux titres ou inscriptions qui se trouvent à la tête de plusieurs Exemplaires Latins. Tertullien dans l'ordre qu'il donne aux Epîtres de saint Paul*, lib. 5. contr. Marcion. *place celle-ci la premiere de toutes; mais il s'est trompé. Quelques titres ou inscriptions Grecques disent, que l'Apôtre l'écrivit étant à Rome pendant le tems de sa premiere captivité. Theodoret a suivi ce sentiment, aussi-bien que l'Auteur de la Synopse de l'Ecriture attribuée à saint Athanase; mais il n'y a aucune apparence, dautant que l'Apôtre contre sa coûtume, n'a fait aucune mention de ses liens, & qu'é-*

crivant au nom de ses freres, chap. 1. v. 2. *il paroît être dans une pleine & entiere liberté. Quelques-uns ont cru que l'Apôtre avoit écrit cette Lettre à Corinthe, où il demeura un an & demi, & ils s'appuyent sur ce qui est dit* v. 6. chap. 16. & au v. 1. & 11. du chap. 18. des Actes; *mais il n'y a aucune vrai-semblance, puisqu'alors il n'avoit point encore vu ni converti les Galates*, voyez Act. ch. 18. v. 23.

On peut dire à l'égard du stile de cette Lettre qu'on n'en voit aucune de cet Apôtre qui soit aussi vive & aussi forte, & où il ait parlé avec aussi peu de ménagement à ceux ausquels il écrit; & la raison que saint Jerôme en rend dans son Commentaire sur cette Lettre, c'est que ces Peuples étoient legers, étourdis & indociles, voyez sa Préface liv. 2.





EPISTRE DE SAINT PAUL AUX GALATES*.

CHAPITRE PREMIER.

§. 1. *Anathême à un ange qui prêcheroit un autre Evangile que saint Paul. Ne point plaire aux hommes, mais à Dieu seul.*

1. *PAulus Apostolus non ab hominibus, neque per hominem, sed per Jesum Christum, & Deum Pa-*

1. PAUL Apôtre, non de la part des hommes, ni par un homme", mais par JESUS-CHRIST, & Dieu son Pere, qui

* On croit que cette Epître a été écrite d'Ephese vers l'an 56. de JESUS CHRIST. L'Apôtre y confirme les Galates dans la foi en JESUS-CHRIST, contre des faux docteurs judaïsans, qui leur persuadoient que l'Evangile ne les sauveroit pas, à moins qu'ils ne se soumissent à toutes les observations de la loi, & tâchoient de leur rendre S. Paul suspect en lui disputant son apostolat, & lui imputant des sentimens differens de ceux des autres Apôtres. C'est pour cela que l'Apôtre commence par établir la verité de son apostolat, & la conformité de sa doctrine avec celle des autres Apôtres.

℣. 1. *expl.* établi Apôtre ni par le College apostolique, ni par aucun homme quelque excellent qu'il fût.

l'a ressuscité d'entre les morts ‖ ;

2. & tous les freres qui sont avec moi, aux Eglises de Galatie ‖.

3. Que la grace & la paix vous soient données par *la bonté de Dieu* le Pere, & par notre Seigneur JESUS-CHRIST,

4. qui s'est livré lui-même pour nos pechés, & pour nous retirer de la corruption du siecle présent, selon la volonté de Dieu notre Pere ‖,

5. à qui soit gloire dans tous les siecles des siecles. Amen.

6. Je m'étonne qu'abandonnant celui qui ‖ vous a appellés à la grace de JESUS-CHRIST, vous

trem, qui suscitavit eum à mortuis;

2. & qui mecum sunt omnes fratres, Ecclesiis Galatiæ.

3. Gratia vobis & pax à Deo Patre, & Domino nostro Jesu Christo,

4. qui dedit semetipsum pro peccatis nostris, ut eriperet nos de præsenti sæculo nequam, secundùm voluntatem Dei, & Patris nostri,

5. cui est gloria in sæcula sæculorum. Amen.

6. Miror quòd sic tam citò transferimini, ab eo qui vos vocavit in gratiam Chri-

℣. 1. *expl.* Saint Paul releve son apostolat par cette circonstance, qu'il a été appellé par JESUS-CHRIST, non passible & mortel sur la terre, mais ressuscité & glorieux dans le ciel.

℣. 2. *expl.* C'étoit une province de l'Asie mineure; où, au rapport de S. Augustin, *liv. de l'unité de l'Eglise, ch.* 10. il y avoit un nombre infini d'Eglises. On l'appelloit aussi la Gallo grece; parce qu'autrefois les Gaulois se trouvant trop à l'étroit dans le pays qu'ils occupoient, s'étoient allé établir dans ce canton de la Grece.

℣. 4 *expl.* L'Apôtre les prépare par là à lui voir établir sur les merites de JESUS-CHRIST, la rémission des pechés & la justification, que les Docteurs judaïsans attachoient à la circoncision & aux autres ceremonies légales.

℣. 6. *autr. grec.* JESUS CHRIST qui vous a appellés à la grace, (ou par sa grace) vous passiez, &c.

sti, in aliud Evangelium : passiez si-tôt à un autre Evangile.

7. *quod non est aliud, nisi sunt aliqui, qui vos conturbant, & volunt convertere Evangelium Christi.* 7. Ce n'est pas qu'il y en ait d'autre ‖ : mais c'est qu'il y a des gens qui vous troublent, & qui veulent renverser l'Evangile de Jesus-Christ.

8. *Sed licèt nos, aut Angelus de cœlo evangelizet vobis præterquàm quod evangelizavimus vobis, anathema sit.* 8. Mais quand nous vous annoncerions nous-mêmes, ou quand un Ange du ciel ‖ vous annonceroit un Evangile different de celui que nous vous avons annoncé ‖, qu'il soit anathême ‖.

9. *Sicut prædiximus, & nunc iterùm dico : Si quis vobis evangelizaverit præter id quod accepistis, anathema sit.* 9. Je vous l'ai dit, & je vous le dis encore une fois : Si quelqu'un vous annonce un Evangile different de celui que vous avez reçu, qu'il soit anathême.

10. *Modò enim hominibus suadeo, an Deo? An quæro hominibus placere? Si ad-* 10. Car enfin est-ce des hommes, ou de Dieu que je desire maintenant d'être approuvé ‖ ; ou ai-je pour

℣. 7. *autr.* Ce qui ne vient d'autre chose, sinon de ce qu'il y a, &c.

℣. 8. *expl.* C'est une supposition d'une chose impossible.

Ibid. *expl.* opposé à celui, *&c.* L'Apôtre ne condamne donc pas les traditions non écrites ; puisqu'il y a beaucoup de choses qu'il n'a lui-même enseignées aux fideles que de vive voix. *Voyez* 1. *Cor.* 11. 34.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qu'il soit maudit, qu'on l'ait en execration, qu'on ne l'écoutoit point. L'Apôtre fait connoître par là que sa doctrine vient certainement de Dieu.

℣. 10. *autr.* sont-ce les hommes ou Dieu, que j'ai dessein maintenant de me rendre favorable ?

but de plaire aux hommes" ? Si je voulois encore plaire aux hommes, je ne serois pas serviteur de JESUS-CHRIST.

huc hominibus placerem, Christi servus non essem.

§. 2. *Il n'a appris son Evangile que de* JESUS-CHRIST. *Quel il a été avant & depuis sa conversion.*

1. Cor. 15. 1. † Com. de saint Paul.

11. † Je vous declare donc, mes freres, que l'Evangile que je vous ai prêché n'a rien de l'homme" :

11. *Notum enim vobis facio, fratres, Evangelium, quod evangelizatum est à me, quia non est secundùm hominem:*

Ephes. 3. 3.

12. parce que je ne l'ai point reçu ni appris d'aucun homme, mais par la revelation de JESUS-CHRIST.

12. *neque enim ego ab homine accepi illud, neque didici, sed per revelationem Jesu Christi.*

13. Car vous sçavez de quelle maniere j'ai vêcu autrefois dans le Judaïsme" : avec quel excès *de fureur* je persecutois l'Eglise de Dieu, & la ravageois,

13. *Audistis enim conversationem meam aliquando in Judaismo: quoniam supra modum persequebar Ecclesiam Dei, & expugnabam illam,*

14. me signalant dans le Judaïsme au-dessus de plusieurs de ma nation &

14. *& proficiebam in Judaismo supra multos coætaneos meos*

ỳ. 10. *expl.* en ne leur prêchant que ce qui leur est agréable. Par où il taxe tacitement ces faux docteurs, qui n'avoient point d'autre vûe en tout ce qu'ils faisoient, que d'éviter la persecution des Juifs, sans se mettre en peine de la colere de Dieu qu'ils attiroient sur eux, par le trouble qu'ils causoient dans l'Eglise par leur méchante doctrine.

ỳ. 11. *lettr.* n'est point selon l'homme.

ỳ. 13. *expl.* Il prouve dans la suite de ce chapitre, qu'il n'a reçu ni appris la doctrine de l'Evangile, ni entre les Juifs, ni entre les Chrétiens.

in genere meo, abundantiùs æmulator existens paternarum mearum traditionum.

de mon âge, & ayant un zele démesuré pour les traditions de mes peres.

15. *Cùm autem placuit ei qui me segregavit ex utero matris meæ, & vocavit per gratiam suam.*

15. Mais lorsqu'il a plu à Dieu, qui m'a choisi particulierement dès le ventre de ma mere, & qui m'a appellé par sa grace,

16. *ut revelaret Filium suum in me, ut evangelizarem illum in gentibus, continuò non acquievi carni & sanguini:*

16. de me reveler son Fils ″, afin que je le prêchasse parmi les nations, *je l'ai fait* aussi-tôt, sans prendre conseil de la chair & du sang ″:

17. *neque veni Jerosolymam ad antecessores meos Apostolos; sed abii in Arabiam, & iterùm reversus sum Damascum.*

17. & je ne suis point retourné à Jerusalem, pour voir ceux qui étoient Apôtres avant moi″; mais je m'en suis allé en Arabie ″, & puis je suis revenu encore à Damas.

18. *Deinde post annos tres veni Jerosolymam videre Petrum, & mansi apud eum diebus quindecim:*

18. Ainsi trois ans s'étant écoulés ″, je retournai à Jerusalem pour visiter Pierre, & je demeurai quinze jours avec lui″;

℣. 16. *autr.* de reveler par moi.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qu'il l'a annoncé par tout sans conferer avec personne de ce qu'il devoit enseigner; ainsi il n'est pas possible qu'il l'eût appris d'aucun homme.

℣. 17. *expl.* Ce qu'il auroit dû faire, s'ils lui eussent donné la mission & l'autorité.

Ibid. *expl.* étant sorti de Damas qui en étoit l'une des principales villes, où il avoit été depuis sa conversion. Saint Luc n'a pas parlé de ce voyage de S. Paul.

℣. 18. *expl.* depuis sa conversion.

Ibid. *expl.* n'ayant pu y demeurer plus long-tems à cause des Grecs qui le voulurent tuer. *Act.* 9. 29. 30.

19. & je ne vis aucun des autres Apôtres, sinon Jacque frere du Seigneur.

19. *alium autem Apostolorum vidi neminem, nisi Jacobum fratrem Domini.*

20. Je prends Dieu à témoin, que je ne vous ments point en tout ce que je vous écris ¶.

20. *Quæ autem scribo vobis, ecce coram Deo, quia non mentior.*

21. J'allai ensuite dans la Syrie & dans la Cilicie //.

21. *Deinde veni in partes Syriæ, & Ciliciæ.*

22. Or les Eglises de Judée qui croyoient en JESUS-CHRIST, ne me connoissoient pas de visage.

22. *Eram autem ignotus facie Ecclesiis Judææ, quæ erant in Christo:*

23. Ils avoient seulement oui dire: Celui qui autrefois nous persecutoit, annonce maintenant la foi qu'il s'efforçoit alors de détruire:

23. *tantùm autem auditum habebant: Quoniam qui persequebatur nos aliquando, nunc evangelizat fidem, quam aliquando expugnabat:*

24. & ils rendoient gloire à Dieu *de ce qu'il avoit fait* à mon sujet.

24. *& in me clarificabant Deum.*

℣. 21. *expl.* Il fait entendre par là, qu'il ne s'étoit arrêté dans aucune ville de Judée, où il auroit pu trouver des fideles qui l'auroient suffisamment instruit de tous les mysteres de la religion.

CHAPITRE II.

§. 1. *Pureté de l'Evangile soutenue par saint Paul contre les Judaïsans. Il est reconnu l'Apôtre des Gentils, comme S. Pierre des Juifs.*

1. *DEinde post annos quatuordecim, iterùm ascendi Jerosolymam cum Barnaba, assumpto & Tito.*

2. *Ascendi autem secundùm revelationem: & contuli cum illis Evangelium, quod prædico in gentibus; seorsum autem iis, qui videbantur aliquid esse, ne fortè in vacuum currerem, aut cucurrissem.*

3. *Sed neque Titus, qui mecum erat, cùm esset Gentilis, cum-*

1. QUatorze ans après j'allai de nouveau à Jerusalem avec Barnabé, & je pris aussi Tite avec moi.

2. Or j'y allai suivant une revelation *que j'en avois eue*″, & j'exposai aux fideles ″; & en particulier à ceux qui paroissoient les plus considerables, l'Evangile que je prêche parmi les Gentils ″, afin de ne perdre pas le fruit de ce que j'avois déja fait, ou de ce que je devois faire dans le cours de mon ministere ″.

3. Mais on n'obligea point Tite, que j'avois amené avec moi, & qui

℣. 2. *expl.* Ce fut lorsqu'on y assembla le premier Concile touchant la question de la circoncision, 14. ans après le premier voyage qu'il y avoit fait.

Ibid. *lettr.* je leur exposai.

Ibid. *expl.* Si l'Apôtre soumit sa doctrine à l'examen des autres Apôtres, ce ne fut pas pour apprendre d'eux, mais pour la faire reconnoître & autoriser contre les partisans de la circoncision.

Ibid. *lettr.* de peur de courir, ou d'avoir couru en vain.

étoit Gentil, de se faire circoncire ;

pulsus est circumcidi ;

4. & la consideration des faux freres, qui s'étoient introduits par surprise *dans l'Eglise*, & qui s'étoient ouvertement glissés parmi nous, pour observer la liberté que nous avons en Jesus-Christ, & nous réduire en servitude ″,

4. sed propter subintroductos falsos fratres, qui subintroierunt explorare libertatem nostram quam habemus in Christo Jesu, ut nos in servitutem redigerent,

5. ne nous porta pas à leur ceder même pour un moment, & nous refusâmes de nous assujettir à ce qu'ils vouloient″, afin que la verité de l'Evangile demeurât parmi vous.

5. quibus neque ad horam cessimus subjectione, ut veritas Evangelii permaneat apud vos.

6. Aussi ceux qui paroissoient les plus considerables, (je ne m'arrête pas à ce qu'ils ont été autrefois ″; Dieu n'a point d'égard à la qualité des personnes :) ceux, *dis-je*, qui paroissoient les plus considerables, ne m'ont rien appris de nouveau.

Deut. 10. 17. Job 34. 19. Sap. 6. 8. Eccli. 35. 15. Act. 10. 34. Rom. 2. 11.

6. Ab iis autem, qui videbantur esse aliquid, (quales aliquando fuerint, nihil mea interest ; Deus personam hominis non accipit) mihi enim qui videbantur esse aliquid, nihil contulerunt.

7. Mais au-contraire ayant reconnu que la charge de prêcher l'Evangile

7. Sed econtrà, cùm vidissent quòd creditum est mihi

ỷ. 4. *expl.* sous le joug de la loi.

ỷ. 5. *expl.* depeur que s'il se fût rendu, on n'eut cru la circoncision encore necessaire.

ỷ. 6. *expl.* C'est-à-dire, qu'il importe peu qu'ils ayent été avant leur vocation gens sans lettres & sans étude, au-lieu que lui il avoit été élevé dans la science aux pieds de Gamaliel.

Evangelium præputii sicut & Petro circumcisionis :

aux incirconcis m'avoit été donnée, comme à Pierre, celle de prêcher aux incirconcis ; Ephes. 6. 9. Colos. 3. 25. 1. Pet. 1. 17.

8. *(qui enim operatus est Petro in apostolatum circumcisionis, operatus est & mihi inter gentes)*

8. (car celui qui a agi efficacement dans Pierre pour le rendre Apôtre des circoncis, a aussi agi efficacement en moi pour me rendre Apôtre des Gentils ".)

9. *& cùm cognovissent gratiam, quæ data est mihi, Jacobus, & Cephas, & Joannes, qui videbantur columnæ esse, dextras dederunt mihi & Barnabæ societatis,*

9. ceux, *dis-je*, qui paroissoient comme les colomnes *de l'Eglise*, Jacque ", Céphas ", & Jean, ayant reconnu la grace que j'avois reçue, nous donnerent la main à Barnabé" & à moi, pour marque de

℣. 8. *expl.* Ce verset peut être entendu de la vocation miraculeuse de S. Pierre & de S. Paul, l'un pour convertir les Juifs, l'autre pour être Apôtre des Gentils ; ou bien il signifie que Dieu qui avoit déployé en la personne de Pierre, la vertu des miracles, & la force de son Esprit pour operer par sa prédication la conversion des Juifs, avoit fait la même chose en S. Paul à l'égard des Gentils.

℣. 9. *expl.* Il nomme S. Jacque le premier, non qu'il précedât S. Pierre en dignité, mais parce qu'il fut peut-être le premier à témoigner qu'il falloit donner la main à saint Paul pour marque d'union & de societé : ou parce qu'en la matiere dont il étoit question, son suffrage devoit être d'une considération particuliere auprès des Galates : puisqu'étant Evêque de Jerusalem, il avoit plus d'interêt que personne à soutenir la necessité des observations légales, pour conserver la paix dans son Eglise.

Ibid. *expl.* de porter l'Evangile aux Gentils.

Ibid. *expl.* Ainsi ce n'est pas sans raison que les Grecs le nomment le quatorziéme Apôtre : aussi avoit-il été appellé de Dieu immédiatement comme S. Paul. *Act.* 13. 2. & il étoit comme coadjuteur de saint Paul entre les Gentils ; comme S. Jacque & S. Jean l'étoient de S. Pierre entre les Juifs.

la société & de l'union qui étoit entr'eux & nous, afin que nous prêchassions l'Evangile aux Gentils, & eux aux circoncis ".

ut nos in gentes, ipsi autem in circumcisionem.

10. Ils nous recommanderent seulement de nous ressouvenir des pauvres "; ce que j'ai eu aussi grand soin de faire ".

10. *Tantùm ut pauperum memores essemus : quòd etiam solicitus fui hoc ipsum facere.*

§. 2. *Qu'il a été obligé de résister en face à saint Pierre. Nul justifié que par la foi. C'est* JESUS-CHRIST *qui vit en saint Paul.*

11. Or Céphas étant venu à Antioche, je lui resistai en face ", parce qu'il étoit repréhensible ".

11. *Cùm autem venisset Cephas Antiochiam, in faciem ei restiti, quia reprehensibilis erat.*

12. Car avant que quelques-uns qui venoient d'avec Jacque ", fussent arrivés, il mangeoit avec les Gentils : mais après leur arrivée, il se retira, & se

12. *Priùs enim quàm venirent quidam à Jacobo, cum gentibus edebat : cùm autem venissent, subtrahebat & segregabat se,*

℣. 9. *expl.* Il laisse à conclure, que les Apôtres n'auroient eu garde de s'associer avec lui dans l'office de la prédication, s'ils avoient trouvé quelque chose à redire dans sa doctrine.

℣. 10. *expl.* les Juifs avoient pillé les biens des Chrétiens de la Judée. *Act.* 4. 42. & *Heb.* 10. 34.

Ibid. *expl.* Il fait voir qu'il y avoit satisfait. *Rom.* 15. 26. 1. *Cor.* 16. 3. 2. *Cor.* 1. 24. & *ch.* 9. 5.

℣. 11. *expl.* j'improuvai devant lui-même son dessein & la maniere d'agir : ce qu'il ne faut pas croire s'être fait avec vehemence, ni avec aigreur, mais amiablement, & charitablement, comme on le doit croire d'un si grand Apôtre.

Ibid. *expl.* il n'étoit pas à approuver en cette rencontre.

℣. 12. *autr.* de la part de Jacque. *expl.* de Jérusalem, où S. Jacque résidoit; quoique ces espions ne fussent point envoyés par lui.

timens eos qui ex circumcisione erant.

sépara″ d'avec les Gentils, ayant peur de *blesser* les circoncis ″.

13. *Et simulationi ejus consenserunt ceteri Judæi, ita ut & Barnabas duceretur ab eis in illam simulationem.*

13. Les autres Juifs ″ userent comme lui de cette dissimulation ″, & Barnabé même s'y laissa aussi emporter.

14. *Sed cum vidissem quòd non rectè ambularent ad veritatem Evangelii, dixi Cephæ coram omnibus : Si tu cùm Judæus sis, gentiliter vivis, & non Judaicè ; quomodo gentes cogis*

14. Mais quand je vis qu'ils ne marchoient pas droit selon la verité de l'Evangile ″, je dis à Céphas devant tout le monde : Si vous, qui êtes Juif, vivez comme les Gentils, & non pas comme les Juifs ″, pourquoi contrai-

℣. 12. *expl.* non seulement de leurs tables, ne mangeant plus avec eux, mais même de leur conversation familiere.

Ibid. *expl.* qui regardoient comme un grand crime dans un Juif de manger des viandes défendues par la loi.

℣. 13. *expl.* Les Chrétiens Juifs.

Ibid. *expl.* faisoient semblant d'improuver, ou au moins donnoient volontairement & de propos déliberé, sujet de croire qu'ils desaprouvoient la liberté chrétienne dont usoient les Gentils à manger des viandes défendues par la loi, & à se dispenser des autres observations judaïques.

℣. 14. *expl.* Saint Pierre par son exemple portoit les Gentils à s'abstenir de ces viandes défendues, & à croire ce discernement necessaire au salut. 2. Il entretenoit les Juifs foibles dans une erreur, qui étoit un obstacle au progrès de l'Evangile, & comme un mur de division, qui reculoit la conversion des Gentils. 3. Il agissoit directement contre le Concile de Jerusalem, où S. Pierre lui-même avoit decidé que les Gentils étoient affranchis du joug de la loi, & qu'on ne devoit nullement les inquieter sur cet article.

Ibid. *expl.* Vous vous tenez affranchi en votre conscience de toutes les observations légales, & vous usez de cette liberté dans les occasions selon que vous le trouvez à propos.

gnez-vous ″ les Gentils de judaïser ?

judaizare ?

15. Nous sommes Juifs par notre naissance, & non du nombre des Gentils qui sont des pecheurs ″.

15. *Nos natura judæi, & non ex gentibus peccatores.*

16. Et cependant sçachant que l'homme n'est point justifié par les œuvres de la loi ″, mais par la foi en JESUS-CHRIST, nous avons nous-mêmes cru en JESUS-CHRIST, pour être justifiés par la foi que nous aurions en lui ″, & non par les œuvres
Rom. 3. 20. de la loi ; parce que nul homme ne sera justifié par les œuvres de la loi.

16. *Scientes autem quòd non justificatur homo ex operibus legis, nisi per fidem Jesu Christi, & nos in Christo Jesu credimus ut justificemur ex fide Christi, & non ex operibus legis ; propter quod ex operibus legis non justificabitur omnis caro.*

17. Que si recherchant à être justifiés par JESUS-CHRIST ″, il se trouvoit

17. *Quòd si quærentes justificari in Christo, inventi su-*

℣. 14. *expl.* par votre exemple.

℣. 15. *expl.* comme étant idolâtres & sans loi, avant que de croire en JESUS-CHRIST.

℣. 16. *expl.* L'Apôtre entend parler des œuvres qui procedent du seul libre arbitre éclairé de la seule lumiere de la loi, & non pas de celles qui proviennent du même libre arbitre excité par la grace & agissant par l'esprit de foi & de grace : puisqu'il ne faut pas douter que des œuvres ne contribuent à la justification, en tant qu'elles sont faites par le motif surnaturel de l'amour de Dieu, & qu'elles sont produites par une cause surnaturelle, qui est la grace & l'amour de Dieu.

Ibid. *lettr.* par la foi de JESUS-CHRIST.

℣. 17. *expl.* Saint Paul prévient le mauvais usage qu'on eût pu faire de sa doctrine, *Qu'on n'est point justifié par la loi*, en concluant de là, qu'on la peut donc violer impunément, ce qu'il déclare faux ; parce qu'autrement JESUS-CHRIST seroit ministre du peché, s'il avoit ainsi donné par l'Evangile la liberté de pecher.

mus & ipsi peccatores, numquid Christus peccati minister est? Absit.

que nous fussions nous-mêmes des pecheurs, JESUS-CHRIST seroit ministre du peché ; ce qu'à Dieu ne plaise ".

18. *Si enim quæ destruxi, iterùm hæc ædifico, prævaricatorem me constituo.*

18. Car si je rétablissois de nouveau ce que j'ai détruit, je me ferois voir moi-même prévaricateur ".

19. *Ego enim per legem, legi mortuus sum, ut Deo vivam: Christo confixus sum cruci.*

19. Mais je suis mort à la loi par la loi même ", afin de ne vivre plus que pour Dieu. J'ai été crucifié avec JESUS-CHRIST".

20. *Vivo autem, jam non ego, vivit verò in me Christus. Quòd autem nunc vivo in carne, in fide vivo Filii Dei, qui*

20. Et je vis, ou plutôt ce n'est plus moi qui vis, mais c'est JESUS-CHRIST qui vit en moi ". Et si je vis maintenant dans ce corps mortel, j'y vis en

℣. 17. *autr.* seroit-il pas ministre du peché ? Nullement.

℣. 18. *expl.* Si après avoir solemnellement renoncé au peché, & en avoir reçû la rémission par la grace de JESUS-CHRIST, je rétablis en moi-même le regne du peché, ce ne peut être que ma propre faute, & non celle de JESUS-CHRIST ; puisque je viole en pechant la promesse que je lui avois faite au Baptême de ne plus pecher : & que je me rends ainsi moi-même transgresseur de sa loi, qui ne condamne pas moins le peché que celle de Moïse ; bien loin que la cause de mon peché lui puisse être imputée.

℣. 19. *expl.* C'est la loi ancienne, qui avoit conduit l'Apôtre à JESUS-CHRIST, qu'elle promettoit par toutes ses ceremonies.

Ibid. *expl.* par le Baptême, où le Juif laissoit la justice figurative de la loi pour avoir part à la justice de la foi, & où tout homme meurt au monde & à soi-même, & qui est une image & une représentation mysterieuse de la mort & de la sepulture de JESUS-CHRIST.

℣. 20. *expl.* Quoique je vive d'une vie nouvelle, ce n'est pas moi qui en suis la premiere cause, mais JESUS-CHRIST qui la produit en moi par sa grace.

la foi du Fils de Dieu ″, qui m'a aimé, & qui s'est livré lui-même à la mort pour moi.

dilexit me, & tradidit semetipsum pro me.

21. Je ne veux point rendre la grace de Dieu inutile. Car si la justice *s'acquert* par la loi, JESUS-CHRIST sera donc mort en vain.

21. *Non abjicio gratiam Dei. Si enim per legem justitia, ergo gratis Christus mortuus est.*

℣. 20. *expl.* Si je vis dans la justice pendant que je suis encore dans ce corps mortel, je n'en suis pas redevable à la loi, mais à la foi que j'ai en JESUS CHRIST.

CHAPITRE III.

§. 1. *Ne finir par la chair ayant commencé par l'esprit. Enfans d'Abraham justifiés comme lui par la foi.*

1. O Galates insensés, qui vous a ensorcelés, pour vous rendre ainsi rebelles à la verité, après que je vous ai fait voir JESUS-CHRIST si vivement dépeint devant vous, *& comme* crucifié à vos yeux ″ ?

1. *O Insensati Galatæ, quis vos fascinavit non obedire veritati, ante quorum oculos Jesus Christus præscriptus est, in vobis crucifixus?*

2. Je ne veux sçavoir de vous qu'une seule chose: Est-ce par les œuvres de la loi, que vous avez re-

2. *Hoc solùm à vobis volo discere: Ex operibus legis Spiritum accepistis, an ex au-*

℣. 1. *autr.* devant les yeux desquels JESUS-CHRIST a été dépeint, & crucifié dans vous. *expl.* ayant prouvé la vertu de la croix, par les dons du Saint-Esprit, & par votre patience dans les souffrances.

ditu fidei ?

çu le Saint-Esprit, ou par la foi ‖ que vous avez ouie ?

3. *Sic stulti estis, ut cum spiritu cœperitis, nunc carne consummemini ?*

3. Etes-vous si insensés qu'après avoir commencé par l'esprit ‖, vous finissiez maintenant par la chair ‖ ?

4. *Tanta passi estis sine causa ? Si tamen sine causa.*

4. Sera-ce donc en vain que vous avez tant souffert ? Je veux esperer que ce ne sera pas en vain ‖.

5. *Qui ergo tribuit vobis Spiritum, & operatur virtutes in vobis, ex operibus legis, an ex auditu fidei,*

5. Celui donc qui vous communique *son* Esprit ‖, & qui fait des miracles parmi vous, le fait-il par les œuvres de la loi, ou par la foi que vous avez oui prêcher,

6. *sicut scriptum est ? Abraham credidit Deo, & reputatum est illi ad justitiam.*

6. selon qu'il est écrit d'Abraham ? qu'il crut ce que Dieu lui avoit dit, & *que sa foi* lui fut imputée à justice ‖ ? *Gen. 15. 6. Rom. 4. 3. Jac. 2. 23.*

7. *Cognoscite ergo, quia qui ex fide sunt, ii sunt filii Abrahæ.*

7. Sçachez donc que ceux qui sont *enfans* de la foi, sont les *vrais* enfans d'Abraham ‖.

℣. 2. *expl.* en Jesus-Christ.
℣. 3. *expl.* par la foi.
Ibid. *expl.* par les ceremonies charnelles.
℣. 4. *autr.* Si toutefois c'est assez dire que vous ne tirerez aucun fruit de vos souffrances, *étant en danger même de vous perdre.* S. Aug.
℣. 5. *expl.* Dieu.
℣. 6. *expl.* L'Apôtre montre par ce passage de l'Ecriture, qu'Abraham n'a point obtenu la justice par la circoncision, mais par la foi qu'il a eue aux promesses de Dieu, avant même que d'avoir été circoncis, & avant la loi.
℣. 7. *expl.* par imitation de sa foi.

8. Aussi *Dieu dans* l'Ecriture prévoyant qu'il justifieroit les nations par la foi, l'a annoncé par avance à Abraham *en lui disant :* Toutes les nations de la terre seront benies en vous ″.

Gen. 11. 3. Eccli. 44. 20.

8. *Providens autem scriptura, quia ex fide justificat gentes Deus, prænuntiavit Abrahæ : Quia benedicentur in te omnes gentes.*

9. Ceux qui s'appuient sur la foi ″, sont donc benis avec le fidele Abraham.

9. *Igitur qui ex fide sunt, benedicentur cum fideli Abraham.*

§. 2. *La loi ne justifie point. Le juste vit de la foi.* JESUS *par sa croix nous rachete de la loi.*

10. Au-lieu que tous ceux qui s'appuient sur les œuvres de la loi ″, sont dans la malediction, puisqu'il est écrit : Malediction sur tous ceux qui n'observent pas tout ce qui est prescrit dans le livre de la loi ″.

Deut. 27. 26.

10. *Quicumque enim ex operibus legis sunt, sub maledicto sunt. Scriptum est enim : Maledictus omnis, qui non permanserit in omnibus quæ scripta sunt in libro legis, ut faciat ea.*

11. Et il est clair, que nul par la loi ″ n'est justifié devant Dieu, puisque *selon l'Ecriture*, le juste vit de la foi.

Hab. 2. 4. Rom. 1. 17.

11. *Quoniam autem in lege nemo justificatur apud Deum manifestum est : quia justus ex fide vivit.*

12. Or la loi ne s'appuie

12. *Lex autem non*

℣. 8. *expl.* par la foi en celui qui naîtra de votre race, c'est-à-dire, en JESUS CHRIST.
℣. 9. *lettr.* qui sont de la foi.
℣. 10. *lettr.* qui sont des œuvres de la loi.
Ibid. *expl.* Il laisse à suppléer : Or ceux qui attendent leur justice des œuvres de la loi ne la gardent point, parce que la loi sur laquelle ils s'appuient, ne leur donne point la force de l'accomplir.
℣. 11. *expl.* par les seules œuvres de la loi.

est ex fide, sed: Qui fecerit ea, vivet in illis.

13. *Christus nos redemit de maledicto legis, factus pro nobis maledictum: quia scriptum est: Maledictus omnis qui pendet in ligno:*

14. *ut in gentibus benedictio Abrahæ fieret in Christo Jesu, ut pollicitationem Spiritûs accipiamus per fidem.*

point sur la foi ": au-contraire *elle dit :* Celui qui observera ces préceptes, y trouvera la vie ". *Lev.* 18. 5.

13. Mais Jesus-Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi ", s'étant rendu lui-même malédiction pour nous, selon qu'il est écrit : Maudit est celui qui est pendu au bois ; *Deut.* 21. 23.

14. afin que la benediction donnée à Abraham fût communiquée aux Gentils en Jesus-Christ, & *qu'ainsi* nous reçussions par la foi le Saint-Esprit qui avoit été promis.

§. 3. *Promesse de Dieu faite avant la loi à Abraham. La loi donc ne la détruit pas.*

15. *Fratres (secundùm hominem dico) tamen hominis confirmatum testamentum nemo spernit, aut superordinat.*

16. *Abrahæ dictæ sunt promissiones, & semini ejus. Non di-*

15. Mes freres, je me servirai de l'exemple d'une chose humaine & ordinaire " Lorsqu'un homme a fait un contrat " en bonne forme ", nul ne peut ni le casser, ni y ajouter. *Hebr.* 9. 17.

16. Or les promesses de Dieu ont été faites à Abraham & à sa race. L'Ecri-

℣. 12. *lettr.* n'est point de la foi, mais celui, &c.
Ibid. *expl.* La loi ne dit point : *Celui qui croira :* mais *celui qui fera ce qui est ordonné, vivra.*
℣. 13. *expl.* en nous meritant par sa croix la grace qui nous fait accomplir ses commandemens.
℣. 15. *lettr.* parlerai selon l'homme.
Ibid. *lettr.* testament.
Ibid. *autr.* autorisé *par les loix.*

ture ne dit pas : A ceux de sa race, comme si elle en eût voulu marquer plusieurs ; mais à sa race, c'est-à-dire, à l'un de sa race, qui est JESUS-CHRIST ".

cit : Et seminibus, quasi in multis ; sed quasi in uno : Et semini tuo, qui est Christus.

17. Ce que je veux donc dire est, que Dieu ayant fait & autorisé comme un contrat & une alliance ", la loi qui n'a été donnée que quatre cens trente ans " après n'a pu la rendre nulle, ni en abroger la promesse ".

17. *Hoc autem dico, testamentum confirmatum à Deo, quæ post quadringintos & triginta annos facta est lex, non irritum facit ad evacuandam promissionem.*

18. Car si c'est par la loi que l'heritage " nous est donné, ce n'est donc plus par la promesse. Or c'est par la promesse que Dieu l'a donné à Abraham.

18. *Nam si ex lege hereditas, jam non ex promissione. Abrahæ autem per repromissionem donavit Deus.*

19. Pourquoi donc la loi *a-t-elle été établie ?* C'a été pour *faire reconnoître* les crimes *que l'on commet-*

19. *Quid igitur lex? Propter transgressiones posita est, donec veniret semen, cui pro-*

℣. 16. *expl.* consideré comme chef, joint à l'Eglise qui est son corps mystique, duquel même elle porte le nom. 1. *Cor.* 12. 12.

℣. 17. *expl.* avec Abraham. *grec aj.* touchant JESUS-CHRIST.

Ibid. *expl.* à commencer depuis la premiere promesse faite à Abraham, *Gen.* 12. 3. jusqu'à la sortie du peuple d'Israel de l'Egypte lorsqu'il reçut la loi sur le mont Sinaï.

Ibid *expl.* ne peut pas introduire un autre moyen d'obtenir la justice & la sainteté que celui de la foi, déja établi par l'alliance faite avec Abraham.

℣. 18. *expl.* Il parle de l'heritage de la grace, de la justice, du salut.

miserat : ordinata per Angelos in manu mediatoris.

toit en la violant ", jusqu'à l'avenement de ce Fils que la promesse regardoit : & cette loi a été donnée par les Anges par l'entremise d'un médiateur ".

20. *Mediator autem unius non est : Deus autem unus est.*

20. Or un médiateur n'est pas d'un seul " ; & il n'y a qu'un seul Dieu.

§. 4. *La loi comme un pedagoge conduit à la foi. La foi rend enfans de Dieu. Tous un en* JESUS-CHRIST.

21. *Lex ergo adversus promissa Dei ? Absit. Si enim data esset lex, quæ posset vivificare, verè ex lege esset justitia.*

21. La loi donc est-elle contre les promesses de Dieu " ? Nullement. Car si la loi qui a été donnée avoit pu donner la vie, on pourroit dire alors avec vérité, que la justice s'obtiendroit par la loi ".

℣. 19. *lettr.* pour les transgressions. *expl.* Quelques Interpretes donnent un autre sens à ces paroles, *Propter transgressiones*, c'est, disent-ils, pour réprimer les crimes par les châtimens & les menaces. D'autres, afin que les crimes venant à s'augmenter par l'irritation de la concupiscence, ils fussent ainsi connus, & l'homme orgueilleux obligé à s'humilier & à sentir la necessité d'un Rédempteur. *S. August.*

Ibid. *expl.* Moïse selon les uns ; JESUS-CHRIST selon les autres.

℣. 20. *expl.* aulieu qu'il ne faut point de médiateur dans ce qui se fait par un seul, ainsi que Dieu a été seul à faire cette promesse.

℣. 21. *expl.* Dieu a-t-il donc fait contre sa promesse quand il a donné la loi ?

Ibid. *expl.* & partant que la justice ne seroit plus l'effet de la promesse de Dieu, mais du propre merite de l'homme conduit par les seules lumieres de la loi : ce qui seroit directement opposé à la promesse que Dieu a faite à Abraham, de justifier ses descendans par le moyen de la foi, & non par leurs propres merites. *lettr.* la justice seroit veritablement de la loi.

Rom. 3. 9. 22. Mais l'Ecriture a *comme* renfermé tous les hommes sous le peché ″, afin que ce que Dieu avoit promis fût donné par la foi de JESUS-CHRIST à ceux qui croiroient en lui.

22. *Sed conclusit scriptura omnia sub peccato, ut promissio ex fide Jesu Christi daretur credentibus.*

23. Or avant que la foi fût venue, nous étions sous la garde de la loi, qui nous tenoit renfermés ″, pour *nous disposer* à cette foi qui devoit être revelée *un jour*.

23. *Priùs autem quàm veniret fides, sub lege custodiebamur conclusi, in eam fidem quæ revelanda erat.*

24. Ainsi la loi nous a servi de conducteur ″ pour nous mener comme des enfans à JESUS-CHRIST, afin que nous fussions justifiés par la foi.

24. *Itaque lex pædagogus noster fuit in Christo, ut ex fide justificemur.*

25. Mais la foi étant venue, nous ne sommes plus sous un conducteur comme des enfans ″;

25. *At ubi venit fides, jam non sumus sub pædagogo;*

26. puisque vous êtes tous enfans de Dieu par la foi en JESUS-CHRIST.

26. *omnes enim filii Dei estis per fidem, quæ est in Christo Jesu.*

ꝟ. 22. *expl.* a fait connoître que tous les hommes étoient captifs du peché.

ꝟ. 23. *expl.* par la crainte des menaces.

ꝟ. 24. *lettr.* a été notre pédagogue vers JESUS-CHRIST.

ꝟ. 25. *expl.* C'est-à-dire, qu'après l'avenement de JESUS-CHRIST, on n'avoit plus besoin de la loi pour conduire à lui. L'Esprit d'amour, qui fait accomplir la loi, étant donné, la loi de la crainte, qui n'est que pour réprimer ceux qui n'aiment point Dieu ni sa volonté, n'est plus necessaire.

27. *Quicumque*

27. *Quicumque enim in Christo baptizati estis, Christum induistis.*

28. *Non est Judæus, neque Græcus, non est servus, neque liber, non est masculus, neque femina; omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.*

29. *Si autem vos Christi, ergo semen Abrahæ estis, secundùm promissionem heredes.*

27. Car vous tous qui avez été baptisés en JESUS-CHRIST, vous avez été revêtus de JESUS-CHRIST ″. *Rom. 6. 6.*

28. Il n'y a plus maintenant ni de Juif ni de Gentil, ni d'esclave ni de libre, ni d'homme ni de femme; mais vous n'êtes tous qu'un en JESUS-CHRIST.

29. Que si vous êtes à JESUS-CHRIST, vous êtes donc la race d'Abraham ″, & les heritiers selon la promesse.

℣. 27. *expl.* C'est à-dire, que par la foi les fideles deviennent vrais enfans de Dieu; parce que dans le Baptême ils ont fait profession de vivre comme JESUS-CHRIST, & partant d'être ses imitateurs, & enfans de Dieu par imitation, comme il l'est par nature: mais beaucoup plus parce qu'ils y reçoivent son Esprit, qui est un Esprit d'adoption, qui nous donne la vraie qualité d'enfans de Dieu & de JESUS-CHRIST, & cela sans aucune distinction de nation, de condition, ni de sexe.

℣. 29. *expl.* car c'est par sa foi qu'il est devenu le Pere des fideles.

CHAPITRE IV.

§. 1. *Juifs en tutelle sous la loi, libres par la foi. L'Esprit de Dieu donné aux enfans de Dieu.*

1. *Dico autem: Quanto tempore heres parvulus est, nihil differt à servo,*

1. JE dis de plus: † Tant que l'heritier est encore enfant, il n'est point different d'un serviteur ″, † *Dim. dans l'octave de Noel. Veille des Rois.*

℣. 1. *autr.* de l'esclavage. *expl.* Quant à l'usage de ses droits, dont il n'a ni la connoissance, ni le maniment, &

quoiqu'il soit le maître de tout;

2. mais il est sous la puissance des tuteurs & des curateurs jusqu'au tems marqué par son pere.

3. Ainsi lorsque nous étions encore enfans", nous étions assujettis aux premieres & plus grossieres instructions que Dieu a données au monde ".

4. Mais lorsque les tems " ont été accomplis, Dieu a envoyé son Fils formé d'une femme ", & assujetti à la loi ",

5. pour racheter ceux qui étoient sous la loi ", &

cùm sit dominus omnium;

2. sed sub tutoribus & actoribus est, usque ad præfinitum tempus à patre.

3. Ita & nos cùm essemus parvuli, sub elementis mundi eramus servientes.

4. At ubi venit plenitudo temporis, misit Deus Filium suum, factum ex muliere, factum sub lege,

5. ut eos, qui sub lege erant, redimeret,

quant à la conduite de sa personne qui est tenue dans une étroite sujettion.

℣. 3. *expl.* L'Apôtre fait entendre, que l'état du Judaïsme étoit proprement la minorité de l'heritier, c'est-à-dire, du Chrétien, & que les Juifs, comme des enfans mineurs, ont été servilement assujettis à un culte de signes & de ceremonies charnelles, comme à des instructions grossieres & figuratives que Dieu donnoit au monde.

Ibid. *lettr.* sous les élemens du monde. On appelle *élemens*, les lettres, ou les premieres notions des sciences qu'on apprend aux enfans: & l'Apôtre a encore mis ce mot dans ce même sens, *Hebr.* 5. 12.

℣. 4. *expl.* où l'heritier devoit entrer en possession de ses biens.

Ibid. *expl.* le mot de *femme*, selon l'usage de la langue Hebraïque, ne nie pas la virginité; mais marque seulement le sexe. *S. Aug. ser. aliàs* 19. *de temp. nunc* 3. *in natal. Dom.*

Ibid. *expl.* par sa propre volonté, & non par aucune obligation.

℣. 5. *expl.* La cause pour laquelle le Fils de Dieu s'est soumis lui-même à l'observance étroite de la loi, a été afin de délivrer par le merite de sa parfaite obéissance, son

ut adoptionem filiorum reciperemus.

pour nous rendre enfans adoptifs ".

6. *Quoniam autem estis filii, misit Deus Spiritum Filii sui in corda vestra, clamantem: Abba, Pater.*

6. Et parce que vous êtes enfans, Dieu a envoyé dans vos cœurs l'Esprit de son Fils, qui crie: Mon Pere, mon Pere ".

7. *Itaque jam non est servus, sed filius. Quòd si filius, & heres per Deum.*

7. *Aucun de vous* n'est " donc point maintenant serviteur, mais enfant ". Que s'il est enfant, il est aussi heritier de Dieu par JESUS-CHRIST ¶ ".

§. 2. *Galates tombés dans le Judaïsme; aiment d'abord S. Paul, & en sont aimés. Il souhaite de les enfanter de nouveau.*

8. *Sed tunc quidem ignorantes Deum, iis, qui naturâ non sunt dii, serviebatis.*

8. Autrefois, lorsque vous ne connoissiez point Dieu, vous étiez assujettis à ceux qui n'étoient point véritablement " dieux.

Eglise de toutes les transgressions contre la loi de Dieu, de lui obtenir la grace de vivre saintement, & de la délivrer de la conduite servile de la loi, c'est-à-dire, de l'esprit de crainte & du joug pesant & insupportable des ceremonies & des observations légales.

ỿ. 5. *lettr.* afin que nous reçussions l'adoption des enfans, c'est-à-dire, l'usage & la libre jouissance de cette adoption, étant pleinement affranchis de la servitude de la loi, & étant rendus participans de tous les biens & de toutes les graces propres au nouveau Testament, & surtout de la charité.

ỿ. 6. *lettr.* Abba, pere. *expl.* Le Saint-Esprit qui procede du Fils aussi-bien que du Pere, pour vous inspirer un veritable amour, qui vous fît recourir à Dieu comme à votre Pere dans une pleine confiance.

ỿ. 7. *grec.* vous n'êtes.

Ibid. *expl.* Les Galates d'idolâtres qu'ils avoient été, étoient devenus enfans de Dieu, sans passer par la minorité judaïque.

Ibid. lettr. *per Deum.*

ỿ. 8. *lettr.* par leur nature. *expl.* C'est-à-dire, qui ne sont dieux que parce que les hommes les ont fait tels.

9. Mais après que vous avez connu Dieu, ou plutôt que vous avez été connus // de lui, comment vous tournez-vous vers ces observations légales, défectueuses & impuissantes //, ausquelles vous voulez vous assujettir par une nouvelle servitude ?

9. Nunc autem cùm cognoveritis Deum, immò cogniti sitis à Deo, quomodo convertimini iterùm ad infirma & egena elementa, quibus denuò servire vultis?

10. Vous observez les jours & les mois, les saisons & les années // :

10. Dies observatis, & menses, & tempora, & annos.

11. j'appréhende pour vous, que je n'aye peut-être travaillé en vain parmi vous.

11. Timeo vos, nè fortè sine causa laboraverim in vobis.

ỳ. 9. expl. choisis de Dieu pour son peuple, par sa pure grace, aussi-bien que les Juifs fideles.

Ibid. *lettr.* à ces élemens foibles & pauvres; c'est-à-dire, qui n'ont jamais eu la vertu de produire la vraie justice, ou de conferer les richesses spirituelles du nouveau Testament, qui sont les divers dons du Saint-Esprit: & qui ne servent plus même à les figurer, comme dans l'ancien Testament, puisque la figure est inutile quand on possede la réalité.

ỳ. 10. *expl.* C'est-à-dire, vous gardez religieusement les jours du sabbat, des nouvelles lunes, des tabernacles, & des autres fêtes: la septiéme année, qu'on appelloit de remission, & les autres cérémonies & observations judaïques, croyant obtenir la vraie justice par ces observations, comme par un moyen different de celui de la foi, & sans lequel la foi n'est pas suffisante à salut. D'où il est aisé de voir que ce passage ne fait rien contre l'observation des fêtes: puisque les Chretiens ne les célebrent que par l'esprit de foi, & qu'ils attribuent toute la grace qu'ils en reçoivent a la foi en JESUS-CHRIST, qui est l'auteur de toute grace. Outre que l'observation des jours dont parle l'Apôtre, étant purement figurative du nouveau Testament, c'étoit renverser l'ordre des choses que de les vouloir pratiquer après la venue de JESUS-CHRIST, au lieu que les fêtes des Chrétiens ne sont instituées que pour exciter les peuples, qui ne peuvent vaquer tous les jours aux louanges de Dieu, de le glorifier au-moins en certains jours.

12. *Estote sicut ego, quia & ego sicut vos; fratres, obsecro vos: Nihil me læsistis.*

12. Soyez envers moi, comme je suis envers vous ″. Je vous en prie, mes freres. Vous ne m'avez jamais offensé en aucune chose.

13. *Scitis autem, quia per infirmitatem carnis evangelizavi vobis jampridem, & tentationem vestram in carne mea,*

13. Vous sçavez que lorsque je vous ai annoncé premierement l'Evangile, ç'a été parmi les persecutions & les afflictions de la chair,

14. *non sprevistis, neque respuistis: sed sicut angelum Dei excepistis me, sicut Christum Jesum.*

14. & que vous ne m'avez point méprisé, ni rejetté à cause de ces épreuves que je souffrois en ma chair ″: mais vous m'avez reçu comme un Ange de Dieu, comme JESUS-CHRIST même ″.

15. *Ubi est ergo beatitudo vestra? Testimonium enim perhibeo vobis, quia si fieri posset, oculos vestros*

15. Où est donc le tems où vous vous estimiez si heureux ″? Car je puis vous rendre ce témoignage, que vous étiez prêts

℣. 12. *lettr.* Soyez comme moi, car je suis comme vous. *Expl.* Puisque tout Juif de naissance que je suis, je ne laisse pas de prendre la même liberté que les Gentils, de m'exemter des observations légales, à plus forte raison les Gentils mêmes, & vous, Galates en particulier, pouvez-vous user de cette même liberté à mon imitation.

℣. 14. *lettr.* ni rejetté votre tentation dans ma chair; c'est-à-dire, vous ne m'avez point rejetté à cause de mes afflictions, qui vous pouvoient être un sujet de tentation.

Ibid. *expl.* De peur qu'on n'eût attribué la force & la liberté avec laquelle il les reprenoit, à quelque refroidissement à leur égard, il leur témoigne toute l'affection possible, & les fait ressouvenir des marques qu'ils lui avoient données de leur attachement à sa personne.

℣. 15. *expl.* de m'avoir pour Apôtre. *Lettr.* votre beatitude.

alors, s'il eût été possible, de vous arracher les yeux, pour me les donner //.

eruissetis, & dedissetis mihi.

16. Suis-je donc devenu votre ennemi, parce que je vous ai dit la verité ?

16. Ergo inimicus vobis factus sum, verum dicens vobis :

17. Ils // s'attachent fortement à vous : mais ce n'est pas d'une bonne affection ; puisqu'ils veulent vous séparer de nous, afin que vous vous attachiez fortement à eux.

17. Æmulantur vos non benè : sed excludere vos volunt, ut illos æmulemini.

18. Je veux que vous soyez zelés pour les gens de bien dans le bien, en tout tems //, & non pas seulement quand je suis parmi vous,

18. Bonum autem æmulamini in bono semper : & non tantùm cùm præsens sum apud vos,

19. mes petits enfans, pour qui je sens de nouveau les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce que JESUS-CHRIST soit formé dans vous //.

19. filioli mei, quos iterùm parturio, donec formetur Christus in vobis.

℣. 15. *expl.* vous n'aviez rien de si cher que vous ne m'eussiez donné par reconnoissance.

℣. 17. *expl.* Il parle des faux-apôtres des Galates, qui vouloient se les attacher, & leur rendre S. Paul odieux, en les portant à observer la loi de Moïse dont il les dispensoit.

℣. 18. *lettr.* Il est bon d'avoir de la jalousie pour le bien en tout tems, & non seulement, &c.

℣. 19. *expl.* Il parle des persécutions qu'il souffroit de la part des faux-apôtres, & de sa continuelle sollicitude pour empêcher qu'ils ne fissent plus de progrès parmi les Galates, & à trouver des moyens efficaces pour les rétablir dans la pureté du christianisme, & de la tristesse qu'il avoit de les voir réduits à un si pitoyable état.

§. 3. *Ismael né d'Agar, figure de la vieille loi: Isaac né de Sara, figure de la nouvelle.*

20. *Vellem autem esse apud vos modò: & mutare vocem meam: quoniam confundor in vobis.*

20. Je voudrois maintenant être avec vous pour diversifier mes paroles *selon vos besoins* ‖: car je suis en peine comment je vous dois parler.

21. *Dicite mihi, qui sub lege vultis esse: legem non legistis?*

21. Dites-moi, je vous prie; vous qui voulez être sous la loi: N'entendez-vous point *ce que dit* la loi ‖?

22. *Scriptum est enim quoniam Abraham duos filios habuit, unum de ancilla, & unum de libera.*

22. Car † il est écrit: qu'Abraham a eu deux fils, l'un de la servante, & l'autre de la *femme* libre.

† 4. Dim. de Carême. Gen. 16. 15. Gen. 21. 2.

23. *Sed qui de ancilla, secundùm carnem natus est: qui autem de libera, per repromissionem.*

23. Mais celui qui naquit de la servante, naquit selon la chair ‖; & celui qui naquit de la *femme* libre, naquit *en vertu* de la promesse *de Dieu* ‖.

24. *Quæ sunt per allegoriam dicta: hæc enim sunt duo testamenta, unum qui-*

24. Tout ceci est une allegorie; car ces deux femmes sont les deux alliances ‖, dont la premie-

℣. 20. *lettr.* & changer ma voix; car je suis dans l'inquietude pour vous.

℣. 21. *expl.* L'Apôtre entreprend de prouver par la loi même, à laquelle les Galates vouloient s'assujettir, que leur nouveau Judaïsme ne tendoit qu'à les exclure de l'Eglise.

℣. 23. *expl.* selon l'ordre naturel & sans aucun miracle.

Ibid. *expl.* par un miracle, contre l'ordre de la nature.

℣. 24. *expl.* La loi de Moïse & celle de JESUS-CHRIST, sont nommées *alliances*, parce que dans toutes les deux il y intervient un pacte entre Dieu & l'homme: Dieu s'obli-

re qui a été établie sur le mont de Sina, & qui n'engendre que des esclaves ″, est figurée par Agar.

dem in monte Sina, in servitutem generans, quæ est Agar.

25. Car ″ Sina est une montagne d'Arabie, qui représente la Jerusalem d'ici-bas, qui est esclave avec ses enfans ″ :

25. *Sina enim mons est in Arabia, qui conjunctus est ei, quæ nunc est Jerusalem, & servit cum filiis suis:*

26. au-lieu que la Jerusalem d'en haut ″ est *vraiment* libre; & c'est elle qui est notre mere ″.

26. *illa autem, quæ sursum est, Jerusalem, libera est; quæ est mater nostra.*

Isaie 54. 1.

27. Car il est écrit: Réjouissez-vous, sterile, qui n'enfantiez point: poussez des cris de joie, vous qui ne deveniez point mere ″; parce que celle qui étoit délaissée, a plus d'enfans que celle qui a un mari ″.

27. *Scriptum est enim: Lætare, sterilis, quæ non paris: erumpe, & clama, quæ non parturis; quia multi filii deserta magis quàm ejus quæ habet virum.*

geant dans l'une & dans l'autre de donner la vie éternelle à l'homme, pourvû que l'homme de sa part observe sa loi.

℣. 24. *ex.* parce qu'elle n'inspire à ses sectateurs que l'esprit de crainte, & non pas celui de charité propre aux veritables enfans de Dieu, d'où vient qu'elle ne les peut délivrer de la servitude du peché où ils sont par leur naissance.

℣. 25. *grec.* Agar est en figure la même chose que.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, assujettie aux cérémonies & à la loi de Moïse, qui avoit été donnée sur le mont de Sina.

℣. 26. *expl.* Il entend l'Eglise chrétienne.

Ibid. *grec. aj.* à tous.

℣. 27. *expl.* Le saint Apôtre montre par ce passage du Prophete, que le privilege d'engendrer un grand nombre d'enfans spirituels étoit réservé à l'Eglise chrétienne, ou à la nouvelle alliance embrassée par l'Eglise.

Ibid. *expl.* La premiere alliance sembloit être la bien-aimée, ayant été favorisée si long-tems de la présence de Dieu, & d'une infinité de merveilles & de benedictions temporelles.

28. *Nos autem, fratres, secundùm Isaac, promissionis filii sumus.*

28. Nous sommes donc, mes freres, les enfans de la promesse, figurés dans Isaac ″. *Rom. 9. 8.*

29. *Sed quomodo tunc is, qui secundùm carnem natus fuerat, persequebatur eum, qui secundùm spiritum, ita & nunc.*

29. Et comme alors celui qui étoit né selon la chair, persecutoit ″ celui *qui étoit né* selon l'esprit, il en arrive de même encore aujourd'hui ″.

30. *Sed quid dicit scriptura? Ejice ancillam, & filium ejus; non enim heres erit filius ancillæ cum filio liberæ.*

30. Mais que dit l'Ecriture ″ : Chassez la servante & son fils; car le fils de la servante ne sera point heritier avec le fils de la *femme* libre ″. *Gen. 21. 10.*

31. *Itaque, fratres, non sumus ancillæ filii, sed liberæ; quâ libertate Christus*

31. Or, mes freres, nous ne sommes point les enfans de la servante ″, mais de la *femme* libre; & c'est

ỳ. 28. *lettr.* selon Isaac. *Expl.* & partant nous n'appartenons plus à l'alliance de la loi, pour nous laisser obliger à son observation. Ce verset est proprement la suite du vers. 23.

ỳ. 29. *expl.* se moquant de sa pieté, & le voulant attirer à son impieté par son mauvais traitement, pour lui ravir le droit d'aînesse qu'il prétendoit.

Ibid. *expl.* Les Juifs vous font les mêmes persécutions pour vous attirer à leur impieté, & pour vous priver ainsi du droit de l'heritage qui vous appartient en qualité d'enfans de la promesse.

ỳ. 30. *expl.* Sara inspirée de Dieu, comme il est rapporté dans l'Ecriture.

Ibid. *expl.* L'Apôtre fait voir par-là que le peuple Juif avec la Synagogue qui l'a engeudré dans la servitude, s'exclut de l'heritage de Dieu, promis à l'Eglise & à ses enfans, en s'attachant à la loi.

ỳ. 31. *expl.* Comme s'il disoit : Cela étant, souvenez-vous que nous ne sommes point enfans de la servante, c'est-à dire, de l'ancienne alliance, ou de la vieille loi; & partant que nous ne devons souffrir aucune societé ni aucun mêlange d'elle ni de ses sectateurs avec nous.

JESUS-CHRIST qui nous a acquis cette liberté " ¶. | *nos liberavit.*

ỳ. 31. Dans le Grec ces dernieres paroles font le commencement du chapitre suivant.

CHAPITRE V.

§. 1. *Qui s'appuie sur la loi exclus de la grace. C'est la foi agissante par l'amour qui sauve.*

1. TEnez-vous-en là", & ne vous mettez point sous le joug d'une nouvelle servitude ".

1. *STate, & nolite iterùm jugo servitutis contineri.*

2. Car je vous dis, moi Paul, que si vous vous faites circoncire, JESUS-CHRIST ne vous servira de rien ".

Act. 15. 1.

2. *Ecce ego Paulus dico vobis: quoniam si circumcidamini, Christus vobis nihil proderit.*

3. Et de plus, je déclare à tout homme qui se fera circoncire ", qu'il est obligé de garder toute la loi ".

3. *Testificor autem rursus omni homini circumcidenti se, quoniam debitor est universæ legis faciendæ.*

ỳ. 1. *grec.* Demeurez donc fermes dans cette liberté que JESUS-CHRIST vous a acquise.
Ibid. *expl.* de la loi de Moïse.
ỳ. 2. *expl.* C'est-à-dire, si vous vous imaginiez que la circoncision vous soit nécessaire pour le salut, ni JESUS-CHRIST, ni la foi en lui ne pourra vous sauver; parce qu'en vous faisant circoncire, c'est croire par une erreur pernicieuse & mortelle, que la grace de JESUS CHRIST ne suffit pas.
ỳ. 3. *expl.* le croyant nécessaire pour le salut.
Ibid. *expl.* Parce que le précepte de la circoncision n'oblige pas plus que les autres de la loi; & partant tout homme qui se croit obligé à la circoncision en vertu de la loi, est obligé à tous les autres préceptes, tandis qu'il est dans cette créance. Outre que la circoncision étant la propre

4. *Evacuati estis à Christo, qui in lege justificamini, à gratia excidistis.*

4. Vous qui voulez être justifiés par la loi, vous n'avez plus de part à JESUS-CHRIST", vous êtes déchus de la grace.

5. *Nos enim spiritu ex fide, spem justitiæ expectamus.*

5. Mais pour nous, c'est en vertu de la foi que nous esperons recevoir du Saint-Esprit la justice".

6. *Nam in Christo Jesu, neque circumcisio aliquid valet, neque præputium: sed fides, quæ per caritatem operatur.*

6. Car en JESUS-CHRIST ni la circoncision, ni l'incirconcision ne servent de rien; mais la foi qui est animée de la charité".

§. 2. *Galates séduits. Vraie liberté. Amour du prochain, abregé de la loi.*

7. *Currebatis benè: quis vos impedivit veritati non obedire?*

7. Vous couriez si bien": qui vous a arrêtés pour vous empêcher d'obéir à la verité?

8. *Persuasio hæc non est ex eo, qui vocat vos.*

8. Ce sentiment dont vous vous êtes laissé persuader, ne vient pas de celui qui vous a appellés".

marque du judaïsme, c'est s'obliger à toute la loi dès qu'on se fait circoncire. Ceci ne regarde pas ceux qui ne recevoient la circoncision que pour éviter le scandale des foibles: puisqu'ils faisoient assez voir qu'ils ne la prenbient pas comme une marque du judaïsme, mais comme une chose indifferente & de nulle valeur, à laquelle ils se soumettoient par condescendance.

ỹ. 4. *expl.* car l'un est opposé à l'autre.

ỹ. 5. lettr. *Nous attendons en esprit par la foi l'esperance de la justice:* la récompense de la justice, selon quelques-uns. Les Galates qui se faisoient circoncire, l'attendoient des cérémonies charnelles, & des œuvres de la loi. *Autr.* nous esperons recevoir la justice par l'esprit de la foi.

ỹ. 6. *autr.* agissante par la charité.

ỹ. 7. *expl.* dans la voie de Dieu.

ỹ. 8. *expl.* de Dieu.

1. Cor. 5. 5.

9. Un peu de levain ″ aigrit toute la pâte.

10. J'espere de la bonté du Seigneur, que vous n'aurez point à l'avenir d'autres sentimens *que les miens*; mais celui qui vous trouble en portera la peine ″ quel qu'il soit.

11. Et pour moi, mes freres, si je prêche encore la circoncision, pourquoi est-ce que je souffre tant de persecutions ″ ? Le scandale de la croix est donc anéanti ″.

12. Plût-à-Dieu que ceux qui vous troublent fussent non seulement circoncis, mais plus que circoncis ″.

9. *Modicum fermentum totam massam corrumpit.*

10. *Ego confido in vobis in Domino, quòd nihil aliud sapietis: qui autem conturbat vos, portabit judicium, quicumque est ille.*

11. *Ego autem, fratres, si circumcisionem adhuc prædico: quid adhuc persecutionem patior? Ergo evacuatum est scandalum crucis.*

12. *Utinam & abscindantur qui vos conturbant.*

℣. 9. Il compare les faux-apôtres qui corrompoient la foi des Galates, & qui n'étoient qu'en petit nombre à ce peu de levain.

℣. 10. Les auteurs des troubles qui se sont excités parmi vous ne laisseront pas d'en recevoir un rigoureux châtiment; puisqu'il n'a pas tenu à eux de vous pervertir entierement.

℣. 11. *expl.* Les faux-apôtres se servoient de l'autorité de saint Paul même pour persuader la nécessité de la circoncision: il réfute cela par la considération des persécutions qu'il souffroit continuellement de la part des Juifs; & qui n'auroient eu aucun fondement, s'il avoit été de leur sentiment.

Ibid. *expl.* Le mystere de la croix & de la redemption, qui est le sujet du scandale des Juifs, est rendu inutile par le rétablissement de la circoncision.

℣. 12. *expl.* Selon quelques-uns il parle de l'excommunication. *Autr.* soient même retranchés *du milieu* de vous. Il y a apparence que c'étoient des principaux ministres de

13. *Vos enim in libertatem vocati estis, fratres : tantùm ne libertatem in occasionem detis carnis ; sed per caritatem Spiritûs servite invicem.*

13. Car vous êtes appellés, mes freres, à un état de liberté : ayez soin seulement que cette liberté ne vous serve pas d'occasion pour vivre selon la chair ; mais assujettissez-vous les uns aux autres par une charité spirituelle ".

14. *Omnis enim lex in uno sermone impletur : Diliges proximum tuum sicut teipsum.*

14. Car toute la loi est renfermée dans ce seul précepte " : Vous aimerez votre prochain comme vous-même. *Levit.* 19. 18. *Matth.* 22. 39.

15. *Quòd si invicem mordetis, & comeditis, videte ne ab invicem consumamini.*

15. Que si vous vous mordez & vous devorez les uns les autres ", prenez-garde que vous ne vous consumiez les uns les autres ". *Rom.* 13. 8.

l'Eglise ; puisque l'Apôtre n'ose pas proceder tout d'un-coup à l'excommunication, bien qu'il la juge nécessaire : peut-être de crainte d'un plus grand schisme dans l'Eglise.

ỷ. 13. *expl.* Comme s'il disoit : Quoique vous soyez délivrés de la crainte servile de la loi, vous ne l'êtes pas du joug agreable de la charité.

ỷ. 14. *expl.* tous les préceptes de la seconde table ; ou bien même, toute la loi absolument : puisqu'on ne peut pas avoir la charité pour le prochain, qu'on ne l'ait premierement pour Dieu, qui doit être la fin derniere de l'amour du prochain.

ỷ. 15. *exl.* Le dogme de ces nouveaux docteurs avoit été une semence de division parmi les Galates, qui se déchiroient les uns les autres par la calomnie, la détraction, la haine, l'envie. C'est pour cela que l'Apôtre les exhorte à une charité sincere.

Ibid. *expl.* que votre Eglise ne vienne enfin à se ruiner par la division, comme elle s'étoit établie par la charité : & qu'ensuite chacun de vous en particulier n'en souffre la perte de son salut, puisqu'il ne se peut obtenir sans la charité.

§. 3. *Combats, désirs, œuvres & fruits de la chair & de l'esprit. Crucifier sa chair. Se conduire par l'esprit.*

† 14. Dimanche après la Pentec. 1. *Pet.* 2. 11.

16. Je vous le dis donc : † Conduisez-vous selon l'esprit ″, & vous n'accomplirez point ″ les desirs de la chair ″.

16. *Dico autem : Spiritu ambulate, & desideria carnis non perficietis.*

17. Car la chair a des desirs contraires à ceux de l'esprit, & l'esprit en a de contraires à ceux de la chair ; & ils sont opposés l'un à l'autre : de sorte que vous ne faites pas les choses que vous voudriez ″.

17. *Caro enim concupiscit adversus spiritum, spiritus autem adversus carnem ; hæc enim sibi invicem adversantur : ut non quæcumque vultis, illa faciatis.*

18. Que si vous êtes poussés par l'Esprit, vous n'êtes point sous la loi ″.

18. *Quòd si spiritu ducimini, non estis sub lege.*

19. Or il est aisé de connoître les œuvres de la chair ″, qui sont la forni-

19. *Manifesta sunt autem opera carnis : quæ sunt fornicatio,*

ỳ. 16. *expl.* Le moyen d'éviter tous ces desordres, c'est de regler toutes vos actions & tous vos mouvemens par la conduite & par l'inspiration de l'Esprit de Dieu ; & même de gouverner votre Eglise selon la forme qu'il en a lui-même prescrite dans l'Evangile.

Ibid. *grec.* n'accomplissant point.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, vous ne suivrez pas les mouvemens de la nature corrompue par le peché, qui s'appelle *chair* dans l'Ecriture.

ỳ. 17. *expl.* Ce qui fait voir que nous ne pouvons surmonter ces mouvemens de la nature corrompue que par la seule inspiration du Saint-Esprit qui empêche l'effet & l'execution de ces mouvemens par sa grace.

ỳ. 18. *expl.* car la loi ne nous fait point vivre selon le Saint Esprit.

ỳ. 19. *expl.* Les œuvres où nous pousse la concupiscence, laquelle tire sa premiere origine de la chair, qui s'entretient par les sens, & qui nous porte à l'amour des choses sensibles, soit que ces œuvres s'accomplissent par le ministere du corps, ou par l'esprit seul.

immunditia, impudicitia, luxuria,	cation″, l'impureté, l'impudicité, la dissolution ″,
20. *idolorum servitus, veneficia, inimicitiæ, contentiones, æmulationes, iræ, rixæ, dissensiones, sectæ,*	20. l'idolatrie, les empoisonnemens, les inimitiés, les dissensions, les jalousies, les animosités, les querelles, les divisions, les heresies,
21. *invidiæ, homicidia, ebrietates, comessationes, & his similia, quæ prædico vobis, sicut prædixi, quoniam qui talia agunt, regnum Dei non consequentur.*	21. les envies, les meurtres, les ivrogneries, les débauches, & autres choses semblables, dont je vous déclare, comme je vous l'ai déja dit, que ceux qui commettent ces crimes ne seront point heritiers du royaume de Dieu.
22. *Fructus autem spiritus est caritas, gaudium, pax, patientia, benignitas, bonitas, longanimitas,*	22. Les fruits de l'esprit *au-contraire*, sont la charité, la joie ″, la paix ″, la patience, l'humanité, la bonté ″, la perseverance ″,
23. *mansuetudo, fides, modestia, con-*	23. la douceur, la foi ″, la modestie, la continence,

ỳ. 19. *grec.* l'adultere.
Ibid. *Voyez* 1. *Cor.* 1. 12. 2.
ỳ. 22. *expl.* spirituelle, qu'il appelle lui-même, *Rom.* 14. 17. la joie que donne le Saint-Esprit.
Ibid. *expl.* un esprit paisible & tranquille, qui nous fait vivre en paix avec le prochain.
Ibid. *expl.* Ces deux fruits du Saint-Esprit different en ce que *l'humanité* marque une facilité & une complaisance à condescendre à ce que les autres desirent de nous lorsqu'il est bon : *la bonté* marque particulierement une vertu qui nous empêche de nuire à personne, & nous rend tout disposés à faire du bien & à servir le prochain.
Ibid. *lettr.* la longanimité.
ỳ. 23. *expl.* la fidelité, particulierement à tenir ses promesses.

la chasteté″. Il n'y a point de loi contre ceux qui vivent de la sorte″.

tinentia, castitas. Adversus hujusmodi non est lex.

24. Or ceux qui sont à JESUS-CHRIST, ont crucifié leur chair avec ses passions & ses desirs déreglés″ ¶.

24. *Qui autem sunt Christi, carnem suam crucifixerunt cum vitiis & concupiscentiis.*

† 15. Dimanche après la Pentec.

25. † Si nous vivons par l'Esprit, conduisons-nous″ aussi par l'Esprit″.

25. *Si spiritu vivimus, spiritu & ambulemus.*

26. Ne nous laissons point aller à la vaine gloire, nous piquant les uns les autres, & étant envieux les uns des autres.

26. *non efficiamur inanis gloriæ cupidi, invicem provocantes, invicem invidentes.*

ỳ. 23. *expl.* C'est à-dire, la temperance, une des vertus cardinales, qui a sous elle la chasteté & la sobrieté, & qui sert à reprimer tous les pechés qui se commettent par l'impureté ou par l'intemperance.

Ibid. *expl.* Les personnes qui vivent de cette sorte n'ont pas besoin de la loi pour reprimer leurs vices, & partant il ne faut point faire revenir la necessité de la loi de Moïse parmi les vrais fideles.

ỳ. 24. *expl.* C'est-à-dire, qu'ils mortifient tellement leur cupidité qu'ils en repriment les violens efforts & empêchent les effets volontaires, de sorte que la loi leur est entierement inutile.

ỳ. 25. *lettr.* marchons.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qu'il faut en porter les fruits qu'il a marqués plus haut; car les actions doivent être conformes au principe de la vie.



CHAPITRE VI.

§. 1. *Corriger avec douceur. S'entresupporter. Croire qu'on n'est rien. Semer pour recueillir.*

1. *Fratres, & si præoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos qui spirituales estis, hujusmodi instruite in spiritu lenitatis, considerans teipsum, ne & tu tenteris.*

1. Mes freres, si quelqu'un est tombé par surprise en quelque peché, vous autres qui êtes spirituels "; ayez soin de le relever " dans un esprit de douceur; chacun de vous faisant reflexion sur soi-même, & craignant d'être tenté aussibien que lui.

2. *Alter alterius onera portate, & sic adimplebitis legem Christi.*

2. Portez les fardeaux " les uns des autres; & vous accomplirez ainsi la loi de JESUS-CHRIST ".

3. *Nam si quis existimat se aliquid esse, cùm nihil sit, ipse se seducit.*

3. Car si quelqu'un s'estime être quelque chose ", il se trompe lui-même, parce qu'il n'est rien ".

℣. 1. *expl.* Ce sont les mêmes que l'Apôtre appelle ailleurs *parfaits* & *plus forts*, & qu'il oppose à ceux qui sont encore *charnels*, *animaux*, *encore enfans* en JESUS-CHRIST. *Voyez Rom.* 15. 1. & 1. *Cor.* 2. 14. 15. & 3. 1.

Ibid. *lettr.* de l'instruire.

℣. 2. *expl.* les foiblesses, les pechés: en les supportant avec patience & les pardonnant aisément, & les reprenant avec charité.

Ibid. *ex.* qui est une loi toute de charité, qui commande qu'on se supporte les uns les autres.

℣. 3. *expl.* C'est-à-dire, s'il s'imagine que c'est par ses propres forces & par ses mérites, qu'il ne tombe point dans les fautes qu'il reprend dans les autres.

Ibid. *expl.* de lui-même: n'ayant rien que par la grace, & par consequent n'ayant aucun sujet de s'élever par-dessus les autres & de les traiter avec mépris.

4. Or que chacun examine *bien* ses propres actions, & alors il trouvera sa gloire *en ce qu'il verra de bon* dans lui-même//, & non point *en se comparant* avec les autres.

4. *Opus autem suum probet unusquisque, & sic in semetipso tantùm gloriam habebit, & non in altero.*

1. Cor. 3. 8. 5. Car chacun portera son propre fardeau.

5. *Unusquisque enim onus suum portabit.*

6. Que celui que l'on instruit dans les choses de la foi, assiste de ses biens en toute maniere // celui qui l'instruit.

6. *Communicet autem is qui catechizatur verbo, ei qui se catechizat, in omnibus bonis.*

7. Ne vous trompez pas, on ne se moque point de Dieu //.

7. *Nolite errare: Deus non irridetur.*

8. L'homme ne recueillera que ce qu'il aura semé //: car celui qui seme

8. *Quæ enim seminaverit homo, hæc & metet: quoniam qui*

℣. 4. *expl.* Il reconnoîtra s'il a en lui-même de bonnes œuvres, dont il puisse être récompensé de Dieu, comme des dons de sa grace: Dieu le devant juger, non sur le bien ou le mal qui peut être dans les autres, mais selon ce qu'il trouvera de bien ou de mal en lui.

℣. 6. *expl.* avec liberalité, selon tout son pouvoir, & selon le besoin des Pasteurs.

℣. 7. *expl.* On peut bien imposer aux hommes par les faux prétextes que vous prenez pour vous dispenser de satisfaire à l'obligation que vous avez d'assister vos Pasteurs, mais non pas à Dieu. L'Apôtre recommande ce devoir aux Galates, à cause que leur avarice les portoit à suivre plutôt les faux docteurs, qui feignoient d'être fort desinteressés, pour les séduire plus aisément, que leurs légitimes Pasteurs, qui étant dépourvus des biens temporels avoient besoin d'être soutenus des biens & des liberalités des fideles.

℣. 8. *expl.* L'homme ne recevra au jugement de Dieu que ce qu'il aura mérité par ses bonnes ou ses mauvaises actions.

seminat in carne sua, de carne & metet corruptionem: qui autem seminat in spiritu, de spiritu metet vitam æternam.

dans sa chair″, recueillera de la chair la corruption & la mort ; & celui qui seme dans l'esprit, recueillera de l'esprit la vie éternelle ″.

9. *Bonum autem facientes, non deficiamus; tempore enim suo metemus non deficientes.*

9. Ne nous lassons donc point de faire le bien, puisque si nous ne perdons point courage, nous en recueillerons″ le fruit en son tems. 2. *Thess.* 3. 13.

10. *Ergo dum tempus habemus, operemur bonum ad omnes, maximè autem ad domesticos fidei.*

10. C'est pourquoi pendant que nous en avons le tems, faisons du bien à tous, mais principalement à ceux qu'une même foi a rendu comme nous domestiques du Seigneur″ ¶.

§. 2. *Ne se glorifier qu'en la croix. Monde mort à saint Paul, & lui au monde. Nouvelle créature.*

11. *Videte qualibus litteris scripsi vobis*

11. Voyez quelle lettre je vous ai écrite de ma

ỽ. 8. *expl.* C'est-à dire, celui qui ne se propose point d'autre fin dans ses actions que sa satisfaction, ou son utilité temporelle. Il parle principalement contre ceux qui au-lieu d'employer leurs biens pour l'utilité du prochain, & sur tout pour le soulagement de leurs Pasteurs, ne s'en servoient que pour se satisfaire eux-mêmes, & pour mener une vie toute charnelle.

Ibid. *expl.* Celui qui rapporte toutes ses actions à vivre selon les mouvemens & les maximes de l'Esprit de Dieu, négligeant ses propres interêts & mortifiant ses appetits charnels, remportera pour récompense de cette vie toute spirituelle une vie éternelle.

ỽ. 9. *autr.* puisque nous ne cesserons point d'en recueillir.

ỽ. 10. *lettr.* aux domestiques de la foi. *expl.* Il entend principalement les Pasteurs qui sont les chefs de l'Eglise, qui est comme la famille & la maison de Dieu.

propre main ″.

meâ manu.

12. Tous ceux qui mettent leur gloire en des ceremonies charnelles ″, ne vous obligent à vous faire circoncire, qu'afin de n'être point *eux-mêmes* persecutés pour la croix de JESUS-CHRIST ″.

12. *Quicumque enim volunt facere in carne, hi cogunt vos circumcidi, tantùm ut crucis Christi persecutionem non patiantur.*

13. Car ceux-mêmes qui se font circoncire, ne gardent point la loi ″; mais ils veulent que vous receviez la circoncision, afin qu'ils se glorifient en votre chair ″.

13. *Neque enim qui circumciduntur, legem custodiunt: sed volunt vos circumcidi, ut in carne vestra glorientur.*

† Saint François.

14. Mais † pour moi, à Dieu ne plaise que je me glorifie en autre chose qu'en la croix de notre Seigneur JESUS-CHRIST, par qui le monde est mort & crucifié pour moi, comme je suis mort & crucifié pour le monde ″.

14. *Mihi autem absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi, per quem mihi mundus crucifixus est, & ego mundo.*

℣. 11. *expl.* L'Apôtre leur veut faire entendre par là quel est le soin qu'il prend de leur salut.

℣. 12. *lettr.* dans la chair. *autr.* qui ne cherchent qu'à se rendre agréables & complaisans, &c.

Ibid *expl.* pour éviter par ce moyen les persécutions que souffrent tous ceux qui font profession de croire en JESUS-CHRIST crucifié, & de mettre toute leur confiance en la vertu de sa croix & de sa passion.

℣. 13. *expl.* à quoi pourtant ils s'obligent en se faisant circoncire: car c'étoit faire profession d'embrasser tout le judaïsme.

Ibid. *expl.* car c'est une marque de leur autorité sur vous.

℣. 14. *expl.* C'est-à-dire, que le monde le fuit, l'abhorre, le persecute: comme il a aussi le monde en aversion: car les crucifiés étoient l'objet du mépris & de la malédiction de tous ceux qui les voyoient, *ou* il marque que par la

15. *In Christo enim Jesu, neque circumcisio aliquid valet, neque præputium, sed nova creatura.*

15. Car en JESUS-CHRIST la circoncision ne sert de rien, ni l'incirconcision, mais l'être nouveau // que Dieu crée en nous.

16. *Et quicumque hanc regulam secuti fuerint, pax super illos, & misericordia: & super Israel Dei.*

16. Je souhaite la paix & la misericorde à tous ceux qui se conduiront selon cette regle, & à l'Israel de Dieu //.

17. *De cetero nemo mihi molestus sit; ego enim stigmata Domini Jesu in corpore meo porto.*

17. Au reste, que personne ne me cause de *nouvelles* peines //; car je porte imprimées sur mon corps les marques du Seigneur JESUS //.

18. *Gratia Domini nostri Jesu Christi, cum spiritu vestro, fratres. Amen.*

18. Que la grace de notre Seigneur JESUS-CHRIST, mes freres, demeure avec votre esprit. Amen ¶.

grace de JESUS-CHRIST, le monde est devenu comme mort pour lui; n'ayant plus aucun pouvoir de l'émouvoir ou d'agir sur lui: comme reciproquement il a perdu tout sentiment pour le monde: & cette mort spirituelle est ce qu'il appelle au verset suivant, *l'être nouveau*.

℣. 15. *lettr.* la nouvelle créature. *expl.* la sainteté que Dieu crée en nous par le moyen des souffrances & de l'opposition que nous avons avec la vie du monde.

℣. 16. *expl.* aux enfans de Dieu, qui sont les vrais Israelites.

℣. 17. *expl.* en contredisant à la doctrine qu'il venoit de leur enseigner.

Ibid. *expl.* C'est comme s'il disoit: Qu'il portoit sur son corps les marques de sa servitude envers JESUS-CHRIST & de la vraie circoncision, en portant sa croix imprimée sur sa chair par les meurtrissures des chaînes & des plaies reçûes pour sa défense: la circoncision n'étant que la figure de l'abnégation & de la mortification chrétienne.

Fin de l'Epître aux Galates.

EPISTRE
DE SAINT PAUL
AUX EPHESIENS.

COMME *l'Apôtre ſaint Paul avoit contracté une liaiſon particuliere & une étroite amitié avec les fideles de la ville d'Epheſe, où il avoit demeuré trois ans en divers voyages qu'il y avoit fait*, Act. 19. v. 1. 10. & chap. 20. v. 31. *il craignit que Timothée qu'il avoit chargé du ſoin de ces fideles en quittant la Macedoine*, 1. Tim. 1. v. 3. *n'eût pas aſſez d'autorité ſur leurs eſprits, & qu'en ſon abſence ils ne ſe fuſſent laiſſé corrompre, ou par les hérétiques ou par les Juifs nouveaux convertis. Pour y rémedier, il crut qu'il étoit de ſon devoir de leur écrire pour les fortifier dans la doctrine qu'il leur avoit enſeignée ; & c'eſt ce qu'il fait par cette Lettre, où il leur répete ce qu'il leur avoit dit ſi ſouvent touchant la néceſſité de la foi en* JESUS-CHRIST *pour être juſtifié, & l'inutilité des obſervances Judaïques ; il leur repréſente que l'Evangile ayant réuni ſous une même foi les Gentils & les Juifs, les uns n'avoient auçun ſujet*

de s'élever au-dessus des autres, tous ayant été également par leur naissance des enfans de colere, & s'étant souillés de nouveau par divers crimes, ils ne devoient tous qu'à la misericorde de Dieu leur vocation à l'Evangile, & leur justification. Vocation & justification toute gratuite, ajoûte cet Apôtre, qui a été un mystere jusqu'ici caché aux Anges mêmes, & pour lequel vous devez à Dieu une éternelle reconnoissance; c'est ce qu'il établit dans les trois premiers Chapitres de cette Lettre; car il emploie les trois derniers à leur prescrire des regles pour se conduire avec sainteté dans les divers états où Dieu les a mis.

L'Apôtre écrivit cette Lettre lorsqu'il étoit actuellement dans les prisons de Rome, comme il le marque lui-même en trois endroits, où il parle de ses liens, v. 1. chap. 3. v. 1. chap. 4. & v. 20. chap. 6. *On ne sçait point certainement si l'on doit appliquer ce qu'il dit de ses liens ou à sa premiere ou à sa seconde captivité. La plus commune opinion l'attribue à la premiere, l'an 62. de l'Ere vulgaire, la vingt-neuviéme année après la mort de* JESUS-CHRIST, *& appuye ce sentiment sur ce que l'Apôtre a dit*, chap. 6. v. 21. & 22. *qu'il leur envoyoit Tychique; & sur ce que ce disciple fut également le porteur de cette Lettre & de celle aux Colossiens, que l'on croit avoir été écrite & envoyée la même année; cependant c'est ce qui ne paroît*

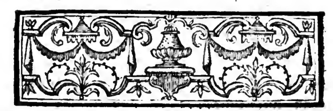
pas encore être certain , d'autant que saint Paul , 2. Timoth. 4. v. 12. *dit qu'il a envoyé Tychique à Ephese. Or il est évident que cette Lettre à Timothée a été écrite dans le tems de la derniere captivité de l'Apôtre l'an 66. de l'Ere vulgaire , trente-trois ans après la mort de* JESUS-CHRIST , *outre que la Lettre aux Colossiens porte conjointement le nom de l'Apôtre & celui de Timothée , & que celle-ci , aux Ephesiens ne porte que le nom seul de saint Paul : ainsi il ne paroît pas qu'elles ayent été écrites dans le même tems. L'auteur de la Synopse attribuée à saint Athanase , dit , mais contre toute apparence , que* L'Apôtre écrivit cette Lettre aux Ephesiens ne les ayant point encore vûs ni visités ; mais les connoissant seulement de réputation , *puisque ce systéme établiroit une époque très-differente de celle de la captivité de l'Apôtre , & des voyages qu'il avoit faits à Ephese.*

Marcion , au rapport de Tertullien , lib. 5. advers. Marc. cap. 11. & 17. p. 476. & 481. *selon Rigault , citoit cette Lettre sous le nom de l'Epître aux Laodicéens , peuples dont l'Apôtre parle ,* Coloss. 2. v. 1 *mais ce Pere l'accuse de lui avoir donné ce faux titre ; & saint Epiphane* heres. 42. *dit la même chose. D'autres croyent que cette Lettre a pu recevoir ce titre , parce qu'il suppose que l'Eglise d'Ephese à laquelle cette Lettre fut d'abord adressée , ayant jugé à propos d'en envoyer*

voyer des copies à plusieurs autres Eglises de l'Asie, elle ajoûta à quelques-unes les noms des Eglises ausquelles elle les envoye; & qu'à l'égard de quelques autres elle se contenta de mettre simplement cette adresse générale, à ceux qui sont..... & aux fideles en JESUS-CHRIST, *comme on a coûtume de faire dans les inscriptions des Lettres circulaires; & en effet, quelques Exemplaires Grecs ne portent point d'autres inscriptions, selon la remarque de saint Basile*, lib. 2. contr. Eunom. *& saint Jerôme sur cette Epître.*

Cette Epître, principalement dans les trois premiers Chapitres, contient des dogmes très-sublimes & très-élevés, qui ont rapport à ceux que l'Apôtre a exposés dans son Epître aux Romains; mais les expressions en sont peu usitées, les phrases entrelassées, les sens suspendus, & l'intelligence difficile.





EPISTRE DE SAINT PAUL AUX EPHESIENS*.

CHAPITRE PREMIER.

§. 1. ***Prédestination des élus. Mystere de la volonté de Dieu.*** **JESUS-CHRIST** ***lien du ciel, & de la terre.***

1. PAUL Apôtre de JESUS-CHRIST par la volonté de Dieu, à tous les saints & fideles " en JESUS-CHRIST, qui sont à Ephese.

1. *Paulus Apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, omnibus sanctis, qui sunt Ephesi, & fidelibus in Christo Jesu.*

* Saint Paul écrivit cette lettre aux Ephesiens étant à Rome dans les liens vers l'an 62 de JESUS-CHRIST. Il a pour but de les instruire davantage des principaux mysteres de la foi, de la rédemption & de la justification par la mort de JESUS-CHRIST, de la prédestination gratuite, de la vocation des Gentils, & de la réunion des deux peuples dans un seul corps, dont JESUS-CHRIST est le chef. Et dans les quatre derniers chapitres, il leur donne des instructions pour vivre chrétiennement dans toutes sortes de conditions.

ỷ. 1. *expl.* qui non seulement croient en JESUS-CHRIST, mais aussi qui lui tiennent fidellement tout ce qu'ils lui ont promis dans leur Baptême.

2. *Gratia vobis & pax à Deo Patre nostro, & Domino Jesu Christo.*	2. Que Dieu notre Pere, & le Seigneur JESUS-CHRIST vous donnent la grace & la paix ‖.
3. *Benedictus Deus & Pater Domini nostri Jesu Christi, qui benedixit nos in omni benedictione spirituali in cœlestibus in Christo;*	3. Beni soit le Dieu & le Pere de notre Seigneur JESUS-CHRIST; qui nous a comblés en JESUS-CHRIST de toutes sortes de benedictions spirituelles pour le ciel ‖; 2. Cor. 1. 3. 1. Petr. 1. 3.
4. *sicut elegit nos in ipso ante mundi constitutionem, ut essemus sancti & immaculati in conspectu ejus in caritate:*	4. ainsi qu'il nous a élus en lui avant la création du monde, par l'amour qu'il nous a porté ‖; afin que nous fussions saints & irreprehensibles devant ses yeux ‖;
5. *qui prædestinavit nos in adoptionem filiorum per Jesum Christum in ipsum, secundùm propositum voluntatis suæ;*	5. nous ayant prédestinés par un pur effet de sa bonne volonté‖, pour nous rendre ses enfans adoptifs par JESUS-CHRIST ‖;

ỳ. 2. *expl.* Il entend par là tous les dons & toutes les vertus que Dieu nous communique gratuitement par rapport à la vie éternelle.

ỳ. 3. *expl.* les benédictions judaïques ne regardoient que les biens de la terre.

ỳ. 4. *lettr.* afin que nous fussions saints & irrepréhensibles devant ses yeux dans la charité.

Ibid. *expl.* Tous les Chrétiens doivent être *saints* par un parfait renouvellement de l'esprit; *irrepréhensibles & sans tache*, par une entiere exemption de toutes sortes de crimes, & par un détachement de tout peché. Mais cette sainteté doit être au fond de l'ame & dans la vérité.

ỳ. 5. *expl.* sans aucune consideration de nos propres mérites, mais par un pur effet de son amour.

Ibid. *expl.* Ce qui peut signifier, ou que Dieu nous a prédestinés en vûe des merites, & en consideration de JESUS-CHRIST; ce qui montre que JESUS-CHRIST est la cause

6. afin que la louange & la gloire en soit donnée à sa grace ", par laquelle il nous a rendus agréables à *ses yeux* en son Fils bien-aimé ",

7. dans lequel nous trouvons la rédemption par son sang, & la rémission des pechés selon les richesses de sa grace ",

8. qu'il a répandue sur nous avec abondance, en nous remplissant d'intelligence & de sagesse ";

9. pour nous faire connoître ainsi le mystere de sa volonté, fondé sur sa bienveillance ", par laquelle il avoit résolu en soi-même,

10. que les tems ordon-

6. In laudem gloriæ gratiæ suæ, in qua gratificavit nos in dilecto Filio suo,

7. in quo habemus redemptionem per sanguinem ejus, remissionem peccatorum, secundùm divitias gratiæ ejus,

8. quæ superabundavit in nobis, in omni sapientia & prudentia,

9. ut notum faceret nobis sacramentum voluntatis suæ, secundùm beneplacitum ejus, quod proposuit in eo,

10. in dispensatio-

méritoire, non seulement de la grace & de la gloire de ses fideles, mais même de la prédestination à la grace & à la gloire; ou simplement que nous jouirons de ce privilege d'enfans adoptifs par les mérites de Jesus-Christ, & par l'union que nous aurons avec lui en qualité de notre chef: de même que les membres du corps jouissent de tous les avantages qui découlent du chef par l'union naturelle qu'ils ont avec lui: *ou enfin*, en imitant Jesus-Christ & en se conformant à lui.

ỳ. 6. *autr.* à la louange de la gloire de sa grace.

Ibid. *expl.* en considération de ses mérites & par le moyen de l'union que nous avons avec lui par la foi & par la charité.

ỳ. 7. *expl.* par l'abondance de sa misericorde.

ỳ. 8. *autr.* en abondance, avec beaucoup de prudence & de sagesse; *rapportant cela à Dieu.*

ỳ. 9. *expl.* Il parle du mystere de l'Incarnation du Fils de Dieu.

ne plenitudinis temporum, instaurare omnia in Christo, quæ in cœlis, & in terra sunt, in ipso.

nés par lui étant accomplis, il réuniroit ″ tout ″ en JESUS-CHRIST comme dans le chef, tant ce qui est dans le ciel, que ce qui est dans la terre ″.

11. *In quo etiam & nos sorte vocati sumus, prædestinati secundùm propositum ejus, qui operatur omnia secundùm consilium voluntatis suæ;*

11. C'est aussi en lui que la vocation nous est échue comme par sort ″, ayant été prédestinés par le decret de celui qui fait toutes choses selon le dessein & le conseil de sa volonté:

12. *ut simus in laudem gloriæ ejus nos, qui antè speravimus in Christo.*

12. afin que nous soyons la gloire ″, & le sujet des louanges de JESUS-CHRIST, nous qui avons les premiers esperé en lui ″.

13. *In quo & vos cùm audissetis verbum veritatis, (Evangelium salutis vestræ) in quo & credentes si-*

13. Et c'est en lui que vous-mêmes, après avoir entendu la parole de verité, l'Evangile de votre salut ″, & y avoir cru,

℣. 10. *lettr.* repareroit.
Ibid. *expl.* les Juifs & les Gentils.
Ibid. *expl.* JESUS-CHRIST est fait le chef des Anges aussi-bien que des hommes. Il ne fait que comme un corps & une Eglise de ces deux créatures si differentes.
℣. 11. *expl.* Le mot de *sort* exclut tout mérite du côté de l'homme à l'égard de la vocation, & marque une bonté toute gratuite, mais pleine de sagesse du côté de Dieu.
℣. 12. *autr.* à la louange de sa gloire.
Ibid. *expl.* nous Juifs, & nous Apôtres qui sommes de la posterité d'Abraham, à qui le Messie avoit été spécialement promis, & qui avons les premiers esperé l'avenement du Messie, & même qui avons les premiers cru à sa parole.
℣. 13. *expl.* qui est l'unique moyen par lequel vous puissiez être sauvés; *ou*, dont l'observation vous doit conduire au salut.

vous avez été scellés du sceau de l'Esprit saint qui avoit été promis " , | *gnati estis Spiritu promissionis sancto ,*

14. lequel est le gage & les arrhes de notre heritage , jusqu'à la parfaite délivrance du peuple *que Jesus-Christ s'est* acquis" pour la louange de sa gloire.

14. qui est pignus hereditatis nostræ , in redemptionem acquisitionis , in laudem gloriæ ipsius.

§. 2. *Esprit de sagesse donné aux fideles. Grandeur de leur esperance.* JESUS-CHRIST *au-dessus de tout , & chef de l'Eglise.*

15. C'est pourquoi ayant appris quelle est votre foi au Seigneur JESUS , & votre amour envers tous les saints ,

15. Propterea & ego audiens fidem vestram , quæ est in Domino Jesu , & dilectionem in omnes sanctos ,

16. je ne cesse point de rendre *à Dieu* des actions de graces pour vous , me ressouvenant de vous dans mes prieres ;

16. non cesso gratias agens pro vobis , memoriam vestri faciens in orationibus meis ;

17. afin que le Dieu de notre Seigneur JESUS-CHRIST" , le Pere de

17. ut Deus Domini nostri Jesu Christi Pater gloriæ , det vo-

℣. 13. *expl.* Dieu a répandu dans vos ames la grace sanctifiante & les dons miraculeux de son Esprit , & par cette infusion il vous a comme imprimés de son caractere , & de son sceau , pour marquer que vous êtes son vrai peuple & vous faire reconnoître pour tels , & vous assurer de la certitude & de l'immobilité de la promesse qu'il vous a faite de son héritage celeste. L'Apôtre oppose ici la marque interieure de l'Esprit de Dieu à la marque exterieure de la circoncision qui faisoit reconnoître le peuple Juif d'avec les autres.

℣. 14. *expl.* jusqu'à ce que le peuple fidele soit entierement délivré du peché & de toutes ses suites par la résurrection & par la gloire qui la doit suivre , & qui sera l'accomplissement entier des promesses de Dieu.

℣. 17. *expl.* quant à son humanité ; car quant à sa na-

bis spiritum sapientiæ & revelationis, in agnitione ejus:	gloire″, vous donnent l'Esprit de sagesse & de lumiere pour le connoître;
18. *illuminatos oculos cordis vestri, ut sciatis quæ sit spes vocationis ejus, & quæ divitiæ gloriæ hereditatis ejus in sanctis,*	18. qu'il éclaire les yeux de votre cœur″, pour vous faire sçavoir quelle est l'esperance à laquelle il vous a appellés, quelles sont les richesses & la gloire de l'heritage *qu'il destine* aux saints ″,
19. *& quæ sit supereminens magnitudo virtutis ejus in nos, qui credimus secundùm operationem potentiæ virtutis ejus,*	19. & quelle est la grandeur suprême du pouvoir, qu'il exerce en nous qui croyons ″, selon l'efficace de sa force & de sa puissance, *Inf. 4. 7.*
20. *quam operatus est in Christo, suscitans illum à mortuis, & constituens ad dexteram suam in cœlestibus,*	20. qu'il a fait paroître en la personne de JESUS-CHRIST, en le ressuscitant d'entre les morts, & le faisant asseoir à sa droite dans le ciel ″,
21. *supra omnem principatum, & po-*	21. au-dessus de toutes les principautés & de tou-

ture divine, on ne peut dire que fort improprement, que le Pere soit son Dieu.

℣. 17. *autr.* le Dieu de gloire, Pere de notre Seigneur JESUS-CHRIST, &c. *ou*, Dieu Pere glorieux.

℣. 18. *grec.* esprit.

Ibid. *expl.* toutes choses au-dessus de l'intelligence des hommes, si Dieu par sa grace ne leur donne les yeux de la foi, & ne les leur tient toujours ouverts.

℣. 19. *expl.* souverain pouvoir, pour renouveller l'homme entier; le cœur par la foi, la charité, la gloire; le corps par la résurrection glorieuse.

℣. 20. *expl.* L'Apôtre dit ceci pour montrer que si Dieu a élevé l'humanité de JESUS-CHRIST, qui est notre chef, au plus haut degré de gloire dont une créature soit capable; il ne sera pas moins puissant pour glorifier les membres dont la gloire doit être inferieure à celle du chef.

tes les puissances, de toutes les vertus ", de toutes les dominations, & de tous les titres qui peuvent être nonseulement dans le siecle présent; mais encore dans celui qui est à venir.

testatem, & virtutem, & dominationem, & omne nomen, quod nominatur non solùm in hoc saeculo, sed etiam in futuro.

Ps. 8. 8. 22. Il a mis toutes choses sous ses pieds, & il l'a donné pour chef à toute l'Eglise ",

22. *Et omnia subjecit sub pedibus ejus; & ipsum dedit caput supra omnem Ecclesiam,*

23. qui est son corps, & dans laquelle celui qui accomplit tout en tous ", trouve l'accomplissement & l'integrité de tous ses membres.

23. *quae est corpus ipsius, & plenitudo ejus, qui omnia in omnibus adimpletur.*

℣. 21. *expl.* au-dessus de tous les ordres des Anges, dont l'Apôtre nomme quelques-uns; c'est à sçavoir ceux de la seconde hierarchie: car, selon S. Denis, il y a trois hierarchies d'Anges distinguées chacune en trois ordres. Quelques-uns croient que ces trois noms marquent en general quelque puissance celeste que ce soit.

℣. 22. *grec.* L'ayant établi sur tout, il l'a donné pour chef à l'Eglise.

℣. 23. *autr.* L'entier accomplissement de celui qui accomplit tout en tous, *parce que le corps mystique de* Jesus-Christ, *qui est l'Eglise, ne sera entier que lorsque tous ses membres lui seront unis.*

CHAPITRE II.

§. 1. *Enfans de colere sauvés par la grace de* JESUS-CHRIST. *Dieu nous créé en* JESUS-CHRIST *dans les bonnes œuvres.*

1. *ET vos, cùm essetis mortui delictis & peccatis vestris,*

2. *in quibus aliquando ambulastis secundùm sæculum mundi hujus, secundùm principem potestatis aeris hujus, spiritûs, qui nunc operatur in filios diffidentiæ,*

3. *In quibus & nos omnes aliquando conversati sumus in desideriis carnis nostræ,*

1. C'Est lui qui vous a rendu la vie//, lorsque vous étiez morts par vos déreglemens & par vos pechés, Col.2.13.

2. dans lesquels vous avez vêcu selon la coutume de ce monde // selon le prince des puissances de l'air //, cet esprit qui exerce maintenant son pouvoir sur les incredules & les rebelles //.

3. Nous// avons tous été aussi autrefois dans les mêmes desordres, *vivant* selon nos passions charnel-

℣. 1. *expl.* Ce verbe est pris du 5. vers. & se sous-entend ici.

℣. 2. *lettr.* selon le siecle de ce monde.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, selon la suggestion & la volonté du diable, qui est souvent appellé le prince de ce monde.

Ibid. *lettr.* sur les enfans d'incrédulité, *ou*, de desobéissance. *expl.* non seulement en les tentant & en leur suggerant le mal, comme il fait à l'égard de tous les fideles: mais en les y précipitant & les y portant avec efficace: en sorte qu'ils le commettent sans aucune retenue, & sans aucun empêchement: Dieu le permettant ainsi en punition de leur incrédulité & de leur rebellion volontaire à l'Evangile.

℣. 3. *expl.* Nous autres Juifs convertis. Il dit ceci pour faire voir aux Ephesiens que ce n'est point par mépris qu'il parle si desavantageusement de leur vie passée, mais surtout pour leur faire mieux comprendre la force & la vertu de la grace de Dieu.

les, nous abandonnant aux desirs de la chair " & de notre esprit " ; & par la naissance naturelle nous étions enfans de colere " aussi-bien que les autres".

facientes voluntatem carnis & cogitationum, & eramus naturâ filii iræ, sicut & ceteri :

4. Mais Dieu, qui est riche en misericorde ", poussé par l'amour extrême dont il nous a aimés,

4. *Deus autem, qui dives est in misericordia, propter nimiam caritatem suam, quâ dilexit nos,*

5. lorsque nous étions morts par nos pechés, nous a rendu la vie en Jesus-Christ, par la grace duquel vous êtes sauvés ;

5. *Et cùm essemus mortui peccatis, convivificavit nos in Christo, cujus gratiâ estis salvati ;*

6. & il nous a ressuscités" avec lui, & nous a fait asseoir dans le ciel en Jesus-Christ ",

6. *& conresuscitavit, & concedere fecit in cœlestibus in Christo Jesu ;*

7. pour faire éclater dans les siecles à venir les richesses surabondan-

7. *ut ostenderet in sæculis supervenientibus abundantes divi-*

ỳ. 3. *expl.* aux inclinations purement charnelles, telles que sont la fornication, l'ivrognerie, la gourmandise, *&c.*

Ibid. *expl.* comme à l'orgueil, à l'envie, à l'idolatrie.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, dignes de la colere de Dieu, irrité contre tous les hommes, tant à cause du peché originel, qu'à cause des pechés actuels qu'ajoutent ceux qui parviennent à l'usage de la raison.

Ibid. *expl.* aussi bien que les Gentils.

ỳ. 4. *expl.* dont la bonté est infinie.

ỳ. 6. *expl.* résurrection de l'ame par la justification, & du corps, par la résurrection glorieuse.

Ibid. *expl.* Il nous a donné le droit & l'esperance d'y être assis, & même il nous y a déja fait assoir en quelque maniere en la personne de Jesus-Christ, puisqu'il y est assis revêtu de notre nature, & en qualité de notre chef, qui a pris par avance possession de la gloire pour nous, qui sommes les membres de son corps.

tias gratia sua, in bonitate super nos in Christo Jesu. tes de sa grace par la bonté qu'il nous a témoignée en JESUS-CHRIST.

8. *Gratiâ enim estis salvati per fidem; & hoc non ex vobis, Dei enim donum est:* 8. Car c'est par la grace que vous êtes sauvés *en vertu* de la foi; & cela ″ ne vient pas de vous, puisque c'est un don de Dieu:

9. *non ex operibus, ut ne quis glorietur;* 9. cela ne vient pas de nos œuvres, afin que nul ne s'en glorifie ″;

10. *ipsius enim sumus factura, creati in Christo Jesu in operibus bonis, quæ præparavit Deus ut in illis ambulemus.* 10. car nous sommes son ouvrage ″, étant créés en JESUS-CHRIST dans les bonnes œuvres ″ que Dieu a préparées ″, afin que nous y marchassions ″.

§. 2. *Gentils d'étrangers devenus enfans de* JESUS-CHRIST *réconciliateur des deux peuples. Pierre angulaire.*

11. *Propter quod me-* 11. C'est pourquoi ″ sou-

℣. 8. *expl.* cette foi par laquelle vous avez cru.

℣. 9. *expl.* ne s'attribue la gloire de son salut, comme s'il en étoit l'auteur par sa foi ou par ses bonnes œuvres.

℣. 10. *expl.* c'est lui qui nous a faits par sa grace tout ce que nous sommes.

Ibid. *autr.* pour *faire* les bonnes œuvres, *in* signifie cela; c'est-à-dire, que nous n'avons été rendus capables de faire de bonnes œuvres, que par l'union mystique que nous avons eue avec JESUS CHRIST, par le moyen de la foi & de la charité.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qu'il n'y a point d'autres raisons pourquoi Dieu produit en nous ces bonnes œuvres, sinon sa prédestination, & la volonté absolue qu'il en a eue de toute éternité.

Ibid. *expl.* en coopérant à sa grace, & pratiquant fidèlement toutes les vertus qu'elle nous inspire.

℣. 11. *expl.* L'Apôtre leur fait considerer la grandeur du bienfait qu'ils ont reçu; & les excite à une reconnoissance proportionnée.

venez-vous qu'étant Gentils par votre origine", & du nombre de ceux qu'on appelle incirconcis, pour les distinguer de ceux qu'on appelle circoncis selon la chair, à cause d'une circoncision faite par la main des hommes",

mores estote; quòd aliquando vos gentes in carne, qui dicimini præputium, ab ea quæ dicitur circumcisio in carne manu facta,

12. vous n'aviez point alors de part à JESUS-CHRIST"; vous étiez entierement separés de la societé d'Israel, vous étiez étrangers à l'égard des" alliances contenues dans la promesse, vivant sans esperance" & sans Dieu en ce monde".

12. *quia eratis illo in tempore sine Christo, alienati à conversatione Israel, & hospites testamentorum, promissionis spem non habentes, & sine Deo in hoc mundo.*

13. Mais maintenant que *vous êtes* en JESUS-CHRIST, vous qui étiez autrefois éloignés *de Dieu*, vous vous en êtes approchés *en vertu* du Sang de JESUS-CHRIST.

13. *Nunc autem in Christo Jesu, vos, qui aliquando eratis longè, facti estis propè in sanguine Christi.*

14. Car c'est lui qui est notre paix; qui des deux

14. *Ipse enim est pax nostra, qui fecit utra-*

ỳ. 11. *lettr.* dans la chair.

Ibid. *expl.* Il ajoute ce mot pour distinguer cette circoncision de la circoncision spirituelle du cœur dont Dieu est l'auteur, qui est commune aux Juifs & aux Gentils convertis.

ỳ. 12. *lettr.* vous étiez sans le CHRIST.

Ibid. *expl.* vous n'aviez nulle part à l'alliance de grace faite avec Abraham.

Ibid. *expl.* de la résurrection & de la vie éternelle.

Ibid. *expl.* soit que plusieurs fussent tombés de l'idolatrie dans l'atheïsme, ou parce que c'est être sans Dieu, de n'adorer que des idoles muettes,

que unum, & medium parietem maceria solvens, inimicias in carne sua:

15. legem mandatorum decretis evacuans, ut duos condat in semetipso in unum novum hominem, faciens pacem;

16. & reconciliet ambos in uno corpore Deo per crucem, interficiens inimicitias in semetipso.

17. Et veniens evangelizavit pacem vobis, qui longè fuistis, & pacem iis, qui propè.

18. quoniam per ipsum habemus accessum ambo in uno Spi-

peuples n'en a fait qu'un″; qui a rompu en sa chair″ la muraille de separation, cette inimitié *qui les divisoit:*

15. & qui par sa doctrine″ a aboli la loi *chargée de tant* de préceptes, afin de former en soi-même un seul homme nouveau″ de ces deux *peuples*, en mettant la paix *entre eux*;

16. & que *les ayant réunis* tous deux en un seul corps, il les reconciliât avec Dieu par sa croix, y ayant détruit en soi-même″ leur inimitié.

17. Ainsi il est venu annoncer la paix; tant à vous qui étiez éloignés *de Dieu*, qu'*à* ceux qui en étoient proches″;

18. parce que c'est par lui que nous avons accès les uns & les autres″ vers *Rom. 5. 2.*

ỳ. 14. *expl.* qui est venu mettre la paix entre les Juifs & les Gentils convertis, n'ayant fait qu'une Eglise des deux peuples.

Ibid. *expl.* par sa mort, ou par l'oblation de son corps à la mort.

ỳ. 15. *expl.* par l'Evangile.

Ibid. *expl.* un nouveau corps d'Eglise de ces deux peuples, les unissant à soi comme à leur chef. Il donne le nom *d'homme seul* à l'Eglise, pour montrer la parfaite union qu'il doit y avoir entre les peuples divers qui la composent.

ỳ. 16. *expl.* par sa mort.

ỳ. 17. *expl.* aux Juifs qui s'approchoient de lui par le culte qu'ils lui rendoient.

ỳ. 18. *expl.* Juifs & Gentils.

le Pere dans un même Esprit ″.

† S. Thomas Apôtre.

19. † Vous n'êtes donc plus des étrangers ″ qui sont hors de leur païs & de leur maison ; mais vous êtes citoyens de la même cité que les saints ″, & domestiques *de la maison* de Dieu ″ ;

20. puisque vous êtes édifiés sur le fondement des Apôtres & des Prophetes ″, *&* *unis* en JESUS-CHRIST, qui est lui-même la principale pierre de l'angle ″ ;

21. sur lequel tout l'édifice ″ étant posé, s'éleve

ritu ad patrem.

19. Ergo jam non estis hospites, & advenæ; sed estis cives sanctorum, & domestici Dei:

20. superædificati super fundamentum Apostolorum, & prophetarum, ipso summo angulari lapide Christo Jesu,

21. in quo omnis ædificatio constructa

℣. 18. *expl.* par le mouvement & l'inspiration du Saint-Esprit, qui est le même en tous les fideles, comme l'ame est la même dans tous les membres du corps.

℣. 19. *expl.* à l'égard des alliances & des promesses que Dieu a faites pour tous les hommes.

Ibid. *expl.* les justes tant de l'ancien que du nouveau Testament.

Ibid. *expl.* en qualité de ses enfans adoptifs, vous qui auparavant n'aviez pas de Dieu.

℣. 20. *expl.* C'est-à-dire, votre foi est appuyée sur la foi & la doctrine annoncée par les Apôtres, & prédite par les Prophetes sur la doctrine de l'ancien & du nouveau Testament, dont la parfaite correspondance rend notre foi inébranlable.

Ibid. *expl.* JESUS-CHRIST est comparé à la pierre de l'angle, soit à cause de la solidité, de la fermeté & de la force, que parce que c'est le propre de l'angle de réunir les deux murailles ; soit parce qu'il est l'unique objet de toute la doctrine des Apôtres & des Prophetes, auquel aboutit & sur lequel s'arrête la foi de tous les fideles tant Juifs que Gentils.

℣. 21. *expl.* toute l'Eglise composée de Juifs & de Gentils.

crescit in templum sanctum in Domino : & s'accroît dans ses proportions & sa symetrie, pour être un saint temple consacré au Seigneur ".

22. *in quo & vos coædificamini in habitaculum Dei in Spiritu.* 22. Et vous mêmes aussi, *ô Gentils*, vous entrez dans la structure de cet édifice, pour devenir la maison de Dieu par le *Saint-Esprit* " ¶.

ỳ. 21. *ex.* C'est-à-dire, que comme dans un bâtiment les pierres sont mises avec proportion, en sorte que les unes sont plus proches & les autres plus éloignées du fondement; les unes ont un usage, les autres un autre; ainsi dans l'édifice spirituel de l'Eglise, les pierres vives qui la composent ne sont pas toutes dans un même ordre, ni dans un même degré, n'ont pas toutes les mêmes fonctions; mais cependant elles subsistent toutes sur la pierre de l'angle qui est JESUS-CHRIST, dont le corps mystique se perfectionne & s'avance tous les jours de plus en plus par la multiplication des fideles & par leur progrès dans la foi & dans la charité, jusqu'à ce qu'il ait atteint sa derniere perfection dans le ciel, quand le nombre des prédestinés, qui sont les vraies pierres de cet édifice, sera accompli.

ỳ. 22. *expl.* par sa grace; *ou*, en esprit : c'est-à-dire, sa maison spirituelle.

CHAPITRE III.

§. 1. *Réunion des Gentils avec les Juifs révelée à saint Paul : son humilité, sa confiance.*

1. *HUjus rei gratiâ, ego Paulus vinctus Christi Je-* 1. C'Est pour ce sujet que *j'ai reçu mon ministere* ", moi Paul, qui

ỳ. 1. *expl.* On a été obligé de suppléer ces paroles pour éviter l'obscurité qu'auroit pu causer la parenthese qui continue depuis le verset suivant jusqu'au verset 8. auquel ce premier verset se rapporte, & duquel on a tiré le sens de ces paroles. Quelques-uns lient ces paroles avec celles du verset 14. *C'est ce qui me porte à fléchir*, &c. & disent que l'A-

suis prisonnier de JESUS-CHRIST pour vous autres Gentils " ;

2. car vous aurez appris sans doute de quelle maniere Dieu m'a donné la grace *de l'apostolat pour l'exercer* envers vous " ;

3. m'ayant découvert par revelation ce secret & ce mystere dont je vous ai déja écrit en peu de paroles " ;

4. où vous pouvez connoître par la lecture que vous en ferez, quelle est l'intelligence que j'ai du mystere du CHRIST,

5. qui n'a point été découvert aux enfans des hommes dans les autres tems ", comme il est revelé maintenant par le Saint-Esprit à ses saints

su, pro vobis gentibus,

2. *si tamen audistis dispensationem gratiæ Dei, quæ data est mihi in vobis :*

3. *quoniam secundùm revelationem notum mihi factum est sacramentum, sicut suprà scripsi in brevi ;*

4. *prout potestis legentes intelligere prudentiam meam in mysterio Christi,*

5. *quòd aliis generationibus non est agnitum filiis hominum, sicuti nunc revelatum est sanctis Apostolis ejus, & Prophetis in*

pôtre faisant réflexion que ce discours d'édifice & de temple étoit tout métaphorique, & ne seroit peut-être pas bien compris par les Ephesiens, interrompt la prière qu'il alloit faire, pour leur expliquer davantage le mystere de la vocation des Gentils.

℣. 1. *expl.* à cause de JESUS-CHRIST & de son Evangile que je prêche aux Gentils ; en haine de quoi j'ai été livré aux Romains par les Juifs. *Act.* 28. 20.

℣. 2. *lettr.* l'œconomie de la grace de Dieu, qui m'a été donnée vers vous. Il parle de sa vocation à prêcher l'Evangile aux Gentils, comme d'une chose connue.

℣. 3. *expl.* Ce secret & ce mystere de la vocation des Gentils, comme il l'explique verset 6. *plus bas*, dont il leur a parlé dans les deux chapitres précedens.

℣. 5. *expl.* pleinement & clairement, & selon les circonstances du tems, du lieu & de la maniere.

Spiritu :	Apôtres, & aux Prophetes ":
6. *gentes esse coheredes, & concorporales, & comparticipes promissionis ejus in Christo Jesu per Evangelium,*	6. qui est, que les Gentils sont appellés au même heritage " *que les Juifs*, qu'ils sont les membres du même corps ", & qu'ils participent à la même promesse de Dieu en JESUS-CHRIST " par l'Evangile,
7. *Cujus factus sum minister, secundùm donum gratiæ Dei, quæ data est mihi secundùm operationem virtutis ejus.*	7. dont j'ai été fait le ministre par le don de la grace de Dieu, qui m'a été conferée par l'efficace de sa puissance ". *Supr. 1. 19.*
8. *Mihi omnium sanctorum minimo data est gratia hæc, in gentibus evangelizare investigabiles divitias Christi,*	8. J'ai *donc* " reçu, moi qui suis le plus petit d'entre tous les saints ", cette grace d'annoncer aux Gentils les richesses incompréhensibles de JESUS-CHRIST ". *1. Cor. 15. 9.*

℣. 5. *expl.* aux Prophetes du nouveau Testament, dont la principale fonction étoit d'interpreter les mysteres les plus obscurs & les plus profonds de la Religion, & d'éclaircir les grandes difficultés de l'Ecriture. Saint Pierre même l'ignoroit encore dans le commencement, quoiqu'il eût reçu le Saint Esprit, comme on peut voir par la vision qu'il eut. *Act.* 10.

℣. 6. *expl.* à la même gloire céleste.

Ibid. *expl.* du même corps mystique, c'est-à-dire, d'une même Eglise.

Ibid. *expl.* en vertu de l'union qu'ils ont avec lui, comme des membres unis à leur chef.

℣. 7. *expl.* L'Apôtre prouve la révélation qu'il avoit eue de ce mystere, par les dons de la grace que Dieu lui a faits, & par l'efficace avec laquelle elle a agi en lui.

℣. 8. *expl.* On a ajouté ce mot pour faire la liaison de ce verset avec le premier ; à cause de la longueur de la parenthese qui finit ici.

Ibid. *expl.* des Chrétiens. Il a en vûe la persecution qu'il avoit faite à l'Eglise.

Ibid. *expl.* l'abondance de la grace qu'il répand sur les

9. & d'éclairer tous les hommes, *en leur découvrant* combien est admirable l'œconomie du mystere ″ caché dès le commencement des siecles en Dieu, qui a créé toutes choses ″ ;

9. *& illuminare omnes, quæ sit dispensatio sacramenti absconditi à sæculis in Deo, qui omnia creavit;*

10. afin que les principautés & les puissances qui sont dans les cieux, connussent par l'Eglise la sagesse de Dieu *si merveilleuse* dans les ordres differens de sa conduite ″ ;

10. *ut innotescat principatibus & potestatibus in cœlestibus per Ecclesiam, multiformis sapientia Dei;*

11. selon le dessein éternel qu'il a accompli par JESUS-CHRIST notre

11. *secundùm præfinitionem sæculorum, quam fecit in Christo*

hommes, mais surtout la gloire éternelle qu'il leur promet, dont les richesses sont incompréhensibles, & les trésors de sagesse, de science & de grace qui sont renfermés en lui, pour les communiquer aux hommes avec abondance.

℣. 9. *expl.* La maniere admirable avec laquelle Dieu a operé le mystere de la rédemption, & avec combien de sagesse & de libéralité il a ensuite communiqué & distribué ses graces aux hommes, pour leur en appliquer le fruit.

Ibid. *grec aj.* par JESUS-CHRIST.

℣. 10. *lettr.* qui a tant de formes. *expl.* afin que non seulement les hommes, mais même les Anges *connoissent maintenant* pleinement & clairement, au lieu que la connoissance qu'ils en avoient étoit autrefois obscure, comme celle des Prophetes : *par l'Eglise*, c'est-à-dire, par ce renouvellement interieur que Dieu a fait de son Eglise & par cette prodigieuse abondance de dons & de graces qu'il a versés sur elle, *la sagesse de Dieu si merveilleuse, &c.* avec combien de sagesse Dieu a dispensé le mystere de la rédemption, ne l'ayant pas operé tout à la fois, mais par divers degrés ; & l'ayant enfin pleinement accompli & fait connoître sur la fin des tems, envoyant son propre Fils pour être le médiateur de cette rédemption par son propre sang.

Jesu Domino nostro : Seigneur ;

12. *in quo habemus fiduciam, & accessum in confidentia per fidem ejus.*

12. en qui nous avons par la foi en son nom ", la liberté & la confiance de nous approcher *de Dieu*".

13. *Propter quod peto ne deficiatis in tribulationibus meis pro vobis, quæ est gloria vestra.*

13. † C'est pourquoi je vous prie de ne point perdre courage en me voyant souffrir tant de maux pour vous, puisque c'est-là votre gloire ". † 16. Dimanche après la Pentec.

§. 2. *Cœur des Chrétiens possédé par* JESUS-CHRIST *; fortifié par le Saint-Esprit ; enraciné dans la charité.*

14. *Hujus rei gratia flecto genua mea ad Patrem Domini nostri Jesu Christi,*

14. C'est ce qui me porte à flechir les genoux devant le Pere de notre Seigneur JESUS-CHRIST,

15. *ex quo omnis paternitas in cœlis & in terra nominatur,*

15. qui est le principe & le chef de toute *cette grande* famille " qui est dans le ciel & dans la terre " ;

℣. 12. *lettr.* en lui.

Ibid. *expl.* Il semble que l'Apôtre ajoute ceci pour les philosophes & les heretiques Simoniens, qui enseignoient qu'on ne pouvoit s'approcher de Dieu que par les Anges : il soutient ici au contraire que c'est JESUS-CHRIST seul qui nous y peut introduire comme notre unique médiateur. Ce qui n'est pas néanmoins contraire à l'intercession des Saints ni des Anges ; puisque leur intercession est toute fondée sur celle de JESUS-CHRIST, & que nous ne les implorons pas comme nos médiateurs, mais seulement comme nos confreres, afin qu'ils joignent leurs prieres avec les nôtres.

℣. 13. *lettr.* ce qui est votre gloire. *expl.* car les maux qu'il souffroit étoient autant de preuves de la bonté de Dieu à leur égard, puisqu'il n'épargnoit pas ses plus chers Apôtres pour leur salut.

℣. 15. *lettr.* & *grec.* d'où est nommée toute famille. *autr. vulg.* de qui est nommée toute paternité.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, de toute l'Eglise composée des Esprits bienheureux & des hommes qui sont sur la terre, & qui s'appelle la maison de Dieu.

16. afin que selon les richesses de sa gloire ‖, il vous fortifie dans l'homme intérieur ‖ par son *Saint-Esprit*;

17. qu'il fasse que JESUS-CHRIST habite par la foi dans vos cœurs, & qu'étant enracinés & fondés dans la charité ‖,

18. vous puissiez comprendre avec tous les saints, quelle est la largeur, la longueur, la hauteur & la profondeur *de ce mystere* ‖;

19. & connoître l'amour de JESUS-CHRIST envers nous, qui surpasse toute connoissance; afin que vous soyez remplis selon toute la plenitude de Dieu *même* ‖.

20. Que celui qui par la puissance qui opere en

16. ut det vobis secundùm divitias gloriæ suæ, virtute corroborari per Spiritum ejus in interiorem hominem;

17. Christum habitare per fidem in cordibus vestris, in caritate radicati, & fundati,

18. ut possitis comprehendere cum omnibus sanctis, quæ sit latitudo, & longitudo, & sublimitas & profundum;

19. scire etiam supereminentem scientiæ caritatem Christi, ut impleamini in omnem plenitudinem Dei.

20. Ei autem, qui potens est omnia face-

℣. 16. *expl.* C'est ainsi qu'il appelle la grace.
Ibid. *expl.* dans le fond de l'ame, & dans toutes ses facultés.

℣. 17. *expl.* demeurant fermes & invariables dans l'amour de Dieu & du prochain.

℣. 18. *expl.* C'est-à-dire, quelle en est la majesté & la grandeur; mais avec allusion aux quatre dimensions de la croix, dont la largeur marque la charité; la longueur, la perseverance; la hauteur, la vûe de Dieu & la pureté de l'intention; & la profondeur, le secret de la prédestination, qui est le fondement de l'humilité. *S. August.*

℣. 19. *expl.* Ceci se rapporte à tout ce qui a été dit depuis le verset 14. Le sens est: Je demande toutes ces choses pour vous, afin que vous soyez tous remplis de Dieu en ce monde par la grace, & en l'autre par la gloire.

re superabundanter quàm petimus, aut intelligimus, secundùm virtutem, quæ operatur in nobis, nous, peut faire infiniment plus que tout ce que nous demandons & tout ce que nous pensons,

21. *ipsi gloria in Ecclesia, & in Christo Jesu, in omnes generationes sæculi sæculorum. Amen.*

21. soit glorifié dans l'Eglise par JESUS-CHRIST dans la succession de tous les âges; & en tous les siecles. Amen ¶.

CHAPITRE IV.

§. 1. *Douceur, patience, support. Unité d'esprit, comme tous ne sont qu'un corps.*

1. *OBsecro itaque vos ego vinctus in Domino, ut dignè ambuletis vocatione, quâ vocati estis,*

1. † JE vous conjure donc, moi qui suis dans les chaînes pour le Seigneur, de vous conduire d'une maniere qui soit digne de l'état auquel vous avez été appellés;

† 17. Dimanche après la Pentec. 1. Cor. 7. 27. Philip. 1. 26.

2. *cum omni humilitate, & mansuetudine, cum patientia, supportantes invicem in caritate,*

2. pratiquant en toutes choses l'humilité, la douceur, & la patience ", vous supportant les uns les autres avec charité,

3. *solliciti servare unitatem spiritûs in vinculo pacis.*

3. & travaillant avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix ". Rom. 12. 17.

℣. 2. *autr.* faisant voir en toutes choses un humble sentiment de vous-même, une grande douceur & une longue patience, *qui ayent pour principe la charité.*

℣. 3. *expl.* par le moyen de la paix qui tient les esprits unis, & qui doit être si chere, qu'on doit la conserver avec un très grand soin. *Voyez* 1. *Petr.* 3. 11. *Ps.* 33. 15.

4. *Vous n'êtes tous qu'un* corps & *qu'un* esprit ″, comme vous avez *tous* été appellés à une *même* esperance ;	4. *Unum corpus, & unus spiritus, sicut vocati estis in una spe vocationis vestræ.*
5. *& qu'il n'y* a qu'un Seigneur, *qu'*une foi, & *qu'*un Baptême ″ ;	5. *Unus Dominus, una fides, unum baptisma.*
Mal. 2. 10. 6. *qu'*un Dieu Pere de tous″, qui est au-dessus de tous ″, qui *étend sa providence* sur tous, & qui *réside* en nous tous ″ ¶.	6. *Unus Deus & Pater omnium, qui est super omnes, & per omnia, & in omnibus nobis.*

Rom. 12. 3. 1. Cor. 12. 11. 2. Cor. 10. 13.

§. 2. *Grace donnée par mesure. Ne se point laisser emporter à tout vent de doctrine.* JESUS-CHRIST *chef & lien de tous les membres de son corps.*

† Veille de l'Ascension. SS. Simon & Jude. 7. Or † la grace ″ a été donnée à chacun de nous ″ selon la mesure du don de	7. *Unicuique autem nostrûm data est gratia secundùm men-*

ỳ. 4. *autr.* Il n'y a entre vous tous qu'un corps, qu'il n'y ait aussi qu'un esprit.

ỳ. 5. *expl.* qui nous unit tous à JESUS-CHRIST, & qui de nous tous ne fait que la même chose avec lui, & ôte par ce moyen toute la diversité qu'il y avoit auparavant entre vous, & tous les sujets de divisions qui naissent de cette diversité. Saint Paul rassemble ici un grand nombre de motifs de paix & de charité très-pressans, en sorte que c'est une chose qui doit paroître monstrueuse de voir un Chrétien en different & desuni d'un autre Chrétien.

ỳ. 6. *expl.* d'où il s'ensuit que nous sommes tous freres, & qu'ainsi nous devons nous aimer tendrement, & vivre dans une parfaite union, comme ne faisant qu'une même famille.

Ibid. *expl.* par l'empire qu'il a sur tous les hommes.

Ibid. *expl.* par sa grace par laquelle il demeure dans l'ame de chaque fidele.

ỳ. 7. *expl.* Il parle de la grace du ministere, & des dons gratuits.

Ibid *expl.* Il ne veut pas dire que chaque fidele ait reçu la grace du ministere, ou quelques-uns de ces dons gratuits dont il parle ; mais que chacun de ceux qui en a reçu, les a reçus par la grace toute pure de Dieu.

suram donationis Christi.	JESUS-CHRIST ″.
8. *Propter quod dicit : Ascendens in altum captivam duxit captivitatem, dedit dona hominibus.*	8. C'est pourquoi l'Ecriture dit, qu'étant monté en haut, il a mené captive une multitude de captifs ″, & a répandu ses dons sur les hommes. Ps. 67. 19.
9. *Quòd autem ascendit, quid est, nisi quia & descendit primùm in inferiores partes terræ?*	9. Et pourquoi est-il dit qu'il est monté, sinon parce qu'il étoit descendu auparavant dans les parties les plus basses de la terre ″?
10. *Qui descendit, ipse est & qui ascendit super omnes cœlos, ut impleret omnia.*	10. Celui qui est descendu, est le même qui est monté au-dessus de tous les cieux, afin de remplir toutes choses ″.
11. *Et ipse dedit*	11. Lui-même donc ″ a

ỳ. 7. *expl.* C'est-à-dire, que la mesure de ces graces ne dépend pas de notre volonté ni de nos mérites, mais de la seule volonté de JESUS-CHRIST, qui les distribue à chacun des fideles comme il lui plaît : de sorte que personne n'a sujet de s'élever au dessus d'un autre, & puisqu'il n'a rien reçu pour lui-même, mais pour l'utilité des autres, cette diversité même de dons doit contribuer à la conservation de l'unité des fideles en un même corps.

ỳ. 8. *lettr.* la captivité. *expl.* Il parle des ames des justes, qui étoient dans le sein d'Abraham, attendant que JESUS-CHRIST fût monté au ciel, pour leur en ouvrir la porte.

ỳ. 9. *expl.* dans la terre qui est la partie la plus basse du monde, par son Incarnation : & ensuite par sa mort quand il est descendu aux enfers, qui sont au lieu le plus bas de la terre. Car l'Apôtre parle ici de JESUS-CHRIST, & prouve par ce passage, que la distribution des dons de Dieu se fait selon qu'il plaît à JESUS-CHRIST, comme il a été dit verset 7.

ỳ. 10. *expl.* C'est-à-dire, afin de remplir tout des marques de sa puissance ; la terre qu'il a sanctifiée ; les enfers qu'il a vaincus ; & le ciel dans lequel il regne.

ỳ. 11. *expl.* C'est la suite du verset 7, interrompue par

1. Cor. 12. 28. donné *à son Eglise*, quelques-uns *pour être* Apôtres, d'autres *pour être* Prophetes ″, d'autres *pour être* Evangélistes ″, d'autres *pour être* Pasteurs & Docteurs ″;

12. afin qu'ils travaillent à la perfection des saints ″, aux fonctions de *leur* ministere, à l'édification du corps de JESUS-CHRIST,

13. jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité d'une *même* foi, & d'une même connoissance du Fils de Dieu ″, à l'état d'un homme parfait ″, à la me-

quosdam quidem Apostolos, quosdam autem Prophetas, alios verò Evangelistas, alios autem pastores, & doctores;

12. *ad consummationem sanctorum in opus ministerii, in ædificationem corporis Christi,*

13. *donec occurramus omnes in unitatem fidei, & agnitionis Filii Dei, in virum perfectum, in mensuram ætatis ple-*

l'exposition mystique du passage du Pseaume 67. Il explique plus clairement quelles sont les diverses graces que JESUS-CHRIST a répandues sur les fideles; & quoiqu'il ne parle que des principales, il fait voir ensuite qu'elles contribuent toutes à une même fin, qui est l'édification du corps de l'Eglise, & l'union des fideles en une même foi.

℣. 11. *Voyez* 1. *Cor.* 11. 18.

Ibid. *expl.* C'étoient ceux à qui les Apôtres commettoient la prédication de l'Evangile, dont plusieurs n'étoient que Diacres *Act.* 6. 8. *ib.* 8. 12.

Ibid. *expl.* Ce sont les ministres ordinaires de l'Eglise, les Evêques & les Prêtres, qui ont la charge de paître le troupeau de JESUS-CHRIST, par les Sacremens & par la parole de Dieu.

℣. 12. *autr.* à l'assemblage des saints. *expl.* à l'accomplissement du nombre, & à l'union parfaite de tous les saints en un même corps.

℣. 13. *expl.* Les ministres ne doivent pas cesser d'exercer leurs fonctions à l'égard de chaque particulier, qu'ils ne les ayent rendus aussi parfaits qu'eux dans la foi & dans la connoissance des mysteres.

Ibid. *expl.* en un état auquel nous n'ayons plus besoin, comme ceux qui sont encore enfans dans la Religion, d'é-

nitudinis

nitudinis Christi :

sure de l'âge & de la plenitude, selon laquelle JESUS-CHRIST doit être formé en nous ″ :

14. *ut jam non simus parvuli fluctuantes, & circumferamur omni vento doctrinæ in nequitia hominum, in astutia ad circumventionem erroris ;*

14. afin que nous ne soyons plus comme des enfans, comme des personnes flottantes, & qui se laissent emporter à tous les vents des opinions *humaines*, par la tromperie des hommes, & par l'adresse *qu'ils ont* à engager artificieusement dans l'erreur ;

15. *veritatem autem facientes in caritate, crescamus in illo per omnia, qui est caput Christus :*

15. mais que pratiquant la vérité par ″ la charité ″, nous croissions en toutes choses dans JESUS-CHRIST ″, qui est notre chef & notre tête :

16. *ex quo totum corpus compactum, & connexum per omnem juncturam subministrationis, secundùm*

16. & c'est de lui que tout le corps, dont les parties sont jointes & unies ensemble avec une si juste proportion, reçoit par tous

tre nourris du lait de la doctrine, mais nous soyons capables de nous nourrir nous-mêmes de la viande solide des mysteres les plus relevés du christianisme.

ỳ. 13. *let.* de la plénitude de JESUS-CHRIST ; c'est-à-dire, que nous soyons de parfaits Chrétiens.

ỳ. 15. *autr.* dans.

Ibid. *expl.* ne nous contentant pas de la simple connoissance de la verité, mais la mettant en pratique par le moyen & par le motif de la charité, sans laquelle la connoissance de la verité ne sert qu'à enfler l'homme d'orgueil & de présomption.

Ibid. *expl.* par le moyen de l'union que nous avons avec JESUS-CHRIST, qui communique à ses membres la vertu & la grace necessaire pour prendre cet accroissement spirituel.

les vaisseaux & toutes les liaisons qui portent l'esprit & la vie, l'accroissement *qu'il lui communique* par l'efficace de son influence ″, selon la mesure qui est propre à chacun des membres, afin qu'il se forme ainsi & s'édifie par la charité ″.	*operationem in mensuram, uniuscujusque membri, augmentum corporis facit in ædificationem sui in caritate.*

§. 3. *Vie payenne, vie chrétienne. Se revêtir de l'esprit & de l'homme nouveau.*

Rom. 1. 21. 17. Je vous avertis donc, & je vous en conjure par le Seigneur, de ne vivre plus comme les *autres* ″ Gentils, qui suivent dans leur conduite la vanité de leurs pensées ″;	17. *Hoc igitur dico, & testificor in Domino, ut jam non ambuletis, sicut & gentes ambulant in vanitate sensûs sui;*
18. qui ont l'esprit plein	18. *tenebris obscu-*

℣. 16. *expl.* Il veut dire que JESUS-CHRIST n'est pas seulement le chef & la tête du corps mystique de l'Eglise, mais qu'il en est encore le cœur : & que comme le cœur communique le sang & tous les esprits à tous les membres & à toutes les parties du corps les plus éloignées, par le moyen des arteres & des veines : qu'ainsi JESUS-CHRIST communique sa vertu & sa grace à tous les fideles par le moyen des Pasteurs & des autres ministres de l'Eglise.

Ibid. *lettr.* duquel tout le corps, bien ajusté & assemblé, reçoit par toutes les jointures de la distribution l'accroissement du corps, selon l'opération efficace en la mesure de chaque membre, pour l'édification de lui-même en charité.

℣. 17. Ce mot est dans le Grec.

Ibid. *expl.* leurs faux raisonnemens. L'Apôtre marque particulierement les Philosophes payens qui étoient en grand nombre à Ephese : & il s'attache particulierement à décrier leur conduite, parce qu'ils séduisoient plusieurs personnes sous prétexte de vertu, leur promettant de les rendre sages & vertueux par la philosophie humaine, & les détournant ainsi de suivre le christianisme.

ratum habentes intellectum, alienati à vita Dei, per ignorantiam quæ est in illis, propter cæcitatem cordis ipsorum;

19. *qui desperantes, semetipsos tradiderunt impudicitiæ, in operationem immunditiæ omnis, in avaritiam.*

20. *Vos autem non ita didicistis Christum;*

21. *Si tamen illum audistis, & in ipso edocti estis, sicut est veritas in Jesu,*

22. *deponere vos secundùm pristinam conversationem veterem hominem, qui corrumpitur secundùm desideria erroris;*

de ténebres; qui sont entierement éloignés de la vie de Dieu ″, à cause de l'ignorance où ils sont, & de l'aveuglement ″ de leur cœur;

19. qui ayant perdu tout remords ″ & tout sentiment, s'abandonnent à la dissolution pour se plonger avec une ardeur insatiable ″ dans toutes sortes d'impuretés.

20. Mais pour vous, ce n'est pas ce que vous avez appris dans l'école de JESUS-CHRIST ″.

21. puisque vous y avez entendu prêcher ″, & y avez appris selon la verité de sa doctrine,

22. à dépouiller le vieil homme, selon *lequel vous avez vécu dans* votre premiere vie, qui se corrompt en suivant l'illusion de ses passions ″, *Col. 3. 8.*

ỷ. 18. *expl.* qui menent une vie toute contraire à celle que Dieu prescrit par sa loi & par son Evangile, & qu'il inspire par l'esprit de regeneration à ses fideles.

Ibid. *autr.* l'endurcissement.

ỷ. 19. *lettr.* espoir. *expl.* étant devenus insensibles aux pechés les plus énormes, après avoir entierement supprimé en eux-mêmes la crainte des jugemens de Dieu.

Ibid. *autr.* comme à l'envi. *lettr.* en avarice.

ỷ. 20. *lettr.* Vous n'avez pas ainsi appris JESUS-CHRIST.

ỷ. 21. *expl.* Selon quelques-uns, il semble que l'Apôtre doute s'ils ont fait quelque réflexion à ce qu'on leur a enseigné; c'est pourquoi ils traduisent: *Si toutefois vous l'avez bien entendu, & si vous avez appris.*

ỷ. 22. *expl.* On apprend dans l'Evangile à n'agir plus

Rom. 6. 6. † 19. Dimanche après la Pent.

23. à † vous renouveller dans l'interieur de votre ame ″,

24. & à vous revêtir de l'homme nouveau ″, qui est créé selon Dieu dans une justice & une sainteté″ veritable.

1. Pet. 2. 1. Zach. 8. 16.

25. C'est pourquoi en vous éloignant de tout mensonge ″, que chacun parle à son prochain dans la verité, parce que nous sommes membres les uns des autres.

Psal. 4. 6.

26. *Si* vous vous mettez en colere, gardez-vous de pecher. Que le soleil ne se couche point sur votre colere ″,

23. *renovamini autem spiritu mentis vestra,*

24. *& induite novum hominem, qui secundùm Deum creatus est in justitia, & sanctitate veritatis.*

25. *Propter quod deponentes mendacium, loquimini veritatem; unusquisque cum proximo suo, quoniam sumus invicem membra.*

26. *Irascimini, & nolite peccare. Sol non occidat super iracundiam vestram,*

selon la corruption de la nature, en suivant l'inclination au peché que nous portons toujours en nous-mêmes.

℣. 23. *lettr.* dans l'esprit de votre entendement.

℣. 24. *expl.* de Jesus-Christ qui est l'homme nouveau; *ou*, vous orner de la justice & de la sainteté qui rétablit dans l'homme l'image de Dieu, qu'il avoit reçue par la création, & qu'il avoit perdue par le peché, & qui par ce moyen en font un homme nouveau & tel qu'il est sorti des mains de Dieu.

Ibid. *ex.* Par *la justice*, l'Apôtre entend l'innocence par laquelle on s'abstient de tous les crimes, & *la sainteté* comprend géneralement la pratique de toutes les vertus par lesquelles nous nous rendons agréables à Dieu, soit que ces vertus ayent Dieu ou le prochain pour objet.

℣. 25. *expl.* non seulement de paroles, mais encore d'actions, en s'éloignant de toutes les voies de surprise, de tromperie, d'injustice; car il est inoui qu'un membre trompe l'autre.

℣. 26. *expl.* Ce n'est pas qu'il permette de conserver sa colere jusqu'au soleil couché, mais il veut montrer qu'il n'y faut pas perseverer, & que quand on y demeure plus d'un jour, le mal en devient plus incurable.

27. *Nolite locum dare diabolo.*

27. Ne donnez point de lieu & d'entrée au diable″. Jac. 4. 7.

28. *Qui furabatur, jam non furetur; magis autem laboret, operando manibus suis quod bonum est, ut habeat unde tribuat necessitatem patienti.*

28. Que celui qui déroboit ne dérobe plus; mais qu'il s'occupe en travaillant des mains à quelque ouvrage bon & utile″, pour avoir de quoi donner à ceux qui sont dans l'indigence ¶.

29. *Omnis sermo malus ex ore vestro non procedat; sed si quis bonus ad ædificationem fidei, ut det gratiam audientibus.*

29. Que nul mauvais discours ne sorte de votre bouche; mais qu'il n'en sorte que de bons & de propres à nourrir″ la foi, afin qu'ils inspirent la piété″ à ceux qui les écoutent.

30. *Et nolite contristare Spiritum sanctum Dei, in quo signati estis in diem redemptionis.*

30. Et n'attristez pas l'Esprit saint de Dieu″ dont vous avez été marqués comme d'un sceau″ pour le jour de la rédemption.

ỷ. 27. *expl.* par la haine, qui succederoit à la colere.

ỷ. 28. *expl.* Il dit ceci, parce qu'il y a plusieurs ouvrages des mains qui sont inutiles & défendus aux Chrétiens, comme ceux qui ne regardent que la pure vanité, & dont on ne sçauroit user sans offenser Dieu: il condamne aussi par ces paroles indirectement tous les gains deshonnêtes des comediens, brelandiers, charlatans, & des autres métiers encore plus infames.

ỷ. 29. *lettr.* à édifier.

Ibid. *lettr.* qu'ils donnent grace, *ou* agréent.

ỷ. 30. *expl.* Ne lui donnez pas sujet en l'offensant, d'abandonner votre ame, & de vous priver par ce moyen de la joie spirituelle qu'il produit dans les ames: *ou*, ne détruisez pas l'ouvrage du Saint-Esprit dans l'ame de votre prochain, en le faisant tomber dans le peché par vos mauvais discours, & en le dégoûtant des choses de Dieu, & lui ôtant ainsi la ferveur & la joie spirituelle que le Saint-Esprit a produites dans son ame.

Ibid. *Voyez la note chap. 1. 13.*

31. Que toute aigreur, tout emportement, toute colère, toute crierie, toute médisance, enfin que toute malice soit bannie d'entre vous.

31. *Omnis amaritudo, & ira, & indignatio, & clamor, & blasphemia tollatur à vobis, cum omni malitia.*

32. Mais soyez bons les uns envers les autres, pleins de compassion & de tendresse, vous entre-pardonnant mutuellement, comme Dieu aussi vous a pardonné en JESUS-CHRIST ".

Coloss. 3. 12. 13.

32. *Estote autem invicem benigni, misericordes, donantes invicem, sicut & Deus in Christo donavit vobis.*

℣. 32. *expl.* en vûe & par les mérites de JESUS-CHRIST.

CHAPITRE V.

§. 1. *Imiter Dieu, & JESUS-CHRIST. Regler ses paroles. Rendre graces. Vivre en enfans de lumiere. Fuir les œuvres de ténebres.*

† 3. Dim. de Carême

1. † Soyez donc les imitateurs de Dieu ", comme étant ses enfans bien-aimés,

1. *Estote ergo imitatores Dei, sicut filii carissimi:*

Joan. 13. 34. & 15. 12. 1. *Joan.* 4. 21.

2. & marchez " dans l'amour & la charité, comme JESUS-CHRIST nous a aimés, & s'est livré *lui-même* pour nous, *en s'offrant* à Dieu comme une

2. *& ambulate in dilectione, sicut & Christus dilexit nos, & tradidit semetipsum pro nobis oblationem & hostiam Deo*

℣. 1. *expl.* en pardonnant aux autres ce qu'ils peuvent avoir faits contre nous, comme Dieu pardonne aux hommes leurs pechés.

℣. 2. *autr.* vivez.

In odorem suavitatis. oblation & une victime d'agréable odeur ".

3. *Fornicatio autem, & omnis immunditia, aut avaritia, nec nominetur in vobis, sicut decet sanctos:*

3. Qu'on n'entende pas seulement parler parmi vous" ni de fornication, ni de quelque impureté que ce soit, ni d'avarice, comme on n'en doit point ouir parler parmi des saints " : Col. 3. 5.

4. *aut turpitudo, aut stultiloquium, aut scurrilitas, quæ ad rem non pertinet, sed magis gratiarum actio.*

4. qu'on n'y entende point de paroles deshonnêtes, ni de folles, ni de boufonnes, ce qui ne convient pas à votre vocation" ; mais plutôt des *paroles* d'actions de graces.

5. *Hoc enim scitote intelligentes, quòd omnis fornicator, aut immundus, aut avarus, quod est idolorum servitus non habet hereditatem in regno Christi & Dei.*

5. Car sçachez que nul fornicateur, nul impudique, nul avare, ce qui est une idolatrie " ne sera heritier du royaume de Jesus-Christ & de Dieu.

℣. 2. *expl.* Cette façon de parler est empruntée des anciens sacrifices qui étoient agréés de Dieu, comme si la fumée de ces sacrifices qui montoit vers le ciel eût été jusqu'à Dieu, & qu'il en eût flairé agréablement la senteur. Il veut dire donc que le sacrifice de Jesus-Christ a été très agréable à son Pere, tant à cause de sa parfaite obéissance, & de la rédemption des hommes qui en étoit le fruit, qu'à cause principalement de la souveraine dignité de sa personne.

℣. 3. *expl.* Ayez une si grande horreur de ces vices, que le seul nom même vous en fasse peur : *ou* ne donnez pas sujet d'avoir le moindre soupçon contre vous, que vous soyez sujets à tous ces vices.

Ibid. *lettr.* que la fornication, &c. ne soit pas seulement nommée parmi vous, comme il est bien seant aux saints.

℣. 4. lettr. *ad rem non pertinet.*

℣. 5. *expl.* Quelques-uns croient que l'avarice & l'ido-

Matth. 24. 4. Marc 13. 5. Luc 21. 8. 1. Thess. 2. 3.

6. Que personne ne vous séduise par de vains discours ‖ : car c'est pour ces choses que la colere de Dieu tombe sur les hommes rebelles à la verité ‖.

6. *Nemo vos seducat in omnibus verbis : propter hæc enim venit ira Dei in filios diffidentiæ.*

7. N'ayez donc rien de commun avec eux ‖.

7. *Nolite ergo effici participes eorum.*

8. Car vous *n'*étiez autrefois *que* ténebres ‖, mais maintenant vous êtes lumiere en notre Seigneur ‖. Marchez ‖ comme des enfans de lumiere.

8. *Eratis enim aliquando tenebræ, nunc autem lux in Domino. Ut filii lucis ambulate.*

9. Or le fruit de la lumiere consiste en toute sorte de bonté, de justice, & de verité ‖ ¶.

9. *Fructus enim lucis est in omni bonitate, & justitia, & veritate.*

latrie, signifient ici la fornication, ou l'ardeur & la soif insatiable des voluptés charnelles, comme si on s'en faisoit une religion. *S. Jerom. Men.*

℣. 6. *expl.* Il entend parler des philosophes Gnostiques, qui enseignoient que tous ces vices étoient permis, & des disciples de Simon le Magicien, qui enseignoient qu'il suffisoit d'avoir la foi pour être sauvé, que tout le reste étoit indifferent & permis par l'Evangile; & des libertins, qui sous prétexte que Dieu est tout misericordieux, se persuadoient que Dieu pardonneroit aisément ces fautes, & qu'il ne les puniroit pas si rigoureusement.

Ibid. *lettr.* vient sur les enfans de desobéissance.

℣. 7. *expl.* C'est à-dire, n'imitez pas leurs desordres, afin que vous ne soyez pas condamnés aux mêmes supplices.

℣. 8. *expl.* Lorsque vous étiez ensevelis dans les ténebres de l'ignorance, vous ne produisiez que des actions de ténebres & de peché.

Ibid. *expl.* éclairés & pleins de la lumiere de la foi & de l'Evangile par la grace de JESUS-CHRIST, & par l'union que vous avez avec lui.

Ibid. *expl.* Vivez, & comportez-vous.

℣. 9. *expl.* Vous prouverez par ces effets, que vous vivez selon la lumiere de la foi.

10. *Probantes quid sit beneplacitum Deo ;*	10. Recherchez avec soin ce qui est agréable à Dieu ;
11. *& nolite communicare operibus infructuosis tenebrarum, magis autem redarguite :*	11. & ne prenez point de part aux œuvres infructueuses " des ténebres ", mais au-contraire condamnez-les :
12. *quæ enim in occulto fiunt ab ipsis, turpe est & dicere.*	12. car la pudeur ne permet pas seulement de dire ce que ces personnes font en secret.
13. *Omnia autem quæ arguuntur, à lumine manifestantur : omne enim quod manifestatur, lumen est.*	13. Or tout ce qui mérite d'être repris se découvre par la lumiere ", n'y ayant que la lumiere qui découvre tout ".
14. *Propter quod dicit : Surge qui dormis, & exurge à mortuis, & illuminabit te Christus.*	14. C'est pourquoi il est dit " : Levez-vous, vous qui dormez, sortez d'entre les morts, & JESUS-CHRIST vous éclairera ".

℣. 11. *expl.* qui ne produisent point d'autre fruit que celui de la mort éternelle.

Ibid. *expl.* en les rapportant avec plaisir, & en s'en faisant à soi-même & aux autres un sujet de divertissement par de mauvaises plaisanteries : & beaucoup moins en les commettant, en les approuvant, ou en les dissimulant.

℣. 13. *expl.* que votre vie soit donc pleine de lumiere, afin qu'elle découvre & condamne les œuvres ténebreuses des autres.

Ibid, *lettr.* Car tout ce qui est découvert est lumiere.

℣. 14. *expl.* dans l'Ecriture, *Isaï. 60. v. 1.* L'Apôtre y ajoute quelques mots pour servir d'explication. *Estius, Em. Sa.*

Ibid. *expl.* C'est comme si l'Apôtre leur disoit : Puis donc que Dieu appelle tous les hommes à cette lumiere, vous devez tâcher de votre part de contribuer à les éclairer

§. 2. *Etre circonspect. Racheter le tems. Se remplir du Saint-Esprit. Chanter des Cantiques. S'entrerespecter.*

✝ 20. Dimanche après la Pentec. *Col.* 4. 5.

15. ✝ Ayez donc soin, mes freres, de vous conduire avec une grande circonspection; non comme des personnes imprudentes,

15. *Videte itaque, fratres, quomodo cautè ambuletis: non quasi insipientes,*

16. mais comme des hommes sages: rachetant le tems ", parce que les jours sont mauvais ".

16. *sed ut sapientes: redimentes tempus, quoniam dies mali sunt.*

Rom. 12. 2. 1. *Thess.* 4. 3.

17. Ne soyez donc pas indiscrets, mais sçachez discerner quelle est la volonté du Seigneur ".

17. *Propterea nolite fieri imprudentes, sed intelligentes quæ sit voluntas Dei.*

18. & ne vous laissez point aller aux excès du vin, d'où naissent les dissolutions "; mais remplissez-vous du Saint-Esprit ",

18. *Et nolite inebriari vino, in quo est luxuria; sed implemini Spiritu sancto,*

℣. 16. *expl.* en ne se chargeant point d'affaires qui n'ont point de rapport au ciel, & qui emportent une partie de la vie; mais en menageant tous les momens pour servir Dieu aux dépens de tout. *S. Aug. Ou bien*, employant si bien votre tems au service de Dieu, que vous puissiez mériter dans le peu de tems qui vous reste à vivre, la même récompense que ceux qui y ont passé un long espace de tems.

Ibid. *expl.* parce que l'état présent de l'Eglise est dur & fâcheux, à cause de la persécution qui nous met tous les jours à la veille de mourir; & de perdre ainsi tous les moyens & toutes les occasions qui nous restent encore de faire le bien & d'augmenter nos mérites.

℣. 17. *expl.* Pour s'y appliquer uniquement.

℣. 18. *expl.* toutes sortes de débauches & de desordres, mais particulierement l'impureté qui est la suite ordinaire de la débauche du vin.

Ibid. *expl.* de sa grace, par le moyen des bonnes œuvres, des saintes méditations, &c. qui vous rempliront d'une force spirituelle, d'une joie sainte & d'une divine ar-

19. *loquentes vobismetipsis in psalmis, & hymnis, & canticis spiritualibus, cantantes, & psallentes in cordibus vestris Domino,*

20. *gratias agentes semper pro omnibus, in nomine Domini nostri Jesu Christi, Deo & Patri;*

21. *subjecti invicem in timore Christi.*

19. vous entretenant de pseaumes, d'hymnes, & de cantiques spirituels ‖, chantant & psalmodiant du fond de vos cœurs à *la gloire du* Seigneur,

20. rendant graces en tout tems, & pour toutes choses à Dieu le Pere, au nom de notre Seigneur JESUS-CHRIST ‖;

21. & vous soumettant les uns aux autres dans la crainte de JESUS-CHRIST ‖ ¶.

§. 3. *Sainteté du mariage. Le mari chef de la femme, comme* JESUS-CHRIST *l'est de l'Eglise.*

22. *Mulieres viris suis subditæ sint, sicut Domino:*

23. *quoniam vir caput est mulieris, sicut Christus caput est Ecclesiæ, ipse, salvator corporis ejus.*

22. Que les femmes soient soumises à leurs maris comme au Seigneur ‖; Genes. 3. 16. Col. 3. 18. 1. Pet. 3. 1.

23. parce que le mari est le chef de la femme, comme JESUS-CHRIST est le chef de l'Eglise, qui est son corps, dont il est aussi le Sauveur ‖. 1. Cor. 11. 3.

deur; de même que le vin réjouit, échauffe & fortifie ceux qui le boivent.

℣. 19. *expl.* & non de chansons lascives, comme font les ivrognes.

℣. 20. *expl.* par ses mérites & son intercession, de même que nous avons tout reçu par ses mérites & son intercession. Ephes. 3. 21.

℣. 21. *expl.* mais jamais au préjudice de la vérité, ni en des choses où la piété soit blessée.

℣. 22. *expl.* en respectant dans leurs maris JESUS-CHRIST, qui est le chef de l'Eglise.

℣. 23. *lettr.* lui étant le sauveur de son corps. *grec.* & lui est aussi sauveur du corps.

24. Comme donc l'Eglise est soumise à Jesus-Christ, les femmes doivent aussi être soumises en tout " à leurs maris.

24. *Sed sicut Ecclesia subjecta est Christo, ita & mulieres viris suis in omnibus.*

Col. 3. 19.

25. Et vous, maris, aimez vos femmes, comme Jesus-Christ a aimé l'Eglise, & s'est livré lui-même *à la mort* pour elle ";

25. *Viri, diligite uxores vestras, sicut & Christus dilexit Ecclesiam, & seipsum tradidit pro ea,*

26. afin de la sanctifier, après l'avoir purifiée dans le Baptême de l'eau par la parole de vie ".

26. *ut illam sanctificaret, mundans lavacro aquæ in verbo vitæ;*

27. pour la faire paroître devant lui pleine de gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable "; mais étant sainte

27. *ut exhiberet ipse sibi gloriosam Ecclesiam, non habentem maculam, aut rugam, aut aliquid hujusmo-*

℣. 24. *expl.* En tout ce qui est du devoir & de la discipline domestique, & en tout ce qui n'est pas contraire au service & à la loi de Dieu.

℣. 25. *expl.* Comme Jesus-Christ a aimé l'Eglise jusqu'à mourir pour son salut, le mari est obligé d'aimer sa femme jusqu'à exposer sa vie pour elle & pour son salut.

℣. 26. *expl.* Quelques-uns entendent la foi en la prédication de l'Evangile qui précede le Baptême; d'autres, les paroles qui sont la forme du Baptême.

℣. 27. *expl.* Ce qui s'entend principalement dans le ciel, qui est proprement le lieu où l'Eglise doit paroître devant Jesus-Christ comme son épouse, lorsqu'elle le verra face à face, & où elle sera *pleine de gloire* en son corps & en son ame par la béatitude, & parfaitement exemte *de toute tache, &c.* c'est-à-dire, même du peché veniel & de tout autre vice, comme de l'ignorance & de la concupiscence qui sont les sources du peché. Ce verset peut aussi s'expliquer de l'Eglise dès cette vie même, par rapport aux justes qui sont ses membres les plus considérables.

cta; sed ut sit sancta & immaculata. & irrépréhensible ".

28. *Ita & viri debent diligere uxores suas ut corpora sua. Qui suam uxorem diligit, seipsum diligit.*

28. Ainsi les maris doivent aimer leurs femmes comme leur propre corps". Celui qui aime sa femme, s'aime soi-même ".

29. *Nemo enim unquam carnem suam odio habuit: sed nutrit & fovet eam, sicut & Christus Ecclesiam;*

29. Car nul ne hait sa propre chair; mais il la nourrit & l'entretient, comme JESUS-CHRIST fait l'Eglise;

30. *quia membra sumus corporis ejus, de carne ejus & de ossibus ejus.*

30. parce que nous sommes les membres de son corps, *formés* de sa chair & de ses os ".

31. *Propter hoc relinquet homo patrem, & matrem suam, & adhærebit uxori suæ, & erunt duo in carne una.*

31. C'est pourquoi l'homme abandonnera son pere & sa mere pour s'attacher à sa femme "; & de deux *qu'ils étoient* ils deviendront une même chair ". Gen. 2. 24. Matth. 19. 5. Marc 10. 7. 1. Cor. 6. 16.

32. *Sacramentum hoc magnum est; ego*

32. Ce sacrement est grand "; je dis en JESUS-

ỹ. 27. *lettr.* afin qu'elle soit sainte, &c.

ỹ. 28. *expl.* éloignés des impuretés payennes.

Ibid. *expl.* parce que le mari & la femme ne sont plus qu'une chair. *Matth.* 19. 6.

ỹ. 30. *expl.* Il veut dire que l'Eglise a été formée en vertu de la passion de JESUS-CHRIST, dont la chair & les os ont été attachés à la croix: *ou bien*, que JESUS-CHRIST étant d'une même nature que nous, il est notre chef, & nous ses membres.

ỹ. 31. *expl.* quant à l'habitation & aux soins domestiques.

Ibid. *expl.* ils vivront dans une société perpetuelle & indissoluble, pour ne faire plus, pour ainsi dire, qu'une personne, étant unis de corps, d'affection & de société.

ỹ. 32. *expl.* car il figure que le Fils de Dieu a quitté en quelque sorte celui qui est son Pere selon sa divinité, & la

CHRIST & en l'Eglise.

autem dico in Christo & in Ecclesia.

33. Mais que chacun de vous aime aussi sa femme comme lui-même, & que la femme craigne & respecte son mari.

33. *Verumtamen & vos singuli, unusquisque uxorem suam sicut seipsum diligat: uxor autem timeat virum suum.*

Synagogue sa mere selon son humanité, pour s'unir & s'attacher à l'Eglise son Epouse.

CHAPITRE VI.

§. 1. *Devoirs mutuels des enfans & des peres; des serviteurs & des maîtres.*

1. VOus, enfans, obéissez à vos peres & à vos meres, en ce qui est selon le Seigneur ", car cela est juste.

1. *FIlii, obedite parentibus vestris in Domino; hoc enim justum est.*

Coloss. 3. 20. Exod. 20. 12. Deut. 5. 16.

2. Honorez votre pere & votre mere ", (c'est le premier des commandemens auquel Dieu ait promis une récompense ";)

2. *Honora patrem tuum, & matrem tuam; quod est mandatum primum in promissione:*

ỳ. 1. *lettr.* en notre Seigneur, *i. e.* en ce que permet sa loi. *autr.* pour obéir au Seigneur, *ou* pour l'amour du Seigneur.

ỳ. 2. *expl.* L'honneur que Dieu commande par ce précepte de rendre aux peres & aux meres, ne consiste pas seulement à leur obéir, mais aussi à les aimer, les respecter, & à leur rendre toute sorte d'assistance corporelle & spirituelle. C'est aussi ce que l'Apôtre recommande aux enfans, quand il les exhorte à obéir à leurs peres & à leurs meres.

Ibid. *expl.* Dieu a fait une promesse particuliere & speciale à ceux qui l'observeront, n'en ayant fait en faveur de ceux qui observeront les autres, que de generales & communes à l'observation de tous les commandemens.

3. *ut benè sit tibi, & sis longævus super terram.*

3. afin que vous soyez heureux, & que vous viviez long-tems sur la terre ″.

Eccli. 3. 9. Matth. 15. 4. Marc 7. 10.

4. *Et vos, patres, nolite ad iracundiam provocare filios vestros; sed educate illos in disciplina & correptione Domini.*

4. Et vous, peres, n'irritez point vos enfans ″; mais ayez soin de les bien élever en les corrigeant & les instruisant selon le Seigneur ″.

5. *Servi, obedite dominis carnalibus cum timore, & tremore, in simplicitate cordis vestri, sicut Christo:*

5. Vous, serviteurs, obéissez à ceux qui sont vos maîtres selon la chair ″, avec crainte & avec respect. ″, dans la simplicité de votre cœur ″, comme à JESUS-CHRIST même.

Col. 3. 22. Tit. 2. 9. 1. Pet. 2. 18.

6. *non ad oculum servientes, quasi hominibus placentes, sed ut servi Christi, facientes voluntatem*

6. Ne les servez pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes; mais faites

℣. 3. *expl.* Autant que l'un ou l'autre peut servir au salut & à mériter un bonheur éternel. Car dans la loi nouvelle Dieu a changé la promesse des biens temporels en celles des biens spirituels, & celle d'une longue vie en celle d'une vie éternelle.

℣. 4. *expl.* par des menaces continuelles, & par une sévérité outrée dans les commandemens & dans les corrections.

Ibid. *expl.* selon les maximes de son Evangile; *ou*, comme le Seigneur le commande, & comme il nous en a donné lui-même l'exemple, & qu'il nous le donne tous les jours en nous corrigeant avec charité & douceur.

℣. 5. *expl.* selon le monde.

Ibid. *lettr.* tremblement.

Ibid. *expl.* sans dissimulation & sans fraude, avec sincérité, ne trouvant point à redire à ce qu'ils vous commandent, pourvû qu'il ne soit pas contraire à la loi de Dieu; enfin n'ayant point d'autre vûe que celle de satisfaire à votre devoir & de plaire à Dieu.

de bon cœur la volonté de Dieu //, comme étant serviteurs de JESUS-CHRIST ;

7. & servez-les avec affection, regardant en eux le Seigneur, & non les hommes // ;

8. sçachant que chacun recevra du Seigneur la récompense du bien qu'il aura fait, soit qu'il soit esclave, ou qu'il soit libre.

9. Et vous, maîtres, témoignez de même de l'affection à vos serviteurs, ne les traitant point avec rudesse & avec menaces //, sçachant que vous avez les

Deut. 10. 17. uns & les autres un maître commun dans le ciel, qui n'aura point d'égard à la condition des personnes.

Dei ex animo :

7. *cum bona voluntate servientes, sicut Domino, & non hominibus ;*

8. *scientes quoniam unusquisque, quodcumque fecerit bonum, hoc recipiet à Domino, sive servus, sive liber.*

9. *Et vos, domini, eadem facite illis, remittentes minas, scientes quia & illorum, & vester Dominus est in cœlis : & personarum acceptio non est apud eum.*

2. Par. 19. 7. Job. 34. 19. Sap. 6. 8. Eccli. 35. 15. Act. 10. 34. Rom. 2. 11. Coloss. 3. 25. 1. Pet. 1. 17.

§. 2. *Armes spirituelles du chrétien contre les démons. Vigilance & perseverance dans la priere.*

† 21. Dimanche après la Pentec.

10. Enfin, † mes freres, fortifiez-vous dans le Seigneur, & en sa vertu tou-

10. *De cetero, fratres, confortamini in Domino, & in poten-*

℣. 6. *expl.* qui veut que vous soyez soumis à vos maîtres.

℣. 7. *lettr.* comme le Seigneur, & non les hommes. *expl.* plus encore que les hommes. Par où l'Apôtre fait entendre qu'ils doivent plus considerer JESUS-CHRIST dans leurs maîtres, que leurs maîtres mêmes. *grec.* servant le Seigneur. Il n'a pas *sicut.*

℣. 9. Quelques-uns traduisent : *Et ne les traitant point selon leurs menaces ; i. e.* en leur remetrant les peines dont ils les auront menacés, lorsqu'ils auront commis quelque faute.

tia virtutis ejus.

te-puissante ″.

11. *Induite vos armaturam Dei, ut possitis stare adversùs insidias diaboli.*

11. Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu″, pour pouvoir vous défendre des embuches & des artifices du diable.

12. *Quoniam non est nobis colluctatio adversùs carnem & sanguinem, sed adversùs principes, & potestates, adversùs mundi rectores tenebrarum harum, contra spiritualia nequitiæ, in cœlestibus.*

12. Car nous avons à combattre, non contre *des hommes de* chair & *de* sang″; mais contre les principautés″, contre les princes du monde, c'est-à-dire, de ce siecle ténébreux″, contre les esprits de malice répandus dans l'air.

13. *Propterea accipite armaturam Dei, ut possitis resistere in die malo, & in om-*

13. C'est pourquoi prenez toutes ces armes de Dieu, afin qu'étant munis de tout, vous puissiez au

℣. 10. *lettr.* dans la puissance de sa vertu. *Hebraïsm.* *expl.* par une ferme foi en sa toute-puissance, vous persuadant qu'il n'y a point de tentation ni de péril dont il ne vous puisse retirer.

℣. 11. *expl.* C'est-à-dire, de la grace & de toutes les vertus chrétiennes nécessaires pour combattre, & pour se défendre contre le diable & les autres ennemis de notre salut. Il les appelle *des armes de Dieu*; parce que c'est Dieu qui nous revêt de ces armes, & qui s'en sert pour vous rendre victorieux, & vaincre lui-même en nous & par nous.

℣. 12. *expl.* qu'on peut vaincre aisément comme étant foibles & infirmes de leur nature.

Ibid. *expl.* des démons, qui ont été autrefois de l'ordre des Anges qu'on appelle *les Principautés* & *les Puissances*. C'est aussi contre eux que nous avons à combattre, lorsque nous sommes attaqués par les méchans qu'ils possédent, & qui leur servent de ministres pour nous porter au mal.

Ibid. *lettr.* des ténebres de ce siecle. *expl.* de ce monde inférieur & terrestre, qui à l'égard des cieux est plein de ténebres: *ou bien*, il entend les hommes plongés dans le peché, dans l'ignorance & dans la confusion, sur lesquels le diable exerce son pouvoir, *V. Ephes.* 2, 2.

jour mauvais ″ résister & demeurer fermes.

14. Soyez donc fermes: que la verité soit la ceinture de vos reins ″, que la justice soit votre cuirasse:

15. que vos pieds ayent une chaussure ″ qui vous dispose *à suivre* l'Evangile de paix ″.

16. Servez-vous sur-tout du bouclier de la foi ″, pour pouvoir éteindre tous les traits enflammés du malin *esprit*.

Isaie 59. 17. 1. Thess. 5. 8. 17. Prenez encore le casque ″ du salut, & l'épée spirituelle ″, qui est la parole de Dieu ¶,

nibus perfecti stare.

14. *State ergo: succincti lumbos vestros in veritate, & induti loricam justitiæ,*

15. *& calceati pedes in præparatione Evangelii pacis.*

16. *In omnibus sumentes scutum fidei; in quo possitis omnia tela nequissimi ignea extinguere.*

17. *Et galeam salutis assumite; & gladium spiritûs, (quod est verbum Dei)*

℣. 13. *expl.* au jour de la tentation.

℣. 14. *expl.* C'est-à-dire, *bridez vos passions:* qu'il n'y ait que sincerité dans vos paroles, & qu'équité dans votre conduite. C'est ce que signifient là la *verité* & la *justice*. La langue n'est sujette aux artifices & au mensonge, que parce qu'on a dans le cœur d'injustes desseins contre le prochain.

℣. 15. *expl.* Il entend la ferveur & le zele.

Ibid. *expl.* qui annonce la paix & la réconciliation de Dieu avec les hommes.

℣. 16. *expl.* la foi des verités Evangéliques, de la grandeur & de la présence de Dieu, de l'éternité des biens & des maux de l'autre vie: rien n'étant plus capable de nous porter aux vertus qu'il recommande, & de nous faire résister aux tentations.

℣. 17. *expl.* l'esperance. Comme le casque sert à préserver la tête du soldat, ainsi l'esperance du salut éternel tient notre esprit, qui est la partie superieure de l'ame, continuellement attentif au ciel, & le munit ainsi contre les tentations du diable qui le veut attirer vers la terre, & le précipiter dans l'enfer par l'amour des créatures.

Ibid. *expl.* parce qu'elle nous fait pénetrer par sa doctrine toutes les ruses du diable, & nous met en état de les surmonter.

18. *per omnem orationem & obsecrationem orantes omni tempore in spiritu; & in ipso vigilantes in omni instantia, & obsecratione pro omnibus sanctis;*

18. invoquant Dieu en esprit ″ & en tout tems ″, par toute sorte de supplications & de prieres, & vous employant avec une vigilance & une perseverance continuelle à prier pour tous les saints ″; Col. 4. 2.

19. *& pro me, ut detur mihi sermo in apertione oris mei cum fiducia, notum facere mysterium Evangelii,*

19. & pour moi *aussi*, afin que Dieu m'ouvrant la bouche, me donne des paroles ″ pour annoncer librement le mystere de l'Evangile. Col. 4. 3. 2. Thess. 3. 1.

20. *pro quo legatione fungor in catena; ita ut in ipso audeam prout oportet me loqui.*

20. dont j'exerce la legation & l'ambassade ″, même dans les chaînes; & que j'en parle avec la liberté & la hardiesse que je dois.

21. *Ut autem & vos sciatis quæ circa me sunt, quid agam,*

21. Quant à ce qui regarde l'état où je suis, & ce que je fais ″, Tychique

℣. 18. *expl.* avec ferveur; *ou*, non seulement de bouche, mais du fond du cœur.

Ibid. *expl.* fort souvent, & dans tous les tems destinés à la priere; dans toutes les occasions où vous avez besoin du secours de Dieu; & même à chaque moment, étant toujours disposés à prier, ne faisant jamais rien qui ne vous porte & ne vous éleve à Dieu, & qui ne vous serve de nouvelle disposition à le prier.

Ibid. *expl.* les Crétiens appellés à être saints: car il comprend même les pecheurs dans ce nombre.

℣. 19. *expl.* C'est-à-dire, le don d'annoncer & d'expliquer avec facilité, avec onction, avec une liberté apostolique les mysteres de l'Evangile.

℣. 20. *expl.* que je ne laisse pas d'annoncer, selon la commission que j'en ai reçue de Dieu.

℣. 21. *expl.* pour l'avancement & la propagation de l'Evangile, & pour la défense de ma cause contre mes accusateurs.

notre cher frere, qui est un fidele ministre du Seigneur, vous apprendra toutes choses:

22. & c'est pour cela même que je l'ai envoyé vers vous, afin que vous sçachiez ce qui se passe à notre égard, & qu'il console vos cœurs.

23. Que Dieu le Pere & le Seigneur JESUS-CHRIST donne à nos freres la paix & la charité avec la foi.

24. Que la grace soit avec tous ceux qui aiment notre Seigneur JESUS-CHRIST, en se separant de toute corruption ". Amen.

omnia vobis nota faciet Tychicus, carissimus frater, & fidelis minister in Domino:

22. *quem misi ad vos in hoc ipsum, ut cognoscatis, quæ circa nos sunt, & consoletur corda vestra.*

23. *Pax fratribus, & caritas cum fide, à Deo Patre, & Domino Jesu Christo.*

24. *Gratia cum omnibus, qui diligunt Dominum nostrum Jesum Christum in incorruptione. Amen.*

ꝟ. 24. *expl.* Il a égard à la secte des Simoniens & des Gnostiques, qui faisoient bien profession d'aimer JESUS-CHRIST; mais qui ne laissoient pas de commettre toutes sortes de pechés infames. Quelques-uns traduisent, *d'un amour incorruptible.* C'est-à-dire, si ferme & si constant, qu'il n'y ait rien qui soit capable de nous l'ôter, ni de nous rien faire faire qui y soit contraire.

Fin de l'Epître aux Ephesiens.



EPISTRE
DE SAINT PAUL
AUX PHILIPPIENS.

SAINT PAUL *ayant reçu à Rome pendant sa captivité des secours considerables de la part des Philippiens par les mains d'Epaphrodite*, chap. 4. v. 18. *& ayant appris par le même canal que quelques faux-docteurs tâchoient d'introduire chez eux le Judaïsme & soutenoient que sans l'observance de la loi de la circoncision & des autres cérémonies Judaïques, nul ne pouvoit être véritablement justifié*, chap. 3. v. 2. & suiv. *il se résolut de leur écrire pour les remercier de leur liberalité; de la part qu'ils prenoient à ses liens & à ses souffrances, & pour les avertir de s'opposer avec fermeté à ce nouveau joug du Judaïsme qu'on leur vouloit imposer. C'est le sujet principal de cette Lettre, qui de toutes celles de l'Apôtre est la plus glorieuse pour ceux ausquels elle est écrite; car elle n'est remplie que de sentimens de tendresse, de reconnoissance & de bonté; & avec justice: car l'Apôtre avoit reçu des Philippiens en differentes rencontres des marques*

très-effectives de leur charité & de leur zele ; & avoit éprouvé la sincerité de leur attachement à l'Evangile. C'est aussi ce qu'il reconnoît dans cette Lettre, chap. 1. v. 5. chap. 2. v. 2. & 12. chap. 4. v. 1. 14. & suiv. *dans laquelle il leur fait part du progrès que la foi a fait à Rome, non seulement parmi le peuple, mais même à la Cour de l'Empereur*, chap. 1. v. 12. chap. 4. v. 22. *Ce qui a fait dire à saint Jerôme dans son commentaire sur l'Epître à Philemon, que l'Empereur ayant fait mettre l'Apôtre en prison, il avoit rendu sans le vouloir, le nom de Paul connu à sa famille, & avoit contribué à faire de sa propre maison le lieu de l'assemblée des fideles.*

L'Apôtre écrivit cette Lettre l'an 62. de l'Ere vulgaire, la vingt-neuviéme année après la mort de JESUS-CHRIST, *étant pour la premiere fois en captivité dans Rome ; il l'a intitulée de son nom & de celui de Timothée, & il chargea Epaphrodite d'en être le porteur.*





EPISTRE DE SAINT PAUL AUX PHILIPPIENS*.

CHAPITRE PREMIER.

§. 1. *Amour de ſaint Paul pour les Philippiens. Charité, intelligence, & ſincerité.*

1. *PAulus & Timotheus, ſervi Jeſu Chriſti, omnibus ſanctis in Chriſto Jeſu, qui ſunt Philippis, cum epiſcopis, & diaconibus.*

1. PAUL & Timothée, ſerviteurs de JESUS-CHRIST, à tous les ſaints en JESUS-CHRIST, qui ſont à Philippes ″, aux Evêques ″, & aux Diacres.

* Saint Paul écrivit cette lettre l'an 62. de JESUS-CHRIST lorſqu'il étoit captif à Rome, où il avoit converti à la foi quelques-uns des officiers de l'Empereur. Les Philippiens lui avoient envoyé par Epaphrodite un ſecours conſidérable pour ſa ſubſiſtance ; & l'Apôtre lui donna pour eux cette Epître toute pleine d'affection & de tendreſſe. Il les remercie de leur libéralité ; il les felicite de leur converſion & de leur perſeverance dans la foi ; il les fortifie contre les faux apôtres qui judaïſoient ; il les conſole & ſoi-même avec eux, des maux qu'ils ſouffroient pour l'Evangile.

ꝟ. 1. *Voyez Act.* 16. 12.

Ibid. *expl.* Le mot d'Evêque, ſelon ſon étymologie, ſignifie *ſurveillant*, *inſpecteur* ; & en cet endroit il ſignifie

2. Que Dieu notre Pere, & JESUS-CHRIST notre Seigneur vous donnent la grace & la paix.

2. *Gratia vobis & pax à Deo Patre nostro, & Domino Jesu Christo.*

3. Je rends graces à mon Dieu toutes les fois que je me souviens de vous ‖ :

3. *Gratias ago Deo meo in omni memoria vestri :*

4. & je ne fais jamais de prieres, que je ne prie aussi pour vous tous, ressentant une grande joie

4. *semper in cunctis orationibus meis pro omnibus vobis, cum gaudio deprecationem faciens,*

5. de ce que vous avez reçu l'Evangile ‖, & y avez perseveré depuis le premier jour jusqu'à maintenant :

5. *super communicatione vestra in Evangelio Christi à prima die usque nunc :*

† 22. Dimanche après la Pentec.

6. car † j'ai une ferme confiance, que celui qui a commencé le bien en vous ‖, ne cessera de le perfectionner jusqu'au jour de JESUS-CHRIST ‖,

6. *confidens hoc ipsum, quia qui cœpit in vobis opus bonum, perficiet usque in diem Christi Jesu,*

des Prêtres. Car au commencement de l'Eglise ce nom leur étoit commun avec les Evêques. Peut-être avoient-ils par leur ordination, le pouvoir de faire plusieurs fonctions Episcopales, quoiqu'il n'y en eût qu'un dans un lieu qui fût revêtu de toute l'autorité & de la jurisdiction pleine & entiere.

℣. 3. *expl.* Cela pourroit aussi s'entendre du souvenir que les Philippiens avoient de lui.

℣. 5. *autr.* de la liberalité que vous avez exercée pour la prédication de l'Evangile, &c. *ou*, à cause de la part que vous avez prise aux travaux & aux afflictions que je souffre pour l'Evangile.

℣. 6. *autr.* ce saint ouvrage *de liberalité.*

Ibid. *expl.* jusqu'au jour de votre mort, auquel JESUS-CHRIST exercera son jugement particulier, & dont le jugement general, qui est appellé par excellence, *le jour de* JESUS-CHRIST, ne sera qu'une confirmation.

7. *Sicut*

7. *Sicut est mihi justum hoc sentire pro omnibus vobis, eo quòd habeam vos in corde, & in vinculis meis, & in defensione, & confirmatione Evangelii, socios gaudii mei omnes vos esse.*

7. Et il est juste que j'aye ce sentiment de vous tous, parce que je vous ai dans le cœur, comme ayant tous part à ma joie, par celle que vous avez prise à mes liens, à ma défense, & à l'affermissement de l'Evangile ".

8. *Testis enim mihi est Deus, quomodo cupiam omnes vos in visceribus Jesu Christi.*

8. Car Dieu m'est témoin avec quelle tendresse je vous aime tous dans les entrailles de JESUS-CHRIST ".

9. *Et hoc oro ut caritas vestra magis ac magis abundet in scientia, & in omni sensu,*

9. Et ce que je lui demande est, que votre charité croisse de plus en plus en lumiere & en toute intelligence;

10. *ut probetis potiora, ut sitis sinceri, & sine offensa in diem Christi,*

10. afin que vous sçachiez discerner ce qui est meilleur & plus utile "; que vous soyez purs & sinceres "; que vous marchiez jusqu'au jour de JESUS-CHRIST, sans que votre course soit interrompue par aucune chute ":

℣. 7. *autr. grec.* dans mes liens, & dans ma défense, & dans l'affermissement de l'Evangile, comme ayant tous part à la grace que Dieu m'a fait *de souffrir pour lui.*

℣. 8. *expl.* d'un amour veritablement chrétien, qui n'a que JESUS-CHRIST pour motif & pour objet, *ou*, d'un amour pur, intime & cordial, tel qu'est celui de JESUS-CHRIST pour les fideles.

℣. 10. *autr.* le bien d'avec le mal.

Ibid. *expl.* dans une foi sans mêlange d'erreurs; *ou*: ayant une droite intention dans toutes vos actions.

Ibid. *autr.* sans être à scandale à personne.

11. & que pour la gloire & la louange de Dieu, vous soyez remplis des fruits de justice par JESUS-CHRIST // ¶.

11. *repleti fructu justitiæ per Jesum Christum in gloriam & laudem Dei.*

§. 2. *Liens de saint Paul fortifient les fideles. Vérité prêchée par esprit d'envie. Confiance de saint Paul.*

12. Or je veux bien que vous sçachiez, mes freres, que ce qui m'est arrivé, a beaucoup servi au progrès de l'Evangile // ;

12. *Scire autem vos volo, fratres, quia quæ circa me sunt, magis ad profectum venerunt Evangelii :*

13. en sorte que mes liens sont devenus célebres // dans toute la Cour de l'Empereur, & parmi tous les habitans de Rome // à *la gloire de* JESUS-CHRIST,

13. *ita ut vincula mea manifesta fierent in Christo in omni prætorio, & in ceteris omnibus ;*

14. & que plusieurs de nos freres en notre Seigneur se rassurant par mes liens //, ont conçu une hardiesse nouvelle pour an-

14. *& plures è fratribus in Domino confidentes vinculis meis, abundantiùs auderent sine timore ver-*

℣. 11. *expl.* des bonnes œuvres, qui sont produites en nous par la grace de JESUS-CHRIST. Car ce mot de *justice* se prend souvent pour toutes sortes de vertus.

℣. 12. *expl.* Il dit ceci pour les encourager à continuer de souffrir aussi-bien que lui pour l'Evangile, & à ne se point étonner de le voir tant souffrir.

℣. 13. *expl.* on a sçu dans toute la Cour & dans toute la ville que j'étois dans les liens, la cause pour laquelle j'y étois, la constance avec laquelle je souffrois, & les merveilles que j'y operois : ce qui a réussi à la gloire de JESUS-CHRIST, par la conversion d'un grand nombre de personnes, tant des domestiques de l'Empereur, que des autres habitans de Rome.

Ibid. *lettr.* les autres.

℣. 14. *expl,* en voyant les fruits heureux de sa captivité.

bum Dei loqui.

noncer la parole de Dieu sans aucune crainte.

15. *Quidam quidem & propter invidiam & contentionem, quidam autem & propter bonam voluntatem Christum prædicant.*

15. Il est vrai que quelques-uns prêchent JESUS-CHRIST par *un esprit d'*envie & *de* contention", & que les autres le font par une bonne volonté.

16. *Quidam ex caritate, scientes quoniam in defensionem Evangelii positus sum.*

16. Les uns prêchent JESUS-CHRIST par charité", sçachant que j'ai été établi pour la défense de l'Evangile;

17. *Quidam autem ex contentione Christum annuntiant non sincerè, existimantes pressuram se suscitare vinculis meis.*

17. & les autres le prêchent par un esprit de pique & de jalousie, avec une intention qui n'est pas pure, croyant me causer de l'affliction dans mes liens".

18. *Quid enim? Dum omni modo, sive per occasionem, sive per veritatem Christus annuntietur; & in hoc gaudeo, sed & gaudebo.*

18. Mais qu'importe, pourvû que JESUS-CHRIST soit annoncé en quelque maniere que ce soit; soit par occasion", ou par un vrai zele; je m'en réjouis, & m'en réjouirai *toujours.*

℣. 15. *expl.* jaloux de la réputation de S. Paul, & ne cherchant qu'à l'abaisser pour se rendre les chefs des fideles en passant pour les premiers & les plus excellens prédicateurs de l'Evangile.

℣. 16. *expl* se joignant à moi dans la prédication de l'Evangile, parce qu'ils m'aiment.

℣. 17. *expl.* Comme si l'Apôtre eût été capable de voir avec chagrin les autre bâtir sur le fondement qu'il avoit jetté. *Les versets* 16. & 17. *sont transposés dans le Grec.*

℣. 18. *expl.* soit qu'on prêche JESUS-CHRIST pour trouver occasion de me nuire, & d'exercer sa passion contre moi.

19. Car je sçai que l'évenement m'en sera salutaire ″ par vos prieres, & par l'infusion de l'Esprit de JESUS-CHRIST,

20. selon la ferme esperance où je suis, que je ne recevrai point la confusion d'être trompé en rien de ce que j'attends″; mais que parlant avec toute sorte de liberté, JESUS-CHRIST sera encore maintenant glorifié dans mon corps ″; comme il l'a toujours été, soit par ma vie, ou par ma mort.

21. Car JESUS-CHRIST est ma vie, & la mort m'est un gain ″,

19. *Scio enim quia hoc mihi proveniet ad salutem, per vestram orationem, & subministrationem Spiritûs Jesu Christi,*

20. *secundùm expectationem & spem meam, quia in nullo confundar; sed in omni fiducia sicut semper, & nunc magnificabitur Christus in corpore meo, sive per vitam, sive per mortem.*

21. *Mihi enim vivere Christus est, & mori lucrum.*

§. 3. *Saint Paul partagé entre Dieu & ses freres. Fermeté du Chrétien. Grande grace de souffrir pour* JESUS-CHRIST.

22. Que si je demeure plus long-tems dans ce corps mortel, je tirerai du

22. *Quòd si vivere in carne, hic mihi fructus operis est, &*

℣. 19. *expl.* Dieu fera réussir le dessein de mes adversaires pour mon salut, en me fortifiant de plus en plus par cette persecution.

℣. 20. *lettr.* l'attente continuelle & l'esperance où je suis que je ne serai en rien confondu. *expl.* que je n'aurai pas la confusion de succomber à aucune adversité.

Ibid. *expl.* par mes souffrances corporelles.

℣. 21. autr. *si je vis, je ne vis que pour* JESUS-CHRIST; *& si je meurs, la mort m'est un gain.* L'Apôtre témoigne combien il étoit éloigné de chercher son propre interêt & sa propre gloire, étant très-disposé à souffrir toutes choses, & même la mort pour la gloire de JESUS-CHRIST.

quid eligam ignoro.

23. *Coarctor autem è duobus : desiderium habens dissolvi, & esse cum Christo, multò magis melius :*

24. *permanere autem in carne, necessarium propter vos.*

25. *Et hoc confidens scio quia manebo, & permanebo omnibus vobis, ad profectum vestrum, & gaudium fidei ;*

26. *ut gratulatio vestra abundet in Christo Jesu in me, per meum adventum iterùm ad vos.*

27. *Tantùm dignè Evangelio Christi conversamini : ut sive*

fruit de mon travail ; & ainsi je ne sçai que choisir.

23. Je me trouve pressé des deux côtés ; car *d'une part* je desire d'être dégagé des liens du corps ″, & d'être avec JESUS-CHRIST, ce qui est sans comparaison le meilleur ;

24. & *de l'autre*, il est plus utile pour votre bien que je demeure encore en cette vie.

25. C'est pourquoi j'ai une certaine confiance qui me persuade que je demeurerai encore avec vous tous, & que j'y demeurerai même assez long-tems pour votre avancement, & pour la joie de votre foi ″.

26. afin que lorsque je serai de nouveau present parmi vous ″, je trouve en vous un sujet de me glorifier de plus en plus en JESUS-CHRIST ″.

27. Ayez soin seulement de vous conduire d'une maniere digne de l'Evan- *Ephes.* 4. 1. *Col.* 1. 10. 1. *Thess.* 2. 12.

℣. 23. *autr. grec.* de sortir de cette vie.

℣. 25. *expl.* pour recevoir de la joie à cause de votre foi, & vous en causer par celle des autres.

℣. 26. *expl.* Il paroît ici de ce que dit l'Apôtre, qu'il a écrit cette épître pendant sa premiere prison, d'où il a une esperance certaine qu'étant sorti, il retournera encore voir les Philippiens, quoiqu'il eût cru le contraire lorsqu'il fit à Milet le discours rapporté *Act.* 20. 25.

Ibid. *autr.* vous ayez en moi un sujet de vous glorifier. *expl.* à cause de votre avancement dans la vertu.

gile de JESUS-CHRIST ";
afin que je voie moi-même étant présent parmi vous, ou que j'entende dire en étant absent, que vous demeurez fermes dans un même esprit, combattant " tous d'un même cœur pour la foi de l'Evangile;

cùm venero, & videro vos, sive absens audiam de vobis, quia statis in uno spiritu unanimes, collaborantes fidei Evangelii;

28. & que vous demeuriez intrepides parmi tous les efforts de vos adversaires ", ce qui est pour eux le sujet de leur perte, comme pour vous celui de votre salut: & cet avantage vous vient de Dieu.

28. *& in nullo terreamini ab adversariis, quæ illis est causa perditionis, vobis autem salutis: & hoc à Deo;*

29. car c'est une grace qu'il vous a faite, non seulement de ce que vous croyez en JESUS-CHRIST, mais encore de ce que vous souffrez pour lui,

29. *quia vobis donatum est pro Christo, non solùm ut in eum credatis, sed ut etiam pro illo patiamini,*

30. vous trouvant dans les mêmes combats où vous m'avez vû, & où vous entendez dire que je suis encore maintenant.

30. *idem certamen habentes, quale & vidistis in me, & nunc audistis de me.*

ꝟ. 27. *expl.* d'une maniere qui soit conforme à l'Evangile; *ou*, digne d'un Chrétien qui fait profession de l'Evangile; *ou*, d'une maniere qui fasse honneur à l'Evangile, & qui le fasse estimer de tout le monde.

Ibid. *expl.* par la pratique de toutes les vertus chrétiennes, contre les ennemis de l'Evangile, tels que sont les heretiques & les infideles.

ꝟ. 28. *expl.* C'est-à-dire, au milieu des menaces & des persecutions de leurs adversaires, soit Payens, Juifs ou heretiques: tous ces efforts ne pouvant contribuer qu'à leur salut.

CHAPITRE II.

§. 1. *Union & consolation en* JESUS-CHRIST. *Fuite des disputes. Se mettre au-dessous les uns des autres.*

1. *SI qua ergò consolatio in Christo, si quod solatium caritatis, si qua societas spiritûs, si qua viscera miserationis,*

2. *implete gaudium meum, ut idem sapiatis, eamdem caritatem habentes, unanimes, idipsum sentientes,*

3. *nihil per contentionem, neque per inanem gloriam; sed in humilitate superiores sibi invicem arbitrantes,*

1. SI donc il y a quelque consolation en JESUS-CHRIST"; s'il y a quelque douceur & quelque soulagement dans la charité; s'il y a quelque union dans la participation du même esprit; s'il y a quelque tendresse & quelque compassion *parmi nous*",

2. rendez ma joie parfaite, vous tenant tous unis ensemble, n'ayant tous qu'une même ame, & que les mêmes sentimens;

3. ensorte que vous ne fassiez rien par un esprit de contention ou de vaine gloire; mais que chacun par humilité croïe les autres au-dessus de soi".

ỳ. 1. *expl.* C'est-à-dire, Si vous voulez m'apporter quelque consolation dans mes chaînes: ainsi l'Apôtre conjure les Philippiens par tout ce qu'il y a de plus tendre dans les devoirs mutuels de la charité que la Religion nous prescrit, & que nous devons plus attendre de nos amis que des autres, qu'ils rendent sa joie complette.

Ibid. *lettr.* quelques entrailles de compassion.

ỳ. 3. *expl.* Cette croyance consiste à ne se préferer à personne, quelque méchant qu'il paroisse exterieurement;

4. Que chacun ait égard non à ses propres interêts ″, mais à ceux des autres.

4. *non quæ sua sunt singuli considerantes, sed ea quæ aliorum.*

§. 2. *Entrer dans les sentimens de* Jesus-Christ *qui étant Dieu s'est fait homme ; attendre sa gloire.*

† Dim. des Palmes. Invent. & Exaltation de la Croix.

5. † Soyez dans la même disposition & dans le même sentiment ″ où a été Jesus-Christ,

5. *Hoc enim sentite in vobis, quod & in Christo Jesu :*

6. qui ayant la forme & la nature de Dieu, n'a point cru que ce fût pour lui une usurpation d'être égal à Dieu ;

6. *qui cùm in forma Dei esset, non rapinam arbitratus est esse se æqualem Deo :*

7. mais il s'est anéanti lui-même en prenant la forme & la nature de serviteur, en se rendant semblable aux hommes ″, & étant reconnu pour homme par tout ce qui a paru de lui au-dehors ″.

7. *sed semetipsum exinanivit, formam servi accipiens, in similitudinem hominum factus, & habitu inventus ut homo.*

parce que celui-là même qui paroît le plus méchant, est peut-être meilleur devant Dieu, que celui qui paroît homme de bien, & qui se préfere à lui : & s'il n'est pas meilleur, il est peut-être prédestiné, & l'homme de bien reprouvé. Le moyen de pratiquer cette vertu, est de ne considerer jamais en soi, quand on se compare aux autres, que ce qu'on a de soi-même, c'est-à-dire, le peché & le néant, & ne considerer dans les autres que ce qu'ils ont de Dieu : & de se souvenir que le bien qui est en nous ne vient point de nous, & qu'ainsi ce ne nous est pas un sujet de nous élever au dessus de qui que ce soit.

℣. 4. *expl.* seulement.

℣. 5. *expl.* dans le même sentiment de charité, de misericorde, de paix, d'humilité, de condescendance, &c.

℣. 7. *expl.* n'ayant pas seulement pris la nature des hommes, mais s'étant chargé de toutes leurs miseres, excepté le peché. *Hebr.* 2. 17. & 4. 15.

Ibid. *expl.* dans toutes les actions de sa vie, sans s'élever

8. *Humiliavit semetipsum, factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis.*

8. Il s'est rabaissé lui-même ", se rendant obéissant jusqu'à la mort, & jusques à la mort de la croix. *Hebr. 2.*

9. *Propter quod & Deus exaltavit illum, & donavit illi nomen, quod est super omne nomen:*

9. C'est pourquoi Dieu l'a élevé *par-dessus toutes choses* ", & lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom ";

10. *ut in nomine Jesu omne genu flectatur cœlestium, terrestrium, & infernorum;*

10. afin qu'au nom de JESUS tout genou fléchisse dans le ciel, dans la terre, & dans les enfers ", *Isai. 45. 24. Rom. 41. 11.*

11. *& omnis lingua confiteatur, quia*

11. & que toute langue confesse que le Seigneur

de ce qu'il étoit Dieu égal à son Pere : & son humilité a été si grande, qu'il n'a pas même resisté, quoiqu'il en eût le pouvoir à ceux qui l'ont pris, condamné & mis à mort; mais au contraire qu'il s'y est volontairement soumis pour le salut des hommes; le tout pour accomplir la volonté de son Pere. L'Apôtre veut par là réprimer ceux qui se sentant quelque avantage de nature ou de grace au dessus des autres, auroient peine à leur ceder.

℣. 8. *expl.* L'Apôtre confond par là ceux qui ne voudroient pas préferer le salut de leurs freres à leurs commodités particulieres.

℣. 9. *Cela est renfermé dans le mot grec.*

Ibid. *expl.* lui ayant donné, selon la nature humaine, une dignité qui surpasse toutes celles des créatures, lorsqu'il l'a fait asseoir à sa droite, & établi le maître de tout le monde, & le chef de tous les Bienheureux. Ainsi ceux qui s'abbaisseront comme lui, seront aussi récompensés.

℣. 10. *expl.* que tout le monde l'adore & se soumette à lui, soit volontairement, soit par force. Les Bienheureux qui sont *dans le ciel*, les hommes qui vivent encore *sur la terre*, les damnés & les diables, dont le propre lieu est l'enfer, qui sont contraints dès à présent de reconnoître la gloire du Fils de Dieu & de le reverer. *Marc 5. 6.* Quelques-uns entendent par ceux qui sont dans *les enfers*, les ames du purgatoire. *Innoc. III. serm. 1. de omn. sanct.*

JESUS-CHRIST est dans la gloire de Dieu *son* Pere// ¶.

Dominus Jesus Christus in gloria est Dei Patris.

§. 3. *Crainte utile. Dieu donne le vouloir & le faire. Saints, astres du monde. Zele de S. Paul.*

12. Ainsi, mes chers freres, comme vous avez toujours été obéissans, ayez soin, non seulement lorsque je vous suis présent, mais encore plus lorsque j'en suis éloigné, d'operer votre salut avec crainte & tremblement //.

12. *Itaque, carissimi mei, (sicut semper obedistis) non ut in præsentia mei tantùm, sed multò magis nunc in absentia mea, cum metu & tremore vestram salutem operamini.*

13. Car c'est Dieu qui opere // en vous & le vouloir & le faire, selon qu'il lui plaît //.

13. *Deus est enim qui operatur in vobis & velle, & perficere, pro bona voluntate.*

1. Pet. 4. 9. 14. Faites donc toutes choses sans murmures // & sans disputes //.

14. *Omnia autem facite sine murmurationibus, & hæsitationibus :*

℣. 11. *grec.* que JESUS-CHRIST est le Seigneur de toutes choses pour la gloire de Dieu son Pere. *expl.* qu'il soit reconnu par toute la terre pour Dieu & pour Fils unique de Dieu.

℣. 12. *expl.* L'Apôtre prévient par là l'orgueil & la securité : car ce que JESUS-CHRIST a fait pour nous ne doit pas bannir toute crainte ; parce que Dieu applique par sa grace à qui il lui plaît, les merites de son Fils, & que c'est l'humilité qui attire & conserve sa grace.

℣. 13. *grec* ἐνεργῶν, *produit efficacement.* Autr. *qui vous fait vouloir, & qui vous fait faire.*

Ibid. *expl.* non selon nos merites, mais par sa grace toute gratuite. *Menoch.*

℣. 14. *expl.* vous soumettant humblement aux ordres de la providence de Dieu sur vous, sans y trouver à redire lors même que vous êtes maltraités par les infideles.

Ibid. *expl.* touchant les choses qui ne sont rien à la pieté, parce que c'est une pure perte de tems qui ne sert qu'à alterer la charité. D'autres l'expliquent ainsi : sans trouver à

15. *ut sitis sine querela, & simplices filii Dei, sine reprehensione, in medio nationis pravæ & perversæ, inter quos lucetis sicut luminaria in mundo :*	15. afin que vous soyez irrepréhensibles & sinceres, & qu'étant enfans de Dieu, vous soyez sans tache au milieu d'une nation dépravée & corrompue ", parmi laquelle vous brillez comme des astres dans le monde ;
16. *verbum vitæ continentes ad gloriam meam in die Christi, quia non in vacuum cucurri, neque in vacuum laboravi.*	16. portant en vous la parole de vie ", pour m'être un sujet de gloire au jour de JESUS-CHRIST, comme n'ayant pas couru en vain, ni travaillé en vain.
17. *Sed & si immolor supra sacrificium, & obsequium fidei vestræ, gaudeo, & congratulor omnibus vobis :*	17. Mais quand même je devrois répandre mon sang sur la victime & le sacrifice de votre foi ", je m'en réjouirois *en moi-même*, & je m'en conjouirois avec vous tous :
18. *idipsum autem & vos gaudete, & congratulamini mihi.*	18. & vous devriez aussi vous en réjouir, & vous en conjouir avec moi.

§. 4. *Vertu de Timothée. Tous se cherchent eux-mêmes, non* JESUS-CHRIST.
Louange d'Epaphrodite.

19. *Spero autem in*	19. J'espere qu'avec la

redire aux commandemens de vos supérieurs ; *ou*, sans jamais contester avec les infideles.

ỷ. 15. *expl.* des Juifs & des Payens qui étoient pour lors les uns & les autres dans un dernier degré de corruption & de déreglement.

ỷ. 16. *expl.* la foi vivifiante de l'Evangile.

ỷ. 17. *expl.* L'Apôtre leur proteste qu'il est prêt de donner son sang & sa vie pour les confirmer dans la foi. Il fait allusion aux sacrifices de l'ancienne loi, sur lesquels on répandoit toujours quelque liqueur, vin ou huile.

grace du Seigneur Jesus, | Domino Jesu Timotheum me citò mittere ad vos; ut & ego bono animo sim, cognitis quæ circa vos sunt.
Act. 16. 1. je vous envoyerai bien-tôt Timothée, afin que je sois aussi consolé apprenant de vos nouvelles;

20. n'ayant personne qui soit autant que lui uni avec moi d'esprit & de cœur, ni qui se porte plus sincerement à prendre soin de ce qui vous touche;

20. Neminem enim habeo tam unanimem, qui sincerâ affectione pro vobis solicitus sit:

1. Cor. 15. 5. 21. car tous cherchent leurs propres interêts, & non ceux de Jesus-Christ ‖.

21. omnes enim quæ sua sunt quærunt, non quæ sunt Jesu Christi.

22. Or vous sçavez déja l'épreuve que j'ai faite de lui, puisqu'il a servi avec moi dans la prédication de l'Evangile ‖; comme un fils sert à son pere.

22. Experimentum autem ejus cognoscite, quia sicut patri filius, mecum servivit in Evangelio.

23. J'espere donc vous l'envoyer aussi-tôt que j'aurai mis ordre à ce qui me regarde ‖.

23. Hunc igitur spero me mittere ad vos, mox ut videro quæ circa me sunt:

24. & je me promets aussi *de la bonté* du Seigneur ‖, que j'irai-moi-même vous voir bien-tôt.

24. confido autem in Domino, quoniam & ipse veniam ad vos citò.

℣. 21. *expl.* C'est-à-dire, beaucoup, ou le plus grand nombre, qui travailloient davantage pour leurs commodités particulieres, que pour le progrès & l'avancement de l'Evangile.

℣. 22. *expl.* Il semble que Timothée avoit assisté saint Paul dans la conversion des Philippiens.

℣. 23. *expl.* lorsque j'aurai vû à quoi aboutiront les chaînes dont je suis chargé, si je dois y mourir, ou en être délivré. Il ajoute que s'il vient à en être délivré, comme il l'espere, il fera son possible pour les aller voir aussi.

℣. 24. *lettr.* en notre Seigneur.

25. *Necessarium autem existimavi. Epaphroditum fratrem, & cooperatorem, & commilitonem meum, vestrum autem apostolum, & ministrum necessitatis meæ, mittere ad vos;*

26. *quoniam quidem omnes vos desiderabat; & mœstus erat, propterea quòd audieratis illum infirmatum:*

27. *nam & infirmatus est usque ad mortem, sed Deus misertus est ejus; non solùm autem ejus, verùm etiam & mei, ne tristitiam super tristitiam haberem.*

28. *Festinantiùs ergo misi illum, ut viso eo iterùm gaudeatis, &*

25. Cependant j'ai cru qu'il étoit nécessaire de vous renvoyer mon frere Epaphrodite″, qui est mon aide dans mon ministere, & mon compagnon dans mes combats″, qui est votre Apôtre″, & qui m'a servi dans mes besoins;

26. parce qu'il desiroit de vous voir tous; & il étoit fort en peine de ce que vous aviez sçu sa maladie:

27. car il a été en effet malade jusqu'à la mort, mais Dieu a eu pitié de lui: & non seulement de lui, mais aussi de moi, afin que je n'eusse pas affliction sur affliction″.

28. C'est pourquoi je me suis hâté de le renvoyer, pour vous donner la joie

ỽ. 25. *expl.* pour votre consolation, en attendant que Timothée puisse se mettre en voyage. Quelques-uns croient que c'est le même qu'Epaphras, duquel il est parlé, *Colos.* 1. 7. & 4. 11.

Ibid. *autr.* que vous m'avez envoyé pour me servir dans mes besoins.

Ibid. *expl.* qui est destiné d'office pour prêcher l'Evangile dans toute votre province; *ou*, celui par lequel vous m'avez fait tenir vos charités, & que vous m'avez envoyé pour me servir dans mes besoins. Quelques-uns croient qu'il étoit leur Evêque. *Theodoret. S. Thomas.*

ỽ. 27. *expl.* car c'est un surcroît d'affliction, de perdre ses amis lorsqu'on en a le plus de besoin, comme lorsqu'on est en captivité, ou en exil, éloigné de son pays.

de le revoir, & pour me tirer moi-même de peine″.

ego sine tristitia sim.

29. Recevez-le donc avec toute sorte de joie en *notre* Seigneur, & honorez de telles personnes;

29. *Excipite itaque illum cum omni gaudio in Domino, & ejusmodi cum honore habetote;*

30. car il s'est vû tout proche de la mort pour avoir voulu servir à l'œuvre de JESUS-CHRIST, exposant sa vie afin de suppléer par son assistance à celle que vous ne pouviez me rendre vous-mêmes.

30. *quoniam propter opus Christi usque ad mortem accessit, tradens animam suam, ut impleret id, quod ex vobis deerat erga meum obsequium.*

℣. 28. *expl.* car je suis affligé d'apprendre que vous l'êtes vous-mêmes.

CHAPITRE III.

§. 1. *Chrétien vrai circoncis. Justice de la loi & de la foi. Societé des souffrances de* JESUS-CHRIST.

1. AU reste, mes freres, réjouissez-vous en notre Seigneur″. Il ne m'est pas pénible; & il vous est avantageux que je vous écrive les mêmes choses″.

1. *DE cetero, fratres mei, gaudete in Domino. Eadem vobis scribere mihi quidem non pigrum, vobis autem necessarium.*

2. Gardez-vous des

2. *Videte canes;*

℣. 1. *expl.* C'est-à-dire, d'une joie telle que doit être celle des Chrétiens, qui n'ait point pour objet des choses temporelles & perissables, mais des choses divines & éternelles.

Ibid. *expl.* que je vous ai déja prêchées.

videte malos operarios ; videte concisionem.	chiens, gardez-vous des mauvais ouvriers, gardez-vous des faux circoncis".
3. *Non enim sumus circumcisio, qui spiritu servimus Deo, & gloriamur in Christo Jesu, & non in carne fiduciam habentes.*	3. Car c'est nous qui sommes les *vrais* circoncis", puisque nous servons Dieu en esprit, & que nous nous glorifions en JESUS-CHRIST, sans nous flatter d'aucun avantage charnel".
4. *Quamquam ego habeam confidentiam & in carne ; si quis alius videtur confidere in carne, ego magis,*	4. Ce n'est pas que je ne puisse prendre moi-même avantage de ce qui n'est que charnel" : & si quelqu'un croit le pouvoir faire, je le puis encore plus *que lui.*
5. *circumcisus octavo die, ex genere Israel, de tribu Benjamin ; Hebraus ex Hebrais, secundùm le-*	5. ayant été circoncis au huitiéme jour, étant de la race d'Israel, de la tribu de Benjamin, né Hebreu de peres Hebreux" ;

ỳ. 2. *expl.* Ce sont les noms qu'il donne aux Juifs convertis à la foi de l'Evangile, qui vouloient obliger les Chrétiens à observer exactement, avec les préceptes de l'Evangile, tout ce que la loi ordonne. Il les appelle *chiens*, parce qu'ils ne cessoient d'aboyer contre lui, & de le mordre & déchirer par leurs calomnies.

ỳ. 3. *expl.* non d'une circoncision purement charnelle, telle qu'étoit celle des Juifs, mais d'une circoncision spirituelle, par le retranchement de tous les vices.

Ibid. *expl.* d'être Juifs, sçavans dans la loi, &c.

ỳ. 4. *grec.* dans la chair.

ỳ. 5. qui ne suis point né de proselyte, mais qui suis descendu d'Hebreux naturels de pere en fils, sans aucune interruption & sans aucun mélange d'aucune autre nation. Quelques-uns croient que l'Apôtre veut dire par là, qu'il avoit conservé la langue propre des Hebreux, que les autres Juifs dispersés dans les autres provinces avoient perdue.

pour ce qui est de *la maniere d'observer* la loi, ayant été Pharisien ";

gem Pharisaus ;

Act. 23. 6. 6. pour ce qui est du zele *du Judaïsme*, en ayant eu jusqu'à persecuter l'Eglise; & pour ce qui est de la justice de la loi ", ayant mené une vie irréprochable ".

6. secundùm amulationem persequens Ecclesiam Dei ; secundùm justitiam, qua in lege est, conversatus sine querela.

† Un S. Confess. non Pontife. 7. Mais † ce que je considerois *alors* comme un gain & un avantage, m'a paru depuis, en regardant JESUS-CHRIST, un desavantage & une perte ".

7. Sed qua mihi fuerunt lucra, hac arbitratus sum propter Christum detrimenta.

8. Je dis plus : Tout me semble une perte au prix de cette haute connoissance de JESUS-CHRIST mon Seigneur, pour l'amour duquel je me suis privé de toutes choses, les regardant comme des ordures, afin que je gagne JESUS-CHRIST ;

8. Verumtamen existimo omnia detrimentum esse, propter eminentem scientiam Jesu Christi Domini mei ; propter quem omnia detrimentum feci, & arbitror ut stercora, ut Christum lucrifaciam ;

9. que je sois trouvé en

9. & inveniar in

ỷ. 5. *expl.* Secte la plus fameuse, la plus exacte & la plus estimée parmi les Juifs.

ỷ. 6. *expl.* de cette justice exterieure qui consiste dans l'observation des œuvres & des ceremonies commandées par la loi : car pour ce qui est de l'interieure, qui consiste dans le pur amour de Dieu, & dans l'abnegation de l'amour-propre & de la convoitise, & de tous les vices interieurs qui en procedent, il avoue lui-même, *Tite* 3. 3. qu'il n'en étoit jamais venu à cette perfection.

Ibid. *expl.* à l'égard des hommes qui ne voient que l'exterieur de l'action.

ỷ. 7. *expl.* parce que c'étoit un obstacle à son bonheur, par l'aversion que cette attache à la loi lui avoit inspirée autrefois pour la Religion de JESUS-CHRIST & de son Evangile.

illo, non habens meam justitiam, quæ ex lege est, sed illam, quæ ex fide est Christi Jesu: quæ ex Deo est justitia in fide;

lui ″, n'ayant point une justice qui me soit propre, & qui me soit venue de la loi″; mais ayant celle qui naît de la foi en Jesus-Christ, cette justice qui vient de Dieu par la foi;

10. *ad cognoscendum illum, & virtutem resurrectionis ejus, & societatem passionum illius, configuratus morti ejus;*

10. & que je connoisse Jesus-Christ ″, avec la vertu de sa resurrection ″, & la participation de ses souffrances ″, étant rendu conforme à sa mort ″;

11. *si quo modo occurram ad resurrectionem, quæ est ex mortuis:*

11. pour tâcher enfin de parvenir à la *bienheureuse* resurrection des morts.

§. 2. *S. Paul ne se croit pas arrivé à la perfection; il y court sans cesse. Ennemis de la croix. Demeure dans le ciel.*

12. *non quod jam acceperim, aut jam perfectus sim: sequar*

12. Ce n'est pas que j'aie déja reçu *ce que j'espere* ″, ou que je sois déja parfait;

ỷ. 9. *autr.* ayant en lui non une justice, &c. mais celle qui naît, &c.

Ibid. *expl* acquise par moi-même & par mes propres mérites, sans autre grace que la seule lumiere de la loi.

ỷ. 10. *expl.* que je le connoisse tel qu'il est, Dieu & homme tout ensemble avec tout le reste des verités du christianisme.

Ibid. *expl.* combien la puissance du Pere a paru dans la résurrection du Fils, combien elle est glorieuse à Jesus-Christ même, & utile à tous les Chrétiens.

Ibid. *expl.* combien il est nécessaire & avantageux de souffrir avec Jesus-Christ, & que c'est l'unique moyen d'être fait participant de sa gloire.

Ibid. *expl.* en mourant au peché & à toutes les affections vicieuses.

ỷ. 11. *expl.* l'assurance de la récompense de mes travaux.

mais je poursuis *ma course* pour tâcher d'atteindre où le Seigneur JESUS-CHRIST m'a destiné en me prenant ″ ¶.

autem, si quo modo comprehendam in quo & comprehensus sum à Christo Jesu.

13. Non, mes freres, je ne pense point avoir encore atteint où je tends. Mais tout ce que je fais maintenant, c'est qu'oubliant ce qui est derriere moi ″, & m'avançant vers ce qui est devant moi,

13. *Fratres, ego me non arbitror comprehendisse. Unum autem, quæ quidem retrò sunt obliviscens, ad ea verò quæ sunt priora extendens meipsum,*

14. je cours incessamment vers le bout de la carriere pour remporter le prix de la felicité du ciel, à laquelle Dieu nous a appellés par JESUS-CHRIST.

14. *ad destinatum persequor, ad bravium supernæ vocationis Dei in Christo Jesu.*

15. Tout ce que nous sommes donc de parfaits″, soyons dans le sentiment *que je vous ai dit″* : & si vous en avez quelqu'un qui ne soit pas conforme *à la verité″*, Dieu vous

15. *Quicumque ergo perfecti sumus, hoc sentiamus : & si quid aliter sapitis, & hoc vobis Deus revelabit.*

ꝟ. 12. *autr.* atteindre JESUS-CHRIST, & pour le prendre comme il m'a pris.

ꝟ. 13. *expl.* C'est à dire, que tous ses travaux apostoliques & toutes ses souffrances ne lui suffisent pas; après tout cela il se regarde encore comme un serviteur inutile, selon que JESUS CHRIST l'a ordonné. *Luc* 17. 10.

ꝟ. 15. *expl.* d'éclairés & versés dans la connoissance des choses spirituelles & des matieres de Religion.

Ibid. *expl* qu'on n'a pas encore atteint à la perfection; *ou*, dans tout ce chapitre, tant sur le sujet des observations, que sur le sujet de l'humilité & de la dévotion que nous devons avoir.

Ibid. *expl.* en quelques circonstances moins principales des choses que je vous ai marquées, pourvû que d'ailleurs il mette toute sa confiance en JESUS-CHRIST, & qu'il le reconnoisse pour l'unique Redempteur. *Ou bien*, si quel-

découvrira aussi ce que vous en devez croire.

16. *Verumtamen ad quod pervenimus, ut idem sapiamus, & in eadem permaneamus regula.*

16. Cependant, pour ce qui regarde les connoissances ausquelles nous sommes déja parvenus, ayons les mêmes sentimens, & demeurons dans la même regle.

17. *Imitatores mei estote, fratres, & observate eos qui ita ambulant, sicut habetis formam nostram.*

17. † Mes freres, rendez-vous mes imitateurs; & proposez-vous l'exemple de ceux qui se conduisent selon le modele que vous avez vû en nous.

† 23. Dimanche après la Pentec. S. Clement Pape & Martyr. Rom 16. 17.

18. *Multi enim ambulant, quos sæpè dicebam vobis (nunc autem & flens dico) inimicos crucis Christi,*

18. Car il y en a plusieurs, dont je vous ai souvent parlé, & dont je vous parle encore avec larmes, qui se conduisent en ennemis de la croix de JESUS-CHRIST,

19. *quorum finis interitus; quorum Deus venter est; &*

19. qui auront pour fin la damnation; qui font leur Dieu de leur ventre;

Rom. 16. 18.

qu'un attribuoit un peu trop à ses bonnes œuvres faute d'être assez instruit touchant l'infirmité de la volonté humaine, & de bien comprendre ce que c'est que la grace de Dieu, qui forme en nous tout ce qu'il y a de bon; quoiqu'au fond il lui attribue tout le bien qu'il fait; *ou*, s'il se croyoit parfait.

℣. 15. *expl.* à mesure que vous croîtrez en lumiere & en vertu.

℣. 16. *expl.* dans la même foi, dans la même doctrine, dans la même sainteté de vie.

℣. 18. *expl.* C'est l'amour & la compassion qu'il avoit tant pour ces faux apôtres, que pour les Philippiens qu'ils vouloient pervertir, qui fait que l'Apôtre n'en peut parler qu'avec larmes. Ils anéantissoient la vertu toute-puissante de la croix de JESUS, prêchant qu'elle n'étoit pas suffisante pour le salut sans les observances légales.

℣. 19. *expl.* C'est-à-dire, qui s'étudient à donner à leurs corps toutes les satisfactions possibles.

qui mettent leur gloire dans leur propre honte ; & qui n'ont de pensées & d'affections *que* pour la terre.

gloria in confusione ipsorum, qui terrena sapiunt.

20. Mais pour nous, nous vivons déja dans le ciel ″, *comme en étant citoyens* ″ ; & c'est de-là aussi que nous attendons le Sauveur notre Seigneur JESUS-CHRIST,

20. *Nostra autem conversatio in cœlis est : unde etiam Salvatorem expectamus Dominum nostrum Jesum Christum,*

21. qui transformera notre corps ″, tout vil & abject qu'il est, afin de le rendre conforme à son corps glorieux, par cette vertu efficace par laquelle il peut s'assujettir toutes choses.

21. *qui reformabit corpus humilitatis nostræ, configuratum corpori claritatis suæ, secundùm operationem, quâ etiam possit subjicere sibi omnia.*

℣. 20. *expl.* d'esprit & d'affection. *lettr.* notre conversation est dans le ciel.
Ibid. Ceci n'est que du Grec.
℣. 21. *expl.* non pas en changeant sa substance ni sa figure, mais le rendant impassible, lumineux, agile & subtil ou pénetrable.

CHAPITRE IV.

§. 1. *Joie en Dieu ; modestie ; priere ; paix. Devoirs generaux des Chrétiens.*

1. C'Est pourquoi, mes très-chers freres, qui êtes ma joie & ma couronne ″, continuez, mes

1. *Itaque, fratres mei carissimi, & desideratissimi, gaudium meum, &*

℣. 1. *expl.* qui m'êtes un sujet de joie à cause de votre foi & de votre excellente piété, & mon unique consolation au

corona mea, sic state in Domino, carissimi.

2. *Evodiam rogo, & Syntychen deprecor, idipsum sapere in Domino.*

3. *Etiam rogo & te, germane compar, adjuva illas, quæ mecum laboraverunt in Evangelio cum Clemente, & ceteris adjutoribus meis, quorum nomina sunt in libro vitæ.*

bien-aimés, & demeurez fermes dans le Seigneur".

2. Je conjure Evodie, & je conjure Syntyche " de s'unir dans les mêmes sentimens en *notre* Seigneur.

3. Je vous prie aussi, vous qui avez été le fidele compagnon *de mes travaux*", d'assister celles qui ont travaillé avec moi dans *l'établissement de* l'Evangile", avec Clement" & les autres qui m'ont aidé dans mon ministere, dont les noms sont écrits au livre de vie" ¶.

milieu de mes travaux. *Et ma couronne*, c'est-à-dire, tout l'ornement de mon apostolat; *ou bien*, qui serez un jour le sujet de la récompense & de la couronne de gloire que j'attends.

℣. 1. *expl.* dans la pureté de sa foi & de sa doctrine, étant tous unis à lui par la charité, moyennant sa grace.

℣. 2. *expl.* Il semble que c'étoit deux femmes considerables parmi les fideles de Philippes, qui s'étoient un peu brouillées ensemble.

℣. 3. *expl.* Parce que le mot Grec dont se sert l'Apôtre, signifie indifferemment une personne qui est jointe à une autre sous le même joug. Quelques-uns ont cru que S. Paul étoit marié, & qu'il parloit à sa femme. *Erasme. Catharin. Cajetan.* Mais S. Chrysostome, & communément les autres saints Peres, entendent cela de quelque fidele cooperateur dans l'Evangile, que l'Apôtre avoit laissé à Philippes. Il prie ce compagnon de ses travaux de contribuer à la réunion d'Evodie & de Syntyche.

Ibid. *expl.* Celles dont il vient de parler, qui étoient de saintes veuves qui avoient la charge de l'instruction des femmes & des filles. Saint Paul desire qu'il travaille à les reconcilier ensemble, ou qu'il les assiste dans leurs besoins.

Ibid. *expl.* On croit ordinairement que c'est celui qui succeda à S. Pierre dans le Saint Siege de Rome après S. Lin & S. Clet.

Ibid. *expl.* qui sont du nombre des prédestinés, comme

† 3. Dim. de l'Avent.

4. † Réjouissez-vous sans cesse en *notre* Seigneur ‖ : je le dis encore une fois, réjouissez-vous.

5. Que votre modestie‖ soit connue de tous les hommes ; le Seigneur est proche ‖.

6. Ne vous inquietez de rien ‖ ; mais en quelque état que vous soyez, présentez à Dieu vos demandes par des supplications & des prieres accompagnées d'actions de graces :

7. & que la paix ‖ de Dieu, qui surpasse toutes pensées ‖, garde vos cœurs & vos esprits en JESUS-CHRIST ‖ ¶.

4. *Gaudete in Domino semper : iterùm dico, gaudete.*

5. *Modestia vestra nota sit omnibus hominibus ; Dominus propè est.*

6. *Nihil soliciti sitis ; sed in omni oratione, & obsecratione, cum gratiarum actione, petitiones vestra innotescant apud Deum :*

7. *& pax Dei, quæ exuperat omnem sensum, custodiat corda vestra, & intelligentias vestras in Christo Jesu.*

j'ai grand sujet de le croire. Le *livre de vie*, c'est la connoissance que Dieu a de ceux qu'il a prédestinés à la vie éternelle.

℣. 4. *expl.* Ne vous laissez jamais abattre de tristesse, pour quelque sujet d'affliction que vous ayez ; mais maintenez-vous toujours dans cette sainte joie que l'Esprit de Dieu produit dans les cœurs des fideles.

℣. 5. *autr.* moderation & votre douceur.

Ibid. *expl.* L'Apôtre veut par là les consoler dans la pensée que le jour du jugement, qui les récompensera de leurs travaux, n'est pas éloigné ; ou que le Seigneur est proche d'eux pour les secourir.

℣. 6. *expl.* pour les choses de cette vie ; mais au-lieu de vous embarrasser l'esprit de soins superflus, contentez-vous de recourir à Dieu dans tous vos besoins.

℣. 7. *grec.* & la paix .... gardera, &c.

Ibid. *expl.* tout sentiment.

Ibid. *expl.* que cette paix & cette tranquillité interieure que Dieu produit dans les cœurs des vrais fideles, vous empêche de tomber dans la défiance & l'inquiétude, en vous tenant attachés à JESUS-CHRIST comme à l'unique objet de tous vos soins & de votre bonheur.

8. *De cetero, fratres, quacumque sunt vera, quacumque pudica, quacumque justa, quacumque sancta, quacumque amabilia, quacumque bona fama, si qua virtus, si qua laus disciplina, hac cogitate.*

8. Enfin, mes freres, que tout ce qui est veritable & sincere, tout ce qui est honnête, tout ce qui est juste, tout ce qui est saint ″, tout ce qui vous peut rendre aimables, tout ce qui est d'édification & de bonne odeur, tout ce qui est vertueux, & tout ce qui est louable dans le reglement des mœurs, soit l'entretien de vos pensées.

§. 2. *Saint Paul sçait vivre dans la nécessité, & dans l'abondance. Il peut tout en* JESUS-CHRIST. *Il aime les aumônes des Philippiens pour eux, non pour lui.*

9. *Qua & didicistis, & accepistis, & audistis, & vidistis in me, hac agite; & Deus pacis, erit vobiscum.*

9. Pratiquez ce que vous avez appris & reçu de moi, ce que vous avez oui dire de moi, & ce que vous avez vû en moi ″; & le Dieu de paix ″ sera avec vous.

10. *Gavisus sum autem in Domino vehementer, quoniam tandem aliquando refloruistis pro me sentire, sicut & sentie-*

10. Au reste j'ai reçu une grande joie en *notre* Seigneur, de ce qu'enfin vous avez renouvellé ″ les sentimens que vous aviez pour moi; non que vous

℣. 8. *grec*, pur.

℣. 9. *expl.* C'est-à-dire, faites tout ce que je vous ai enseigné de vive voix & par écrit, & imitez les exemples que je vous ai donné.

Ibid. *expl.* qui aime la paix & qui la donne à ses fideles, vous fera jouir d'une paix profonde, *ou*, vous aidera en toutes choses.

℣. 10 *expl.* C'est un reproche secret qu'il leur fait de ce qu'ils les avoient quittés ou laissé affoiblir.

ne les eussiez toujours *dans le cœur*, mais vous n'aviez pas d'occasion de les faire paroître.

batis ; occupati autem eratis.

11. Ce n'est pas la vûe de mon besoin qui me fait parler de la sorte ; car j'ai appris à me contenter de l'état où je me trouve.

11. *Non quasi propter penuriam dico ; ego enim didici, in quibus sum, sufficiens esse.*

12. Je sçai vivre pauvrement ″ ; je sçai vivre dans l'abondance. Ayant éprouvé de tout, je suis fait à tout, au bon traitement & à la faim, à l'abondance & à l'indigence.

12. *Scio & humiliari, scio & abundare, (ubique & in omnibus institutus sum) & satiari, & esurire : & abundare, & penuriam pati.*

13. Je puis tout en celui qui me fortifie ″.

13. *Omnia possum in eo, qui me confortat.*

14. Vous avez bien fait néanmoins de prendre part à l'affliction où je suis ″.

14. *Verumtamen benè fecistis, communicantes tribulationi meæ.*

15. Or vous sçavez, *mes freres* de Philippes, qu'après avoir commencé à vous prêcher l'Evangile, ayant depuis quitté la Macedoine ; nulle autre Eglise ne m'a fait part de ses biens ″, & que je n'ai rien reçu que de vous seuls,

15. *Scitis autem & vos Philippenses, quòd in principio Evangelii, quando profectus sum à Macedonia, nulla mihi Ecclesia communicavit in ratione dati & accepti, nisi vos soli,*

℣. 12. *lettr.* être humilié. *expl.* avec patience & sans abattement, & *dans l'abondance* avec moderation & sans m'élever.

℣. 13. *expl.* par la grace de Jesus-Christ.

℣. 14. *expl.* en soulageant par votre liberalité l'indigence où j'étois.

℣. 15. *lettr.* n'a communiqué avec moi en ce qui est de donner & de recevoir.

16. quia

16. *quia & Thessalonicam semel & bis in usum mihi misistis.*	16. qui m'avez envoyé deux fois a Thessalonique de quoi satisfaire à mes besoins.
17. *Non quia quaero datum, sed requiro fructum abundantem in ratione vestra.*	17. Ce n'est pas que je desire vos dons, mais je desire le fruit *que vous en tirez*, qui augmentera le compte *que Dieu tient* de vos bonnes œuvres.
18. *Habeo autem omnia, & abundo: repletus sum, acceptis ab Epaphrodito quae misistis, odorem suavitatis, hostiam acceptam, placentem Deo.*	18. Or j'ai maintenant tout ce que vous m'avez envoyé, & je suis dans l'abondance. Je suis rempli de vos biens que j'ai reçus d'Epaphrodite, *comme* une *oblation* d'excellente odeur, comme une hostie que Dieu accepte volontiers, & qui lui est agréable. Rom. 12. 1.
19. *Deus autem meus impleat omne desiderium vestrum, secundùm divitias suas, in gloria in Christo Jesu.*	19. Je souhaite que mon Dieu, selon les richesses de sa bonté, remplisse tous vos besoins, & vous donne encore sa gloire par JESUS-CHRIST.
20. *Deo autem & Patri nostro gloria in saecula saeculorum. Amen.*	20. Gloire soit à Dieu notre Pere dans tous les siecles des siecles. Amen.
21. *Salutate omnem*	21. Saluez *de ma part*

℣. 17. *expl.* car c'est un sacrifice très-agréable à Dieu de consacrer ses biens ou une partie, à l'établissement du royaume de Dieu, en fournissant à l'entretien de ceux qui y travaillent.

℣. 18. *expl.* Cela fait voir l'excellence, la sainteté & la valeur de l'aumône chrétienne devant Dieu.

tous les saints en JESUS-CHRIST ''.

22. Les freres qui sont avec moi vous saluent. Tous les saints vous saluent ; mais principalement ceux qui sont de la maison de Cesar ''.

23. La grace de notre Seigneur JESUS-CHRIST soit avec vôtre esprit ''. Amen.

sanctum in Christo Jesu.

22. *Salutant vos, qui mecum sunt, fratres. Salutant vos omnes sancti ; maximè autem qui de Cæsaris domo sunt.*

23. *Gratia Domini nostri Jesu Christi cum spiritu vestro. Amen.*

ỷ. 21. *expl.* tous les Chrétiens qui sont membres de JESUS-CHRIST & qui ont été sanctifiés par sa grace ; *ou*, saluez-les en JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, d'une affection spirituelle & toute chrétienne.

ỷ. 22. *expl.* On a remarqué plus haut, qu'il y en avoit plusieurs de convertis entre les officiers de l'Empereur ; ce qui a fait dire à S. Jerome, que S. Paul avoit sçu changer en une Eglise de JESUS-CHRIST le palais même de son persécuteur.

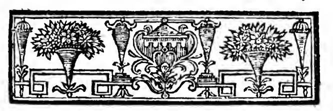
ỷ. 23. *grec.* avec vous tous.

EPISTRE
DE SAINT PAUL
AUX COLOSSIENS.

EPAPHRAS *qui avoit converti les Colossiens, étant venu trouver saint Paul à Rome, lorsque cet Apôtre y étoit dans les liens, & lui ayant appris le progrès que l'Evangile avoit fait chez ces peuples*, ch. 1. v. 6. & suiv. *& qu'il y avoit à craindre qu'ils ne se laissassent corrompre par les discours captieux de quelques faux docteurs qui affectoient de leur inspirer le Judaïsme, en les obligeant au discernement Judaïque des viandes & des jours*, ch. 2. v. 8. & 16. *& tâchoient de les détourner de la foi en* JESUS-CHRIST *pour les attacher à un culte superstitieux envers les Anges*, ibid. v. 18. *L'Apôtre rempli de zele, & à la sollicitation de ce disciple, leur écrivit cette Lettre, par laquelle quoiqu'il ne les eût jamais vû*, ch. 2. v. 1. *il les felicite de leur attachement à l'Evangile, de leur charité pour leurs freres, & les assure qu'il prie Dieu sans cesse pour eux, afin qu'ils y perseverent*, ch. 1. v. 9. *Il les avertit de prendre garde à ne se pas laisser corrompre par les instructions seduisantes des faux-apôtres; & afin de les prévenir contre*

leurs erreurs, il leur établit la verité de la divinité de Jesus-Christ, *son égalité entiere avec son Pere; il leur explique comment lui seul est le chef souverain de toute l'Eglise*, ch. 2. v. 9. *& la source de toutes les graces; enfin il leur prouve l'inutilité des observances Judaïques depuis l'établissement de l'Evangile*, ibid. v. 16. *C'est à quoi l'Apôtre emploie les deux premiers Chapitres de cette Epître; car dans les deux derniers il les exhorte à la pratique des Vertus Chrétiennes, à s'éloigner de toutes les passions du vieil homme, à quitter le desir des choses de la terre, à se revêtir de l'homme nouveau, & à s'attacher aux choses du ciel: Enfin il leur prescrit des regles pour se conduire avec sainteté dans les differens états où ils se trouvent. Tychique & Onesime furent chargés de rendre cette Lettre aux Colossiens, & de leur apprendre des nouvelles de l'Eglise de Rome, & de l'état où étoit alors l'Apôtre*, ch. 4. v. 7. & 8. *Voyez ce qui est dit à la fin des Exemplaires Grecs, Syriaques, Arabes, & Latins d'Alcala.*

Cette Lettre est écrite de Rome, au nom de l'Apôtre saint Paul & de celui de Timothée, pendant le tems, à ce que l'on croit, de la premiere captivité de l'Apôtre saint Paul, l'an 62. de l'Ere vulgaire, la vingt-neuviéme année après la mort de Jesus-Christ. Voyez ce qui a été dit dans l'argument qui est à la tête de l'Epître aux Ephesiens.



EPISTRE DE SAINT PAUL AUX COLOSSIENS*.

CHAPITRE PREMIER.

§. 1. *Obéïssance, sagesse, vie digne de Dieu; patience & joie des Chrétiens.* JESUS-CHRIST *image de Dieu. Tout est créé par lui. Il est le chef de l'Eglise.*

1. *Paulus Apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, & Timotheus frater:*

1. PAUL, par la volonté de Dieu, Apôtre de JESUS-CHRIST, & Timothée son frere,

* Cette lettre fut écrite de Rome pendant la premiere captivité de l'Apôtre, vers l'an 62. de JESUS-CHRIST. Les Colossiens avoient été convertis à la foi par Epaphras; mais quelques prédicateurs du judaïsme l'avoient un peu alterée: & c'est pour les ramener à la pureté de la foi, que l'Apôtre, qui ne les avoit jamais vûs, leur écrit cette Epître, où il les instruit touchant la filiation divine de JESUS-CHRIST, notre réconciliation & la rémission de nos pechés par son sang, la vanité de la philosophie humaine, l'inutilité des cérémonies judaïques, la fausseté d'une prétendue religion des Anges; & il les exhorte à la mortification de leurs passions, à la pratique des vertus chrétiennes, à l'accomplissement de tous les devoirs, chacun en sa condition.

2. aux saints & fideles freres en JESUS-CHRIST″, qui sont à Colosses″.

3. Que Dieu notre Pere & JESUS-CHRIST notre Seigneur vous donnent la grace & la paix. Nous rendons graces à Dieu, Pere de notre Seigneur JESUS-CHRIST, & nous le prions sans cesse pour vous,

4. depuis que nous avons appris quelle est votre foi en JESUS-CHRIST, & votre charité envers tous les saints,

5. dans l'esperance *des biens* qui vous sont reservés dans le ciel, & dont vous avez déja reçu la connoissance par la parole de la verité de l'Evangile,

6. qui est parvenu jusqu'à vous, comme il est aussi répandu dans tout le monde″, où il fructifie &

2. eis, qui sunt Colossis, sanctis, & fidelibus fratribus in Christo Jesu.

3. Gratia vobis & pax à Deo Patre nostro, & Domino Jesu Christo. Gratias agimus Deo, & Patri Domini nostri Jesu Christi, semper pro vobis orantes,

4. audientes fidem vestram in Christo Jesu, & dilectionem quam habetis in sanctos omnes,

5. propter spem, quæ reposita est vobis in cœlis; quam audistis in verbo veritatis Evangelii,

6. quod pervenit ad vos, sicut & in universo mundo est, & fructificat, & crescit,

ℽ. 2. *expl.* Nous sommes tous freres les uns des autres par le Baptême de JESUS-CHRIST, qui nous rend tous membres du corps de JESUS-CHRIST, & en lui fils de Dieu par l'adoption divine.

Ibid. *expl.* C'étoit une ville de cette partie de l'Asie mineure, qu'on appelloit la grande Phrygie, proche d'Hierapolis & de Laodicée, desquelles il est aussi parlé dans cette Epître.

ℽ. 6. *expl.* C'est-à-dire, dans la plus grande partie & dans les principales provinces du monde. L'Apôtre ajoute cela, de peur que les Colossiens ne se laissassent persuader par les Juifs, qu'on ne leur avoit pas enseigné la pure doctrine, & qu'on croyoit par-tout ailleurs autrement qu'à Colosses.

ficut in vobis, ex ea die quâ audiſtis, & cognoviſtis gratiam Dei in veritate,

croît″ ainſi qu'il a fait parmi vous, depuis le jour que vous avez entendu & connu la grace de Dieu ſelon la verité″,

7. *ſicut didiciſtis ab Epaphra cariſſimo, conſervo noſtro, qui eſt fidelis pro vobis miniſter Chriſti Jeſu,*

7. comme vous en avez été inſtruits par notre cher Epaphras, qui eſt notre compagnon dans le ſervice *de Dieu*, & un fidele miniſtre de JESUS-CHRIST pour le bien de vos ames″,

8. *qui etiam manifeſtavit nobis dilectionem veſtram in ſpiritu.*

8. & de qui nous avons appris auſſi votre charité toute ſpirituelle″.

9. *Ideò & nos ex qua die audivimus, non ceſſamus pro vobis orantes, & poſtulantes ut impleamini agnitione voluntatis ejus, in omni ſapien-*

9. C'eſt pourquoi depuis le tems que nous avons ſçu ces choſes, † nous ne ceſſons point de prier pour vous, & de demander *à Dieu* qu'il vous rempliſſe de la connoiſſance de ſa

†Dernier Dimanc. après la Pentec.

ỳ. 6. expl. *il fructifie* dans les cœurs de ceux qui ſont convertis, les rendant tous les jours plus ſaints & plus zelés dans l'exercice de toutes les vertus chrétiennes, *& croit*, par le nombre prodigieux d'infideles qui ſe convertiſſent tous les jours, & qui ſe joignent à l'Egliſe par la foi.

Ibid. *expl.* que vous avez cru & *connu*; c'eſt-à-dire, compris avec plus d'étendue & de lumiere le myſtere de la vocation des Gentils & la *grace* que Dieu leur a faite de les appeller ſans aucun mérite de leur part dans ſon Egliſe : *ſelon la verité*, c'eſt-à-dire, ſans aucun mélange de fauſſe doctrine. Il les exhorte tacitement à ne point écouter les faux docteurs qui oſeront leur enſeigner une doctrine differente de celle qu'ils ont reçue de leurs premiers paſteurs.

ỳ. 7. *lettr.* pour vous; *i. e.* deſtiné ſpécialement pour votre Egliſe.

ỳ. 8. *expl.* C'eſt-à-dire, la charité qu'ils avoient pour lui & pour tous les Chrétiens. *autr.* la charité que le Saint-Eſprit forme en vous.

volonté, en *vous donnant* toute la sagesse & toute l'intelligence spirituelle″;

10. afin que vous vous conduisiez d'une maniere digne de Dieu″, tâchant de lui plaire en toutes choses, portant les fruits de toutes sortes de bonnes œuvres, & croissant en la connoissance de Dieu″:

11. que vous soyez en tout remplis de force par la puissance de sa gloire″, pour avoir en toutes rencontres une patience & une douceur perseverante″ accompagnée de joie,

12. rendant graces à Dieu le Pere, qui en nous éclairant de sa lumiere, nous a rendus dignes″ d'avoir part au sort & à l'heritage des saints″;

tia & intellectu spirituali;

10. *ut ambuletis dignè, Deo per omnia placentes, in omni opere bono fructificantes, & crescentes in scientia Dei:*

11. *in omni virtute confortati secundùm potentiam claritatis ejus, in omni patientia & longanimitate cum gaudio,*

12. *gratias agentes Deo Patri, qui dignos nos fecit in partem sortis sanctorum in lumine;*

℣. 9. expl. *la sagesse*, pour connoître les secrets de la volonté de Dieu dans la réconciliation des hommes avec lui: *l'intelligence*, pour connoître en chaque occasion ce que Dieu demande d'eux pour la pratique de ses commandemens.

℣. 10. *expl.* que vous ne fassiez rien d'indigne de la profession que vous faites de servir Dieu.

Ibid. *expl.* C'est ce que l'Ecriture appelle ailleurs la *science des saints:* qui s'augmente & devient de plus en plus éclairée par l'observation fidelle des commandemens de Dieu.

℣. 11. *expl.* C'est-à-dire, par sa puissance glorieuse, ou plutôt, par sa toute-puissance, dont les effets sont toujours glorieux & illustres: *ou*, par la puissance de la majesté de Dieu, c'est-à-dire, de Dieu même.

Ibid. *lettr.* longanimité.

℣. 12. *expl.* en nous adoptant pour ses enfans.

Ibid. *expl.* Ce sort & cet heritage est la gloire éternelle.

13. *qui eripuit nos de potestate tenebrarum, & transtulit in regnum Filii dilectionis suæ;*

13. qui nous a arrachés de la puissance des ténebres ″, & nous a fait passer dans le royaume de son Fils bien-aimé ″,

14. *in quo habemus redemptionem per sanguinem ejus, remissionem peccatorum.*

14. par le sang duquel nous avons été rachetés, & avons reçu la remission de nos pechés ″ ¶ :

15. *qui est imago Dei invisibilis, primogenitus omnis creaturæ:*

15. qui est l'image du Dieu invisible ″, & qui est né avant toutes les créatures ″ :

16. *quoniam in ipso condita sunt universa in cœlis, & in terra, visibilia, & invisibilia, sive Throni, sive*

16. car tout a été créé par lui dans le ciel & dans la terre, les choses visibles & les invisibles, soit les Thrônes, soit les Do- *Joan.* 1. 3.

& la grace du Sauveur qui nous en rend dignes & nous la fait mériter.

℣. 13. *expl.* des démons.

Ibid. *lettr.* du Fils de son amour. *expl.* dans l'Eglise qui est le regne de son Fils : *ou*, qui nous a élevés à la participation du regne de JESUS-CHRIST, par le droit qu'il nous a donné de regner un jour avec lui dans la gloire.

℣. 14. *lettr.* en qui nous avons la rédemption par son sang, la rémission de nos pechés. L'Apôtre refute les erreurs de certains hérétiques, qui vouloient séduire les Colossiens ; & il établit la médiation toute-puissante & seule nécessaire de JESUS-CHRIST, qu'ils lui refusoient pour en faire honneur aux Anges & à Moïse.

℣. 15. *expl.* non seulement son image interieure, parce qu'il contient en soi toutes les perfections de son Pere, & qu'il est Dieu comme lui ; mais même exterieure, parce que le Pere, qui est invisible aux hommes, se fait connoître à eux par la sainteté, par la doctrine & par les miracles de son Fils.

Ibid. *lettr.* le premier né de toutes les créatures ; c'est-à-dire, qui a été engendré de son Pere avant la production de toutes les créatures, c'est-à-dire, de toute éternité. *Joan.* 1. 3. d'où vient que selon la nature humaine même il est élevé en dignité & en prérogatives au-dessus de tous les hommes.

minations, soit les Principautés, soit les Puissances, tout a été créé par lui ″, & pour lui ″.

Dominationes, sive Principatus, sive Potestates, omnia per ipsum, & in ipso creata sunt.

17. Il est avant tous ″, & toutes choses subsistent en lui ″.

17. *Et ipse est ante omnes, & omnia in ipso constant.*

18. Il est le chef & la tête du corps de l'Eglise. Il est *comme* les prémices ″, & le premier-né d'entre les morts ″, afin qu'il soit le premier ″ en tout :

2. Cor. 15. 20. Apoc. 1. 5.

18. *Et ipse est caput corporis Ecclesiæ. Qui est principium, primogenitus ex mortuis, ut sit in omnibus ipse primatum tenens;*

19. parce qu'il a plu *au Pere* que toute plénitude ″ résidât en lui,

19. *quia in ipso complacuit, omnem plenitudinem inhabitare,*

20. & de reconcilier toutes choses par lui & en lui-méme ″, ayant pacifié

20. *& per eum reconciliare omnia in ipsum, pacificans per*

℣. 16. *expl.* non comme un simple instrument, suivant l'erreur des Ariens : mais comme par une cause principale conjointe & égale au Pere, qui est le premier principe de la création. *lettr.* en lui.

Ibid. *expl.* pour lui être assujetties comme au souverain Maître & Seigneur ; & pour lui être rapportées comme à la derniere fin de toutes choses.

℣. 17. *expl.* Cette façon de parler dans l'Ecriture veut dire qu'il est éternel.

Ibid. *expl.* sont conservées dans leur être, & empêchées de retomber dans le néant par sa vertu & par sa puissance.

℣. 18. *autr.* le principe.

Ibid. *expl.* étant le premier de tous les fideles qui soit ressuscité pour ne plus mourir, & étant la cause exemplaire & méritoire de leur résurrection & de leur immortalité.

Ibid. *autr.* qu'il eût la primauté.

℣. 19. *expl.* C'est-à-dire, plénitude de toute perfection, de sagesse, de grace, de puissance, enfin de divinité.

℣. 20. *expl.* comme étant le chef commun de tout : & non par les Anges que les disciples de Simon le magicien

ſanguinem crucis ejus, ſive quæ in terris, ſive quæ in cœlis ſunt.	par le ſang qu'il a répandu ſur la croix, tant ce qui eſt en la terre, que ce qui eſt au ciel ″.

§. 2. *Chrétiens ſaints devant Dieu, immobiles, ſages, parfaits. Saint Paul accomplit ce qui reſte à ſouffrir à* JESUS-CHRIST.

21. *Et vos cum eſſetis aliquando alienati, & inimici ſenſu in operibus malis:*	21. Vous étiez vous-mêmes autrefois éloignés *de Dieu*, & votre eſprit abandonné à des œuvres criminelles vous rendoit ſes ennemis :
22. *nunc autem reconciliavit in corpore carnis ejus per mortem, exhibere vos ſanctos, & immaculatos, & irreprehenſibiles coram ipſo;*	22. mais maintenant JESUS-CHRIST vous a reconciliés par ſa mort dans ſon corps mortel ″, pour vous rendre ſaints, purs, & irreprehenſibles devant lui :
23. *ſi tamen permanetis in fide fundati, & ſtabiles, & immobiles à ſpe Evangelii, quod audiſtis, quod prædicatum eſt in univerſa creatura, quæ ſub cœlo eſt, cujus fa-*	23. ſi toutesfois vous demeurez fondés & affermis dans la foi ″, & inébranlables dans l'eſperance ″ que vous donne l'Evangile qu'on vous a annoncé, qui a été prêché à toutes les créatures ″ qui ſont ſous

vouloient faire paſſer pour auteurs de notre réconciliation avec Dieu, au-lieu de JESUS-CHRIST.

ỷ. 20. *expl.* C'eſt à-dire, réconcilié les hommes avec Dieu, & en quelque façon avec les Anges ſes miniſtres & les zélateurs de ſa gloire, contre tout ce qui s'oppoſe à ſon regne.

ỷ. 22. *lettr.* dans le corps de ſa chair.

ỷ. 23. *expl.* en ne vous laiſſant pas aller à tout vent de doctrine.

Ibid. *expl.* Il parle de l'eſperance de la gloire éternelle.

Ibid. *Voyez la note du verſet 6.*

le ciel, & dont j'ai été établi ministre.

ctus sum ego Paulus minister.

24. Moi Paul, qui me réjouis ″ maintenant dans les maux que je souffre pour vous ″, & qui accomplis dans ma chair ce qui reste à souffrir à Jesus-Christ ″, *en souffrant* moi-même pour son corps qui est l'Eglise,

24. *Qui nunc gaudeo in passionibus pro vobis, & adimpleo ea quæ desunt passionum Christi, in carne mea, pro corpore ejus, quod est Ecclesia,*

25. de laquelle j'ai été établi ministre selon la charge que Dieu m'a donnée pour l'exercer envers vous ″, afin que je m'acquitte pleinement *du ministere* de la parole de Dieu ″,

25. *cujus factus sum ego minister secundùm dispensationem Dei, quæ data est mihi in vos, ut impleam verbum Dei,*

26. *vous prêchant* le mystere qui a été caché dans tous les siecles & tous les âges, & qui maintenant a été découvert à ses saints;

26. *mysterium, quod absconditum fuit à sæculis, & generationibus, nunc autem manifestatum est sanctis ejus,*

ỳ. 24. *grec.* je me réjouis . . . . . & j'accomplis.

Ibid. *expl.* à cause de la prédication de l'Evangile que j'annonce aux Gentils dont vous êtes du nombre.

Ibid. *lettr.* des souffrances de Jesus-Christ. *expl.* Jesus-Christ ayant souffert comme chef du corps de l'Eglise, il lui reste encore à souffrir dans chacun des membres de son corps, afin qu'il y ait une parfaite conformité entre le chef & le corps; de sorte qu'en souffrant comme je fais dans l'établissement de l'Evangile, j'accomplis autant qu'il est en moi le reste des souffrances, & je contribue de ma part à rendre tout le corps de l'Eglise conforme à son chef qui est Jesus-Christ. Saint Paul marque aussi peut-être par là ce qu'un Ancien a dit depuis en d'autres termes, que le sang des Martyrs est une semence de Chrétiens.

ỳ. 25. *expl.* envers les Gentils en général.

Ibid. *lettr.* que je remplisse la parole de Dieu.

27. *quibus voluit Deus notas facere divitias gloriæ sacramenti hujus in gentibus, quod est Christus, in vobis spes gloriæ,*

27. ausquels Dieu a voulu faire connoître quelles sont les richesses de la gloire de ce mystere dans les Gentils, qui n'est " autre chose que JESUS-CHRIST reçu de vous, & *devenu* l'esperance de votre gloire ".

28. *quem nos annuntiamus, corripientes omnem hominem, & docentes omnem hominem, in omni sapientia, ut exhibeamus omnem hominem perfectum in Christo Jesu:*

28. C'est lui que nous prêchons, avertissant" tous les hommes, & les instruisant tous dans toute la sagesse " ; afin que nous en rendions tout autant que nous pourrons parfaits en JESUS-CHRIST.

29. *in quo & laboro certando secundùm operationem ejus, quam operatur in me in virtute.*

29. C'est aussi la fin que je me propose dans mes travaux, combattant par l'efficace de sa vertu ; qui agit puissamment dans moi.

℣. 27. *grec.* qui ne sont. Il se rapporte aux richesses, &c.

Ibid. *expl.* Ce mystere donc que Dieu par sa volonté adorable & impénetrable a caché aux hommes dès le commencement des siecles & des âges, est JESUS-CHRIST regnant parmi les Gentils, & devenu l'esperance de leur gloire.

℣. 28. *lettr.* reprenant.

Ibid. *expl.* ne tenant plus les mysteres du christianisme cachés, comme faisoient les Prophetes, mais les déclarant nettement à tous les hommes indifferemment, & leur en donnant une pleine connoissance.

CHAPITRE II.

§. 1. *Trésor de science en* JESUS-CHRIST. *Dieu enraciné & fondé en lui. Foi s'accroît par l'action de graces.*

1. CAr je suis bien-aise que vous sçachiez combien est grande l'affection & le soin " que j'ai pour vous, pour ceux qui sont à Laodicée, & même pour tous ceux qui ne me connoissent point de visage, & ne m'ont jamais vû :

1. *Volo enim vos scire qualem solicitudinem habeam pro vobis, & pro iis qui sunt Laodiciæ, & quicumque non viderunt faciem meam in carne :*

2. afin que leurs cœurs soient consolés, & qu'étant unis " ensemble par la charité, ils soient remplis de toutes les richesses d'une parfaite intelligence, pour connoître le mystere " de Dieu le Pere & de JESUS-CHRIST,

2. *ut consolentur corda ipsorum, instructi in caritate, & in omnes divitias plenitudinis intellectûs, in agnitionem mysterii Dei Patris, & Christi Jesu :*

℣. 1. *grec.* le combat & la peine d'esprit. Ce qu'il dit à l'occasion du dernier verset du chapitre précedent, où il parle de ses combats pour la prédication de l'Evangile : par où il n'entend pas seulement les persécutions qu'il avoit à souffrir, mais aussi les contestations & les disputes qu'il avoit contre les Juifs & contre les faux docteurs touchant la nécessité des observations légales qu'ils vouloient introduire dans l'Eglise, comme il paroît par la suite.

℣. 2. *autr.* fermes & assurés.

Ibid. *expl.* Ce mystere de Dieu le Pere est le même que celui qui est marqué au chapitre précedent, sçavoir la vocation des Gentils à la foi, pour former un même corps avec les Juifs, & établir le regne de JESUS-CHRIST par sa grace, indépendamment des cérémonies de la loi ancienne.

3. in quo sunt omnes thesauri sapientiæ & scientiæ absconditi.

3. en qui tous les tresors de la sagesse & de la science sont renfermés ″.

4. Hoc autem dico, ut nemo vos decipiat in sublimitate sermonum.

4. Or je dis ceci afin que personne ne vous trompe par des discours subtils & élevés ″:

5. Nam etsi corpore absens sum, sed spiritu vobiscum sum, gaudens, & videns ordinem vestrum, & firmamentum ejus, quæ in Christo est, fidei vestræ.

5. car quoique je sois absent de corps, je suis néanmoins avec vous en esprit ″, voyant avec joie l'ordre qui se garde parmi vous, & la solidité de votre foi en JESUS-CHRIST ″. 1. Cor. 5. 3.

6. Sicut ergo accepistis Jesum Christum Dominum, in ipso ambulate,

6. Continuez donc à vivre en JESUS-CHRIST notre Seigneur, selon l'instruction que vous en avez reçue:

7. radicati, & superædificati in ipso, & confirmati fide, sicut & didicistis, abun-

7. étant attachés à lui comme à votre racine, & édifiés sur lui comme sur votre fondement ″, vous

Il appelle ce mystere, *le mystere de Dieu le Pere*, parce qu'il en est le premier principe; *& de* JESUS-CHRIST, parce que c'est lui qui l'a executé, & qui l'a déclaré aux hommes: le Pere l'ayant tenu caché depuis le commencement du monde jusqu'à la venue de JESUS-CHRIST.

℣. 3. *autr.* cachés. *expl.* La plénitude de toutes les perfections divines étoit couverte du voile de l'humanité. Quelques-uns rapportent ce verset au mystere même, comme s'il disoit: Dans la connoissance duquel mystere consiste toute la sagesse & la souveraine science de l'homme.

℣. 4. *lettr.* sublimes. *Le Grec dit*, des discours propres à persuader, mais qui n'ont que de l'apparence.

℣. 5. *expl.* de pensées, de soin & d'affection.

Ibid. *expl.* Il les exhorte adroitement par cette louange à persévérer dans la subordination à leurs superieurs, & dans la foi de JESUS CHRIST.

℣. 7. *expl.* Saint Paul se sert de ces deux expressions mé-

affermissant dans la foi qui vous a été enseignée, & croissant de plus en plus en JESUS-CHRIST // par de continuelles actions de graces.

dantes in illo in gratiarum actione.

§. 2. *Qu'ils se gardent des séducteurs & des Philosophes. Circoncision spirituelle. Hommes délivrés; démons désarmés par la croix.*

8. Prenez garde que personne ne vous surprenne // par la philosophie //, & par des raisonnemens vains & trompeurs, selon les traditions des hommes, selon les principes d'une science mondaine //, & non selon JESUS-CHRIST //.

8. *Videte ne quis vos decipiat per philosophiam, & inanem fallaciam, secundùm traditionem hominum, secundùm elementa mundi, & non secundùm Christum.*

9. Car toute la plénitude de la divinité habite en lui corporellement //.

9. *Quia in ipso inhabitat omnis plenitudo divinitatis corporaliter.*

10. Et c'est en lui que

10. *Et estis in illo*

taphoriques, pour faire voir qu'ils ne doivent point avoir d'autre racine, ni d'autre fondement de leur doctrine que JESUS-CHRIST.

ỷ. 7. *Le Grec porte* : en la foi.

ỷ. 8. *grec.* ne ravisse votre foi.

Ibid. *expl.* Saint Paul parle de la philosophie, non pas telle qu'elle est en elle-même, puisqu'on en peut faire un bon usage ; mais de la philosophie des Grecs, dont se servoient les Gnostiques & les Juifs mêmes, qui étoit remplie d'erreurs, sur-tout en ce qui regardoit le culte de Dieu, & les moyens de s'approcher de lui : c'est pourquoi il explique ensuite de quelle philosophie il entend parler.

Ibid. *lettr.* selon les élemens du monde. *expl.* qui ne sont appuyés que sur les principes de la sagesse humaine.

Ibid. *expl.* & contraires à sa doctrine.

ỷ. 9. *expl.* substanciellement ; non en figure, ni seulement par une inhabitation de grace, telle qu'est celle qui fait les justes & les Saints.

repleti, qui est caput omnis principatûs, & potestatis :

vous en êtes remplis ″, lui qui est le chef de toutes Principautés & de toutes Puissances ″ :

11. *in quo & circumcisi estis circumcisione non manufactâ in expoliatione corporis carnis, sed in circumcisione Christi ;*

11. comme c'est en lui que vous avez été circoncis d'une circoncision qui n'est pas faite de main d'homme ″, mais qui consiste dans le dépouillement du corps des pechés ″, que produit la concupiscence charnelle ″, c'est-à-dire, de la circoncision de JESUS-CHRIST ″ ;

12. *consepulti ei in baptismo, in quo & resurrexistis per fidem operationis Dei, qui*

12. ayant été ensevelis avec lui par le Baptême ″, dans lequel vous avez aussi été ressuscités par la foi

℣. 10. *expl.* de la divinité même, comme membres du corps dont JESUS-CHRIST est le chef ; *ou selon d'autres*, de science & de graces, & non par les Anges. C'est donc une chose indigne que vous vous adressiez aux inferieurs au méptis & au préjudice du chef pour les obtenir, comme font les hérétiques. *Voyez la note du vers. 18. plus bas.*

Ibid. *expl.* de tous les Anges.

℣. 11. *expl.* Il parle contre les observations judaïques que les faux docteurs tâchoient d'introduire parmi les fideles, dont la principale & le fondement de toutes étoit la circoncision.

Ibid. *expl.* de tous les vices & de toute la dépravation naturelle & habituelle qui étoit en vous.

Ibid. *lettr.* du corps de la chair.

Ibid. *expl.* dans le Baptême substitué par JESUS CHRIST à la place de la circoncision, & par lequel il opere lui même la véritable circoncision de nos ames.

℣. 12. *expl.* Il fait allusion au Baptême qui se donnoit par immersion : car lorsqu'on plongeoit les corps dans l'eau, ils y étoient comme ensevelis : & quand on les en retiroit, c'étoit une image de la résurrection de JESUS CHRIST, qui les avertissoit d'imiter sa vie nouvelle, en menant une vie chrétienne, & exemte des souillures du peché.

que vous avez eue, que Dieu l'a reſſuſcité d'entre les morts par l'efficace de ſa puiſſance ″.

ſuſcitavit illum à mortuis.

Epheſ. 2. 1. 13. Car lorſque vous étiez dans la mort de vos pechés & dans l'incirconciſion de votre chair ″, JESUS-CHRIST vous a fait revivre avec lui, vous pardonnant tous vos pechés.

13. *Et vos, cùm mortui eſſetis in delictis, & præputio carnis veſtræ, convivificavit cum illo, donans vobis omnia delicta :*

14. Il a effacé la cedule ″ qui nous étoit contraire; il a entierement aboli le decret de notre condamnation en l'attachant à ſa croix ″;

14. *delens quod adverſus nos erat chirographum decreti, quod erat contrarium nobis, & ipſum tulit de medio, affigens illud cruci :*

15. & ayant deſarmé les principautés & les puiſſances″, il les a menées hautement en triomphe à la face de tout le monde ″,

15. *& expolians principatus, & poteſtates, traduxit confidenter, palam triumphans illos in*

℣. 12. *lettr.* par la foi de l'operation de Dieu, qui l'a reſſuſcité d'entre les morts; *ſuppl.* & non par les œuvres de la loi.

℣. 13. *expl.* dans le dereglement d'une ame charnelle & incirconciſe. Que ſi on entend le mot d'incirconciſion à la lettre, l'Apôtre voudroit marquer que JESUS-CHRIST n'a pas laiſſé de reſſuſciter ſpirituellement les Coloſſiens, quoiqu'ils ne fuſſent point circoncis.

℣. 14. *expl.* la loi de Moïſe, qui étoit une loi de prévarication, de colere, de mort & de malédiction, & qui nous rendoit redevables à la juſtice de Dieu. Cette loi eſt abolie par celle de l'Evangile : d'où il s'enſuit que les Chrétiens ne ſont plus ſujets à la loi de Moïſe. *Voyez Epheſ.* 2. 15.

Ibid. *expl* il l'a anéantie par ſa mort.

℣. 15. *expl.* les démons.

Ibid. *expl.* Il veut dire que JESUS-CHRIST n'a pas triom-

semetipso.

après les avoir vaincues par sa croix.

§. 3. *Contre les observations Judaïques des viandes & des jours, & le faux culte des Anges.*

16. *Nemo ergo vos judicet in cibo, aut in potu, aut in parte diei festi, aut neomeniæ, aut sabbatorum;*

16. Que personne donc ne vous condamne pour le manger & pour le boire, ou sur le sujet des jours de fêtes, des nouvelles lunes, & des jours de sabbat;

17. *quæ sunt umbra futurorum: corpus autem Christi.*

17. puisque toutes ces choses n'ont été que l'ombre de celles qui devoient arriver, & que JESUS-CHRIST en est le corps *& la verité.*

18. *Nemo vos seducat, volens in humilitate, & religione Angelorum, quæ non vidit ambulans, frustrà inflatus sensu carnis suæ,*

18. Que nul ne vous ravisse le prix de votre course, en affectant de paroître humble par un culte *superstitieux* des Anges", se mêlant de parler des choses qu'il ne sçait point", étant enflé par les vaines imaginations d'un esprit humain *&* charnel".

Matth. 24. 4.

phé du diable en cachette, mais publiquement, non en un seul lieu, mais géneralement par-tout; ayant fait prêcher & recevoir son Evangile par-tout le monde. Or l'Apôtre fait ici mention de cette victoire de JESUS-CHRIST sur les démons, pour faire voir qu'en abolissant le culte légal, il a aussi aboli le culte idolatrique.

ỳ. 18. *expl.* en vous persuadant que c'est une action d'humilité de ne se pas adresser immédiatement à Dieu. Il parle contre les Simoniens, qui, au rapport de saint Epiphane, assuroient que Dieu étoit inaccessible aux hommes, & qu'il falloit avoir recours aux Anges à qui ils attribuoient cette sorte de médiation qui n'appartient qu'à JESUS-CHRIST.

Ibid. *lettr.* qu'il n'a point vûes.

Ibid. *lettr.* & étant en vain enflés du sens de sa chair.

19. & ne demeurant ″ pas attaché à celui qui est la tête & le chef, duquel tout le corps recevant l'influence par les vaisseaux qui en joignent & lient toutes les parties ″, s'entretient & s'augmente par l'accroissement que Dieu lui donne ″.

19. & non tenens caput, ex quo totum corpus, per nexus & conjunctiones subministratum & constructum, crescit in augmentum Dei.

20. Si donc vous êtes morts avec JESUS-CHRIST à ces premieres & plus grossieres instructions du monde ″, comment vous laissez-vous imposer des loix; comme si vous viviez dans ce *premier état du* monde?

20. Si ergo mortui estis cum Christo ab elementis hujus mundi: quid adhuc tamquam viventes in mundo decernitis?

21. Ne mangez pas, *vous dit-on, d'une telle chose*, ne goûtez pas *de ceci*, ne touchez pas *à cela*:

21. Ne tetigeritis, neque gustaveritis, neque contrectaveritis:

22. cependant ce sont des choses qui perissent toutes par l'usage ″, & en

22. quæ sunt omnia in interitum ipso usu, secundùm præcep-

℣. 19. *autr.* au-lieu de demeurer, &c.

Ibid. *expl.* par le moyen des ministres Ecclesiastiques, qui sont comme les nerfs & les veines par lesquels JESUS-CHRIST communique l'influence de son Esprit aux membres de son Eglise, & par lesquels il les entretient dans l'union. Ceci est encore ajouté contre les Gnostiques qui prenoient l'autorité d'expliquer la parole de Dieu à leur fantaisie contre le sentiment de l'Eglise; & de séparer les fideles de leurs Pasteurs légitimes.

Ibid. *lettr.* croît d'un accroissement de Dieu.

℣. 20. *lettr.* aux élemens du monde; *i. e.* aux observations légales.

℣. 22. *expl.* & ainsi elles ne peuvent ni nuire ni être utiles pour le salut de l'ame. *autr.* qui sont des ordonnances dont l'observation mene à la mort.

ta & doctrinas hominum,

quoi vous ne ſuivez que des maximes & des ordonnances humaines ".

23. *quæ ſunt rationem quidem habentia ſapientiæ in ſuperſtitione, & humilitate, & non ad parcendum corpori, non in honore aliquo ad ſaturitatem carnis.*

23. quoiqu'elles ayent quelque apparence de ſageſſe dans une ſuperſtition & une humilité *affectée*, dans le rigoureux traitement qu'on fait au corps; & dans le peu de ſoin qu'on prend de raſſaſier la chair ".

℣. 12. *expl.* Les ordonnances de la loi étoient dans leur origine d'inſtitution divine, mais depuis que ce qu'elles figuroient & prometroient avoit été donné, elles n'obligeoient plus perſonne. L'Apôtre les traite d'ordonnances humaines, parce que l'uſage auquel Dieu les avoit deſtinées étoit fini, & n'étoit continué comme néceſſaire que par un entêtement humain, & de l'ordre des hommes.

℣. 23. *autr.* qui pourroient être raiſonnablement & ſagement pratiquées; ſi on le faiſoit volontairement avec humilité, pour mortifier le corps & ne point flatter la chair en la raſſaſiant avec excès.

CHAPITRE III.

§. 1. *Amour des choſes du ciel. Vie cachée en Dieu. Corps des paſſions. Homme vieil & nouveau.* JESUS-CHRIST *tout en tous.*

1. *Igitur, ſi conſurrexiſtis cum Chriſto, quæ ſurſum ſunt quærite, ubi Chriſtus eſt in dextera Dei ſedens:*

1. † SI donc vous êtes reſſuſcités avec JESUS-CHRIST ", recherchez ce qui eſt dans le ciel ", où JESUS-CHRIST eſt aſſis à la droite de Dieu; † Samedi Saint.

℣. 1. *expl.* par le Baptême.

Ibid. *expl.* C'eſt-à-dire, que toutes vos penſées, vos ſoins & votre étude doivent tendre aux choſes ſpirituelles, céleſtes & divines.

2. n'ayez *de* goût *que* pour les choses du ciel, & non pour celles de la terre.

3. car vous êtes morts″, & votre vie est cachée en Dieu avec JESUS-CHRIST ″.

4. Lorsque JESUS-CHRIST, qui est votre vie ″, viendra à paroître, vous paroîtrez aussi avec lui dans la gloire ¶.

Ephes. 5. 3. 5. Faites donc mourir les membres de l'homme terrestre″, qui est en vous, la fornication, l'impureté, les abominations, les mauvais desirs, & l'avarice ″, qui est une idolatrie;

2. quæ sursum sunt sapite, non quæ super terram;

3. mortui enim estis, & vita vestra est abscondita cum Christo in Deo.

4. Cùm Christus apparuerit, vita vestra tunc & vos apparebitis cum ipso in gloria.

5. Mortificate ergo membra vestra, quæ sunt super terram; fornicationem, immunditiam, libidinem, concupiscentiam malam, & avaritiam, quæ est simulacrorum servitus;

℣. 3. *expl.* aux choses terrestres & mondaines.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, au-lieu de cette vie exterieure & charnelle que vous meniez avant le Baptême, vous en menez une toute spirituelle & divine, qui consiste dans les actes interieurs des vertus chrétiennes dont Dieu seul est l'auteur, & qui ne sont connues que de Dieu : *avec* JESUS-CHRIST; c'est-àdire, par l'union que vous avez par la foi avec JESUS-CHRIST. *Ou bien*, à l'exemple de JESUS-CHRIST.

℣. 4. *expl.* à qui vous conformez votre vie, & qui est le principe de votre vie.

℣. 5. *expl.* tous les desirs & les affections du peché, qui sont comme les membres dont la masse compose ce qu'on appelle le corps du peché.

Ibid. *expl.* plusieurs croient que le mot *d'avarice*, ne se prend pas ici pour le desir des richesses, mais pour une fureur insatiable qui porte à se plonger dans les plaisirs. On voit souvent que les amours infames vont jusqu'à une espece d'idolatrie & à l'adoration d'une créature. *Voyez Eph. 4. 19. & 5. 5.*

6. *propter quæ venit ira Dei super filios incredulitatis :*

6. puisque ce sont ces excès ″ qui font tomber la colere de Dieu sur les hommes rebelles à la verité ″.

7. *in quibus & vos ambulastis aliquando, cùm viveritis in illis.*

7. Et vous avez vous-mêmes commis autrefois *ces actions criminelles*, lorsque vous viviez dans ces desordres ″.

8. *Nunc autem deponite & vos omnia, iram, indignationem, malitiam, blasphemiam, turpem sermonem de ore vestro.*

8. Mais maintenant quittez aussi vous-mêmes tous ces pechés, la colere, l'aigreur, la malice, la médisance. Que les paroles deshonnêtes soient bannies de votre bouche. Rom. 6. 4. Ephes. 4. 22. Heb. 12. 1. 1. Pet. 2. 1. & 4. 2.

9. *Nolite mentiri invicem, expoliantes vos veterem hominem cum actibus suis,*

9. N'usez point de mensonges les uns envers les autres : dépouillez le vieil homme avec ses œuvres ″,

10. *& induentes novum, eum qui renovatur in agnitionem ; secundùm imaginem ejus qui creavit illum :*

10. revêtez-vous du nouveau ″, qui se renouvelle pour connoître *Dieu* selon l'image de celui qui l'a créé ″ ; Gen. 1. 26.

℣. 6. *autr.* ces crimes.

Ibid. *lettr.* sur les enfans de desobéissance.

℣. 7. *expl.* C'étoit la vie ordinaire des nations abandonnées à leur concupiscence.

℣. 9. *expl.* Ne quittez pas seulement tous les vices & les pechés ausquels vous vous abandonniez autrefois ; mais défaites-vous même peu à peu de tous les mouvemens, desirs & affections dereglées qui sont encore en vous. Quelques-uns traduisent : *Ayant dépouillé, &c.* c'est-à-dire, puisque dans le Baptême vous avez été purifiés de tous vos pechés, & que vous y avez renoncé : *Le vieil homme* est proprement la dépravation naturelle que nous tirons du premier homme, & tous les pechés en sont les effets.

℣. 10. *expl.* avancez tous les jours dans les vertus chrétiennes. D'autres traduisent, *vous étant revêtus*, &c.

Ibid. *expl.* Il veut dire que l'homme nouveau n'est pas

11. où il n'y a difference ni de Gentil & de Juif, ni de circoncis & d'incirconcis, ni de Barbare & de Scythe, ni d'esclave & de libre //; mais où JESUS-CHRIST est tout en tous.

11. *ubi non est Gentilis, & Judaus, circumcisio, & praputium, Barbarus, & Scytha, servus, & liber; sed omnia, & in omnibus Christus.*

§. 2. *Abregé des vertus chrêtiennes. Support du prochain. Action de graces.*

†5. Dim. après les Rois.

12. † Revêtez-vous donc //, comme des élus de Dieu, saints & bien-aimés, de tendresse & d'entrailles de misericorde, de bonté, d'humilité, de modestie //, de patience //,

13. vous supportant les uns les autres, chacun remettant à son frere tous les sujets de plainte qu'il pourroit avoir contre lui, &

* 12. *Induite vos ergo sicut electi Dei, sancti, & dilecti, viscera misericordiæ, benignitatem, humilitatem, modestiam, patientiam,*

13. *supportantes invicem, & donantes vobismetipsis, si quis adversus aliquem habet querelam, sicut &*

encore dans sa derniere perfection en ce monde, parce qu'il lui reste toujours quelque chose de la dépravation naturelle à combattre : mais qu'*il se renouvelle*, & se perfectionne tous les jours par le moyen de la connoissance surnaturelle & de la pratique des choses divines, jusqu'à ce qu'il soit parvenu à une sainteté parfaite, & rétabli par ce moyen dans l'image de Dieu, qui avoit été effacée par le peché; ce qui n'arrivera qu'en l'autre monde, quand nous lui serons semblables. *Jean* 3. 2. *V.* 2. *Cor.* 3. 19. *Ephes.* 4. 23.

℣. 11. *expl.* C'est-à-dire, que dans la loi de l'Evangile, il ne faut avoir égard à la difference ni des pays, ni des conditions: car tous les Chrétiens ne sont qu'un en JESUS-CHRIST qui est tout en tous.

℣. 12. *expl.* Il explique plus clairement ce que c'est que se revêtir de l'homme nouveau.

Ibid. *grec.* de douceur.

Ibid. *expl.* Ce sont les devoirs que les Chrétiens comme ressuscités & membres du corps de JESUS-CHRIST, se doivent les uns aux autres.

Dominus

Dominus donavit vobis, ita & vos.

vous entre-pardonnant, comme le Seigneur vous a pardonné.

14. *Super omnia autem hæc, caritatem habete, quod est vinculum perfectionis.*

14. Mais sur-tout revêtez-vous de la charité, qui est le lien de la perfection ".

15. *Et pax Christi exultet in cordibus vestris, in qua & vocati estis in uno corpore; & grati estote.*

15. Faites regner dans vos cœurs la paix de JESUS-CHRIST ", à laquelle vous avez été appellés, comme *ne faisant tous qu'*un corps; & soyez-en reconnoissans ".

16. *Verbum Christi habitet in vobis abundanter, in omni sapientia, docentes, & commonentes vosmetipsos, psalmis, hymnis, & canticis spiritualibus, in gratia cantantes in*

16. Que la parole " de JESUS-CHRIST demeure en vous avec plenitude ", & vous comble de sagesse ". Instruisez-vous & exhortez-vous les uns les autres par des pseaumes, des hymnes, & des

ỳ. 14. *expl.* parfait, ou qui unit les cœurs en Dieu: ou qui unit ensemble toutes les vertus. Saint Paul nous apprend ailleurs, que tout ce qui paroît vertu aux yeux des hommes, n'est rien, s'il n'est animé de la charité. 1. *Cor.* 13.

ỳ. 15. *expl.* la paix que JESUS-CHRIST recommande, & qu'il répand lui-même dans le cœur des fideles.

Ibid. Quelques-uns traduisent aussi selon le Latin & le Grec, par: *Soyez civils & agréables* les uns envers les autres: ce qui sert aussi à entretenir la paix. *Menoch.*

ỳ. 16. *expl.* Cette parole est la foi & la doctrine de JESUS-CHRIST.

Ibid. *expl.* Qu'elle n'y soit pas sterile; mais qu'elle y produise les fruits abondans des bonnes œuvres. *Ou bien:* Ne vous contentez pas de la sçavoir superficiellement & en general, mais soyez instruits de toutes ses verités selon votre condition.

Ibid. *expl.* Tâchez même d'en pénetrer les mysteres les plus sublimes & les plus relevés, autant que la condition de cette vie mortelle le peut permettre.

cantiques spirituels", chantant de cœur " avec édification les louanges du Seigneur.

cordibus vestris Deo.

1. Cor. 10. 31. 17. Quoi que vous fassiez, ou en parlant, ou en agissant, faites tout au nom du Seigneur JESUS-CHRIST", rendant graces par lui à Dieu le Pere " ¶.

17. *Omne quodcumque facitis in verbo aut in opere, omnia in nomine Domini Jesu Christi, gratias agentes Deo, & Patri per ipsum.*

§. 3. *Devoir des femmes & des maris ; des enfans, des peres, & des serviteurs.*

Ephes. 5. 22. 1. Pet. 3. 1. 18. Femmes, soyez soumises à vos maris, comme il est bien raisonnable, en ce qui est selon le Seigneur ".

18. *Mulieres, subdita estote viris, sicut oportet, in Domino.*

19. Maris, aimez vos femmes, & ne les traitez point avec rigueur & avec rudesse.

19. *Viri, diligite uxores vestras, & nolite amari esse ad illas.*

Ephes. 6. 1. 20. Enfans, obéissez en tout " à vos peres, & à vos

20. *Filii, obedite parentibus per omnia;*

℣. 16. *expl.* Il semble qu'il parle ici principalement des pseaumes, des hymnes & cantiques qui se composoient sur le champ par les fideles dans les commencemens de l'Eglise pour l'édification de l'Eglise par un mouvement particulier du Saint-Esprit. *V.* 1. *Cor.* 14. 26. On peut dire aussi que dès le tems des Apôtres, l'Office de l'Eglise étoit composé de ces trois sortes de parties.

Ibid. *expl.* avec attention & affection. *lettr.* en grace : *ou*, par un mouvement de grace.

℣. 17. *expl.* pour sa gloire, & avec l'invocation actuelle ou virtuelle de son nom.

Ibid. *expl.* Car comme c'est par les mérites de JESUS-CHRIST que le Pere nous fait ces dons salutaires ; c'est par lui aussi qu'il lui en faut rendre graces.

℣. 18. *lettr.* en notre Seigneur. *autr.* selon que l'ordonne le Seigneur. *autr.* pour l'amour du Seigneur.

℣. 20. *expl.* en tout ce qui n'est pas contre la loi de Dieu.

Hoc enim placitum est in Domino.

21. Patres, nolite ad indignationem provocare filios vestros, ut non pusillo animo fiant.

22. Servi, obedite per omnia dominis carnalibus, non ad oculum servientes, quasi hominibus placentes, sed in simplicitate cordis, timentes Deum.

23. Quodcumque facitis ex animo operamini, sicut Domino, & non hominibus,

24. scientes quòd à Domino accipietis retributionem hereditatis; Domino Christo servite.

meres; car cela est agréable au Seigneur.

21. Peres, n'irritez point ″ vos enfans, de-peur qu'ils ne tombent dans l'abattement ″. *Ephes. 6. 4.*

22. Serviteurs, obéissez en tout ″ à ceux qui sont vos maîtres selon la chair, ne les servant pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes; mais avec simplicité de cœur & crainte de Dieu. *Tit. 2. 9. 1. Pet. 2. 18.*

23. Faites de bon cœur tout ce que vous ferez, comme le faisant pour le Seigneur, & non pour les hommes,

24. sçachant que c'est du Seigneur que vous recevrez l'heritage *du ciel* pour récompense; c'est le Seigneur Jesus-Christ que vous devez servir ″.

ỳ. 21. *expl.* en les maltraitant sans sujet, ou les punissant avec excès pour de legeres fautes, sans avoir égard à l'infirmité de leur âge. Il ne parle pas aux meres; quoique ce précepte les regarde aussi, parce que d'ordinaire elles excedent plutôt en douceur qu'en rudesse à l'égard de leurs enfans.

Ibid. *expl.* & qu'ainsi ils ne perdent le courage qui leur est nécessaire pour avancer dans la vertu, & qu'ils ne s'endurcissent à la correction, & ne deviennent stupides.

ỳ. 22. *Voyez la note du v. 20.*

ỳ. 24. *lettr.* servez le Seigneur Jesus-Christ. *expl.* C'est-à-dire, lorsque vous servez vos maîtres, sçachez que vous

Rom. 2. 6. 25. Mais celui qui agit injustement recevra la peine de son injustice ; & Dieu n'a point d'égard à la condition des personnes ″.

25. *Qui enim injuriam facit, recipiet id quod iniquè gessit : & non est personarum acceptio apud Deum.*

servez Jesus-Christ, qui a communiqué aux hommes une partie de sa puissance, n'y en ayant point qui ne vienne de Dieu. *Rom.* 13. 1.

ỳ. 25, *expl.* C'est-à-dire qu'il n'aura égard ni à la puissance des maîtres, ni à la condition de l'esclave, mais qu'il punira le mal, & récompensera le bien dans les uns & les autres avec une souveraine équité.

CHAPITRE IV.

§. 1. *Devoirs des maîtres. Perseverance à prier. Sagesse & sel de discrétion dans l'entretien.*

1. Vous, maîtres, rendez à vos serviteurs ce que l'équité ″ & la justice demandent de vous, sçachant que vous avez aussi-bien qu'eux un maître *qui est* dans le ciel.

1. *Domini, quod justum est & æquum, servis præstate, scientes quòd & vos Dominum habetis in cœlo.*

Luc 18. 1. Thess. 5. 17. 2. Perseverez & veillez ″ dans la priere, en l'accompagnant d'actions de graces.

2. *Orationi instate; vigilantes in ea in gratiarum actione :*

3. Priez aussi pour nous,

3. *orantes simul &*

ỳ. 1. *grec. autr.* l'égalité. *expl.* les traitant avec douceur, comme vous voudriez vous-mêmes être traités si vous étiez en leur place : & ne leur donnant point de sujet d'envie & de jalousie, en les préferant injustement les uns aux autres.

ỳ. 2. *expl.* Cela ne regarde plus les maîtres en particulier ; mais ce sont des devoirs communs à tous les états qui composent l'Eglise. L'Apôtre remarque d'abord trois conditions très-importantes de la priere, la perseverance, l'attention & l'action de graces.

pro nobis, ut Deus aperiat nobis ostium sermonis ad loquendum mysterium Christi (propter quod etiam vinctus sum);

4. *ut manifestem illud, ita ut oportet me loqui.*

5. *In sapientia ambulate ad eos qui foris sunt, tempus redimentes.*

6. *Sermo vester semper in gratia sale sit conditus, ut sciatis quomodo oporteat vos unicuique respondere.*

afin que Dieu nous ouvre une entrée ″ pour *prêcher* sa parole, & pour annoncer le mystere de JESUS-CHRIST ″, pour lequel je suis dans les liens; Ephes. 6. 19. 2. Thess. 3. 1. Col. 4. 3.

4. & que je le découvre aux hommes en la maniere ″ que je le dois découvrir.

5. Conduisez-vous avec sagesse envers ceux qui sont hors *de l'Eglise* ″, en rachetant le tems ″. Eph. 5. 15.

6. Que votre entretien étant toujours accompagné d'une douceur édifiante ″ soit assaisonné du sel *de la discretion*, en sorte que vous sçachiez comment vous devez répondre à chaque personne ″.

§. 2. *Tychique & plusieurs autres loués par saint Paul.*

7. *Quæ circa me*

7. Mon cher frere Ty-

ỳ. 3. *expl.* Selon saint Augustin l'Apôtre fait prier, afin que Dieu daigne ouvrir le cœur de ceux à qui il annonce l'Evangile : car tous les sermons des Prédicateurs ne servent de rien, si Dieu ne touche & n'ouvre le cœur à sa parole.

Ibid. *expl.* l'Evangile qui contient toutes les parties du mystere de la rédemption.

ỳ. 4. *expl.* avec toute la force & la prudence, & avec le succès, qu'il est juste qu'ait la prédication de l'Evangile.

ỳ. 5. envers les infideles.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qu'ils ne doivent rien avoir à démêler avec les infideles, mais qu'ils doivent ménager le tems qu'ils perdroient dans les affaires pour l'employer plus utilement & le mettre à profit pour eux-mêmes.

ỳ. 6. *lettr.* étant toujours avec grace.

Ibid. *expl.* selon que le demande sa nécessité & sa disposition.

chique, fidele ministre du Seigneur, & mon compagnon dans le service que je lui rends, vous apprendra tout ce qui regarde l'état où je suis :

sunt, omnia vobis nota faciet Tychicus, carissimus frater, & fidelis minister, & conservus in Domino :

8. & je vous l'ai envoyé exprès ", afin qu'il apprenne l'état où vous êtes vous-mêmes, & qu'il console vos cœurs.

8. *quem misi ad vos ad hoc ipsum, ut cognoscat quæ circa vos sunt, & consoletur corda vestra ;*

9. J'envoye aussi Onesime " mon cher & fidele frere, qui est de votre pays. Vous sçaurez par eux tout ce qui se passe ici.

9. *cum Onesimo carissimo, & fideli fratre, qui ex vobis est. Omnia quæ hic aguntur, nota facient vobis.*

10. Aristarque qui est prisonnier avec moi ", vous salue, aussi-bien que Marc " cousin de Barnabé, sur le sujet duquel on vous a écrit : s'il vient chez vous, recevez-le bien.

10. *Salutat vos Aristarchus concaptivus meus, & Marcus consobrinus Barnabæ, de quo accepistis mandata : si venerit ad vos, excipite illum :*

11. Jesus aussi, appellé le Juste ", *vous salue.* Ils sont du nombre des fideles circoncis ". Ce sont les

11. *& Jesus, qui dicitur Justus : qui sunt ex circumcisione, hi soli sunt adjutores*

℣. 8. *expl.* Il ne l'avoit pas encore envoyé lorsqu'il écrivoit ceci ; mais il parle par rapport au tems où la lettre devoit être rendue aux Colossiens.

℣. 9. *Voyez l'Epitre à Philemon, v.* 10.

℣. 10. *Voyez Actes* 19. 29. & 20. 4. & 27. 2.

Ibid. *expl.* Jean surnommé Marc. *V. Actes* 13. 13. & 15. 37. 38.

℣. 11. *expl.* C'étoit son surnom, qui servoit à le distinguer de plusieurs autres qui portoient ce même nom de *Jesus*, selon Joseph. Dans le Grec il n'y a pas δίκαιος, qui signifie un homme juste, mais ἰοῦστος.

Ibid. *lettr.* Ils sont de la circoncision.

mei in regno Dei, qui mihi fuerunt solatio.	seuls qui travaillent maintenant avec moi, pour *avancer* le royaume de Dieu ″, & qui ont été ma consolation.
12. *Salutat vos Epaphras, qui ex vobis est, servus Christi Jesu semper sollicitus pro vobis in orationibus, ut stetis perfecti, & pleni in omni voluntate Dei.*	12. Epaphras, qui est de votre ville, vous salue. C'est un serviteur de JESUS-CHRIST qui combat sans cesse ″ pour vous dans ses prieres, afin que vous demeuriez fermes & parfaits, & que vous accomplissiez pleinement tout ce que Dieu demande de vous ″.
13. *Testimonium enim illi perhibeo, quòd habet multum laborem pro vobis, & pro iis qui sunt Laodiciæ, & qui Hierapoli.*	13. Car je puis bien lui rendre ce témoignage, qu'il a un grand zele pour vous, & pour ceux de Laodicée & d'Hierapolis ″.
14. *Salutat vos Lucas medicus carissimus, & Demas.*	14. Luc medecin ″, notre cher frere, & Demas ″, vous saluent. 2. Tim. 4. 11.
15. *Salutate fratres,*	15. Saluez de ma part

℣. 11. *expl.* qui travaillent au progrès de l'Evangile.

℣. 12. lettr. *solicitus.* Ce qui marque qu'il étoit dans une application continuelle, à prier avec un très-grand soin pour leur salut, dans la crainte qu'ils ne perseverassent point dans la Religion chrétienne.

Ibid. *autr.* & remplis en toute chose de la volonté de Dieu.

℣. 13. *expl.* C'étoit des villes voisines de Colosses.

℣. 14. *expl.* Un des quatre Evangelistes, qui étoit d'Antioche. Saint Paul l'ayant trouvé à Philippes en Macedoine, le prit avec lui pour lui servir de compagnon inseparable. *Act.* 20. 6.

Ibid. *Voyez* 2. *Tim*, 4. 9.

nos freres de Laodicée, & Nymphas [1], & l'Eglise qui est dans sa maison [11].

qui sunt Laodiciæ, & Nympham, & quæ in domo ejus est, Ecclesiam.

16. Et lorsque cette lettre aura été lue parmi vous, ayez soin qu'elle soit lue aussi dans l'Eglise de Laodicée, & qu'on vous lise de même celle des Laodiciens [11].

16. Et cùm lecta fuerit apud vos epistola hæc, facite ut & in Laodicensium Ecclesia legatur: & eam, quæ Laodicensium est, vos legatis.

17. Dites à Archippe [11] *ce mot de ma part*: Considerez bien le ministere que vous avez reçu du Seigneur, afin d'en remplir tous les devoirs.

17. Et dicite Archippo: Vide ministerium, quod accepisti in Domino, ut illud impleas.

18. Voici la salutation que j'ajoute ici, moi Paul, de ma propre main: Souvenez-vous de mes liens [11]. La grace soit avec vous. Amen.

18. Salutatio, meâ manu Pauli. Memores estote vinculorum meorum. Gratia vobiscum. Amen.

ỳ. 15. *expl.* C'est le nom d'un homme considerable entre les Chrétiens de Colosses.

Ibid. *V. Rom* 25. 5.

ỳ. 16. *expl.* Soit une lettre que les Laodiciens auroient écrite à saint Paul; & qu'il leur envoyoit: ou une autre que saint Paul auroit lui-même écrite aux Laodiciens, de laquelle pourtant il n'est fait ailleurs aucune mention.

ỳ. 17. *expl.* Il n'étoit pas Evêque de Colosses, il gouvernoit cette Eglise dans l'absence d'Epaphras.

ỳ. 18. *expl.* ou pour demander à Dieu son élargissement, ou afin qu'ils s'affermissent dans la foi, pour laquelle ils voyoient qu'il souffroit tant de maux.

Fin de l'Epître aux Colossiens.

I. EPISTRE DE SAINT PAUL AUX THESSALONICIENS.

SAINT PAUL *étant à Corinthe où il demeura un an & demi, apprit par le retour de Timothée, qu'il avoit envoyé d'Athenes à Thessalonique*, chap. 3. v. 1. & Act. 18. v. 1. & 5. *que les peuples de cette Ville étoient fideles à l'Evangile, qu'ils étoient parfaitement unis par les liens de la charité, & qu'ils perseveroient dans cette union & cette fidelité malgré les persecutions qu'ils souffroient de la part des Gentils & des Juifs leurs concitoyens*, ch. 2. v. 14. *Ces nouvelles avantageuses consolerent l'Apôtre, & le déterminerent à leur écrire pour leur en marquer sa joie, & les exhorter à y perseverer, c'est ce qu'il fait dans cette Lettre, par laquelle il les assure qu'il prie incessamment le Seigneur de les y soutenir, & pour les y engager plus puissamment, il les fait ressouvenir de ses travaux*, des dons *& des miracles dont Dieu avoit honoré leur conversion; il dit que leur nom est devenu celebre par leur foi, non seulement dans la Macedoine & dans l'Achaïe, mais dans tout le monde, & qu'on les propose par tout comme des modeles à imiter. Il leur met en mémoire les maux qu'il a souffert lui-même à Philippes*, ch. 2. v. 2. *son*

désintereſſement, ibid. v. 9. *l'amour qu'il a pour eux*, ibid. v. 11. *le désir qu'il a de les aller voir, & comment en ayant été empêché par les artifices du démon*, ibid. v. 17. & 18. *il leur avoit envoyé Timothée*, ch. 3. v. 1. *qui lui avoit appris de leurs nouvelles ; c'eſt en abregé ce qui eſt contenu dans les trois premiers Chapitres de cette Lettre ; car les deux derniers contiennent des inſtructions & des avis pour vivre ſelon les regles de l'Evangile, pour leur apprendre à pleurer chrétiennement la mort de leurs proches, & de leurs amis, & il les y invite par l'eſperance de la réſurrection, & par l'incertitude du tems de la mort, & la certitude du Jugement dernier.*

Cette Epître eſt écrite de Corinthe au nom de l'Apôtre & de Silvain, ou autrement Silas & de Timothée, l'an 52. de l'Ere vulgaire, dix-neuf ans après la mort de JESUS-CHRIST, *comme il paroît par ce qui eſt rapporté*, Act. 17. v. 1. & ſuivans, *ainſi elle devroit être placée ſelon l'ordre chronologique, la premiere de toutes les Epîtres de S. Paul ; c'eſt le ſentiment de S. Jean Chryſoſtome & de Theodoret.*

L'Auteur de la Synopſe attribuée à S. Athanaſe, dit que l'Apôtre écrivit cette Lettre étant à Athenes, mais cette opinion ne s'accorde pas avec les noms de Silvain ou de Silas & de Timothée, qui ſont à la tête de cette Lettre, puiſque ces deux diſciples ne purent rejoindre l'Apôtre au retour de la Macedoine qu'à Corinthe. Voyez Act. 18. v. 1. & ſuivans.



I. EPISTRE DE SAINT PAUL AUX THESSALONICIENS*.

CHAPITRE PREMIER.

§. 1. *Foi, esperance, charité. Efficace de la parole. Joie dans les maux. Prédication du bon exemple.*

1. Paulus, & Silvanus, & Timotheus, Ecclesiæ Thessaloni-

1. PAUL, Silvain", & Timothée, à l'Eglise de Thessalonique", *qui est* en Dieu

* Cette Epître fut écrite de Corinthe vers l'an 52. de Jesus-Christ. La persecution avoit contraint saint Paul de quitter Thessalonique & Berée, où il avoit prêché l'Evangile avec grand fruit. Après son départ il apprit que les nouveaux Chrétiens avoient été pillés par les idolâtres. Pour les consoler il leur envoya Timothée, qui lui rapporta que les Thessaloniciens étoient demeurés fermes dans la foi ; mais il ajouta que quelques-uns avoient besoin d'être instruits sur quelques points particuliers. L'Apôtre leur écrit & leur témoigne une tendresse admirable, & une estime toute particuliere de la ferveur de leur foi. Il les confirme dans cette foi dans les trois premiers chapitres : & il employe les deux autres à leur donner diverses instructions touchant leurs peines & leurs défauts.

℣. 1. *expl.* C'est le même que saint Luc appelle Silas. *Act.* 15. 27. *& ailleurs.*

Ibid. *expl.* Cette ville étoit la métropolitaine de la Macedoine. *Act.* 27. 1.

le Pere, & en JESUS-CHRIST notre Seigneur″.

censium, in Deo Patre, & Domino Jesu Christo.

2. Que la grace & la paix ″ vous soient données. † Nous rendons sans cesse graces à Dieu pour vous tous ″, nous souvenant continuellement de vous dans nos prieres ;

† 6. Dim. après les Rois.

2. *Gratia vobis, & pax. Gratias agimus Deo semper pro omnibus vobis, memoriam vestri facientes in orationibus nostris, sine intermissione,*

3. & nous représentant devant Dieu qui est notre Pere, les œuvres de votre foi, les travaux de votre charité ″, & la fermeté de l'esperance ″ que vous avez en notre Seigneur JESUS-CHRIST :

3. *memores operis fidei vestræ, & laboris, & caritatis, & sustinentiæ spei Domini nostri Jesu Christi, ante Deum & Patrem nostrum :*

4. car nous sçavons, mes freres chéris de Dieu, quelle a été votre élection″ ;

4. *scientes, fratres, dilecti à Deo, electionem vestram ;*

℣. 1. *expl.* C'est-à-dire, qui est assemblée & formée par la vertu du Pere & par le sang de JESUS-CHRIST ; & qui persevere dans son culte & dans sa foi, par où il la distingue des synagogues des Juifs.

Ibid. *expl.* Il nomme premierement la grace, & puis la paix, *dit saint Anselme* ; parce que sans la grace de Dieu nous ne pouvons parvenir à la paix de la reconciliation : ou même sans sa grace nous ne pouvons avoir rien de pacifique.

℣. 2. *expl.* pour les bienfaits que vous avez reçus.

℣. 3. *expl* combien votre foi a été vive & efficace, quels travaux vous avez soufferts pour exercer la charité envers le prochain, *ou*, à cause de l'amour que vous avez pour Dieu.

Ibid. *expl* C'est-à-dire, les peines & les persecutions qu'ils ont souffertes dans la vûe de la récompense que JESUS-CHRIST promet, qui est la vie éternelle.

℣. 4. *expl.* Les œuvres de leur foi, les travaux de leur charité, & leur patience dans les maux, en étoient les marques & des effets.

5. *quia Evangelium nostrum non fuit ad vos in sermone tantùm, sed & in virtute, & in Spiritu sancto, & in plenitudine multa, sicut scitis quales fuerimus in vobis propter vos.*

5. la prédication que nous vous avons faite de l'Evangile, n'ayant pas été seulement en parole, mais ayant été accompagnée de miracles, *de la vertu* du Saint-Esprit ", d'une pleine abondance de ses dons ". Et vous sçavez aussi de quelle maniere j'ai agi parmi vous pour votre salut.

6. *Et vos imitatores nostri facti estis, & Domini, excipientes verbum in tribulatione multa, cum gaudio Spiritûs sancti:*

6. Ainsi vous êtes devenus nos imitateurs, & *les imitateurs* du Seigneur, ayant reçu la parole parmi de grandes afflictions avec la joie du Saint-Esprit:

7. *ita ut facti sitis forma omnibus credentibus in Macedonia, & in Achaia.*

7. de sorte que vous avez servi de modele à tous ceux qui ont embrassé la foi dans la Macedoine & dans l'Achaïe.

8. *A vobis enim diffamatus est sermo Domini, non solùm in Macedonia, & in Achaia, sed & in omni loco fides vestra, quæ est ad Deum, profecta est, ita ut non sit nobis necesse quid-*

8. Car non seulement vous êtes cause que la parole du Seigneur s'est répandue avec éclat dans la Macedoine & dans l'Achaïe; mais même la foi que vous avez en Dieu est devenue si célebre partout, qu'il n'est point ne-

✝. 5. *expl.* C'est-à-dire, que Dieu avoit répandu visiblement sur les Thessaloniciens par le ministere de l'Apôtre, & en confirmation de la doctrine qu'il leur prêchoit, le don des langues, celui de la prophetie, & d'autres dons du Saint-Esprit.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qu'il n'a rien manqué de tout ce qui étoit propre à les convaincre, & à les persuader.

ceſſaire que nous *en* parlions ";

9. puiſque tout le monde nous raconte à nous-mêmes " quel a été le ſuccès de notre arrivée parmi vous, & comme ayant quitté les idoles, vous vous êtes convertis à Dieu, pour ſervir le Dieu vivant & veritable,

10. & pour attendre du ciel ſon Fils JESUS " qu'il a reſſuſcité d'entre les morts, & qui nous a délivrés " de la colere à venir ¶.

quam loqui.

9. *Ipſi enim de nobis annuntiant qualem introitum habuerimus ad vos: & quomodi converſi eſtis ad Deum à ſimulacris, ſervire Deo vivo, & vero,*

10. *& expectare Filium ejus de cœlis (quem ſuſcitavit ex mortuis) Jeſum, qui eripuit nos ab ira ventura.*

℣. 8. *expl.* Aux autres peuples, pour les porter à embraſſer la Religion chrétienne, puiſqu'elle leur eſt déja aſſez connue.

℣. 9. *autr.* en parlant de nous. *Lettr. de nobis.*

℣. 10. *expl.* Pour vous mettre en état, en ſervant ainſi Dieu, qui ne manque jamais de récompenſer ceux qui le ſervent avec fidelité, d'attendre avec une ferme eſperance *du ciel*, qui eſt le lieu de ſa gloire, *ſon Fils* JESUS, qui en doit deſcendre un jour en triomphe, & plein de gloire, pour rendre ſes fideles participans de ſon ſouverain bonheur.

Ibid. *grec.* qui nous délivre.



CHAPITRE II.

§. 1. Saint Paul veut ne plaire qu'à Dieu ; ne flatte personne ; travaille des mains ; est comme la nourrice des ames.

1. *Nam ipsi scitis, fratres, introitum nostrum ad vos, quia non inanis fuit :*

2. *sed antè passi, & contumeliis affecti (sicut scitis) in Philippis, fiduciam habuimus in Deo nostro, loqui ad vos Evangelium Dei in multa sollicitudine.*

3. *Exhortatio enim nostra non de errore, neque de immunditia, neque in dolo,*

1. Car vous n'ignorez pas vous-mêmes, mes freres, que notre arrivée vers vous n'a pas été vaine & sans fruit ‖ ; Act. 16. 17. 19.

2. mais après avoir *beaucoup* souffert auparavant, comme vous sçavez, & avoir été traités avec outrage dans Philippes ‖, nous ne laissâmes pas en † nous confiant en Dieu, de vous prêcher hardiment l'Evangile de Dieu parmi beaucoup de peines & de sollicitudes ‖.

† S. Denis I. Ev. de Paris, & pendant l'octave.

3. Car nous ne vous avons point prêché une doctrine d'erreur ou d'impureté ; & nous n'avons point eu dessein de vous tromper ‖.

ỳ. 1. *autr.* exempte de peines.

ỳ. 2. *expl.* ils y furent battus de verges par ordre du Magistrat.

Ibid. *expl.* On peut voir dans le 17. chapitre des Actes, quels combats & quelles persecutions les Apôtres souffrirent à Thessalonique de la part des Juifs incredules : comment ils furent chassés de cette ville, &c.

ỳ. 3. *expl.* sous le masque d'une fausse piété, pour nous rendre considerables devant vous, & pour acquerir par la

4. Mais comme Dieu nous a choisis pour nous confier son Evangile, nous parlons aussi ; non pour plaire aux hommes, mais à Dieu qui voit le fond de nos cœurs.

5. Car nous n'avons usé d'aucune parole de flatterie ", comme vous le sçavez ; & nous n'avons point fait de notre ministere un commerce d'avarice " ; Dieu en est témoin ".

6. Et nous n'avons point non plus recherché la gloire des hommes, soit de votre part ou d'aucune autre.

7. Nous pouvions, comme Apôtres de JESUS-CHRIST, vous charger *de notre subsistance* ; mais nous nous sommes conduits parmi vous avec une

4. sed sicut probati sumus à Deo ut crederetur nobis Evangelium : ita loquimur, non quasi hominibus placentes, sed Deo, qui probat corda nostra.

5. Neque enim aliquando fuimus in sermone adulationis, sicut scitis : neque in occasione avaritiæ : Deus testis est :

6. nec quærentes ab hominibus gloriam, neque à vobis, neque ab aliis.

7. Cùm possemus vobis oneri esse ut Christi Apostoli : sed facti sumus parvuli in medio vestrûm, tamquam si nutrix fo-

flatterie vos bonnes graces & du credit auprès de vous, & tirer de vous quelqu'argent. Il semble qu'il taxe ici tacitement tant les Philosophes, & principalement les Simoniens, qui enseignoient une doctrine corrompue, que les faux apôtres, qui ne cherchoient dans la prédication de l'Evangile qu'un gain honteux.

ỷ. 5. *expl.* pour gagner votre amitié.

Ibid. *expl.* comme font ceux qui déguisent la pureté de l'Evangile, pour ne point déplaire à leurs auditeurs, dans l'esperance d'en tirer de l'utilité.

Ibid. *expl.* C'est un jurement en une matiere importante & nécessaire : car il n'y a que Dieu seul qui connoisse les cœurs, & qui puisse servir de témoin de la pureté de l'intention, & du desintéressement du cœur.

vat filios suos.

douceur d'enfans //, comme une nourrice qui a soin de ses enfans //.

8. *Ita desiderantes vos cupidè volebamus tradere vobis non solùm Evangelium Dei, sed etiam animas nostras: quoniam carissimi nobis facti estis.*

8. Ainsi dans l'affection que nous ressentons pour vous, nous aurions souhaité de vous donner non seulement la connoissance de l'Evangile de Dieu, mais aussi notre propre vie, tant étoit grand l'amour que nous vous portions.

9. *Memores enim estis, fratres, laboris nostri, & fatigationis: nocte ac die operantes, ne quem vestrûm gravaremus, prædicavimus in vobis Evangelium Dei.*

9. Car vous n'avez pas oublié, mes freres, quelle peine & quelle fatigue nous avons soufferte, & comme nous vous avons prêché l'Evangile de Dieu en travaillant // jour & nuit, pour n'être à charge à aucun de vous. *Act.* 20. 34. 1. *Cor.* 4. 12.

§. 2. *Saint Paul pere des fideles, sa parole reçue comme celle de Dieu. Jugement sur les Juifs.*

10. *Vos testes estis, & Deus, quàm sanctè, & justè, & sine querela, vobis, qui credidistis, fuimus:*

10. Vous êtes témoins vous-mêmes, & Dieu l'est aussi, combien la maniere dont je me suis conduit envers vous qui avez embrassé la foi, a été sainte, juste, & irréprochable //. 2. *Thess.* 3. 8.

ỳ. 7. *lettr.* comme des enfans. *grec.* avec toute sorte de douceur.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qu'il étoit parmi eux comme une mere, qui loin de recevoir de ses enfans dequoi vivre, les nourrit elle-même de sa propre substance.

ỳ. 9. *expl.* Il parle du travail des mains. *V. Act.* 18. 3.

ỳ. 10. *expl.* La conduite de l'Apôtre & de ses Collegues

11. Et vous sçavez que j'ai agi envers chacun de vous comme un pere envers ses enfans,

12. vous exhortant, vous consolant ″, & vous conjurant de vous conduire d'une maniere digne de Dieu″, qui vous a appellés à son royaume & à sa gloire.

13. C'estpourquoi aussi nous rendons à Dieu de continuelles actions de graces, de ce qu'ayant entendu la parole de Dieu que nous vous prêchions, vous l'avez reçue, non comme la parole des hommes, mais comme étant, ainsi qu'elle l'est veritablement, la parole de Dieu, qui agit efficacement en vous ″, qui êtes fideles ¶.

14. Car, mes freres, vous êtes devenus les imitateurs des Eglises de Dieu, qui ont embrassé la foi de JESUS-CHRIST dans la Judée, ayant souffert

11. sicut scitis, qualiter unumquemque vestrum (sicut pater filios suos)

12. deprecantes vos & consolantes, testificati sumus, ut ambularetis dignè Deo, qui vocavit vos in suum regnum & gloriam.

13. Ideò & nos gratias agimus Deo sine intermissione: quoniam cùm accepissetis à nobis verbum auditus Dei, accepistis illud, non ut verbum hominum, sed (sicut est verè) verbum Dei, qui operatur in vobis, qui credidistis.

14. Vos enim imitatores facti estis, fratres, Ecclesiarum Dei, quæ sunt in Judæa in Christo Jesu, quia eadem passi estis & vos à

étoit *sainte* dans la fin & dans l'intention; *juste* dans les moyens, & *irreprochable* dans toutes les circonstances.

ỳ. 12. *expl.* dans les persecutions que la foi leur avoit attirées, & qu'elle pouvoit leur attirer encore.

Ibid. *expl.* qui réponde & qui soit conforme à la profession que vous faites de servir Dieu.

ỳ. 13. *expl.* C'est-à-dire, qui produit en vous toute sorte de bons fruits, la foi, l'esperance, la charité, la patience dans les souffrances, &c.

contribulibus vestris, sicut & ipsi à Judæis:	les mêmes persecutions de la part de vos concitoyens, que ces Eglises ont souffertes de la part des Juifs,
15. *qui & Dominum occiderunt Jesum, & Prophetas, & nos persecuti sunt, & Deo non placent, & omnibus hominibus adversantur;*	15. qui ont tué même le Seigneur JESUS, & ses Prophetes; qui nous ont persécutés, qui ne plaisent point à Dieu, & qui sont ennemis de tous les hommes ″;
16. *prohibentes nos gentibus loqui ut salvæ fiant, ut impleant peccata sua semper: pervenit enim ira Dei super illos usque in finem.*	16. qui nous empêchent d'annoncer aux Gentils la parole qui les doit sauver″: pour combler toujours ainsi la mesure de leurs pechés. Car la colere de Dieu″ est tombée sur eux, *& y demeurera* jusqu'à la fin ″.
17. *Nos autem, fratres, desolati à vobis ad tempus horæ, aspectu, non corde, abundantiùs festinavimus faciem ves-*	17. Aussi, mes freres, ayant été pour un peu de tems séparé de vous, de corps, non de cœur, nous avons desiré avec d'autant plus d'ardeur & d'empres-

ỳ. 15. *expl.* dont ils empêchent autant qu'il est en eux le salut, en s'efforçant d'anéantir la religion de JESUS-CHRIST.

ỳ. 16. *expl.* telle étoit la haine & la jalousie des Juifs à l'égard des Gentils. Pleins de leur propre justice, ils se croyoient seuls dignes des graces de Dieu; & ils les envioient à tous les autres peuples.

Ibid. *expl.* la punition dûe à leurs pechés.

Ibid. *expl.* Cela se peut entendre ou de la ruine de Jerusalem, qui étoit proche; ou des Juifs reprouvés & abandonnés de Dieu pour jamais; ou de la nation judaïque qui sera abandonnée jusqu'à la fin du monde, où ils se convertiront & croiront en JESUS-CHRIST.

sement de vous revoir ". | *tram videre cum multo desiderio :*

18. C'est pourquoi nous" avons voulu vous aller trouver. Et moi Paul, j'en ai eu le dessein plus d'une fois, mais satan " nous en a empêchés.

18. quoniam voluimus venire ad vos : ego quidem Paulus, & semel, & iterùm, sed impedivit nos satanas.

19. Et certes quelle est notre esperance, notre joie, & la couronne de notre gloire ? N'est-ce pas vous qui l'êtes devant notre Seigneur JESUS-CHRIST, pour le jour de son avenement ?

19. Quæ est enim nostra spes, aut gaudium, aut corona gloriæ ? Nonne vos ante Dominum nostrum Jesum Christum estis in adventu ejus ?

20. Car vous êtes notre gloire & notre joie.

20. vos enim estis gloria nostra & gaudium.

℣. 17. *expl.* Le peril où se trouvoient les Thessaloniciens, lui causoit cette ardeur ; outre qu'il regardoit leur fermeté dans la foi, comme le sujet de son esperance, sa joie, sa gloire & sa couronne.

℣. 18. *expl.* Silas, Timothée & moi.

Ibid. *expl.* par le moyen des Juifs qui s'opposoient au progrès de l'Evangile.

CHAPITRE III.

§. 1. *Persecution ne doit point troubler. Tout Chrétien s'y doit attendre.*

1. AInsi ne pouvant souffrir plus longtems *de n'avoir point de vos nouvelles* ", j'aimai mieux demeurer tout seul à Athenes ;

1. PRopter quod non sustinentes ampliùs, placuit nobis remanere Athenis, solis :

℣. 1. *autr.* de vous laisser sans consolation.

2. *& misimus Timotheum fratrem nostrum, & ministrum Dei in Evangelio Christi, ad confirmandos vos, & exhortandos pro fide vestra :*

3. *ut nemo moveatur in tribulationibus istis : ipsi enim scitis quòd in hoc positi sumus.*

4. *Nam & cùm apud vos essemus, prædicebamus vobis passuros nos tribulationes, sicut & factum est, & scitis.*

5. *Propterea & ego ampliùs non sustinens, misi ad cognoscendam fidem vestram, ne fortè tentaverit vos is qui tentat, & inanis*

2. & je vous envoyai Timothée, notre frere, & ministre de Dieu ″ dans *la prédication de* l'Evangile de JESUS-CHRIST, afin qu'il vous fortifiât & qu'il vous exhortât à demeurer fermes dans votre foi ″; *Act. 16. 1.*

3. & que personne ne fût ébranlé pour les persécutions qui nous arrivent. Car vous sçavez que c'est à quoi nous sommes destinés ″.

4. Dès-lors même que nous étions parmi vous, nous vous prédisions que nous aurions des afflictions à souffrir, & nous en avons eu en effet, comme vous le sçavez.

5. Ne pouvant donc attendre plus long-tems, je vous l'ai envoyé pour reconnoître l'état de votre foi, ayant appréhendé que le tentateur ne vous eût

ỳ. 2. *grec. aj.* & qui travaille avec moi.

Ibid. *ex.* les plus forts mêmes ont un besoin tout particulier d'être exhortés à la fermeté, lorsqu'ils souffrent persécution pour la foi : & ainsi cette précaution de S. Paul à l'égard des Thessaloniciens, n'est nullement contraire à la haute vertu & à la perfection de ces peuples fidéles que l'Apôtre vient de décrire dans le chapitre précedent.

ỳ. 3. *expl.* Les persécutions & les souffrances sont le partage des vrais Chrétiens ; car c'est au nom d'eux tous que l'Apôtre parle ici. JESUS-CHRIST leur dit à tous, en parlant à ses disciples, qu'il les envoyoit comme des brebis au milieu des loups. *Luc 10. 3.*

tentés, & que notre travail ″ ne devînt inutile ″.

fiat labor noster.

§. 2. *Salut des ames ; consolation de saint Paul. Que la charité soit generale & croisse toujours.*

6. Mais Timothée étant revenu vers nous après vous avoir vûs, & nous ayant rendu un si bon témoignage de votre foi, & de votre charité, & du souvenir plein d'affection que vous avez sans cesse de nous, qui vous porte à desirer de nous voir, comme nous avons aussi le même desir pour vous ;

6. *Nunc autem veniente Timotheo ad nos à vobis, & annuntiante nobis fidem & caritatem vestram, & quia memoriam nostri habetis bonam semper, desiderantes nos videre, sicut & nos quoque vos :*

7. il est vrai, mes freres, que dans toutes les afflictions & dans tous les maux qui nous arrivent, votre foi nous fait trouver notre consolation en vous.

7. *ideò consolati sumus fratres in vobis, in omni necessitate & tribulatione nostra, per fidem vestram :*

8. Car nous vivons ″ maintenant, si vous demeurez fermes dans le Seigneur ″.

8. *quoniam nunc vivimus, si vos statis in Domino.*

9. Et certes quelles assez dignes actions de graces pouvons-nous rendre à

9. *Quam enim gratiarum actionem possumus Deo retribuere*

ꝟ. 5. *expl.* la peine qu'il avoit prise de leur annoncer l'Evangile.

Ibid. *expl.* à votre égard : car elle ne pouvoit être inutile à l'égard de S. Paul. Dieu ne récompensant pas les travaux de ses fideles serviteurs selon le succès, mais selon leur bonne volonté & selon la droiture de leur intention.

ꝟ. 8. *autr.* la vie m'est douce.

Ibid. *expl.* dans sa foi & dans son service, malgré toutes les persecutions qu'on vous fait souffrir.

pro vobis, in omni gaudio, quo gaudemus propter vos ante Deum nostrum,

Dieu pour la joie dont nous nous sentons comblés devant lui à cause de vous ″?

10. *nocte ac die abundantiùs orantes, ut videamus faciem vestram, & compleamus ea quæ desunt fidei vestræ?*

10. Ce qui nous porte à le conjurer ″ jour & nuit avec une ardeur extrême *de nous permettre* de vous aller voir ″, afin d'ajouter ce qui peut manquer encore à votre foi ″.

11. *Ipse autem Deus & Pater noster, & Dominus noster Jesus Christus, dirigat viam nostram ad vos.*

11. Je prie donc notre Dieu & notre Pere, & JESUS-CHRIST notre Seigneur, qu'il lui plaise de nous conduire vers vous.

12. *Vos autem Dominus multiplicet, & abundare faciat caritatem vestram in invicem, & in omnes, quemadmodum & nos in vobis:*

12. Que le Seigneur vous fasse croître de plus en plus dans la charité que vous avez les uns pour les autres & envers tous, & qu'il la rende telle que la nôtre est envers vous ″.

13. *ad confirmanda corda vestra sine querela in sanctitate, ante Deum & Patrem nostrum, in adventu Domini nostri Jesu*

13. Qu'il affermisse vos cœurs en vous rendant irreprochables par la sainteté, devant Dieu notre Pere, au jour que JESUS-CHRIST notre Seigneur paroîtra

ỳ. 9. *expl.* à cause des graces extraordinaires qu'il a répandues sur vous, & de la force invincible qu'il vous inspire pour y perseverer.

ỳ. 10. *lettr.* le conjurant.

Ibid. *expl.* de nous en procurer & de nous en fournir des occasions favorables.

Ibid. *expl.* à l'égard de quelques uns d'entre vous.

ỳ. 12. *expl.* C'est-à-dire, que comme je suis prêt à donner ma vie même pour votre salut, vous devez aussi être prêts à donner votre vie les uns pour les autres.

avec tous ses Saints ". Amen. | *Christi cum omnibus sanctis ejus. Amen.*

ỳ. 13. *expl.* jusqu'au jour du jugement.

CHAPITRE IV.

§. 1. *User saintement du mariage. Ne faire tort à personne. S'entr'aimer. Travailler des mains.*

† 2. Dim. de Carême.

1. AU reste, † mes freres, nous vous supplions & vous conjurons par le Seigneur Jesus, qu'ayant appris de nous comment vous devez marcher dans la voie de Dieu pour lui plaire, vous y marchiez en effet de telle sorte que vous vous y avanciez de plus en plus ".

1. *De cetero ergo, fratres, rogamus vos & obsecramus in Domino Jesu, ut quemadmodum accepistis à nobis quomodo oporteat vos ambulare, & placere Deo, sic & ambuletis, ut abundetis magis.*

2. Vous sçavez quels préceptes nous vous avons donnés de la part du Seigneur Jesus.

2. *Scitis enim quæ præcepta dederim vobis per Dominum Jesum.*

Rom. 12. 2. Eph. 5. 17.

3. Car la volonté de Dieu est que vous soyez saints & purs ; que vous vous absteniez de la fornication " ;

3. *Hæc est enim voluntas Dei, sanctificatio vestra ; ut abstineatis vos à fornicatione ;*

4. que chacun de vous sçache posseder le vase de

4. *ut sciat unusquisque vestrûm vas*

ỳ. 1. *expl.* Quelques-uns croient que l'Apôtre par ces paroles : *Ut abundetis magis*, exhorte les Thessaloniciens à ajouter même par surcroît des œuvres de surérogation à ce qu'il leur avoit ordonné.

ỳ. 3. *expl.* il leur défend par là toute sorte de pechés contre la chasteté ; mais il a principalement en vûe de recommander la fidelité conjugale.

suum

suum possidere in sanctificatione, & honore; | son corps ″ saintement & honnêtement ;

5. *non in passione desiderii, sicut & gentes, quæ ignorant Deum.* | 5. & non point en suivant les mouvemens de la concupiscence ″, comme les payens qui ne connoissent point Dieu ″.

6. *Et ne quis supergrediatur, neque circumveniat in negotio fratrem suum, quoniam vindex est Dominus de his omnibus, sicut prædiximus vobis & testificati sumus.* | 6. Que personne n'opprime son frere, ni ne lui fasse tort dans aucune affaire ″, parce que le Seigneur est le vengeur de tous ces pechés, comme nous vous l'avons déja déclaré, & assuré de sa part.

7. *Non enim vocavit nos Deus in immunditiam, sed in sanctificationem.* | 7. Car Dieu ne nous a pas appellés ″ pour être impurs, mais pour être saints ″ ¶.

8. *Itaque qui hæc spernit, non hominem spernit, sed Deum, qui etiam dedit Spiritum suum sanctum in nobis.* | 8. Celui donc qui méprise ces regles, méprise non un homme, mais Dieu qui nous a même donné son Saint-Esprit ″.

℣. 4. *expl.* car le corps est le vase où Dieu conserve l'ame pendant cette vie, & l'instrument vivant de ses operations.

℣. 5. *expl.* Il retranche l'excès & le dereglement dans l'usage du mariage. *Voyez S. August. l.* 1. *c.* 8. *des noces & de la concupiscence.*

Ibid. *expl.* ni par consequent la pureté & la sainteté de sa loi.

℣. 6. *expl.* Plusieurs expliquent cela de l'injure qu'on fait à un homme, en portant sa femme à lui manquer de fidelité.

℣. 7. *autr.* à l'impureté, mais à la sanctification.

Ibid. *expl.* au christianisme dont les regles sont si saintes & si pures.

℣. 8. *expl.* par l'autorité duquel nous vous ordonnons

9. Quant à ce qui regarde la charité fraternelle, vous n'avez pas besoin
Joan. 13. 34. & 15. 12. 17. 1. Jor. 2. 10. & 4. 12. que je vous en écrive, puisque Dieu vous a appris lui-même " à vous aimer les uns les autres.

10. Et vraiment vous le faites à l'égard de tous nos freres, qui sont dans toute la Macedoine. Mais je vous exhorte, mes freres, de vous avancer de plus en plus dans cet amour;

11. de vous étudier à vivre en repos; de vous appliquer chacun à ce que vous avez à faire "; de travailler de vos propres mains, ainsi que nous vous l'avons ordonné; afin que vous vous conduisiez honnêtement envers ceux qui

9. *De caritate autem fraternitatis non necesse habemus scribere vobis, ipsi enim vos à Deo didicistis ut diligatis invicem.*

10. *Etenim illud facitis in omnes fratres in universa Macedonia. Rogamus autem vos, fratres, ut abundetis magis,*

11. *& operam detis ut quieti sitis, & ut vestrum negotium agatis, & operemini manibus vestris, sicut præcepimus vobis; & ut honestè ambuletis ad eos qui foris sunt, & nullius aliquid de-*

ces choses; ou bien il veut dire, que Dieu nous a donné son Saint-Esprit pour habiter dans nos corps comme dans son temple; qu'ainsi celui qui peche par son corps lui fait injure, parce qu'il en chasse le Saint-Esprit.

℣. 9. *expl.* L'Apôtre, dit S. Augustin, *liv. de la Grace de* JESUS-CHRIST, *ch.* 13. prouve dans la suite que les Thessaloniciens avoient appris de Dieu même à pratiquer ce devoir de la charité fraternelle, puisqu'il ajoute, qu'ils *le faisoient à l'égard de tous leurs freres, &c.* montrant par là qu'une marque certaine que c'est Dieu qui a appris à un homme quelque verité, c'est lorsqu'il pratique ce qu'il a appris; car ajoute ce Pere: Celui qui sçait ce qu'il est obligé de faire, & ne le fait pas, n'a pas encore appris par la grace, mais seulement par la loi, ni selon l'esprit, mais selon la lettre seulement.

℣. 11. sans s'ingerer à contre-tems dans les affaires d'autrui.

sideretis.

sont hors de l'Eglise ″, & que vous vous mettiez en état de n'avoir besoin de personne″.

§. 2. *Pleurer les morts, non en payens, mais en chrétiens. Esperer la résurrection.*

12. *Nolumus autem vos ignorare; fratres, de dormientibus, ut non contristemini, sicut & ceteri, qui spem non habent.*

12. Or † nous ne voulons pas, mes freres, que vous ignoriez *ce que vous devez sçavoir*, touchant ceux qui dorment ″, afin que vous ne vous en attristiez pas, comme font les autres hommes qui n'ont point d'esperance ″. 1.Cor.15. 23.

† Pour un Mort.

13. *Si enim credimus, quòd Jesus mortuus est, & resurrexit: ita & Deus eos, qui dormierunt per Jesum, adducet cum eo.*

13. Car si nous croyons que JESUS est mort & ressuscité, *nous devons croire* aussi *que* Dieu amenera avec JESUS ceux qui se seront endormis en lui ″.

℣. 12. *expl.* C'est-à-dire, envers les Gentils, qui ne pouvoient manquer d'être scandalisés de voir ceux qui font profession de la Religion chrétienne, s'adonner à ces desordres, & mener une vie molle & oisive.

Ibid. *autr.* & que vous ne desiriez rien de ce qui est aux autres.

℣. 13. *expl.* C'est-à-dire, touchant ceux qui sont morts. L'Apôtre parle de la mort comme d'un sommeil à cause de la ferme esperance de la resurrection, que les Gentils n'avoient point. Ce n'est pas que les Thessaloniciens ignorassent absolument le mystere de la resurrection, mais ou ils ignoroient encore certaines circonstances qu'il trouve à propos de leur déclarer pour leur consolation, ou ils ne faisoient pas assez de reflexion à ce qu'ils sçavoient de ce mystere.

Ibid. *expl.* de ressusciter, c'est à dire, qui regardent la mort comme la destruction & l'anéantissement de l'homme tant à l'égard du corps que de l'ame.

℣. 14. *expl.* Tous les hommes ressusciteront; mais les seuls élus qui meurent dans la paix & dans la grace de JESUS-CHRIST, ressusciteront pour une vie nouvelle.

14. Aussi nous vous declarons, comme l'ayant appris du Seigneur, que
2.Cor.15. 23. nous qui vivons & qui sommes reservés pour son avenement ", nous ne préviendrons point ceux qui sont déja dans le sommeil *de la mort* ".

14. *Hoc enim vobis dicimus in verbo Domini, quia nos, qui vivimus, qui residui sumus in adventum Domini, non præveniemus eos, qui dormierunt.*

15. Car aussi-tôt que le signal aura été donné par la voix de l'Archange, & par le son de la trompette de Dieu", le Seigneur lui-même descendra du ciel, & *d'abord* ceux qui seront morts en JESUS-CHRIST " ressusciteront les premiers.

15. *Quoniam ipse Dominus in jussu, & in voce Archangeli, & in tuba Dei descendet de cœlo: & mortui, qui in Christo sunt, resurgent primi.*

16. Puis nous autres qui sommes vivans, & qui serons demeurés *jusqu'alors*, nous serons emportés avec eux dans les nuées " pour aller au-de-

16. *Deinde nos, qui vivimus, qui relinquimur, simul rapiemur cum illis in nubibus obviam Christo in aera, & sic*

℣. 15. *expl.* Il parle en la personne des élus, qui se trouveront en vie lorsque le jour du jugement arrivera.

Ibid. *expl.* nous ne serons pas admis plutôt qu'eux en la compagnie de JESUS-CHRIST pour être glorifiés avec lui: & ainsi nous n'aurons nul avantage sur eux. Ce qui fait qu'au-lieu de les plaindre de ce qu'ils sont morts avant nous, nous avons sujet au-contraire de nous réjouir pour eux, puisqu'ils jouiront en quelque maniere avant nous de l'immortalité & des qualités glorieuses qui doivent accompagner la résurrection: ce qu'il explique dans le verset suivant.

℣. 16. *Voyez la note Matth.* 24. 31.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, dans la foi vive de JESUS-CHRIST.

℣. 17. *expl.* On croit communément que les élus qui seront alors trouvés en vie, mourront en un moment & pour

semper cum Domino erimus.

vant du Seigneur au milieu de l'air : & ainsi nous vivrons pour jamais avec le Seigneur.

17. *Itaque consolamini invicem in verbis istis.*

17. Consolez-vous donc les uns les autres par ces verités ¶.

un moment. Les Peres Grecs néanmoins croient qu'ils demeureront toujours en vie, la gloire dont ils seront revêtus consumant toute la mortalité du corps.

CHAPITRE V.

§. 1. *Jour du Seigneur incertain. Surprise des méchans. Enfans du jour & de la nuit. Armes de la foi.*

1. *De temporibus autem & momentis, fratres, non indigetis ut scribamus vobis.*

1. Or pour ce qui regarde le tems & les momens ″, il n'est pas besoin, mes freres, de vous en écrire;

2. *Ipsi enim diligenter scitis, quia dies Domini, sicut fur in nocte, ita veniet.*

2. parce que vous sçavez bien vous-mêmes que le jour du Seigneur doit venir comme un voleur de nuit ″. 2. *Pet.* 3. 10. *Apoc.* 3. 3. & 16.

3. *Cùm enim dixerint pax, & securitas, tunc repentinus eis superveniet interitus, sicut dolor in utero habenti, & non*

3. Car lorsqu'ils diront : *Nous voici en* paix & *en* sûreté ″, ils se trouveront surpris tout-d'un-coup d'une ruine imprévûe, comme l'est une fem-

℣. 1. *expl.* où ces choses arriveront.
℣. 2. *expl.* lorsqu'on ne s'y attendra point.
℣. 3. *expl.* lorsque les hommes du siecle se croiront en sûreté.

me grosse des douleurs de l'enfantement, sans qu'il leur reste aucun moyen de se sauver.

effugient.

4. Mais quant à vous, mes freres, vous n'êtes pas dans les ténebres ″, pour être surpris de ce jour, comme d'un voleur.

4. *Vos autem, fratres, non estis in tenebris, ut vos dies illa tamquam fur comprehendat:*

5. Vous êtes tous des enfans de lumiere, & des enfans du jour ″. Nous ne sommes point *enfans* de la nuit, ni des ténebres.

5. *omnes enim vos filii lucis estis, & filii diei. Non sumus noctis, neque tenebrarum.*

6. Ne dormons donc pas comme les autres ″; mais veillons, & gardons-nous de l'enivrement *de l'ame* ″.

6. *Igitur non dormiamus sicut & ceteri, sed vigilemus, & sobrii simus.*

7. Car ceux qui dorment, dorment durant la nuit; & ceux qui s'eni-

7. *Qui enim dormiunt, nocte dormiunt: & qui ebrii*

℣. 4. *expl.* dans les ténebres de l'infidélité ou de l'ignorance, dans les ténebres d'une vie dereglée.

℣. 5. *expl.* Vous êtes tous éclairés de la lumiere de la foi, & appellés par la grace de votre vocation à la pratique des œuvres de lumiere & du jour; c'est-à-dire, des œuvres de la foi & des autres vertus.

℣. 6. *expl.* C'est-à-dire, que cette qualité d'enfans de lumiere ne nous jette pas dans la negligence, & ne nous endormons point dans le peché & dans l'oubli du jugement, comme les infideles.

Ibid. *lettr.* & soyons sobres. *Expl.* C'est dans l'habitude volontaire & inveterée du peché que consiste cet *enivrement de l'ame*; parce qu'elles occupent toutes les facultés de l'ame, & les rend inhabiles à s'en retirer & à s'appliquer à la pratique de la vertu; comme le vin bu avec excès occupe celle du corps, & les rend incapables de toute sorte de fonctions.

sunt, nocte ebrii sunt.

vrent, s'enivrent durant la nuit ‖.

8. *Nos autem, qui diei sumus, sobrii simus, induti loricam fidei & caritatis, & galeam spem salutis.*

8. Mais nous qui sommes *enfans* du jour, gardons-nous de cet assoupissement & de cette ivresse‖; & armons-nous en prenant pour cuirasse la foi & la charité ‖, & pour casque l'esperance du salut. *Isai.* 59. 17. *Eph.* 6. 14. 17.

9. *Quoniam non posuit nos Deus in iram, sed in acquisitionem salutis per Dominum nostrum Jesum Christum,*

9. Car Dieu ne nous a pas choisis pour *être des objets de* sa colere, mais pour nous faire acquerir le salut par notre Seigneur JESUS-CHRIST,

10. *qui mortuus est pro nobis: ut sive vigilemus, sive dormiamus, simul cum illo vivamus.*

10. qui est mort pour nous, afin que soit que nous veillions ou que nous dormions ‖, nous vivions toujours avec lui.

11. *Propter quod consolamini invicem, & ædificate alterutrum, sicut & facitis.*

11. C'est pourquoi, consolez-vous‖ mutuellement, & édifiez-vous les uns les autres, ainsi que vous le faites.

ỳ. 7. *expl.* Ainsi ceux qui sont éclairés par la lumiere de la verité de l'Evangile ne doivent plus se laisser aller aux œuvres infructueuses des ténebres, comme parle le même Apôtre. *Ephes.* 5. 11.

ỳ. 8. *lettr.* soyons sobres.

Ibid. expl. L'Apôtre appelle, *Ephes.* 6. 14. cette cuirasse, une *cuirasse de justice*; parce que la vraie justice consiste principalement dans la foi animée & operante par la charité.

ỳ. 10. *expl.* soit durant cette vie ou après la mort, ou, soit qu'il nous trouve vivans ou morts dans son dernier avenement.

ỳ. 11. *grec.* exhortez-vous. *expl.* à perseverer dans le bien.

§. 2. *Honneur des Pasteurs. Support des foibles. Joie & priere continuelle. N'éteindre l'esprit. Fuir toute apparence de mal.*

12. Or nous vous supplions, mes freres, de considerer beaucoup" ceux qui travaillent parmi vous, qui vous gouvernent selon le Seigneur", & qui vous avertissent de votre devoir;

12. *Rogamus autem vos, fratres, ut noveritis eos, qui laborant inter vos, & præsunt vobis in Domino, & monent vos,*

13. & d'avoir pour eux une particuliere veneration par *un sentiment de* charité", à cause qu'ils travaillent *pour votre salut*. Conservez toujours la paix avec eux".

13. *ut habeatis illos abundantiùs in caritate propter opus illorum: pacem habete cum eis.*

† Samedi des 4. tems de Carême.

14. † Je vous prie encore, mes freres, reprenez ceux qui sont déreglés"; consolez ceux qui ont l'esprit abattu, supportez les foibles, soyez patiens envers tous.

14 *Rogamus autem vos, fratres, corripite inquietos, consolamini pusillanimes, suscipite infirmos, patientes estote ad omnes.*

15. Prenez-garde que

15. *Videte ne quis*

℣. 12. *expl.* d'avoir de grandes égards pour, &c.

Ibid. *expl.* selon sa volonté & selon les regles de son Evangile. Il semble qu'il parle particulierement des Evêques qui ont le souverain gouvernement de l'Eglise.

℣. 13. *lettr.* une charité particuliere. Le Grec semble demander, *très-particuliere* *Expl.* leur procurant les choses nécessaires pour leur susistance : *ou* leur rendant ce devoir, non par un esprit de crainte servile, mais par un mouvement d'amour filial.

Ibid. *grec.* en vous.

℣. 14. *expl* tous ceux qui par leur doctrine corrompue, ou par leur vie criminelle troublent le repos de l'Eglise; & y mettent quelque desordre. C'est aux Pasteurs que l'Apôtre adresse ces paroles.

malum pro malo alicui reddat; sed semper quod bonum est sectamini in invicem, & in omnes.

16. *Semper gaudete.*

17. *Sine intermissione orate.*

18. *In omnibus gratias agite: hac est enim voluntas Dei in Christo Jesu, in omnibus vobis.*

19. *Spiritum nolite extinguere.*

20. *Prophetias nolite spernere.*

21. *Omnia autem probate: quod bonum est tenete.*

22. *Ab omni specie*

nul ne rende à un autre le *Prov.*
mal pour le mal; mais 17. 13.
soyez toujours prêts à fai- & 20.22.
re du bien, & à vos freres, *Rom.* 12. 17.
& à tout le monde. 1. *Pet.* 3. 9.

16. Soyez toujours dans la joie ".

17. Priez sans cesse ". *Eccli.* 18. 22.

18. Rendez graces à *Luc* 18. 1.
Dieu en toutes choses ": *Col.* 4. 2.
car c'est là ce que Dieu veut que vous fassiez tous en JESUS-CHRIST.

19. N'éteignez pas l'Esprit ".

20. Ne méprisez pas les propheties ".

21. Eprouvez-tout, & approuvez ce qui est bon ".

22. Abstenez-vous de

ỷ. 16. *lettr.* d'une joie toute spirituelle, même parmi les persecutions & les souffrances.

ỷ. 17. *Voyez la note Luc* 18. 1.

ỷ. 18. *expl.* soit dans la joie ou dans les afflictions; car Dieu ordonne l'une & l'autre pour notre salut.

ỷ. 19. *expl.* la grace & les dons du Saint-Esprit, par votre negligence & vos pechés. On éteint aussi l'esprit, lorsque par un principe de jalousie on en empêche en soi ou dans les autres l'usage des dons qu'on a reçu du Saint-Esprit pour l'utilité du prochain.

ỷ. 20. *expl.* sous prétexte qu'il y en a quelques-uns qui débitent leurs imaginations pour des propheties. Il entend par là le don qu'avoient quelques-uns des fideles, ou de prédire l'avenir, ou d'expliquer des mysteres & de découvrir les choses cachées.

ỷ. 21. *expl.* toutes les revelations de ceux qui se disent Prophetes, & retenez pour votre instruction & votre édification, ce qui sera jugé par l'Eglise & par ceux qui sont reconnus pour vrais Prophetes, être une vraie revelation, rejettant celles qui ne se trouveront pas être telles.

tout ce qui a quelque apparence de mal ″.

23. Que le Dieu de paix vous sanctifie lui-même en toute maniere ; afin que tout ce qui est en vous, l'esprit, l'ame & le corps″, se conservent sans tache pour l'avenement de notre Seigneur JESUS-CHRIST.

1. Cor. 1. 9. 24. Celui qui vous a appellés est fidele″; & c'est lui qui fera cela en vous ″.

25. Mes freres, priez pour nous.

26. Saluez tous nos freres en leur donnant le saint baiser.

27. Je vous conjure par le Seigneur de faire lire cette lettre devant tous les saints freres.

28. La grace de notre Seigneur JESUS-CHRIST soit avec vous ″.

mala abstinete vos.

23. *Ipse autem Deus pacis sanctificet vos per omnia : ut integer spiritus vester, & anima, & corpus sine querela in adventu Domini nostri Jesu Christi servetur.*

24. *Fidelis est, qui vocavit vos; qui etiam faciet.*

25. *Fratres, orate pro nobis.*

26. *Salutate fratres omnes in osculo sancto.*

27. *Adjuro vos per Dominum, ut legatur epistola hæc omnibus sanctis fratribus.*

28. *Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum. Amen.*

℣. 22. *expl.* pour ne pas scandaliser le prochain, & ne lui pas donner sujet de faire de mauvais jugemens de nous, lorsqu'il nous verroit faire ce qu'il croit peché, quoiqu'en effet il ne le fût pas.

℣. 23. expl. *l'esprit*, c'est à-dire, les facultés supérieures de l'ame, l'entendement, la mémoire & la volonté. *L'ame*, c'est-à-dire, les facultés animales de l'ame, & surtout l'appetit sensitif qui est le siege de la concupiscence, & *le corps* avec tous ses sens exrernes & toutes ses parties.

℣. 24. *Voyez* 1. *Cor.* 1. 8. 9.

Ibid. *grec*, qui confirmera en vous cette esperance.

℣. 28. *expl.* C'est la formule ordinaire par où il finit ses lettres. Par le mot de grace, il entend tous les biens que Dieu nous donne par JESUS-CHRIST.

Fin de la I. Epître aux Thessaloniciens.



II. EPISTRE
DE SAINT PAUL
AUX THESSALONICIENS.

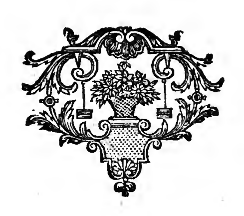
L'APÔTRE SAINT PAUL *ne pouvant aller à Thessalonique comme il l'avoit promis dans sa premiere Lettre*, chap. 2. v. 17. & 18. & chap. 3. v. 6. 10. & 11. *& ayant appris qu'au sujet de ce qu'il leur avoit écrit dans cette même Lettre*, chap. 4. v. 15. & 17. *touchant le Jugement dernier, quelques ennemis ou faux apôtres avoient allarmé les Thessaloniciens, & débitoient que l'Apôtre avoit dit que le Jugement dernier arriveroit incessamment & du vivant même des Apôtres; & que quelques-uns des fideles vivoient dans une entiere oisiveté, & dans une fainéantise continuelle sans se mettre en peine d'être à charge à leurs freres, & sans profiter des avis qu'il leur avoit donnés*, chap. 5. v. 14. *il jugea à propos de leur récrire, & après avoir remercié Dieu des dons de foi & de charité qu'il avoit répandus dans le cœur de ces peuples, il loue leur patience dans les tribulations dont ils étoient affligés; les console par l'esperance des récompenses éternelles; les*

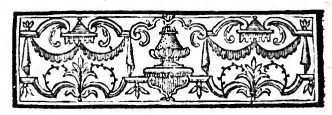
avertit de ne se pas laisser surprendre aux fausses interprétations que l'on donnoit à quelques endroits de sa premiere Lettre, touchant la proximité prétendue du dernier Jugement; il les fait ressouvenir de ce qu'il leur avoit dit autrefois sur ce sujet, & leur marque les signes & les circonstances qui doivent accompagner ou préceder le dernier jour; il leur parle du regne de l'Antechrist; de l'apostasie qui doit se répandre partout, & de plusieurs autres événemens qui retarderont le dernier avenement de JESUS-CHRIST, *dont il prend occasion de les exhorter à perseverer dans la foi: Enfin il leur ordonne de se séparer de ceux qui malgré ses avis perseverent dans une vie oisive, & se rendent par là très à charge à leurs fréres.*

Cette Lettre ainsi que la précedente, est écrite de Corinthe aux noms de l'Apôtre, de Silvain, ou Silas & de Timothée, l'an 52. *de l'Ere vulgaire, dix-neuf ans après la mort de* JESUS-CHRIST. *Theodoret & quelques autres, ont crû que l'Apôtre avoit écrit cette Lettre étant à Athenes, & l'Auteur de la Synopse attribuée à S. Athanase, prétend qu'il l'a écrite étant à Rome dans les liens sous l'Empereur Caligula, & qu'Onésime en fut le porteur; mais ces sentimens ne s'accordent point avec les noms de Silvain ou Silas, & de Timothée, qui sont à la tête de cette Lettre, ni avec le sejour que l'Apôtre dit qu'il a fait à Thessalonique*, chap. 2. v. 5. *ni*

avec le tems de la conversion d'Onésime. Voyez l'Epître à Philemon v. 10. & ce que l'on a dit dans l'argument qui est à la tête de la précédente.

Quelques-uns ont crû que celle-ci avoit été écrite la premiere, & se sont fondés sur l'équivoque de ces paroles du v. 14. chap. 2. Conservez les traditions que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par notre Lettre; *c'est ce que l'on examinera ci-après dans les notes.*





II. EPISTRE DE SAINT PAUL AUX THESSALONICIENS*.

CHAPITRE PREMIER.

§. 1. *Patience & foi dans l'affliction. Maux des justes, preuves de la justice de Dieu. Punition des méchans, gloire des bons.*

1. PAUL ª, Silvain, & Timothée, à l'Eglise de Thessalonique, *qui est* en Dieu

1. *Paulus, & Silvanus, & Timotheus, Ecclesiæ Thessalonicen-*

* Cette Epître fut écrite de Corinthe un peu après la précedente. Les Thessaloniciens s'étoient persuadé que l'Apôtre dans sa premiere Lettre parloit du jour du jugement, comme d'un jour qui devoit arriver de leur tems, ce qui étant joint aux faux bruits que des imposteurs en avoient répandu parmi eux, & qu'ils tâchoient d'autoriser encore par d'autres lettres qu'ils supposoient écrites par S. Paul, les avoit jettés dans le trouble ; l'Apôtre leur rend ici le calme & l'assurance contre la proximité de ce jour ; & il reprend plus severement les gens oisifs & inquiets, qui ne s'étoient pas corrigés pour ce qu'il en avoit dit dans sa premiere Epître.

℣. 1. *expl.* Si S. Paul dans cette épître, non plus que dans la précedente & dans quelques autres où il écrit avec d'autres ministres de l'Evangile, ne se donne pas la qualité d'Apôtre, c'est pour ne se point relever au dessus de ses coopérateurs.

sium, in Deo Patre nostro, & Domino Jesu Christo.

notre Pere, & en JESUS-CHRIST *notre* Seigneur ".

2. *Gratia vobis & pax à Deo Patre nostro, & Domino Jesu Christo.*

2. Que Dieu notre Pere, & le Seigneur JESUS-CHRIST vous donnent la grace & la paix ".

3. *Gratias agere debemus semper Deo pro vobis, fratres, ita ut dignum est, quoniam supercrescit fides vestra, & abundat caritas uniuscujusque vestrûm in invicem:*

3. Nous devons, mes freres, rendre pour vous à Dieu de continuelles actions de graces: & il est bien juste que nous le fassions, puisque votre foi s'augmente de plus en plus, & que la charité que vous avez les uns pour les autres, prend toujours un nouvel accroissement.

4. *ita ut & nos ipsi in vobis gloriemur in Ecclesiis Dei, pro patientia vestra, & fide, & in omnibus persecutionibus vestris, & tribulationibus, quas sustinetis,*

4. De sorte que nous nous glorifions en vous dans les Eglises de Dieu ", à cause de la patience & de la foi avec laquelle vous demeurez fermes dans toutes les persécutions & les afflictions qui vous arrivent,

5. *in exemplum justi judicii Dei, ut digni habeamini in re-*

5. qui sont les marques du juste jugement de Dieu ", & qui servent à

ỳ. 1. *Voyez la note* 1. *Thess.* 1. 1.

ỳ. 2. *Voyez la note* 1. *Thess.* 1. 2.

ỳ. 4. *expl.* leur proposant votre foi & votre patience dans les persécutions, comme un excellent modele à imiter.

ỳ. 5. *expl.* S. Paul parle ainsi contre les persécuteurs; parce que si Dieu punit en cette vie les bons mêmes, combien punira-t-il les méchans en l'autre? Mais c'est aussi la consolation des bons: car les persécutions sont le merite

vous rendre dignes de son royaume, pour lequel aussi vous souffrez :

6. car il est bien juste devant Dieu qu'il afflige à leur tour ceux qui vous affligent maintenant ;

7. & qu'il vous console avec nous, vous qui êtes dans l'affliction, lorsque le Seigneur JESUS descendra du ciel, & paroîtra avec les Anges *qui sont les ministres* de sa puissance ;

8. lorsqu'il viendra au milieu des flammes " se venger de ceux qui ne connoissent point Dieu ", & qui n'obéissent point à l'Evangile de notre Seigneur JESUS-CHRIST ;

9. qui souffriront la peine d'une éternelle damnation, *étant confondus* " par la face du Seigneur, & par la gloire de sa puissance " ;

gno Dei, pro quo & patimini :

6. *si tamen justum est apud Deum, retribuere tribulationem iis qui vos tribulant :*

7. *& vobis, qui tribulamini, requiem nobiscum in revelatione Domini Jesu de cœlo cum Angelis virtutis ejus,*

8. *in flamma ignis dantis vindictam iis, qui non noverunt Deum, & qui non obediunt Evangelio Domini nostri Jesu Christi :*

9. *qui pœnas dabunt in interitu æternas à facie Domini, & à gloria virtutis ejus :*

de la récompense que Dieu prépare à ceux qui les souffrent bien.

℣. 8. *expl.* Il entend le feu de l'embrasement universel qui doit précéder le dernier avenement de JESUS-CHRIST & le jugement general.

Ibid. *expl.* des infideles, qui par leur crime se sont tellement aveuglés, qu'ils ne connoissent plus Dieu : ou qui, s'ils en ont encore quelque connoissance dans l'esprit, le renoncent par leurs actions, & ne le glorifient point comme Dieu.

℣. 9. *autr.* étant convaincus *que celui qu'on leur annonçoit est le Fils de Dieu.*

Ibid. *expl.* aussi-tôt que le Seigneur aura paru en jettant

10. *cùm venerit glorificari in sanctis suis, & admirabilis fieri in omnibus qui crediderunt: quia creditum est testimonium nostrum super vos in die illo.*

10. lorsqu'il viendra pour être glorifié dans ses Saints ″, & pour se faire admirer dans tous ceux qui auront cru en lui; puisque le témoignage que nous avons rendu à sa parole, a été reçu de vous dans *l'attente de* ce jour-là ″.

11. *in quo etiam oramus semper pro vobis: ut dignetur vos vocatione suâ Deus noster, & impleat omnem voluntatem bonitatis, & opus fidei in virtute,*

11. C'est pourquoi nous prions sans cesse pour vous, & nous demandons à notre Dieu, qu'il vous rende dignes de sa vocation, & qu'il accomplisse par sa puissance tous les desseins favorables que sa bonté a sur vous, & sur l'œuvre de votre foi ″;

12. *ut clarificetur nomen Domini nostri Jesu Christi in vobis, & vos in illo, secun-*

12. afin que le nom de notre Seigneur JESUS-CHRIST soit glorifié en vous, & que vous soyez

la terreur dans l'esprit des impies par sa seule présence, & en faisant éclater toute sa gloire & toute sa puissance. *Ou bien*, par le jugement qu'il leur prononcera lui-même: en face & publiquement de sa propre bouche; étant précipités dans la damnation par sa toute puissance accompagnée de gloire & de majesté, & de la troupe glorieuse des Anges executeurs de la sentence qu'il aura prononcée. *Matth.* 13. 49.

℣. 10. *expl.* Cela arrivera lorsqu'il fera part de sa gloire aux Saints: alors les infideles qui se seront moqués de la crédulité des fideles seront dans l'admiration de toutes ces choses.

Ibid. *autr.* parce que le témoignage que nous vous en avons rendu sera verifié en ce jour-là.

℣. 11. *expl.* sur votre sanctification, qui est le but & la fin unique que la foi se propose dans les fideles, & sans laquelle elle demeure stérile & sans récompense.

glorifiés en lui ″ par la grace de notre Dieu & du Seigneur Jesus-Christ ″. | *dùm gratiam Dei nostri, & Domini Jesu Christi.*

℣. 11. *expl.* par la participation de la gloire qui vous sera commune avec lui, comme étant ses membres.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, que Dieu est l'unique auteur de cette gloire, & qu'il ne la donne à ses fideles que par pure grace : parce qu'il est lui-même l'auteur des mérites qu'il récompense en eux par sa justice.

CHAPITRE II.

§. 1. *Jugement differé. Homme de peché faisant le Dieu. Qui n'aime la vérité succombe à l'erreur.*

† Samedi des 4. tems de l'Avent.

1. OR † nous vous conjurons ″, mes freres, par l'avenement de notre Seigneur Jesus-Christ, & par notre réunion avec lui ″,

1. *Rogamus autem vos, fratres, per adventum Domini nostri Jesu Christi, & nostræ congregationis in ipsum :*

2. que vous ne vous laissiez pas legerement ébranler dans votre *premier* sentiment ″, & que vous ne vous troubliez pas en croyant sur *la foi* de quelque prophetie, ou sur quelque discours, ou quelque lettre qu'on supposeroit venir de nous, que le jour du Seigneur ″ soit prêt d'arriver.

2. *ut non citò moveamini à vestro sensu, neque terreamini, neque per spiritum, neque per sermonem, neque per epistolam tamquam per nos missam, quasi instet dies Domini.*

℣. 1. *autr.* supplions touchant l'avenement ... & notre réunion avec lui, que, &c.

Ibid. *expl.* au jour de son jugement, lorsqu'il nous mettra à sa droite pour le suivre dans sa gloire.

℣. 2. *expl.* Il parle de la doctrine qu'il leur avoit enseignée de vive voix sur cette matiere, comme il paroît au verset 5.

Ibid. *expl.* du dernier jugement.

3. *Ne quis vos seducat ullo modo ; quoniam nisi venerit discessio primùm, & revelatus fuerit homo peccati, filius perditionis,*	3. Que personne ne vous séduise en quelque maniere que ce soit ; car *il ne viendra point* que la revolte & l'apostasie ″ ne soit arrivée auparavant, & qu'on n'ait vû paroître cet homme de peché, qui doit perir miserablement ″, Eph. 5. 6.
4. *qui adversatur & extollitur supra omne quod dicitur Deus, aut quod colitur, ita ut in templo Dei sedeat ostendens se tamquam sit Deus.*	4. cet ennemi *de Dieu*, qui s'élevera au-dessus de tout ce qui est appellé Dieu, ou qui est adoré ″, jusqu'à s'asseoir dans le temple de Dieu ″, voulant lui-même passer pour Dieu.
5. *Non retinetis quòd cùm adhuc essem apud vos, hæc dicebam vobis ?*	5. Ne vous souvient-il pas que je vous ai dit ces choses, lorsque j'étois encore avec vous ?
6. *Et nunc quid detineat scitis, ut reveletur in suo tempore.*	6. Et vous sçavez bien ce qui empêche *qu'il ne vienne* ″, afin qu'il paroisse en son tems.

℣. 3. *expl.* une apostasie presque generale dans la foi.

Ibid. *lettr.* l'enfant de perdition. *expl.* L'Apôtre fait ici une peinture assez exacte de l'Antechrist, pour n'y pouvoir pas être trompé. Il marque sa personne, sa fin, sa revolte, son insolence, le tems de son avenement, sa puissance, sa mort.

℣. 4. *expl.* C'est-à-dire, qu'il renversera toute sorte de culte tant celui qui est rendu au Dieu vivant, que celui qui se rend aux fausses divinités, afin de se faire adorer lui seul.

Ibid. *expl.* Quelques-uns l'entendent du temple de Jerusalem, que l'Antechrist rebâtira pour s'y faire adorer : mais il est mieux de l'entendre des Eglises chrétiennes, ou de l'Eglise même en general, où il voudra se faire adorer.

℣. 6. *expl.* Cet obstacle, comme on le croit, est que la foi en JESUS-CHRIST doit être répandue par toute la terre, & reçue de toutes les nations ; car l'apostasie dont il parle

7. Car le myſtere d'iniquité ſe forme dès-à-préſent ″. Seulement, que celui qui a maintenant *la foi*, la conſerve, juſqu'à ce que *cét homme* ſoit détruit ″.

8. Et alors ″ ſe découvrira l'impie, que le Seigneur JESUS détruira par le ſouffle de ſa bouche ″, & qu'il perdra par l'éclat de ſa préſence ″ ¶. *Iſai.* 11. 4.

9. *Cet impie* qui doit venir accompagné de la puiſſance de ſatan ″, avec toutes ſortes de miracles, de ſignes & de prodiges trompeurs, & avec toutes les illuſions qui peuvent porter à l'iniquité ceux qui periſſent ″, parce qu'ils n'ont pas reçu & aimé la verité pour être ſauvés.

7. *Nam myſterium jam operatur iniquitatis: tantùm ut qui tenet nunc, teneat, donec de medio fiat.*

8. *Et tunc revelabitur ille iniquus, quem Dominus Jeſus interficiet ſpiritu oris ſui, & deſtruet illuſtratione adventûs ſui eum:*

9. *cujus eſt adventus ſecundùm operationem ſatanæ, in omni virtute, & ſignis, & prodigiis mendacibus, & in omni ſeductione iniquitatis iis qui pereunt: eò quòd caritatem veritatis non receperunt ut ſalvi fierent.*

au verſ. 3. & qu'il appelle au verſet ſuivant *le myſtere d'iniquité*, qui ſera un avant-coureur de l'Antechriſt, doit être auſſi preſque univerſelle.

℣. 7. *expl.* par les héréſies & les crimes qui contribuent à la deſtruction de la foi & à frayer le chemin à l'Antechriſt: car, comme dit S. Jean, 1. *ep. c.* 2. 22. *&* c. 4. 3. *Il y a bien des Antechriſts*, c'eſt-à-dire des hérétiques & de grands pecheurs.

Ibid. *autr.* juſqu'à ce que l'apoſtaſie arrive.

℣. 8. *expl.* alors ſeulement: ce verſet ſe rapporte au verſet 6.

Ibid. *expl.* avec une facilité merveilleuſe, & ſans employer d'autres moyens que ſa parole.

Ibid. *expl.* lorſqu'il ſera prêt de paroître au jugement, car l'Antechriſt ſera tué avant le dernier jour du monde.

℣. 9. *lettr.* duquel l'avenement eſt ſelon l'operation de ſatan, en toute-puiſſance, &c.

℣. 10. *expl.* les reprouvés.

10. *Ideò mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio,*

11. *ut judicentur omnes, qui non crediderunt veritati, sed consenserunt iniquitati.*

10. C'est pourquoi Dieu leur envoyera des illusions si efficaces", qu'ils croiront au mensonge ?

11. afin que tous ceux qui n'ont point cru la verité, & qui ont consenti à " l'iniquité, soient condamnés.

§. 2. *Garder les traditions écrites & non écrites. Consolation éternelle.*

12. *Nos autem debemus gratias agere Deo semper pro vobis, fratres dilecti à Deo, quòd elegerit vos Deus primitias in salutem, in sanctificatione spiritûs, & in fide veritatis :*

12. Mais quant à nous, mes freres cheris du Seigneur, nous nous sentons obligés de rendre pour vous à Dieu de continuelles actions de graces, de ce qu'il vous a choisis comme des prémices, pour vous sauver par la sanctification de l'Esprit, & par la foi de la verité " ;

13. *in qua & vocavit vos per Evangelium nostrum, in acquisitionem gloriæ Domini nostri Jesu Christi.*

13. vous appellant à cet état par notre Evangile ", pour vous faire acquerir la gloire de notre Seigneur JESUS-CHRIST.

ỳ. 11. *lettr.* une efficace d'erreur pour croire, &c. *expl.* C'est-à-dire, que Dieu en punition de ce que ces rebelles auront rejetté la verité de l'Evangile, permettra que l'Antechrist les trompe par ses faux miracles.

ỳ. 12. *Le Grec semble signifier*, qui se sont plu dans, &c.

ỳ. 13. *expl.* Le dessein de l'Apôtre étant de calmer leurs esprits, il oppose leur état à celui des futurs Anti-chrétiens.

ỳ. 14. *expl.* par la prédication que nous vous avons faite de l'Evangile.

14. C'est pourquoi, mes freres, demeurez fermes, & conservez les traditions" que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par notre lettre.

14. *Itaque, fratres, state: & tenete traditiones, quas didicistis, sive per sermonem, sive per epistolam nostram.*

15. Que notre Seigneur Jesus-Christ, & Dieu notre Pere, qui nous a aimés & qui nous a donné par sa grace une consolation éternelle", & une *si* heureuse esperance,

15. *Ipse autem Dominus noster Jesus Christus, & Deus & Pater noster, qui dilexit nos, & dedit consolationem æternam, & spem bonam in gratia:*

16. console lui-même vos cœurs, & vous affermisse dans toutes sortes de bonnes œuvres, & dans la bonne doctrine.

16. *exhortetur corda vestra, & confirmet in omni opere & sermone bono.*

ỷ. 15. *expl.* Il appelle *traditions*, les doctrines touchant la Religion chrétienne qu'il leur avoit enseignée de vive voix. Cela fait voir que ce n'est que par occasion que les Apôtres ont mis par écrit une partie de ce qu'ils avoient prêché.

ỷ. 16. *expl.* le droit à la béatitude éternelle & l'esperance d'arriver à sa possession après cette vie.

CHAPITRE III.

§. 1. *Amour de Dieu; patience de* Jesus-Christ. *Fuir les dereglés. Travail de saint Paul.*

Ephes. 6. 19. Col. 4. 3. 1. Au reste, mes freres, priez pour nous, afin que la parole de Dieu se répande de plus en plus, & qu'elle soit en honneur & en gloire comme elle est parmi vous;

1. *De cetero, fratres, orate pro nobis, ut sermo Dei currat, & clarificetur, sicut & apud vos:*

2. *& ut liberemur ab importunis, & malis hominibus : non enim omnium est fides.*

2. & aussi afin que nous soyons délivrés des esprits intraitables & méchans" : car la foi n'est pas *commune* à tous ".

3. *Fidelis autem Deus est, qui confirmabit vos, & custodiet à malo.*

3. Mais Dieu est fidele ", & il vous affermira, & vous préservera du malin *esprit*.

4. *Confidimus autem de vobis, in Domino, quoniam quæ præcipimus, & facitis, & facietis.*

4. Pour ce qui vous regarde, nous avons cette confiance en la bonté du Seigneur, que vous accomplissez, & que vous accomplirez à l'avenir ce que nous vous ordonnons.

5. *Dominus autem dirigat corda vestra in caritate Dei, & patientia Christi.*

5. Que le Seigneur vous donne un cœur droit ", dans l'amour de Dieu & dans la patience de JESUS-CHRIST ".

6. *Denuntiamus*

6. Nous vous ordon-

℣. 2. *expl.* Il parle de ceux qui s'opposoient au progrès de l'Evangile.

Ibid. *expl.* elle ne vient pas de la force & de la nature de l'homme ; mais c'est un don de Dieu, & il la donne à quelques uns par une grande miséricorde ; & ne la donne pas à d'autres, par un juste jugement.

℣. 3. *expl.* C'est-à-dire, qu'il est fidele dans ses promesses, & qu'il n'abandonne pas ceux qu'il a une fois choisis.

℣. 5. *expl.* qui aime la justice & l'équité, & qui aille droit à Dieu dans toutes ses actions, n'en faisant aucune que pour lui plaire & pour l'honorer. Notre cœur est si corrompu que nous n'aimerions pas même Dieu, s'il ne répandoit le premier cet amour dans nos cœurs.

Ibid. *expl.* & la grace d'imiter la patience de JESUS-CHRIST ; ce qui seul sera capable de faire connoître si l'amour que vous avez pour lui est véritable. *grec.* Que le Seigneur conduise & porte vos cœurs à l'amour de Dieu & à l'attente de JESUS-CHRIST.

nons, mes freres, au nom de notre Seigneur JESUS-CHRIST, de vous retirer // de tous ceux d'entre vos freres qui se conduisent d'une maniere déreglée, & non selon la tradition // & la forme de vie qu'ils ont reçue de nous.

autem vobis, fratres, in nomine Domini nostri Jesu Christi, ut subtrahatis vos ab omni fratre ambulante inordinatè, & non secundùm traditionem, quam acceperunt à nobis.

7. Car vous sçavez vous-mêmes ce qu'il faut faire pour nous imiter ; puisqu'il n'y a rien eu de dereglé dans la maniere dont nous avons vêcu parmi vous ;

7. *Ipsi enim scitis quemadmodum oporteat imitari nos ; quoniam non inquieti fuimus inter vos :*

Act. 20. 34. 1. Cor. 4. 12. 1. Thess. 2. 9.

8. & nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne, mais nous avons travaillé jour & nuit avec peine & avec fatigue, pour n'être à charge à aucun de vous //.

8. *neque gratis panem manducavimus ab aliquo, sed in labore, & in fatigatione, nocte & die operantes, ne quem vestrûm gravaremus.*

9. Ce n'est pas que nous n'en eussions le pouvoir ; mais c'est que nous avons voulu nous donner nous-mêmes pour modele, afin que vous nous imitassiez.

9. *Non quasi non habuerimus potestatem, sed ut nosmetipsos formam daremus vobis ad imitandum nos.*

§. 2. *Qui veut manger, travaille. Inquiets, oisifs, & curieux. Reprendre avec charité.*

10. Aussi lorsque nous

10. *Nam & cùm*

℣. 6. *expl.* de la societé & de la conversation familiere & ordinaire ; car il ne s'agit pas ici de l'excommunication dont l'exécution regarde principalement les Pasteurs de l'Eglise.

Ibid. *expl.* non selon la doctrine de l'Evangile.

℣. 8. *expl.* en recevant ce qui nous étoit nécessaire pour notre subsistance.

essemus

essemus apud vos, hoc denuntiabamus vobis: quoniam si quis non vult operari, nec manducet.

étions avec vous, vous declarions-nous que celui qui ne veut point travailler, ne doit point manger ".

11. *Audivimus enim inter vos quosdam ambulare inquietè, nihil operantes, sed curiosè agentes.*

11. Car nous apprenons qu'il y a parmi vous quelques gens inquiets, qui ne travaillent point, & qui se mêlent de ce qui ne les regarde pas.

12. *Iis autem, qui ejusmodi sunt, denuntiamus, & obsecramus in Domino Jesu Christo, ut cum silentio operantes, suum panem manducent.*

12. Or nous ordonnons à ces personnes, & nous les conjurons par *notre* Seigneur JESUS-CHRIST, de manger leur pain en travaillant en silence ".

13. *Vos autem, fratres, nolite deficere benefacientes.*

13. Et pour vous, mes freres, ne vous lassez point de faire du bien ". Gal. 6, 9

14. *Quòd si quis non obedit verbo nostro per epistolam, hunc notate, & ne commisceamini cum illo, ut confundatur:*

14. Que si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous ordonnons par notre lettre, notez-le ", & n'ayez point de commerce avec lui, afin qu'il en ait de la confusion & de la honte.

15. *& nolite quasi inimicum existimare, sed corripite ut fratrem.*

15. Ne le considerez pas *néanmoins* comme un ennemi, mais avertissez-le comme votre frere ".

℣. 10. *expl.* Il suit de là, que comme on est obligé de manger pour soutenir la vie, on est aussi obligé de travailler, chacun selon sa condition & en sa maniere.

℣. 12. *autr.* en repos paisiblement.

℣. 13. *ex.* ne vous laissez pas aller à ces mauvais exemples.

℣. 14. *autr.* marquez-le-moi par lettres.

℣. 15. *expl.* C'est-à-dire, qu'il ne faut pas le reprendre

16. Cependant je prie le Seigneur de paix de vous donner sa paix en tout tems & en tout lieu ". Que le Seigneur soit avec vous tous.

16. Ipse autem Dominus pacis det vobis pacem sempiternam in omni loco. Dominus sit cum omnibus vobis.

17. Je vous salue ici de ma propre main, moi Paul. C'est-là mon seing dans toutes mes lettres "; j'écris ainsi?

17. Salutatio, meâ manu Pauli: quod est signum in omni epistola; ita scribo.

18. La grace de notre Seigneur JESUS-CHRIST soit avec vous tous. Amen.

18. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vobis. Amen.

avec rigueur & dureté, comme si on haïssoit sa personne; mais charitablement comme un frere. En un mot il faut le traiter comme un medecin traite son malade.

ỷ. 16. *grec.* & en toute maniere.

ỷ. 17. *expl.* Il signe de sa main la lettre qu'il avoit dictée, en la finissant par la priere contenue au dernier verset, & par laquelle il avoit coutume de finir toutes ses lettres, du moins en termes équivalens, soit pour leur donner plus d'autorité, ou pour empêcher peut-être qu'on n'en fît courir de fausses sous son nom.

Fin de la II. Epître aux Thessaloniciens.



I. EPISTRE DE SAINT PAUL A TIMOTHÉE.

L'APÔTRE SAINT PAUL *partant pour la Macedoine avoit laissé Timothée à Ephese pour avoir soin de cette Eglise, esperant de l'y rejoindre bien-tôt*, chap. 1. v. 3. chap. 3. v. 14. & 15. *mais comme il apprit pendant son absence que quelques faux apôtres, entre lesquels il nomme Alexandre & Hymenée*, chap. 1. v. 20. *troubloient les fideles de cette ville, en condamnant le mariage & l'usage indifferent des viandes*, chap. 4. v. 3. & suiv. *& qu'ils vouloient allier ensemble les observances de la loi avec l'Evangile, n'esperant plus aller si-tôt à Ephese*, ibid. chap. 3. v. 14. & 15. *& craignant que Timothée à cause de sa jeunesse n'eût pas assez d'expérience pour y apporter le remede*, chap. 4. v. 12. *il se crut obligé de lui donner quelques avis, & de l'instruire en particulier sur les devoirs de son ministere*, ibid. v. 13. & suiv. *sur l'obligation où il étoit de garder avec fidelité le dépôt de la foi qu'il lui avoit confié*, chap. 6. v. 20. *de s'opposer aux*

nouveautés profanes & aux heresies, chap. 4. v. 1. & suiv. chap. 6. v. 20. *sur la nécessité d'établir des prieres publiques pour les Rois, & generalement pour toutes sortes d'états & de personnes*, chap. 2. v. 1. & suiv. *& sur l'obligation de se comporter avec modestie dans les lieux destinés à la priere, d'apporter du discernement dans le choix des ministres de l'Eglise*, chap. 3. *dans la distribution des aumônes*, chap. 5. v. 16. *dans les accusations que l'on fait contre les Prêtres*, ibid. v. 19. *& d'exhorter les femmes à se revêtir, non d'ornemens extérieurs, mais de modestie & de chasteté, d'obéir & d'être fidelles à leurs maris*, chap. 2. v. 9. & suiv. &c. *Saint Augustin dit que ceux qui sont destinés à servir l'Eglise, doivent avoir sans cesse devant les yeux les deux Epîtres de saint Paul à Timothée, & celle à Tite, qui enseignent toutes trois quelles sont les qualités & les devoirs d'un veritable ministre de* JESUS-CHRIST.

A l'égard de l'époque de cette Epître, il est difficile de la fixer, cependant la plus commune opinion soutient que l'Apôtre l'a écrite étant à Philippes ville de la Macedoine, la trente-troisiéme année après la mort de JESUS-CHRIST, *l'an 66. de l'Ere vulgaire, au retour de sa premiere captivité de Rome, elle appuye ce sentiment sur ce qui est dit au* v. 3. du chap. 1. *de cette Lettre, & sur les* v. 14. *&* 15. du chap. 3. *où l'Apôtre parle d'un voyage qu'il se disposoit de faire dans la Ma-*

cedoine ; mais comme il paroît qu'il en a fait plusieurs en cette Province , le premier vers l'an 51. Act. 16. 10. 12. & suivans, & ch. 17. v. 1. 14. & 15. *& un second l'an* 54. Act. 20. v. 1. & 3. *dont il est parlé* Act. 19. v. 20. & 21. *& que ni l'un ni l'autre de ces deux voyages ne conviennent point à cette Lettre , puisque Timothée y accompagna l'Apôtre*, Act. 16. v. 1. & chap. 17. v. 14. & 20. v. 4. *& qu'il n'est pas possible d'en supposer un autre avant ces deux-ci , puisque Timothée n'avoit point encore eu l'avantage de connoître saint Paul.* Voyez Act. 16. v. 1. *On a conclu necessairement que l'Apôtre parloit d'un troisiéme voyage posterieur à ces deux premiers , fait à son retour de sa premiere captivité de Rome ; ainsi qu'il l'avoit fait esperer aux Philippiens* , Philip. 1. v. 25. & suiv. & chap. 2. v. 24. *d'autant que ce qu'il dit dans cette Lettre pour prévenir les Philippiens en faveur de Timothée , convient assez avec ce qu'il dit ici de sa jeunesse* , chap. 4. v. 12. & suiv. *C'est aussi le sentiment de l'Auteur de la Synopse attribuée à saint Athanase. D'autres prétendent avec quelque vrai-semblance , qu'elle est écrite par l'Apôtre , non pas lorsqu'il étoit en Macedoine , mais lorsqu'il étoit à Jerusalem après avoir quitté Milet , & qu'il eut fait ses adieux aux Prêtres d'Ephese ,* Act. 20. v. 17. 28. & 29. *ce qui a bien du rapport avec ce qu'il dit ici à Timothée ,* ch. 4. v. 1. & suiv. *& avec ces autres paroles ,*

du v. 2. chap. 1. Je vous prie ainsi que j'ai fait en partant pour la Macédoine de demeurer à Ephese ; *car elles ne disent pas, comme on le suppose dans le premier sentiment que l'Apôtre a écrit cette Lettre étant en Macédoine ; mais au contraire qu'il n'y étoit plus, mais qu'il exhorte Timothée à demeurer à Ephese comme il l'y avoit invité en partant pour la Macédoine, ce qui a rapport à ce qui est dit*, Act. 20. v. 3 & suiv. *Et en effet, on ne voit plus depuis ce tems là que Timothée ait suivi saint Paul dans la route & dans le séjour qu'il fit à Jerusalem.* Voyez Act. 21. v. 7. & suivans.

L'Auteur de la glose ordinaire dit dans l'argument de cette Lettre, que saint Paul l'écrivit étant à Laodicée, & que Tychique en fut le porteur ; il se fonde sur la souscription qui est au texte Grec, & sur ce qui est dit au v. 15. chap. 4. *de l'Epître aux Colossiens, mais c'est ce qui paroît mal fondé.* Voyez les notes sur ce lieu.





I· EPISTRE DE SAINT PAUL A TIMOTHÉE *.

CHAPITRE PREMIER.

§. I. *Questions non édifiantes. Charité fin du précepte. Sainteté & usage de la loi.*

1. *PAulus, Apostolus Jesu Christi, secundùm imperium Dei Salvatoris nostri, &*

1. PAUL, Apôtre de JESUS-CHRIST par l'ordre de Dieu notre Sauveur ", & de JESUS-CHRIST no-

* Cette Epître fut écrite de Macedoine vers l'an 64. de JESUS-CHRIST. L'Apôtre promet à Timothée qu'il avoit laissé Evêque à Ephese de l'aller bien-tôt retrouver, & il lui marque comment il devoit se conduire dans la maison de Dieu. Il lui marque quels sont les devoirs d'un Evêque, tant pour ce qui regarde les fonctions de son ministere, que pour le reglement de sa vie particuliere, instruisant ainsi en sa personne tous ceux qui veulent être de vrais Pasteurs. Saint Augustin dit que ceux qui sont destinés à servir l'Eglise, doivent avoir sans cesse devant les yeux les trois Epîtres à Timothée & à Tite, qui enseignent quelle doit être la vertu & la conduite des ministres de JESUS-CHRIST.

℣. 1. *expl.* Dieu le Pere est appellé *notre Sauveur*, parce qu'il a envoyé son Fils JESUS-CHRIST pour notre salut.

tre esperance ″, | *Christi Jesu spei nostra :*

Act. 16. 1. 2. à Timothée son cher fils ″ dans la foi ″. Que Dieu notre Pere & Jesus-Christ notre Seigneur vous donnent la grace, la misericorde ″, & la paix. | 2. *Timotheo dilecto filio in fide. Gratia, misericordia, & pax à Deo Patre, & Christo Jesu Domino nostro.*

Act. 20. 1. 28. 3. *Je vous prie* comme je l'ai fait en partant pour la Macedoine ″, de demeurer à Ephese, & d'avertir ″ quelques-uns de ne point enseigner une doctrine différente *de la nôtre ;* | 3. *Sicut rogavi te, ut remaneres Ephesi, cùm irem in Macedoniam, ut denuntiares quibusdam, ne aliter docerent,*

Infr. 4. 7. 2. *Tim.* 2. 13. *Tit.* 3. 9. 4. & de ne se point amuser à des fables ″ & à | 4. *neque intenderent fabulis, & ge-*

℣. 1. *expl.* la cause, l'objet, le fondement de notre esperance.

℣. 2. *grec.* son vrai fils.

Ibid. *expl.* parce qu'il n'avoit point dégeneré de la foi qu'il lui avoit apprise dès sa tendre jeunesse ; ou parce que S. Paul étant déja vieux, Timothée lui aidoit comme un fils à son pere, dans la prédication de l'Evangile.

Ibid. *expl.* Saint Chrysostome remarque que dans cette lettre seule, l'Apôtre demande à Dieu qu'il donne sa miséricorde, & il dit que c'est peut-être parce que les Evêques & les Pasteurs ont plus besoin d'avoir un cœur plein de compassion pour gouverner leurs peuples, que les simples fideles.

℣. 3. *expl.* Saint Luc, *Act.* 20. 1. rapporte en deux mots le départ de S. Paul d'Ephese pour la Macedoine : mais lorsqu'il dit que l'Apôtre fit venir les disciples, dont Timothée étoit le principal, il faut entendre qu'il fit aussi toutes les choses dont il le fait ressouvenir dans cette épître, c'est-à-dire, qu'il lui imposa les mains pour le sacrer Evêque de cette ville, & l'y laisser avec ordre de reprimer les faux docteurs qui corrompoient la pureté de l'Evangile, en soutenant la necessité de l'observation de la loi pour le salut.

Ibid. *lettr.* de dénoncer : ce qui marque un avertissement public.

℣. 4. *expl.* Saint Paul appelle ainsi les traditions humaines

nealogiis interminatis; quæ quæstiones præstant magis quàm ædificationem Dei, quæ est in fide.

des genealogies sans fin ″, qui servent plus à exciter des disputes, qu'à fonder par la foi l'édifice de Dieu ″.

5. *Finis autem præcepti est caritas de corde puro, & conscientia bona, & fide non ficta.*

5. Or la fin des commandemens c'est la charité ″ qui naît d'un cœur pur ″, d'une bonne conscience ″, & d'une foi sincere ″.

6. *A quibus quidam aberrantes, conversi sunt in vaniloquium,*

6. D'où quelques-uns se détournant se sont égarés en de vains discours,

7. *volentes esse legis doctores, non intelligentes neque quæ loquuntur, neque de quibus affirmant.*

7. voulant être les Docteurs de la loi ″, & ne sçachant ni ce qu'ils disent, ni ce qu'ils assurent *si hardiment.*

que les Juifs convertis vouloient mêler avec l'Evangile, parcequ'elles étoient toutes de l'invention de leurs Docteurs : telles que sont celles qu'ils ont ramassées dans le *Talmud. Voyez Tit.* 1. 14. *autr.* à des discours sans fin sur des fables & des généalogies, *comme faisoient les Juifs.*

℣. 4. *expl.* L'Apôtre reprend par là les Juifs, qui croyant que Dieu avoit promis la vraie justice à Abraham & à sa race charnelle, s'efforçoient de prouver par de longues généalogies qu'ils descendoient de ce Patriarche.

Ibid. *lettr.* qu'à l'édification de Dieu dans la foi. *expl.* La charité est l'édifice de Dieu dans les ames.

℣. 5. *expl.* C'est-à-dire, que tout ce qu'ordonne la loi Evangélique tend à la charité : ainsi elle est bien éloignée de ces disputes de généalogies, qui ne causent que troubles & dissensions.

Ibid. *expl.* pur de tout crime.

Ibid. *expl.* qui agit en toutes choses pour une fin droite.

Ibid. *lettr.* non feinte. *expl.* qui n'est point mélangée d'erreurs.

℣. 7. *expl.* persuadant à leurs disciples qu'elle est encore nécessaire sous l'Evangile ; *ou* s'attribuant la qualité de Docteurs de la loi. *Voyez Matth.* 23. 7.

Rom. 7. 12. 8. Or nous sçavons que la loi est bonne ; si on en use selon l'esprit de la loi ",

9. en reconnoissant que la loi n'est pas pour le juste ", mais pour les méchans & les esprits rebelles ; pour les impies & les pecheurs ; pour les scelerats & les profanes : pour les meurtriers de leur pere & de leur mere ; pour les homicides,

10. les fornicateurs, les abominables, les voleurs d'esclaves ", les menteurs, les parjures, & tout ce qu'il y a de contraire à la saine doctrine,

11. qui est selon l'Evangile de la gloire de Dieu *souverainement* heureux " ; dont la dispensation m'a été confiée.

8. *Scimus autem quia bona est lex, si quis eâ legitimè utatur,*

9. *sciens hoc quia lex justo non est posita, sed injustis, & non subditis, impiis, & peccatoribus, sceleratis, & contaminatis, parricidis, & matricidis, homicidis,*

10. *fornicariis, masculorum concubitoribus, plagiariis, mendacibus, & perjuris, & si quid aliud sana doctrina adversatur,*

11. *quæ est secundùm Evangelium gloriæ beati Dei, quod creditum est mihi.*

§. 2. *Saint Paul premier des pecheurs, donné pour exemple de la misericorde de Dieu. Vie épiscopale, milice sainte.*

12. Je rends graces à

12. *Gratias ago ei,*

℣. 8. *expl.* Celui-là usoit de la loi selon son esprit, qui s'en servoit comme d'un guide ou d'un maître qui le conduisoit à la connoissance de la grace du Redempteur.

℣. 9. *expl.* Car la loi ne fait que commander, menacer & punir ; & le juste porté au bien par amour & sans contrainte, la pratique déja, parce qu'il l'a gravée dans le cœur.

℣. 10. *autr.* d'hommes libres pour en faire des esclaves.

℣. 11. *expl.* C'est à-dire, qui procure de la gloire à Dieu, en faisant que les hommes le glorifient. Il ajoute souverainement *heureux*, pour faire voir que cette gloire ne rend pas Dieu plus heureux, mais qu'elle retourne toute au bonheur des hommes.

qui me confortavit, Christo Jesu Domino nostro, quia fidelem me existimavit, ponens in ministerio :

notre Seigneur JESUS-CHRIST, qui m'a fortifié, de ce qu'il m'a jugé fidele ″, en m'établissant dans son ministere :

13. *qui priùs blasphemus fui, & persecutor, & contumeliosus: sed misericordiam Dei consecutus sum, quia ignorans feci in incredulitate.*

13. moi qui étois auparavant un blasphemateur, un persecuteur, & un *ennemi* outrageux ″ ; mais j'ai obtenu misericorde de Dieu ″, parce que j'ai fait tous ces maux dans l'ignorance, n'ayant point la foi ″.

14. *Superabundavit autem gratia Domini nostri, cum fide, & dilectione, quæ est in Christo Jesu.*

14. Et la grace de notre Seigneur s'est répandue sur moi avec abondance, en me remplissant de la foi & de la charité qui est en JESUS-CHRIST.

15. *Fidelis sermo, & omni acceptione dignus : quod Christus Jesus venit in hunc mundum peccatores salvos facere, quorum primus ego sum.*

15. C'est une verité certaine & digne d'être reçue avec une parfaite soumission : Que JESUS-CHRIST est venu dans le monde *Matth.* sauver les pecheurs, entre 9. 13. lesquels je suis le pre- *Marc* 2. mier ″. 17.

16. *Sed ideo misericordiam consecutus sum, ut in me primò*

16. Mais j'ai reçu misericorde, afin que je fusse le premier en qui JESUS-

℣. 12. *expl.* C'est-à-dire, de ce qu'il m'a donné la grace de m'acquitter fidellement & exactement de l'emploi qu'il m'a confié.

℣. 13. *expl.* de JESUS CHRIST & de son Eglise.

Ibid. *expl.* il avoit donc peché.

Ibid. *expl.* ne croyant point que JESUS qu'il persécutoit fût le Messie.

℣. 15. *expl.* le plus grand, le plus insigne : il se nomme ainsi par une profonde humilité, à cause de la profession qu'il avoit fait de persecuter l'Eglise de JESUS-CHRIST.

CHRIST fit éclater son extrême patience ‖, & que j'en devînsse *comme* un modele & un exemple à ceux qui croiront en lui pour *acquerir* la vie éternelle ‖.

ostenderet Christus Jesus omnem patientiam, ad informationem eorum, qui credituri sunt illi, in vitam æternam.

17. Au Roi des siecles, immortel, invisible, à l'unique Dieu ‖ soit honneur & gloire dans les siecles des siecles. Amen.

17. *Regi autem sæculorum immortali, invisibili, soli Deo, honor & gloria in sæcula sæculorum. Amen.*

18. Ce que je vous recommande donc, mon fils Timothée, c'est qu'accomplissant les propheties qu'on a faites autrefois de vous ‖, vous vous acquittiez de tous les devoirs de la milice sainte ‖,

18. *Hoc præceptum commendo tibi, fili Timothee, secundùm præcedentes in te prophetias, ut milites in illis bonam militiam,*

19. conservant la foi & la bonne conscience ‖ à laquelle quelques-uns ayant renoncé, ils ont fait nau-

19. *habens fidem, & bonam conscientiam, quam quidam repellentes, circa fi-*

℣. 16. *expl.* Ce n'est pas que JESUS-CHRIST n'eût déja fait paroître sa patience sur d'autres pecheurs qu'il avoit convertis au christianisme, mais non pas avec tant d'éclat.

Ibid. *expl.* Les plus grands pecheurs parmi les Gentils avoient ainsi dans leur Apôtre un sujet de toujours esperer que Dieu leur feroit misericorde, & leur donneroit aussi des marques de sa douceur & de sa patience infinie.

℣. 17. *grec.* à Dieu, qui est le seul sage.

℣. 18. *expl.* L'Apôtre fait entendre, que ç'avoit été par une inspiration particuliere & sur les témoignages du Saint-Esprit, qu'il avoit ordonné Timothée Evêque d'Ephese.

Ibid. *expl.* C'est ainsi qu'il appelle les travaux apostoliques. *lettr. aj. in illis; i. e.* selon ces mêmes propheties; *ou*, pour verifier ces mêmes propheties.

℣. 19. *expl.* C'est-à-dire, en demeurant ferme dans la foi de JESUS-CHRIST, avec une vie sainte & une conduite irreprehensible.

dem naufragaverunt :

20. *ex quibus est Hymenæus, & Alexander : quos tradidi satanæ, ut discant non blasphemare.*

frage en la foi.

20. De ce nombre sont Hyménée & Alexandre ″, que j'ai livrés à satan ″, afin qu'ils apprennent à ne plus blasphemer ″.

℣. 20. *expl.* On croit assez probablement qu'il étoient les chefs de ceux contre qui saint Paul écrit dans ce chapitre.

Ibid. *expl.* Voyez 1. *Cor.* 5. 5.

Ibid. *expl.* afin qu'ils s'amandent & qu'ils fassent pénitence de leurs blasphêmes & de leurs hérésies ; car l'excommunication doit avoir pour fin, non la perte, mais l'amendement du pecheur.

CHAPITRE II.

§. 1. *Prier pour les Rois & pour les Grands.* JESUS-CHRIST *médiateur ; redempteur de tous.*

1. *OBsecro igitur primùm omnium fieri obsecrationes, orationes, postulationes, gratiarum actiones, pro omnibus hominibus :*

2. *pro regibus, & omnibus qui in sublimitate sunt, ut quietam & tranquillam vitam agamus, in omni pietate, & ca-*

1. JE vous conjure donc avant toutes choses, que l'on fasse des supplications, des prieres, des vœux ″, & des actions de graces pour tous les hommes ″ ;

2. pour les Rois, & pour tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous menions une vie paisible & tranquille dans toute sorte de piété &

℣. 1. *expl.* Quelques-uns croient que ces trois termes differens ne signifient que la même chose. D'autres entendent par les *supplications*, les prieres qu'on offre à Dieu pour détourner les maux ; par les *prieres*, celles qu'on fait pour obtenir des biens ; par les *vœux*, les demandes qu'on fait à Dieu pour les autres.

Ibid. *expl.* La priere doit être pour les hommes de toute sorte de condition, parce que la misere est commune à tous, & que la misericorde n'est attachée à aucun état.

d'honnêteté ″. *stitate.*

3. Car cela est bon & agréable à Dieu notre Sauveur,

3. *Hoc enim bonum est, & acceptum coram salvatore nostro Deo,*

4. qui veut que tous les hommes soient sauvés ″, & qu'ils viennent à la connoissance de la verité ″.

4. *qui omnes homines vult salvos fieri, & ad agnitionem veritatis venire.*

5. Car il *n*'y a *qu*'un Dieu, *ni qu*'un médiateur entre Dieu & les hommes ″, JESUS-CHRIST homme ″,

5. *Unus enim Deus, unus & mediator Dei & hominum, homo Christus Jesus,*

℣. 2. *expl.* car la paix des sujets dépend des entreprises & des engagemens des Princes ; ainsi les graces qu'on obtient pour eux, rejaillissent sur les peuples.

℣. 4. *expl.* sans en excepter même les Princes ni les Rois, quelque difficulté qu'il y ait à se sauver dans leurs conditions. On explique ordinairement cette volonté de Dieu pour le salut de tous les hommes, d'une volonté antécedente ; Dieu n'ayant pas créé l'homme pour le perdre, mais pour répandre sur lui les effets de sa bonté & le rendre participant de son bonheur : Et ainsi la punition & la damnation de l'homme n'est qu'une suite du peché, & non du premier dessein de Dieu dans sa création. *V. Estius in h. unc locum.* On peut voir encore d'autres explications de cet endroit dans S. Augustin dans son enchyridion & ailleurs, & dans S. Thomas 1. *p. q.* 19. *à* 6. *ad.* 1.

Ibid. *expl.* de Dieu & de JESUS-CHRIST médiateur entre Dieu & les hommes.

℣. 5. *expl.* pour toutes sortes de personnes de quelque nation & condition qu'elles soient. Il ne s'ensuit pas de ce verset, comme prétendent les hérétiques, que l'invocation des Saints soit contraire à l'unique médiation de JESUS-CHRIST ; puisque nous ne reconnoissons que JESUS-CHRIST seul pour celui qui nous a reconciliés à Dieu par ses propres mérites & sa propre satisfaction dans toute la rigueur de la justice : encore que les Saints puissent être nommés *médiateurs* d'une maniere imparfaite, en ce qu'ils prient Dieu pour nous, quoiqu'ils ne le fassent pas en s'appuyant sur leurs mérites propres, mais sur ceux de JESUS-CHRIST, ne demandant rien à Dieu que par JESUS-CHRIST.

Ibid. *expl.* Ce qui fait voir que c'est en cette qualité qu'il

6. *qui dedit redemptionem semetipsum pro omnibus, testimonium temporibus suis:*

7. *in quo positus sum ego predicator & Apostolus (veritatem dico, non mentior) doctor gentium in fide, & veritate.*

6. qui s'est livré lui-même pour la rédemption de tous, rendant ainsi témoignage *à la verité* au tems qui avoit été marqué ″.

7. C'est pour cela que j'ai été établi un Prédicateur & Apôtre; (je dis la verité, & je ne ments point) *j'ai été établi, dis-je*, le Docteur des nations dans la foi & dans la verité ″.

§. 2. *Prier en tout lieu. Modestie des femmes; leurs habits, leur soumission, & leur silence.*

8. *Volo ergo viros orare in omni loco, levantes puras manus sine ira & disceptatione.*

9. *Similiter & mulieres in habitu orna-*

8. Je veux donc que les hommes prient en tout lieu, élevant des mains pures ″, sans colere & sans contention ″.

9. Que les femmes aussi *prient* étant vêtues comme 1. Petr. 3. 3.

est notre médiateur, & non pas précisément entant que Dieu; quoique le principe de son mérite infini soit l'union de sa nature humaine à la divinité, ce qui rend toutes ses actions divines.

℣. 6. *expl.* C'est-à-dire, que la mort de JESUS-CHRIST étoit un témoignage certain de sa divine charité & de son amour pour le salut des hommes.

℣. 7. *autr.* pour les instruire avec fidelité & vérité.

℣. 8. *expl.* C'est-à-dire, accompagnant leurs prieres d'actions saintes & d'une conscience exemte de souillures. Il fait allusion à la coutume des Juifs, qui lavoient leurs mains avant que de prier. C'étoit autrefois un usage commandé à tous les fideles, de lever les mains en priant; mais cela ne se pratique plus aujourd'hui que par les Prêtres, dans le saint sacrifice de la Messe.

Ibid. *expl.* Il n'y a rien de plus opposé à l'effet de la priere, qui est la reconciliation avec Dieu, que de garder en son cœur un esprit de haine & de vengeance contre le prochain. *autr.* n'ayant ni colere *envers le prochain*, ni défiance *envers Dieu.*

l'honnêteté le demande; qu'elles se parent de modéstie & de chasteté ″, & non avec des cheveux frisés, ni des ornemens d'or, ni des perles, ni des habits somptueux;

to, cum verecundia & sobrietate ornantes se, & non in tortis crinibus, aut auro, aut margaritis, vel veste pretiosa:

10. mais avec de bonnes œuvres, comme le doivent les femmes qui font profession de piété ″.

10. *sed quod decet mulieres, promittentes pietatem per opera bona.*

11. Que les femmes se tiennent en silence, & dans une entiere soumission, lorsqu'on les instruit.

11. *Mulier in silentio discat cum omni subjectione.*

1. Cor. 14. 34. 12. Je ne permets point aux femmes d'enseigner ″, ni de prendre autorité sur leurs maris ″; mais *je leur ordonne* de demeurer dans le silence.

12. *Docere autem mulieri non permitto, neque dominari in virum; sed esse in silentio.*

Gen. 1. 27. 13. Car Adam a été formé le premier, & Eve ensuite ″.

13. *Adam enim primus formatus est, deinde Heva:*

Gen. 3. 6. 14. & Adam n'a pas été séduit ″; mais la fem-

14. *& Adam non est seductus, mulier*

ỳ. 9. *autr.* qu'elles s'ornent selon *les regles de* la modestie & *de* la chasteté.

ỳ. 10. *expl.* par leur état, & par la promesse qu'ils en ont faite au Baptême.

ỳ. 12. *expl.* publiquement dans l'Eglise: si ce n'est qu'elle soit poussée par le Saint-Esprit, & remplie de l'esprit de prophetie. *Voyez* 1. *Cor.* 11. 5. & 14. 35.

Ibid. *expl.* en les instruisant publiquement; ce qui seroit une action de superiorité, qui ne convient nullement à leur sexe; *ou*, de prendre autorité sur leurs maris, en quelque lieu que ce soit.

ỳ. 13. *expl.* Ainsi il ne seroit pas juste que celle qui a été formée la derniere, prît l'empire ou l'autorité sur son aîné.

ỳ. 14. *expl.* C'est-à-dire, qu'Adam ne fut pas trompé

autem seducta in prævaricatione fuit.

me ayant été séduite est tombée dans la desobéissance.

15. *Salvabitur autem per filiorum generationem, si permanserit in fide, & dilectione, & sanctificatione cum sobrietate.*

15. Elles se sauveront néanmoins par les enfans qu'elles mettront au monde, *en procurant* qu'ils demeurent" dans la foi, dans la charité, dans la sainteté, & dans une vie bien reglée.

comme Eve ; mais que vaincu par l'amour qu'il portoit à sa femme, il mangea du fruit sans considerer le malheur où il se jettoit avec elle.

ỳ. 15. *lettr. vulg.* Et néanmoins en mettant des enfans au monde, elles se sauveront, si elles demeurent, &c.

CHAPITRE III.

§. 1. *Qualités que doit avoir un Evêque.*

1. *Fidelis sermo: Si quis episcopatum desiderat, bonum opus desiderat.*

1. C'Est une verité certaine : Que si quelqu'un souhaite l'Episcopat, il desire une fonction & une œuvre sainte".

2. *Oportet ergo episcopum irreprehensibilem esse, unius uxoris virum, sobrium, prudentem, ornatum, pudicum, hospitalem, doctorem,*

2. Il faut donc que l'Evêque soit irréprehensible" ; qu'il n'ait épousé qu'une femme ; qu'il soit sobre, prudent, grave & modeste, chaste, aimant l'hospitalité, capable d'instruire ; *Tit. 1. 7.*

ỳ. 1. *expl.* C'est orgueil & ambition de desirer la dignité & l'honneur de l'Episcopat. C'est présomption de se croire capable d'un ministere si excellent, si difficil, si saint, quelque volonté de servir Dieu qu'on sente dans son cœur.

ỳ. 2. *expl.* exemt de crime & de tout soupçon de crime.

3. qu'il ne soit ni sujet au vin, ni violent & prompt à frapper ″, mais équitable & moderé; éloigné des contestations, desinteressé ″;

3. *non vinolentum, non percussorem, sed modestum; non litigiosum, non cupidum, sed*

4. qu'il gouverne bien sa propre famille, & qu'il maintienne ses enfans ″ dans l'obéissance & dans toute sorte d'honnêteté ″.

4. *suæ domui benè præpositum, filios habentem subditos cum omni castitate.*

5. Que si quelqu'un ne sçait pas gouverner sa propre famille, comment pourra-t-il conduire l'Eglise de Dieu?

5. *Si quis autem domui suæ præesse nescit, quomodo Ecclesiæ Dei diligentiam habebit?*

6. Que ce ne soit point un neophyte″; depeur que s'élevant d'orgueil, il ne tombe dans la *même* condamnation que le diable.

6. *Non neophytum; ne in superbiam elatus, in judicium incidat diaboli.*

7. Il faut encore qu'il ait bon témoignage de ceux qui sont hors de l'Eglise ″, depeur qu'il ne

7. *Oportet autem illum & testimonium habere bonum ab iis qui foris sunt, ut non*

℣. 3. *grec. aj.* ni avide d'un gain honteux : *mais ces mots ne sont point dans plusieurs manuscrits Grecs, non plus que dans la Vulgate.*

Ibid. *grec.* ni porté à un gain honteux. *expl.* L'avarice trouve de spécieux prétextes dans les séculiers; mais c'est toujours un crime abominable dans les Ecclésiastiques.

℣. 4. *expl.* On ne pouvoit presque alors trouver que des hommes mariés pour être Evêques.

Ibid. *expl.* de vie & de mœurs, & non seulement de bienseance exterieure, comme les gens du monde ont accoutumé de le faire.

℣. 6. *expl.* nouveau Chrétien.

℣. 7. *expl.* des Gentils. *expl.* depeur que le reproche que ces infideles, ou ses inferieurs lui pourroient faire de ses anciens desordres, ne le rendre méprisable, ne rende son ministere inutile à leur égard, & qu'il n'en prenne occasion

in opprobrium incidat, & in laqueum diaboli.

tombe dans l'opprobre & dans le piege du démon″.

§. 2. *Qualités des Diacres. Mystere de l'Incarnation.*

8. *Diaconos similiter pudicos, non bilingues, non multo vino deditos, non turpe lucrum sectantes:*

8. Que les Diacres de même ″ soient honnêtes & bien reglés; qu'ils ne soient point doubles dans leurs paroles, ni sujets à boire beaucoup de vin; qu'ils ne cherchent point de gain honteux;

9. *habentes mysterium fidei in conscientia pura.*

9. mais qu'ils conservent le mystere″ de la foi avec une conscience pure.

10. *Et hi autem probentur primùm; & sic ministrent, nullum crimen habentes.*

10. Ils doivent aussi être éprouvés auparavant; puis admis au sacré ministere, s'ils ne se trouvent coupables d'aucun crime.

11. *Mulieres simi-*

11. Que les femmes″ de

de se rengager par dépit ou par desespoir dans les pieges du diable.

ỳ. 7. *lettr.* diable; qui signifie aussi calomniateur.

ỳ. 8. *expl.* L'Apôtre passe des Evêques aux Diacres sans parler des Prêtres, dont il a renfermé les devoirs sous ceux des Evêques, qui étoient presque les seuls alors. S. Chrysostome ajoute, que c'est parce qu'il n'y a pas une difference considerable entre l'Evêque & le Prêtre. *Vid. Chrysostom. in hunc locum.*

ỳ. 9. *expl.* les vérités de la foi.

ỳ. 11. *expl.* Quelques-uns croient que l'Apôtre parle des femmes que les Diacres avoient épousées avant leur ordination; & il exclut du ministere ceux dont les femmes n'ont pas été reglées, en quoi il y a souvent de la faute du mari. D'autres croient que l'Apôtre parle de celles qu'on choisissoit pour servir l'Eglise, & qui s'appelloient Diaconesses. Certes l'Eglise ne tireroit d'elles aucun avantage, si elles la deshonoroient par leur vie déreglée, la troubloient par leurs méchantes langues, & l'appauvrissoient en ménageant mal, ou en dissipant le bien des pauvres.

même soient chastes & bien reglées, exemptes de médisances, sobres, fideles en toutes choses.

12. Qu'on prenne pour Diacres ceux qui n'auront épousé qu'une femme; qui gouvernent bien leurs enfans, & leurs propres familles.

13. Car le bon usage de leur ministere *les fera monter plus haut* ", & leur donnera une grande confiance dans la foi de JESUS-CHRIST ".

14. Je vous écris ceci, quoique j'espere de vous aller voir bien-tôt;

15. afin que si je tardois plus long-tems, vous sçachiez comment il se faut conduire dans la maison de Dieu, qui est l'Eglise du Dieu vivant, la colomne & la base de la verité ".

16. Et sans doute, c'est quelque chose de grand

liter pudicas, non detrahentes, sobrias, fideles in omnibus.

12. *Diaconi sint unius uxoris viri; qui filiis suis benè præsint, & suis domibus.*

13. *Qui enim benè ministraverint, gradum bonum sibi acquirent, & multam fiduciam in fide, quæ est in Christo Jesu.*

14. *Hæc tibi scribo, sperans me ad te venire citò:*

15. *si autem tardavero, ut scias quomodo oporteat te in domo Dei conversari; quæ est ecclesia Dei vivi columna & firmamentum veritatis.*

16. *Et manifestè magnum est pietatis*

℣. 13. *expl.* en vertu & en dignité. L'Apôtre ne prétend pas par-là exciter les ministres inferieurs d'aspirer aux dignités les plus éminentes, mais seulement de se rendre digne que l'Eglise, qui a besoin de saints ministres, les y puisse élever.

Ibid. *expl.* Rien ne donne plus de liberté aux ministres de l'Evangile pour reprendre les déreglés, ni plus de crédit pour faire bien recevoir ce qu'ils disent, que d'être fideles dans leur ministere aux interêts de JESUS-CHRIST, & irreprochables dans leur vie aux yeux des Chrétiens.

℣. 15. *expl.* L'Eglise ne peut faillir en ce qui regarde la foi.

sacramentum, quod manifestatum est in carne, justificatum est in spiritu, apparuit Angelis, prædicatum est gentibus, creditum est in mundo, assumptum est in gloria.

que ce mystere d'amour ″, qui s'est fait voir ″ dans la chair, a été justifié par l'Esprit ″, a été manifesté aux Anges, prêché aux nations, cru dans le monde, reçu dans la gloire.

ỳ. 16. *expl.* Il parle du mystere de l'Incarnation, qui est l'abregé de la doctrine & le fondement de la piété de l'Eglise.

Ibid. *lettr.* a paru. *grec.* Dieu a paru revêtu de la chair. Il a justifié ce qu'il étoit par le Saint-Esprit, il a été vû des Anges, &c.

Ibid. *expl.* par les miracles que le Saint-Esprit a fait faire, soit à JESUS-CHRIST même, soit aux Prédicateurs de son Evangile.

CHAPITRE IV.

§. 1. *Fuir les fables & les erreurs. Se nourrir de la vérité. Préferer les exercices de la pieté à ceux du corps.*

1. *Spiritus autem manifestè dicit, quia in novissimis temporibus discedent quidam à fide, attendentes spiritibus erroris, & doctrinis dæmoniorum,*

2. *in hypocrisi loquentium mendacium,*

1. Or l'Esprit ″ dit expressement ″, que dans les tems à venir, quelques-uns abandonneront la foi, en suivant des esprits d'erreur ″, & des doctrines diaboliques,

2. enseignées par des imposteurs pleins d'hypo-

2. Tim. 3. 1.
2. Pet. 3. 3.
Jud. 18.

ỳ. 1. *expl.* le Saint-Esprit.

Ibid. *expl.* sans ambiguité & sans obscurité, par ceux qui ont le don de prophetie.

Ibid. *expl.* C'est à-dire, de prétendues révelations, qui seront plutôt des erreurs & des illusions du démon.

crifie ″, dont la conscience est noircie de crimes ″ ;

& cauteriatam habentium suam conscientiam ;

3. qui interdiront le mariage, & l'usage des viandes ″, que Dieu a créées pour être reçues avec action de graces par les fideles, & par ceux qui ont reçu la connoissance de la verité ″.

3. *prohibentium nubere, abstinere se à cibis, quos Deus creavit ad percipiendum cum gratiarum actione fidelibus, & iis qui cognoverunt veritatem.*

4. Car tout ce que Dieu a créé est bon, & on ne doit rien rejetter de ce qui se mange avec action de graces :

4. *Quia omnis creatura Dei bona est, & nihil rejiciendum quod cum gratiarum actione percipitur :*

5. parce qu'il est sanctifié par la parole de Dieu,

5. *Sanctificatur enim per verbum Dei,*

℣. 2. *expl.* Tel fut Apollonius qui contrefaisoit l'homme de bien, & que quelques-uns de ses disciples vouloient faire passer pour un homme divin, quoique ce fût un homme très-corrompu, qui vint à Ephese du vivant même de Timothée, pour y semer sa doctrine.

Ibid. *lettr.* & cauterisés en leur propre conscience. Metaphore fondée sur ce que les cauteres flétrissent & noircissent les endroits du corps où on les applique.

℣. 3. *expl.* Tels furent les Marcionites & les Manichéens : ils condamnoient & interdisoient tout mariage, & prétendoient que le vin & la chair étoient de leur nature quelque chose de mauvais, dont on ne pouvoit se servir sans peché. Ils se formoient l'idée de deux Dieux, l'un bon & l'autre mauvais ; & ils attribuoient au mauvais la création du vin, de la chair, &c. & l'institution du mariage. Ceci ne fait donc rien contre les vœux de chasteté & l'abstinence de certaines viandes pratiquée dans l'Eglise ; puisque ceux qui observent ces choses ne le font point dans la créance que le mariage soit mauvais & défendu, ou qu'aucune sorte de viande soit impure & mauvaise de sa nature, mais par principe de piété, ou d'obéïssance, ou de pénitence & de mortification ; de même qu'on peut le faire quelquefois par principe de santé & selon l'ordre des medecins.

Ibid. *autr.* cette vérité, que tout ce que Dieu, &c.

& orationem.

& par la priere ″.

6. *Hæc proponens fratribus, bonus eris minister Christi Jesu, enutritus verbis fidei, & bonæ doctrinæ, quam assecutus es.*

6. Enseignant ceci aux freres, vous serez un bon ministre de JESUS-CHRIST, vous nourrissant″ des verités de la foi, & de la bonne doctrine que vous avez apprise.

7. *Ineptas autem, & aniles fabulas devita: exerce autem teipsum ad pietatem.*

7. Fuyez les fables impertinentes & pueriles ″; & exercez-vous à la piété. *Supr. 1. 4. 2. Tim. 2. 23.*

8. *Nam corporalis exercitatio, ad modicum utilis est: pietas autem ad omnia utilis est, promissionem habens vitæ quæ nunc est, & futuræ.*

8. Car les exercices corporels servent à peu de chose ″; mais la piété est utile à tout, & c'est à elle que les biens de la vie présente ″, & ceux de la vie future ont été promis ″.

℣. 5. *expl.* C'est-à-dire, que Dieu a déclaré dans le nouveau Testament, qu'il n'y a plus rien de commun ni de profane dans la loi de grace, & qu'on peut user saintement de toutes choses; *Ou bien*, qu'encore qu'il y eût quelque chose d'impur dans les viandes, il n'y auroit pas lieu d'en rien craindre, parce que les fideles, avant que de s'en servir, les sanctifient en quelque façon par leurs prieres, composées des paroles de Dieu même, qui ont la force d'attirer la bénédiction de Dieu sur ce que nous mangeons.

℣. 6. *expl.* vous témoignerez que vous avez été nourri de la vraie foi.

℣. 7. *lettr.* semblables aux contes que les vieilles font aux enfans *expl.* Il parle principalement de la doctrine qu'il venoit de condamner, qui n'étoit fondée que sur des révelations fabuleuses.

℣. 8. *expl.* Il parle des exercices corporels, & du grand soin que prennent d'ordinaire les hommes pour conserver ou fortifier leur santé: *Ou bien* des exercices exterieurs de la piété, qui ne sont pas animés de la charité.

Ibid. *expl.* de la grace & de la paix de l'ame, qui accompagne toujours les exercices de piété dans cette vie.

Ibid. *expl.* au-lieu que ces choses ne sont promises à l'abstinence de la viande & du mariage, que par rapport à

§. 2. *Donner bon exemple. Lire & enseigner. Ne point négliger la grace. Veiller sur soi.*

9. Ce que je vous dis " est une verité certaine ; & digne d'être reçue avec une entiere soumission.

9. *Fidelis sermo, & omni acceptione dignus.*

10. Car ce qui nous porte à souffrir tous les maux & toutes les malédictions dont on charge, c'est que nous esperons au Dieu vivant " qui est le Sauveur de tous les hommes, & principalement des fideles ".

10. *In hoc enim laboramus, & maledicimur, quia speramus in Deum vivum, qui est Salvator omnium hominum, maximè fidelium.*

11. Annoncez ces choses, & enseignez-les.

11. *Præcipe hæc, & doce.*

12. Que personne ne vous méprise à cause de votre jeunesse " ; mais rendez-vous l'exemple & le modele des fideles dans les entretiens, dans la ma-

12. *Nemo adolescentiam tuam contemnat : sed exemplum esto fidelium, in verbo, in conversatione, in caritate, in fide,*

la piété interieure par laquelle on entre dans ces pratiques.

℣. 9. *expl.* Ce qu'il venoit de dire touchant la récompense de la vie future promise à la piété.

℣. 10. *expl.* qui récompense ceux qui le servent.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qui exerce sa bonté sur tous les hommes par les differens bienfaits qu'il répand sur eux ; mais principalement sur les fideles, puisque c'est à eux seuls qu'il accorde le véritable salut, en comparaison duquel tous les biens & toutes les faveurs que Dieu accorde aux hommes en ce monde ne sont presque rien. Theophilacte explique ce verset par le verset 4. du chap 2. ci-dessus. *Estius in hunc locum.*

℣. 12. *expl.* Que la gravité de votre conduite supplée à l'âge qui vous peut manquer. Ce n'est pas que Timothée ne fût encore qu'un jeune homme ; mais il étoit jeune par comparaison aux autres, qui n'étoient ordinairement promus à la dignité sacerdotale que dans la vieillesse.

fide, in castitate.

niere d'agir avec le prochain″, dans la charité″, dans la foi, dans la chasteté.

13. *Dum venio, attende lectioni, exhortationi, & doctrinæ.*

13. En attendant que je vienne, appliquez-vous à la lecture, à l'exhortation″, & à l'instruction″.

14. *Noli negligere gratiam, quæ in te est, quæ data est tibi per prophetiam, cum impositione manuum presbyterii.*

14. Ne negligez pas la grace qui est en vous″, qui vous a été donnée, suivant une révélation prophetique″, par l'imposition des mains des Prêtres″.

15. *Hæc meditare, in his esto; ut profectus tuus manifestus sit omnibus.*

15. Meditez ces choses, soyez-en toujours occupé, afin que votre avancement soit connu de tous.

16. *Attende tibi, & doctrinæ: insta in illis. Hoc enim faciens, & teipsum salvum facies, & eos qui te audiunt.*

16. Veillez sur vous-même, & sur l'instruction *des autres*: demeurez fermes dans ces exercices: car agissant de la sorte vous vous sauverez vous-même, & ceux qui vous écoutent.

℣. 12. *grec. aj.* dans l'esprit.
℣. 13. *expl.* particuliere & familiere.
Ibid. *expl.* publique des fideles.
℣. 14. *expl.* pour vous acquitter dignement de la prédication & des autres fonctions de votre ministere.
Ibid. *lettr.* par prophetie. *Voyez* 1. 18.
Ibid. *expl.* qui selon la coutume de l'Eglise, vous ont imposé les mains avec moi lorsque je vous ai ordonné. *Voyez* 2. *Tim.* 1. 6. Quelques-uns entendent par ce mot de *Prêtres*, les Evêques qui avoient assisté S. Paul dans l'ordination de Timothée.

CHAPITRE V.

§. 1. *Respect pour les vieillards. Honorer les vraies veuves; leurs qualités. Veuve dans les délices.*

1. NE reprenez pas les vieillards avec rudesse, mais avertissez-les" comme vos peres "; & les jeunes hommes comme vos freres;

2. les femmes âgées comme vos meres, les jeunes comme vos sœurs, avec toute sorte de pureté.

3. † Honorez & assistez les veuves, qui sont vraiment veuves ".

† Une sainte non Vierge ni Martyre.

4. Que si quelque veuve a des fils ou des petits-fils, qu'ils apprennent premierement à exercer leur piété envers leur propre famille ", & à rendre à leurs peres & à leurs meres

1. *SEniorem ne increpaveris, sed obsecra ut patrem; juvenes, ut fratres;*

2. *anus, ut matres; juvenculas, ut sorores, in omni castitate.*

3. *Viduas honora, quæ verè viduæ sunt.*

4. *Si qua autem vidua filios, aut nepotes habet, discat primùm domum suam regere, & mutuam vicem reddere parentibus, hoc enim ac-*

℣. 1. *lettr.* priez-les. *grec.* exhortez-les.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, avec une telle douceur & un tel respect, que vous paroissiez les prier, plutôt que de les reprendre: ce que tous les Pasteurs doivent observer, principalement s'ils sont d'un âge beaucoup inferieur à celui de la personne qu'ils veulent reprendre.

℣. 3. *expl.* Il appelle vraiment veuves, celles qui sont abandonnées & dénuées de tout secours humain, & qui renoncent aux divertissemens & aux pratiques du monde.

℣. 4. *expl.* qu'ils fournissent aux besoins de leur mere pauvre sans en charger l'Eglise. *autr.* qu'elle apprenne premierement à rendre pieuse sa propre famille, donnant à ses enfans l'éducation, comme elle l'a reçue de son pere & de sa mere.

ceptum est coram Deo.

ce qu'ils ont reçu d'eux ; car c'est une chose agréable à Dieu.

5. *Quæ autem verè vidua est, & desolata, speret in Deum, & instet obsecrationibus & orationibus nocte ac die.*

5. Mais que la veuve qui est vraiment veuve & abandonnée, espere en Dieu, & persevere jour & nuit dans les prieres & les oraisons.

6. *Nam quæ in deliciis est, vivens mortua est.*

6. Et pour celle qui vit dans les délices ″, elle est morte ″, quoiqu'elle paroisse vivante.

7. *Et hoc præcipe, ut irreprehensibiles sint.*

7. Faites-leur donc entendre ceci, afin qu'elles ″ se conduisent d'une maniere irreprehensible.

8. *Si quis autem suorum, & maximè domesticorum curam non habet, fidem negavit, & est infideli deterior.*

8. Que si quelqu'un n'a pas soin des siens ″, & particulierement de ceux de sa maison, il a renoncé à la foi, & est pire qu'un infidele ″.

9. *Vidua eligatur non minùs sexaginta*

9. Que celle qui sera choisie pour être mise au

℣. 6. *expl.* Il parle de celles qui sont riches, qui menent une vie mondaine & ne recherchent que leur propre satisfaction, ne demeurant dans l'état de viduité que pour être dans l'indépendance, & non par l'amour de la chasteté.

Ibid. *expl.* aux yeux de Dieu.

℣. 7. *autr.* afin qu'ils ; *i. e.* les fideles, tant hommes que femmes.

℣. 8. *expl.* en leur fournissant les choses nécessaires à la vie.

Ibid. *expl.* Il dément sa foi par ses actions, quoiqu'il en retienne la créance ; puisqu'il agit contre les plus saintes maximes de l'Evangile, & contre les regles qui l'obligent le plus étroitement, manquant à un devoir auquel les infideles n'ont pas accoutumé de manquer, & agissant comme s'il ne croyoit pas même en Dieu.

rang des veuves, n'ait pas moins de soixante ans ‖ ; qu'elle n'ait eu qu'un mari,

annorum, quæ fuerit unius viri uxor,

10. & qu'on puisse rendra témoignage de ses bonnes œuvres ; si elle a *bien* élevé ses enfans ; si elle a exercé l'hospitalité : si elle a lavé les pieds des saints ‖ ; si elle a secouru les affligés ; si elle s'est appliquée à toutes sortes de bonnes œuvres ¶.

10. *in operibus bonis testimonium habens, si filios educavit, si hospitio recepit, si sanctorum pedes lavit, si tribulationem patientibus subministravit, si omne opus bonum subsecuta est.*

11. Mais n'admettez point en ce nombre les jeunes veuves ; parce que la mollesse de leur vie les portant à secouer le joug de JESUS-CHRIST ‖, elles veulent se remarier,

11. *Adolescentiores autem viduas devita: cùm enim luxuriatæ fuerint in Christo, nubere volunt,*

12. s'engageant ainsi dans la condamnation par le violement de la foi qu'elles lui avoient donnée auparavant ‖.

12. *habentes damnationem, quia primam fidem irritam fecerunt.*

℣. 9. *expl.* Il entend les veuves qui sont nourries aux dépens de l'Eglise. Car les plus jeunes doivent gagner leur vie en travaillant. Quelques-uns croient que l'Apôtre parle de celles qu'on devoit choisir pour être Diaconesses.

℣. 10. *expl.* des étrangers qui arrivoient, selon la coutume.

℣. 11. *expl.* Quelques-uns donnent cet autre sens à ce verset : Car après avoir fait bonne-chere aux dépens de l'Eglise, elles renoncent à JESUS-CHRIST pour leur époux, & en se remariant elles violent la foi qu'elles lui avoient donnée auparavant, & s'attirent une juste condamnation.

℣. 12. *expl.* lui ayant promis en s'engageant au service de l'Eglise de persévérer dans leur viduité par un vœu ex-

13. *Simul autem & otiosæ discunt circuire domos: non solùm otiosæ, sed & verbosæ, & curiosæ, loquentes quæ non oportet.*

13. Mais de plus, elles deviennent faineantes, & s'accoutument à courir par les maisons ″ ; & non seulement faineantes, mais encore causeuses & curieuses, s'entretenant de choses dont elles ne devroient point parler.

14. *Volo ergo juniores nubere, filios procreare, matres familias esse, nullam occasionem dare adversario maledicti gratiâ.*

14. J'aime donc mieux que les jeunes *veuves* se marient ″ ; qu'elles ayent des enfans; qu'elles gouvernent leur ménage, & qu'elles ne donnent aucun sujet aux ennemis de notre religion de nous faire des reproches ″.

15. *Jam enim quædam conversæ sunt retro satanam.*

15. Car il y en a déja quelques-unes qui se sont égarées ″ pour suivre satan.

près, quoique simple pour lors, & qui par conséquent ne rendoit pas nul leur mariage, quoiqu'il fut illicite, selon que le marque saint Augustin, *liv. du bien de la viduité*, *c. 9. & liv. de la sainte virginité. c. 34.*

℣. 13. *expl.* pour y passer le tems en visites.

℣. 14. *expl.* C'est-à-dire, qu'il est plus à propos que celles qui peuvent raisonnablement prévoir n'être pas assez fortes pour garder la continence, *se marient*, que de s'y engager ainsi par une promesse solemnelle. Car à l'égard des veuves qui ont sujet de croire par leur propre experience, qu'elles auront assez de force, moyennant la grace de Dieu, pour se conserver dans leur viduité, l'Apôtre leur conseille dans la 1. aux Cor. ch. 7. v. 8. & 9. de préferer cet état à celui du mariage, comme étant plus propre pour vaquer au salut.

Ibid. *expl.* Comme si les mœurs des Chrétiens ne répondoient point à la doctrine.

℣. 15. *expl.* C'est-à-dire, que quelques-unes avoient déja abandonné la profession qu'elles avoient faite de demeurer veuves le reste de leurs jours.

16. Que si quelqu'un des fideles a des veuves *qui lui soient proches*, qu'il leur donne ce qui leur est nécessaire, & que l'Eglise n'en soit pas chargée ; afin qu'elle puisse entretenir celles qui sont vraiment veuves ".

16. *Si quis fidelis habet viduas, subministret illis, & non gravetur Ecclesia : ut iis, quæ verè viduæ sunt, sufficiat.*

§. 2. *Subsistance ; accusation ; reprehension ; ordination des Prêtres. Pechés publics.*

17. Que les Prêtres qui gouvernent bien soient doublement honorés " ; principalement " ceux qui travaillent à la prédication de la parole, & à l'instruction *des peuples* ".

17. *Qui benè præsunt presbyteri, duplici honore digni habeantur : maximè qui laborant in verbo & doctrina.*

Deut. 25. 4. 1. Cor. 9. 9. Matth. 10. 10. Luc 10. 7.

18. Car l'Ecriture dit : Vous ne lierez point la bouche au bœuf qui foule le grain " ; & : Celui qui travaille est digne du prix de son travail ".

18. *Dicit enim scriptura : Non alligabis os bovi trituranti ; & : Dignus est operarius mercede suâ.*

19. Ne recevez point d'accusation contre un

19. *Adversus Presbyterum accusationem*

ỷ. 16. *expl.* celles qui n'ont ni parens ni amis qui les reconnoissent.

ỷ. 17. *expl.* non seulement en leur rendant le respect qu'on doit à leur caractere ; mais aussi en leur fournissant les choses nécessaires à leur subsistance avec plus d'étendue, lorsqu'ils n'en ont point d'ailleurs.

Ibid. *expl.* Ce mot ne se doit entendre qu'à l'égard de la subsistance, & non à l'égard du respect qu'on doit à tous les Prêtres.

Ibid. *expl.* l'instruction : pour exhorter aux vertus ceux qui avoient déja embrassé la foi : la Prédication ; pour annoncer la foi à ceux qui ne l'avoient pas encore reçue.

ỷ. 18. *expl.* au Pasteur qui explique l'Evangile.

Ibid. *expl.* C'est une regle du droit naturel.

noli recipere, nisi sub duobus aut tribus testibus.

Prêtre ", que sur la déposition de deux ou trois témoins ".

20. *Peccantes coram omnibus argue, ut & ceteri timorem habeant.*

20. Reprenez devant tout le monde ceux qui seront coupables de crimes ", afin que les autres ayent de la crainte ".

21. *Testor coram Deo & Christo Jesu, & electis Angelis, ut hæc custodias sine præjudicio, nihil faciens in alteram partem declinando.*

21. Je vous conjure devant Dieu, devant JESUS-CHRIST, & les Anges élus, d'observer ces choses, sans prévention & sans préjugé ", ne faisant rien par des inclinations particulieres ".

22. *Manus citò nemini imposueris, neque communicaveris*

22. N'imposez legerement les mains à personne ", & ne vous rendez

℣. 19. *expl.* Cela suppose que l'Evêque a toujours été le juge naturel des Prêtres, & qu'il y a toujours eu de la subordination des Prêtres aux Evêques.

Ibid. *expl.* pour ménager la réputation des Prêtres, qui souvent sont exposés à la haine & à la calomnie de ceux qu'ils sont obligés de reprendre.

℣. 20. *expl.* si les crimes sont publics. Tout ce verset peut s'entendre géneralement de tous les fideles qui sont convaincus de crimes, sans le restraindre aux Prêtres seuls, dont on a toujours eu soin de cacher les pechés pour éviter le scandale des peuples, à moins qu'ils ne fussent devenus très-publics & scandaleux.

Ibid. *expl.* qui les empêche de se laisser entraîner aux mauvais exemples.

℣. 21. *expl.* Ce qui se fait lorsqu'on juge sans entendre les parties, & qu'on se laisse tout-d'un-coup persuader par les raisons de l'une, sans vouloir donner lieu à l'autre d'exposer les siennes.

Ibid. *lettr.* en penchant plus d'un côté que de l'autre. *expl.* à cause des sollicitations qui sont faites en faveur de l'une des parties.

℣. 22. *expl.* C'est-à-dire, ne soyez pas facile à ordonner des Evêques, des Prêtres & des Diacres.

point participant des pechés d'autrui. Conservez-vous pur vous-même//.

peccatis alienis. Teipsum castum custodi.

23. Ne continuez plus de ne boire que de l'eau ; mais usez d'un peu de vin, à cause de votre estomac & de vos frequentes maladies.

23. *Noli adhuc aquam bibere, sed modico vino utere, propter stomachum tuum, & frequentes tuas infirmitates.*

24. Il y a des personnes dont les pechés sont connus avant le jugement & l'examen qu'on en pourroit faire : il y en a d'autres qui ne se découvrent qu'ensuite de cet examen//.

24. *Quorumdam hominum peccata manifesta sunt, præcedentia ad judicium : quosdam autem & subsequuntur.*

25. Il y en a de même dont les bonnes œuvres sont visibles avant *qu'on les élise* ; & si elles ne le sont pas encore, elles ne demeureront pas longtems cachées.

25. *Similiter & facta bona manifesta sunt : & quæ aliter se habent, abscondi non possunt.*

ỳ. 22. *expl.* de toute faute notable, pour pouvoir juger équitablement & avec liberté des crimes des autres ; & qu'on ne puisse justement vous dire que vous condamnez les choses que vous faites vous-même : *Ou bien*, en prenant part aux pechés d'autrui. *S. Aug. cont. litt. Petil. c.* 106. D'autres l'entendent en particulier de la vertu de chasteté. *S. Chrysost.*

ỳ. 24. & 25. *lettr.* Les pechés de quelques hommes sont manifestes, précedant le jugement, & ceux de quelques autres le suivent. De même il y a de bonnes œuvres manifestes par avance ; & celles qui ne sont pas de cette sorte ne se peuvent cacher. Par où l'Apôtre fait entendre à Timothée, avec combien de soin il doit examiner ceux qu'il auroit à ordonner pour le ministere.

CHAPITRE · VI.

§. 1. *Serviteurs & maîtres. Faux Docteurs. Combats de paroles. Trafic de pieté. Pauvreté contente. Piege des richesses.*

1. *Quicumque sunt sub jugo servi, dominos suos omni honore dignos arbitrentur, ne nomen Domini & doctrina blasphemetur.*

1. Que tous les serviteurs qui sont sous le joug *de la servitude*, sçachent qu'ils sont obligés de rendre toute sorte d'honneur à leurs maîtres, afin de n'être pas cause que le nom & la doctrine de Dieu soient exposés à la médisance des hommes ‖ :

2. *Qui autem fideles habent dominos, non contemnant, quia fratres sunt; sed magis serviant quia fideles sunt & dilecti, qui beneficii participes sunt. Hæc doce, & exhortare.*

2. Que ceux qui ont des maîtres fideles ne les méprisent pas, parce qu'ils sont leurs freres ‖ ; mais qu'ils les servent au-contraire encore mieux, parce qu'ils sont fideles & plus dignes d'être aimés, comme étant participans de la *même* grace ; voilà ce que vous devez enseigner, & à quoi vous devez exhorter.

℣. 1. *lettr.* blasphemés. *expl.* Comme si la Religion chrétienne troubloit le droit des gens & de la nature, en affranchissant les serviteurs du joug de leurs maîtres. Ce que quelques hérétiques avançoient alors en Asie, par une mauvaise explication de ce que dit JESUS-CHRIST, *Jean* 8. 36. *Si le Fils vous met en liberté, vous serez veritablement libres.*

℣. 2. *expl.* par le Baptême & par la foi.

3. Si quelqu'un enseigne une doctrine differente *de celle-ci*, & n'embrasse pas les saintes instructions de notre Seigneur Jesus-Christ, & la doctrine qui est selon la piété,

4. il est enflé d'orgueil, il ne sçait rien ″; mais il est possedé d'une maladie d'esprit qui l'emporte en des questions & des combats de paroles; d'où naissent l'envie, les contestations, les médisances, les mauvais soupçons,

5. les disputes pernicieuses de personnes qui ont l'esprit corrompu; qui sont privées de la verité, & s'imaginent que la piété leur doit servir de moyen pour s'enrichir ″.

† S. Alexis. 6. † Il est vrai néanmoins que c'est une grande richesse que la piété, qui se contente de ce qui suffit ″.

Job 1. 21. Eccli. 5. 14. 7. Car nous n'avons

3. Si quis aliter docet, & non acquiescit sanis sermonibus Domini nostri Jesu Christi, & ei, quæ secundùm pietatem est, doctrinæ:

4. superbus est, nihil sciens; sed languens circa quæstiones & pugnas verborum: ex quibus oriuntur invidiæ, contentiones, blasphemiæ, suspiciones malæ,

5. conflictationes hominum mente corruptorum, & qui veritate privati sunt, existimantium quæstum esse pietatem.

6. Est autem quæstus magnus, pietas cum sufficientia.

7. Nihil enim intu-

℣. 4. *expl.* Il semble que l'Apôtre ait en vûe quelques Docteurs Juifs, qui considerant la franchise & la liberté que la loi donnoit aux Juifs à l'égard des étrangers, enseignoient, que les esclaves Chrétiens n'étoient pas obligés d'être soumis à des maîtres infideles.

℣. 5. *grec. aj.* séparez-vous de ces sortes de personnes.

℣. 6. *expl.* puisqu'au lieu des richesses temporelles & périssables, elle remplit notre cœur de Dieu, qui est tout son bien, & qu'elle nous est un gage assuré des richesses célestes & éternelles.

limus in hunc mundum : haud dubium quod nec auferre quid possumus.

rien apporté en ce monde, & il est sans doute que nous n'en pouvons aussi rien emporter.

8. *Habentes autem alimenta, & quibus tegamur, his contenti sumus.*

8. Ayant donc de quoi nous nourrir, & de quoi nous couvrir ", nous devons être contens. Prov. 27. 26.

9. *Nam qui volunt divites fieri, incidunt in tentationem, & in laqueum diaboli, & desideria multa inutilia, & nociva, quæ mergunt homines in interitum & perditionem.*

9. Mais ceux qui veulent devenir riches", tombent dans la tentation & dans le piége du diable, & en divers desirs inutiles " & pernicieux, qui précipitent les hommes dans l'abîme de la perdition & de la damnation ".

10. *Radix enim omnium malorum est cupiditas: quam quidam appetentes, erraverunt à fide, & inseruerunt se doloribus multis.*

10. Car la passion pour le bien " est la racine de tous les maux " : & quelques-uns en étant possedés, se sont égarés de la foi, & se sont embarrassés en une infinité d'afflictions & de peines ".

℣. 8. *expl.* Il entend par le vivre & le vêtir, tout ce qui est nécessaire à la vie.

℣. 9. *expl.* L'Apôtre ne dit pas *ceux qui sont riches*; car on peut posseder des richesses sans y attacher son cœur; mais il dit, ceux qui emploient tous leurs soins pour acquerir des richesses.

Ibid. *grec.* insensés.

Ibid. *expl.* dans la damnation éternelle.

℣. 10. *expl.* l'avarice.

Ibid. *expl.* Il n'y a point de maux ou de pechés où l'amour du bien ne puisse porter & précipiter les hommes, lorsqu'ils croient que ces pechés leur pourront servir à devenir plus riches.

Ibid. *expl.* Que ne souffre-t on pas quand on est possedé du desir des richesses?

§. 2. *Vertus d'un homme de Dieu. Attente de* JESUS-CHRIST. *Avis pour les riches. Garder le dépôt. Fuir les nouveautés.*

11. Mais pour vous, ô homme de Dieu, fuyez ces choses: & suivez en tout la justice, la piété, la foi, la charité, la patience, la douceur.

12. Soyez fort & courageux dans le saint combat de la foi ''; travaillez à remporter *le prix* de la vie éternelle ¶, à laquelle vous avez été appellé, ayant si excellemment confessé la foi en présence de plusieurs témoins ''.

13. Je vous ordonne devant le Dieu qui fait vivre tout ce qui vit, & devant JESUS-CHRIST qui a rendu sous Ponce Pilate un si excellent témoignage *à la verité*.

Matth. 27. 11. Joan. 18. 33. 36.

14. de garder les préceptes que je vous donne, en vous conservant sans tache & sans reproche, jusqu'à l'avenement glorieux de notre Seigneur JESUS-CHRIST '',

11. *Tu autem, ô homo Dei, hæc fuge: sectare verò justitiam, pietatem, fidem, caritatem, patientiam, mansuetudinem.*

12. *Certa bonum certamen fidei, apprehende vitam æternam, in qua vocatus es, & confessus bonam confessionem coram multis testibus.*

13. *Præcipio tibi coram Deo, qui vivificat omnia, & Christo Jesu, qui testimonium reddidit sub Pontio Pilato, bonam confessionem,*

14. *ut serves mandatum sine macula irreprehensibile, usque in adventum Domini nostri Jesu Christi,*

℣. 12. *lettr.* Combattez le bon combat de la foi.

Ibid. *expl.* dans differentes occasions où vous avez soutenu & confessé courageusement la foi devant les juges. C'est de cette sorte de confession de foi, lorsque la mort ne s'ensuivoit pas, qu'on appelloit certaines personnes *Confesseurs*. Plusieurs expliquent ceci de la profession de foi qui se fait au Baptême, ou dans l'ordination Episcopale.

℣. 14. *expl.* C'est-à-dire, jusqu'à la fin de votre vie.

15. *quem suis temporibus ostendet beatus & solus potens Rex regum, & Dominus dominantium:*

15. que doit faire paroître en son tems celui qui est *souverainement* heureux, qui est le seul puissant, le Roi des rois, & le Seigneur des seigneurs: Apoc. 17. 14. & 19. 16.

16. *qui solus habet immortalitatem, & lucem inhabitat inaccessibilem: quem nullus hominum vidit, sed nec videre potest: cui honor, & imperium sempiternum. Amen.*

16. qui seul possede l'immortalité ″, qui habite une lumiere inaccessible″: que nul des hommes n'a vû & ne peut voir ; à qui est ″ l'honneur & l'empire dans l'éternité. Amen. Joan. 1. 18. 1 Joan. 4. 12.

17. *Divitibus hujus sæculi præcipe non sublime sapere, neque sperare in incerto divitiarum, sed in Deo vivo (qui præstat nobis omnia abundè ad fruendum)*

17. Donnez pour maximes aux riches de ce monde, de n'être point orgueilleux, de ne mettre point leur confiance dans les richesses incertaines & perissables, mais dans le Dieu vivant qui nous fournit avec abondance ce qui est nécessaire à la vie″; Luc. 12. 15.

18. *benè agere, divites fieri in bonis ope-*

18. d'être charitables & bienfaisans ; de se rendre

car, comme dit S. Augustin, *lettr.* 199. le jour où chacun sortira de ce monde tel qu'il doit paroître au jugement dernier, est pour lui le jour de l'avenement du Seigneur.

℣. 16. *expl.* par lui-même ; *ou*, il entend une parfaite immutabilité.

Ibid. *expl.* aux yeux des hommes mortels, & qu'aucune créature, quelque pure quelle soit, ne peut voir sans être fortifiée d'une lumiere surnaturelle, qui s'appelle la lumiere de gloire.

Ibid. *autr.* soit.

℣. 17. *expl.* qui a tout créé pour l'homme.

riches en bonnes œuvres; de donner l'aumône de bon cœur; de faire part de leurs biens;

ribus, facilè tribuere, communicare,

19. de se faire un trésor " & un fondement solide pour l'avenir", afin d'arriver à la veritable vie.

19. *thesaurizare sibi fundamentum bonum in futurum, ut apprehendant veram vitam.*

20. O Timothée, gardez le dépôt " qui vous a été confié, fuyant les profanes nouveautés de paroles ", & toute doctrine contraire qui porte faussement le nom de science,

20. *O Timothee, depositum custodi, devitans profanas vocum novitates, & oppositiones falsi nominis scientiæ,*

21. dont quelques-uns faisant profession se sont égarés de la foi. Que la grace demeure avec vous. Amen.

21. *quam quidam promittentes, circa fidem exciderunt. Gratia tecum. Amen.*

℣. 19. *expl.* un trésor de toute sorte de vertus & de bonnes œuvres; qui nous assure les richesses mêmes périssables, en les cachant dans le sein des pauvres.

Ibid. *expl.* De même que l'édifice matériel s'éleve sur les fondemens qui sont cachés dans la terre; ainsi l'édifice du salut éternel s'éleve sur le trésor caché des bonnes œuvres.

℣. 20. *expl.* la foi, la doctrine chrétienne.

Ibid. *expl.* les nouvelles manieres de parler des hérétiques, comme étant profanes & contraires aux vérités saintes de la religion: car il ne prétend pas blâmer absolument toutes les nouvelles expressions en matiere de religion; lorsqu'elles servent à exprimer plus précisément la vérité, & lorsque l'Eglise les approuve & les consacre par l'usage.

Fin de la I. Epître à Timothée.

II. EPISTRE
DE SAINT PAUL
A TIMOTHÉE.

L'Apôtre Saint Paul *étant à Rome dans la captivité & dans les liens, se trouvant presque seul & abandonné par les disciples, ou parce que quelques-uns étoient retournés dans le siecle, ou parce qu'ils avoient été obligés de le quitter pour vaquer aux travaux Apostoliques ; il écrivit cette Lettre à son disciple Timothée, pour l'engager à le venir trouver avec Marc avant l'hiver, & à lui apporter un manteau, ses livres, & ses papiers ; & dans cette Lettre il l'invite à venir diligemment, parce qu'il est sur le point d'achever sa course, & d'être immolé par le martyre. Il prédit à ce disciple les diverses hérésies qui troubleront l'Eglise, les persécutions dont elle sera affligée, & l'exhorte à soutenir avec zele & avec intrépidité les travaux Apostoliques, à prêcher l'Evangile malgré la résistance des hommes, à perseverer dans la foi qu'il a reçue de ses ayeules, & à correspondre à la bonne éducation qu'il a eue dans sa jeunesse, à s'attacher de plus en plus à la lecture & à la*

méditation de l'Ecriture, à conserver le dépôt de la foi qui lui a été confié, à fuir les faux docteurs, & surtout Phigelle, Hermogene, Alexandre, Himenée, & Philete, & il se loue beaucoup de la charité d'Onesiphore qui l'est venu trouver à Rome dans ses liens.

Cette Lettre est écrite de Rome pendant la captivité de cet Apôtre, comme il paroît par les versets 8. 12. 16. chap. 1. v. 9. 10. & 17. chap. 2. & v. 6. 7. & 8. chap. 4. *elle fut portée par Tychique à Timothée qui étoit à Ephese*, chap. 4. v. 12. *selon la plus commune opinion, non pas dans la premiere, mais dans la seconde & derniere captivité de l'Apôtre. Les preuves qui appuyent ce sentiment sont*, 1°. *Qu'aux* v. 6. 7. & 8. du chap. 4. *l'Apôtre y parle clairement de sa mort prochaine*, 2°. *De ce que l'Apôtre s'applique à décrire à Timothée les circonstances de sa prison comme en étant absent, ce qui ne convient point à la premiere prison, puisque Timothée y étoit présent & captif avec lui.* Voyez la Lettre aux Colossiens, celle à Philemon, & celle aux Hebreux. 3°. *De ce qu'il se plaint d'avoir été abandonné de tous, quoiqu'il ait toujours eu dans sa premiere prison, non seulement Timothée, mais aussi Aristarque & Epaphras, comme il paroît par les Epîtres que l'on vient de citer*, 4°. chap. 4. v. 20. *il dit qu'en partant de Corinthe il a laissé Eraste, qu'en passant à Milet il a laissé Trophime malade. Or tous ces faits ne*

sçauroient convenir à sa premiere prison, *car il est dit*, Act. 20. v. 2. 4. &c. 5. *que Trophime & plusieurs autres qui avoient accompagné l'Apôtre en Grece, allerent l'attendre à Troade, il ne laissa donc point Trophime malade à Corinthe; au contraire ce disciple l'accompagna à Jerusalem, & fut la cause même que l'Apôtre y fut arrêté*, Act. 21. v. 29. *& il avoit été avant cela à Milet avec l'Apôtre*, Act. 20. v. 17.

Ceux au contraire qui soutiennent que l'Apôtre a écrit cette Lettre dans sa premiere captivité de Rome, comme saint Jerôme, saint Jean Chrysostome & Theodoret, s'appuyent sur les paroles du v. 16. *chap.* 4. La premiemiere fois que j'ai défendu ma cause, &c. *& de ces autres paroles du v.* 17. *&* 18. Mais le Seigneur m'a assisté & fortifié, afin que j'achevasse la prédication. J'ai été délivré de la gueule du lion, & le Seigneur me délivrera de toute action mauvaise, &c. *mais ils n'ont pas pris garde que l'Apôtre parle ici d'une premiere comparution devant Neron dans sa derniere captivité qui avoit precedé la Lettre qu'il écrit ici à Timothée, dans laquelle l'Apôtre fut abandonné de presque tous les disciples, d'où étant sorti avec quelque sorte de liberté, il s'occupa à prêcher de nouveau l'Evangile, & il y fit un grand progrès*, chap. 4. v. 17. & 18. *& ce n'est qu'à l'occasion d'une seconde comparution que l'Apôtre craignant l'évenement, dit au chap.*

Voyez Eusebe, l. 2. hist. cap. 21.

4. *v.* 6. 7. *&* 8. car pour moi je ſuis comme une victime qui a déja reçû l'aſperſion pour être ſacrifiée, &c. *& c'eſt ce qui l'obligeoit à inviter Timothée à venir diligemment*, v. 9. & v. 21. *& ce qui eſt dit ici* v. 20. *de Trophime laiſſé à Milet, n'a point de rapport avec ce qui eſt dit*, Act. 28. v. 1. *de l'Iſle de Malte, l'un dans le Grec ſe nommant* μιλήτω *& l'autre* μελίτη. *On peut voir ſur cette queſtion ce que l'on rapporte dans la chronologie qui eſt dans le dernier vol. de cette Bible, & en particulier dans les notes ci-après.*





II. EPISTRE DE SAINT PAUL A TIMOTHÉE*.

CHAPITRE PREMIER.

§. 1. *Rallumer le feu de la grace. Se revêtir d'un esprit de force. S'affermir en Dieu dans les maux.*

1. *PAulus Apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, secundùm promissionem vitæ, quæ est in Christo Jesu;*

2. *Timotheo carissimo filio, gratia, mi-*

1. PAUL, par la volonté de Dieu, Apôtre de JESUS-CHRIST, selon la promesse de la vie // que nous avons en JESUS-CHRIST:

2. A Timothée son fils bien-aimé; Dieu le Pere

* Cette Epître est sur le même suiet que la précedente, sçavoir touchant l'instruction des ministres de l'Eglise. On croit que S. Paul l'a écrite de Rome, où il étoit captif pour la seconde fois, vers l'an 65. de JESUS-CHRIST, environ un an avant son martyre. Quelques-uns néanmoins aiment mieux la placer au tems de sa premiere prison.

ỷ. 1. *expl.* L'Apôtre marque par là quelle est la fin de son apostolat, qui est d'annoncer aux fideles la promesse que JESUS-CHRIST leur a faite, & de les faire entrer en possession de la vie nouvelle & éternelle.

& JESUS-CHRIST notre Seigneur vous donnent & la grace, la misericorde ‖ & la paix.

3. Je rends graces au Dieu que mes ancêtres ont servi ‖, & que je sers avec une conscience pure ‖, de ce que nuit & jour vous m'êtes continuellement présent à l'esprit dans mes prieres;

4. car je me souviens de vos larmes ‖, & je desire de vous voir, afin d'être rempli de joie ‖,

5. me représentant cette foi sincere ‖ qui est en vous; qu'a eue premierement Loïde votre ayeule, & Eunice votre mere, & que je suis très-persuadé que vous avez aussi.

sericordia, pax à Deo Patre, & Christo Jesu Domino nostro.

3. *Gratias ago Deo, cui servio à progenitoribus in conscientia pura, quòd sine intermissione habeam tui memoriam in orationibus meis, nocte ac die*

4. *desiderans te videre, memor lacrymarum tuarum, ut gaudio implear,*

5. *recordationem accipiens ejus fidei, quæ est in te non ficta, quæ & habitavit primùm in avia tua Loide, & matre tua Eunice, certus sum autem quòd & in te.*

℣. 2. *Voyez la note* 1. *Tim.* 1. 2.

℣. 3. *lettr.* que je sers dès mes ancêtres.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qu'il étoit assuré qu'il n'adoroit pas d'autre Dieu que le véritable; ou, qu'il servoir Dieu avec une grande pureté de vie & de mœurs; ou enfin qu'il le servoit sincerement, sans hypocrisie, sans dissimulation.

℣. 4. *expl.* qu'il avoit répandues, lorsque l'Apôtre lui dit adieu à son départ d'Ephese pour retourner à Rome. *Act.* 20. 27. ou de celles que la persécution de ses adversaires lui faisoit répandre devant Dieu, pour implorer son secours.

Ibid. *expl.* non de son affliction, mais pour se conjouir avec lui de sa constance à souffrir, & de la récompense éternelle qu'il en devoit recevoir.

℣. 5. *expl.* exemte d'hypocrisie & de dissimulation, ou accompagnée des bonnes œuvres, & qui pratique ce qu'elle croit.

6. *Propter quam causam admoneo te, ut resuscites gratiam Dei, quæ est in te per impositionem manuum mearum.*

6. C'est pourquoi je vous avertis de rallumer ce feu de la grace de Dieu ″, que vous avez reçue par l'imposition de mes mains ″.

7. *Non enim dedit nobis Deus spiritum timoris; sed virtutis, & dilectionis, & sobrietatis.*

7. Car Dieu ne nous a *Rom.* 8.
pas donné un esprit de 15.
timidité, mais un esprit de courage, d'amour & de sagesse ″.

8. *Noli itaque erubescere testimonium Domini nostri, neque me vinctum ejus; sed collabora Evangelio, secundùm virtutem Dei,*

8. Ne rougissez donc point de notre Seigneur que vous devez confesser, ni de moi *qui suis* son captif; mais souffrez avec moi pour l'Evangile ″, selon la force *que vous recevrez* de Dieu,

9. *qui nos liberavit, & vocavit vocatione*

9. qui nous a sauvés, & nous a appellés par sa

℣. 6. *lettr.* de ressusciter la grace. *expl.* C'est-à-dire, de concevoir une nouvelle ferveur pour annoncer l'Evangile, & pour s'acquitter des autres devoirs de la charge Episcopale. Peut-être que Timothée étoit naturellement timide; & que cette timidité l'empêchoit de se porter avec liberté aux fonctions de son ministere, soit par une crainte d'y commettre quelque faute, qui venoit de la défiance de ses propres forces; ou par la honte naturelle aux jeunes-gens de parler devant le grand monde, & d'agir sur les autres avec autorité.

Ibid. *expl.* lorsque je vous ai fait Prêtre, & ensuite Evêque. *Voyez* 1. *Tim.* 4. 14.

℣. 7. *expl.* C'est de Dieu qu'un ministre doit attendre l'esprit de force & de courage contre la timidité; l'esprit de charité envers le prochain, qui surmonte la honte & la crainte des persécutions; l'esprit de sagesse & de discretion pour moderer l'excès de zele de la jeunesse.

℣. 8. *expl.* Ne refusez point de souffrir aussi-bien que moi, pour la prédication de l'Evangile, les persécutions & les peines qui y sont attachées.

Tit. 3. 5. vocation ſainte ″ ; non ſelon nos œuvres, mais ſelon le decret de ſa volonté ″ , & ſelon la grace qui nous a été donnée en Jesus-Christ ″ avant tous les ſiecles ″ ;

ſuâ ſanctâ, non ſecundùm opera noſtra, ſed ſecundùm propoſitum ſuum, & gratiam, quæ data eſt nobis in Chriſto Jeſu ante tempora ſæcularia.

10. & qui a paru maintenant par l'avenement de notre Seigneur Jesus-Christ, qui a détruit ſa mort ″ , & nous a découvert par l'Evangile la vie & l'immortalité.

10. Manifeſtata eſt autem nunc per illuminationem: Salvatoris noſtri Jeſu Chriſti, qui deſtruxit quidem mortem, illuminavit autem vitam & incorruptionem per Evangelium:

1.Tim. 2. 7. 11. C'eſt pour cela que j'ai été établi le Prédicateur, l'Apôtre & le Maître des nations.

11. in quo poſitus ſum ego prædicator & Apoſtolus, & magiſter gentium.

12. C'eſt ce qui m'a attiré les maux que je ſouffre ; mais je n'en rougis point. Car je ſçai qui eſt celui à qui j'ai confié mon dépôt ″ ; & je ſuis

12. Ob quam cauſam etiam hæc patior, ſed non confundor. Scio enim cui credidi; & certus ſum quia potens eſt depoſitum

℣. 9. *expl.* Ainſi par reconnoiſſance il faut travailler pour lui.

Ibid. *expl.* parce qu'il l'a ainſi réſolu & arrêté de toute éternité, ſans autre raiſon que celle de ſon bon plaiſir.

Ibid. *expl.* C'eſt-à dire, deſtinée en conſidération des mérites futurs de Jesus-Christ ; *ou*, que Dieu a réſolu avant tous les ſiecles de nous donner en ſon tems par les mérites de Jesus-Christ.

Ibid. *lettr.* avant les tems des ſiecles.

℣. 10. *expl.* par ſa mort.

℣. 12. *expl.* Ce dépôt eſt ſa vie. l'eſperance du bonheur éternel, le merite de toutes ſes afflictions & de ſes bonnes œuvres. *autr.* que j'ai pris pour l'objet de ma foi.

meum servare in illum diem.

persuadé qu'il est assez puissant pour me le garder" jusqu'à ce *grand* jour".

§. 2. *Regler sa vie sur la parole de Dieu. Garder le dépôt de la vérité par le saint Esprit.*

13. *Formam habe sanorum verborum, quæ à me audisti in fide & in dilectione in Christo Jesu.*

13. Proposez-vous pour modeles les saintes instructions que vous avez entendues de ma bouche, touchant la foi " & la charité qui est en Jesus-Christ.

14. *Bonum depositum custodi per Spiritum sanctum, qui habitat in nobis.*

14. Gardez, par le Saint-Esprit qui habite en nous, l'excellent dépôt qui vous a été confié ".

15. *Scis hoc, quòd aversi sunt à me omnes, qui in Asia sunt: ex quibus est Phigellus, & Hermogenes.*

15. Vous sçavez que tous ceux qui sont en Asie" se sont éloignés de moi : Phigelle & Hermogene" sont de ce nombre.

16. *Det misericordiam Dominus Onesiphori domui, quia sæpè*

16. Que le Seigneur répande sa misericorde sur la famille d'Onesiphore ", *Inf.* 4. 19.

℣. 12. *autr.* pour garder mon dépôt.

Ibid. *expl.* jusqu'au jour du jugement universel. Non que Dieu attende à récompenser les fideles jusqu'à ce jour ; mais parce que leur récompense ne sera pleine qu'en ce tems-là.

℣. 13. *autr.* conservant la foi. *lettr.* dans la foi ; *ou* avec la foi.

℣. 14. *expl.* Il parle du dépôt de la doctrine chrétienne.

℣. 15. *expl.* ceux d'Asie. *expl.* peut-être par un mépris pour ses liens : ou craignant qu'on ne les rendît coupables des services qu'ils auroient rendus à l'Apôtre.

Ibid. *expl.* Il marque principalement ces deux-ci, comme les chefs & les plus considérables de ceux qui l'avoient abandonné. On croit qu'ils abandonnerent aussi la foi en même tems, ou peu après.

℣. 16. *expl.* Il y a apparence qu'Onesiphore étoit un des premiers Chrétiens de l'Asie mineure, qui avoit sou-

parce qu'il m'a souvent soulagé, & qu'il n'a point rougi de mes chaînes ;

17. mais qu'étant venu à Rome il m'a cherché avec grand soin, & m'a trouvé.

18. Que le Seigneur lui fasse la grace de trouver misericorde devant lui en ce *dernier* jour ‖ : car vous sçavez mieux *que personne* combien d'assistances il m'a rendues à Ephese.

me refrigeravit, & catenam meam non erubuit :

17. *sed cùm Romam venisset, solicitè me quæsivit, & invenit.*

18. *Det illi Dominus invenire misericordiam à Domino in illa die. Et quanta Ephesi ministravit mihi, tu meliùs nosti.*

vent retiré & logé l'Apôtre chez lui, & lui avoit fourni ses necessités corporelles, & que n'ayant point eu honte de l'ignominie de sa prison, il ne l'avoit point abandonné comme les autres de l'Asie.

℣. 18. *expl.* Quelques-uns croient assez probablement, qu'Onesiphore étoit mort alors, & se servent de ce lieu pour autoriser la priere pour les morts. *From.*

CHAPITRE II.

§. 1. *Donner aux autres ce qu'on a reçu. Affaires séculieres interdites aux ministres de* JESUS-CHRIST.

1. FOrtifiez-vous donc, ô mon fils, par la grace qui est en JESUS-CHRIST ‖ ;

2. & gardant ce que vous avez appris de moi devant plusieurs témoins ‖, don-

1. *TU ergo, fili mi, confortare in gratia, quæ est in Christo Jesu :*

2. *& quæ audisti à me per multos testes, hæc commenda fideli-*

℣. 1. *expl.* que nous avons par JESUS-CHRIST.

℣. 2. *expl.* qui étoient présens lorsque je vous ai ordonné Evêque & rendu dépositaire de la parole de Dieu.

bus

bus hominibus, qui idonei erunt & alios docere.	nez-le en dépôt à des hommes fideles, qui soient eux-mes capables d'en instruire d'autres ".
3. *Labora sicut bonus miles Christi Jesu.*	3. Faites-vous à la fatigue & au travail ", comme un bon soldat de JESUS-CHRIST.
4. *Nemo militans Deo implicat se negotiis sæcularibus: ut ei placeat, cui se probavit.*	4. Celui qui est enrôlé au service de Dieu, ne s'embarrasse point dans les affaires seculieres ", pour ne s'occuper qu'à satisfaire celui qui l'a enrôlé ".
5. *Nam & qui certat in agone, non coronatur nisi legitimè certaverit.*	5. Celui qui combat dans les jeux publics, n'est couronné qu'après avoir combattu selon la loi *des combats* ".
6. *Laborantem agricolam oportet primùm de fructibus per-*	6. Un laboureur qui a bien travaillé, doit le premier avoir part à la re-

℣. 2. *expl.* car c'est de telles personnes qu'il faut choisir pour être ministres de l'Eglise & prédicateurs de la parole de Dieu : afin que par ce moyen la saine doctrine soit communiquée de main en main à ceux qui viendront après nous jusqu'à la fin du monde.

℣. 3. *expl.* La vie d'un ministre de JESUS-CHRIST, & même de tous les Chrétiens, est une vie de peine & de travail, comme est la vie d'un soldat ; & néanmoins chacun cherche une vie molle & commode.

℣. 4. *autr. grec.* Un soldat ne s'embarrasse point dans les emplois de la vie civile. *expl.* lorsqu'ils sont incompatibles avec sa profession. Ainsi les ministres de JESUS-CHRIST ne doivent point s'occuper dans les affaires séculieres qui les détournent de leur ministere.

Ibid. *autr.* afin de plaire à celui à qui il s'est donné.

℣. 5. *expl.* Ainsi les ministres de l'Evangile ne recevront point la récompense de leurs travaux & la couronne de gloire, qu'après avoir combattu selon l'ordre & les loix prescrites par JESUS-CHRIST.

colte des fruits ″.

7. Comprenez *bien* ce que je vous dis ″; car le Seigneur vous donnera l'intelligence en toutes choses.

† Un saint Martyr non Pontife.

8. † Souvenez-vous que *notre* Seigneur JESUS-CHRIST, *qui est né* de la race de David, est ressuscité d'entre les morts ″, selon l'Evangile que je prêche ″:

9. pour lequel je souffre beaucoup de maux; jusqu'à être dans les chaînes comme un scelerat; mais la parole de Dieu n'est point enchaînée ″.

10. C'est pourquoi j'endure tout pour l'amour des élus ″; afin qu'ils acquerent aussi *bien que nous* le

cipere.

7. *Intellige quæ dico: dabit enim tibi Dominus in omnibus intellectum.*

8. *Memor esto Dominum Jesum Christum resurrexisse, à mortuis, ex semine David secundùm Evangelium meum,*

9. *in quo laboro usque ad vincula, quasi malè operans: sed verbum Dei non est alligatum.*

10. *Ideò omnia sustineo propter electos, ut & ipsi salutem consequantur, quæ est in*

ỿ. 6. *autr.* Un laboureur doit premierement travailler, & ensuite recueillir les fruits; *ou*, Il faut que le laboureur travaille avant que de faire la récolte. *expl.* Tous les Evêques & tous les Pasteurs sont de vrais laboureurs dans la vigne de JESUS-CHRIST & dans le champ de l'Evangile. Ils doivent donc se consoler dans les peines qu'ils y rencontrent, par l'assurance d'en recevoir une plus ample récompense.

ỿ. 7. *expl.* Penetrez dans le sens de ces expressions figurées.

ỿ. 8. *expl.* C'est-à-dire, qu'il a reçu une vie immortelle & bienheureuse pour la récompense de ses travaux & de sa mort.

Ibid. *lettr.* mon Evangile.

ỿ. 9. *expl.* Sa prison ne l'empêchoit pas de prêcher.

ỿ. 10. *expl.* parce que la prédication de l'Evangile, toutes les fonctions & tous les travaux des ministres de l'Eglise se rapportent proprement aux élus.

Christo Jesu cum gloria cœlesti.

salut qui est en JESUS-CHRIST avec la gloire du ciel ″. *

* La suite est au vers. 10. du chap. suiv.

11. *Fidelis sermo: Nam si commortui sumus, & convivemus.*

11. C'est une verité très-assurée″, que si nous mourons avec *Jesus-Christ* nous vivrons aussi avec lui ″.

12. *Si sustinebimus, & conregnabimus; si negaverimus, & ille negabit nos.*

12. Si nous souffrons avec lui, nous regnerons aussi avec lui. Si nous le renonçons, il nous renoncera aussi ″.

Matth. 10. 33. *Marc* 8. 38. *Rom.* 3. 3.

13. *Si non credimus, ille fidelis permanet, negare seipsum non potest.*

13. Si nous lui sommes infideles, il ne laissera pas de demeurer fidele ″; car il ne peut pas se contredire ″ lui-même.

§. 2. *Vertus d'un ministre de* JESUS-CHRIST. *Fondement de Dieu inébranlable. Vase d'honneur.*

14. *Hæc commone, testificans coram Domino. Noli contendere*

14. Donnez ces avertissemens ″, & prenez-en le Seigneur à témoin. Ne

℣. 10. *grec.* éternelle.

℣. 11. *lettr.* Cette parole est fidelle: Si nous, &c.

Ibid. *expl.* Si nous menons une vie semblable à celle de JESUS-CHRIST, jusqu'à souffrir la mort pour l'amour de lui, nous jouirons avec lui d'une vie glorieuse & éternelle.

℣. 12. *expl.* il nous traitera comme ses ennemis & fera connoître au jour du jugement qu'il ne nous connoît point. *Matth.* 15. 12.

℣. 13. *expl.* Dieu étant la verité éternelle, ne peut manquer ni à lui-même, ni aux hommes. Dieu sçait bien sans les hommes accomplir ses œuvres & ses desseins, & tirer sa gloire de leur infidelité: toujours fidele, soit pour récompenser ceux qui le servent, ou pour châtier les méchans.

Ibid. *lettr.* se nier.

℣. 14. autr. *à vos freres*, les conjurant devant le Seigneur *de les observer.*

vous amusez point à des disputes de paroles, qui ne sont bonnes qu'à pervertir ceux qui les écoutent ″,

verbis ; ad nihil enim utile est, nisi ad subversionem audientium.

15. Mettez-vous en état de paroître devant Dieu comme un ministre digne de son approbation, qui ne fait rien dont il ait sujet de rougir, & qui sçait bien dispenser ″ la parole de la verité.

15. *Solicitè cura teipsum probabilem exhibere Deo ; operarium inconfusibilem, rectè tractantem verbum veritatis,*

16. Fuyez ″ ceux qui tiennent des discours vains & profanes : car ils croîtront de plus en plus dans l'impiété ″ ;

16. *Profana autem, & vaniloquia devita: multùm enim proficiunt ad impietatem ;*

17. & leur doctrine, comme la gangrene, gâtera peu à peu *ce qui est sain*. De ce nombre sont Hymenée & Philete ″,

17. *& sermo eorum ut cancer serpit. Ex quibus est Hymenaus, & Philetus,*

ꝟ. 14. *ex.* Car comme ils ne peuvent pas toujours discerner par la raison de quel côté est la verité, ils adjugent souvent la victoire à ceux qui crient le plus haut, ou à ceux qui ont parlé les derniers.

ꝟ. 15. *grec.* couper *le pain de* la parole, &c. *expl.* qui ait la discrétion de parler de la verité d'une maniere digne d'elle, proportionnée à ceux qui l'écoutent, & dans les occasions & les circonstances qui soient propres à la faire entrer dans l'esprit & dans le cœur des auditeurs.

ꝟ. 16. *lettr.* Evitez. *grec.* Reprimez. *expl.* par l'autorité que votre ministere vous donne dans l'Eglise, les discours vains des heretiques & des Philosophes payens contre la Religion.

Ibid. *expl.* s'ils voient que leur artifice & leur subtilité leur réussit, en subornant quelques gens simples par leurs discours artificieux.

ꝟ. 17 *expl.* C'étoient deux Philosophes de l'Asie mineure, qui après avoir été convertis à la foi, abusant de la philosophie naturelle, étoient tombés dans l'heresie de ceux qui nioient la résurrection des morts.

18. *qui à veritate exciderunt, dicentes resurrectionem esse jam factam, & subverterunt quorumdam fidem.*

19. *Sed firmum fundamentum Dei stat, habens signaculum hoc : Cognovit Dominus qui sunt ejus ; & : Discedat ab iniquitate, omnis qui nominat nomen Domini.*

20. *In magna autem domo non solùm sunt vasa aurea, & argentea, sed & lignea, & fictilia : & quædam quidem in honorem, quædam au-*

18. qui se sont écartés de la verité, en disant, que la résurrection est déja arrivée ", & qui ont *ainsi* renversé la foi de quelques-uns ".

19. Mais le solide fondement de Dieu" demeure ferme, ayant pour sceau cette parole : Le Seigneur connoît ceux qui sont à lui ; & *cette autre* : Que quiconque invoque le nom de JESUS-CHRIST. s'éloigne de l'iniquité ". *Num. 16. 5. sec. LXX.*

20. Dans une grande maison il n'y a pas seulement des vases d'or & d'argent, mais il y en a aussi de bois & de terre ; & les uns sont pour des usages honnêtes, les au-

ỷ. 18. *expl.* Ils substituoient la résurrection spirituelle & métaphorique des ames, qui se fait dans le Baptême, à la resurrection réelle & palpable des corps, qui se doit faite à la fin des siecles. *From. Menoch.*

Ibid. *expl.* Donc ceux qui ont la foi la peuvent perdre, ce qui est directement contre l'erreur des heretiques.

ỷ. 19. *expl.* La foi des élus que Dieu a fondés & établis par sa prédestination est inébranlable, & ne peut être renversée pour toujours, quoique quelques réprouvés tombent dans l'infidelité sans s'en relever.

Ibid. *expl.* Deux caracteres qui distinguent les élus des réprouvés : 1. La connoissance d'approbation & d'amour que Dieu a d'eux : 2. Le soin que les élus ont de s'éloigner de toute iniquité, & de perseverer jusqu'à la fin dans la justice. Il semble que l'Apôtre ait en vûe un passage des Nombres *ch.* 16. 5. selon la version des LXX. & qu'il applique aux élus par rapport aux réprouvés, les paroles de Moïse dans ce verset & dans le verset 26. du même chapitre touchant les vrais ministres & les usurpateurs du ministere, & les séditieux dont il y est parlé.

tres pour des usages honteux ". — *tem in contumeliam.*

21. Si quelqu'un donc se garde pur de ces choses ", il sera un vase d'honneur, sanctifié, & propre au service du Seigneur, préparé pour toutes sortes de bonnes œuvres.

21. *Si quis ergo emundaverit se ab istis, erit vas in honorem sanctificatum, & utile Domino ad omne opus bonum paratum.*

§. 3. *Fuir les questions vaines & les contestations. Reprendre avec douceur. Esperer que Dieu convertira les pecheurs.*

22. Fuyez les passions des jeunes gens ", & suivez la justice, la foi, la charité, & la paix " avec ceux qui invoquent le Seigneur d'un cœur pur.

22. *Juvenilia autem desideria fuge, sectare verò justitiam, fidem, caritatem, & pacem cum iis qui invocant Dominum de corde puro.*

23. Quant aux questions impertinentes & inutiles ", sçachant qu'elles sont une source de contestations, évitez-les. — 1. Tim. 1. 4. 7. Tit. 3. 9.

23. *Stultas autem & sine disciplina quæstiones devita, sciens quia generant lites.*

24. Or il ne faut pas que le serviteur du Seigneur " s'amuse à contester ; mais il doit être mo-

24. *Servum autem Domini non oportet litigare ; sed mansuetum esse, ad omnes*

ỳ. 20. *expl.* Ainsi dans l'Eglise il y a des élus & des reprouvés.

ỳ. 21. *expl.* de ces erreurs. *lettr.* se purifie.

ỳ. 22. *expl.* Les desirs & les passions des jeunes gens sont ordinairement la curiosité, l'ambition, la vaine gloire, & les voluptés : c'est ce que tous les Chrétiens doivent fuir ; mais principalement les ministres de l'Evangile.

Ibid. *expl.* & soyez uni.

ỳ. 23. *grec.* qui ne servent de rien à l'instruction des fideles.

ỳ. 24. *expl.* le ministre de l'Evangile de JESUS CHRIST qui est un Dieu de paix.

docibilem, patientem : deré envers tout le monde, capable d'instruire, & patient ‖ :

25. *cum modestia corripientem eos, qui resistunt veritati ; nequando Deus det illis pœnitentiam ad cognoscendam veritatem ;*

25. il doit reprendre avec douceur ceux qui resistent à la verité, dans l'esperance que Dieu leur pourra donner un jour *l'esprit de* pénitence, pour la leur faire connoître ;

26. *& resipiscant à diaboli laqueis, à quo captivi tenentur ad ipsius voluntatem.*

26. & qu'*ainsi* ils sortiront des pieges du diable, qui les tient captifs, pour en faire ce qu'il lui plaît ‖.

ỳ. 24. *grec.* patient envers les méchans.

ỳ. 26. *expl.* Quelques-uns ne rapportent pas ces paroles de la Vulgate, *ad ipsius voluntatem*, au diable, mais à Dieu, & traduisent : *tant que Dieu le lui permet ;* ou, *pour obéïr à la volonté de Dieu.*

CHAPITRE III.

§. 1. *Vices des derniers tems. Hommes amoureux d'eux-mêmes. Pieté apparente. Corruption d'esprit.*

1. *Hoc autem scito, quòd in novissimis diebus instabunt tempora periculosa :*

1. Or sçachez que dans les derniers jours ‖ il viendra des tems fâcheux ‖ : 1. Tim. 4. 1. 2. Pet. 3. 3. Jud. 18.

ỳ. 1. *expl.* dans tout le tems qui doit s'écouler jusqu'à la fin du monde ; car le tems de la loi nouvelle s'appelle, *la fin des siecles*, 1. Cor. 10. 11. selon la maniere de parler des Hebreux, qui appellent dernier ce qui vient après un autre, encore que ce qui suit soit en soi beaucoup plus long que ce qui précede, & aussi parce qu'il ne se fera plus aucun changement de loi jusqu'à la fin du monde.

Ibid. *expl.* pleins de perils pour le salut.

2. car il y aura des hommes" amoureux d'eux-mêmes, avares, glorieux, superbes", médisans, desobéïssans à leurs peres & à leurs meres, ingrats, impies,

3. dénaturés", ennemis de la paix, calomniateurs, intemperans", inhumains, sans affection pour les gens de bien",

4. traîtres, insolens", enflés d'orgueil, & plus amateurs de la volupté que de Dieu.

5. Qui auront une apparence de piété, mais qui en ruïneront la verité & l'esprit": Fuyez donc ces personnes.

2. *erunt homines seipsos amantes, cupidi, elati, superbi, blasphemi, parentibus non obedientes, ingrati, scelesti,*

3. *sine affectione, sine pace, criminatores, incontinentes, immites, sine benignitate,*

4. *proditores, protervi, tumidi, & voluptatum amatores magis quàm Dei:*

5. *habentes speciem quidem pietatis, virtutem autem ejus abnegantes. Et hos devita.*

ỳ. 2. *autr.* les hommes seront amoureux, &c. *expl.* rapportant à eux-mêmes & à leur avantage, comme à leur derniere fin, toutes leurs actions, sans considerer en aucune maniere la gloire de Dieu, ni le service du prochain. Cet amour de soi-même est appellé par les Saints, le premier-né du peché originel, comme la source de tous les maux & de tous les desordres.

Ibid. *expl.* qui non seulement s'éleveront au dessus des autres, mais qui en eux-mêmes seront tout boufis de leur propre estime, & pleine de mépris pour les autres.

ỳ. 3. *expl.* C'est-à-dire, insensibles & sans aucune affection pour ceux que la nature veut que nous aimions le plus.

Ibid. *expl.* qui s'abandonneront à toutes sortes d'excès de gourmandise & de volupté.

Ibid. La Vulgate porte seulement, *sine benignitate*; mais le mot Grec signifie: *sans affection pour les gens de bien*, ou, *pour le bien*. On peut dire aussi: *Ennemis des gens de bien*, ou, *de tout bien*.

ỳ. 4. *grec.* téméraires, étourdis. *Vatab.*

ỳ. 5. *expl.* C'est-à-dire, qui par un bel exterieur de reli-

6. Ex his enim sunt qui penetrant domos, & captivas ducunt mulierculas oneratas peccatis, quæ ducuntur variis desideriis;

6. Car de ce nombre sont ceux qui s'introduisent dans les maisons, & qui traînent après eux *comme* captives, des femmes " chargées de pechés, & possedées de diverses passions ";

7. semper discentes, & numquam ad scientiam veritatis pervenientes.

7. lesquelles apprennent toujours, & n'arrivent jamais jusqu'à la connoissance de la verité ".

8. Quemadmodum autem Jannes, & Mambres restiterunt Moysi, ita & hi resistunt veritati, homines corrupti mente, reprobi circa fidem:

8. Mais comme Jannès & Mambrès " resisterent à Moïse, ceux-ci de même resistent à la vérité. Ce sont des hommes corrompus dans l'esprit, & pervertis dans la foi ";

Exod. 7. 11.

9. sed ultrà non proficient: insipientia enim eorum manifesta erit omnibus, sicut & illorum fuit.

9. mais le progrès qu'ils feront aura ses bornes; car leur folie sera connue de tout le monde, comme le fut alors celle de ces magiciens.

gion, tâcheront de faire glisser leurs erreurs dans l'esprit des fideles.

℣. 6. *expl.* Saint Jerôme remarque, que presque toutes les heresies se sont répandues par l'entremise des femmes.

Ibid. *expl.* dans lesquelles ces faux-docteurs les entretiennent par leur conduite molle & accommodante.

℣. 7. *expl.* parce qu'on ne la leur enseigne pas dans sa pureté.

℣. 8. *expl.* C'est peut être par la tradition que saint Paul avoit appris le nom de ces deux magiciens d'Egypte, que le roi Pharaon opposa à Moïse.

Ibid. *expl.* en qui les passions charnelles marquées au vers. 2. 3. 4.) . ont tellement aveuglé l'entendement & corrompu la volonté, qu'ils en ont même perdu la foi, & sont tombés dans l'apostasie.

§. 2. *Afflictions de saint Paul. Qui veut vivre saintement sera persecuté. S'instruire dans l'Ecriture sainte.*

* Suite de l'Epître d'un S. Martyr non Pont.

10. * Quant à vous, vous sçavez quelle est ma doctrine ; quelle est ma maniere de vie ″ ; quelle est la fin ″ que je me propose ; quelle est ma foi, ma tolerance ″, ma charité, & ma patience ;

10. *Tu autem assecutus es meam doctrinam, institutionem, propositum, fidem, longanimitatem, dilectionem, patientiam,*

11. quelles ont été les persecutions & les afflictions qui me sont arrivées, comme celle d'Antioche ″, d'Icone, & de Listre ; combien grandes ont été ces persecutions que j'ai souffertes, & *comment* le Seigneur m'a tiré de toutes.

11. *persecutiones, passiones ; qualia mihi facta sunt Antiochiæ, Iconii, & Lystris ; quales persecutiones sustinui, & ex omnibus eripuit me Dominus.*

12. Aussi tous ceux qui veulent vivre avec pieté ″ en Jesus-Christ seront persecutés ″ ¶.

12. *Et omnes, qui piè volunt vivere in Christo Jesu, persecutionem patientur.*

℣. 10. *expl.* la conduite pure & desinteressée qu'il a toujours tenue.

Ibid. *expl* La fin de l'Apôtre étoit la gloire de Dieu & le salut du prochain. Telle doit être la fin de tous les ministres de l'Evangile.

Ibid. *lettr.* longanimité. *expl.* à supporter les foibles : & la douceur avec laquelle j'agis avec les méchans, esperant que Dieu leur touchera le cœur pour les convertir.

℣. 11. *expl.* de Pisidie. *Voyez Act.* 13. *v.* 14. 50 *& ch.* 14. 2. 5. 18.

℣. 12. *expl.* qui *veulent* d'une volonté effective, & non d'un simple desir seulement, *vivre avec pieté*, c'est-à-dire, s'acquitter des devoirs de la Religion chrétienne à l'égard de Dieu & des hommes, *en* qualité de disciples & d'imitateurs de Jesus-Christ.

Ibid. *expl.* ou exterieurement par les méchans & par les

13. *Mali autem homines, & seductores, proficient in pejus; errantes, & in errorem mittentes.*

13. Mais les hommes méchans & les imposteurs se fortifieront de plus en plus dans le mal, étant eux-mêmes dans l'illusion, & y faisant tomber les autres.

14. *Tu verò permane in iis, quæ didicisti, & credita sunt tibi: sciens à quo didiceris:*

14. Quant à vous, demeurez ferme dans les choses que vous avez apprises, & qui vous ont été confiées ", sçachant de qui vous les avez apprises:

15. *& quia ab infantia sacras litteras nosti, quæ te possunt instruere ad salutem, per fidem, quæ est in Christo* Jesu.

15. & *considerant* que vous avez été nourri dès votre enfance dans les lettres saintes, qui peuvent vous instruire pour le salut par la foi qui est en JESUS-CHRIST ".

16. *Omnis scriptura divinitùs inspirata, utilis est ad docendum, ad arguendum, ad corripiendum, ad erudiendum in justitia:*

16. Toute écriture qui est inspirée de Dieu ", est unie pour instruire, pour reprendre, pour corriger, & pour conduire à la pieté & à la justice; 2. Petri 2. 10.

ennemis de la verité & de la Religion chrétienne; ou intérieurement par les mauvais desirs de la concupiscence, qui ne cesse point de faire la guerre aux bons desirs de l'esprit que Dieu met en nous; ou dans ceux qu'ils aiment, ou qui leur appartiennent: ou au moins dans l'Eglise dont ils ressentiront les maux aussi vivement que les leurs propres.

℣. 14. *expl.* dans la doctrine de l'Evangile.

℣. 15. *expl.* C'est-à-dire, que les saintes Ecritures du vieux Testament apprenoient aux hommes la necessité de la foi en JESUS-CHRIST, comme étant le seul par qui on pût être sauvé.

℣. 16. *autr. grec.* Toute l'Ecriture étant inspirée de Dieu est utile.

17. afin que l'homme de Dieu" soit parfait, étant propre & parfaitement préparé à tout bien.

17. *ut perfectus sit homo Dei, ad omne opus bonum instructus.*

ỷ. 17. *expl.* le ministre de Dieu.

CHAPITRE IV.

§. 1. *Enseigner; corriger; tolerer. Foule de Docteurs complaisans. Aversion de la vérité. Couronne après le combat.*

† Un S. Docteur.

1.† JE vous conjure donc devant Dieu, & devant " JESUS-CHRIST, qui jugera les vivans & les morts " à son avenement glorieux, & dans l'établissement de son regne",

2. d'annoncer la parole". Pressez les hommes à tems, à contretems"; reprenez, suppliez, me-

1. *TEstificor coram Deo, & Jesu Christo, qui judicaturus est vivos & mortuos, per adventum ipsius, & regnum ejus:*

2. *prædica verbum, insta opportunè, importunè: argue, obsecra, incre-*

ỷ. 1. *grec.* devant le Seigneur JESUS-CHRIST.

Ibid. *expl.* ceux qui seront vivans lorsqu'il viendra à la fin du monde pour le juger, & ceux qui seront morts auparavant qu'il vienne; *ou*, les prédestinés & les reprouvés. *Voyez* 1. *Cor.* 15. 51. & 1. *Thess.* 4. 14.

Ibid. *expl.* lorsqu il commencera à regner sur les élus par une parfaite gloire de l'ame & du corps.

ỷ. 2. *expl.* C'est-à dire, l'Evangile, en annonçant la foi, & recommandant les bonnes œuvres.

Ibid. *expl.* dans le tems propre & commode pour être écouté favorablement, & même dans des occasions qui ne semblent pas être propres pour être bien écouté, à cause de la mauvaise disposition des auditeurs; parce que cela pourra servir un jour pour leur conversion. Quelques-uns disent que cette expression est un espece de proverbe, qui marque qu'il le faut faire avec soin & application.

re, in omni patientia, & doctrina.

nacez ″, sans vous lasser jamais de les tolerer, & de les instruire ″.

3. *Erit enim tempus, cùm sanam doctrinam non sustinebunt, sed ad sua desideria coacervabunt sibi magistros, prurientes auribus:*

3. Car il viendra un tems où les hommes ne pourront plus souffrir la saine doctrine: au-contraire ayant une extrême demangeaison d'entendre *ce qui les flatte*, ils auront recours à une foule de Docteurs propres à satisfaire leurs desirs;

4. *& à veritate quidem auditum avertent, ad fabulas autem convertentur.*

4. & fermant l'oreille à la verité, ils l'ouvriront à des fables ″.

5. *Tu verò vigila, in omnibus labora, opus fac Evangelistæ, ministerium tuum imple. Sobrius esto.*

5. Mais pour vous, veillez *continuellement*; souffrez constamment toute sorte de travaux; faites la charge d'un Evangéliste ″; remplissez tous les devoirs de votre ministere; soyez sobre ″.

℣. 2. *expl.* Les ministres de l'Evangile doivent sçavoir diversifier leurs instructions selon le besoin des peuples qu'ils ont à instruire. Ils doivent mettre tout en œuvre pour gagner une seule ame.

Ibid. *lettr.* avec toute sorte de patience & de doctrine.

℣. 4. *expl.* C'est-à-dire, à une doctrine corrompue, ingenieusement inventée pour flatter la concupiscence de l'homme, *ou*, aux fables des Juifs & des heretiques.

℣. 5. *expl.* en publiant & prêchant la verité, & combattant la fausseté.

Ibid. *expl.* Ces deux mots paroissent ajoutés dans la Vulgate & ne venir que d'une double traduction du mot grec νῆφε, qui signifie *veillez* & *soyez sobre*. Il n'y a pas d'apparence que S. Paul eût besoin d'exciter à la sobrieté un homme qui sembloit y exceder en quelque sorte au delà de ses forces. *Voyez* 1. *Tim.* 6. 23.

6. Car pour moi je suis sur le point d'être sacrifié ″, & le tems de ma mort s'approche ″.

6. Ego enim jam delibor, & tempus resolutionis meæ instat.

7. J'ai bien combattu ″: j'ai achevé ma course; j'ai gardé la foi ″.

7. Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi.

8. Il *ne me* reste *qu'à attendre* la couronne de justice ″ qui m'est reservée, que le Seigneur comme un juste juge me rendra en ce *grand* jour: & non-seulement à moi, mais encore

8. In reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi Dominus in illa die justus judex: non solùm autem mihi, sed & iis qui diligunt

℣. 6. *grec.* σπένδομαι: qui veut dire proprement: *Je suis comme une victime qui reçoit déja l'aspersion pour être sacrifiée.* C'étoit la coutume de répandre du vin sur les victimes avant que de les immoler.

Ibid. *expl.* Voyez la premiere note sur cette épître. Plusieurs Interpretes néanmoins y donnent ce sens: Je suis vieux & tout usé de travail, ce qui fait qu'ils disent que S. Paul a pu sans revelation conjecturer probablement qu'il ne vivroit pas encore long-tems: ayant toutefois, selon eux, encore vêcu neuf ans ou environ depuis ce tems-là. Ce qui lui fait dire dans le vers. 17. que *Dieu l'a fortifié & assisté: afin qu'il achevât la prédication de l'Evangile, & que toutes les nations l'entendissent.* Ce qui n'empêche pas que S. Paul n'ait eu révélation de l'approche de sa mort; mais dans un autre tems que celui où il écrivoit cette épître.

℣. 7. Le Grec porte: *J'ai souffert cet excellent combat:* où il s'agit non d'une couronne temporelle, mais de celle de la gloire éternelle.

Ibid. *autr.* je suis demeuré fidele *dans mon ministere.*

℣. 8. *expl.* Saint Paul appelle la vie éternelle, une *couronne*, parce qu'on donnoit des couronnes pour récompense à ceux qui étoient victorieux dans les courses publiques; une couronne *de justice* parce qu'elle est accordée aux mérites des Saints, selon la promesse de Dieu. Il la nomme aussi ailleurs une couronne de grace. *Rom.* 6. 23. parce que les mérites mêmes sont des dons de la grace, & que Dieu couronne ses dons en couronnant nos mérites.

Adventum ejus. Festina ad me venire citò. à tous ceux qui aiment son avenement ". ¶. Hâtez-vous de me venir trouver.

§. 2. *Saint Paul défendant sa cause abandonné de tous, mais soutenu de Dieu.*

9. *Demas enim me reliquit, diligens hoc sæculum, & abiit Thessalonicam:*

9. Car Demas m'a abandonné, s'étant laissé emporter à l'amour du siecle ", & il s'en est allé à Thessalonique:

10. *Crescens in Galatiam, Titus in Dalmatiam.*

10. Crescens en Galatie "; Tite en Dalmatie ".

11. *Lucas est mecum solus. Marcum assume, & adhuc tecum: est enim mihi utilis in ministerium.*

11. Luc est seul avec moi. Prenez Marc " avec vous, & amenez-le: car il me peut beaucoup servir pour le ministere *de l'Evangile.* *Col.4.14.*

12. *Tychicum autem misi Ephesum.*

12. J'ai aussi envoyé Tychique à Ephese ".

ỳ. 8. *expl.* qui desirent que le jugement universel arrive bien-tôt, comme se sentant exemts de tous crimes.

ỳ. 9. *expl.* Il craignoit la persecution & la prison que saint Paul souffroit; & il cherchoit à mener une vie plus commode que ne doit être celle d'un ministre de l'Evangile.

ỳ. 10. *expl.* province de l'Asie mineure, autrement appellée Gallo grece. *Autr.* Gaule: *le mot Grec peut signifier l'un ou l'autre.*

Ibid. *expl.* province de l'Illyrie, ou Esclavonie, sur le rivage de la mer Adriatique, vis-à vis l'Italie. Saint Paul avoit envoyé ces deux derniers disciples pour visiter ces Eglises.

ỳ. 11. *expl.* C'est celui dont il est parlé dans les Actes chap. 12. 25. & 15. 37. & à l'occasion de qui saint Paul & saint Barnabé se séparerent l'un d'avec l'autre dans leur seconde mission.

ỳ. 12. *expl.* afin qu'il en gouvernât l'Eglise en l'absence de Timothée & de Marc.

13. Apportez-moi en venant le manteau ‖ que j'ai laissé à Troade chez Carpus, & les livres, & sur-tout les papiers.

13. *Penulam, quam reliqui Troade apud Carpum, veniens affer tecum, & libros, maximè autem membranas.*

14. Alexandre ‖ l'ouvrier en cuivre, m'a fait beaucoup de maux ‖ : le Seigneur lui rendra ‖ selon ses œuvres.

14. *Alexander ærarius multa mala mihi ostendit : reddet illi Dominus secundùm opera ejus :*

15. Gardez-vous de lui ‖ : parce qu'il a fortement combattu la doctrine que nous enseignons.

15. *quem & tu devita ; valdè enim restitit verbis nostris.*

16. La premiere fois que j'ai défendu ma cause, nul ne m'a assisté, & tous m'ont abandonné ‖ : je prie Dieu de ne le leur point imputer.

16. *In prima mea defensione nemo mihi affuit, sed omnes me derelinquerunt : non illis imputetur.*

17. Mais le Seigneur m'a assisté & m'a fortifié,

17. *Dominus autem mihi astitit, &*

℣. 13. *autr.* volume, *ou* la cassette.

℣. 14. *expl.* Quelques-uns croient que c'est le même que celui dont l'Apôtre parle dans la premiere Epître 1. 20. & qu'il n'est pas different de cet Alexandre Juif, qui étoit à Ephese, *Act.* 19. 33. & qui, selon eux, après s'être converti à la foi, l'abandonna pour suivre encore le judaïsme.

Ibid. *expl.* par lui, ou par ses partisans.

Ibid. *Grec.* lui rende. *Expl.* Il marque l'avenir par un souhait, selon le stile des Prophetes.

℣. 15. *expl.* Prenez bien garde à l'éviter, & à l'écarter de votre troupeau. Il y a apparence que cet Alexandre demeuroit à Ephese ou aux environs dans le diocese de Timothée.

℣. 16. *expl.* Il parle de ceux qui pouvoient le servir, comme étoient ceux qui avoient du credit à la Cour de l'Empereur : car il n'y a pas d'apparence que S. Luc, son fidele disciple & le compagnon de ses travaux, l'eût abandonné, s'il avoit eu quelque pouvoir.

confortavit me, ut per me prædicatio impleatur, & audiant omnes gentes: & liberatus sum de ore Leonis.

afin que j'achevasse " la prédication *de l'Evangile*, & que toutes les nations l'entendissent; & j'ai été délivré de la gueule du Lion ".

18. *Liberavit me Dominus ab omni opere malo; & salvum faciet in regnum suum cœleste: cui gloria in sæcula sæculorum. Amen.*

18. Le Seigneur me délivrera de toute action mauvaise", & me sauvant me conduira dans son royaume céleste. A lui soit gloire dans les siecles des siecles. Amen.

19. *Saluta Priscam, & Aquilam, & Onesiphori domum.*

19. Saluez Prisque & Aquilas, & la famille d'Onesiphore. *Act.* 18. 18. *Sup.* 1. 16.

20. *Erastus remansit Corinthi, Trophimum autem reliqui infirmum Mileti.*

20. Eraste est demeuré à Corinthe. J'ai laissé Trophime malade à Milet. *Rom.* 16. 23. *Act.* 16. 18.

21. *Festina ante hiemem venire. Salutant te Eubulus, & Pudens, & Linus,*

21. Hâtez-vous de venir avant l'hiver. Eubule", Pudens", Lin", Claudie ", & tous les freres,

ỳ. 17. *autr.* confirmasse.
Ibid. *expl.* de la fureur de Neron; *ou* du danger présent de la mort.
ỳ. 18. *expl.* C'est-à-dire, de toute lâcheté qui pourroit en quelque façon deshonorer son ministere, qu'il avoit rempli jusqu'alors dignement.
ỳ. 21. *expl.* C'étoit quelque Chrétien Grec, comme le marque son nom, qui signifie, un homme de bon conseil.
Ibid. *expl.* C'étoit un senateur Romain, que l'on tient par tradition avoir été le premier hôte de S. Pierre lorsqu'il fut à Rome.
Ibid. *expl.* celui qui succeda à S. Pierre au Pontificat.
Ibid. *expl.* femme chrétienne, & peut-être descendante de la noble famille des Claudes, d'où sont sortis Tibere & les autres Cesars jusqu'à Neron inclusivement.

vous saluent.

& Claudia, & fratres omnes.

22. Que le Seigneur Jesus-Christ soit avec votre esprit. La grace soit avec vous ″. Amen.

22. *Dominus Jesus Christus cum spiritu tuo. Gratia vobiscum. Amen.*

℣. 22. *expl.* C'est le dernier sceau que S. Paul met à toutes ses épitres.

Fin de la II. Epître à Timothée.



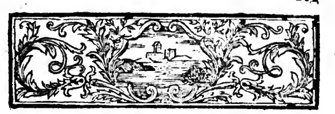
EPISTRE
DE SAINT PAUL
A TITE.

L'Apôtre Saint Paul *étant prêt à partir pour aller passer l'hiver à Nicopolis*, chap. 3. v. 12. *écrivit cette Lettre à Tite son disciple, qu'il avoit laissé pour lors dans l'Isle de Crete*, chap. 1. v. 5. *il le prie qu'aussi-tôt qu'il aura achevé de regler dans cette Eglise tout ce qui regarde la doctrine & la discipline, il vienne le trouver à Nicopolis, & l'avertit cependant de n'en point partir qu'il ne lui ait envoyé Artemas & Tychique pour remplir sa place, mais en attendant de faire partir incessamment Zenas & Apollon pour l'y venir trouver, & d'avoir soin qu'il ne leur manque rien dans leur voyage*, ch. 3. v. 13. *& par la même occasion l'Apôtre lui donne quelques regles pour remplir dignement les fonctions de son ministere. Il lui ordonne en particulier d'établir des Evêques & des Prêtres dans chaque ville, de fuir les heretiques & les faux apôtres, qui tâchoient d'introduire parmi les fideles le Judaïsme; & il lui en fait un terrible portrait; il le charge de bien recommander aux*

fideles l'obéïssance & la soumission envers les Rois & les Magistrats ; aux femmes d'être soumises à leurs maris, aux serviteurs d'obéir à leurs maîtres ; enfin il lui decrit quelles doivent être les qualités d'un bon Evêque, & d'un fidele ministre de JESUS-CHRIST.

Cette Lettre a beaucoup de rapport avec la premiere Epître à Timothée, & traite à peu de chose près, des mêmes sujets ; aussi la plus commune opinion prétend que l'Apôtre l'écrivit à peu près dans le même tems, lorsqu'il étoit dans la Macedoine à Philippe ou à Nicopolis, la trente-troisiéme année après la mort de JESUS-CHRIST, *la 66. de l'Ere vulgaire, au retour de sa premiere captivité de Rome, & dans le dernier voyage qu'il fit en Grece.*





EPISTRE DE SAINT PAUL A TITE*.

CHAPITRE PREMIER.

§. 1. *Qualités que doit avoir un Evêque. Séverité nécessaire.*

1. *Paulus servus Dei, Apostolus autem Jesu Christi, secundùm fidem electo-*

1. PAUL, serviteur de Dieu & Apôtre de JESUS-CHRIST, pour instruire les élus de Dieu " dans

* L'Apôtre écrivit cette Epître à Tite, qu'il avoit établi Evêque de l'isle de *Crete*, appellée maintenant *Candie*, vers le même tems qu'il écrivit la premiere à Timothée, c'est-à-dire, vers l'an 64. de la ville de Nicopolis, comme l'on croit. Il lui marque comme à Timothée, les qualités que doit avoir un Evêque, l'avertissant particulierement de reprendre avec force les Cretois qui étoient naturellement durs & obstinés, & de ne pas souffrir qu'ils se laissassent aller aux illusions des Docteurs du judaïsme. Il lui donne divers préceptes pour les personnes de toutes conditions.

℣. 1. *expl.* L'Apôtre fait entendre par-là, que quoique plusieurs ayent part à la parole & aux autres graces que Dieu fait aux hommes; c'est néanmoins au salut des élus que Dieu rapporte tout ce qui se fait dans l'Eglise, aussi-bien que dans le monde.

la foi & dans la connoissance ‖ de la verité qui est selon la piété ‖,

2. & qui donne l'esperance ‖ de la vie éternelle, que Dieu, qui ne peut mentir, a promise & destinée avant tous les siecles;

3. ayant fait voir en son tems *l'accomplissement de* sa parole‖ dans la prédication de l'Evangile, qui m'a été confié par l'ordonnance de Dieu notre Sauveur ‖:

4. A Tite son fils bien-aimé en la foi qui nous est commune ‖: Que Dieu le Pere & JESUS-CHRIST notre Sauveur, vous donnent la grace‖ & la paix.

5. Je vous ai laissé en Crete ‖, afin que vous y regliez tout ce qui reste à y regler, & que vous établissiez des Prêtres ‖ en

rum Dei, & agnitionem veritatis, quæ secundùm pietatem est,

2. *in spem vitæ æternæ, quam promisit qui non mentitur, Deus, ante tempora sæcularia:*

3. *manifestavit autem temporibus suis verbum suum in prædicatione, quæ credita est mihi secundùm præceptum Salvatoris nostri Dei:*

4. *Tito dilecto filio secundùm communem fidem, gratia, & pax à Deo Patre, & Christo Jesu Salvatore nostro.*

5. *Hujus rei gratiâ reliqui te Cretæ, ut ea quæ desunt corrigas, & constituas per civitates Presbyteros, sicut &*

℣. 1. *lettr.* selon la foi des élus de Dieu & la connoissance.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, des vérités qui regardent la pieté & le vrai culte de Dieu.

℣. 2. *lettr.* dans l'esperance.

℣. 3. *autr.* son Verbe.

Ibid. *Voyez* 1. *Tim.* 1. 1.

℣. 4. *Voyez* 1. *Tim.* 1. 2.

Ibid. *Grec. aj.* la misericorde. *Voyez* 1. *Tim.* 1. 2.

℣. 5. *expl.* aujourd'hui l'île de Candie.

Ibid. *ex.* S. Chrysostome & d'autres saints Peres l'expliquent tant des Evêques que des Prêtres: non qu'il n'y eût pas de difference de droit divin entre un Prêtre & un Evê-

ego disposui tibi.

chaque ville, selon l'ordre que je vous en ai donné.

6. *Si quis sine crimine est, unius uxoris vir, filios habens fideles, non in accusatione luxuriæ, aut non subditos.*

6. Choisissant celui qui sera irréprochable, qui n'aura épousé qu'une femme, dont les enfans seront fideles, non accusés de débauche, ni desobéissans ″. 1. Tim. 3. 2.

7. *Oportet enim Episcopum sine crimine esse, sicut Dei dispensatorem, non superbum, non iracundum, non vinolentum, non percussorem, non turpis lucri cupidum:*

7. Car il faut que l'Evêque soit irréprochable, comme étant le dispensateur *&* l'œconome de Dieu ″; qu'il ne soit ni altier, ni colere, ni sujet au vin, ni violent *&* prompt à frapper, ni porté à un gain honteux ″:

8. *sed hospitalem, benignum, sobrium, justum, sanctum, continentem:*

8. mais qu'il aime à exercer l'hospitalité; qu'il soit affable ″: qu'il soit sobre, juste, saint, temperant ″:

9. *amplectentem eum, qui secundùm doctrinam est, fidelem*

9. qu'il soit fortement attaché aux verités de la foi, telles qu'on les lui a

que, comme le prétendent quelques sectaires de ce temps; mais c'est que le mot Grec πρεσβυτέρους, signifie des *Anciens*, mot qui convient également aux Prêtres & aux Evêques.

℣. 6. *expl.* Souvent l'infamie des enfans retombe sur leur pere.

℣. 7. *expl.* dans la dispensation de la parole de Dieu & des Sacremens. Or la mauvaise reputation du ministre nuit souvent au bon succès de son ministere.

Ibid. *expl.* Il doit être desinteressé.

℣. 8. *autr. Grec.* qu'il aime le bien, *ou* les gens de bien.

Ibid. *expl.* qu'il ait soin de reprimer toutes ses passions, sur-tout celles de la gourmandise & de la volupté.

enseignées ; afin qu'il soit capable d'exhorter selon la saine doctrine, & de convaincre ceux qui s'y opposent.

sermonem ; ut potens sit exhortari in doctrina sana, & eos, qui contradicunt, arguere.

§. 2. *Tout est pur aux purs. On renonce Dieu en vivant mal.*

10. Car il y en a plusieurs, & sur-tout d'entre les Juifs//, qui ne veulent point se soumettre, qui s'occupent à conter des fables, & qui séduisent les ames.

10. *Sunt enim multi etiam inobedientes, vaniloqui, & seductores, maximè qui de circumcisione sunt :*

11. Il faut fermer la bouche à ces personnes qui renversent// les familles entieres, enseignant par un interêt honteux ce qu'on ne doit point enseigner//.

11. *quos oportet redargui : qui universas domos subvertunt, docentes quæ non oportet, turpis lucri gratiâ.*

12. Un d'entre ceux de cette isle, dont ils se font un Prophete, a dit d'eux : Les Cretois sont toujours menteurs : ce sont de méchantes bêtes, qui n'aiment qu'à manger & à ne rien faire//.

12. *Dixit quidam ex illis, proprius ipsorum propheta : Cretenses semper mendaces, malæ bestiæ, ventres pigri.*

13. Ce témoignage *qu'il rend d'eux* est véritable.

13. *Testimonium hoc verum est. Quam*

℣. 10. *expl.* Il parle, ou des Juifs naturels qui habitoient dans l'île de Crete, où ils s'étoient comme revêtus du naturel des gens du pays ; ou des Cretois mêmes, qui avoient passé de la Religion judaïque à la chrétienne : mais qui prétendoient qu'on devoit unir les deux Religions ensemble.

℣. 11. *expl.* qui pervertissent.

Ibid. *expl.* des faussetés & des choses nuisibles au salut, lorsqu'elles flattent les passions de ceux dont ils attendent quelque chose.

℣. 12. *C'est un vers d'Epimenide poete Grec.*

ob causam

ob causam increpa illos durè, ut sani sint in fide,

14. non intendentes Judaicis fabulis, & mandatis hominum, aversantium se à veritate.

15. Omnia munda mundis : coinquinatis autem, & infidelibus nihil est mundum : sed inquinatæ sunt eorum & mens & conscientia.

16. Confitentur se nosse Deum, factis autem negant, cùm sint abominati & incredibiles, & ad omne opus

C'est pourquoi reprenez-les fortement ; afin qu'ils conservent la pureté de la foi ;

14. & qu'ils ne s'arrêtent point à des fables judaïques, & à des ordonnances de personnes " qui tournent le dos à la vérité.

15. Or tout est pur pour ceux qui sont purs " : & rien n'est pur pour ceux qui sont impurs, & infideles " ; mais leur raison & leur conscience sont impures & souillées. *Rom.* 14. 20.

16. Ils font profession de connoître Dieu, mais ils le renoncent par leurs œuvres, étant détestables & rebelles ", & inutiles à

℣. 14. *expl.* Il en veut à ceux, qui par des sentimens tout humains, substituent les vaines idées de leur imagination à la vérité de l'Evangile, & mêlent des cultes superstitieux avec la vérité de la Religion.

℣. 15. *expl.* C'est contre ces Juifs qui vouloient qu'on s'abstînt de quelques viandes comme mauvaises.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, pour ceux dont l'esprit est gâté par l'erreur, par laquelle ils se sont persuadés que certaines viandes sont impures & défendues, puisque s'ils en mangent ils pechent contre leur conscience ; s'ils n'en mangent pas, ils pechent encore par leur superstition : d'autant que dans la loi nouvelle il n'y a rien d'impur de sa nature, & les choses ne le deviennent que par le déreglement & la passion de ceux qui en abusent.

℣. 16. *expl.* C'est-à-dire, que non seulement ils renoncent Dieu par une vie toute contraire à sa sainte loi, & par le déreglement & l'impureté de leur conduite, mais aussi par l'obstination qu'ils ont à ne pas croire à la parole de Dieu qu'ils se flattent de connoître.

toute bonne œuvre ″. *bonum reprobi.*

℣. 16. *au.* reprouvés à l'égard de toute leur bonne œuvre. *Expl.* parceque resistant avec opiniâtreté à la saine doctrine, & voulant chercher la justice dans l'observation de la loi de Moïse, ils rejettoient la grace de Dieu, sans laquelle on ne peut rien faire de bien.

CHAPITRE II.

§. 1. *Avis pour les vieillards ; pour les femmes ; pour les jeunes hommes ; pour les Evêques ; pour les serviteurs.*

1. MAis pour vous, instruisez *votre peuple* d'une maniere qui soit digne de la saine doctrine ″.

1. TU *autem loquere quæ decent sanam doctrinam :*

2. Enseignez aux vieillards à être sobres ″, honnêtes, moderés, & à se conserver purs ″ dans la foi, dans la charité & dans la patience.

2. *Senes ut sobrii sint, pudici, prudentes, sani in fide, in dilectione, in patientia :*

3. Apprenez de même aux femmes avancées en âge à faire voir dans tout leur exterieur ″ une sainte

3. *Anus similiter in habitu sancto, non criminatrices, non multo vino servien-*

℣. 1. *expl.* conformément aux regles de la foi.

℣. 2. Le Grec signifie aussi, *vigilant.*

Ibid. *lettr.* sains. *Expl.* ne mêlant aucune erreur ni aucune fable à la foi de JESUS-CHRIST, aimant le prochain d'un amour pur & sincere, qui ait Dieu pour fin, & souffrant les peines & les adversités de cette vie dans la seule vûe de mériter les biens de l'autre vie.

℣. 3. *expl.* Le mot Grec & même celui d'*habitus* dans le Latin, ne signifient pas seulement le vêtement, mais aussi tout l'exterieur.

tes, benè docentes : modestie ″, à n'être ni médisantes, ni sujettes au vin ″, mais à donner de bonnes instructions,

4. *ut prudentiam doceant adolescentulas, ut viros suos ament, filios suos diligant,*

4. en inspirant la sagesse aux jeunes femmes″, & en leur apprenant à aimer leurs maris & leurs enfans;

5. *prudentes, castas, sobrias, domûs curam habentes, benignas, subditas viris suis, ut non blasphemetur verbum Dei.*

5. à être bien reglées, chastes, sobres, attachées à leur menage, bonnes ″, soumises à leurs maris, afin que la parole de Dieu ne soit point exposée au blasphême & à la médisance ″.

6. *Juvenes similiter hortare ut sobrii sint.*

6. Exhortez aussi les jeunes hommes à être modestes & bien reglés.

7. *In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum, in doctrina, in integri-*

7. Rendez-vous vous-même un modele de bonnes œuvres en toutes choses, dans la pureté de la

ỳ. 3. *expl.* C'est-à-dire, une modestie qui réponde à la sainteté de la Religion chrétienne. Quoique l'Apôtre ne s'adresse ici qu'aux femmes avancées en âge, les jeunes ne sont pas moins obligées à la vertu que l'Apôtre y recommande.

Ibid. *Expl.* aimant à boire du vin. L'Apôtre n'empêche pas qu'elles n'en usent, mais sobrement & pour la seule nécessité : le vice qu'il reprend en elles ne va pas seulement à leur défendre l'ivrognerie, mais l'attache & l'amour du vin. *Estius.*

ỳ. 4. *expl.* non seulement par leur exemple, mais aussi par leurs instructions & par leurs discours Car il ne leur est défendu d'enseigner que dans les Eglises & en public, & non à la maison & en particulier.

ỳ. 5. *expl.* douces & paisibles.

Ibid. *expl.* de peur que les infideles ne prennent de là occasion de décrier la Religion chrétienne, comme si elle favorisoit le déreglement & l'ambition des femmes.

doctrine, dans l'integrité des mœurs, dans la gravité *de la conduite*.

tate, in gravitate.

8. Que vos paroles soient saines & irrépréhensibles, afin que nos adversaires rougissent, n'ayant aucun mal à dire de nous ″.

8. *Verbum sanum, irreprehensibile, ut iis, qui ex adverso est, vereatur, nihil habens malum dicere de nobis.*

Ephes. 6. 5. Colos. 3. 22. 1. Pet. 2. 18. 9. Exhortez les serviteurs à être bien soumis à leurs maîtres ″, à leur complaire en tout ″, à ne les point contredire,

9. *Servos dominis suis subditos esse, in omnibus placentes, non contradicentes,*

10. à ne détourner rien de leur bien, mais à témoigner en tout une entiere fidelité; afin que leur conduite fasse reverer à tout le monde la doctrine de Dieu notre Sauveur ″.

10. *non fraudantes, sed in omnibus fidem bonam ostendentes: ut doctrinam Salvatoris nostri Dei ornent in omnibus.*

§. 2. *Grace du Sauveur. Temperance; justice; piété; ferveur dans le bien; attente de* Jesus-Christ.

Inf. 3. 4. †1. Messe de Noel. Circoncision. 11. Car † la grace ″ de Dieu notre Sauveur a paru à tous les hommes;

11. *Apparuit enim gratia Dei Salvatoris nostri omnibus hominibus,*

ỷ. 8. *grec.* de vous.

ỷ. 9. *expl.* soit qu'ils soient fideles ou infideles.

Ibid. *expl.* en tout ce qui n'est pas opposé à la loi de Dieu, & qui est dans l'étendue de leur autorité.

ỷ. 10. *expl.* car les maîtres, même infideles, ne peuvent ne pas avoir quelque respect pour une doctrine, qui fait que leurs serviteurs, qui auparavant étoient rebelles & désobéissans, le servent avec fidelité & avec amour.

ỷ. 11. *grec.* la grace salutaire à tous les hommes a paru dans le monde. *Expl.* Jesus Christ est lui même cette grace essencielle qui a paru à tous les hommes par son Incarnation; qui les a rachetés, & qui leur apprend à mener une vie chrétienne: c'est lui qui est la source de toutes les autres graces.

12. *erudiens nos, ut abnegantes impietatem, & sæcularia desideria, sobriè, & justè, & piè vivamus in hoc sæculo,*

12. & elle nous a appris que renonçant à l'impiété & aux passions mondaines ″, nous devons vivre dans le siecle présent avec temperance, avec justice, & avec piété ″.

13. *Expectantes beatam spem, & adventum gloriæ magni Dei, & Salvatoris nostri Jesu Christi,*

13. Etant toujours dans l'attente de la beatitude que nous esperons ″, & de l'avenement ″ glorieux du grand Dieu ″ & notre Sauveur Jesus-Christ;

14. *qui dedit semetipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, & mundaret sibi populum acceptabilem, sectatorem bonorum operum.*

14. qui s'est livré lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité; & de nous purifier, pour se faire un peuple particulierement consacré à son service, & fervent dans les bonnes œuvres.

15. *Hæc loquere, & exhortare, & argue cum omni imperio. Nemo te contemnat.*

15. Prêchez ces verités ¶; exhortez & reprenez avec une pleine autorité. *Faites ensorte* que personne ne vous méprise ″.

℣. 12. *expl.* qui animent & font agir les hommes du monde, la volupté, l'ambition, l'avarice, *&c.*

Ibid. *expl.* quiconque, dit S. Fulgence, *lib. 1. de remiss. peccat. cap.* 28. desire arriver au royaume des cieux, doit avoir soin de vivre avec temperance, à l'égard de soi-même, avec justice envers son prochain, & avec pieté envers Dieu.

℣. 13. *expl.* de l'esperance bienheureuse.

Ibid. *expl.* Il parle du second avenement de Jesus-Christ, lorsqu'il viendra glorieux, accompagné de tous ses Anges, pour juger toute la terre.

Ibid. *expl.* Le texte Grec fait voir que ce mot *grand Dieu*, se rapporte à Jesus-Christ, comme les Peres l'ont remarqué: & c'est une preuve de la divinité du Sauveur.

℣. 15. *expl.* Conduisez-vous dans votre ministere de telle sorte que personne ne vous méprise.

CHAPITRE III.

§. I. *Soumission aux Princes. Effusion de la grace de* JESUS-CHRIST. *D'où il nous a tirés ; où il nous a mis.*

1. Avertissez-les d'être soumis aux Princes & aux Magistrats, de leur rendre obéissance, d'être prêts à faire toute sorte de bonnes œuvres ‖:

2. de ne médire de personne, de fuir les contentions, d'être équitables ‖, & de témoigner toute la douceur *possible* à l'égard de tous les hommes.

3. Car nous étions aussi nous-mêmes autrefois insensés ‖, desobéissans, égarés *du chemin de la verité*, asservis à une infinité de passions & de voluptés, menant une vie toute pleine de malignité & d'envie, dignes d'être haïs, & nous haïssans les uns les autres ‖.

1. *Admone illos principibus & potestatibus subditos esse, dicto obedire, ad omne opus bonum paratus esse :*

2. *neminem blasphemare, non litigiosos esse, sed modestos, omnem ostendentes mansuetudinem ad omnes homines.*

3. *Eramus enim aliquando & nos insipientes, increduli, errantes, servientes desideriis & voluptatibus variis, in malitia & invidia agentes, odibiles, odientes invicem.*

℣. 1. *expl.* C'est à dire, à faire tout ce qu'ils ordonnent, qui est conforme à la loi de l'Evangile. Car il ne faut pas obéir aux hommes, quand la loi de Dieu se trouve contraire à ce qu'ils commandent.

℣. 2. Le Grec signifie plutôt modérés, doux, raisonnables, sans emportement, point passionnés.

℣. 3. *expl.* privés de la vraie sagesse, comme n'ayant pas la foi de JESUS-CHRIST.

Ibid *expl.* L'Apôtre laisse à suppléer, que lorsque nous étions dans cet état, nous ne voulions pas qu'on se dispen-

4. Cùm autem benignitas, & humanitas apparuit Salvatoris nostri Dei;

4. Mais † depuis que la bonté de Dieu notre Sauveur, & son amour pour les hommes a paru *dans le monde* ″, † 2. Messe de Noel.

5. non ex operibus justitiæ, quæ fecimus nos, sed secundùm suam misericordiam salvos nos fecit, per lavacrum regenerationis & renovationis Spiritûs sancti,

5. il nous a sauvés, non à cause des œuvres de justice que nous eussions faites, mais à cause de sa misericorde, par l'eau de la renaissance, & par le renouvellement ″ du Saint-Esprit, Sup. 3. 11. 2. Tim. 1. 9.

6. quem effudit in nos abundè per Jesum Christum Salvatorem nostrum:

6. qu'il a répandu sur nous avec une riche effusion par JESUS-CHRIST notre Sauveur ″;

7. ut justificati gratiâ ipsius, heredes simus secundùm spem vitæ æternæ.

7. afin qu'étant justifiés par sa grace, nous devinssions heritiers de la vie éternelle, selon l'esperance *que nous en avons* ¶.

§. 2. *S'appliquer aux bonnes œuvres. Fuir les disputes. Eviter les hérétiques déclarés.*

8. Fidelis sermo est, & de his volo te con-

8. C'est une verité très-certaine ″, & dans laquelle

sât d'agir à notre égard avec toute sorte de patience & de douceur, & que nous devons donc pratiquer les mêmes vertus envers les autres.

ỷ. 4. *expl.* par la prédication de l'Evangile qui nous a appris que Dieu avoit aimé les hommes jusqu'à envoyer son Fils unique dans le monde pour leur mériter la vie de la grace & celle de la gloire par le mystere de son Incarnation.

ỷ. 5. *lettr.* & du renouvellement. *Expl.* par le Batême qui nous fait enfans de Dieu & nous donne une nouvelle naissance par la grace du Saint-Esprit, qui y est répandue en nous avec abondance.

ỷ. 6. *expl.* Il laisse à inferer que nous devons exercer envers les autres, quelque odieux & indignes qu'ils puissent être, une bonté & un amour plein de tendresse.

ỷ. 8. *expl.* Quelques-uns rapportent cela aux vérités précedentes.

je desire que vous affermissiez *les fideles* ‖ : Que ceux qui croient en Dieu, doivent être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres. Ce sont là des choses vraiment bonnes & utiles aux hommes.

firmare : Ut curent bonis operibus præesse qui credunt Deo. Hæc sunt bona & utilia hominibus.

1. Tim. 1. 4. 7. 2. Tim. 2. 23.

9. Mais fuyez les questions impertinentes, les généalogies, les disputes, & les contestations de la loi ‖ ; parce qu'elles sont vaines & inutiles.

9. Stultas autem quæstiones, & genealogias, & contentiones, & pugnas legis devita : sunt enim inutiles & vana.

10. Evitez celui qui est heretique, après l'avoir averti ‖ une premiere & une seconde fois ;

10. Hæreticum hominem, post unam & secundam correptionem devita ;

11. sçachant que quiconque est en cet état, est perverti, & qu'il peche, comme un homme qui se condamne lui-même par son propre jugement ‖ .

11. sciens quia subversus est, qui ejusmodi est, & delinquit, cùm sit proprio judicio condemnatus.

12. Lorsque je vous aurai envoyé Artemas ou Tychique ‖ , ayez soin de ve-

12. Cùm misero ad te Artemam, aut Tychicum, festina ad

℣. 8. *lettr.* que vous l'assûriez beaucoup.

℣. 9. *expl.* touchant les cérémonies de la loi.

℣. 10. *lettr.* repris.

℣. 11. *expl.* C'est-à-dire, que s'étant séparé le premier volontairement du sentiment de l'Eglise, il s'est condamné lui-même par son propre jugement, & on ne lui fait aucun tort d'executer au dehors par un retranchement visible, la sentence qu'il a déja portée contre lui-même par une séparation invisible.

℣. 12. *expl.* pour gouverner l'Eglise en son absence. L'un & l'autre étoient disciples de S. Paul. C'est ici le seul endroit où il soit parlé d'Artemas, mais il est parlé de Tychique, *Act.* 20. 4. *Ephes.* 6, 7. *Coloss.* 4. 7. 2. *Tim.* 4. 12.

me venire Nicopolim: ibi enim statui hiemare.

nir promptement me trouver à Nicopolis, parce que j'ai résolu d'y passer l'hiver.

13. *Zenam legisperitum, & Apollo sollicitè præmitte, ut nihil illis desit.*

13. Envoyez devant Zenas le jurisconsulte & Apollon ″, & ayez soin qu'il ne leur manque rien.

14. *Discant autem & nostri bonis operibus præesse ad usus necessarios, ut non sint infructuosi.*

14. Que nos freres apprennent aussi à être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres, lorsque le besoin & la nécessité le demandent, afin qu'ils ne demeurent point steriles & sans fruit ″.

15. *Salutant te qui mecum sunt omnes: saluta eos qui nos amant in fide. Gratia Dei cum omnibus vobis. Amen.*

15. Tous ceux qui sont avec moi, vous saluent. Saluez ceux qui vous aiment dans *l'union de* la foi. La grace de Dieu soit avec vous tous. Amen.

℣. 13. *expl.* On a vû dans les Actes des Apôtres & dans la 1. aux Corinthiens quel étoit Apollon. Saint Jerôme dit qu'il étoit Evêque de Corinthe, que la dissension s'étant mise dans ce peuple, il fut obligé de passer dans l'île de Crete avec Zenas; mais qu'après que S. Paul eut appaisé tous leurs differends par sa lettre, il revint à Corinthe. L'Apôtre appelle Zenas, dont il n'est point parlé ailleurs, Jurisconsulte, & selon S Jerôme, Docteur de la loi; parce qu'il l'avoit été parmi les Juifs avant que d'être Chrétien; ce qui ne le rendit que plus propre après qu'il eut reçû la foi de JESUS-CHRIST, à être un ministre & un prédicateur de l'Evangile.

℣. 14. *expl.* C'est-à-dire, dit un sçavant Interprete, qu'ils ne regardent pas comme une charge & une peine lorsqu'on les excite à pratiquer les œuvres de misericorde. Car ce n'est pas tant une charge pour eux, qu'une occasion favorable de profiter, s'ils s'appliquent aux bonnes œuvres de bon cœur & dans la vûe de Dieu: puisqu'elles leur méritent une vie éternelle.

Fin de l'Epître à Tite.

EPISTRE DE SAINT PAUL A PHILEMON.

CETTE LETTRE *contient une priere que l'Apôtre saint Paul fait à Philemon son disciple, en faveur d'Onesime son esclave, qui s'étoit enfui de sa maison après l'avoir volé; l'Apôtre pour obtenir son pardon, employe tout son crédit, toute son autorité, & toute son éloquence: En effet, il n'y a rien de plus ingénieux que les motifs pressans dont il se sert pour y réussir; il commence pour le toucher par la qualité qu'il prend de prisonnier de* JESUS-CHRIST, *par celle qu'il donne à Philemon de son coopérateur dans la prédication de l'Evangile, & après l'avoir salué, lui, sa femme Appie, & tout son domestique, il lui fait son éloge, qu'il tourne adroitement sous le titre d'une reconnoissance & d'une action de grace qu'il lui rend de sa charité envers tous les saints, de l'édification & du bon exemple de tous ceux de sa maison, de sa liberalité & des secours qu'il étend sur tous ceux qui sont affligés; ce qui l'engage, ajoute-t-il, de se ressouvenir de lui dans toutes ses prieres. Après cet éxorde il entre dans le sujet veritable de*

cette Lettre, il fait valoir la confiance où il est d'obtenir sa demande, qu'il établit sur la charité naturelle, & sur le propre interêt de Philemon, ne voulant pas donc se servir de l'autorité de son grand age, ni du mérite de ses liens, il lui déclare que la priere qu'il lui fait n'est plus pour Onesime esclave, mais pour Onesime son cher fils, le fruit de ses liens, qui par sa conversion est devenu également utile à Philemon & à lui; ensorte, dit-il, que je l'aurois volontiers retenu pour recevoir de lui les services que vous m'auriez voulu rendre vous-même si vous eussiez été présent, mais je n'ai pas crû, ajoute-t-il, le devoir faire sans votre consentement; & voulant diminuer la faute d'Onesime, il dit qu'il peut lui répondre, que si lui Philemon a perdu dans Onesime un esclave, il y trouvera un frere, que s'il n'a été à lui que selon la chair, dorénavant il sera à lui par l'union d'une même foi; qu'enfin s'il lui a fait tort, lui Paul consent de lui en tenir compte: Enfin, il ajoute, qu'il lui demande le pardon d'Onesime au nom de JESUS-CHRIST, *persuadé qu'il le lui accordera, & même quelque chose de plus.*

Cette Lettre est écrite par l'Apôtre étant à Rome prisonnier pour la premiere fois, la vingt-neuviéme année après la mort de JESUS-CHRIST, *l'an 62. de l'Ere vulgaire, & fut portée par Tychique à Philemon, ainsi que celle que l'Apôtre écrivit aux Colossiens dans le même tems.*



EPISTRE DE SAINT PAUL A PHILEMON*.

1. PAUL, prisonnier de JESUS-CHRIST ", & Timothée son frere ", à notre cher Philemon notre cooperateur ",

1. *Paulus, vinctus Christi Jesu, & Timotheus frater; Philemoni dilecto, & adjutori nostro,*

* Cette Epître est de l'an 61. de JESUS-CHRIST. Philemon étoit une personne considerable de Colosses. S. Paul l'avoit converti à la foi Onesime, son esclave, le vola & s'enfuit à Rome, où il alla trouver l'Apôtre, qui l'instruisit dans la foi, le batisa, & le renvoya ensuite à son maître chargé de cette lettre. Saint Paul y parle avec un admirable artifice de charité, pour le porter à bien traiter son esclave devenu son frere, & à lui pardonner sa faute. Les constitutions apostoliques font Onesime évêque de Berée en Macedoine. On le croit martyr, mais plutôt sous Domitien, que sous Trajan.

℣. 1. *expl.* Saint Paul ajoûte cette qualité, comme s'il vouloit conjurer Philemon par les liens qu'il portoit pour la foi de JESUS-CHRIST, à lui accorder la grace qu'il demande.

Ibid. *expl.* Il est à croire que Timothée étoit ami particulier de Philemon.

Ibid. *expl.* Il le nomme ainsi, parce qu'il secouroit de ses biens & de ses soins les prédicateurs de l'Evangile; & non qu'il fût Evêque de Colosses; puisque c'étoit Epaphras, comme on le conjecture aisément par l'Epître aux Colossiens, *ch.* 4. 12.

2. *& Appiæ sorori carissimæ, & Archippo commilitoni nostro, & Ecclesiæ, quæ in domo tua est.*	2. à notre très-chere sœur Appie", à Archippe", le compagnon de nos combats, & à l'Eglise qui est en votre maison" :
3. *Gratia vobis & pax à Deo Patre nostro, & Domino Jesu Christo.*	3. Que Dieu notre Pere, & JESUS-CHRIST *notre* Seigneur vous donnent la grace & la paix.
4. *Gratias ago Deo meo, semper memoriam tui faciens in orationibus meis,*	4. Me souvenant sans cesse de vous dans mes prieres", je rends graces à mon Dieu,
5 *audiens caritatem tuam, & fidem quam habet in Domino Jesu, & in omnes sanctos:*	5. apprenant quelle est votre foi envers le Seigneur JESUS, & votre charité envers tous les saints" ;
6. *ut communicatio fidei tuæ evidens fiat, in agnitione omnis operis boni, quod est in vobis in Christo Jesu.*	6. & de quelle sorte" la liberalité qui naît de votre foi éclate aux yeux de tout le monde", se faisant connoître par tant de bonnes œuvres, qui se pratiquent dans votre maison pour l'amour de JESUS-CHRIST.

ỷ. 2. *expl.* c'étoit la femme de Philemon.
Ibid. *expl.* plusieurs croient que c'étoit lui qui gouvernoit alors l'Eglise de Colosses. *Voyez Coloss.* 4. 17.
Ibid. *expl.* L'Apôtre appelle ainsi tous ceux de la famille de Philemon, qui faisoient profession d'une même foi.
ỷ. 4. *expl.* me souvenant de vous toutes les fois que je prie : car il ne veut pas dire que ce souvenir occupât tout le tems de ses prieres.
ỷ. 5. *lettr.* apprenant votre charité & votre foi envers le Seigneur JESUS & envers tous les saints.
ỷ. 6. *lettr.* afin que.
Ibid. Le Grec porte ἐνεργὴς, *efficace*, *agissante*, ce qui peut signifier ; afin que votre foi devienne feconde de plus

7. Car votre charité, mon cher frere, nous a comblé de joie & de consolation, voyant que les cœurs des saints ont reçu tant de soulagement de votre bonté ″.

7. *Gaudium enim magnum habui, & consolationem in caritate tua: quia viscera sanctorum requieverunt per te, frater.*

8. C'est pourquoi encore que je puisse prendre en JESUS-CHRIST une entiere liberté ″ de vous ordonner une chose qui est de votre devoir ″;

8. *Propter quod multam fiduciam habens in Christo Jesu imperandi tibi quod ad rem pertinet:*

9. néanmoins l'amour *que j'ai pour vous*, fait que j'aime mieux vous supplier, quoique je sois tel que je suis *à votre égard*″, *c'est-à-dire*, quoique je sois Paul, & déja vieux, & de plus maintenant prisonnier de JESUS-CHRIST.

9. *propter caritatem magis obsecro, cùm sis talis, ut Paulus senex, nunc autem & vinctus Jesu Christi.*

en plus en bonnes œuvres. L'Apôtre faisoit une mention si honorable des bonnes œuvres de Philemon, pour lui insinuer qu'il devoit embrasser celles qu'il alloit lui proposer.

℣. 7. *autr.* voyant que les saints ont été touchés jusques dans le fond du cœur de la bonté avec laquelle vous les avez assistés, *mon* cher frere. *Lettr.* voyant que les entrailles des saints ont reçû tant de soulagement de vous

℣. 8. *expl.* C'est-à-dire, encore que la fonction d'Apôtre que JESUS-CHRIST m'a imposée, me donne droit & une entiere liberté, &c.

Ibid. *expl.* d'exercer votre charité envers votre esclave pénitent. La Vulgate porte, *quod ad rem pertinet*. Ce qu'on peut aussi traduire en François: *La chose dont il s'agit dans cette lettre*; ou *qui fait le sujet de cette lettre*.

℣. 9. *expl.* celui qui vous ai engendré dans la foi. *Lettr. cùm sis talis*: puisque vous êtes tel, c'est-à-dire, aussi charitable que je viens de le dire.

10. *Obsecro te pro filio, quem genui in vinculis, Onesimo:*

10. Or la priere que je vous fais est pour mon fils Onesime, que j'ai engendré " dans mes liens;

11. *qui tibi aliquando inutilis fuit, nunc autem & mihi, & tibi utilis.*

11. qui vous a été autrefois inutile, mais qui vous sera maintenant très-utile ", aussi-bien qu'à moi ".

12. *Quem remisi tibi. Tu autem illum, ut mea viscera, suscipe.*

12. Je vous le renvoye, & je vous prie de le recevoir comme mes entrailles ".

13. *Quem ego volueram mecum detinere, ut pro te mihi ministraret in vinculis Evangelii:*

13. J'avois pensé de le retenir auprès de moi, afin qu'il me rendît quelque service en votre place " dans les chaînes que je porte pour l'Evangile ";

14. *sine consilio autem tuo nihil volui facere, uti ne velut ex ne-*

14. mais je n'ai rien voulu faire sans votre consentement ", desirant que

℣. 10. *expl* instruit & batisé.

℣. 11. *expl.* L'Apôtre fait allusion au sens du nom d'*Onesime*, qui signifie, *utile*; comme s'il disoit que Philemon doit remettre dans son service un domestique qui remplira mieux son nom, qu'il n'avoit fait jusqu'alors.

Ibid. *expl.* comme il m'a été utile à moi même jusqu'à présent; ce qui m'oblige à vous assûrer de sa fidelité par ma propre experience.

℣. 12. *expl.* comme celui que j'aime comme mes propres entrailles; c'est-à dire, un fils très-cher, que j'ai engendré à JESUS-CHRIST.

℣. 13. *expl.* que vous voudriez me rendre si vous étiez ici.

Ibid. *expl.* pour faire voir le besoin qu'il avoit d'être servi, & qu'il n'usoit du service des autres que par pure necessité, & non par délicatesse ou par vanité: comme en effet il se servoit lui-même lorsqu'il étoit hors de captivité.

℣. 14. *autr.* avis.

le bien que je vous propoſe n'ait rien de forcé, mais ſoit entierement volontaire.

ceſſitate bonum tuum eſſet, ſed voluntarium.

15. Car peut-être qu'il a été ſeparé de vous pour un tems, afin que vous le recouvriez pour jamais,

15. *Forſitan enim ideò diſceſſit ad horam à te, ut æternum illum reciperes:*

16. non plus comme un ſimple eſclave, mais comme celui qui d'eſclave eſt devenu l'un de nos freres bien-aimés, qui m'eſt très-cher à moi en particulier, & qui vous le doit être encore beaucoup plus, étant à vous & ſelon le monde & ſelon le Seigneur ".

16. *jam non ut ſervum, ſed pro ſervo cariſſimum fratrem, maximè mihi, quantò autem magis tibi, & in carne, & in Domino?*

17. Si donc vous me conſiderez comme étroitement uni à vous, recevez-le comme moi-même;

17. *Si ergo habes me ſocium, ſuſcipe illum ſicut me:*

18. que s'il vous a fait tort, ou s'il vous eſt redevable de quelque choſe, mettez cela ſur mon compte ".

18. *Si autem aliquid nocuit tibi, aut debet, hoc mihi imputa.*

19. C'eſt moi Paul qui vous écris de ma main "; c'eſt moi qui vous le rendrai, pour ne vous pas

19. *Ego Paulus ſcripſi meâ manu: ego reddam, ut non dicam tibi, quod &*

ŷ. 16. *lettr* dans la chair & dans le Seigneur.

ŷ. 18. *expl.* je m'oblige au payement de ce qu'il vous doit.

ŷ. 19. *expl.* C'eſt comme s'il diſoit: Prenez cette lettre que j'ai écrite & ſignée de ma main, comme une obligation par où je m'oblige de vous ſatisfaire.

teipsum mihi debes :

dire que vous vous devez vous-même à moi ″.

20. *ita, frater. Ego te fruar in Domino : refice viscera mea in Domino.*

20. Oui, mon frere; que je reçoive de vous cette joie dans le Seigneur. Donnez-moi au nom du Seigneur cette sensible consolation ″.

21. *Confidens in obedientia tua scripsi tibi, sciens quoniam & super id, quod dico, facies.*

21. Je vous écris ceci dans la confiance que votre soumission me donne″, sçachant que vous en ferez encore plus que je ne dis ″.

22. *Simul autem & para mihi hospitium; nam spero per orationes vestras donari me vobis.*

22. Je vous prie aussi de me préparer un logement ″; car j'espere que Dieu me redonnera à vous encore une fois par le mérite de vos prieres.

23. *Salutat te Epaphras concaptivus meus in Christo Jesu,*

23. Epaphras ″ qui est comme moi prisonnier pour Jesus-Christ; vous salue,

℣. 19. *expl.* Philemon étoit redevable à S. Paul de sa foi & de son salut.

℣. 20. *autr.* Soulagez au nom du Seigneur celui que je porte dans mes entrailles.

℣. 21. *expl.* Saint Paul témoigne cette confiance à Philemon, pour prévenir la pensée qu'il pourroit avoir, que cette lettre si pressante & si pleine de prieres réiterées, ne fût un effet & une marque de la défiance où il étoit de pouvoir obtenir ce qu'il lui demandoit en faveur d'Onesime.

Ibid. *expl.* Il veut insinuer qu'il esperoit même qu'il lui accorderoit sa liberté; ce qu'il fit en effet.

℣. 22. *expl.* Cette priere engageoit autant que nulle autre Philemon à accorder à l'Apôtre ce qu'il lui demandoit. Car s'il ne lui avoit pas accordé, comment auroit-il pu paroître devant lui?

℣. 23. *expl.* Il en est fait aussi mention *Coloss.* 4. 12. C'est le même qu'Epaphrodite. *Philipp.* 2. 25. & 4. 18.

24. avec Marc, Aristarque, Démas, & Luc, qui sont mes aides & mes compagnons.

25. Que la grace de notre Seigneur JESUS-CHRIST soit avec votre esprit. Amen.

24. *Marcus, Aristarchus, Demas, & Lucas, adjutores mei.*

25. *Gratia Domini nostri Jesu Christi cum spiritu vestro. Amen.*

Fin de l'Epitre à Philemon.





EPISTRE DE SAINT PAUL AUX HEBREUX.

LES JUIFS *nouveaux convertis de la Judée & de Jerusalem, ayant été ébranlés par la persécution & la perte de leurs biens, par les fausses maximes de quelques faux apôtres qui leur prêchoient, que l'on pouvoit allier les observances Judaïques avec le Christianisme, & élevoient fort haut l'ancienne loi au préjudice de la nouvelle, prétendant que la premiere avoit été donnée par le ministere des Anges, publiée par Moïse, & que le Sacerdoce ancien avoit été établi de Dieu dans la personne d'Aaron, & perpetué dans sa famille par une succession non interrompue; que le tabernacle & le temple avoient été consacrés & sanctifiés par la présence de Dieu, & destinés à lui offrir des sacrifices pour la sanctification & le salut des hommes. L'Apôtre saint Paul qui avoit déja travaillé à soulager les fideles dans la perte de leurs biens par les aumônes qu'il leur avoit envoyées, tant de la Macedoine que de l'Achaïe, crut qu'il étoit aussi de son devoir de les détromper des erreurs dans*

Chap.10. v. 32. & suiv. & 12. v. 3. & suiv. Chap.13. v. 9. & suivans.]

lesquelles ces faux docteurs avoient tâché de les jetter, & de détruire les préjugés avantageux qu'ils leur avoient inspirés pour les observances Judaïques ; c'est ce que l'Apôtre fait par cette Lettre, dans laquelle il prouve la divinité de JESUS-CHRIST *son excellence au dessus des Anges, la préference que l'on doit donner à sa mediation, au dessus de celle de Moïse ; leur fait voir combien son Sacerdoce est au dessus de celui d'Aaron ; combien le sacrifice de la croix est au dessus des sacrifices des animaux ; l'entrée du ciel par* JESUS-CHRIST *au dessus de celle du tabernacle & du sanctuaire : Enfin il encourage les fideles nouvellement convertis, soutient leur foi ; les console & les fortifie par l'exemple de la fermeté, du courage, de la patience & de la foi des anciens Justes & des premiers Patriarches.* Voyez chap. 11.

Chap. 1. v. 1. & suivans. Chap. 3. v. 1. & suiv. & 7. v. 1. & suiv. & 10. v. 1. & 8. v. 1. & suiv.

Cette Lettre est écrite, selon l'opinion la plus commune & la plus generalement reçûe, par l'Apôtre saint Paul, lorqu'il étoit captif à Rome pour la premiere fois, à peu près dans le même tems qu'il écrivit aux Ephesiens & à Philemon, c'est-à-dire, la vingt-neuviéme année après la mort de JESUS-CHRIST, *l'an 63. de l'Ere vulgaire.*

Plusieurs des anciens Peres soutiennent que l'Apôtre a écrit cette Lettre en Hebreu ou Syriaque, qui étoit alors la langue vulgaire des Juifs ausquels il l'écrivoit, & ceux même qui ne le croyent pas auteur du texte Grec qui

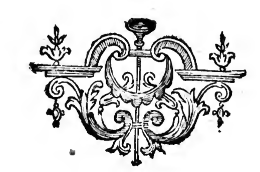
Clem. Alex. V. Eu'eb. l. 6. hist. c. 11. Orig. V. Euseb. l. 6. hist. c. 19.

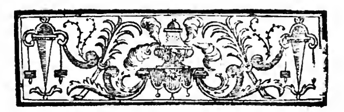
nous reste, assurent qu'on y reconnoît l'Apôtre par rapport au fond de la doctrine, à la sublimité de ses allégories, sur les cérémonies & les sacrifices de l'ancienne loi, & même par rapport à des faits & des circonstances qui lui sont propres & particulieres, comme est ce qu'il dit de sa captivité & de ses liens, de la délivrance de Timothée, de l'esperance où il est d'aller bientôt en Judée, & du salut qu'il fait aux Juifs de la part des freres d'Italie, chap. 13. v. 3. 19. 23. & 24. *qu'à l'égard des allusions faites sur des étymologies grecques de noms propres, comme celle du* v. 1. chap. 7. *& de quelques idiotismes grecs, comme ceux des* v. 15. 16. & 17. du chap. 9. *qui ne conviennent pas à un auteur qui écrit en Hebreu; ces mêmes Peres les rejettent sur l'Interprete Grec, dont le nom leur a été absolument inconnu; car les uns prétendent que le stile grec de cette Lettre, a beaucoup de rapport à celle que saint Clement a écrite aux Corinthiens; d'autres croyent qu'elle a été traduite par saint Luc, Tertullien l'attribue à saint Barnabé,* lib. de pudicitia p. 641. Edit. de Rigault; *& saint Jerôme qui doute si le texte Grec est l'ouvrage de l'Apôtre saint Paul, n'hesite pas de dire, que quoiqu'il en soit, on n'a jamais douté dans l'Orient que cette Epître ne fut au fond l'ouvrage de cet Apôtre, & qu'elle n'y soit reçûe comme Canonique; ainsi saint Augustin. Eusebe avant eux, l'avoit inserée au nombre des quatorze*

Eus. l. 3. hist. cap. 32. l. 6. c. 11. & 19 Ep. ad Evagr. l. de doctr. Christ. c. 8. & 9. l. 16. de Civit. c. 22. l. de pec. merit. c. 17. 11. 50. Eus. l. 3. hist. c. 3. Concil. Laodic. can. 60. ann. 370. Carthag. 3. can. 47. ann. 397. Rom. sub Gelas. ann. 494. Trid. sess. 4. de script. canon. S. Clem. Alex. l. 4 stromat. Eus. V. l. 5. hist. cap.

25. Orig. tract. 26. in Mat. Hilar. l. 4. contr. Arian. Athanas. ep. ad Epict. l. de Incar. 2. Orat. contr. Arian.

Lettres de saint Paul, ainsi que saint Cyrille de Jerusalem, catechef. 4. *elle a été reçûe par les Conciles de Laodicée, de Carthage, de Rome sous Gelase ; & enfin par le dernier Concile general de Trente, elle est citée par saint Clement d'Alexandrie, par Tertullien, par saint Irenée, par Origene, par saint Hilaire, par saint Athanase, & par presque tous les autres Peres qui les ont suivis.*





EPISTRE DE SAINT PAUL AUX HEBREUX *.

CHAPITRE PREMIER.

§. 1. JESUS-CHRIST *splendeur du Pere ; élevé au-dessus des Anges ; reconnu pour Dieu dans les Pseaumes. Anges conducteurs des hommes.*

1. *Multifariam, multisque modis olim Deus loquens*

1.† Dieu ayant parlé autrefois à nos peres en divers tems & en diver- †3. Messe de Noel.

* Plusieurs ont douté que cette Epître fût de saint Paul à cause de la difference du stile entre cette Epître & celles qui sont certainement de lui. Ils disent que l'esprit, la doctrine & tous les sens sont entierement de saint Paul; mais ils croient qu'il s'est servi de quelqu'un, comme de saint Luc, pour le stile. Il n'y a pas mis son nom ni sa qualité d'Apôtre, tant à cause qu'il étoit odieux aux Juifs, que parce qu'il n'étoit pas si proprement leur Apôtre. Comme il avoit fait voir dans l'Epître aux Romains, que la loi morale, ou le Decalogue ne justifioit point par lui-même; & dans l'Epître aux Galates, que ni la circoncision ni les autres ceremonies de la loi, ne donnoient point la vraie justice: il fait voir ici que la loi ne justifie point par tous ses sacrifices, qui en étoient une des parties plus considerables; mais qu'on n'est justifié que par la loi en JESUS-CHRIST : il semble que les Juifs abattus par la perte de

ses" manieres par les Prophetes, vient enfin de nous parler en ces derniers jours par son propre Fils",

2. qu'il a fait heritier de toutes choses ", & par qui il a même créé les siecles ".

Sap. 26. 3. Et comme il est la

patribus in Prophetis, novissimè,

2. *diebus istis locutus est nobis in Filio, quem constituit heredem universorum, per quem fecit & sacula.*

3. *Qui cùm sit splen-*

leurs biens chanceloient dans la foi, & croyoient trouver sans peine dans la loi de Moïse les mêmes avantages, qu'ils achetoient bien cher dans la Religion chrétienne. Elle fut écrite en la langue que les Juifs parloient alors, vers l'an 63. de JESUS-CHRIST.

℣. 1. *expl.* Le Grec insinue que Dieu avoit partagé entre ses Prophetes ses divers mysteres, dont il reveloit une partie aux uns, & une autre partie aux autres, tantôt par des images, des paraboles ou des énigmes, tantôt dans les extases, durant la veille ou dans le sommeil. L'Apôtre entend par le mot de *Peres* non seulement Abraham, Isaac & Jacob; mais aussi tout le corps de l'Eglise depuis Adam jusqu'à JESUS-CHRIST : étant certain que Dieu a toujours gouverné l'Eglise, & qu'il lui a toujours fait sçavoir ses volontés. Il comprend aussi sous le nom de Prophetes les saints Patriarches, & generalement tous ceux dont Dieu s'est servi pour faire connoître sa volonté aux fideles.

Ibid. *expl.* d'une maniere visible depuis qu'il s'est fait homme pour le salut des hommes. Car c'est le sentiment de la plûpart des Peres, qu'il a aussi apparu & parlé aux hommes dans l'ancien Testament; non pas en lui-même, mais sous des formes materielles : au lieu que dans le nouveau Testament il a lui-même instruit les Israelites, & s'est fait voir à eux palpablement & en sa propre personne.

℣. 2. *expl.* L'ayant établi selon sa nature humaine Seigneur & possesseur de toutes choses, par la donation qu'il lui en a faite, pour en disposer avec un pouvoir aussi absolu que le sien.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, le monde, comme par une idée, & un exemplaire parfait de toutes choses, qu'il a regardé en produisant ses creatures, & par consequent comme par une cause cooperante & égale à lui-même & de même nature que lui.

dor

dor gloria, & figura substantia ejus, portansque omnia verbo virtutis sua, purgationem peccatorum faciens, sedet ad dexteram majestatis in excelsis:	splendeur de sa gloire ″, & le caractere de sa substance ″, & qu'il soutient tout par la puissance de sa parole ″, après nous avoir purifiés de nos pechés ″, il est assis au plus haut du ciel à la droite de la *souveraine* Majesté ″ :
4. *tantò melior Angelis effectus, quantò differentiùs præ illis nomen hæreditavit.*	4. étant aussi élevé audessus des Anges, que le nom″ qu'il a reçu″ est plus excellent que le leur.
5. *Cui enim dixit aliquando Angelorum: Filius meus es tu, ego hodie genui te? Et rursùm: Ego ero illi in*	5. Car qui est l'Ange à qui *Dieu* ait jamais dit : Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui ″ ? Et ailleurs : Je

Ps. 2. 7.
2. *Reg.* 7. 14.

ỳ. 3. *expl.* Comme il procede de Dieu sans corruption, sans division, sans succession de tems, & sans difference de nature, de même que le rayon procede de la lumiere. Il est aussi *la splendeur du Pere*; parce que le Pere se fait connoître aux fideles par le moyen du Fils dans lequel reluisent toutes les perfections du Pere.

Ibid. *autr.* Personne. *Expl.* L'image expresse & substancielle & très-parfaite du Pere, & tout à-fait égal à lui.

Ibid. *lettr.* par la parole de sa puissance. *Expl.* Par sa parole toute-puissante, c'est-à-dire, qui par le seul mouvement de sa volonté, porte, conserve & gouverne toutes les créatures.

Ibid. *expl.* en offrant à son Pere par sa mort un prix suffisant pour l'entiere remission de nos pechés.

Ibid. *expl.* Il jouit à l'égard de sa nature humaine, subsistante en la personne du Verbe d'un bonheur éternel, & du plus haut degré de gloire après Dieu.

ỳ. 4. *expl.* la dignité de Fils naturel de Dieu.

Ibid. *lettr.* dont il a herité.

ỳ. 5. *expl.* On donne trois sens litteraux à ces paroles. 1. On les entend de la generation éternelle du Verbe. 2. de l'Incarnation de Jesus-Christ. 3. de sa glorieuse resurrection: & il semble que l'Apôtre l'a voulu appliquer à la resurrection, ici aussi-bien qu'au v. 33. du ch. 13. des Actes des Apôtres.

serai son Pere, & il sera mon Fils ″ ?

6. Et lorsqu'il introduit de nouveau son premier-né dans le monde, il dit″ ;
Ps. 96. 7. Que tous les Anges de Dieu l'adorent.

7. Aussi *l'Ecriture* dit touchant les Anges : Dieu
Ps. 103. 5. se sert des esprits pour en faire ses ambassadeurs & ses Anges, & des flammes ardentes pour en faire ses ministres.

8. Mais il dit à son Fils″:
Ps. 44. 7. Votre trône, ô Dieu, sera un trône éternel ″, le sceptre de votre empire sera un sceptre d'équité.

9. Vous avez aimé la justice, & vous avez haï l'injustice″ : c'est pourquoi

patrem, & ipse erit mihi in filium?

6. Et cùm iterùm introducit primogenitum in orbem terræ, dicit : Et adorent eum omnes Angeli Dei.

7. Et ad Angelos quidem dicit : Qui facit Angelos suos spiritus, & ministros suos flammam ignis.

8. Ad filium autem : Thronus tuus Deus, in sæculum sæculi : virga æquitatis, virga regni tui.

9. Dilexisti justitiam, & odisti iniquitatem : proptereà

℣. 5. *expl.* Ces paroles sont tirées du 2. liv. des Rois 7. 13. & selon le sens litteral elles y sont appliquées à Salomon : mais on ne peut douter, après l'application qu'en fait ici le Saint-Esprit, qu'elles ne regardent principalement Jesus Christ.

℣. 6. *autr.* Et lorsqu'il introduisit le premier-né dans le monde, il dit encore, &c. Plusieurs croient que l'Apôtre, a en vûe le second avenement de Jesus Christ, lorsqu'il viendra juger toutes les créatures, sur lesquelles il a reçu une puissance absolue. *Autr.* Et lorsque dans un autre endroit il parle aux hommes ; *ou*, il fait paroître dans le monde son premier-né.

℣. 8. *autr.* elle dit au Fils. *i. e.* l'Ecriture.

Ibid. *expl.* Jesus-Christ par sa nature regne & gouverne tout.

℣. 9. *expl.* Jesus-Christ dans son Incarnation & dans sa mort a fait voir combien il aime la justice & combien il hait l'injustice : car il est mort pour satisfaire à la justice de son Pere, pour abolir l'injustice des hommes, & pour les rendre justes aux yeux de Dieu par le mérite de son sang,

unxit te Deus, Deus tuus, oleo exultationis præ participibus tuis.

Dieu", votre Dieu, vous a sacré d'une huile de joie" en une maniere plus excellente que tous ceux qui participeront *à votre gloire.*

10. *Et: Tu in principio, Domine, terram fundasti: & opera manuum tuarum sunt cœli.*

10. Et ailleurs : Seigneur, vous avez créé la terre dès le commencement du monde, & les cieux sont l'ouvrage de vos mains"; Ps. 101. 26.

11. *Ipsi peribunt, tu autem permanebis, & omnes ut vestimentum veterascent:*

11. ils periront, mais vous demeurerez: ils vieilliront tous comme un vêtement;

12. *& velut amictum mutabis eos, & mutabuntur: tu autem idem ipse es, & anni tui non deficient.*

12. & vous les changerez" comme un manteau, & ils seront changés: mais pour vous, vous serez" toujours le même, & vos années ne finiront point¶.

13. *Ad quem autem Angelorum dixit aliquando: Sede à dextris meis, quoad usque ponam inimicos*

13. Enfin qui est l'Ange à qui le Seigneur ait jamais dit : Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que j'aye réduit vos ennemis à Ps. 107. 1. 1. Cor. 15. 25.

℣. 9. *autr.* ô Dieu.

Ibid. *expl.* d'une gloire qui surpasse celle de tous les Saints, & même des Anges. Il appelle la *gloire* de JESUS-CHRIST *une huile de joie*, parce que les huiles de senteur ne servoient pas seulement à la consecration des Rois, des Prêtres & des Prophetes, mais encore à l'embellissement du visage dans les grandes solemnités & dans les réjouissances publiques.

℣. 10. *expl.* C'est à JESUS-CHRIST que s'adressent ces paroles, qui le relevent par sa toute-puissance au-dessus des Anges.

℣. 12. *grec.* roulerez.

Ibid. *lettr.* vous êtes.

vous servir de marche-pied " ?

tuos scabellum pedum tuorum ?

14. Tous les Anges ne sont-ils pas des esprits qui tiennent lieu de serviteurs & de ministres, étant envoyés pour exercer leur ministere en faveur de ceux qui doivent être les heritiers du salut " ?

14. *Nonne omnes sunt administratorii spiritus, in ministerium missi propter eos, qui hereditatem capient salutis ?*

ỷ. 13. *expl.* Il laisse à suppléer : Or le Pere a adressé ces paroles à son Fils ; par où l'on voit quelle est son élevation & son excellence au dessus des Anges.

ỷ. 14. *expl.* Mais JESUS-CHRIST quoiqu'envoyé par son Pere, est venu dans le monde comme en étant le maître.

CHAPITRE II.

§. 1. *N'être un vase entr'ouvert d'où l'eau s'écoule. Violement de la loi nouvelle puni rigoureusement.*

1. NOus devons donc à proportion nous attacher avec plus de soin aux choses que nous avons entendues ", pour n'être pas comme de l'eau qui s'écoule & se perd ".

1. PRopterea abundantiùs oportet *observare nos ea quæ audivimus, ne fortè pereffluamus.*

ỷ. 1. *expl.* C'est comme s'il disoit ; Puisque JESUS-CHRIST est aussi élevé au-dessus des Anges que nous venons de le voir ; il faut à proportion s'appliquer avec plus de soin à obéir aux préceptes qu'il nous a enseignés. L'Apôtre s'exprimant en la premiere personne, fait voir que ce qu'il leur dit le regarde aussi, & qu'il seroit exposé au même châtiment qu'eux, s'il venoit à changer de religion comme ils méditoient de faire.

Ibid. *let.* afin que nous ne nous écoulions pas. *Expl.* Craignant que Dieu en punition de notre negligence & de notre mépris ne nous abandonne à l'apostasie. L'Apôtre peut avoir en vûe dans cette expression, la maniere dont les soldats fugitifs quittent le corps de l'armée.

2. *Si enim qui per Angelos dictus est sermo, factus est firmus, & omnis prævaricatio & inobedientia accepit justam mercedis retributionem :*

3. *quomodo nos effugiemus, si tantam neglexerimus salutem : quæ cùm initium accepisset enarrari per Dominum, ab eis, qui audierunt, in nos confirmata est,*

4. *contestante Deo signis & portentis, & variis virtutibus, & Spiritûs sancti distributionibus secundùm suam voluntatem.*

5. *Non enim Angelis subjecit Deus or-*

2. Car si la loi qui a été annoncée par les Anges, est demeurée ferme, & si tous les violemens *de ses préceptes* & toutes les desobéissances ont reçu la juste punition qui leur étoit dûe ;

3. comment pourrons-nous l'éviter, si nous négligeons *l'Evangile* du veritable salut ", qui ayant été premierement annoncé par le Seigneur même, a été confirmé parmi nous par ceux qui l'ont entendu ",

4. ausquels Dieu même a rendu témoignage par les miracles, par les prodiges, par les differens effets de sa puissance, & par la distribution des graces du Saint-Esprit, qu'il a partagées comme il lui a plu ". *Marc.* 16. 20

5. Car Dieu n'a point soumis aux Anges le mon-

℣. 3. *lettr.* un tel salut. *Expl.* l'Evangile qui est un si puissant moyen de salut.

Ibid. *expl.* par les Apôtres. Il ajoûte ceci pour montrer que ceux-mêmes des Juifs à qui il écrivoit, qui n'avoient pas vû JESUS-CHRIST, seroient inexcusables, s'ils resistoient à la prédication de l'Evangile : puisqu'ils avoient entendu les Apôtres qui en étoient témoins oculaires, & qui avoient appuyé leur témoignage par tant de sortes de preuves.

℣. 4. *expl.* Ce sont les avantages de l'Evangile au dessus de la loi de Moïse.

de futur " dont nous parlons.

6. Or quelqu'un a dit dans un endroit de l'Ecri-
Ps. 8. 5. ture " : Qu'est-ce que l'homme, pour meriter votre souvenir ; & qu'est-ce que le Fils de l'homme, pour être honoré de votre visite ?

7. Vous l'avez rendu pour un peu de tems " inferieur aux Anges, vous l'avez couronné de gloire & d'honneur ; vous lui avez donné l'empire sur les ouvrages de vos mains.

Math. 28. 18. 1. Cor. 15. 26. 8. Vous lui avez assujetti *&* mis sous ses pieds toutes choses. Or *en disant* qu'il lui a assujetti toutes choses, il n'a rien laissé qui ne lui soit assujetti " : & cependant nous

bem terræ futurum, de quo loquimur.

6. *Testatus est autem in quodam loco quis, dicens : Quid est homo quòd memor es ejus, aut filius hominis quoniam visitas eum ?*

7. *Minuisti eum paulominùs ab Angelis : gloriâ & honore coronasti eum : & constituisti eum super opera manuum tuarum.*

8. *Omnia subjecisti sub pedibus ejus. In eo enim quòd omnia ei subjecit, nihil dimisit non subjectum ei. Nunc autem necdum videmus omnia*

℣. 5. *expl.* C'est l'Eglise de la terre & du ciel, que l'Apôtre appelle ici le monde futur. Dieu gouvernoit la Synagogue par le ministere des Anges, mais JESUS-CHRIST gouverne l'Eglise par lui-même. Quelques uns entendent par ce *monde futur*, le monde tel qu'il sera après le jugement universel, lorsque le ciel & la terre seront changés & renouvellés.

℣. 6. *expl.* C'est David, qui en vûe du mystere de l'Incarnation, admire la bonté Dieu qui a daigné se souvenir de la bassesse de l'homme consideré dans sa nature : & visiter le Fils de l'homme par son union personnelle avec lui.

℣. 7. *expl.* un tems de sa vie mortelle & de sa passion.

℣. 8. *expl.* pas même les Anges.

subjecta ei. ne voyons pas encore que tout lui soit assujetti //.

9. *Eum autem, qui modico quàm Angeli minoratus est, videmus Jesum, propter passionem mortis, gloriá & honore coronatum : ut gratia Dei, pro omnibus gustaret mortem.*

9. Mais nous voyons // que JESUS, qui avoit été rendu pour un peu de tems inferieur aux Anges, a été couronné de gloire & d'honneur, à cause de la mort qu'il a soufferte : Dieu par sa bonté ayant voulu qu'il mourût pour tous //. Phil.2.8.

§.2. JESUS-CHRIST, *souffrant, vainqueur de la mort & du démon ; Sauveur, non des anges, mais des hommes.*

10. *Decebat enim eum, propter quem omnia, & per quem omnia, qui multos filios in gloriam adduxerat, auctorem salutis eorum per passionem consummare.*

10. Car il étoit bien digne *de Dieu*, pour qui & par qui sont toutes choses //, & qui vouloit conduire à la gloire plusieurs enfans, qu'il consommât & perfectionnât par les souffrances // celui qui devoit être le chef & le prince de leur salut.

11. *Qui enim sanctificat, & qui sanctificantur, ex uno om-*

11. Aussi celui qui sanctifie & ceux qui sont sanctifiés, viennent tous d'un

℣. 8. *expl.* Le tems de la prophetie n'étoit pas encore accompli.

℣. 9. *expl.* C'est-à-dire, nous sçavons certainement par la foi.

Ibid. *expl.* Ainsi sa mort n'est pas un effet de son impuissance, mais de la bonté infinie de Dieu, qui a voulu que son Fils donnât sa vie pour tous les hommes.

℣. 10. *expl.* Dieu le Pere qui est la fin & la premiere cause du salut des fideles.

Ibid. *expl.* qu'il disposât entierement par les souffrances à operer la redemption des hommes. Les souffrances sont la voie où tous les Chrétiens doivent marcher.

même principe ″. C'est pourquoi il ne rougit point de les appeller ses freres,	*nes. Propter quam causam non confunditur fratres eos vocare, dicens :*
Ps. 21. 23. 12. en disant : J'annoncerai votre nom à mes freres; je chanterai vos louanges au milieu de l'assemblée *de votre peuple* ″.	12. *Nuntiabo nomen tuum fratribus meis : in medio Ecclesiæ laudabo te.*
Psal. 17. 3. Isaie 8. 18. 13. Et ailleurs : Je mettrai ma confiance en lui ″. Et en un autre lieu : Me voici avec les enfans″ que Dieu m'a donnés.	13. *Et iterùm : Ego ero fidens in eum. Et iterùm : Ecce ego, & pueri mei, quos dedit mihi Deus.*
14. Comme donc les enfans sont d'une nature *mortelle* composée de chair & de sang ″, c'est pour	14. *Quia ergo pueri communicaverunt carni & sanguini, & ipse similiter participa-*

℣. 11. *expl.* Jesus-Christ, selon sa nature humaine, a tiré un corps passible d'Adam comme tous les autres hommes. Il étoit à propos que celui par qui tous les hommes doivent être sanctifiés, fût d'une même nature que ceux qu'il devoit sanctifier, afin qu'il leur servît d'exemple & de modele.

℣. 12. *expl.* Jesus-Christ a accompli le premier par lui-même pendant sa vie & pendant les quarante jours d'après sa resurrection ; & depuis son ascension, par ses Apôtres & par tous ceux qui leur ont succedé dans le ministere de la prédication : le second se verifie toutes les fois que les fideles sont assemblés au nom de Jesus-Christ, parce qu'il ne manque pas, suivant sa promesse, de se trouver au milieu d'eux, pour les soûtenir par sa grace & les animer par son esprit.

℣. 13. *expl.* Le Fils de Dieu témoigne par ces paroles, qu'il est dépendant de son Pere, & qu'il a besoin de son secours pour être délivré de ses peines. L'Apôtre s'en sert pour montrer que Jesus-Christ n'a pas seulement pris notre nature, mais qu'il en a pris les foiblesses.

Ibid. *expl.* Ce sont ses Apôtres & les Chrétiens que Dieu son Pere lui a donnés, & qu'il devoit enfanter sur la croix, en leur donnant la vie par sa mort.

℣. 14. *lettr.* participent à la chair & au sang : il y a aussi lui-même participé, afin, &c.

vit eisdem : ut per mortem destrueret eum, qui habebat mortis imperium, id est, diabolum :

cela que lui-même a pris aussi cette même nature : afin de détruire par sa mort, celui qui étoit le prince de la mort, c'est-à-dire, le diable ″ ;

Osee 13. 14. 1. Cor. 15. 54.

15. *& liberaret eos, qui timore mortis per totam vitam obnoxii erant servituti.*

15. & de mettre en liberté ceux ″ que la crainte de la mort tenoit dans une continuelle servitude pendant leur vie ″.

16. *Nusquam enim Angelos apprehendit, sed semen Abrahæ apprehendit.*

16. Car il ne s'est pas rendu le liberateur des Anges, mais il s'est rendu ″ le liberateur de la race d'Abraham ″.

17. *Unde debuit per omnia fratribus similari, ut misericors fieret, & fidelis pontifex ad Deum, ut repropitiaret delicta populi.*

17. C'est pourquoi il a fallu qu'il fût en tout semblable à vos freres, pour être envers Dieu un Pontife compatissant & fidele en son ministere ″ , afin d'expier les pechés du peuple.

ỽ. 14. *expl.* Le diable n'avoit point de droit sur la vie de Jesus-Christ, qui n'étoit souillé d'aucun peché ; ainsi parce qu'il a fait mourir celui qui étoit l'innocence même, il a mérité de perdre le droit que la justice de Dieu lui avoit permis de prendre sur les hommes pecheurs.

ỽ. 15. *grec.* tous ceux.

Ibid. *expl.* Par le moyen de la charité que Jesus-Christ leur devoit mériter par sa mort & leur donner par son Esprit. Car c'est par la vertu de la mort de Jesus-Christ que les Martyrs & les vrais Chrétiens vont à la mort, ou la reçoivent avec joie, la regardant comme la fin des miseres de cette vie, & comme le passage à la vie bienheureuse.

ỽ. 16. Le mot Grec est au présent, & signifie, prendre un homme comme par la main, pour le tirer de la servitude.

Ibid. *expl.* à sçavoir de la race spirituelle, & sur-tout des Juifs ausquels il a été specialement envoyé.

ỽ. 17. *expl.* Qu'étant plus vivement touché de leurs mi-

18. Car c'est des peines & des souffrances mémes, par lesquelles il a été tenté & éprouvé ‖, qu'il tire la vertu & la force de secourir ceux qui sont aussi tentés.

18. *In eo enim in quo passus est ipse & tentatus, potens est & eis, qui tentantur, auxiliari.*

feres qu'il ne l'eût été s'il en avoit été exemt, il fût disposé par un sentiment de compassion à exercer la fonction de souverain Prêtre avec d'autant plus de soin & d'inclination. L'Apôtre parle de JESUS-CHRIST comme d'un homme. Car l'homme est ordinairement plus porté à secourir les miserables, lorsqu'il a éprouvé lui-même les mêmes miseres.

℣. 18. *expl.* Ce sont ordinairement les peines & les souffrances qui servent à éprouver les hommes & à faire connoître par experience quels ils sont. *V. Tob.* 12. 13.

CHAPITRE III.

§. I. *Moïse serviteur ;* JESUS-CHRIST *Fils de Dieu. Fermeté dans la confiance nous rend maison de Dieu.*

1. VOus donc, mes saints freres ‖, qui avez part à la vocation celeste, considerez JESUS, qui est l'Apôtre & le Pontife de la religion que nous professons ‖ ;

1. *UNdè, fratres sancti, vocationis cœlestis participes, considerate Apostolum & pontificem confessionis nostræ Jesum :*

℣. 1. *expl.* Ils étoient sanctifiés par le Baptême.

Ibid. *lettr.* de notre confession. *Expl.* C'est aux Juifs que le Pere a envoyé son Fils en vertu de la promesse qu'il leur en avoit faite ; ainsi il étoit leur Apôtre à un titre particulier. Il est aussi le Pontife de la religion ; parce qu'il s'est offert lui-même à Dieu en sacrifice pour nous, & que nous ne pouvons rien offrir à Dieu que par lui. Ce sont les deux qualités que saint Paul vient d'attribuer à JESUS-CHRIST dans les deux chapitres précédens. Car quoiqu'il ne lui ait pas donné le nom d'Apôtre, il ne laisse pas de lui en donner la qualité & la fonction au ch. 1. v. 2. & au ch.

2. *qui fidelis est ei, qui fecit illum, sicut & Moyses in omni domo ejus.*

2. qui est fidele à celui qui l'a établi ″ dans cette charge, comme Moïse lui a été fidele en toute sa maison ″. Num. 12. 7.

3. *Ampliaris enim gloriæ iste præ Moyse dignus est habitus, quantò ampliorem honorem habet domus, qui fabricavit illam.*

3. Car il a été jugé digne d'une gloire d'autant plus grande que celle de Moïse ″, que celui qui a bâti la maison, est plus estimable que la maison même ″ :

4. *Omnis namque domus fabricatur ab aliquo : qui autem omnia creavit, Deus est.*

4. car il n'y a point de maison qui n'ait été bâtie par quelqu'un. Or celui qui est l'architecte & le créateur de toutes choses″, est Dieu ″.

5. *Et Moyses quidem fidelis erat in tota domo ejus tanquam famulus, in testimonium eorum quæ dicenda erant :*

5. Quant à Moïse, il a été fidele dans toute la maison de Dieu, comme un serviteur, pour annoncer au peuple tout ce qu'il lui étoit ordonné de dire :

6. *Christus verò tan-*

6. mais JESUS-CHRIST

2. v. 1. & 3. Et ce sont aussi les deux qualités qu'il entreprend de décrire dans tout le reste de cette Epître :. La premiere qui est celle d'Apôtre, dans ce chapitre & dans le suivant, & celle de Pontife, dans tout le reste de l'Epître.

℣. 2. *lettr.* qui l'a fait.

Ibid. *expl.* dans la conduite de tout le peuple d'Israel, qui étoit la famille de Dieu.

℣. 3. *expl.* Son Pere l'a établi dans un office & dans un degré de dignité d'autant plus éminent, & d'autant plus élevé au-dessus de Moïse.

Ibid. *expl.* JESUS-CHRIST a bâti l'Eglise, dont Moïse n'est qu'une partie.

℣. 4. *expl.* C'est-à-dire, toutes les parties de cette maison spirituelle dont nous parlons, composée de Juifs & de Gentils, dont Moïse ne fait qu'une partie.

Ibid. *expl.* JESUS-CHRIST est donc Dieu.

comme le fils, a l'autorité sur sa maison ″ ; & c'est nous qui sommes sa maison, pourvû que nous conservions jusqu'à la fin une ferme confiance ″ , & une attente pleine de joie des biens que nous esperons.

quam filius in domo sua : quæ domus sumus nos, si fiduciam & gloriam spei usque ad finem, firmam retineamus.

§. 2. *N'endurcir son cœur comme les Juifs. Conserver jusqu'à la fin la participation de* JESUS-CHRIST *& l'être nouveau.*

Ps. 94. 8. Inf. 4. 7. 7. C'est pour cela que le Saint-Esprit a dit : Si vous écoutez aujourd'hui sa voix ″ ,

7. *Quapropter, sicut dicit Spiritus sanctus : Hodie si vocem ejus audieritis,*

8. n'endurcissez point vos cœurs, comme *il arriva* au tems que le peuple étoit au desert, dans le lieu appellé Contradiction & Murmure ″ :

Exod. 17. 7. Num. 20. 13. 24.

8. *nolite obdurare corda vestra, sicut in exacerbatione secundùm diem tentationis in deserto,*

9. où vos peres me tenterent, où ils voulurent éprouver ma puissance, & où ils virent les grandes choses que je fis.

9. *ubi tentaverunt me patres vestri : probaverunt & viderunt opera mea.*

10. J'ai supporté ce peuple avec peine & avec dégoût durant quarante ans″ ,

10. *Quadraginta annis : Propter quod infensus fui generatio-*

ỳ. 6. *expl.* sur son Eglise, comme en étant le maître absolu.

Ibid. *suppl.* non en Moïse ni aux biens temporels que sa loi promet en ce monde : mais en JESUS-CHRIST & aux biens éternels & invisibles, que son Evangile nous fait attendre dans le ciel.

ỳ. 7. *expl.* de Dieu, ou de JESUS-CHRIST.

ỳ. 8. *lettr.* au desert dans la contradiction, au jour de la tentation.

ỳ. 10. *expl.* C'est tout le tems que le peuple d'Israel fut au desert.

mihuic, & dixi : Semper errant corde. Ipsi autem non cognoverunt vias meas,

11. *sicut juravi in ira mea : Si introibunt in requiem meam.*

12. *Videte, fratres, ne fortè sit in aliquo vestrûm cor malum incredulitatis, discedendi à Deo vivo,*

13. *sed adhortamini vosmetipsos per singulos dies, donec Hodie cognominatur, ut non obduretur quis ex vobis fallaciâ peccati.*

& j'ai dit *en moi-même :* Ils se laissent toujours emporter à l'égarement de leur cœur, ils ne connoissent point mes voies :

11. c'est pourquoi je leur ai juré dans ma colere, qu'ils n'entreront point dans le lieu de mon repos.

12. Prenez donc garde, mes freres, que quelqu'un de vous ne tombe dans un déreglement de cœur, & dans une incrédulité qui le sépare du Dieu vivant.

13. Mais *plutôt* exhortez-vous chaque jour les uns les autres pendant que dure ce tems que *l'Ecriture* appelle, Aujourd'hui ; de peur que quelqu'un de vous étant séduit par le peché, ne tombe dans l'endurcissement.

℣. 10. *expl.* Ils n'ont ni lumiere pour connoître mes volontés, ni affection pour y obéir, & pour se laisser conduire à ma providence.

℣. 11. *expl.* suppéez cette application ici & v. 19. & chap. 4. 11. L'endurcissement & l'incredulité de vos peres les a privés de la terre promise ; prenez garde que votre infidelité à l'égard de Jesus-Christ & de son Evangile ne vous prive de l'heritage du ciel, dont cette terre n'étoit que la figure.

℣. 13. *expl.* à la perseverance dans la foi. Il dit ceci, parce que la persecution étant continuelle, le peril de l'apostasie l'étoit aussi.

Ibid. *expl.* Cet *Aujourd'hui* est le tems de la vie présente, tems de grace & de pénitence.

Ibid. *expl.* par l'amour de la vie présente & par la crainte des persecutions, qui sont les pechés qui font ordinairement tomber dans l'apostasie.

Ibid. *expl.* dans l'apostasie, qui fait mépriser tous les

14. Car il est vrai que nous sommes entrés dans la participation de JESUS-CHRIST ‖, mais à condition toutefois de conserver inviolablement jusqu'à la fin le commencement de l'être nouveau qu'il a mis en nous ‖;

14. *Particeps enim Christi effecti sumus, si tamen initium substantiæ ejus usque ad finem firmum retineamus.*

15. pendant que l'on nous dit : Aujourd'hui si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs, comme il arriva au lieu appellé Contradiction.

15. *Dum dicitur : Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra, quemadmodum in illa exacerbatione.*

16. Car quelques-uns l'ayant entendue irriterent *Dieu* par leurs contradictions : mais cela n'arriva pas à tous ceux que Moïse avoit fait sortir de l'Egypte ‖.

16. *Quidam enim audientes exacerbaverunt, sed non universi qui profecti sunt ex Ægypto per Moysen.*

17. Or qui sont ceux que Dieu supporta avec

17. *Quibus autem infensus est quadra-*

saints avertissemens, qui fait perdre tout sentiment de la grace & toute droiture de jugement.

ỳ. 14. *expl.* Nous avons dès-à-présent, en qualité de fideles & de membres du corps de JESUS-CHRIST, le droit d'être un jour participans de sa gloire, & nous jouirons effectivement de ce droit.

Ibid. *expl.* la foi vive qui nous fait vivre & subsister spirituellement. *Autr.* La confiance que nous avons eue dès le commencement.

ỳ. 16. *expl.* Car Josué, Caleb, & les enfans ne murmurerent point. Il dit ceci pour encourager les Hebreux à la perseverance, & à ne se point étonner à cause du grand nombre des Juifs incredules & apostats. Le Grec, selon saint Chrysostome & Theodoret, porte : *Car qui sont ceux qui l'ayant entendue irriterent Dieu par leurs contradictions? Mais cela n'arrive-t-il pas à tous ceux que Moïse avoit fait sortir de l'Egypte ?*

ginta annis ? Nonne illis, qui peccaverunt, quorum cadavera prostrata sunt in deserto ?	peine & avec dégoût durant quarante ans, sinon ceux qui avoient peché, dont les corps demeurerent étendus dans le desert ? Num. 14. 37.
18. *Quibus autem juravit non introire in requiem ipsius, nisi illis, qui increduli fuerunt ?*	18. Et qui sont ceux à qui Dieu jura qu'ils n'entreroient jamais dans son repos, sinon ceux qui n'obéirent pas *à sa parole* ?
19. *Et videmus, quia non potuerunt introire propter incredulitatem.*	19. En effet, nous voyons qu'ils n'y purent entrer à cause de leur incredulité.

℣. 18. *expl.* Le sens est : De même que Dieu ne menace de priver de la terre promise que les incredules, sans étendre cette peine sur les autres qui ne l'avoient point été : aussi ne privera-t-il de l'entrée du ciel que ceux qui ne persevereront pas dans la foi vive & operante par les bonnes œuvres, quoique d'ailleurs la pureté & l'innocence de leur vie soit ternie de plusieurs défauts veniels, qui sont inséparables de la fragilité humaine.

CHAPITRE IV.

§. 1. *Entrer dans le Sabbat spirituel & se reposer en Dieu.*

1. *Timeamus ergo ne fortè relictâ pollicitatione introeundi in requiem ejus, existimetur aliquis ex vobis deesse.*	1. Craignons donc que négligeant la promesse qui nous est faite d'entrer dans le repos de Dieu, il n'y ait quelqu'un d'entre vous qui en soit exclus.

℣. 1. *expl.* dans le ciel, vrai repos de Dieu, figuré par la terre de Chanaan, si nous demeurons fermes dans la foi en JESUS-CHRIST.

2. Car on nous l'a annoncé aussi-bien qu'à eux, mais la parole qu'ils ouirent ne leur servit de rien, n'étant pas accompagnée de la foi dans ceux qui l'avoient entendue ".

3. Pour nous qui avons cru ; nous entrerons en ce repos, dont il est dit :
Ps. 94. 11. Comme j'ai juré dans ma colere qu'ils n'entreront point dans mon repos ; & Dieu parle du repos qui suivit l'accomplissement de ses ouvrages dans la creation du monde ;

4. car l'Ecriture dit en quelque lieu, parlant du
Gen. 2. 2. septiéme jour : Dieu se reposa le septiéme jour après avoir achevé toutes ses œuvres ".

5. Et il est dit encore ici : Ils n'entreront point

2. Etenim & nobis nuntiatum est, quemadmodum & illis ; sed non profuit illis sermo auditus, non admistus fidei ex iis quæ audierunt.

3. Ingrediemur enim in requiem, qui credidimus ; quemadmodum dixit : Sicut juravi in ira mea : Si introibunt in requiem meam : & quidem operibus ab institutione mundi perfectis.

4. Dixit enim in quodam loco de die septima sic : Et requievit Deus die septimâ ab omnibus operibus suis.

5. Et in isto rursum : Si introibunt in

℣. 2. *expl.* Ainsi il ne servira de rien aux Chrétiens d'avoir entendu la prédication de l'Evangile, s'ils n'ont aussi la foi, mais une foi animée par la charité, & qui se fasse connoître par les œuvres.

℣. 4. *expl.* En suivant ce sens, il faut dire que S. Paul a voulu que l'on regardât le repos dont il est parlé dans la Genese, comme étant le même dont parle le Ps. 94. ce qui semble se pouvoir confirmer par le verset 10. de ce chapitre. D'autres croient que l'Apôtre a voulu distinguer deux sortes de repos, & traduisent ainsi les versets 3. & 4. *Pour nous qui avons cru, nous entrerons en ce repos, puisque c'est des incredules qu'il est dit : J'ai juré dans ma colere qu'ils n'entreront point dans mon repos : ce qui ayant été dit long-tems depuis que Dieu eut achevé ses ouvrages dans la creation du monde*, ne se peut entendre du repos dont *l'Ecriture dit*, &c.

requiem meam.

dans mon repos.

6. Quoniam ergo superest introire quosdam in illam, & ii, quibus prioribus annuntiatum est, non introierunt propter incredulitatem :

6. Puisqu'il faut donc que quelques-uns y entrent, & que ceux à qui la parole en fut premierement portée, n'y sont point entrés à cause de leur infidelité ;

7. iterùm terminat diem quemdam, Hodie, in David dicendo, post tantum temporis, sicut suprà dictum est : Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra.

7. Dieu détermine encore un jour particulier, *qu'il appelle* Aujourd'hui, en disant tant de tems après" par David, ainsi que je viens de dire : Aujourd'hui si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs. *Supr. 3. 7.*

8. Nam si eis Jesus requiem præstitisset, numquam de alia loqueretur, posthac, die.

8. Car si Josué les avoit établis dans ce repos, l'Ecriture n'auroit eu garde de parler depuis d'un autre jour.

9. Itaque relinquitur sabbatismus populo Dei.

9. Ce sabbat & ce repos est donc reservé au peuple de Dieu ".

10. Qui enim ingressus est in requiem ejus, etiam ipse requievit ab operibus

10. Car celui qui est entré dans le repos *de Dieu*, se repose aussi lui-même en cessant de travailler,

ỷ. 7. *expl.* plus de 400. ans après que Josué eut introduit le peuple dans la terre de Chanaan : ainsi David ne parloit pas du repos de la terre promise, qui n'étoit que la figure du repos céleste dont parle l'Apôtre.

ỷ. 9. *expl.*] C'est-à-dire, qu'outre le repos de la terre de Chanaan, où les Juifs ont été introduits par Josué, il *reste* encore *un* autre *repos* spirituel, sacré & divin, exemt des pechés & des travaux de la vie présente, tel qu'il étoit figuré par le sabbat ordonné par la loi, pour les fideles qui sont le vrai *peuple de Dieu*, figuré par les Juifs.

comme Dieu *s'est reposé* après ses ouvrages.

suis, sicut à suis Deus.

11. Efforçons-nous donc d'entrer dans ce repos ‖, depeur que quelqu'un ne tombe en une desobéissance semblable à celle de ces incredules.

11. *Festinemus ergo ingredi in illam requiem, ut ne in idipsum quis incidat incredulitatis exemplum.*

§. 2. *Parole de Dieu efficace & pénetrante.* Jesus-Christ *tenté sans peché. Trône de grace. Confiance.*

12. Car la parole ‖ de Dieu est vivante & efficace, & elle perce plus qu'une épée à deux tranchans ‖; elle entre & penetre jusques dans les replis ‖ de l'ame & de l'esprit ‖, jusques dans les jointures & dans les mouelles; & elle démêle les pensées & les mouvemens du cœur ‖.

12. *Vivus est enim sermo Dei, & efficax, & penetrabilior omni gladio ancipiti: & pertingens usque ad divisionem animæ ac spiritûs, compagum quoque ac medullarum, & discretor cogitationum & intentionum cordis.*

Psal. 33. 16. 13. Nulle créature ‖ ne

13. *Et non est ulla*

ỽ. 11. *expl.* par une foi vive & operante par les bonnes œuvres ausquelles la récompense de ce repos est promise.

ỽ. 12. *expl.* La parole de son Evangile, par laquelle il menace les incredules & les rebelles, a toujours son effet. Le mot Grec λόγος, signifie parole; & peut signifier ici, le Verbe de Dieu; aussi plusieurs Peres, & S. Thomas l'entendent de Jesus-Christ.

Ibid. *expl.* Elle est elle-même *une épée* qui punit tous ses transgresseurs, n'étant pas plutôt violée qu'elle leur dénonce la mort spirituelle de l'ame, qu'ils encourent en même-tems qu'ils la violent.

Ibid. *lettr.* jusqu'à la division.

Ibid. *expl. i. e.* de la partie animale & de la spirituelle.

Ibid. *expl.* Ainsi on n'en est pas quitte pour s'acquitter au-dehors de tous les devoirs de la Religion.

ỽ. 13. *expl.* Nulle action, nulle pensée même la plus secrete de la créature.

creatura invisibilis in conspectu ejus : omnia autem nuda & aperta sunt oculis ejus, ad quem nobis sermo.

lui est cachée ; tout est nû & à découvert devant les yeux de celui de qui nous parlons ". Eccli. 15. 20.

14. *Habentes ergo pontificem magnum, qui penetravit cœlos, Jesum filium Dei : teneamus confessionem.*

14. Ayant donc pour grand pontife JESUS Fils de Dieu ", qui est monté au plus haut des cieux ", demeurons fermes dans la foi dont nous avons fait profession.

15. *Non enim habemus pontificem, qui non possit compati infirmitatibus nostris : tentatum autem per omnia pro similitudine*

15. Car le pontife que nous avons n'est pas tel qu'il ne puisse compatir à nos foiblesses " ; mais il a éprouvé comme nous toutes sortes de tentations,

℣. 13. *autr.* à qui nous parlons. *Expl.* quoique tous ces efforts soient attribués à la parole de l'Evangile, ils ne lui conviennent néanmoins que par rapport à JESUS-CHRIST, qui est la parole increée, & entant que JESUS-CHRIST anime cette parole de son Esprit.

℣. 14. *expl.* L'Apôtre après avoir amplement décrit la fonction de l'apostolat de JESUS-CHRIST, & fait connoître l'extrême danger qu'il y a de mépriser sa doctrine : il commence à décrire sa qualité de souverain Pontife, & à faire voir combien elle est plus excellente que celle d'Aaron & de tout le sacerdoce Levitique. Il dit donc ici : Puisque le mépris de l'Evangile doit être si rigoureusement puni, & que nous avons aussi un moyen si facile d'y obéir par la grace de JESUS-CHRIST, qui en qualité de Pontife du nouveau Testament, est tout-puissant & plein de bonne volonté pour nous secourir, &c.

Ibid. *expl.* Il dit ceci pour faire voir que JESUS-CHRIST étant aussi près de Dieu comme il est, son intercession doit être très-efficace, & ne peut jamais être privée de son effet.

℣. 15. *expl.* Encore qu'il soit si fort élevé au-dessus de notre misere, il est néanmoins touché de compassion de nos foiblesses & de nos miseres. Cette compassion n'est dans JESUS-CHRIST qu'un mouvement de sa raison qui le porte à nous vouloir secourir dans nos besoins.

hormis le peché ″.

16. Allons donc nous présenter avec confiance devant le trône de la grace, afin d'y recevoir misericorde, & d'y trouver le secours de sa grace dans nos besoins.

absque peccato.

16. Adeamus ergo cum fiducia ad thronum gratiæ, ut misericordiam consequamur, & gratiam inveniamus in auxilio opportuno.

℣. 15. *expl.* Ce qui le porte à cette compassion, est l'experience qu'il a lui même faite de toutes nos miseres. *Autr.* mais il a été tenté comme nous en toutes choses, sans être néanmoins sujet au peché. *Lettr. pro similitudine.*

CHAPITRE V.

§. 1. *Pontife compatissant, & appellé de Dieu. Josué a prié & crié avec larmes. Il a appris l'obéissance en souffrant.*

† Un S. Confess. Pontife. S.Thom. Mart.

1. † CAr tout Pontife″ étant pris d'entre les hommes, est établi pour les hommes ″ en ce qui regarde le culte de Dieu, afin qu'il offre des dons & des sacrifices pour les pechés ;

2. & qu'il puisse être touché d'une juste compassion ″ pour ceux qui

1. OMnis namque pontifex ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum, ut offerat dona, & sacrificia pro peccatis ;

2. qui condolere possit iis, qui ignorant, & errant, quoniam

℣. 1. *expl* Il parle des Pontifes de l'ancienne loi, dont il décrit les conditions & les qualités, pour en faire ensuite l'application à Jesus-Christ, Pontife de la loi nouvelle.

Ibid. *expl.* pour être médiateur entre Dieu & les hommes.

℣. 2. Le mot grec *μετριοπαθεῖν* signifie, être touché avec modération : ce qui fait qu'on ne reprend les pechés ni avec trop de dureté, ni avec trop d'indulgence, mais qu'on garde le milieu entre l'un & l'autre.

& ipse circumdatus est infirmitate :	pechent par ignorance & par erreur, comme étant lui-même environné de foiblesse :
3. *& propterea debet, quemadmodum pro populo, ita etiam & pro semetipso offerre pro peccatis.*	3. & c'est ce qui l'oblige à offrir le sacrifice de l'expiation des pechés aussi-bien pour lui-même ″, que pour le peuple.
4. *Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur à Deo, tanquam Aaron.*	4. Or nul ne s'attribue à soi-même cet honneur ″, mais il faut y être appellé de Dieu, comme Aaron ″. *Exod.* 28. 1. 2. *Paral.* 26. 18.
5. *Sic & Christus non semetipsum clarificavit ut pontifex fieret ; sed qui locutus est ad eum : Filius meus es tu, ego hodie genui te.*	5. Ainsi JESUS-CHRIST n'est point entré de lui-même dans la gloire pour être Pontife ″, mais il *l'a reçue de* celui qui lui a dit : Vous êtes mon Fils, Je vous ai engendré aujourd'hui ″. *Ps.* 2. 7.
6. *Quemadmodum & in alio loco dicit :*	6. Selon qu'il lui dit aussi dans un autre Pseau-

℣. 3. *expl.* sçavoir une fois l'année en la fête de l'expiation : car pour les autres jours de l'année il n'étoit pas obligé par la loi d'en offrir pour lui-même, si ce n'est qu'il lui fût arrivé de commettre quelque peché qui eût besoin d'expiation.

℣. 4. *expl,* ne doit, selon la loi, s'attribuer cet honneur : car plusieurs Pontifes se sont ingerés d'eux-mêmes par violence & par cabale dans la sacrificature.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, ou immédiatement comme Aaron, Eleazar & son fils Phinée, ou bien par une voie légitime & ordonnée de Dieu.

℣. 5. *autr.* ne s'est point glorifié lui-même pour être Pontife, mais c'est celui qui lui a dit. *expl.* C'est-à-dire, qu'il ne s'est point attribué par lui-même la dignité de Pontife, puisque c'est Dieu son Pere qui l'y a appellé, & qui l'a consacré & établi dans cette charge dès le premier moment de son Incarnation.

Ibid. *Voyez ch.* 1. 5.

Ps. 109. 4. me ″ : Vous êtes le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisedech ″.

Tu es sacerdos in æternum, secundùm ordinem Melchisedech.

7. Aussi pendant le tems de sa vie mortelle & souffrante, ayant offert avec un grand cri & avec larmes ses prieres & ses supplications à celui qui le pouvoit tirer de la mort ″, il a été exaucé à cause de son humble respect *pour son Pere* ″ ¶.

7. *Qui in diebus carnis suæ, preces, supplicationesque ad eum, qui possit illum salvum facere à morte, cum clamore valido & lacrymis offerens, exauditus est pro sua reverentia.*

8. Et lui qui étoit le Fils de Dieu, il n'a pas laissé d'apprendre l'obéissance ″ par tout ce qu'il a souffert.

8. *Et quidem cùm esset Filius Dei, didicit ex iis, quæ passus est obedientiam;*

ỳ. 6. *lettr.* endroit.

Ibid. *expl.* en la maniere & à la ressemblance de Melchisedech, tant à l'égard de sa personne divine dont la génération est ineffable, de même que celle de Melchisedech est inconnue, qu'à l'égard de la double dignité de Roi & de Prêtre, qui se trouve en lui, comme elle étoit en Melchisedech ; & à l'égard de sa sacrificature qui ne s'exerce plus en immolant des animaux, mais en offrant sa propre chair & son propre sang, comme Melchisedech offrit à Dieu le pain & le vin qui étoient la figure du corps & du sang de JESUS-CHRIST, offert visiblement à la croix, & invisiblement, mais veritablement sur nos autels, sous les apparences du pain & du vin. On peut ajouter que cette ressemblance consiste aussi en ce que ni l'un ni l'autre n'ont point reçu leur dignité par droit de succession ou de naissance, & que ni l'un ni l'autre n'ont point laissé à d'autres leur sacerdoce.

ỳ. 7. *expl.* Il semble que l'Apôtre ait ici en vûe les prieres que JESUS fit dans le jardin & sur la croix : & si cela est, on y apprend que JESUS *pria avec larmes* : circonstance que les Evangelistes n'ont point remarquée.

Ibid. *autr.* à cause de la profonde vénération qu'il avoit pour, &c.

ỳ. 8. *expl.* Combien coûte l'obéïssance.

9. *& conſummatus, factus eſt omnibus obtemperantibus ſibi cauſa ſalutis æternæ,*

9. Et par ſa conſommation ″, il eſt devenu l'auteur du ſalut éternel pour tous ceux qui lui obéïſſent ;

10. *appellatus à Deo pontifex juxta ordinem Melchiſedech.*

10. Dieu l'ayant declaré Pontife ſelon l'ordre de Melchiſedech.

§. 2. *Lait ; nourriture ſolide. Habitude dans la vertu. Diſcernement du bien & du mal.*

11. *De quo nobis grandis ſermo, & ininterpretabilis ad dicendum : quoniam imbecilles facti eſtis ad audiendum.*

11. Sur quoi nous aurions beaucoup de choſes à dire qui ſont difficiles à expliquer à cauſe de votre lenteur & de votre peu d'application pour les entendre.

12. *Etenim cùm deberetis magiſtri eſſe propter tempus, rurſum indigetis ut vos doceamini quæ ſint elementa exordis ſermonum Dei : & facti eſtis quibus lacte opus ſit, non ſolido cibo.*

12. Car au-lieu que depuis le tems qu'on vous inſtruit, vous devriez déja être maîtres ″, vous auriez encore beſoin qu'on vous apprît les premiers élemens par où l'on commence à expliquer la parole de Dieu ″ ; & vous êtes devenus comme des perſonnes à qui on ne devroit donner que du lait, & non une nourriture ſolide ″.

13. *Omnis enim, qui lactis eſt particeps, expers eſt ſermonis ju-*

13. Or quiconque n'eſt nourri que de lait, eſt incapable d'entendre les diſ-

ỳ. 9. *autr.* Ayant conſommé ſon œuvre.
ỳ. 12. *expl.* parfaits dans le chriſtianiſme.
Ibid. *expl.* L'Apôtre explique dans le chapitre ſuivant ce qu'il entend par ces premiers élemens.
Ibid. *expl.* C'eſt la répetition de la même choſe qu'il vient de dire, mais ſous une autre comparaiſon.

cours de la *parfaite* justice ″ ; comme étant encore enfant ″.

stitia: parvulus enim est.

14. Mais la nourriture solide est pour les parfaits, *c'est-à-dire*, pour ceux dont l'esprit par une habitude & un long exercice s'est accoutumé à discerner le bien & le mal ″.

14. *Perfectorum autem est solidus cibus: eorum qui pro consuetudine exercitatos habent sensus ad discretionem boni ac mali.*

℣. 13. *autr.* de la perfection. *expl.* des discours relevés & pleins de mysteres, tel qu'est celui du sacerdoce de JESUS-CHRIST, comparé à celui de Melchisedech.

Ibid. *expl.* Il est à l'égard de la doctrine sublime, ce que l'enfant est à l'égard de la viande solide qu'il ne peut digerer, ni convertir en sa propre substance.

℣. 14. *expl.* C'est-à-dire, une bonne doctrine d'avec une fausse, une bonne exposition de l'Ecriture d'avec une mauvaise, une maxime solide d'avec une maxime lâche, car il ne s'agit pas ici du simple discernement du bien & du mal, *autr.* qui par une habitude ont les sens exercés au discernement du bien & du mal.

CHAPITRE VI.

§. I. *Chute effroyable après le baptême.* JESUS-CHRIST *crucifié de nouveau. Terre stérile réservée au feu.*

1. QUittant donc les instructions que l'on donne à ceux qui ne font que commencer à croire en JESUS-CHRIST ; passons à ce qu'il y a de plus parfait ″, sans nous

1. *QUapropter intermittentes inchoationis Christi sermonem, ad perfectiora feramur, non rursum jacientes fundamentum pœnitentiæ ab*

℣. 1. *expl.* L'Apôtre après avoir reproché aux Hebreux leur étrange négligence à s'avancer dans la connoissance des verités du christianisme, les exhorte paternellement dans ce chapitre, de passer autant qu'ils en seroient capables à la connoissance des plus hauts mysteres.

operibus

operibus mortuis, & fidei ad Deum;

arrêter à établir de nouveau ce qui *n'est que* le fondement *de la religion, comme est* la pénitence des œuvres mortelles, la foi en Dieu ‖,

2. *baptismatum doctrinæ, impositionis quoque manuum, ac resurrectionis mortuorum, & judicii æterni.*

2. & ce qu'on enseigne touchant les Baptêmes ‖, l'imposition des mains ‖, la résurrection des morts, & le jugement éternel ‖.

3. *Et hoc faciemus, si quidem permiserit Deus.*

3. Et c'est aussi ce que nous ferons ‖, si Dieu le permet.

4. *Impossibile est enim, eos qui semel sunt illuminati, gustaverunt etiam do-*

4. Car il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés ‖; qui ont goûté le don du ciel ‖; qui ont

Matth. 12. 45. *Infr.* 10. 26. 2. *Pet.* 2. 20.

℣. 1. *lettr.* laissant donc le discours du commencement de JESUS-CHRIST, passons à la perfection, n'établissant pas de nouveau le fondement de la pénitence des œuvres mortes, & de la foi en Dieu. Ce sont les pechés que l'Apôtre appelle des œuvres mortes, parce qu'ils causent la mort de l'ame.

℣. 2. *lettr.* & la doctrine des Baptêmes. *expl.* touchant la signification, la vertu & les obligations de ce Sacrement, qui s'administroit alors en plongeant les baptisés trois fois dans l'eau: de sorte qu'il y avoit en quelque maniere plusieurs baptêmes dans un seul Sacrement.

Ibid. *expl.* par laquelle on reçoit le Saint-Esprit dans le sacrement de la Confirmation. Cette imposition des mains se pratiquoit aussi dans tous les autres Sacremens, hormis celui de l'Eucharistie.

Ibid. *expl.* Il l'appelle éternel, parce qu'il sera irrévocable & pour toujours.

℣. 3. *expl.* C'est à-dire, nous traiterons de ces mysteres relevés pour les parfaits.

℣. 4. *expl.* qui ont reçu la lumiere de la foi dans le Baptême.

Ibid. *expl.* la rémission des pechés, dont le fruit est la paix de la conscience, & les dons du Saint-Esprit dans la Confirmation.

été rendus participans du Saint-Esprit ;

5. qui sont nourris de la sainte parole de Dieu & *de l'esperance* des grandeurs du siecle à venir ;

6. & qui après cela sont tombés ; *il est impossible , dis-je* , qu'ils se renouvellent par la pénitence ″ , parce qu'autant qu'il est en eux ″ , ils crucifient de nouveau le Fils de Dieu ″ & l'exposent à l'ignominie ″.

7. Car lorsqu'une terre étant souvent abreuvée des eaux de la pluie qui y tombe , produit des herbages propres à ceux qui la cultivent , elle reçoit la bénédiction de Dieu ″.

num cœleste , & participes facti sunt Spiritûs sancti ,

5. *gustaverunt nihilominùs bonum Dei verbum , virtutesque sæculi venturi ,*

6. *& prolapsi sunt : rursus renovari ad pœnitentiam, rursum crucifigentes sibimetipsis filium Dei , & ostentui habentes.*

7. *Terra enim sæpè venientem super se bibens imbrem , & generans herbam opportunam illis , à quibus colitur ; accipit benedictionem à Deo.*

ỷ. 6. *expl.* Non que cela soit absolument impossible , ce qui a été l'heresie des Novatiens ; mais parce que cela est très-difficile. Ou plutôt il faut dire , que l'Apôtre ne parle pas du sacrement de la Pénitence , mais de la pénitence requise pour le Baptême : & il est en effet impossible qu'ils reçoivent un second Baptême , qui les renouvelle & fasse d'un pecheur un nouvel homme , comme le premier , en remettant le peché & la peine.

Ibid. *autr.* à leur égard.

Ibid. *expl.* une seule mort de JESUS-CHRIST , un seul Baptême en sa mort : & c'est vouloir en quelque façon qu'il meure de nouveau , que de vouloir être baptisé une seconde fois.

Ibid. *expl.* Ils l'exposent à la raillerie des infideles , qui rejetteront sur l'impuissance & l'inefficacité de son sang , les nouveaux crimes où ils retombent.

ỷ. 7. *autr.* on l'appelle une terre benie de Dieu.

8. *Proferens autem spinas, ac tribulos, reproba est, & maledicto proxima: cujus consummatio in combustionem.*

8. Mais quand elle ″ ne produit *que* des ronces & des épines, elle est en aversion *à son maître* ″, elle est menacée de sa malédiction, & à la fin il y met le feu ″.

§. 2. *Fuir la paresse. S'appuyer sur l'immobilité de la parole de Dieu. Esperance, ancre de l'ame.*

9. *Confidimus autem de vobis, dilectissimi, meliora, & viciniora saluti, tametsi ita loquimur.*

10. *Non enim injustus Deus, ut obliviscatur operis vestri, & dilectionis quam ostendistis in nomine ipsius qui ministrastis sanctis, & ministratis.*

11. *Cupimus autem unumquemque vestrûm eamdem ostentare solicitudinem ad expletionem spei usque*

9. Or nous avons une meilleure opinion de vous & de votre salut ″, mes chers freres, quoique nous parlions de cette sorte.

10. Car Dieu n'est pas injuste pour oublier vos bonnes œuvres, & la charité ″ que vous avez témoignée par les assistances que vous avez rendues en son nom, & que vous rendez encore aux saints.

11. Or nous souhaitons que chacun de vous fasse paroître jusqu'à la fin le même zele, afin que votre esperance soit ac-

℣. 8. *autr.* une terre.

Ibid. *lettr.* reprouvée, proche de la malédiction, de laquelle la fin est d'être brulée.

Ibid. *expl.* Il est aisé de faire l'application de cette comparaison que l'Apôtre fait entre une terre ingrate & les Chrétiens, qui ne portent point de fruits.

℣. 9. *expl.* C'est une espece de correction & d'adoucissement des choses qu'il vient de dire, pour ne pas contrister les vrais fideles d'entre les Hebreux, & pour ne pas jetter dans le desespoir les infirmes & ceux dont il avoit repris la négligence & la lâcheté.

℣. 10. *grec.* & le travail de la charité.

complie ″ ;

12. & que vous ne soyez pas lents & paresseux ″, mais que vous vous rendiez les imitateurs de ceux qui par leur foi & par leur patience sont devenus les héritiers des promesses ″.

13. Car Dieu dans la promesse qu'il fit à Abraham, n'ayant point de plus grand que lui par qui il pût jurer, jura par lui-même,

Gen. 22. 16. 14. & il lui dit ensuite: Assurez-vous que je vous comblerai de bénédictions, & que je multiplierai votre race à l'infini ″.

15. Et ainsi ayant attendu avec patience, il a obtenu *l'effet de ses* promesses.

16. Car comme les hom-

in finem ;

12. *ut non segnes efficiamini, verùm imitatores eorum, qui fide & patientia hereditabunt promissiones.*

13. *Abrahæ namque promittens Deus, quoniam neminem habuit, per quem juraret majorem, juravit per semetipsum,*

14. *dicens : Nisi benedicens benedicam te, & multiplicans multiplicabo te.*

15. *Et sic longanimiter ferens, adeptus est repromissionem.*

16. *Homines enim*

℣. 11. *autr.* ferme & assurée. *expl.* Ce n'est pas assez d'avoir bien commencé, il faut continuer jusqu'à la fin, si vous voulez que Dieu execute la promesse qu'il a faite de récompenser vos bonnes œuvres, & qu'il ne vous prive pas de l'esperance que vous avez de parvenir au salut.

℣. 12. *expl.* à vous avancer dans la connoissance & dans la pratique des verités chrétiennes.

Ibid. *expl.* des Patriarches qui ont reçu l'effet de la promesse que Dieu leur avoit faite en divers tems & de diverses choses, & particulierement de la terre de Chanaan: dans laquelle promesse il renfermoit celle de la vie éternelle dont ces saints Patriarches jouissent à présent en récompense de leur patience & de leur longue perseverance dans la foi.

℣. 14. *lettr.* vous benissant je vous benirai ; & que vous multipliant je vous multiplierai.

per majorem sui jurant : & omnis controversiæ eorum finis, ad confirmationem, est juramentum.

mes jurent par celui qui est plus grand qu'eux, & que le serment est la plus grande assurance qu'ils puissent donner pour terminer tous leurs differends ‖ :

17. *In quo abundantiùs volens Deus ostendere pollicitationis heredibus immobilitatem consilii sui, interposuit jusjurandum :*

17. Dieu voulant aussi faire voir avec plus de certitude aux héritiers de la promesse, la fermeté immuable de sa résolution ‖, a ajouté le serment *à sa parole ;*

18. *ut per duas res immobiles, quibus impossibile est mentiri Deum, fortissimum solatium habeamus, qui confugimus ad tenendam propositam spem,*

18. afin qu'étant appuyés sur ces deux choses inebranlables ‖, par lesquelles il est impossible que Dieu nous trompe, nous ayons une puissante consolation, nous qui avons mis notre refuge dans la recherche & l'acquisition des biens qui nous sont proposés par l'esperance ‖,

19. *quam sicut anchoram habemus animæ tutam ac firmam, & incedentem usque*

19. laquelle sert à notre ame comme d'une ancre ferme & assurée ‖, & qui pénetre jusqu'au *sanctuai-*

ỷ. 16. *autr.* pour arrêter tous les doutes qu'on pourroit avoir de leurs paroles.

ỷ. 17. *lettr.* l'immutabilité de son conseil.

ỷ. 18. *expl.* Ces deux choses sous sa promesse ou sa parole, & son serment.

Ibid. *lettr.* à obtenir l'esperance qui nous est proposée ; *c'est-à-dire*, les biens éternels.

ỷ. 19. *expl.* laquelle consolation fondée sur la fermeté de la parole de Dieu, nous rend inébranlables au milieu des tentations & des afflictions de ce monde.

re qui est au-dedans du voile ″,

20. où JESUS comme précurseur est entré pour nous ″, ayant été établi Pontife éternel selon l'ordre de Melchisedech ″.

ad interiora velaminis :

20. ubi præcursor pro nobis introivit Jesus, secundùm ordinem Melchisedech pontifex factus in æternum.

ỷ. 19. *expl.* C'est-à-dire, nous fait penetrer jusques dans le ciel, figuré par *le sanctuaire*, & nous en rend la possession comme présente des ce monde, dans l'assurance que nous avons de la part de Dieu d'y entrer effectivement un jour.

ỷ. 20. *expl.* pour en prendre possession pour tous les fideles dont il est le chef, & qui ne font qu'un corps avec lui.

Ibid. *expl.* pour offrir continuellement à son Pere sa croix & sa mort, & pour obtenir l'effet & l'application de son sacrifice en faveur des siens.

CHAPITRE VII.

§. I. *Sacerdoce de* JESUS CHRIST *figuré par Melchisedech, plus grand que celui d'Aaron. Loi ancienne impuissante & abolie.*

Gen. 14. 18. 1. CAr ce Melchisedech roi de Salem ″, & Prêtre du Dieu très-haut, qui vint au-devant d'Abraham, lorsqu'il retournoit de la défaite des Rois, & qui le benit ;

2. auquel aussi ″ Abraham donna la dixme de

1. HIc enim Melchisedech, rex Salem, sacerdos Dei summi, qui obviavit Abrahæ regresso à cæde regum, & benedixit ei :

2. cui & decimas omnium divisit Abra-

ỷ. 1. *expl.* Le dessein de l'Apôtre dans ce chapitre & les suivans, est d'établir l'excellence du sacerdoce de Melchisedech sur celui d'Aaron, d'en montrer les grands avantages, & d'en faire l'application à JESUS-CHRIST.

ỷ. 2. *autr.* même.

ham : primùm quidem qui interpretatur rex justitiæ : deinde autem & rex Salem, quod est rex pacis,

tout ce qu'il avoit pris ‖ · qui s'appelle selon l'interpretation de son nom, premierement Roi de justice, puis Roi de Salem ‖, c'est-à-dire, Roi de paix;

3. *sine patre, sine matre, sine genealogia, neque initium dierum, neque finem vitæ habens, assimilatus autem Filio Dei, manet sacerdos in perpetuum.*

3. *qui est* ‖ sans pere & sans mere, sans généalogie ‖; qui n'a ni commencement ni fin de sa vie ‖, étant ainsi l'image du Fils de Dieu ‖, demeure Prêtre pour toujours ‖.

4. *Intuemini autem, quantus sit hic, cui & decimas dedit de præcipuis Abraham patriarcha.*

4. Considerez donc combien grand il devoit être, puisque le patriarche même Abraham lui donne la dixme de ses dépouilles ‖.

℣. 2. *expl.* pour honorer Dieu & lui rendre graces de la victoire qu'il venoit de remporter.

Ibid. *expl.* Salem est la même que Jerusalem, dont on croit Melchisedech fondateur.

℣. 3. *autr.* qui paroît.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, que l'Ecriture ne fait point sa généalogie ni paternelle ni maternelle, comme elle fait celle d'Aaron & de ses successeurs.

Ibid. *expl.* dans l'Ecriture, qui ne fait nulle mention de sa naissance ni de sa mort, comme elle fait de la plupart des Pontifes Lévitiques.

Ibid. *expl.* car JESUS-CHRIST joint en sa personne le nom, la dignité & l'autorité de Roi & de Pontife, dont il est la source, la plénitude & la perfection.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qu'il est traité dans l'Ecriture, qui ne parle ni de son origine, ni de sa fin, comme s'il étoit éternel; étant en cela la vraie image du Fils de Dieu, à l'égard de son sacerdoce, puisque JESUS-CHRIST n'a point dans son sacerdoce ni de prédecesseurs ni de successeurs, & que son sacerdoce doit demeurer éternellement.

℣. 4. *expl.* De toutes les qualités de Melchisedech que l'Apôtre a marquées, il n'en releve ici que deux, le droit

5. Aussi ceux qui étant de la race de Levi, entrent dans le sacerdoce, ont droit selon la loi de prendre la dixme du peuple, c'est-à-dire, de leurs freres //, quoique ceux-ci soient sortis d'Abraham, aussi-bien qu'eux.

Deut. 18. 3. *Jos.* 14. 4.

6. Mais celui qui n'a point de place dans leur généalogie //, a pris la dixme d'Abraham, & a beni celui à qui les promesses ont été faites.

7. Or il est sans doute que celui qui reçoit la bénédiction, est inferieur à celui qui la lui donne.

8. En effet, dans la loi ceux qui reçoivent la dixme, sont des hommes mortels; au-lieu que celui qui la reçoit ici, *n'*est représenté *que* comme vivant //.

9. Et *de plus* Lévi, qui

5. Et quidem de filiis Levi sacerdotium accipientes, mandatum habent decimas sumere à populo secundùm legem, id est, à fratribus suis; quamquam & ipsi exierint de lumbis Abrahæ.

6. Cujus autem generatio non annumeratur in eis, decimas sumpsit ab Abraham, & hunc, qui habebat repromissiones, benedixit.

7. Sine ulla autem contradictione, quod minus est, à meliore benedicitur.

8. Et hic quidem, decimas morientes homines accipiunt: ibi autem contestatur, quia vivit.

9. Et (ut ita dic-

de la dixme, & la bénédiction qu'il donna à Abraham. Deux grands avantages que Melchisedech a sur ce Patriarche.

ỳ. 5. *expl.* Ce qui fait voir l'excellence de la tribu de Levi sur les autres.

ỳ. 6. *expl.* sçavoir Melchisedech, qui n'est point de la race des Piêtres Lévitiques: en quoi il représente JESUS-CHRIST qui ne tire point son origine de la tribu de Lévi, mais de la tribu de Juda.

ỳ. 8. *expl.* On ne voit dans l'Ecriture ni le commencement, ni la fin de sa vie.

tum sit) per Abraham, & Levi, qui decimas accipit, decimatus est :

reçoit la dixme des autres, l'a payée lui-même, pour ainsi dire, en la personne d'Abraham :

10. *adhuc enim in lumbis patris erat, quando obviavit ei Melchisedech.*

10. puisqu'il étoit encore dans Abraham son ayeul, lorsque Melchisedech ″ vint au-devant de ce Patriarche.

11. *Si ergo consummatio per sacerdotium Leviticum erat (populus enim sub ipso legem accepit (quid adhuc necessarium fuit, secundùm ordinem Melchisedech alium surgere sacerdotem, & non secundùm ordinem Aaron dici ?*

11. Que si le sacerdoce de Lévi, sous lequel le peuple a reçu la loi, avoit pu rendre les hommes justes & parfaits ″, qu'auroit-il été besoin qu'il se levât un autre Prêtre qui fût appellé Prêtre selon l'ordre de Melchisedech, & non pas selon l'ordre d'Aaron ″ ?

12. *Translato enim sacerdotio, necesse est ut & legis translatio fiat.*

12. Car le sacerdoce étant transferé ″, il faut nécessairement que la loi soit aussi transferée ″.

13. *In quo enim hæc dicuntur, de alia tribu est, de qua nullus*

13. Or celui dont ces choses ont été prédites, est d'une autre tribu, dont nul

℣. 10. *expl.* C'étoit Jesus-Christ qu'Abraham envisageoit dans la personne de Melchisedech, lorsqu'il lui paya la dixme, & qu'il en reçut la benediction ; c'étoit lui qu'il reveroit : ainsi le sacerdoce Lévitique rendoit hommage au sacerdoce Chrétien.

℣. 11. *lettr.* que si la perfection étoit par le sacerdoce de Lévi, sous lequel.... qu'étoit-il, &c.

Ibid. *expl.* Il laisse à suppléer : Le sacerdoce selon l'ordre d'Aaron, n'étoit donc pas suffisant pour sanctifier les hommes, puisqu'il a fallu en établir un autre.

℣ 12. *expl.* d'une tribu à une autre.

Ibid. *expl.* car selon la loi ancienne, le sacerdoce ne pouvoit être transferé de la tribu de Levi à une autre.

n'a jamais servi à l'autel ‖ :

14. puisqu'il est certain que notre Seigneur est sorti de Juda, qui est une tribu à laquelle Moïse n'a jamais attribué le sacerdoce.

15. Et ceci ‖ paroît encore plus clairement en ce qu'il se leve un autre Prêtre selon l'ordre de Melchisedech ‖,

16. qui n'est point établi par la loi d'une succession ‖ charnelle, mais par la puissance de sa vie immortelle ;

17. ainsi que l'Ecriture le déclare par ces mots : Vous êtes le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisedech.

Ps. 109. 4.

18. Car la premiere loi est abolie comme impuis-

altari præsto fuit.

14. *Manifestum est enim quòd ex Juda ortus sit Dominus noster : in qua tribu nihil de sacerdotibus Moyses locutus est.*

15. *Et ampliùs adhuc manifestum est ; si secundùm similitudinem Melchisedech exurgat alius sacerdos,*

16. *qui non secundùm legem mandati carnalis factus est, sed secundùm virtutem vitæ insolubilis.*

17. *Contestatur enim : Quoniam tu es sacerdos in æternum secundùm ordinem Melchisedech.*

18. *Reprobatio quidem fit præcedentis*

℣. 13. *expl.* Pour montrer que la loi du sacerdoce Lévitique, c'est-à-dire la loi ceremoniale, est abrogée, c'est que Jesus Christ qui devoit être, selon la prédiction de David, Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisedech, n'est pas de la tribu de Lévi, mais de la tribu de Juda, encore que la loi ordonnât que les Prêtres seroient de la tribu de Lévi.

℣. 15. *expl.* l'abolition de la loi.

Ibid. *expl.* Et on ne peut pas douter que Jesus-Christ ne soit ce Prêtre, selon l'ordre de Melchisedech, puisque c'est à lui seul que sont adressées ces paroles du Pseaume : *Vous êtes le Prêtre éternel, &c.* Jesus-Christ est donc Prêtre pour toujours : car il ne succede à personne, & personne ne lui succede.

℣. 16. *lettr.* d'une ordonnance.

mandati, propter infirmitatem ejus, & inutilitatem:

19. *nihil enim ad perfectum adduxit lex: introductio verò melioris spei, per quam proximamus ad Deum.*

sante & inutile:

19. parce que la loi ne conduit personne à une parfaite *justice* ″; mais une meilleure esperance ″, par laquelle nous nous approchons de Dieu, a été substituée ″ en sa place.

§. 2. Jesus-Christ *Pontife saint & parfait; s'offrant lui-même, toujours vivant & intercedant pour nous.*

20. *Et quantum est non sine jurejurando (alii quidem sine jurejurando sacerdotes facti sunt:*

21. *hic autem cum jurejurando, per eum, qui dixit ad illum: Juravit Dominus, & non pœnitebit eum: tu es*

20. De plus ce sacerdoce n'a pas été établi sans serment:

21. car au-lieu que les autres Prêtres ont été étabis sans serment, celui-ci l'a été avec serment ″, Dieu lui ayant dit: Le Seigneur a juré, & son *Ps. 109. 4.*

℣. 19. *expl.* n'ayant pas été donnée pour justifier ni pour sanctifier les hommes interieurement, mais seulement pour les contenir exterieurement dans le culte de Dieu: de sorte que s'il y a eu des personnes dans cette loi qui sont parvenues jusqu'à la justice & à la sainteté interieure, ce n'a été que par la foi en Jesus-Christ, qui étoit promis & attendu dans tout le tems de la loi.

Ibid. *expl.* la loi Evangelique. Saint Augustin explique ceci en ce sens: Que la loi ne conduit point à la perfection, mais qu'elle nous conduit à une meilleure esperance en nous conduisant à Jesus-Christ. En effet la loi ne promet que des biens temporels, mais l'Evangile promet la vie éternelle.

Ibid. *lettr.* introduire.

℣. 21. *expl* ce qui rend son institution plus solemnelle, & en assûre l'immutabilité.

serment demeurera immuable ", que vous serez le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisedech.

sacerdos in aeternum.

22. Tant il est vrai que l'alliance " dont JESUS est le médiateur ", est plus parfaite que la premiere.

22. *In tantum melioris testamenti sponsor factus est Jesus.*

23. Aussi y a-t-il eu autrefois successivement plusieurs Prêtres ", parce que la mort les empêchoit de l'être toujours ".

23. *Et alii quidem plures facti sunt sacerdotes, idcircò quòd morte prohiberentur permanere:*

24. Mais comme celui-ci demeure éternellement ", il possede un sacerdoce qui est éternel ".

24. *hic autem eò quòd maneat in aeternum, sempiternum habet sacerdotium.*

25. C'est pourquoi il peut

25. *Unde & sal-*

℣. 21. *lettr.* & il ne s'en repentira jamais.

℣. 22. *expl.* la loi nouvelle dans laquelle Dieu s'oblige envers les hommes d'accomplir exactement ses promesses, comme les hommes s'obligent reciproquement d'observer sa loi pour obtenir l'effet de ses promesses.

Ibid. *lettr.* la caution. *Expl.* de la part de son Pere, en nous assûrant de la vérité de ses promesses ; & de notre part, en lui satisfaisant pour nos offenses passées, & se faisant fort pour ses fideles auprès de son Pere, qu'ils observeront les commandemens de Dieu par le moyen de sa grace.

℣. 23. *expl.* Ceci est encore dit pour montrer l'imperfection du sacerdoce Lévitique, & pour faire voir ensuite la perfection de celui de JESUS-CHRIST.

Ibid. *expl.* à l'égard de la fonction & de la jurisdiction : car pour la dignité & le caractere, il se pouvoit faire que la mort ne l'ôtat point : de même que le caractere des Prêtres chrétiens est ineffaçable, même après leur mort.

℣. 24. *expl.* Comme JESUS vit éternellement, il ne peut avoir de successeur, mais seulement des Ministres & des Vicaires qui agissent en son nom, qui ne sont qu'un seul & même Prêtre avec lui, & par les mains desquels il offre le sacrifice, comme ils l'offrent par son Esprit, & en sa persone.

Ibid. *grec.* qui ne passe point.

vare in perpetuum potest accedentes per semetipsum ad Deum: semper vivens ad interpellandum pro nobis.

sauver pour toujours" ceux qui s'approchent de Dieu par son entremise, étant toujours vivant pour interceder pour nous ".

26. *Talis enim decebat ut nobis esset pontifex, sanctus, innocens, impollutus: segregatus à peccatoribus, & excelsior cœlis factus:*

26. Car il étoit bien raisonnable que nous eussions un Pontife comme celui-ci, saint, innocent, sans tache, séparé des pecheurs ", & plus élevé que les cieux ;

27. *qui non habet necessitatem quotidie, quemadmodum sacerdotes, priùs pro suis delictis hostias offerre, deinde pro populi: hoc enim fecit semel, seipsum offerendo.*

27. qui ne fût point obligé comme les autres Pontifes, à offrir tous les jours des victimes, premierement pour ses propres pechés, & ensuite pour ceux du peuple " ; ce qu'il a fait une fois en s'offrant lui-même ". *Lev.* 16.

℣. 25. *autr.* il peut toujours sauver. *Grec.* parfaitement.
Ibid. *expl.* Cette intercession de JESUS-CHRIST n'est pas accompagnée d'humiliation & de soumission comme celle des Saints & des autres fideles ; mais ce n'est autre chose que la démonstration de sa volonté que son Pere exauce au même-tems.

℣. 26. *expl.* exemt de toute participation au péché. Il est raisonnable aussi que ses Ministres ou Vicaires se rendent recommandables par ces mêmes vertus.

℣. 27. *expl.* Ce qui étoit une marque que ces victimes légales n'étoient pas capables d'expier parfaitement le peché, puisqu'il falloit les réiterer tous les jours. Il ne s'ensuit pas delà qu'on ne puisse réiterer le sacrifice de la Messe; ni que la réiteration soit une marque de l'imperfection de celui de la croix, parce qu'ils ne sont l'un & l'autre qu'un même sacrifice ; & que lorsque celui de la Messe se réitere, ce n'est pas tant le sacrifice de la croix qui se réitere, que la mémoire de ce sacrifice, qui est l'unique cause méritoire de la remission des péchés.

Ibid. *expl.* non pour ses propres péchés, puisqu'il en

28. Car la loi établit pour Pontifes des hommes foibles ; mais la parole *de Dieu* confirmée par le serment qu'il a fait depuis la loi, établit pour Pontife le Fils, qui est saint & parfait pour jamais.

28. *Lex enim homines constituit sacerdotes infirmitatem habentes : sermo autem jurisjurandi, qui post legem est, Filium in æternum perfectum.*

étoit éxemt, mais pour ceux du peuple, dont il s'étoit chargé de porter la peine.

CHAPITRE VIII.

§. 1. JESUS-CHRIST *assis dans le ciel ; ministre du vrai tabernacle ; médiateur d'une nouvelle alliance.*

1. TOut ce que nous venons de dire se reduit à ceci : Que le Pontife que nous avons est si grand, qu'il est assis dans le ciel à la droite du trône de la *souveraine* Majesté,

2. étant le ministre du sanctuaire, & de ce veritable tabernacle que Dieu a dressé, & non pas un homme *ᵘ*.

1. *Capitulum autem super ea quæ dicuntur : Talem habemus Pontificem, qui consedit in dextera sedis magnitudinis in cœlis,*

2. *sanctorum minister, & tabernaculi veri, quod fixit Dominus, & non homo.*

℣. 2. *expl.* C'est-à-dire, qu'il n'est plus comme le Pontife Lévitique en posture de suppliant & debout devant l'arche dans le sanctuaire materiel, mais qu'il fait la fonction de Pontife dans le ciel auprès de Dieu même en égalité d'honneur & de puissance avec lui. Or JESUS-CHRIST fait cet office de Pontife dans le ciel, en représentant à son Pere les mérites de ses souffrances & de sa mort : comme les Prêtres Lévitiques faisoient leur fonction dans le tabernacle pour l'expiation des pechés, par le sang des victimes que le Pontife portoit dans le sanctuaire au jour de l'expiation. *Lev.* 16. 13.

3. *Omnis enim pontifex ad offerendum munera, & hostias constituitur: unde necesse est & hunc habere aliquid, quod offerat.*

4. *Si ergo esset super terram, nec esset sacerdos: cùm essent qui offerrent secundùm legem munera,*

5. *qui exemplari & umbra deserviunt cœlestium. Sicut responsum est Moysi, cùm consummaret tabernaculum: Vide, inquit, omnia facito secundùm exemplar, quod tibi ostensum est in monte.*

6. *Nunc autem melius sortitus est ministerium, quantò & melioris testamenti me-*

3. Car tout Pontife est établi pour offrir à Dieu des dons & des victimes: c'est pourquoi il est nécessaire que celui-ci ait aussi quelque chose qu'il puisse offrir ″.

4. Si donc c'étoit quelqu'une des choses qui sont sur la terre ″, il n'auroit point du tout été Prêtre, y en ayant déja pour offrir des dons selon la loi,

5. & qui rendent en effet à Dieu le culte qui consiste en des figures & des ombres des choses du ciel ″, ainsi que Dieu dit à Moïse, lorsqu'il devoit dresser le tabernacle: Ayez soin de faire tout selon le modelle qui vous en a été montré sur la montagne ″. *Exod.* 25. 40. *Act.* 7. 44.

6. Au-lieu que le nôtre a reçu une sacrificature d'autant plus excellente, qu'il est le médiateur d'une

ỷ. 3. *expl.* JESUS-CHRIST ne cesse point d'offrir à son Pere son saint corps.

ỷ. 4. *expl.* qu'il auroit dû offrir.

ỷ. 5. *lettr.* qui servent à l'exemplaire & à l'ombre des choses celestes.

Ibid. *expl.* Il dit ceci par allusion. Le sens est: Comme Moïse dressa le tabernacle selon le modelle & l'idée toute celeste qu'il en avoit reçue de Dieu: aussi toute la sacrificature Lévitique n'a pour but que de représenter la sacrificature spirituelle de JESUS-CHRIST, & d'en être l'image & la figure, quoique cette figure soit fort imparfte. C'est pourquoi il dit que c'est une *ombre*.

meilleure alliance ″, & qui est établie sur de meilleures promesses.

diator est, quod in melioribus repromissionibus sancitum est.

§. 2. *Loi nouvelle écrite, non sur des tables de pierre, mais dans le cœur.*

7. Car s'il n'y avoit eu rien de défectueux à la premiere alliance ″, il n'y auroit pas eu lieu d'y en substituer une seconde.

7. *Nam si illud priùs culpâ vacasset, non utique secundi locus inquireretur.*

8. Et cependant Dieu parle ainsi, en blâmant ceux qui l'avoient reçue ″: Il viendra un tems ″, dit le Seigneur, où je ferai une nouvelle alliance avec la maison d'Israel & avec la maison de Juda ″;

Jer. 31. 31.

8. *Vituperans enim eos dicit: Ecce dies venient, dicit Dominus: & consummabo super domum Israel, & super domum Juda, testamentum novum;*

9. non selon l'alliance que j'ai faite avec leurs

9. *non secundùm testamentum quod feci*

℣. 6. *expl.* La loi & l'alliance ont une excellence proportionnée aux promesses qui en sont les conditions. Or les promesses sur lesquelles la nouvelle alliance est établie, sont sans comparaison meilleures que celles de la loi ancienne, puisque celles de la loi ne regardoient que les biens de la terre, & que celles de la nouvelle alliance ont pour objet la possession éternelle de Dieu même.

℣. 7. *expl.* si rien ne lui avoit manqué pour justifier les hommes. Les Juifs pleins d'estime pour la loi de Moïse comme parfaite, ne croyoient pas avoir besoin d'autre chose pour recevoir la justice & le salut: l'Apôtre commence ici à faire voir son inutilité à cet égard.

℣. 8. *expl.* Il ne dit pas, en blâmant l'alliance, parce qu'elle étoit sainte d'elle-même; mais il dit, *en blâmant ceux qui l'avoient reçûe*, pour montrer l'imperfection de la loi qui n'avoit pu surmonter les vices de ses sectateurs, ni les exemter des crimes pour lesquels Dieu les blâme.

Ibid. *expl.* sçavoir le tems du Messie.

Ibid. *expl.* Il dit ceci parce que les Juifs ont été les premiers convertis: ou bien, par *la maison d'Israel & de Juda*, il faut entendre généralement tous les fideles, qui sont les vrais Israelites & les Juifs en esprit. *Rom. 9. 6.*

patribus eorum, in die quâ apprehendi manum eorum ut educerem illos de terra Ægypti : quoniam ipsi non permanserunt in testamento meo, & ego neglexi eos, dicit Dominus.

peres au jour que je les pris par la main pour les faire sortir de l'Égypte ; car ils ne sont point demeurés dans cette alliance que j'avois faite avec eux // : & c'est pourquoi je les ai méprisés //, dit le Seigneur.

10. *Quia hoc est testamentum quod disponam domui Israel post dies illos, dicit Dominus : Dando leges meas in mentem eorum, & in corde eorum superscribam eas : & ero eis in Deum, & ipsi erunt mihi in populum :*

10. Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israel //, après que ce tems-là sera venu, dit le Seigneur : J'imprimerai mes loix dans leur esprit, & je les écrirai dans leur cœur // ; & je serai leur Dieu, & ils seront mon peuple // ;

11. *& non docebit unusquisque proximum suum, & unus-*

11. & chacun d'eux n'aura plus besoin d'enseigner son prochain & son frere,

℣. 9. *expl.* avec leurs peres les anciens Israelites : car la loi ne donnoit pas la grace pour y être fidele.

Ibid. *expl* en abandonnant le corps de la nation des Juifs qui étoient les sectateurs de l'ancien Testament, pour faire une nouvelle alliance avec les Chrétiens.

℣. 10. *expl.* avec les fideles qui sont les vrais Israelites de Dieu.

Ibid *expl.* Au lieu que la loi de Moïse ne frappoit que les yeux des Israelites, & n'étoit écrite que sur des tables de pierre : Dieu promet qu'il fera accomplir aux fideles par sa grace les conditions de sa nouvelle alliance, en leur inspirant la connoissance, l'amour & l'observation de sa loi, ce qui rendra cette alliance ferme & inébranlable pour jamais.

Ibid. *expl.* Dieu traitoit les Juifs comme ses esclaves, mais il traite les Chrétiens comme ses enfans ; il les comble de benedictions interieures en cette vie, & d'une felicité spirituelle dans l'autre.

en disant : Connoissez le Seigneur ; parce que tous me connoîtront " depuis le plus petit jusqu'au plus grand :

quisque fratrem suum, dicens : Cognosce Dominum ; quoniam omnes scient me à minore usque ad majorem eorum :

12. car je leur pardonnerai leurs iniquités ", & je ne me souviendrai plus de leurs pechés.

12. *quia propitius ero iniquitatibus eorum , & peccatorum eorum jam non memorabor.*

13. Or en appellant *cette alliance* une alliance nouvelle , il a montré que la premiere se passoit & vieillissoit : or ce qui se passe & vieillit , est proche de sa fin.

13. *Dicendo autem novum , veteravit prius. Quod autem antiquatur & senescit , propè interitum est.*

℣. 11. *expl.* C'est Dieu lui-même qui répand dans les ames des fideles sa connoissance , en répandant sa lumiere dans leur entendement & son amour dans leurs cœurs, pour s'en faire connoître & aimer. Ce qui n'empêche pas qu'il ne se serve , pour leur inspirer cette connoissance & cet amour, du ministere exterieur de sa parole, qui leur est annoncée par les Pasteurs & les Prédicateurs : mais c'est en vain qu'ils travaillent à convaincre l'esprit & à émouvoir le cœur , si Dieu , n'éclaire intérieurement l'un & ne touche l'autre par sa grace.

℣. 12. *expl.* L'Apôtre prouve dans le chapitre 10. que la loi n'effaçoit pas les pechés.



CHAPITRE IX.

§. 1. *Pontife ancien, figure du nouveau.* JESUS *entre dans le sanctuaire. Vertu de son sang.*

1. *HAbuit quidem & prius, justificationes culturæ, & Sanctum sæculare.*

1. CEtte premiere *alliance* ″ a eu aussi des loix & des reglemens ″ touchant le culte de Dieu, & un sanctuaire terrestre ″.

2. *Tabernaculum enim factum est primum, in quo erant candelabra, & mensa, & propositio panum, quæ dicitur Sancta.*

2. Car † dans le tabernacle qui fut dressé, il y avoit une premiere partie où étoit le chandelier ″, la table, & les pains de proposition ″; & cette partie s'appelloit, Le Saint. *Exod.* 26. 1. & 31. 8. †Samedi des 4. tems de Sept.

3. *Post velamentum autem secundum, tabernaculum, quod dicitur Sancta sanctorum:*

3: Après le second voile ″ étoit le tabernacle, appellé, Le Saint des Saints,

4. *aureum habens*

4. où il y avoit un en- *Levit.* 16.

℣. 1. *Grec.* Ce premier tabernacle.

Ibid. *expl.* Comme la nouvelle a ses loix spirituelles écrites dans le cœur, & un sanctuaire spirituel qui est le ciel, aussi la premiere alliance avoit des reglemens charnels & un sanctuaire terrestre.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, materiel, fait de main d'homme, lequel n'ayant aucune vertu pour le salut, devoit être aboli.

℣. 2. *expl.* La Vulgate porte, les chandeliers, mais il n'y en avoit qu'un qui étoit d'or: & parce qu'il avoit sept branches, l'Interprete de la Vulgate a traduit au plurier: Les chandeliers.

Ibid. *expl.* qui avoient été présentés à Dieu & exposés devant lui.

℣. 3. *expl.* Le premier voile étoit tendu à la porte du Saint, c'est-à-dire, entre la premiere partie du tabernacle & le parvis où le peuple se tenoit.

Num. 16. censoir d'or ", & l'arche de l'alliance toute couverte d'or, dans laquelle étoit une urne pleine de manne, la verge d'Aaron ", qui avoit fleuri, & les *deux* tables de l'alliance.

3. Rois. 8. 9. 2. Par. 5. 10.

thuribulum, & arcam testamenti circumtectam ex omni parte auro, in qua urna aurea habens manna, & virga Aaron, quæ fronduerat, & tabulæ testamenti.

5. Au-dessus de l'arche il y avoit des Cherubins *pleins* de gloire ", qui couvroient le propitiatoire *de leurs aîles :* mais ce n'est pas ici le lieu de parler de tout ceci en détail ".

5. *Superque eam erant Cherubim gloriæ obumbrantia propitiatorium : de quibus non est modò dicendum per singula.*

6. Or ces choses étant ainsi disposées, les Prêtres entroient en tout tems dans le premier tabernacle, pendant qu'ils étoient dans l'exercice des fonctions sacerdotales ";

6. *His verò ita compositis; in priori quidem tabernaculo semper introibunt sacerdotes, sacrificium officia consummantes :*

Exod. 30. 10. 7. mais il n'y avoit que le seul Pontife qui entrât

7. *in secundo autem semel in anno so-*

ỷ. 4. *expl.* On entend ordinairement par cet encensoir d'or, l'autel des parfums : quoiqu'il ne fût pas dans le Saint des Saints, mais dans le premier sanctuaire proche le voile qui les séparoit.

Ibid. *expl.* Ou c'étoit auprès, ou bien cette urne & la verge d'Aaron furent mises dans l'arche dans la suite des tems ; car il est dit dans le 3. livre des Rois 8. 9. qu'il n'y avoit dans l'arche que les deux tables de la loi. *Voyez Deut.* 31. 26.

ỷ. 5. *expl.* C'est-à-dire, qu'on voyoit sur leur face une splendeur toute majestueuse : la nuée qui représentoit le Seigneur, venant se mettre sur ces Cherubins, lorsque Dieu rendoit ses oracles.

Ibid. *expl.* d'expliquer les mysteres figurés par ces choses.

ỷ. 6. *expl.* Ils les exerçoient tour à tour,

lus pontifex, non sine sanguine, quem offert pro sua & populi ignorantia :

dans le second //, & seulement une fois l'année, non sans y porter du sang // qu'il offroit pour ses propres ignorances //, & pour celles du peuple. Lev. 16. 2.

8. *hoc significante Spiritu sancto, nondum propalatam esse sanctorum viam, adhuc priore tabernaculo habente statum.*

8. Le Saint-Esprit nous montrant par là, que la voie du *vrai* sanctuaire // n'étoit point encore découverte, pendant que le premier tabernacle subsistoit.

9. *Quæ parabola est temporis instantis : juxta quam munera & hostiæ offeruntur, quæ non possunt juxta*

9. Et cela même // étoit l'image de ce qui se passoit en ce tems-là //, pendant lequel on offroit des dons & des victimes, qui

℣. 7. *expl.* dans le Saint des Saints.

Ibid. *expl.* Il veut dire que l'entrée du sanctuaire lui étoit interdite s'il n'y portoit du sang ; & ainsi que le sang étoit la voie par laquelle il entroit dans le sanctuaire, parce que c'étoit l'unique moyen d'y entrer.

Ibid. *expl.* Toutes sortes de pechés sont compris sous le mot *d'ignorances*.

℣. 8. *expl.* Le Saint des Saints étoit la figure du ciel, l'entrée en étoit interdite au peuple & aux Prêtres mêmes qui servoient dans le premier tabernacle : & par là le Saint-Esprit nous montroit que pendant le regne du sacerdoce Lévitique & de toute la loi de Moïse, le ciel demeuroit toujours fermé aux hommes ; & que la voie du ciel, qui est la foi, la grace & la justice, ne leur étoit point encore découverte.

℣. 9. *expl.* Le Saint des Saints fermé au peuple.

Ibid. *autr.* de ce qui se passe à présent ; c'est-à-dire, au tems auquel écrivoit l'Apôtre, pendant lequel les Juifs continuoient d'offrir des dons & des sacrifices comme ils avoient fait avant la mort de JESUS-CHRIST, ce qui dura jusqu'à la destruction de Jerusalem par Tite & Vespasien. Car si avant la venue de JESUS-CHRIST le ciel n'a pu être ouvert en vertu des sacrifices & des observations légales ; à combien plus forte raison après la mort de JESUS-CHRIST.

ne pouvoient purifier la conscience de ceux qui rendoient à Dieu ce culte ;

conscientiam perfectum facere servientem , solummodò in cibis , & in potibus ,

10. puisqu'ils ne consistoient qu'en des viandes, en des breuvages ″, en diverses ablutions & en des cérémonies charnelles ″ ; & qu'ils n'avoient été imposés que jusqu'au tems que cette loi seroit corrigée ″.

10. *& variis baptismatibus , & justitiis carnis usque ad tempus correctionis impositis.*

†. Dim. de la Passion.

11. Mais † Jesus-Christ , le Pontife des biens futurs ″ , étant venu dans le monde , est entré une seule fois ″ dans le sanctuaire par un tabernacle plus grand & plus excellent ″ , qui n'a point été fait de main d'homme, c'est-à-dire, qui n'a point été formé par la voie commune & ordinaire ″ ;

11. *Christus autem assistens pontifex futurorum bonorum , per amplius & perfectius tabernaculum non manufactum , id est, non hujus creationis ;*

℣. 10. *expl.* dans l'abstinence de certaines viandes défendues par la loi : & dans celle du vin & de tout ce qui pouvoit enivrer, commandée aux Prêtres dans le tems de leur ministere. *Lev.* 10. 9. & aux Nazaréens. *Nomb.* 6. 3.

Ibid. *expl.* qui n'aboutissoient qu'à purifier le corps.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire , jusqu'au tems auquel la vérité devoit être substituée à la figure , & le culte spirituel au culte terrestre & charnel.

℣. 11. *expl.* dont la sacrificature n'a point d'autre but que de procurer à son peuple la justice interieure & la vie éternelle qui en est la récompense.

Ibid. *expl.* au lieu que le Pontife entroit plusieurs fois dans le sanctuaire pendant le cours de son Pontificat , sçavoir une fois tous les ans.

Ibid. *expl.* Ce tabernacle si grand & si excellent , est l'humanité sainte de Jesus-Christ.

Ibid. *autr.* qui n'est point du rang des créatures de ce monde.

12. *neque per sanguinem hircorum aut vitulorum, sed per proprium sanguinem, introivit semel in Sancta, æternâ redemptione inventâ.*

12. & il y est entré, non avec le sang des boucs & des veaux, mais avec son propre sang, *nous* ayant acquis une redemption éternelle ″ ¶

13. *Si enim sanguis hircorum & taurorum, & cinis vitulæ aspersus, inquinatos sanctificat ad emundationem carnis,*

13. Car si le sang des boucs & des taureaux, & l'aspersion de *l'eau mêlée avec la* cendre d'une genisse sanctifie ceux qui ont été souillés, en leur donnant une pureté exterieure & charnelle; Lev. 16. 14.

14. *quantò magis sanguis Christi, qui per Spiritum sanctum semetipsum obtulit immaculatum Deo, emundabit conscientiam nostram ab operibus mortuis, ad serviendum Deo viventi?*

14. combien plus le sang de JESUS-CHRIST, qui par le Saint-Esprit ″ s'est offert lui-même à Dieu comme une victime sans tache, purifiera-t-il notre conscience des œuvres mortelles ″, pour nous faire rendre un *vrai* culte au Dieu vivant? 1. Pet. 1. 19. 1. Joan. 1. 7. Apoc. 1. 5.

℣. 12. *expl.* C'est-à-dire, par le moyen & en vertu du sacrifice de soi-même, qu'il a offert pour nous à son Pere par l'effusion de son propre sang: *nous ayant acquis* par cette entrée dans le sanctuaire céleste, *ou* par l'effusion de son sang, le salut & le pardon, non plus d'un certain nombre de pechés & de ceux qui se commettent pendant un certain tems, comme faisoit le Pontife Lévitique, qui n'expioit par le sang des boucs & des veaux, que les pechés d'une année; mais generalement de tous les pechés qui ont été commis & qui se commettront jusqu'à la fin des siecles, après quoi ce pardon doit subsister éternellement.

℣. 14. *Grec.* éternel: c'est-à-dire, par un mouvement du Saint-Esprit, qui est Dieu de toute éternité.

Ibid. *expl.* des pechés.

§. 2. *Testament nouveau confirmé par la mort du testateur.* JESUS-CHRIST *prêtre & victime.*

Gal. 3. 15. 15. C'est pourquoi " il est le médiateur du testament nouveau, afin que par la mort qu'il a soufferte pour expier les iniquités qui se commettoient sous le premier testament, ceux qui sont appellés *de Dieu*, reçoivent l'héritage éternel qu'il leur a promis ¶.

15. *Et ideò novi testamenti mediator est, ut morte intercedente, in redemptionem earum prævaricationum, quæ erant sub priori testamento, repromissionem accipiant, qui vocati sunt æternæ hereditatis.*

16. Car où il y a un testament ", il est nécessaire que la mort du testateur intervienne :

16. *Ubi enim testamentum est, mors necesse est intercedat testatoris.*

17. parce que le testament n'a lieu que par la mort, n'ayant point de force tant que le testateur est encore en vie.

17. *Testamentum enim in mortuis confirmatum est : alioquin nondum valet, dum vivit qui testatus est.*

℣. 15. *expl.* C'est-à-dire, parce que par son sang il purifie les consciences, ce que les sacrifices de l'ancienne loi n'ont pu faire. L'expiation des pechés ne se pouvoit faire que par l'effusion du sang, mais le sang répandu dans les sacrifices de l'ancienne loi, tiroit toute sa vertu du sang de JESUS-CHRIST ; & ce n'étoit que par la foi, au moins implicite, qu'on avoit en lui, qu'on pouvoit être justifié.

℣. 16. *expl.* JESUS-CHRIST promet aux fideles, par son alliance avec eux, le royaume du ciel, qui étoit fermé aux hommes par le peché d'Adam : ainsi il falloit qu'il mourût pour l'ouvrir. *Ou bien*, puisque l'alliance dont JESUS CHRIST est le médiateur, est vraiment un testament, entant qu'elle est un témoignage de sa derniere volonté, qui doit demeurer irrevocable, il ne faut pas s'étonner s'il a souffert la mort, puisque parmi les hommes même le testament n'est pas reconnu pour valide qu'il ne soit suivi de la mort du testateur.

18. *Unde nec primum quidem sine sanguine dedicatum est.*

18. C'est pourquoi le premier ″ ne fut confirmé qu'avec le sang.

19. *Lecto enim omni mandato legis à Moyse universo populo, accipiens sanguinem vitulorum & hircorum, cum aqua & lana coccinea, & hyssopo; ipsum quoque librum, & omnem populum aspersit,*

19. Car Moïse ayant recité devant tout le peuple toutes les ordonnances de la loi, prit du sang des veaux & des boucs avec de l'eau ″, de la laine teinte en écarlate, & de l'hyssope, & en jetta sur le livre même & sur tout le peuple ″,

20. *dicens: Hic sanguis testamenti, quod mandavit ad vos Deus.*

20. en disant: C'est le sang du testament & de l'alliance que Dieu a faite en votre faveur ″.

21. *Etiam tabernaculum & omnia vasa ministerii sanguine similiter aspersit.*

21. Il jetta encore du sang sur le tabernacle & sur tous les vases ″ qui servoient au culte *de Dieu.* Exod. 24. 8.

22. *Et omnia penè in sanguine secundùm*

22. Et selon la loi, presque tout se purifie avec le

℣. 18. *expl.* l'ancienne alliance, dont Moïse a été le médiateur.

℣. 19. *expl.* On ne lit pas cela dans le 24. chapitre de l'Exode, où cette histoire est rapportée: aussi S. Paul l'a ajoûté, ou par la lumiere particuliere du Saint-Esprit, ou instruit par ce qu'on observoit ordinairement dans les saintes aspersions.

Ibid. *expl.* Il semble que l'aspersion du sang sur le livre, signifioit que la loi ne pourroit être accomplie que par la grace & le mérite du sang de Jesus-Christ, & celle qui se fit sur le peuple, étoit pour montrer que l'expiation des pechés des hommes ne se feroit aussi que par le sang de Jesus-Christ.

℣. 20. *autr.* avec vous.

℣. 21. *expl.* sur tous les ornemens, ustensiles & instrumens destinés au service de Dieu. Ce qui se doit entendre, dans la suite du tems lorsqu'ils furent faits.

sang, & les pechés ″ ne sont point remis sans effusion de sang.

legem mundantur: & sine sanguinis effusione non fit remissio.

23. il étoit donc nécessaire que ce qui n'étoit que figure des choses célestes″; fût purifié par le sang des animaux; mais que les célestes mêmes ″ le fussent par des victimes plus excellentes″ que n'ont été les premieres.

23. *Necesse est ergo exemplaria quidem cœlestium his mundari; ipsa autem cœlestia melioribus hostiis quàm istis.*

24. Car JESUS-CHRIST n'est point entré dans ce sanctuaire ″ fait de main d'homme, qui n'étoit que la figure du veritable; mais il est entré dans le ciel même, afin de se présenter maintenant pour nous devant la face de Dieu.

24. *Non enim in manufacta Sancta Jesus introivit, exemplaria verorum: sed in ipsum cœlum, ut appareat nunc vultui Dei pro nobis:*

℣. 22. *expl.* les peines portées par la loi contre le peché, les impuretés légales provenant du peché. L'eau d'expiation servoit bien à les remettre, mais elle ne se faisoit pas sans effusion du sang de la genisse dont on mêloit la cendre avec cette eau.

℣. 23. *expl.* le tabernacle, & les Juifs mêmes.

Ibid. *expl.* Ces choses célestes sont les ames destinées à la gloire du ciel, c'est l'Eglise. Le ciel même y peut être compris à raison non d'aucune souillure, mais de la séparation mise entre le ciel & la terre par les crimes des hommes qui ont été comme reconciliés par le sang de JESUS-CHRIST.

Ibid. *expl.* Non pas qu'il y en ait plusieurs, mais parce que JESUS-CHRIST, qui est cette victime, étoit figuré par toutes les victimes de l'ancien Testament, & que la vérité de toutes ces differentes figures se trouve accomplie en lui. Ou bien, parce que toutes les actions pénibles de sa vie ont été autant de sacrifices qu'il a offerts pour nous, avant que d'offrir celui de la croix. Ou il se sert du plurier pour marquer l'excellence de cette victime, suivant la coutume des Hebreux.

℣. 24. *expl.* dans le Saint des Saints.

25. *Neque ut sæpè offerat semetipsum, quemadmodum pontifex intrat in Sancta per singulos annos in sanguine alieno :*

25. Et il n'y est pas aussi entré pour s'offrir soi-même plusieurs fois ″, comme le Grand-Prêtre entre tous les ans dans le sanctuaire, en portant le sang *d'une victime*, & non le sien propre :

26. *alioquin oportebat eum frequenter pati ab origine mundi : nunc autem semel in consummatione sæculorum, ad destitutionem peccati, per hostiam suam apparuit.*

26. car autrement il auroit fallu qu'il eût souffert plusieurs fois depuis la creation du monde ″ ; au-lieu qu'il n'a paru qu'une fois vers la fin des siecles ″, pour abolir le peché en s'offrant lui-même pour victime ″.

27. *Et quemadmodum statutum est ho-*

27. Et comme il est arrêté que les hommes meu-

℣. 25. *expl.* comme si son sang une fois répandu n'eût pas été suffisant pour remettre tous les pechés commis & à commettre. C'est abuser de ce passage que de l'employer contre la celebration & la réiteration du sacrifice de la Messe : puisque ce sacrifice n'est pas different en substance & à l'égard de l'hostie qui est offerte, de celui de la croix ; mais que c'est seulement une application de son mérite : ce qui est commun à tous les autres Sacremens.

℣. 26. *expl.* Si le sacrifice de la croix n'étoit pas suffisant pour la remission entiere de tous nos pechés, & qu'il eût été necessaire de le réiterer pour en achever l'expiation, il s'ensuivroit qu'il n'auroit pû expier les pechés de ceux qui étoient morts avant la Passion de Jesus-Christ, & partant qu'il auroit dû commencer à souffrir aussi-tôt après le peché du premier homme, & renouveller ainsi ensuite de tems en tems le sacrifice de sa Passion.

Ibid. *expl.* Tout le tems qui dure depuis Jesus-Christ jusqu'à la consommation des siecles, est appellé le dernier âge de l'Eglise : c'est en ce sens que l'Apôtre dit que Jesus a souffert vers la fin des siecles.

Ibid. *autr.* au lieu que pour abolir le peché, il s'est présenté une seule fois à la fin des siecles, étant lui-même la victime qu'il offroit.

rent une fois, & qu'ensuite ils soient jugés; | minibus semel mori, post hoc autem judicium:

Rom. 5. 1. Petr. 3. 18.

28. ainsi JESUS-CHRIST a été offert une fois pour effacer les pechés de plusieurs; & la seconde fois il apparoîtra sans avoir plus rien du peché, pour le salut de ceux qui l'attendent ″.

28. sic & Christus semel oblatus est ad multorum exhaurienda peccata; secundo sine peccato apparebit expectantibus se in salutem.

℣. 28. *expl.* Il ne parle pas de la damnation des reprouvés, parce que ce n'est pas la fin que JESUS-CHRIST s'est proposée, ni un effet de son avenement, mais l'effet de leur pure volonté, ou de leur peché.

CHAPITRE X.

§. 1. *Sacrifices de la loi, inutiles.* JESUS *hostie pour détruire le peché.*

1. CAr″ la loi″ n'ayant que l'ombre des biens à venir ″, & non la

1. UMbram enim habens lex futurorum bonorum,

℣. 1. *expl.* Ce verset se rapporte au verset 25. du chapitre précedent, où il est dit que JESUS-CHRIST n'est pas entré dans le ciel pour s'y offrir plusieurs fois, comme le Grand-Prêtre entre tous les ans dans le sanctuaire avec le sang d'une victime. Il rend raison de cette difference, & il la fonde sur l'imperfection du sacrifice légal des expiations, qui ne pouvoit jamais communiquer la justice & la sainteté aux hommes.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, dans toutes ses parties, & surtout dans ses ceremonies & ses sacrifices, dont l'Apôtre entend parler ici.

Ibid. *expl.* Ces biens à venir sont l'amour de Dieu, la vraie justice, les vertus interieures, la grace de JESUS-CHRIST, qu'on n'acquert que par les mérites de JESUS-CHRIST, & qui seules nous peuvent rendre justes & parfaits devant Dieu.

non ipsam imaginem rerum ; per singulos annos eisdem ipsis hostiis, quas offerunt indesinenter, numquam potest accedentes perfectos facere :

solidité " même des choses, ne peut jamais par l'oblation des mêmes hosties qui s'offrent toujours chaque année, rendre justes & parfaits ceux qui s'approchent *de l'autel :*

2. *alioquin cessassent offerri ; ideò quòd nullam haberent ultrà conscientiam peccati, cultores semel mundati :*

2. autrement on auroit cessé de les offrir, parce que ceux qui lui rendent ce culte, n'auroient plus senti leur conscience chargée de peché en ayant été une fois purifiés :

3. *sed in ipsis commemoratio peccatorum per singulos annos fit.*

3. & cependant on y parle de nouveau tous les ans de pechés ".

4. *Impossibile enim est sanguine taurorum & hircorum auferri peccata.*

4. Car il est impossible que le sang des taureaux & des boucs ôte les pechés ".

5. *Ideò ingrediens mundum dicit : Hostiam & oblationem noluisti ; corpus autem aptasti mihi :*

5. C'est pourquoi le Fils de Dieu entrant dans le monde, dit : Vous n'avez point voulu d'hostie, ni d'oblation, mais vous m'avez formé un corps. Ps. 39. 7.

6. *holocautomata*

6. Vous n'avez point

℣. 1. *lettr.* l'image, *ou* la vérité.

℣. 3. *expl.* non seulement des pechés d'une année, mais generalement de tous les pechés passés : puisque le Pontife, selon l'ordonnance de la loi, y faisoit une confession publique de tous les pechés generalement des enfans d'Israel : ce qui fait voir qu'ils n'étoient pas encore remis.

℣. 4. *expl.* Cette vertu ne convenoit pas encore à l'état imparfait de l'ancienne loi, qui ne contenoit que l'ombre de la grace de la nouvelle. Ainsi c'est un cœur contrit & humilié que Dieu demande, & non des sacrifices.

agréé les holocaustes ni les sacrifices pour le peché.

7. Alors j'ai dit : Me voici ; je viens selon qu'il
Ps. 39. 8. est écrit de moi dans le livre ″, pour faire, ô Dieu, votre volonté ″.

8. Après avoir dit : Vous n'avez point voulu & vous n'avez point agréé les hosties, les oblations, les holocaustes & les sacrifices pour le peché, qui sont toutes choses qui s'offrent selon la loi ;

9. il ajoute ensuite : Me voici, je viens pour faire, ô Dieu, votre volonté ; il abolit ces premiers sacrifices, pour établir le second.

10. Et c'est cette volonté *de Dieu* qui nous a sanctifiés par l'oblation du corps de JESUS-CHRIST, qui a été faite une seule fois.

11. Aussi, au-lieu que tous les Prêtres ″ se présentent tous les jours à Dieu, sacrifiant & offrant

pro peccato non tibi placuerunt.

7. *Tunc dixi : Ecce venio : in capite libri scriptum est de me, ut faciam, Deus, voluntatem tuam.*

8. *Superiùs dicens : Quia hostias, & oblationes, & holocautomata pro peccato noluisti, nec placita sunt tibi, quæ secundùm legem offeruntur,*

9. *tunc dixi : Ecce venio, ut faciam, Deus, voluntatem tuam : aufert primum, ut sequens statuat.*

10. *In qua voluntate sanctificati sumus per oblationem corporis Jesu Christi semel.*

11. *Et omnis quidem sacerdos præsto est quotidie ministrans, & easdem sæpè offe-*

℣. 7. *lettr.* à la tête du livre. *Expl.* de la loi & des Prophetes, qui tous avoient témoigné que je devois venir pour accomplir votre volonté.

Ibid. *ex.* Cette volonté de Dieu étoit, que JESUS-CHRIST offrît une fois son corps en sacrifice pour le salut du genre humain, en remplissant la vérité de toutes les victimes légales & figuratives.

℣. 11. *expl.* de l'ancienne loi.

rens hostias, quæ nunquam possunt auferre peccata;	plusieurs fois les mêmes hosties qui ne peuvent jamais ôter les pechés;
12. *hic autem unam pro peccatis offerens hostiam, in sempiternum sedet in dextera Dei,*	12. celui-ci ayant offert une seule hostie pour les pechés, il est assis pour toujours à la droite de Dieu ″,
13. *de cetero expectans donec ponantur inimici ejus scabellum pedum ejus.*	13. où il attend, ce qui reste *à accomplir* ″: Que ses ennemis soient réduits à lui servir de marche-pied ″. Ps. 109. 2. 1. Cor. 15. 25.
14. *Unâ enim oblatione consummavit in sempiternum sanctificatos.*	14. Car par une seule oblation il a rendu parfaits ″ pour toujours ceux qu'il a sanctifiés.

§. 2. *Jesus Grand-Pontife. S'en approcher avec un cœur pur, une foi pleine, une ferme confiance.*

15. *Contestatur autem nos & Spiritus sanctus. Postquàm enim dixit:*	15. Et c'est ce que le Saint-Esprit nous a declaré lui-même: car après avoir dit:
16. *Hoc autem testamentum, quod testabor ad illos post dies illos, dicit Dominus:*	16. Voici l'alliance que je ferai avec eux; après que ce tems-là sera arrivé ″ dit le Seigneur, j'im- Jer. 31. 33. Sup. 8. 4.

℣. 12. *expl.* Ainsi par une seule hostie il a effacé tous les pechés, il a ouvert le ciel pour lui & pour tous ses fideles.

℣. 13. *expl.* la perfection de son regne, qui ne sera parfaitement accompli qu'à la fin des siecles.

Ibid. *expl.* que les infideles, les hérétiques, les mauvais Chrétiens, les démons qui sont les ennemis de Jesus-Christ, le reconnoissent pour leur souverain Seigneur, par un assujettissement ou volontaire ou forcé.

℣. 14. *expl.* en effaçant pleinement les pechés: car les mérites de Jesus-Christ s'étendent sur les fideles de tous les siecles.

℣. 16. *expl.* le tems du nouveau Testament.

primerai mes loix dans leur cœur, & je les écrirai dans leur esprit;

Dabo leges meas in cordibus eorum, & in mentibus eorum superscribam eas :

17. *il ajoute* : Et je ne me souviendrai plus de leurs pechés, ni de leurs iniquités.

17. *& peccatorum, & iniquitatum eorum jam non recordabor ampliùs.*

18. Or quand les pechés sont remis, on n'a plus besoin d'oblation pour les pechés ".

18. *Ubi autem horum remissio, jam non est oblatio pro peccato.*

19. C'est pourquoi, mes freres, puisque nous avons la liberté d'entrer avec confiance dans le sanctuaire " par le sang de Jesus,

19. *Habentes itaque, fratres, fiduciam in introitu sanctorum in sanguine Christi,*

20. *en suivant* cette voie nouvelle & vivante " qu'il nous a le premier tracée par *l'ouverture du* voile de sa chair,

20. *quam initiavit nobis viam novam & viventem per velamen, id est, carnem suam,*

21. & que nous avons un Grand-Prêtre, qui est

21. *& sacerdotem magnum super do-*

℣. 18. *expl.* Il n'est plus necessaire que Jesus-Christ s'offre une seconde fois à la mort pour nous mériter la remission de nos pechés; mais il suffit pour obtenir l'actuelle remission des pechés, de recourir aux mérites de cet unique sacrifice, & de s'en appliquer le fruit par les moyens que Dieu a instituës, qui sont les actes des vertus surnaturelles, l'usage des Sacremens & le saint sacrifice de la Messe, où on reçoit l'application des mérites de Jesus Christ, au lieu que le sacrifice de la croix est la cause immédiate de ces mérites.

℣. 19. *expl.* dans le ciel.

℣. 20. *expl.* cette voie nouvelle & vivante que Jesus-Christ nous a tracée dans son corps percé de plaies en sa Passion, & ensuite ressuscité & renouvellé par la gloire. Le voile du sanctuaire déchiré à sa mort en étoit la figure.

mum Dei :

établi sur la maison de Dieu ″ ;

21. *accedamus cum vero corde in plenitudine fidei, aspersi corda à conscientia mala, & abluti corpus aquâ mundâ,*

22. approchons-nous de lui avec un cœur vraiment sincere, & avec une pleine foi ″, ayant le cœur purifié des souillures de la mauvaise conscience par une aspersion *interieure* ;

23. *teneamus spei nostræ confessionem indeclinabilem : (fidelis enim est qui repromisit)*

23. & le corps lavé dans l'eau pure ″, demeurons fermes & inébranlables dans la profession que nous avons faite d'esperer *ce qui nous a été promis* ″ ; puisque celui qui nous l'a promis est très-fidele dans ses promesses.

24. *& consideremus invicem in provocationem caritatis, & bonorum operum :*

24. Et considerons-nous les uns les autres ″, afin de nous entr'exciter à la charité ″ & aux bonnes œuvres ;

25. *non deserentes*

25. ″ ne nous retirant

℣. 21. *expl.* toujours prêt à nous recevoir & à nous reconcilier avec lui.

℣. 22. *expl.* que Dieu accomplira les promesses qu'il nous a faites, de nous récompenser dans le ciel.

℣. 23. *expl.* Ce n'est pas qu'il les exhorte à être baptisés encore une fois, mais il les exhorte à se présenter à Jesus-Christ avec l'innocence & la pureté qu'ils ont reçue au Baptême.

Ibid. *expl.* la vie éternelle.

℣. 24. *autr.* & veillons les uns sur les autres.

Ibid. *expl.* par une louable émulation.

℣. 25. *expl.* Quelques-uns croient que l'Apôtre parle de ceux qui abandonnoient la Religion chrétienne parce qu'ils ne vouloient pas renoncer à la Synagogue. D'autres disent qu'il veut seulement reprendre quelques riches, qui ne vouloient pas se trouver dans les assemblées avec les pau-

point des assemblées des fideles, comme quelques-uns ont accoutumé de faire, mais nous exhortant// les uns les autres, d'autant plus que vous voyez que le jour// s'approche.

collectionem nostram, sicut consuetudinis est quibusdam, sed consolantes, & tantò magis, quantò videritis appropinquantem diem.

§. 3. *Terrible punition du violement du Batême. Fils de Dieu foulé aux piés.*

Sup. 6. 4.

26. Car si nous pechons volontairement après avoir reçu la connoissance de la verité, il n'y a plus desormais d'hostie pour les pechés // ;

26. Voluntariè enim peccantibus nobis post acceptam notitiam veritatis, jam non relinquitur pro peccatis hostia,

27. mais *il ne reste qu'*une attente effroyable du jugement, & l'ardeur du feu qui doit dévorer les ennemis *de Dieu.*

27. terribilis autem quadam expectatio judicii, & ignis æmulatio, quæ consumptura est adversarios.

28. Celui qui a violé la loi de Moïse est condamné à mort sans misericorde, sur la déposition de deux ou trois témoins ;

28. Irritam quis faciens legem Moysi; sine ulla miseratione duobus vel tribus testibus moritur :

Deut. 17. 6 Matth. 18. 16. Joan. 8. 17. 2. Cor. 13. 1.

29. combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui aura

29. quantò magis putatis deteriora mereri supplicia, qui Filium Dei conculca-

vres & le commun des Chrétiens : ou ceux qui le faisoient par la crainte de la persecution.

ỷ. 25. *lettr.* consolant.

Ibid. *expl.* le jour du jugement.

ỷ. 26. *expl.* ou dans le même sens que l'on a marqué sur le verset 6. du chapitre 6. ou si on l'explique de l'apostasie, il est bien clair qu'en renonçant JESUS-CHRIST, on n'a plus de part à cette adorable victime ni à son sacrifice : car ce n'est que dans l'Eglise ou par l'Eglise que l'application s'en fait aux pecheurs.

verit, & sanguinem testamenti pollutum duxerit, in quo sanctificatus est, & spiritui gratiæ contumeliam fecerit?

foulé aux pieds le Fils de Dieu″; qui aura tenu pour une chose vile & profane″ le sang de l'alliance par lequel il avoit été sanctifié, & qui aura fait outrage à l'esprit de la grace″?

30. *Scimus enim qui dixit: Mihi vindicta, & ego retribuam. Et iterùm: Quia judicabit Dominus populum suum.*

30. Car nous sçavons qui est celui qui a dit: La vengeance m'est reservée, & je la sçaurai bien faire, dit le Seigneur. Et ailleurs: Le Seigneur jugera son peuple. *Deut. 32. 35. Rom 12. 19.*

31. *Horrendum est incidere in manus Dei viventis.*

31. C'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant″.

§. 4. *Souffrance & charité des Hebreux. Confiance, patience, vie & perseverance dans la foi.*

32. *Rememoramini autem pristinos dies, in quibus illuminati, magnum certamen sustinuistis passionum:*

32. Or † rappellez en votre memoire ce premier tems, où après avoir été illuminés *par le Baptême*, vous avez soutenu de grands combats dans les diverses afflictions, † Plus. SS. Matt.

33. *& in altero quidem, opprobriis &*

33. ayant été d'une part exposés devant tout le

ỳ. 29. *expl.* en renonçant par l'apostasie.
Ibid. *Grec.* commune.
Ibid. *expl.* C'est-à-dire, au Saint-Esprit auteur de toutes les graces & de la sanctification des hommes. Celui qui renonçoit la Religion chrétienne sembloit en quelque façon mépriser tous les dons du Saint-Esprit: tous ceux qui commettent un peché mortel l'outragent pareillement, lui qui est envoyé pour les sanctifier.
ỳ. 31. *expl.* Dieu est appellé ici un Dieu vivant, & immortel, qui est toujours en état de se venger, même après la mort de ses ennemis, & à la lumiere de qui rien n'échappe. Il oppose aussi ce mot aux idoles mortes des Gentils.

monde aux injures & aux mauvais traitemens ″ ; & de l'autre, ayant été compagnons de ceux qui ont souffert de semblables indignités ″.

tribulationibus spectaculum facti : in altero autem, socii taliter conversantium effecti.

34. Car vous avez compati à ceux qui étoient dans les chaînes ″, & vous avez vû avec joie tous vos biens pillés, sçachant que vous aviez d'autres biens plus excellens, & qui ne periront jamais.

34. *Nam & vinctis compassi estis, & rapinam bonorum vestrorum cum gaudio suscepistis, cognoscentes vos habere meliorem & manentem substantiam.*

35. Ne perdez donc pas la confiance ″ que vous avez, qui doit être récompensée d'un grand prix ″.

35. *Nolite itaque amittere confidentiam vestram, quæ magnam habet remunerationem.*

36. Car la patience″ vous est necessaire, afin que faisant la volonté de Dieu, vous puissiez obte-

36. *Patientia enim vobis necessaria est : ut voluntatem Dei facientes, reportetis*

℣. 33. *expl.* par les autres Juifs, qui insultoient publiquement à ceux de leur nation, qui se convertissoient au christianisme.

Ibid. *expl.* L'Apôtre leur remet leurs bonnes œuvres devant les yeux, afin qu'ils considerent qu'ils en vont perdre tout le fruit & le mérite, s'ils abandonnent JESUS-CHRIST.

℣. 34. *Grec.* à mes liens. *Expl.* sçavoir par la profession intrepide d'une même religion, & par les assistances spirituelles & temporelles que vous leur avez rendues, sans craindre de participer à leurs souffrances en leur rendant ces devoirs.

℣. 35. *expl.* C'est-à-dire, qu'ils doivent attendre la récompense avec constance, & perseverer sans aucun découragement dans cette attente jusqu'à la fin. Le Grec παῤῥησία peut aussi signifier, la liberté de confesser la foi avec assûrance, qui, &c.

Ibid. *expl.* de la gloire éternelle.

℣. 36. *expl.* la perseverance dans la souffrance des maux.

promissionem.

nir les biens qui vous sont promis.

37. *Adhuc enim modicum aliquantulum qui venturus est, veniet, & non tardabit.*

37. Encore un peu de tems, & celui qui doit venir viendra, & ne tardera pas ″. Hab. 2. 3. 4. Rom. 1. 17. Gal. 3. 11.

38. *Justus autem meus ex fide vivit: quòd si subtraxerit se, non placebit animæ meæ.*

38. Or le juste qui m'appartient, vivra de la foi ″ ¶. Que s'il se retire, il ne me sera pas agréable ″.

39. *Nos autem non sumus subtractionis filii in perditionem, sed fidei in acquisitionem animæ.*

39. Mais quant à nous, nous n'avons garde de nous retirer en perdant courage ″, ce qui seroit notre ruine; mais nous demeurons fermes dans la foi pour le salut de nos ames.

℣. 37. *expl.* C'est-à-dire, que le tems où Jesus-Christ doit juger tous les hommes, s'approche; soit qu'il l'entende du jugement universel; car mille ans devant Dieu sont comme un jour qui est passé: ou du jugement particulier, que chaque personne doit subir à la mort. Ou bien, qu'il ne differera point à venir, lorsque le tems marqué par son Pere sera accompli. *Frcm. Men.*

℣. 38. *expl.* le juste qui est à Dieu par l'élection éternelle, à la difference de ceux qui ne sont justes que pour un tems, se conservera dans la justice, qui est la vie de l'ame, par le moyen de la foi qui en est le premier principe, & y perseverera constamment jusqu'à la fin, quoiqu'il ne voit pas clairement les choses qui lui sont promises.

Ibid. *expl.* par l'apostasie, il perdra ma grace qu'il n'avoit acquise que par le moyen de la foi, en sorte que je n'aurai plus d'amour pour lui.

℣. 39. *expl.* C'est ce que le mot Grec renferme, & joint au dessein de l Apôtre, il détermine le mot de la Vulgate à signifier tout cela.



CHAPITRE XI.

§. 1. *Foi fondement de l'esperance. Abel, Abraham & les Patriarches modeles de la foi.*

1. OR la foi est le fondement " des choses que l'on doit esperer, & une pleine conviction de celles qu'on ne voit point.

1. *Est autem fides sperandarum substantia rerum, argumentum non apparentium.*

2. C'est par la foi que les anciens Peres ont reçu *de Dieu* un témoignage si avantageux ".

2. *In hac enim testimonium consecuti sunt senes.*

Gen. 1.3. 3. C'est par la foi que nous sçavons que le monde a été fait par la parole de Dieu ", & que tout ce qui est visible a été formé, n'y ayant rien auparavant que d'invisible ".

3. *Fide intelligimus aptata esse sæcula verbo Dei; ut ex invisibilibus visibilia fierent.*

Gen. 4.4. 4. C'est par la foi que Abel offrit à Dieu une plus excellente hostie que

4. *Fide plurimam hostiam Abel, quàm Cain, obtulit Deo,*

℣. 1. *autr.* est ce qui rend présentes les choses.

℣. 2. *expl.* qu'ils lui étoient agréables. *Expl.* Les Juifs s'imaginoient que la foi que demandoit l'Apôtre, n'étoit pas necessaire pour le salut, ainsi ils comptoient pour rien la perte qu'ils en feroient par leur apostasie; & disoient que cette foi avoit été inconnue à leurs peres. C'est dans le dessein de les desabuser, que l'Apôtre va par une tradition suivie leur mettre devant les yeux la foi de tous les Patriarches, comme autant de modeles de la leur.

℣. 3. *expl.* par sa seule volonté qu'il l'a produit de rien. Ibid. *Grec.* de sorte que les choses visibles n'ont point été premierement formées d'autres choses visibles, *comme elles le sont maintenant.*

per quam testimonium consecutus est esse justus, testimonium perhibente muneribus ejus Deo; & per illam defunctus adhuc loquitur.

Caïn //, & qu'il est declaré juste, Dieu lui-même rendant témoignage *qu'il a accepté* ses dons // : & c'est à cause de sa foi qu'il parle encore après sa mort //. Matth. 23. 35.

5. *Fide Henoch translatus est, ne videret mortem, & non inveniebatur, quia transtulit illum Deus: ante translationem enim testimonium habuit placuisse Deo.*

5. C'est par la foi qu'Enoch a été enlevé du monde, afin qu'il ne mourût pas // ; & on ne l'y a plus vû, parce que Dieu l'avoit transporté *ailleurs*. Car l'Ecriture lui rend ce témoignage, qu'avant que d'avoir été ainsi enlevé, il plaisoit Dieu. Genes. 5. 24. Eccli. 44. 16.

6. *Sine fide autem impossibile est placere Deo. Credere enim oportet accedentem ad Deum, quia est, & inquirentibus se remunerator sit.*

6. Or il est impossible de plaire à Dieu sans la foi : car pour s'approcher de Dieu, il faut croire premierement qu'il y a un Dieu, & qu'il récompensera ceux qui le cherchent //.

ỳ. 4. *expl.* & plus agreable à Dieu que celle de Caïn qui étoit sans foi. Cette foi d'Abel consistoit : 1. en ce qu'il reconnoissoit Dieu par ce sacrifice pour son souverain Seigneur : 2. en ce qu'offrant visiblement ce sacrifice à Dieu, il lui offroit invisiblement le sacrifice de JESUS-CHRIST, dont celui qu'il ne pouvoit obtenir la remission de ses pechés que par ce divin sacrifice.

Ibid. *expl.* peut-être en envoyant du ciel un feu qui consuma ses dons. *S. Jer.*

Ibid. *autr.* étant mort pour la foi il parle encore. *Expl.* Le mérite de la foi de ce saint personnage subsiste encore après sa mort.

ỳ. 5. *expl.* jusqu'à la fin du monde, auquel tems, selon la commune créance de l'Eglise, il sera mis à mort avec Elie par l'Antechrist.

ỳ. 6. *expl.* par les moyens qu'il a établi pour se recon-

Gen. 6. 14. Eccli. 44. 17. 7. C'est par la foi que Noé ayant été divinement averti *de ce qui devoit arriver* ", & apprehendant ce qu'on ne voyoit point encore, bâtit l'arche pour sauver sa famille, & en la bâtissant condamna le monde ", & devint heritier de la justice qui naît de la foi ".

7. *Fide Noe, responso accepto de iis qua adhuc non videbantur, metuens aptavit arcam in salutem domûs sua, per quam damnavit mundum: & justitia, qua per fidem est, heres est institutus.*

Gen. 12. 4. 8. C'est par la foi que celui qui reçut depuis le nom d'Abraham ", obéit en s'en allant dans la terre qu'il devoit recevoir pour heritage ", & qu'il partit sans sçavoir où il alloit ".

8. *Fide qui vocatur Abraham obedivit in locum exire, quem accepturus erat in hereditatem: & exiit, nesciens quò iret.*

9. C'est par la foi qu'il demeura dans la terre qui lui avoit été promise,

9. *Fide demoratus est in terra repromissionis, tamquam in*

cilier les hommes avec lui. Ce qui comprend la foi, pour le moins confuse, au Messie promis; puisque la grace n'a jamais été accordée aux hommes, & ne leur sera jamais donnée que par ses mérites. *Act.* 4. 12.

ỷ. 7. *expl.* du deluge universel, six vingts ans auparavant.

Ibid. *expl.* de son incredulité à ses paroles.

Ibid. *expl.* Il obtint de Dieu l'augmentation de la justice chrétienne, qui ne vient point des propres mérites, mais de la foi en JESUS-CHRIST; & pour cette justice il reçut le droit de la beatitude qui en est le prix.

ỷ. 8. *expl.* qu'Abraham étant appellé.

Ibid. *expl.* dans sa posterité.

Ibid. *expl.* Il paroît par le 11. chapitre de la Gen. vers. 31. qu'Abraham sçavoit bien qu'il devoit aller dans la terre de Chanaan; ainsi l'Apôtre veut seulement marquer ici, qu'Abraham ne sçavoit pas dans quelle partie de ce vaste pays il devoit aller; ou, quelle étoit la qualité du pays ni de ses habitans.

aliena, in casulis habitando, cum Isaac & Jacob coheredibus repromissionis ejusdem.

comme dans une terre étrangere, habitant sous des tentes avec Isaac & Jacob ", qui devoient être heritiers avec lui de cette promesse.

10. *Expectabat enim fundamenta habentem civitatem: cujus artifex & conditor Deus.*

10. Car il attendoit cette cité bâtie sur une *ferme* fondement ", de laquelle Dieu même est le fondateur & l'architecte.

11. *Fide & ipsa Sara sterilis virtutem in conceptionem seminis accepit, etiam præter tempus ætatis, quoniam fidelem credidit esse eum, qui repromiserat.*

11. C'est aussi par la foi que Sara étant stérile, reçut la vertu de concevoir un enfant", lorsqu'elle n'étoit plus en âge d'en avoir, parce qu'elle crut " fidele & veritable celui qui le lui avoit promis. Gen. 17. 19.

12. *Propter quòd & ab uno orti sunt (&*

12. C'est pourquoi " il est sorti d'un homme seul,

ỳ. 9. *expl.* C'est-à-dire, qu'Isaac & Jacob aussi bien que lui, & par un même esprit de foi, demeurent dans la terre de Chanaan comme dans une terre étrangere, & qu'ils y habitent aussi bien que lui sous des tentes, sans aucune demeure arrêtée, comme s'ils n'avoient eu aucun droit à la possession de ce pays.

ỳ. 10. *expl.* C'est-à-dire le ciel dans la terre promise étoit la figure: ainsi il ne se regardoit que comme un pelerin & un étranger dans cette terre promise. Quelques-uns l'entendent au sens litteral, de la demeure stable & assûrée que Dieu lui devoit donner dans la personne de ses descendans dans la ville de Jerusalem, & dans les autres villes de sa dépendance.

ỳ. 11 *Grec.* & qu'elle eut un fils.

Ibid. *expl.* après avoir corrigé son incredulité. Comme il n'est fait aucune mention dans l'Ecriture de la correction de cette incredulité de Sara, il y en a qui croient que l'Apôtre ne parle pas ici de la foi de cette femme, mais de la foi d'Abraham, qui merita que sa femme devînt feconde, & ils traduisent; *par ce qu'il crut.*

ỳ. 12. *expl.* à cause de leur foi.

& qui étoit déja comme mort ″, *une posterité aussi nombreuse* que les étoiles du ciel, & que le sable innombrable qui est sur le bord de la mer.

hoc emortuo) tamquam sidera cœli in multitudinem, & sicut arena, quæ est ad oram maris, innumerabilis.

13. Tous ces *Saints* sont morts dans la foi, n'ayant point reçu les biens que Dieu leur avoit promis, mais les voyant & comme les saluant *de* loin, & confessant qu'ils étoient étrangers & voyageurs sur la terre ″.

Gen. 23. 4. & 47. 9.

13. *juxta fidem defuncti sunt omnes isti, non acceptis repromissionibus, sed à longè eas aspicientes, & salutantes, & confitentes quia peregrini & hospites sunt super terram.*

14. Car ceux qui parlent de la sorte, font bien voir qu'ils cherchent leur patrie ″.

14. *Qui enim hæc dicunt, significant se patriam inquirere.*

15. Que s'ils avoient eu dans l'esprit celle dont ils étoient sortis, ils avoient assez de tems pour y retourner :

15. *Et si quidem ipsius meminissent de qua exierunt, habebant utique tempus revertendi :*

16. mais ils en desiroient une meilleure, qui est la patrie céleste. Aussi Dieu ne rougit point d'être appellé leur Dieu ″, parce

16. *nunc autem meliorem appetunt, id est, cœlestem. Ideò non confunditur Deus vocari Deus eorum : pa-*

℣. 12. *expl.* par son grand âge.

℣. 13. *expl.* Comme ces Patriarches habitoient actuellement la terre promise, il est clair que ce n'est pas de ce pays que l'Apôtre dit que ces Saints le voyoient & comme le saluoient de loin, ainsi cela s'entend du ciel & des biens éternels, dont ils ne sont entrés en possession qu'après la mort de JESUS-CHRIST.

℣. 14. *expl.* car personne n'est étranger & voyageur dans son propre pays.

℣. 16. *expl.* Il s'appelloit souvent le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac & le Dieu de Jacob, se faisant comme hon-

ravit enim illis civitatem.

qu'il leur a préparé une cité.

17. *Fide obtulit Abraham Isaac, cùm tentaretur, & unigenitum offerebat, qui susceperat repromissiones:*

17. C'est par la foi qu'Abraham offrit Isaac, lorsque Dieu le voulut tenter ", car c'étoit son fils unique qu'il offroit ", lui qui avoit les promesses *de Dieu* ", Gen. 22. 10. Eccli. 44. 21.

18. *ad quem dictum est: Quia in Isaac vocabitur tibi semen:*

18. & à qui il avoit été dit: La race qui portera votre nom, est celle qui naîtra d'Isaac: Gen. 21. 12. Rom. 9. 7.

19. *arbitrans quia & à mortuis suscitare potens est Deus: unde eum & in parabolam accepit.*

19. *mais* il pensoit en lui-même que Dieu le pourroit bien ressusciter après sa mort ", & ainsi il le recouvra *comme d'entre les morts*, en figure *de la résurrection* ".

20. *Fide & de futuris benedixit Isaac Jacob, & Esaü.*

20. C'est par la foi que Isaac donna à Jacob & à Esaü une benediction qui regardoit l'avenir ". Gen. 27. 27. 39.

neur de les avoir pour adorateurs, plus que tout un monde entier.

ỳ. 17. *expl.* C'est-à-dire, faire une épreuve solemnelle de sa foi, non pour le connoître, mais pour la perfectionner, & pour la faire connoître & la proposer pour exemple à toute sa posterité.

Ibid. *expl* en sacrifice: car il le mit sur l'autel pour l'immoler, de sorte que de la part d'Abraham le sacrifice fut parfait.

Ibid. *expl.* d'une posterité nombreuse qui devoit naître d'Isaac.

ỳ. 19. *expl.* pour accomplir ce qu'il lui avoit promis touchant la nombreuse posterité qu'il devoit avoir de ce même fils Isaac.

Ibid. *expl.* Isaac fut en cela une figure de la resurrection des hommes, & sur-tout de celle de Jesus-Christ, représenté par Isaac immolé sur l'autel.

ỳ. 20. *expl.* C'est la foi d'Isaac qui lui fit disposer des

Gen. 48. 15. 21. C'est par la foi que Jacob mourant benit chacun des enfans de Joseph", & qu'il s'inclina profondément devant le bâton " *de commandement que portoit son fils*".

21. *Fide Jacob, moriens, singulos filiorum Joseph benedixit: & adoravit fastigium virgæ ejus.*

Gen. 50. 24. 22. C'est par la foi" que Joseph mourant parla de la sortie des enfans d'Israel *hors de l'Egypte*, & qu'il ordonna qu'on en transportât ses os ".

22. *Fide Joseph, moriens, de profectione filiorum Israel memoratus est, & de ossibus suis mandavit.*

biens que Dieu lui avoit promis, de même que s'il les avoit déja possédés, quoique le tems de la pleine possession de ces biens fût encore fort éloigné.

ỷ. 21. *expl.* La benediction que Jacob donna en mourant aux enfans de Joseph son fils, Ephraïm & Manassé pour les incorporer dans la race sainte, aussi-bien que ses propres enfans, & afin de leur donner droit aussi-bien qu'à eux à la possession de la terre de Chanaan, fut un effet de sa foi, par laquelle il crut fermement que Dieu les recevoit dès lors, avec leur posterité, dans la communion des fideles, & qu'il seroit fidele à executer dans le tems le reste de ses promesses en leur personne. La préference qu'il donna alors au plus jeune sur l'aîné, fut encore un effet de la foi qui lui fit prévoir que la tribu d'Ephraïm seroit un jour très-puissante, & possederoit même la dignité royale, & parce qu'il envisageoit en cela la préference du peuple Gentil au peuple Juif; ce qui étoit le principal objet de sa foi.

Ibid. *lettr.* adora le bout de son bâton.

Ibid. *expl.* Il reveroit dans la marque de la grandeur de son fils, le regne de JESUS-CHRIST, dont il étoit la figure. *Autr.* & qu'il adora Dieu étant appuyé sur son bâton. *Expl.* dans la joie qu'il avoit de la promesse que son fils venoit de lui faire, de transporter son corps après sa mort dans la Palestine.

ỷ. 22. *expl.* aux promesses que Dieu avoit faites à Abraham, à Isaac & à Jacob de la terre de Chanaan.

Ibid. *expl.* Ce fut aussi par la foi aux promesses que Dieu lui avoit faites de jouir un jour de la societé bienheureuse de ces saints Patriarches, qu'il voulut que son corps accompagnât les leurs dans le sepulcre.

§. 2. *Excellence de la foi dans Moïse, dans les Juges, & dans les Prophetes. Saints persecutés dont le monde n'étoit pas digne.*

23. *Fide Moyses, natus, occultatus est mensibus tribus à parentibus suis, eò quòd vidissent elegantem infantem, & non timuerunt regis edictum.*

23. C'est par la foi ‖ qu'après que Moïse fut né, son pere & sa mere le tinrent caché durant trois mois, ayant vû dans cet enfant une beauté *extraordinaire*, & qu'ils n'apprehenderent point l'Edit du Roi ‖. Exod. 2. 2. Exod. 1. 19.

24. *Fide Moyses, grandis factus, negavit se esse filium filiæ Pharaonis,*

24. C'est par la foi ‖ que lorsque Moïse fut devenu grand ‖, il renonça ‖ à la qualité de fils de la fille de Pharaon ‖; Exod. 2. 11.

25. *magis eligens*

25. & qu'il aima mieux

℣. 23. *expl.* La foi du pere & de la mere de Moïse consiste en ce qu'ils crurent que Dieu n'avoit pas abandonné son peuple, mais qu'il leur envoieroit quelque liberateur. Joseph ajoûte, qu'il avoit été prédit au pere de Moïse, que c'étoit de lui que devoit naître ce liberateur.

Ibid. *expl.* par lequel il avoit ordonné au peuple Hebreu de jetter dans le fleuve tous les enfans mâles qui leur naîtroient, *Exod.* 1. 22. Que si après trois mois ils l'exposerent sur le fleuve, ce ne fut que pour le garantir de la mort, qu'il ne pouvoit éviter s'ils l'eussent gardé plus long-tems; ce qui les fit resoudre de l'abandonner à la providence de Dieu par le même esprit de foi & de confiance qui le leur avoit fait cacher pendant trois mois.

℣. 24. *expl.* La foi de Moïse étoit que son peuple devoit être bien-tôt délivré de la servitude de l'Egypte; & que Dieu l'avoit destiné à l'accomplissement de cette œuvre.

Ibid. *expl.* qu'il eut atteint l'âge viril, qui étoit celui de 40 ans, & celui où il pouvoit esperer les plus beaux emplois de la Cour.

Ibid. *expl.* non tant de parole que d'action, en quittant la Cour du Roi pour se joindre aux Hebreux ses freres.

Ibid. *expl.* de fils adoptif. Elle se nommoit Thermutis au rapport de Joseph.

être affligé avec le peuple de Dieu, que de jouir du plaisir si court qui se trouve dans le peché ″;

affligi cum populo Dei, quàm temporalis peccati habere jucunditatem,

26. jugeant que l'ignominie de JESUS-CHRIST″ étoit un plus grand trésor que toutes les richesses de l'Egypte, parce qu'il envisageoit la récompense.

26. *majores divitias æstimans thesauro Ægyptiorum, improperium Christi: aspiciebat enim in remunerationem.*

27. C'est par la foi ″ qu'il quitta l'Egypte ″ sans craindre la fureur du Roi; car il demeura ferme & constant comme s'il eût vû l'invisible ″.

27. *Fide reliquit Ægyptum, non veritus animositatem regis: invisibilem enim tamquam videns sustinuit.*

Exod. 12. 21. 28. C'est par la foi qu'il célebra la Pâque″, & qu'il

28. *Fide celebravit Pascha, & sangui-*

℣. 25. *expl.* qu'il n'auroit pu éviter en demeurant plus long tems à la Cour, tant parce qu'il auroit manqué de secourir ses freres dans leur extrême besoin, que parce que ne pouvant y demeurer sans empl i, il auroit été obligé de contribuer de sa part à l'execution des édits injustes faits contre sa nation.

℣. 26. *expl.* C'est-à-dire, l'ignominie faite à JESUS-CHRIST en la personne du peuple Juif, qui en étoit la figure, & qui étoit son peuple, & le corps mystique dont il étoit le chef. *Ou*, que ce lui étoit un plus grand bonheur de participer avec le peuple Juif aux souffrances de JESUS-CHRIST, que de posseder tous les tresors de l'Egypte.

℣. 27. *expl.* par la foi qu'il avoit qu'il pourroit conduire dans la terre promise cette grande multitude de peuple que Dieu avoit mis sous sa conduite.

Ibid. *expl.* pour la seconde fois, quand il en fit sortir les enfans d'Israel.

Ibid. *expl.* comme s'il eût vû Dieu même en personne lui promettre visiblement sa protection.

℣. 28. *expl.* Moïse en célébrant la Pâque, crut fermement que cette célébration seroit suivie de la délivrance du peuple & de sa sortie de l'Egypte, selon la promesse que Dieu lui en avoit faite: mais sur-tout que l'immolation de la vraie Pâque, c'est-à-dire de JESUS-CHRIST, seroit sui-

nis effusionem: ne qui vastabat primitiva, tangeret eos.

fit l'aspersion du sang *de l'agneau*, afin que l'Ange qui tuoit tous les premiers-nés, ne touchât point aux Israélites ″.

29. *Fide transierunt mare rubrum tamquam per aridam terram: quod experti Ægyptii, devorati sunt.*

29. C'est par la foi ″, qu'ils passerent à pied-sec la mer rouge ″, au-lieu que les Egyptiens ayant voulu tenter le même passage, furent engloutis par les eaux. *Exod.* 14. 22.

30. *Fide muri Jericho corruerunt, circuitu dierum septem.*

30. C'est par la foi ″ que les murailles de Jericho tomberent par terre, après qu'on en eut fait le tout sept jours durant. *Jos.* 6. 20.

31. *Fide Rahab meretrix non periit cum incredulis, excipiens*

31. C'est par la foi″ que Rahab, qui étoit une femme débauchée″, ayant sau- *Jos.* 2. 3.

vie de la délivrance spirituelle de tous les fideles de la captivité du démon & du peché.

℣. 28. *expl.* Dieu le lui avoit commandé à cet effet.

℣. 29. *expl.* Ils passerent avec confiance au travers des eaux, croyant que Dieu leur présentoit ce moyen pour se sauver de la mort qui leur paroissoit inévitable. L'Apôtre parle de cette foi comme si elle étoit commune à tous, quoiqu'il paroisse 1. *Cor.* 10. 3. que tous n'eurent pas la foi, parce que tous sans exception passerent la mer par le mérite de la foi des vrais fideles.

Ibid. *expl.* ainsi nommée, non pas qu'elle soit de couleur rouge, mais parce que les Iduméens en avoient possedé le rivage, & ainsi on l'appelloit *la mer* d'Edon, qui signifie *rouge*. Les Grecs par cette raison, l'appellent la mer Eritrée à cause d'Eritra, c'est-à-dire, Esaü prince de l'Idumée.

℣. 30. *expl.* de Josué & de l'armée d'Israel.

℣. 31. *expl.* Rahab fit paroître sa foi en disant aux espions qu'elle avoit cachés dans sa maison, qu'elle sçavoit que le Seigneur leur avoit livré tout le pays, & que leur Seigneur étoit le vrai Dieu. *Jos.* 2. 9. & 11.

Ibid. Le mot Hebreu peut signifier simplement, une hôteliere, ou cabaretiere.

vé les espions de Josué, qu'elle avoit reçus chez elle, ne fut point enveloppée dans la ruine des incredules.

exploratores cum pace.

32. Que dirai-je davantage ? Le tems me manquera, si je veux parler encore de Gedeon, de Barac, de Samson, de Jephté, de David, de Samuel & des Prophetes;

32. Et quid adhuc dicam? Deficiet enim me tempus enarrantem de Gedeon, Barac, Samson, Jephte, David, Samuel, & Prophetis:

† Plusieurs Ss. Martyrs.

33. qui † par la foi ont conquis les royaumes; ont accompli les devoirs de la justice & de la vertu; ont reçu l'effet des promesses"; ont fermé la gueule aux lions";

33. qui per fidem vicerunt regna, operati sunt justitiam, adepti sunt repromissiones, obturaverunt ora leonum,

34. ont arrêté la violence du feu"; ont évité le tranchant des épées", ont été guéris de leurs maladies"; ont été remplis de force & de courage dans les combats"; ont mis en fuite les armées des étrangers;

34. extinxerunt impetum ignis, effugerunt aciem gladii, convaluerunt de infirmitate, fortes facti sunt in bello, castra verterunt exterorum:

ỷ. 33. *expl.* des promesses particulieres que Dieu leur avoit faites de les secourir & de les faire triompher de leurs ennemis. L'Apôtre dit ceci pour affermir les Hebreux contre la crainte des tourmens.

Ibid. *expl.* Samson & David tuerent chacun un lion, & Daniel fut préservé de la gueule des lions affamés.

ỷ. 34. *expl.* Les trois jeunes hommes jettés dans la fournaise de Babylone. *Dan.* 3.

Ibid. *expl.* David par le secours de Dieu évita la mort que Saül vouloit lui donner; Elie & les Prophetes celle dont Jezabel les avoit menacés, & pour laquelle elle les faisoit chercher.

Ibid. *expl.* Exechias. *Isa.* 38. Tobie & Job.

Ibid. *expl.* Josué, les Juges, David, quelques autres

35. acceperunt

35. *acceperunt mulieres de resurrectione mortuos suos. Alii autem distenti sunt, non suscipientes redemptionem, ut meliorem invenirent resurrectionem.*

35. & ont rendu aux femmes leurs enfans, les ayant ressuscités après leur mort ″. Les uns ont été cruellement tourmentés″, ne voulant point racheter leur vie présente, afin d'en trouver une meilleure dans la resurrection.

36. *Alii verò ludibria & verbera experti, insuper & vincula & carceres:*

36. Les autres ont souffert les moqueries & les fouets, les chaînes & les prisons.

37. *lapidati sunt, secti sunt, tentati sunt, in occisione gladii mortui sunt: circuierunt in melotis, in pellibus caprinis, egentes, angustiati, afflicti:*

37. Ils ont été lapidés″, ils ont été sciés ″, ils ont été éprouvés *en toute maniere* ″; ils sont morts par le tranchant de l'épée; ils étoient vagabonds, couverts de peaux de brebis & de peaux de chevres ″, étant abandonnés, affligés, persecutés″;

grands Rois de Juda, & les Machabées. Car il n'y a point de plus grand courage que celui que la foi inspire.

℣. 35. *expl.* Elie à la veuve de Sarepta, 3. *Rois* 17. 22. & Elisée à la Sunamite, 4. *Rois* 4. 35. *Autr.* Que les femmes ont recouvré leurs enfans morts, Dieu les ayant ressuscités.

Ibid. *lettr.* étendus. *Expl.* C'étoit une espece de supplice par lequel on faisoit mourir les hommes, en étendant leurs corps avec des cordes, & en les frappant jusqu'à ce qu'ils eussent expiré.

℣. 37. *expl.* comme Naboth, Zacharie fils de Joïada, & plusieurs autres.

Ibid. *expl.* comme Isaïe par l'ordre de Manassés, selon la tradition des Juifs suivie par les Peres.

Ibid. *expl.* par toutes sortes de tourmens & de tortures, pour les faire renoncer à la foi.

Ibid. *expl.* tant parce qu'ils n'avoient pas dequoi avoir d'autres habits, que parce qu'étant toujours errans à la campagne, ils avoient besoin de cette sorte de vêtement pour se mettre à couvert des injures du tems.

Ibid. *expl.* L'Apôtre en cet endroit & dans le verset sui-

38. eux dont le monde n'étoit pas digne ; *& ils ont passé leur vie* errant dans les deserts & dans les montagnes, & se retirant dans les antres & dans les cavernes de la terre.

38. *quibus dignus non erat mundus, in solitudinibus errantes, in montibus, & speluncis, & in cavernis terræ.*

39. Cependant toutes ces personnes à qui l'Ecriture rend un témoignage si avantageux à cause de leur foi ¶, n'ont point reçu la récompense promise ‖ :

39. *Et hi omnes testimonio fidei probati, non acceperunt repromissionem.*

40. Dieu ayant voulu par une faveur particuliere qu'il nous a faite, qu'ils ne reçussent qu'avec nous l'accomplissement de leur bonheur.

40. *Deo pro nobis melius aliquid providente, ut non sine nobis consummarentur.*

vant, a égard aux afflictions & aux persecutions que souffrirent les prophetes David, Elie, Elisée, & tous ceux dont il a été parlé ci-devant, comme aussi à celles que souffrirent les fideles qui étoient du tems de Manassés & du tems d'Antiochus.

ỷ. 39. *expl.* C'est-à-dire, n'ont point reçu alors la récompense céleste ; le ciel étant fermé pour tous jusqu'à l'ascension de Jesus-Christ.

CHAPITRE XII

§. 1. *Imiter la patience de* Jesus-Christ. *Qui point n'est châtié n'est point enfant. Se soumettre à Dieu comme à son pere.*

1. PUis donc que nous sommes comme accablés d'une si grande nuée de témoins ‖, dé-

1. *Ideoque & nos tantam habentes impositam nubem testium, deponentes*

ỷ. 1. *expl.* qui tous ont cru ce qu'ils ne voyoient point,

omne pondus, & circumstans nos peccatum, per patientiam curramus ad propositum nobis certamen :

2. *aspicientes in auctorem fidei, & consummatorem Jesum, qui proposito sibi gaudio sustinuit crucem confusione contempta, atque in dextera sedis Dei sedet.*

3. *Recogitate enim eum, qui talem sustinuit à peccatoribus adversum semetipsum contradictionem : ut ne fatigemini, ani-*

gageons-nous de tout ce qui nous appesantit ″, & *des pieges* du peché dont nous sommes environnés, & courons par la patience dans cette carriere qui nous est ouverte ″ ;

2. jettant les yeux sur JESUS, comme sur l'auteur & le consommateur de la foi ″, qui au-lieu de la vie tranquille & heureuse dont il pouvoit jouir″, a souffert la croix, en méprisant la honte & l'ignominie ; & maintenant il est assis à la droite du trône de Dieu.

3. Pensez donc en vous-mêmes à celui qui a souffert une si grande contradiction ″ des pecheurs *qui se sont élevés* contre lui, afin que vous ne vous dé-

Rom. 6. 1. *Col.* 3. 8. *Ephes.* 4. 22. 1. *Pet.* 2. 1. & 4. 1.

esperé un avenir sans apparence, & qui pour soûtenir cette esperance & cette foi, ont souffert toutes choses.

℣. 1. *expl.* défaisons-nous de cette attache aux biens de la terre.

Ibid. *expl.* perseverons courageusement dans la foi, puisque Dieu ne nous a point proposé d'autre moyen pour parvenir à la récompense promise.

℣. 2. *expl.* Comme il donne le vouloir & le faire, il donne aussi la foi, & toutes les autres vertus, & en les couronnant, il couronne ses propres dons.

Ibid. *lettr.* qui dans la vûe de la joie qui lui étoit préparée. *expl.* pour obtenir à son humanité la gloire céleste, à laquelle selon l'ordre de Dieu, elle ne pouvoit parvenir que par la croix & par les souffrances.

℣. 3. *expl.* Il entend les moqueries, les plaies, les injures

couragiez point, & que vous ne tombiez pas dans l'abattement.

mis vestris deficientes.

4. Car vous n'avez pas encore resisté jusqu'à répandre votre sang ″, en combattant contre le peché ″.

4. *Nondum enim usque ad sanguinem restitistis, adversus peccatum repugnantes:*

5. Et avez-vous oublié cette exhortation, qui s'adresse à vous comme aux
Prov. 3. 11. Apoc. 3. 19. enfans *de Dieu:* Mon fils, ne négligez pas le châtiment dont le Seigneur vous corrige, & ne vous laissez pas abattre lorsqu'il vous reprend;

5. *& obliti estis consolationis, quæ vobis tamquam filiis loquitur, dicens: Fili mi, noli negligere disciplinam Domini: neque fatigeris dum ab eo argueris:*

6. car le Seigneur châtie celui qu'il aime, & il frappe de verges tous ceux qu'il reçoit au nombre de ses enfans ″.

6. *quem enim diligit Dominus, castigat: flagellat autem omnem filium, quem recipit.*

7. Ne vous lassez donc point de souffrir ″. Dieu vous traite en cela comme ses enfans: car qui est l'enfant qui ne soit point châtié par son pere?

7. *In disciplina perseverate. Tamquam filiis vobis offert se Deus: quis enim filius, quem non corripit pater?*

8. Et si vous n'êtes point châtiés, tous les autres

8. *Quòd si extra disciplinam estis, cu-*

℣. 4. *expl.* comme Jesus-Christ a répandu le sien pour vous.

Ibid. *expl.* contre l'apostasie & l'infidelité à laquelle les Juifs ont tâché de vous porter par leurs persecutions.

℣. 6. *expl.* C'est à-dire, que Dieu par un effet de sa misericorde, laisse souvent dans les afflictions pendant le tems de cette vie, ceux qu'il aime le plus, pour les combler de gloire dans l'autre.

℣. 7. *grec.* si vous recevez des châtimens.

jus participes facti sunt omnes : ergo adulteri : & non filii estis.

l'ayant été, vous n'êtes donc pas du nombre des enfans ; mais des bâtards.

9. *Deinde patres quidem carnis nostræ, eruditores habuimus, & reverebamur eos : non multò magis obtemperabimus Patri spirituum, & vivemus?*

9. Que si nous avons eu du respect pour les peres de notre corps, lorsqu'ils nous ont châtiés, combien plus devons-nous être soumis à celui qui est le Pere des esprits ", afin de jouir de la vie " ?

10. *& illi quidem in tempore paucorum dierum, secundùm voluntatem suam erudiebant nos : hic autem ad id, quod utile est in recipiendo sanctificationem ejus.*

10. Car quant à nos peres, ils nous châtioient comme il leur plaisoit, par rapport à une vie qui dure peu ", mais Dieu nous châtie autant qu'il est utile, pour nous rendre capables de participer à sa sainteté.

11. *Omnis autem disciplina, in præsenti quidem videtur non esse gaudii, sed mœroris : posteà autem fructum pacatissimum exercitatis per eam, reddet justitiæ.*

11. Or tout châtiment, lorsqu'on le reçoit, semble être un sujet de tristesse & non de joie : mais ensuite il fait recueillir en paix les fruits de la justice à ceux qui auront été ainsi exercés.

ỷ. 9. *expl.* le Pere de nos ames, parce qu'il les a créées indépendamment de la matiere, & les a unies à nos corps ; mais sur tout, parce qu'il les a sanctifiées ; car c'est ce que l'Apôtre regarde principalement en cet endroit.

Ibid. *expl.* la vie éternelle qu'il donne aux enfans qui sont soumis à sa correction & à ses châtimens.

ỷ. 10. *expl.* C'est-à-dire, afin que nous fussions nous comporter sagement dans les choses qui regardent cette vie, qui n'est que de peu de durée ; au lieu que les effets & les fruits des châtimens de Dieu sont éternels.

§. 2. *Fermeté. Droiture de cœur. Excellence de l'Eglise au-dessus de la Synagogue. Voix du sang de* JESUS-CHRIST.

12. Relevez donc *vos* mains qui sont languissantes, & *fortifiez vos* genoux qui sont affoiblis ″.

13. Conduisez vos pas par des voies droites ″, afin que s'il y en a quelqu'un qui soit chancellant, il ne s'égare pas du chemin, mais plutôt qu'il se redresse ″.

Rom. 12. 18. 14. Tâchez d'avoir la paix avec tout le monde ″, & *de vivre dans* la sainteté ″, sans laquelle nul ne verra Dieu,

15. en prenant garde que quelqu'un ne manque à la grace de Dieu ″; que quelque racine amere ″ poussant en haut ses rejettons, n'empêche *la bon-*

12. *Propter quod, remissas manus, & soluta genua, erigite,*

13. *& gressus rectos facite pedibus vestris: ut non claudicans quis erret, magis autem sanetur.*

14. *Pacem sequimini cum omnibus, & sanctimoniam, sine qua nemo videbit Deum:*

15. *contemplantes ne quis desit gratiæ Dei: ne qua radix amaritudinis sursum germinans impediat, & per illam inquinen-*

℣. 12. *expl.* Rentrez courageusement dans l'exercice des bonnes œuvres signifiées par les mains: & fortifiez votre foi qui est affoiblie pour achever cette course spirituelle qui vous est proposée: ce qui est marqué par *les genoux.*

℣. 13. *expl.* de la vertu. *Autr.* Applanissez les voies par lesquelles vous devez marcher.

Ibid. *expl.* Cela fait voir que plusieurs Juifs étoient tentés de retourner au judaïsme.

℣. 14. *expl.* même avec ceux qui vous persecutent.

Ibid. *expl.* la pureté de cœur. La sainteté comprend aussi essenciellement l'exemption du peché mortel, mais elle n'exclut pas absolument en cette vie les pechés veniels.

℣. 15. *expl.* au christianisme par l'apostasie.

Ibid. *expl.* & que quelqu'un corrompu dans ses sentimens, &c.

tur multi. | ne *semence*, & ne souille l'ame de plusieurs ;

16. *Ne quis fornicator, aut profanus ut Esaü, qui propter unam escam vendidit primitiva sua.*

16. qu'il ne se trouve quelque fornicateur ″, ou quelque profane, comme Esaü, qui vendit son droit d'aînesse pour un repas ″. *Gen.* 25. 33.

17. *Scitote enim quoniam & posteà cupiens hereditare benedictionem, reprobatus est : non enim invenit pœnitentiæ locum, quamquam cum lacrymis inquisisset eam.*

17. Car vous sçavez que ayant depuis desiré d'avoir comme *premier* heritier la benediction de son pere, il fut rejetté, & il ne lui put faire changer de résolution, quoiqu'il l'en eût conjuré avec larmes ″. *Gen.* 27. 38.

18. *Non enim accessistis ad tractabilem montem, & accensibilem ignem, & turbinem, & caliginem, & procellam,*

18. Considerez donc que vous ne vous êtes pas maintenant approchés d'une montagne sensible & terrestre, d'un feu brûlant, d'un nuage obscur & ténebreux, des tempêtes & des éclairs ″ ; *Exod.* 19. 12 & 20. 21.

℣. 16. *expl.* Il semble que l'Apôtre parle en cet endroit plutôt de la fornication spirituelle qui se commet par l'apostasie, que de la corporelle.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, que personne ne soit si aveugle, si possedé de l'amour des choses sensibles, qu'il abandonne la part qu'il a au royaume de Dieu par la foi, pour les biens ou la jouissance de cette vie, de peur qu'il ne reçoive de Dieu le même traitement qu'Esaü reçut de son pere.

℣. 17. *autr.* qu'encore qu'il l'eût demandé avec larmes, sa pénitence ne fut point reçue. *expl.* Ce malheur arrive à plusieurs pecheurs, qui après avoir méprisé la grace de Dieu, s'efforcent enfin de retourner à lui, mais par le seul motif de leur propre intérêt, & non par celui de son amour : car quoiqu'en apparence ils paroissent fort touchés & fort pénitens, Dieu qui voit leur cœur ne laisse pas de les rejetter, comme on le peut voir dans l'exemple d'Antiochus. 2. *Machab.* 9. 13.

℣. 18. *expl.* Les Juifs charnels pouvoient mépriser la loi

19. du son d'une trompette & du bruit d'une voix, qui étoit telle, que ceux qui l'ouïrent supplierent qu'on ne leur parlât plus.

19. *Et tuba sonum, & vocem verborum, quam qui audierunt, excusaverunt se, ne eis fieret verbum.*

20. Car ils ne pouvoient porter la rigueur de cette menace : Que si une bête même touchoit la montagne, elle seroit lapidée ″.

Exod. 19. 13.

20. *Non enim portabant quod dicebatur : Et si bestia tetigerit montem, lapidabitur.*

21. Et Moïse dit luimême : Je suis tout tremblant & tout effrayé″, tant ce qui paroissoit étoit terrible.

21. *Et ita terribile erat quod videbatur. Moyses dixit : Exterritus sum, & tremebundus.*

22. Mais vous vous êtes approchés de la montagne de Sion ″, de la ville du Dieu vivant, de la Jerusalem céleste, d'une troupe innombrable d'Anges,

22. *Sed accessistis ad Sion montem, & civitatem Dei viventis, Jerusalem cœlestem, & multorum millium Angelorum frequentiam,*

nouvelle, parce que la publication n'en avoit été signalée par rien d'éclatant, ni par aucune des solemnités observées dans celle de la loi ancienne. Saint Paul dans les versets suivans releve l'Evangile sur la loi par des avantages infiniment plus grands.

℣. 20. *Le Grec ajoûte* : ou percée d'un dard.

℣. 21. *expl.* Il n'est pas fait mention de cette peur de Moïse dans l'Ecriture, mais l'Apôtre a sçu ce qu'il en écrit ou par tradition ou par revelation. Cette peur de Moïse qui étoit médiateur de la premiere alliance, fait voir clairement avec toutes les autres circonstances que l'Apôtre vient de rapporter, que la loi étoit toute de rigueur, puisque celui même qui en étoit le médiateur n'étoit pas exemt de ces menaces, & qui n'avoit accès auprès de Dieu que par la grace du vrai médiateur JESUS-CHRIST dont il étoit la figure.

℣. 22. *expl.* C'est-à-dire, vous êtes entrés par le moyen de la foi en JESUS-CHRIST, dans la societé de l'Eglise militante & triomphante qui est la Sion spirituelle.

23. *& Ecclesiam primitivorum, qui conscripti sunt in cœlis, & judicem omnium Deum, & spiritus justorum perfectorum,*	23. de l'assemblée & de l'Eglise des premiers nés", qui sont écrits dans le ciel, de Dieu qui est le juge de tous, des esprits des justes qui sont dans la gloire",
24. *& testamenti novi mediatorem Jesum, & sanguinis aspersionem meliùs loquentem quàm Abel.*	24. de JESUS qui est le médiateur de la nouvelle alliance, & de ce sang dont on a fait l'aspersion, qui parle plus avantageusement que celui d'Abel".
25. *Videte ne recusetis loquentem. Si enim illi non effugerunt, recusantes eum qui super terram lo-*	25. Prenez garde de ne pas mépriser celui qui vous parle". Car si ceux qui ont méprisé celui qui leur parloit sur la terre",

ỷ. 23. *expl.* des Apôtres qui ont été les premiers regenerés, & qui sont comme les aînés des fideles. Il veut dire qu'ils ont tous accès à la sainte montagne de Sion par la communion qu'ils ont avec eux par la foi.

Ibid. *lettr.* parfait. *Expl.* C'est-à-dire, qu'ils sont unis de communion avec les ames de tous ceux qui étoient morts dans la grace de Dieu, comme des Patriarches & des Chrétiens qui étoient decedés depuis la mort de JESUS-CHRIST.

ỷ. 24. *expl.* Le sang d'Abel crioit vengeance : celui de JESUS-CHRIST demande grace, pardon, misericorde. Il semble que l'Apôtre veuille dire que le sang de l'ancien Testament répandu par Moïse, ne parloit pas plus avantageusement que celui d'Abel, non seulement parce qu'il ne préserva point les Israelites de la mort de l'ame, mais aussi parce que ce sang devoit servir, pour ainsi dire, de témoin contre eux pour les faire punir lorsqu'ils auroient manqué aux conditions de l'alliance ratifiée entre Dieu & eux par l'effusion de ce sang.

ỷ. 25. *expl.* JESUS-CHRIST qui parle par son sang, & par son Evangile.

Ibid. *expl.* Quelques uns entendent par là Moïse ; d'autres l'Ange qui parloit au nom de Dieu sur le mont de Sina, que les Juifs, dans la frayeur où ils étoient, ont refusé d'écouter, en demandant que ce fût Moïse qui leur parlât.

n'ont pu échaper *la punition*, nous pourrons bien moins l'éviter, si nous rejettons celui qui nous parle du ciel ॥

26. C'est lui dont la voix alors ébranla la terre ॥ : & qui cependant fait pour le tems où nous sommes une nouvelle promesse, en disant : J'ébranlerai encore une fois, non seulement la terre, mais aussi le ciel ॥.

Agg. 2. 7.

27. Or en disant : Encore une fois, il déclare qu'il fera cesser les choses muables ॥, comme étant faites *pour un tems*, afin qu'il ne demeure que celles qui sont pour toujours.

28. C'est pourquoi com-

quebatur : multò magis nos, qui de cœlis loquentem nobis avertimus :

26. *cujus vox movit terram tunc : nunc autem repromittit, dicens : Adhuc semel : & ego movebo non solùm terram, sed & cœlum.*

27. *Quòd autem : Adhuc semel, dicit, declarat mobilium translationem, tamquam factorum, ut maneant ea quæ sunt immobilia.*

28. *Itaque regnum*

ỷ. 25. *expl.* puisque la publication de cette loi, outre les signes & les prodiges exterieurs qui l'ont accompagnée, a été autorisée par la distribution visible des dons du Saint-Esprit, & qu'elle est toute spirituelle & céleste.

ỷ. 26. *expl.* de la montagne de Sinaï & des environs, en figure de l'ébranlement & du changement qu'il devoit faire de tout le monde sous la loi de grace, à la fin de tous les siecles.

Ibid. *expl.* Je ferai un changement general de tout le monde terrestre & céleste. Ce changement a commencé avec la loi nouvelle confirmée par tant de prodiges, & s'accomplira entierement au jour du dernier jugement, lorsque le ciel & la terre étant changés, toutes choses seront établies dans un état fixe & perpetuel.

ỷ. 27. *expl.* C'est à-dire, tout l'état de la loi & de la religion Judaïque ; même tout ce qu'il y a d'exterieur dans la Religion chrétienne. La seule religion qui demeurera éternellement dans le ciel, c'est la religion de la charité & l'adoration en esprit & en vérité.

immobile suscipientes, habemus gratiam, per quam serviamus placentes Deo, cum metu & reverentia.

mençant déja à posseder ce royaume qui n'est sujet à aucun changement ″, conservons la grace par laquelle nous puissions rendre à Dieu un culte qui lui soit agréable, étant accompagné de respect & d'une *sainte* frayeur.

29. *Etenim Deus noster ignis consumens est.*

19. Car notre Dieu est un feu devorant ″. *Deut.* 4. 24.

℣. 28. *expl.* le royaume de Jesus-Christ par l'Evangile auquel nous avons cru.

℣. 29. *expl.* car il consume dans une mort immortelle & dans une éternelle séparation, le pecheur rebelle à sa loi & violateur de son alliance.

CHAPITRE XIII.

§. 1. *Charité, hospitalité, compassion. Sainteté du mariage. Fuite de l'avarice. Confiance.*

1. *CAritas fraternitatis maneat in vobis.*

1. COnservez toujours la charité envers vos freres.

2. *Et hospitalitatem nolite oblivisci, per hanc enim latuerunt quidam, Angelis hospitio receptis.*

2. Ne negligez pas d'exercer l'hospitalité ″: car c'est en la pratiquant que quelques-uns ont reçu pour hôtes des Anges, sans le sçavoir ″. *Rom.* 12. 13. 1. *Pet.* 4. 9. *Gen.* 18. 3. & 19. 2.

℣. 2. *expl.* en faveur des pauvres Chrétiens, que la persecution, ou la prédication de l'Evangile, ou la pieté oblige à voyager: car ce n'est pas à l'égard des riches ni des vagabonds qu'on doit exercer cette vertu.

Ibid. *expl.* L'Apôtre a en vûe ce qui arriva à Abraham & à Lot: car quoique dans la suite ils puissent avoir connu que c'étoit des Anges, ils ne le sçavoient pas néanmoins

3. Souvenez-vous de ceux qui sont dans les chaînes ″, comme si vous étiez vous-mêmes enchaînés avec eux ; & de ceux qui sont affligés, comme étant vous-mêmes dans un corps *mortel* ″.

4. Que le mariage soit traité de tous avec honnêteté″, & que le lit nuptial soit sans tache ″ ; car Dieu condamnera les fornicateurs & les adulteres ″.

5. Que votre vie soit exempte d'avarice : soyez contens de ce que vous avez, puisque *Dieu* dit lui-même : Je ne vous laisserai point, & ne vous abandonnerai point ″.

Deut. 31. 6. *Jecun.* LXX. *Jos.* 1. 5.

3. *Mementote vinctorum, tamquam simul vincti ; & laborantium, tamquam & ipsi in corpore morantes.*

4. *Honorabile connubium in omnibus, & thorus immaculatus. Fornicatores enim & adulteros judicabit Deus.*

5. *Sint mores sine avaritia, contenti præsentibus : ipse enim dixit : Non te deseram, neque derelinquam ;*

lorsqu'ils les reçurent chez eux, cachés qu'ils étoient sous la forme humaine.

℣. 3. *expl.* pour la foi de Jesus-Christ.

Ibid. *expl.* puisque vous êtes vous-même exposés en cette vie à tous ces accidens ; c'est-à-dire : Ayez soin de rendre à vos freres tous les devoirs de la charité dont ils peuvent avoir besoin, avec autant d'inclination, que si vous étiez à leur place : puisque la charité vous doit faire regarder les maux de vos freres comme les vôtres propres.

℣. 4. autr. *Le mariage est honorable en toutes choses*, c'est-à-dire, dans le Sacrement, dans la fidelité conjugale, dans les enfans, &c.

Ibid. *expl.* en ce qui regarde la fidelité conjugale.

Ibid. *expl.* Ce mot comprend non seulement ceux qui souillent leur corps hors du mariage ; mais aussi ceux qui abusent de leurs propres femmes dans le mariage, selon la parole d'un Ancien, qui dit que celui qui use de sa femme avec une passion desordonnée, devient en quelque sorte son adultere.

℣. 5. *expl.* Quoique cette promesse fût faite à Josué, ou plutôt à tout le peuple Hebreu en la personne de Josué,

6. *ita ut confidenter dicamus : Dominus mihi adjutor : non timebo quid faciat mihi homo.*

6. C'est pourquoi nous disons avec confiance : Le Seigneur est mon secours, je ne craindrai point ce que les hommes me pourront faire ″. *Ps.* 117. 6.

§. 2. *Porter la croix avec* Jesus-Christ. *Vivre comme étrangers. Prier. Faire l'aumône. Obéïssance.*

7. *Mementote præpositorum vestrorum, qui vobis locuti sunt verbum Dei : quorum intuentes exitum conversationis, imitamini fidem.*

7. Souvenez-vous de vos conducteurs, qui vous ont prêché la parole de Dieu, & considerant quelle a été la fin de leur vie ″, imitez leur foi.

8. *Jesus Christus heri, & hodie : ipse & in secula.*

8. Jesus-Christ étoit hier, il est aujourd'hui, & il sera le même dans tous les siecles ″.

9. *Doctrinis variis*

9. Ne vous laissez point

l'Apôtre en fait l'application au peuple chrétien, parce que le peuple Hebreu en étoit la figure, comme Josué étoit la figure de Jesus-Christ. Or quoiqu'il arrive quelquefois que les personnes les plus saintes, & qui ont le plus de confiance en Dieu manquent même des choses necessaires à la vie, il ne s'ensuit pas que Dieu les abandonne, puisqu'il ne permet jamais qu'ils tombent dans cette necessité que pour un plus grand bien : car il les purifie & les dispose par la patience a recevoir le don de la gloire qui vaut infiniment mieux que tous les biens du corps.

℣. 6. *expl.* Car qui est l'homme qui puisse resister à la volonté de Dieu ?

℣. 7. *expl.* de ceux qui vous ont annoncé l'Evangile, d'un souvenir de respect & de reconnoissance, en vous proposant leur patience & leur foi, comme des modelles que vous devez imiter.

℣. 8. *expl.* C'est-à-dire, que Jesus Christ qui a été leur force & leur secours dans leurs tentations, & leur récompense dans la gloire, est encore tel aujourd'hui à l'égard de tous ceux qui le servent, & il le sera jusqu'à la fin des siecles pour ceux qui le serviront.

emporter à une diversité d'opinions, & à des doctrines étrangeres. Car il est bon d'affermir son cœur ″ par la grace, au-lieu *de s'appuyer* sur des *discernemens de* viandes, qui n'ont point servi à ceux qui les ont observés.

& peregrinis nolite abduci. Optimum est enim gratiâ stabilire cor, non escis: quæ non profuerunt ambulantibus in eis.

10. Nous avons un autel ″, dont les ministres du tabernacle ″ n'ont pas pouvoir de manger.

10. *Habemus altare, de quo edere non habent potestatem, qui tabernaculo deserviunt.*

Levit.16. 27. 11. Car les corps des animaux dont le sang est porté par le Pontife dans le sanctuaire, pour l'expiation du peché, sont brûlés hors le camp.

11. *Quorum enim animalium infertur sanguis pro peccato in sancta per pontificem, horum corpora cremantur extra castra.*

12. Et c'est pour cette raison que Jesus devant sanctifier le peuple par son propre sang, a souffert hors la porte de la ville ″.

12. *Propter quod & Jesus, ut sanctificaret per suum sanguinem populum, extra portam passus est.*

℣. 9. *expl.* dans la foi & dans la doctrine chrétienne.

℣. 10. *expl.* celui de la croix & celui de l'Eglise, où l'on offre le sacrifice du corps & du sang de Jesus-Christ.

Ibid. *expl.* Les Juifs qui observent encore les cérémonies & les sacrifices Mosaïques, & sur-tout les Lévites & les Prêtres qui sont les ministres de ce culte.

℣. 12. *expl.* Dans la cérémonie Judaïque du jour de l'expiation, on offroit deux victimes, dont le sang étoit porté dans le sanctuaire, & les corps brulés hors du camp, sans qu'il fût permis aux Prêtres d'en manger. Ce qui figuroit que ceux qui sont attachés aux cérémonies Judaïques, n'ont point de part à Jesus Christ. Il a souffert hors la ville, & son sang a été offert dans un autre sanctuaire que celui de la loi. Il faut donc sortir de la Synagogue & entrer dans l'Eglise, par où l'on entre dans le vrai sanctuaire.

13. *Exeamus igitur ad eum extra castra, improperium ejus portantes.*

13. Sortons donc aussi hors le camp ", & allons à lui en portant l'ignominie de sa croix ".

14. *Non enim habemus hic manentem civitatem, sed futuram inquirimus.*

14. Car nous n'avons point ici de ville permanente " ; mais nous cherchons celle où nous devons habiter un jour. Mich. 2. 10.

15. *Per ipsum ergo offeramus hostiam laudis semper Deo, id est, fructum labiorum confitentium nomini ejus.*

15. Offrons donc par lui sans cesse à Dieu une hostie de louange, c'est-à-dire, le fruit des levres qui rendent gloire à son nom.

16. *Beneficientiæ autem, & communionis nolite oblivisci : talibus enim hostiis promeretur Deus.*

16. Souvenez-vous d'exercer la charité, & de faire part de vos biens aux autres ", car c'est par de semblables hosties qu'on se rend Dieu favorable.

17. *Obedite præpositis vestris, & subjacete eis. Ipsi enim pervigilant, quasi rationem pro animabus vestris reddituri, ut*

17. Obéissez à vos conducteurs ", & soyez soumis à leur autorité : car ce sont eux qui veillent pour le bien de vos ames, comme en devant rendre com-

ỳ. 13. *expl.* hors la Synagogue.
Ibid. *expl.* en souffrant volontairement les injures & les moqueries des Juifs, à l'imitation de JESUS-CHRIST qui les a souffertes le premier, & faisant même gloire d'être moqués & persecutés pour la foi.

ỳ. 14. *expl.* ainsi ni l'exil, ni l'excommunication des Juifs ne doit pas nous étonner ; car ni Jerusalem ni la Synagogue ne sont pas notre patrie.

ỳ. 16. *expl.* quand même vous auriez peu : rien n'étant plus agreable à Dieu, que cette sorte de sacrifice qu'on lui fait, non seulement de son superflu, mais même de son necessaire.

ỳ. 17. *expl.* à vos Pasteurs.

pte ; afin qu'ils s'acquittent de ce devoir avec joie, & non en gémissant ; ce qui ne vous seroit pas avantageux ″.

cum gaudio hoc faciant, & non gementes : hoc enim non expedit vobis.

§. 3 *Il demande leurs prieres, il souhaite que Dieu les applique au bien, & leur fasse faire sa volonté.*

18. Priez pour nous ″, car nous osons dire que notre conscience ne nous reproche rien, n'ayant point d'autre desir que de nous conduire saintement en toutes choses ″.

18. *Orate pro nobis : confidimus enim quia bonam conscientiam habemus in omnibus, benè volentes conversari.*

19. Et je vous conjure avec une nouvelle instance de le faire, afin que Dieu me rende plutôt à vous ″.

19. *Ampliùs autem deprecor vos hoc facere quò celeriùs restituar vobis.*

20. Que le Dieu de paix, qui a ressuscité d'entre les morts JESUS-CHRIST notre Seigneur, qui par le sang du Testament éternel, est devenu le grand

20. *Deus autem pacis qui eduxit de mortuis pastorem magnum ovium, in sanguine testamenti aeterni, Dominum nos-*

ỷ. 17. *ex.* mais plutôt très-dommageable, tant parce que par cette rebellion vous attireriez sur vous la juste colere de Dieu, que parce qu'en les contristant vous les empêcheriez de vaquer à votre salut avec la tranquillité necessaire pour une chose de cette importance.

ỷ. 18. *expl.* On croit que saint Paul a ajoûté de sa main le reste de cette Epître.

Ibid. *expl.* L'Apôtre dit cela pour ôter aux Hebreux les défiances & les mauvaises impressions qu'ils pouvoient avoir reçûes des faux bruits qu'on semoit par tout contre lui.

ỷ 19. *expl.* Saint Paul étoit à Rome dans les liens, où il avoit été mené pour se justifier devant Cesar, après avoir été comme arraché & tiré par force d'entre les Juifs fideles ausquels il écrit.

trum Jeſum Chriſtum, Paſteur des brebis ″,

21. *aptet vos in omni bono, ut faciatis ejus voluntatem: faciens in vobis quod placeat coram ſe per Jeſum Chriſtum: cui eſt gloria in ſæcula ſæculorum. Amen.*

21. vous rende diſpoſés″ à toute bonne œuvre, afin que vous faſſiez ſa volonté, lui-même faiſant en vous ce qui lui eſt agréable″ par JESUS-CHRIST, auquel ſoit gloire dans les ſiecles des ſiecles. Amen.

22. *Rogo autem vos, fratres, ut ſufferatis verbum ſolatii. Etenim perpaucis ſcripſi vobis.*

22. Je vous ſupplie, mes freres, d'agréer ce que je vous ai dit pour vous conſoler″, ne vous ayant écrit qu'en peu de mots″.

23. *Cognoſcite fratrem noſtrum Timotheum dimiſſum: cum quo (ſi celeriùs venerit) videbo vos.*

23. Sçachez que notre frere Timothée eſt en liberté″: & s'il vient bientôt, je vous irai voir avec lui.

24. *Salutate omnes præpoſitos veſtros, &*

24. Saluez de ma part tous ceux qui vous con-

℣. 20. *expl.* Les Paſteurs ordinaires des fideles ne ſont que ſes miniſtres, & ce ne ſont pas eux proprement qui paiſſent les fideles, mais JESUS-CHRIST même par leur miniſtere.

℣. 21. *autr.* vous applique. *Grec.* vous rende parfaits & vous uniſſe, *comme membres d'un même corps.*

Ibid. *expl.* Il explique la maniere par laquelle Dieu nous applique aux bonnes œuvres, non en nous y exhortant & en nous y excitant ſeulement, mais en les produiſant effectivement en nous, en nous inſpirant la volonté efficace de les faire en la maniere qui lui eſt agreable.

℣. 22. *expl. autr.* pour vous exhorter.

Ibid. *expl.* La lettre étoit aſſez longue, mais elle eſt courte à conſiderer les grandes choſes qu'il avoit à dire, & qu'il a ou omiſes, ou abregées.

℣. 23. *expl.* On ne ſçait ni le lieu ni le tems auquel Timothée fut fait priſonnier. On peut traduire auſſi: *Eſt parti*, ou, *A eu permiſſion de s'en aller*, *i. e.* en quelque lieu d'où il doit revenir.

duisent, & tous les saints. Nos freres d'Italie // vous saluent.

25. Que la grace soit avec vous tous. Amen.

omnes sanctos. Salutant vos de Italia fratres.

25. *Gratia cum omnibus vobis. Amen.*

℣. 24. *expl.* Comme il n'y a point d'apparence que saint Paul qui étoit prisonnier eût été prié par tous les Chrétiens de cette province de saluer les Hebreux de leur part ; il semble qu'il ne faut comprendre dans cette salutation que les principaux, & ceux qui approchoient le plus souvent de la personne de l'Apôtre.

Fin de l'Epître aux Hébreux.





PREFACE
DE SAINT JEROME,

Tirée du Catalogue des Ecrivains Ecclesiastiques *.



SAINT JACQUES appellé le frere du Seigneur & surnommé le Juste, étoit, selon quelques-uns, fils de Joseph; mais d'une autre femme, & comme je le crois de Marie [a] sœur de la mere du Seigneur, de laquelle saint Jean *Joan.* 19. fait mention dans son Evangile. Aussi-tôt 25. que JESUS-CHRIST fut mort, les Apôtres l'établirent Evêque de Jerusalem; il n'a écrit qu'une seule Epître qui est une des sept Catholiques, on assure même qu'elle est d'un autre auteur qui l'a donnée sous le nom de cet Apôtre [b]; cependant avec le tems elle a acquis l'autorité

* *Voyez la nouvelle édition in-folio, tom. 4. part. 2. p.* 101. *nomb.* 2.

a *expl.* Cleophé. *Voyez Joan ch.* 19. *v.* 25.

b *autr.* quoiqu'on dise qu'elle a été publiée par un autre sous son nom.

qu'elle a présentement. Hegesippe qui étoit voisin des tems apostoliques, parle de saint Jacques en ces termes au cinquiéme livre de ses commentaires: *Jacques frere du Seigneur, surnommé le Juste, gouverna l'Eglise de Jerusalem après les Apôtres, il fut sanctifié dès le ventre de sa mere, & ne but ni vin, ni aucune autre liqueur qui pût enivrer; il ne mangeoit de la chair d'aucun animal, il ne fut jamais rasé, & n'usoit ni de parfums ni du bain; il avoit lui seul la liberté d'entrer dans le Saint des Saints; car il n'étoit vêtu que de lin & ne portoit point d'habits de laine; il entroit seul dans le Temple, & là prosterné contre terre il prioit pour le peuple; ensorte que dans la suite ses genoux étoient devenus aussi durs que la peau d'un chameau.* Cet Auteur ajoûte beaucoup d'autres choses qu'il feroit trop long de rapporter ici [c]. Joseph au vingtiéme de ses antiquités [d] & Clement au septiéme de ses hypotiposes, parlent aussi de cet Apôtre en ces termes. *Ananus fils d'Ananus de la race sacerdotale, étant encore jeune Pontife, sans attendre l'arrivée d'Albin qui venoit pour gouverner la Judée après la mort de Festus, assembla le conseil des Juifs & voulut obliger Jacques de nier publiquement que* JESUS-CHRIST *fût fils de Dieu; mais*

c *expl.* Tout ceci semble avoir été copié & extrait d'Eusebe *lib.* 2. *hist. cap.* 22. où cet Historien rapporte cet endroit d'Hegesippe & de saint Clement d'Alexandrie.

d autr. *lib.* 20. *antiq. c.* 8. *p.*698. *in-fol. Grec & Latin.*

ce saint Apôtre ayant refusé de le faire, Ananus commanda qu'on le lapidât, & dans le moment il fut précipité du haut du Temple; alors tout brisé qu'il étoit & n'ayant plus qu'un reste de vie, il éleva ses mains au ciel & dit: Seigneur, pardonnez-leur ils ne sçavent ce qu'ils font; & à peine eut-il achevé ces paroles, qu'un foulon l'assomma d'un coup de levier qu'il lui déchargea sur la tête. Joseph ajoûte encore que sa sainteté étoit en si grande veneration parmi le peuple, que dans la suite on attribua à sa mort la ruine de Jerusalem & tous les malheurs de la nation. C'est de cet Apôtre dont parle saint Paul dans son Epître aux Galates, en disant: *Je ne vis aucun des autres Apôtres, sinon Jacques frere du Seigneur.* Ce qui est encore confirmé par plusieurs endroits des Actes. L'Evangile, selon les Hebreux [e], que j'ai depuis peu [f] traduit en grec & en latin, est le même que celui dont Origene s'est servi en plusieurs occasions: Ce Pere après avoir rapporté la resurrection du Sauveur, dit que cet

Gal. 1. 19.

Act. 12. 17. & 15. 13. & 21. 18.

e *expl.* c'est-à-dire, l'Evangile de saint Matthieu, tel qu'il avoit été écrit en Hebreu Syrochaldaïque par cet Apôtre, & dont les copies s'étoient conservées entre les mains des Nazaréens, & qui passerent ensuite dans celles des Ebionites: les premiers y ajoûterent plusieurs histoires qu'ils soûtenoient avoir reçu par tradition: & les derniers y firent plusieurs additions & retranchemens, pour favoriser leurs erreurs. S. Jerôme dit en avoir eu un exemplaire que les Nazaréens de la ville de Berée de Syrie lui avoient donné. *Voyez Catalog. script. Eccl. c. 3. p. 102. t. 4.*

f *expl.* vers l'an 390. ou 391.

Evangile ajoûte, *Le Seigneur ayant donné son linceul au serviteur du Grand-Prêtre, vint trouver Jacques & lui apparut : car cet Apôtre après avoir bû le calice du Seigneur, avoit juré qu'il ne prendroit aucune nourriture qu'il ne l'eût vû ressuscité du tombeau.* Et un peu après : *Apportez, dit le Seigneur, la table & du pain.* Et aussi-tôt il ajoûte : *il prit le pain, le benit & l'ayant rompu il le donna à Jacques, en disant : mon frere, mangez ce pain, car le Fils de l'homme est ressuscité d'entre les morts.* Saint Jacques a gouverné l'Eglise de Jerusalem l'espace de trente ans jusques à la septiéme année de Neron [g], & il fut enterré près du Temple, au même endroit où il avoit été précipité. On y voyoit encore une inscription [h] avant le siege de Jérusalem par Tite, & elle subsistoit même encore au tems de la derniere destruction par Hadrien ; quelques-uns des Latins ont crû qu'il étoit enterré sur le mont des Oliviers, mais ils se sont trompés.

g *expl.* vers la fin de la 60. année de l'Ere vulgaire ; selon d'autres la 9. année de Neron, & la 62. année de l'Ere vulgaire.
h *autr.* son tombeau.



EPISTRE
CATHOLIQUE
DE S. JACQUES.

Les sept Epîtres *suivantes ont été appellées* Catholiques, *c'est-à-dire*, univerſelles *par tous les anciens Peres Grecs, & par la plupart des Peres Latins, parce qu'elles ne ſont pas adreſſées à des Egliſes ou à des perſonnes particulieres, comme celles de l'Apôtre ſaint Paul, mais à des Egliſes entieres & à tous les fideles indiſtinctement: Cependant on en doit excepter la ſeconde & la troiſiéme Epîtres de ſaint Jean qui ſont écrites à des particuliers, ce qui n'a pas empêché qu'on ne les ait compriſes ſous le même titre de celles auſquelles ce nom convient particulierement. On a donné auſſi à ces mêmes Lettres le nom de* Canoniques, *non ſeulement parce qu'elles contiennent un grand nombre de regles de Morales, mais encore parce qu'elles ſont compriſes dans le canon des livres ſacrés, & parce qu'elles contenoient la doctrine univerſellement reçûe de toute l'Egliſe. On rapportera ſur chacune de ces Lettres en particulier, les preuves de leur canonicité, c'eſt-à-*

dire, de l'acceptation que l'Eglise universelle en a faite, en les mettant au rang de ses Livres Canoniques; il suffira d'ajouter ici qu'elles ont été mises dans le rang qu'elles ont à présent, tant par l'Eglise Grecque, que par l'Eglise Latine, qu'elles sont citées par saint Clement d'Alexandrie, lib. 3. Pedag. cap. 12. *par Eusebe*, lib. 6. hist. cap. 11. *par Origenes, Homil.* 2. in Levitic. cap. 2. & hom. 9. in Numer. cap. 16. & 17. *vers la fin, par saint Cyrille de Jerusalem*, Catechef. 4. *par saint Gregoire de Nazianze, par Amphiloque, par saint Athanase*, Epist. ad Ammon. Monach. *& dans la Synopse qui lui est attribuée; par saint Jerôme*, Epist. ad Paulin. *par saint Augustin*, lib. de fide & operib. n. 21. p. 177. tom. 6. *& par Innocent I.* Epist. 3. ad Exuperium cap. 7. *qu'elles sont mises dans les catalogues des Conciles de Laodicée* can. 60. ann. 370. *de Carthage* 3. can. 47. ann. 397. *du Concile de Rome sous Gelase* ann. 494. *par Eugene IV. dans sa Lettre* ad Armenos, *rapportée dans le Concile de Florence: Et enfin dans le Concile general de Trente*, Session 4. de scrip. Canon.

LA PREMIERE de ces sept Epîtres est celle de saint Jacques, elle est écrite par cet Apôtre aux Juifs nouveaux convertis & dispersés dans les diverses Provinces du monde, afin non seulement de les consoler dans leurs exils & dans leur dispersion, de les exhorter à la

à la patience, dans les afflictions & dans les tribulations ausquelles ils se trouvoient exposés, mais pour les prévenir & les détromper de plusieurs erreurs que de faux apôtres tâchoient de leur insinuer, & surtout sur cette pernicieuse doctrine qu'ils leur débitoient, que la foi seule suffisoit sans les œuvres ; c'est en effet le sujet principal de cette Lettre, & c'est dans ces vues que cet Apôtre leur propose l'exemple de Job, afin qu'ils apprennent à se soumettre comme ce saint Patriarche aux ordres & à la volonté de Dieu ; qu'il les avertit de mépriser tout ce qu'il y a de grand & d'agréable dans ce monde, pour s'attacher à s'acquérir les biens & les richesses éternelles, de s'occuper à la priere, de veiller beaucoup sur eux-mêmes, de parler peu, & d'éviter par le silence les maux infinis que les indiscrétions de la parole causent dans le monde ; ensuite il leur prouve la necessité des bonnes œuvres, sans lesquelles la foi n'a point la vie, il les encourage en leur faisant considerer le prix du don de la vocation à l'Evangile, & les invite à en remercier Dieu. Enfin il leur prescrit diverses regles pour se conduire saintement dans les divers états où ils se trouvent, & il les exhorte à inviter dans leurs maladies les Prêtres à venir prier sur eux, & à leur appliquer l'onction sainte, afin d'attirer sur eux la benediction de Dieu, la rémission de leurs fautes, & la guérison de leurs maux.

Le stile de cette Epître est vif, touchant,

les expreſſions fortes & énergiques , & les matieres peu ſuivies, enſorte qu'il paroît viſiblement que cet Apôtre n'y a voulu garder aucun ordre que celui d'expoſer ſes penſées naturellement, & comme elles lui ſont venues ſur le champ.

A l'égard de l'Auteur de cette Lettre , on ne peut diſconvenir qu'il ſe nomme Jacques, & qu'il étoit un des Apôtres , comme il eſt dit au premier verſet du premier chapitre de cette Epître , mais pluſieurs ont douté ſi c'eſt Jacques fils de Zebedée & frere de Jean , ou ſi c'eſt Jacques frere de Jude fils d'Alphée. La plus commune opinion & la plus vraiſemblable, pour ne pas dire certaine, eſt que c'eſt Jacques fils d'Alphée & frere de Jude appellé le Mineur ou le plus jeune, qui eſt mis dans l'Evangile au nombre des freres ou couſins de JESUS-CHRIST, *qui a été Evêque de Jeruſalem, & dont il eſt parlé* Act. 15. v. 13. & ailleurs. *Voici les raiſons ou les conjectures qui appuyent ce ſentiment,* 1°. *C'eſt que la diſperſion des Juifs dont parle cet Apôtre,* chap. 1. v. 1. *n'eſt arrivée que long-tems après la mort de Jacques frere de Jean ; car celle qui arriva après la mort d'Etienne,* Act.8.v.1. *ne fut ni ſi generale ni ſi étendue, & que Jacques le Majeur frere de Jean & fils de Zebedée, eſt mort long-tems auparavant ſous Herode Agrippa,* Act. 12. v. 1. & 2. *& qu'ainſi il n'a pû écrire aux douze tribus diſperſées dans toutes les parties du monde,*

2°. *C'est que saint Jerôme dans son Commentaire sur l'Epître aux Galates*, chap. 1. *prétend, comme aussi saint Augustin, que l'auteur de cette Epître refute de faux apôtres, qui abusant de quelques expressions de saint Paul dans son Epître aux Romains, soutenoient que l'on étoit pleinement justifié par la seule foi sans les œuvres. Or c'est ce que n'a pû faire certainement saint Jacques frere de Jean, puisque saint Paul n'avoit pas encore commencé à prêcher l'Evangile lorsque cet Apôtre souffrit le martyre, & que selon saint Irenée*, lib. 3. cap. 1. *Les Apôtres même ne commencerent à écrire que fort tard, outre que l'Epître aux Romains, dont il est ici question, n'a été écrite par l'Apôtre saint Paul que vers l'an* 58. *de l'Ere vulgaire; d'où l'on a conclu que cette Epître n'a pas été écrite par Jacques fils de Zebedée, mais par saint Jacques fils d'Alphée & frere de Jude, trente-quatre ans après la mort de* JESUS-CHRIST *l'an* 67. *de l'Ere vulgaire; & selon d'autres, vers la fin de l'année* 58. *ou au commencement de l'année* 59. *Voyez Eusebe*, lib. 2. hist. cap. 22. *vers la fin, il met la mort de cet Apôtre sous le regne de Neron; & Josephe*, lib. 20. antiq. cap. 8. p. 658. n. 16. *attribue la ruine de Jerusalem à la mort injuste de cet Apôtre.*



EPISTRE CATHOLIQUE a DE S. JACQUES b.

CHAPITRE PREMIER.

§. 1. *Joie dans les maux. Patience mene à la perfection. Demander la sagesse. Prier avec foi.*

1. JAcques serviteur de Dieu & de notre Seigneur Jesus-Christ, aux douze tri-

1. *JAcobus, Dei & Domini nostri Jesu Christi servus, duodecim*

a Les Epîtres suivantes sont appellées *Canoniques*, parce qu'elles appartiennent au Canon de l'Ecriture; & *Catholiques*, parce qu'elles sont adressées aux Chrétiens dispersés dans tout le monde, & qu'elles traitent des matieres generales & communes à tous, si on en excepte les deux petites de saint Jean. L'intention generale de S. Jacques dans celle-ci, est d'établir cette vérité: *Que la foi sans les œuvres ne nous peut sauver.* S. Aug. de la foi & des œuvres chap. 14.

b Ce n'est pas le fils de Zebedée, mais l'Evêque de Jerusalem, le frere de l'Apôtre saint Jude, & appellé le frere de notre Seigneur, c'est-à-dire son proche parent. On l'appelle le Mineur, pour le distinguer de Jacques fils de Zebedée, qu'on appelle le Majeur: distinction qui ne paroît tirée que du tems de leur vocation à l'apostolat. Sa sainteté étoit si grande & si reconnue, que les Juifs attribuerent la ruine de Jerusalem à la vengeance que Dieu prenoit de la mort d'un si saint homme. On croit cette Epître écrite de Jerusalem vers l'an 58. de Jesus-Christ, pour refuter

tribubus, quæ sunt in dispersione, salutem.	bus ″ qui sont dispersées, Salut ″.
2. *Omne gaudium existimate, fratres mei, cùm in tentationes varias incideritis;*	2. † Mes freres, faites toute votre joie des diverses afflictions ″ qui vous arrivent,
3. *scientes quòd probatio fidei vestræ patientiam operatur.*	3. sçachant que l'épreuve ″ de votre foi produit la patience.
4. *Patientia autem opus perfectum habet: ut sitis perfecti & integri, in nullo deficientes.*	4. Or la patience doit être parfaite ″ dans ses œuvres, afin que vous soyez vous-mêmes parfaits & accomplis en toute maniere, & qu'il ne vous manque rien.
5. *Si quis autem*	5. Que si quelqu'un de

† Un S. Martyr non Pont.

Rom. 5. 3.

les erreurs des Simoniens qui abusoient de quelques expressions de l'Epître de saint Paul aux Romains, & enseignoient que la foi suffisoit seule pour le salut sans le secours des bonnes œuvres.

℣. 1. *expl.* C'est-à-dire, à tous les Chrétiens, tant Juifs que Gentils répandus par tout le monde, qui sont les vrais enfans d'Israel. Saint Jacques supprime sa qualité d'Apôtre, soit par un sentiment d'humilité, ou parce que n'étant jamais sorti de Jerusalem, il n'avoit pas eu lieu d'exercer son apostolat dans la conversion des infideles.

Ibid. *expl.* Le saint Apôtre leur souhaite *le salut*, non pas un salut profane & temporel, mais un salut éternel, qui renferme tous les biens qu'on peut souhaiter à un Chrétien par rapport à son salut. Ainsi il ne veut marquer autre chose que ce que marquent les autres Apôtres par les termes *de grace* & *de paix*.

℣. 2. *lettr.* Tentations: c'est ainsi qu'il appelle toutes les persecutions qu'ils souffroient ou qu'ils devoient souffrir pour la religion chrétienne. Les Chrétiens se trouvant parmi les Juifs non convertis, & parmi les infideles, il n'étoit pas possible qu'ils ne fussent exposés à mille insultes & à une infinité de traverses & d'afflictions.

℣. 3. *expl.* que les persecutions, qui sont une épreuve de votre foi.

℣. 4. *expl.* perseverance, sans se rebuter ni de la rigueur, ni de la durée des peines.

vous manque de sagesse ", qu'il la demande à Dieu, qui donne à tous liberalement sans reprocher *ses dons* ", & la sagesse lui sera donnée.

vestrûm indiget sapientiâ, postulet à Deo, qui dat omnibus affluenter, & non improperat, & dabitur ei.

Matth. 7. 7. & 21. 22. *Marc* 11. 24. *Luc* 11. 9. *Joan.* 14. 13. & 16. 23. 24.

6. Mais qu'il la demande avec foi, sans aucun doute "; car celui qui doute est semblable au flot de la mer, qui est agité & emporté çà & là par la violence du vent :

6. *Postulet autem in fide nihil hæsitans: qui enim hæsitat similis est fluctui maris, qui à vento movetur & circumfertur:*

7. il ne faut donc pas que celui-là s'imagine qu'il obtiendra quelque chose du Seigneur ".

7. *non ergo æstimet homo ille quòd accipiat aliquid à Domino.*

8. L'homme qui a l'esprit partagé, est inconstant en toutes ses voies ".

8. *Vir duplex animo, inconstans est in omnibus viis suis.*

ỷ. 5. *expl.* Il entend par cette sagesse une persuasion de l'esprit accompagnée d'un amour sincere pour les mysteres, pour les préceptes, & pour les promesses de la religion de JESUS-CHRIST.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire que Dieu ne se lasse jamais de répandre ses richesses sur ceux qui les lui demandent, qu'il n'allegue jamais ce qu'il a déja donné pour se dispenser de faire de nouveaux dons.

ỷ. 6. *expl.* L'Apôtre veut qu'on appo te à la priere surtout une créance ferme & inébranlable, que Dieu peut nous donner la sagesse que nous lui demandons, & qu'il est plein de misericorde pour nous l'accorder. C'est néanmoins en supposant de la part de ceux qui prient, les autres dispositions dont la priere doit être accompagnée.

ỷ. 7. *expl.* Parce que la foi est la source de la priere & de toutes les dispositions qui la rendent agréable à Dieu: car celui dont la foi est chancellante n'est bien convaincu ni du besoin qu'il a de Dieu, ni de sa toute-puissance pour le secourir, ni de l'excellence des biens éternels & du royaume du ciel qu'il doit demander avant toutes choses. Il croit & ne croit pas; & ne demande que froidement ce qu'il ne croit qu'à demi.

ỷ. 8. *expl.* L'homme qui demandant à Dieu quelque gra-

§. 2. *Humbles élevés, riches abaissés. Souffrance heureuse. Lenteur à parler & à se mettre en colere.*

9. *Glorietur autem frater humilis in exaltatione sua :*

10. *dives autem in humilitate sua, quoniam sicut flos fœni transibit :*

11. *exortus est enim sol cum ardore, & arefecit fœnum, & flos ejus decidit, & decor vultûs ejus deperiit : ita & dives in itineribus suis marcescet.*

9. Que celui d'entre *nos* freres, qui est d'une condition basse, se glorifie de sa *veritable* élevation.

10. Et au-contraire, que celui qui est riche ; *se confonde* dans son veritable abaissement [ll], parce qu'il passera comme la fleur de l'herbe : Eccli. 14. 18. Isaie 40.

11. car *comme* au lever d'un soleil brûlant, l'herbe se seche, la fleur tombe, & perd toute sa beauté, ainsi le riche sechera & se flétrira dans ses voies [ll]. 1. Pet. 1. 24.

ce est agité de pensées contraires, ne sçait à quoi se resoudre ; de sorte qu'il semble qu'il ait deux ames, comme porte le Grec, l'une par laquelle il espere obtenir ce qu'il demande, l'autre par laquelle il se défie de la bonté de Dieu, & doute de ses promesses : l'une par laquelle il le croit tout-puissant, & l'autre par laquelle il apprehende sa séverité, & desespere d'être exaucé. D'où il ne s'ensuit pas qu'on soit assûré d'obtenir infailliblement de Dieu ce qu'on lui demande : puisque la promesse que Dieu a faite de nous donner tout ce que nous lui demandons par rapport au salut n'est point absolue, mais elle renferme les conditions qui sont requises pour bien prier.

℣. 10. *expl.* Le bon pauvre, que son état humilie devant les hommes, se releve devant Dieu par sa foi, qui lui fait voir les richesses de sa pauvreté même ; qui lui donne droit de dire : Le royaume du ciel est à moi. Le riche, au-contraire, élevé & respecté devant le monde, s'humilie voyant que ce n'est qu'un éclat d'un moment, qui sera suivi d'un jugement rigoureux.

℣. 11. *expl.* au milieu de ses projets & de tous ses desseins, sans que ses richesses le puissent assister.

Job. 5. 17.
† Un S. Martyr Pontife.

12. † Heureux celui qui souffre patiemment les tentations & les maux, parce que lorsque sa vertu aura été éprouvée, il recevra la couronne de vie", que Dieu a promise à ceux qui l'aiment " ¶.

12. *Beatus vir, qui suffert tentationem: quoniam cùm probatus fuerit, accipiet coronam vitæ, quam repromisit Deus diligentibus se.*

13. Que nul ne dise lorsqu'il est tenté, que c'est Dieu qui le tente: car Dieu est incapable de tenter, & de pousser au mal ".

13. *Nemo cùm tentatur, dicat, quoniam à Deo tentatur: Deus enim intentator malorum est: ipse autem neminem tentat.*

14. Mais chacun est tenté par sa propre concupiscence qui l'emporte & qui l'attire dans le mal ".

14. *Unusquisque verò tentatur à concupiscentia sua abstractus, & illectus.*

℣. 12. *expl.* La vie éternelle est appellée du nom de *couronne*, parce que c'est la récompense des travaux de cette vie, & des bonnes œuvres qu'on y aura faites; ce qui n'empêche pas que ce ne soit aussi une grace de Dieu. *Voyez le Conc. de Trente sess. 6. c. 16.*

Ibid. *expl.* Ce qu'il ajoûte pour marquer que c'est l'amour de Dieu qui fait tout le mérite des bonnes œuvres, & qui les éleve de telle sorte qu'elles sont récompensées de la vie éternelle; car quelque bien qu'on fasse, s'il se fait sans la charité, il ne sert de rien.

℣. 13. Le Grec porte, que Dieu ne peut être tenté d'aucun mal, & qu'il ne peut lui-même tenter quelqu'un en le portant au peché. L'Apôtre saint Jacques après avoir parlé de la tentation, entant qu'elle marque l'affliction & l'épreuve de la vertu, il prend occasion d'en parler entant qu'elle est une sollicitation au peché, pour refuter les hérefies qui ont fait Dieu auteur du peché. Il avertit donc les fideles qui étoient maltraités & persecutés, que s'ils se sentoient portés à l'impatience, aux murmures, & à la défiance au milieu des persecutions, ils n'attribuassent pas à Dieu la tentation qui les portoit au mal.

℣. 14. *expl.* Quoique le monde & le diable puissent beaucoup contribuer à nous porter au mal; cependant comme leurs impressions sont extérieures, elles ne peuvent

15. *Deinde concupiscentia cùm conceperit, parit peccatum : peccatum verò cùm consummatum fuerit, generat mortem.*

15. Et ensuite quand la concupiscence a conçu ‖, elle enfante le peché ; & le peché étant accompli, engendre la mort.

16. *Nolite itaque errare, fratres mei dilectissimi.*

16. Ne vous y trompez donc pas, mes chers freres.

17. *Omne datum optimum, & omne donum perfectum, desursum est ; descendens à Patre luminum, apud quem non est transmutatio, nec vicissitudinis obumbratio.*

17. † Toute grace excellente & tout don parfait vient d'enhaut, & descend du Pere des lumieres ‖, qui ne peut recevoir ni de changement, ni d'ombre par aucune revolution ‖. † 4 Dim. après Pâque.

18. *Voluntariè enim genuit nos verbo veri-*

18. C'est lui qui par sa volonté ‖ nous a engen-

nous faire tomber si la convoitise ne remue notre esprit & ne le séduise par les attraits trompeurs qu'elle lui présente pour emporter son consentement.

℣. 15. *expl.* L'Apôtre appelle conception du peché, cette premiere complaisance & ce consentement imparfait que donne la volonté, flattée par l'objet qui lui plaît ; & enfantement, le consentement parfait qui donne la mort à l'ame.

℣. 17. *expl.* C'est-à-dire, de Dieu qui est l'auteur & la source de toute lumiere, soit corporelle, soit spirituelle. Après que l'Apôtre a fait voir que Dieu n'est point auteur du peché, il montre au-contraire, qu'il est l'auteur & la source de tout bien, & sur-tout des biens surnaturels, que nous recevons immédiatement de lui, & qui sont plus excellens que les autres.

Ibid. *expl.* C'est une comparaison avec le soleil. Il n'y a rien qui représente plus sensiblement la majesté & la bonté de Dieu, que ce corps lumineux, dont la vertu se répand sur toutes les parties du monde. Ainsi saint Jacques représente Dieu comme un soleil lumineux, mais un soleil exemt des defauts qui se remarquent dans ce soleil visible.

℣. 18. *expl.* C'est par un pur mouvement de sa bonté &

drés par la parole de la verité ″ ; afin que nous fussions comme les premices de ses créatures ″ ¶.

tatis, ut simus initium aliquid creaturæ ejus.

Prov. 17. 27. 19. Ainsi, mes chers freres ″, que chacun de vous soit prompt à écouter, lent à parler, & lent à se mettre en colere ″.

19. *Scitis, fratres mei dilectissimi, sit autem omnis homo velox ad audiendum, tardus autem ad loquendum, & tardus ad iram.*

20. Car la colere de l'homme n'accomplit point la justice de Dieu ″.

20. *Ira enim viri justitiam Dei non operatur.*

21. C'est pourquoi re-

21. *Propter quod*

de sa misericorde toute gratuite, qu'il nous a donné une nouvelle naissance par le don de la foi, qu'il a répandu dans nos ames par le ministere de la parole de vérité à laquelle nous avons cru.

℣. 18. *expl.* par le saint Evangile, par le Baptême.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, separés du reste des hommes, pour être un peuple saint entierement consacré à son service : comme les premices sont les fruits les plus excellens & les plus beaux, & que ce qui est séparé pour lui être offert doit être le meilleur.

℣. 19. *lettr.* Vous le sçavez, mes chers freres, *i. e.* que c'est par la parole de la vérité que Dieu nous a rendus ses enfans. Mais selon le Grec le verset commence de la sorte : *C'est pourquoi*, ou, *Ainsi, mes chers freres.*

Ibid. *autr.* mais qu'il ne le soit ni à parler, ni à se mettre en colere. L'Apôtre donne ces avis pour reformer les abus qui regnoient dans les synagogues des Juifs. Il exhorte ici ceux qui se trouveront dans les assemblées Ecclesiastiques, d'aimer plus à écouter ceux qui parlent qu'à parler eux-mêmes, à cause des mauvaises suites que cette démangeaison peut causer. Et sur-tout parce que comme c'est souvent la présomption qui porte à parler, elle engage aussi à disputer pour soûtenir son opinion, & la dispute s'échauffant se termine par la colere & la dissension.

℣. 20. *expl.* Ne garde point les commandemens de Dieu qui nous rendent justes, mais au-contraire elle nous aveugle, & nous fait tomber en des excès contraires à la justice. Ainsi l'Apôtre en veut plus marquer par cette sentence, que les paroles ne paroissent signifier.

objicientes omnem immunditiam, & abundantiam malitiæ, in mansuetudine suscipite insitum verbum, quod potest salvare animas vestras.

nonçant à toutes productions impures & superflues de peché ‖, recevez avec docilité la parole qui a été entée *en vous*‖, & qui peut sauver vos ames ¶.

§. 3. *Taire ce qu'on sçait. Réprimer sa langue. Assister les affligés. Fuir l'esprit du monde.*

22. *Estote autem factores verbi; & non auditores tantùm, fallentes vosmetipsos.*

22. † Ayez soin d'observer *cette* parole, & ne vous contentez pas de l'écouter en vous seduisant vous-mêmes ‖. Matth. 7. 21. Rom. 2. 13 † 5 Dim. après Pâque.

23. *Quia si quis auditor est verbi, & non factor, hic comparabitur viro consideranti vultum nativitatis suæ in speculo;*

23. Car celui qui n'est qu'auditeur & non observateur de la parole, est semblable à un homme qui jette les yeux sur son visage naturel, qu'il voit dans un miroir;

24. *consideravit enim se, & abiit, & statim oblitus est qualis fuerit.*

24. & qui après y avoir jetté les yeux, s'en va, & oublie à l'heure même quel il étoit ‖.

℣. 21. *lettr.* toute impureté & toute abondance de malice. C'est-à-dire, cette présomption qui corrompt le cœur, & qui est la source de beaucoup de pechés. Ou en général cela marque qu'il faut détacher de son cœur tous les vices, qui sont dans l'ame comme des épines & de mauvaises herbes qui étouffent la parole qu'on y a semée, & l'empêchent de lever & de croître : or le principal est l'orgueil.

Ibid. *expl.* la doctrine évangelique.

℣. 22. Le Grec ajoûte : *Par de faux raisonnemens.* Plusieurs croient que S. Jacques avoit en vûe les disciples de Simon, qui disoient que la foi sans les œuvres suffisoit pour le salut, & se fondoient sur quelques passages de l'Ecriture, & sur tout de S. Paul, qu'ils détournoient, comme dit S. Pierre, en de mauvais sens, & en abusoient à leur propre ruine.

℣. 24. *expl.* les taches que le miroir lui avoit fait appercevoir sur son visage.

25. Mais celui qui considere exactement la loi parfaite, *qui est celle* de la liberté ", & qui s'y rend attentif, celui-là n'écoutant pas seulement pour oublier aussi-tôt, mais faisant ce qu'il écoute, trouvera son bonheur dans son action.

25. *Qui autem perspexerit in legem perfectam libertatis, & permanserit in ea, non auditor obliviosus factus, sed factor operis: hic beatus in facto suo erit.*

26. Si quelqu'un d'entre vous se croit être religieux ", & ne retient pas sa langue comme avec un frein ", mais séduit lui-même son cœur ", sa religion est vaine & infructueuse.

26. *Si quis autem putat se religiosum esse, non refrænans linguam suam, sed seducens cor suum, hujus vana est religio.*

27. La religion & la piété pure & sans tache aux yeux de Dieu notre Pere ". consiste à visiter

27. *Religio munda & immaculata apud Deum & Patrem, hæc est: Visitare pupil-*

℣. 25. *expl.* C'est ainsi qu'il appelle la loi de l'Evangile, la loi d'amour, qui nous rend parfaitement libres, en l'opposant à la loi de la crainte qui ne faisoit que des esclaves. La loi de Dieu est un miroir qui nous représente à nous-mêmes tels que nous sommes; nous devons nous y regarder non en passant & avec négligence, mais avec beaucoup d'attention, pour ajuster à cette divine regle toute la conduite de notre vie.

℣. 26. *expl.* vraiment chrétien.

Ibid. *expl.* pour l'empêcher de se répandre en paroles qui ruinent le fruit de toutes les bonnes œuvres.

Ibid. *expl.* La liberté que la langue se donne de se répandre en paroles ou indiscretes ou injurieuses au prochain, vient de ce que *le cœur est séduit* par quelque passion d'orgueil, de jalousie, de haine, de prévention ou autre.

℣. 27. *expl.* L'Apôtre pour former son antithese, sous-entend que la véritable religion consiste premierement à retenir sa langue comme avec un frein, & puis à exercer les autres œuvres de charité.

los & viduas in tribulatione eorum, & immaculatum se custodire ab hoc sæculo.

les orphelins & les veuves dans leur affliction, & à se conserver pur *de la corruption* du siecle présent ¶.

CHAPITRE II.

§. 1. *Ne préferer le pauvre au riche. Ne violer la loi en aucun point. Faire misericorde pour l'obtenir.*

1. *FRatres mei, nolite in personarum acceptione habere fidem Domini nostri Jesu Christi gloriæ.*

2. *Etenim si introierit in conventum vestrum vir aureum annulum habens in veste candida, introierit autem & pauper in sordido habitu,*

3. *& intendatis in eum qui indutus est veste præclarâ, & dixeritis ei: Tu sede hîc benè: pauperi autem*

1. MEs freres, n'asservissez point la foi que vous avez de la gloire de notre Seigneur JESUS-CHRIST à des personnes ॥. Lev. 19. 15. Deut. 1. 17. 16. 19. Prov. 24. 23. Eccli. 42. 1.

2. Car s'il entre dans votre assemblée un homme qui ait un anneau d'or & un habit magnifique: & qu'il y entre aussi quelque pauvre avec un méchant habit;

3. & qu'arrêtant votre vûe sur celui qui est magnifiquement vêtu, vous lui disiez en lui présentant une place honorable: As-

℣. 1. *lettr.* n'ayez point la foi de la gloire de notre Seigneur JESUS-CHRIST en acception des personnes. *Autr.* n'ayez point de respect humain pour la condition des personnes, vous qui avez la foi de la gloire de notre Seigneur JESUS-CHRIST. *Expl.* Il faut se persuader que la foi nous rend tous égaux, que nous avons tous le même Maître qui nous a rachetés d'un grand prix, & que l'Evangile ne considere ni les hommes, ni la naissance, ni les richesses, & ne veut pas que ces choses soient la mesure de notre estime.

feyez-vous ici ; & que vous disiez au pauvre : Tenez-vous là debout, ou, asseyez-vous à mes pieds " :

4. n'est-ce pas là faire difference en vous-même entre l'un & l'autre, & suivre des pensées injustes dans le jugement que vous en faites " ?

5. Ecoutez, mes chers freres, Dieu n'a-t-il pas choisi ceux qui étoient pauvres dans ce monde, *pour être* riches dans la foi, & heritiers du royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment " ?

6. Et vous, au-contraire

dicatis : Tu sta illic ; aut sede sub scabello pedum meorum :

4. nonne judicatis apud vosmetipsos, & facti estis judices cogitationem iniquitatum ?

5. Audite, fratres mei dilectissimi, nonne Deus elegit pauperes in hoc mundo, divites in fide, & heredes regni, quod repromisit Deus diligentibus se ?

6. Vos autem ex-

ỷ. 3. *lettr.* au bas de mon marche-pié.

ỷ. 4. *lettr.* & n'êtes-vous pas juges de pensées injustes ? *Expl.* On doit à la vérité le respect & l'obeïssance aux Puissances, & à ceux qui sont établis en dignité, parce qu'ils sont établis de Dieu ; mais il ne faut pas les respecter pour la consideration de leurs richesses, de leur suite & de leurs avantages exterieurs. La charité veut qu'on garde l'ordre ; mais il est contre l'ordre de la charité de moins estimer le pauvre que le riche, parce que celui-ci est riche & l'autre est pauvre. Saint Augustin regarde tout ce que S. Jacques dit ici touchant la préference qu'on donnoit au riche sur le pauvre, comme une parabole, où il réprend ceux qui déferoient les honneurs & les ministeres Ecclesiastiques à ceux dont la foi ou la vertu, plus petite que celle des autres, ne se relevoit que par des avantages exterieurs, ou inutiles pour les emplois Ecclesiastiques, comme sont les richesses, la naissance, les amitiés.

ỷ. 5. *expl.* Jesus-Christ a choisi pour ses Apôtres des pauvres & des gens simples & du commun. Les hommes doivent l'imiter en considerant dans le choix des ministres de l'Eglise, non les avantages exterieurs, mais les talens propres au ministre, & en prenant un soin particulier de l'instruction des pauvres.

honorastis pauperem. Nonne divites per potentiam opprimunt vos, & ipsi trahunt vos ad judicia ?

vous deshonorez le pauvre //. Ne sont-ce pas les riches qui vous oppriment par leur puissance ? Ne sont-ce pas eux qui vous traînent devant les tribunaux de la justice // ?

7. *Nonne ipsi blasphemant bonum nomen, quod invocatum est super vos ?*

7. Ne sont-ce pas eux qui blasphêment le nom auguste *de Christ* // d'où vous avez tiré le vôtre // ?

8. *Si tamen legem perficitis regalem secundùm scripturas : Diliges proximum tuum sicut teipsum : benè facitis :*

8. Que si vous accomplissez la loi royale en suivant ce précepte de l'Ecriture : Vous aimerez votre prochain comme vous même ; vous faites bien //. *Lev.* 19. 18. *Matth.* 22. 39 *Marc.* 12. 31. *Rom.* 13. 7. *Galat.* 5. 14.

9. *Si autem personas accipitis, peccatum*

9. Mais si vous ayez égard à la condition des

ỳ. 6. *expl.* en n'ayant point d'égard à son mérite dans les élections.

Ibid. *expl.* Ne vous font-ils pas des procès injustes, & ne vous entraînent-ils pas devant des Juges payens dont ils briguent la faveur pour renverser la justice ?

ỳ. 7. *expl.* C'est-à-dire, qui sont cause que les Gentils blasphement le nom de JESUS-CHRIST & la Religion chrétienne ; comme si elle permettoit & autorisoit l'injustice qu'ils voient commettre par les riches d'entre les Chrétiens.

Ibid. *lett.* le beau nom qui a été invoqué sur vous. *Expl.* Tout ce raisonnement de l'Apôtre nous fait voir qu'il n'y a pour l'ordinaire que les personnes riches & puissantes dans le monde qui troublent le bon ordre, qui méprisent la parole de Dieu, l'Evangile de JESUS-CHRIST & les commandemens de l'Eglise.

ỳ. 8. *expl.* Saint Jacques peut ajoûter cela pour faire entendre qu'on ne doit pas exclure une personne riche du ministere de l'Evangile, si la loi de la charité le demande, & qu'il en ait le merite. Il appelle la loi de la charité une loi royale, à cause de l'excellence de cette vertu, qui est la reine de toutes les autres, qui doivent toutes se rapporter à elle.

personnes, vous commettez un peché, & vous êtes condamnés par la loi ‖ comme en étant les violateurs.

operamini, redarguti à lege quasi transgressores.

Matth. 5. 19. 10. Car quiconque ayant gardé toute la loi, la viole en un seul point, est coupable comme l'ayant toute violée ‖.

10. *Quicumque autem totam legem servaverit, offendat autem in uno, factus est omnium reus.*

11. Puisque celui qui a dit : Ne commettez point d'adultere, ayant dit aussi: Ne tuez point ; si vous tuez, quoique vous ne commettiez pas d'adultere, vous êtes violateur de la loi.

11. *Qui enim dixit : Non mœchaberis, dixit & : Non occides. Quòd si non mœchaberis, occides autem, factus es transgressor legis.*

12. Reglez donc vos paroles & vos actions comme devant être jugés par la loi de la liberté ‖.

12. *Sic loquimini, & sic facite, sicut per legem libertatis incipientes judicari.*

13. Car celui qui n'aura point fait misericorde, sera jugé sans misericorde ; mais la misericorde s'élevera au-dessus *de la rigueur* du jugement ‖.

13. *Judicium enim sine misericordia illi, qui non fecit misericordiam : superexaltat autem misericordia judicium.*

℣. 9. *expl.* qui défend d'avoir cet égard.

℣. 10. *expl.* Il perd par un seul peché la charité qui est l'ame de toute la loi, & est sujet à la malédiction éternelle, comme s'il l'avoit violée toute entiere, quoiqu'il ne soit pas autant puni. On peut aussi appliquer cette maxime à ceux qui donnent à l'Eglise de mauvais Pasteurs ; car ils se chargent devant Dieu de tous les pechés que commettront ces Pasteurs, & par leur faute ceux dont la conduite leur aura été confiée.

℣. 12. *expl.* sur la loi de la charité. *Voyez ch.* 1 25.

℣. 13. *expl.* en faisant disparoître les pechés.

§. 2. *La foi sans les œuvres est la foi des démons, & est un corps sans ame.*

14. *Quid proderit, fratres mei, si fidem quis dicat se habere, opera autem non habeat? Numquid poterit fides salvare eum?*

15. *Si autem frater & soror nudi sint, & indigeant victu quotidiano:*

16. *dicat autem aliquis ex vobis illis: Ite in pace, calefacimini & saturamini: non dederitis autem eis, quæ necessaria sunt corpori, quid proderit?*

17. *Sic & fides, si non habet opera, mortua est in semetipsa.*

18. *Sed dicet quis: Tu fidem habes, & ego opera habeo: ostende mihi fidem tuam sine operibus: & ego*

14. Mes freres, que servira-t-il à quelqu'un de dire qu'il a la foi, s'il n'a point les œuvres ″? La foi le pourra-t-elle sauver?

15. Que si un de vos freres ou une de vos sœurs n'ont point de quoi se vêtir, & qu'ils manquent de ce qui leur est nécessaire chaque jour pour vivre; 1. Joan. 3.17.

16. & que quelqu'un d'entre vous leur dise: Allez en paix, je vous souhaite de quoi vous garantir du froid & de quoi manger, sans leur donner néanmoins ce qui est nécessaire à leur corps; à quoi *leur* serviront vos paroles?

17. Ainsi la foi qui n'a point les œuvres, est morte en elle-même ″.

18. On pourra donc dire *à celui-là*: Vous avez la foi, & moi j'ai les œuvres: Montrez-moi votre foi qui est sans œuvres ″;

ỳ. 14. *expl.* s'il n'exerce la charité & les bonnes œuvres.
ỳ. 17. *grec.* par elle-même.
ỳ. 18. *expl.* L'Apôtre fait voir l'inutilité de la foi sans les œuvres par l'impuissance où l'on seroit de la prouver à ceux qui nous la voudroient contester. *Grec*, par vos œuvres. Mais le raisonnement de l'Apôtre fait voir que la leçon de la Vulgate est ici préferable à celle du Grec, quoique l'une & l'autre soit bonne.

& moi je vous montrerai ma foi par mes œuvres.

ostendam tibi ex operibus fidem meam.

19. Vous croyez qu'il n'y a qu'un Dieu : vous faites bien ; mais les démons le croient aussi, & *jusqu'à en* trembler ".

19. *Tu credis quoniam unus est Deus : Benè facis, & dæmones credunt, & contremiscunt.*

20. Mais voulez-vous sçavoir, ô homme vain ", que la foi *qui est* sans les œuvres est morte ?

20. *Vis autem scire, ô homo inanis, quoniam fides sine operibus mortua est ?*

Gen. 22. 9. - 21. Notre pere Abraham ne fut-il pas justifié par les œuvres ", lorsqu'il offrit son fils Isaac sur l'autel ?

21. *Abraham pater noster, nonne ex operibus justificatus est offerens Isaac filium suum super altare ?*

22. Ne voyez-vous pas

22. *Vides quoniam*

ỳ. 19. *expl.* Les démons croient aussi-bien que nous cette verité & toutes les autres de l'Evangile, mais inutilement pour eux, parce qu'ils n'ont point de charité. Il y a neanmoins cette difference entre la foi des démons & celle des mauvais Chrétiens, que les démons ne croient que par une connoissance naturelle & qui vient de leur propre experience, outre qu'ils ne croient pas volontairement, mais par force & en tremblant. Mais les Chrétiens qui ont reçu la foi par infusion & d'une maniere surnaturelle dans le Batême, ne laissent pas de la conserver, toute informe qu'elle est, après avoir perdu la grace qu'ils avoient reçue avec la foi dans ce Sacrement. Comme donc les démons ne tirent aucun avantage de toute cette connoissance des choses divines, ainsi la foi d'un mauvais Chrétien ne lui sert de rien, & n'empêche pas qu'il ne soit toujours dans le peché & dans l'aversion de Dieu.

ỳ. 20. *expl.* homme vuide de bonnes œuvres ; ou, selon d'autres, homme sans jugement, qui faites gloire d'avoir une chose vaine & infructueuse.

ỳ. 21. *expl.* Cela n'est pas contraire à ce que dit S. Paul, qu'Abraham crut ce que Dieu lui dit, & que sa foi lui fut imputée à justice : car la foi ne consiste pas seulement à *croire*, mais aussi à obéir : ainsi l'obéissance d'Abraham étoit un effet de sa foi par laquelle il étoit justifié avant que d'offrir son fils Isaac : mais par cette action d'obéissance, il reçut l'accroissement de sa justice & de sa foi.

fides cooperabatur operibus illius : & ex operibus fides consummata est ?

que sa foi étoit jointe à ses œuvres ″, & que sa foi fut consommée par ses œuvres ?

23. *Et suppleta est Scriptura, dicens : Credidit Abraham Deo, & reputatum est illi ad justitiam, & amicus Dei appellatus est.*

23. Et qu'ainsi cette parole de l'Ecriture fut accomplie : Abraham crut ce que Dieu lui avoit dit, & *sa foi* lui fut imputée à justice, & il fut appellé ami de Dieu ″. *Gen. 15. 6. Rom. 4. 3. Gal. 3. 6.*

24. *Videtis quoniam ex operibus justificatur homo, & non ex fide tantùm ?*

24. Vous voyez donc que l'homme est justifié par les œuvres ″, & non pas seulement par la foi.

25. *Similiter & Rahab meretrix, nonne ex operibus justificata est, suscipiens nuntios, & aliâ viâ ejiciens ?*

25. Et Rahab, cette femme débauchée, ne fut-elle pas aussi justifiée de même par les œuvres, en recevant chez elle les espions *de Josué*, & les renvoyant par un autre chemin ? *Jos. 2. 4. Heb. 11. 31.*

26. *Sicut enim corpus sine spiritu mortuum est, ita & fides sine operibus mortua est.*

26. Car comme le corps est mort lorsqu'il est sans ame ; ainsi la foi est morte lorsqu'elle est sans œuvres ″.

ỳ. 22. *autr.* agissante dans ses œuvres.

ỳ. 23. *expl.* C'est alors que cette parole de la Genese, *Abraham crut*, &c. qui avoit déja une fois été accomplie par sa creance, reçut par son obéissance son dernier accomplissement.

ỳ. 24. *expl.* Il ne parle pas des œuvres de la loi, indépendamment de JESUS-CHRIST, comme fait S. Paul, *Rom.* 3. 28. lorsqu'il dit, que *nous devons reconnoître que l'homme est justifié par la foi sans les œuvres de la loi ;* mais des œuvres qui ont la foi & la grace du Sauveur pour principe, & la charité pour fin.

ỳ. 26. *expl.* car la charité, dont les œuvres sont les effets, est la forme & la vie de la foi & de toute vertu.

CHAPITRE III.

§. 1. *Péril des charges. Langue source de maux. Fruits semblables à l'arbre.*

Matth. 23. 8.

1. MEs freres, gardez-vous du desir qui fait que plusieurs veulent devenir maîtres", sçachant que cette charge vous" expose à un jugement plus severe.

2. Car nous faisons tous beaucoup de fautes". Que si quelqu'un ne fait point de fautes en parlant", c'est un homme parfait, & il peut tenir tout le corps en bride".

1. *NOlite plures magistri fieri, fratres mei, scientes quoniam majus judicium sumitis.*

2. *In multis enim offendimus omnes. Si quis in verbo non offendit, hic perfectus est vir: potest enim freno circumducere totum corpus.*

℣. 1. *lettr.* Que plusieurs ne deviennent point maîtres. *autr.* Docteurs; *i. e.* Evêques, Prêtres. Le dessein de l'Apôtre est de reprimer le schisme & la division dans la doctrine. Selon S. Augustin, c'est la diversité des dogmes qui multiplie les maîtres; & au contraire, une infinité de Docteurs sont comme un seul maître, quand ils n'enseignent que la même verité. *S. August. pref. de ses retract.*

Ibid. *grec.* nous.

℣. 2. *expl.* On ne fait que trop de fautes de la langue par ignorance & par surprise: c'est pourquoi il faut bien se garder d'en commettre d'autres volontairement, sur-tout en enseignant une doctrine corrompue.

Ibid. *expl.* principalement dans l'exercice du sacré ministere.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, que ceux qui ont fermé la porte à l'abondance des paroles en se rendant maîtres des vices capitaux d'où elle procede ordinairement, sur-tout de la vanité & de l'intemperance dans le boire & le manger, ceux-là sont montés à un grand degré de perfection, & sont en état de tenir en bride toutes leurs passions, & de regler tout le corps de leurs actions selon la loi de Dieu.

3. *Si autem equis frena in ora mittimus ad consentiendum nobis, & omne corpus illorum circumferimus.*

3. Ne voyez-vous pas que nous mettons des mords dans la bouche des chevaux, afin qu'ils nous obéïssent, & qu'ainsi nous faisons tourner tout leur corps *où nous voulons ?*

4. *Ecce & naves, cùm magna sint, & à ventis validis minentur, circumferuntur à modico gubernaculo ubi impetus dirigentis voluerit.*

4. Ne voyez-vous pas aussi, qu'encore que les vaisseaux soient si grands, & qu'ils soient poussés par des vents impetueux, ils sont tournés neanmoins *de tous côtés* avec un très-petit gouvernail, selon la volonté du pilote qui les conduit ?

5. *Ita & lingua modicum quidem membrum est, & magna exaltat. Ecce quantus ignis quam magnam sylvam incendit!*

5. Ainsi la langue n'est qu'une petite partie du corps; & cependant combien se peut-elle vanter *de faire* de grandes choses " ? Ne voyez-vous pas combien un petit feu est capable d'allumer de bois ?

6. *Et lingua ignis est: universitas iniquitatis. Lingua constituitur in membris*

6. La langue aussi est un feu. C'est un monde d'iniquité";& n'étant qu'un de nos membres elle infe-

℣. 5. *expl.* La langue d'un Pasteur habile, conduite & reglée par l'esprit de la foi, sert de frein & de gouvernail à tout un grand peuple: elle regle ses sentimens, ses actions, toute sa course dans la mer orageuse de cette vie: mais aussi quel mal ne cause pas la langue d'un séducteur, quand l'esprit d'erreur ou de médisance lui lâche la bride ?

℣. 6. *expl.* C'est-à-dire, un instrument general pour commettre & pour faire commettre aux autres toutes sortes de crimes. Le Sage représente admirablement bien les effets funestes qu'elle produit. *Eccli. 18. 16. & suivans.*

ête tout le corps ; elle enflamme tout le cercle & tout le cours de notre vie'', & est elle-même enflammée du feu de l'enfer''.

nostris, quæ maculat totum corpus. Et inflammat totam nativitatis nostræ, inflammata à gehenna.

7. Car la nature de l'homme est capable de dompter, & a dompté en effet'' toutes sortes d'animaux, les bêtes de la terre, les oiseaux, les reptiles, & les poissons de la mer'' ;

7. *Omnis enim natura bestiarum, & volucrum, & serpentium, & ceterorum domantur, & domita sunt, à natura humana :*

8. mais nul homme ne peut dompter la langue''. C'est un mal inquiet & intraitable ; elle est pleine d'un venin mortel''.

8. *linguam autem nullus hominum domare potest. Inquietum malum : plena veneno mortifero.*

9. Par elle nous benissons Dieu notre Pere : & par elle nous maudissons les hommes qui sont créés

9. *In ipsa benedicimus Deum & Patrem, & in ipsa maledicimus homines,*

℣. 6. *lettr.* la roue de notre nativité : ou, selon d'autres, *de notre nature* ; parce que les jours de notre vie roulent sans cesse depuis la naissance jusqu'au tombeau ; & cette revolution est naturelle à l'homme dans la vie présente.

Ibid. *expl.* C'est le canal par où la corruption de toutes les passions dereglées se répand dans toutes les suites de la vie : c'est un feu infernal dont le démon l'enflamme, afin de la faire servir d'instrument à ses desseins pernicieux, & c'est par elle qu'il fait sortir de l'enfer tous les vices qui se débordent sur la terre.

℣. 7. *expl.* soit par force ou par adresse.

Ibid. lettr. *ceterorum*, peut-être pour *cetorum*. grec. *marinorum*, *i. e.* les monstres marins.

℣. 8. *expl.* sa propre langue ; moins encore celle d'autrui. Saint Augustin remarque que S. Jacques ne dit pas que la langue ne peut être domptée, mais seulement que *nul homme ne la peut dompter* ; pour faire entendre qu'on ne la dompte que par le secours & la grace de Dieu. *De nat. & grat. c. 15.*

Ibid. *expl.* souvent cause de beaucoup de meurtres.

qui ad similitudinem Dei facti sunt. — à l'image de Dieu.

10. *Ex ipso ore procedit benedictio & maledictio. Non oportet, fratres mei, hæc ita fieri.* — 10. La benediction & la malediction partent de la même bouche. Ce n'est pas ainsi, mes freres, qu'il faut agir.

11. *Numquid fons de eodem foramine emanat dulcem, & amaram aquam?* — 11. Une fontaine jette-t-elle par une même ouverture de l'eau douce, & de l'eau amere ?

12. *Numquid potest, fratres mei, ficus uvas facere, aut vitis ficus? Sic neque salsa dulcem potest facere aquam.* — 12. Mes freres, un figuier peut-il porter des raisins ″; ou une vigne, des figues? Ainsi nulle *fontaine d'eau* salée ne peut jetter de l'eau douce ″.

§. 2. *Sagesse terrestre amie des disputes. Sagesse d'enhaut amie de la justice & de la paix. Paix de Dieu.*

13. *Quis sapiens & disciplinatus inter vos? Ostendat ex bona conversatione operationem suam in mansuetudine sapientiæ.* — 13. Y a-t-il quelqu'un *qui passe pour* sage & *pour* sçavant entre vous″? Qu'il fasse paroître ses œuvres dans la suite d'une bonne vie, avec une sagesse pleine de douceur ″.

ỷ. 12. *grec.* des olives.

Ibid. *expl.* C'est donc une conduite monstrueuse de donner par nos paroles des marques de piété & d'impiété tout ensemble, & de joindre le déreglement à la vertu.

ỷ. 13. *expl.* Après que S. Jacques s'est étendu sur les excès de la langue, à quoi sont fort exposés ceux qui se mêlent de conduire, & qui sont obligés de parler; il fait voir ici quelles sont les qualités que les Pasteurs & les maîtres doivent avoir. Il paroit que ceux à qui il s'adresse dès le commencement de ce chapitre, étoient des personnes ambitieuses, qui vouloient tirer avantage de la prédication, à cause qu'ils y faisoient paroître quelque sagesse; mais ils tâchoient en même tems d'en décrier quelques autres qui sembloient nuire à leur réputation.

Ibid. *lettr.* dans la douceur de la sagesse.

14. Mais si vous avez dans le cœur une amertume de jalousie, & un esprit de contention, ne vous glorifiez point *faussement d'être sage*, & ne mentez point contre la verité ᐦ.

14. *Quod si zelum amarum habetis, & contentiones sint in cordibus vestris, nolite gloriari, & mendaces esse adversùs veritatem.*

15. Ce n'est pas là la sagesse qui vient d'enhaut, mais c'est une sagesse terrestre, animale ᐦ, & diabolique ᐦ.

15. *Non est enim ista sapientia desursum descendens, sed terrena, animalis, diabolica.*

16. Car où il y a de la jalousie & un esprit de contention, il y a aussi du trouble ᐦ & toute sorte de mal.

16. *Ubi enim zelus & contentio, ibi inconstantia & omne opus pravum.*

17. Mais la sagesse qui vient d'enhaut, est premierement chaste ᐦ, puis

17. *Quæ autem desursum est sapientia, primùm quidem pu-*

℣. 14. *expl.* C'est mentir impudemment & s'opposer ouvertement à la verité, que de triompher en soi-même de sa propre sagesse, lorsqu'étant rongé d'envie & de dépit contre les autres, on s'emporte en disputes & en contestations contre eux, & que pour défendre une vaine réputation, on s'échauffe jusqu'à contester contre la verité que l'on sent même & que l'on connoît.

℣. 15. *autr.* sensuelle.

Ibid. *expl.* Cette sorte de *sagesse* est *terrestre*, parce qu'elle n'a en vûe que son interêt propre, & non pas celui de Jesus-Christ : elle est *animale*, parce qu'elle recherche les commodités de la vie, ses aises & la satisfaction de ses desirs sensuels : enfin elle est diabolique, parce qu'étant remplie d'orgueil elle ne respire que l'ambition & l'élevation au-dessus des autres, d'où naissent les envies, les divisions, l'aigreur & la jalousie.

℣. 16. Le mot grec, ἀκαταστασία, a un sens plus étendu que le mot Latin *inconstantia.* Il signifie un renversement d'ordre & des troubles séditieux, tels qu'en produisent ordinairement la jalousie & l'ambition.

℣. 17. *expl.* pure de tout mêlange d'erreur ; ou, honnête & pleine de pudeur.

dica

dica est, deinde pacifica, modesta suadibilis, bonis consentiens, plena misericordiâ, & fructibus bonis, non judicans, sine simulatione.

amie de la paix, moderée & équitable ", susceptible de tout bien, pleine de miséricorde & des fruits des bonnes œuvres : elle ne juge point ", elle n'est point dissimulée.

18. *Fructus autem justitiæ, in pace seminatur, facientibus pacem.*

18. Or les fruits de la justice se sement dans la paix, par ceux " qui sont des œuvres de paix ".

ỷ. 17. *lettr.* modeste. *lettr. suadibilis.* docile. *grec. tractabilis & obsequiosa*, traitable & accommodante. C'est la même chose que ce qui suit, qui ne se trouve point dans le Grec.

Ibid. *expl.* témerairement ; *ou* ; selon l'original, elle n'use point de discernement, c'est à dire, qu'elle n'a point d'égards mal entendus à la condition des personnes.

ỷ. 18. *autr.* pour ceux.

Ibid. *expl.* Il conclut qu'il n'y a que ceux qui aiment la paix & qui l'entretiennent, qui puissent esperer par leur conduite paisible les fruits & la récompense que Dieu réserve à la justice, qui n'est autre que la vraie sagesse en ce monde, & la vie éternelle en l'autre.

CHAPITRE IV.

§. 1. *Amitié du monde ennemie de Dieu. Humbles; superbes. Résister au démon. Se soumettre à Dieu.*

1. *Unde bella & lites in vobis? Nonne hinc ex concupiscentiis vestris, quæ*

1. D'Où viennent les guerres " & les procès entre vous ? N'est-ce pas de vos passions " qui

ỷ. 1. *autr.* les disputes. Il y a apparence que le mot de *guerres* signifie seulement les disputes, où l'on en vient jusqu'aux coups, & peut-être même jusqu'aux meurtres, comme porte le verset suivant.

Ibid. *expl.* du desir que vous avez de posseder de gran-

combattent dans votre chair " ?

2. Vous êtes pleins de desirs, & vous n'avez pas ce que vous desirez : vous tuez, & vous êtes jaloux, & vous ne pouvez obtenir ce que vous voulez : vous plaidez, & vous faites la guerre *les uns contre les autres*, & vous n'avez pas néanmoins ce que vous tâchez d'avoir " ; parce que vous ne le demandez pas *à Dieu*.

3. Vous demandez, & vous ne recevez point ; parce que vous demandez mal ", pour avoir de quoi satisfaire à vos passions.

4. Ames adulteres ", ne

militant in membris vestris ?

2. *Concupiscitis, & non habetis. Occiditis, & zelatis ; & non potestis adipisci. Litigatis, & belligeratis, & non habetis, propter quod non postulatis.*

3. *Petitis, & non accipitis, eò quòd malè petatis ; ut in concupiscentiis vestris insumatis.*

4. *Adulteri, nesci-*

des richesses, d'obtenir les honneurs, & de mener une vie molle, sensuelle & voluptueuse ?

℣. 1. *lettr.* dans vos membres. *expl.* Lorsque la convoitise qui n'est point arrêtée par la crainte de Dieu, ni par l'amour de la justice, domine dans l'homme, elle regne absolument dans son cœur, & de là elle commande à toutes les puissances de l'ame qu'elle emploie pour accomplir ses desirs déreglés, elle se sert aussi des membres du corps, comme d'armes pour commettre l'iniquité, comme dit saint Paul, *Rom. 6. 12. 19.*

℣. 2. *expl.* C'est que le cœur de l'homme est toujours inquiet jusqu'à ce qu'il se repose en Dieu, la paix du cœur, que Dieu donne, n'est que pour ceux qui n'aiment que sa loi, qui ne desirent que les biens du ciel, & qui n'ont leurs cœurs tournés que vers les joies veritables & éternelles.

℣. 3. *expl.* Dieu refuse par misericorde, dit S. Augustin, ce qu'il ne pourroit accorder que par colere.

℣. 4. *expl.* Il parle aux Chrétiens qui abandonnent Dieu pour se donner au monde.

tis quia amicitia hujus mundi, inimica est Dei; Quicumque ergo voluerit amicus esse sæculi hujus, inimicus Dei constituitur.

sçavez-vous pas que l'amour de ce monde est une inimitié contre Dieu? Et par consequent, quiconque voudra être ami de ce monde, se rend ennemi de Dieu.

5. *An putatis quia inaniter scriptura dicat: Ad invidiam concupiscit spiritus, qui habitat in vobis?*

5. Pensez-vous que l'Ecriture dise en vain: L'esprit ″ qui habite en vous, vous aime d'un amour de jalousie?

6. *Majorem autem dat gratiam. Propter quod dicit: Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.*

6. Il donne aussi une plus grande grace ″. C'est pourquoi il est dit: Dieu resiste aux superbes, & donne sa grace aux humbles ″. *Prov. 3. 34. 1. Pet. 5. 5.*

7. *Subditi ergo estote Deo: resistite autem diabolo, & fugiet à vobis.*

7. Soyez donc assujettis à Dieu: résistez au diable, & il s'enfuira de vous.

8. *Approprinquate Deo, & appropinquabit vobis. Emundate*

8. Approchez-vous de Dieu ″, & il s'approchera de vous ″. Lavez vos

ỷ. 5. *expl.* Quelques-uns entendent par cet *esprit*, le Saint-Esprit qui habite dans le cœur des fideles: d'autres l'entendent de l'esprit charnel, de l'amour du monde, qui produit en nous des desirs qui causent, pour ainsi dire, de la jalousie à Dieu même.

ỷ. 6. *expl.* La grace qu'il donne pour pouvoir résister aux attraits de la cupidité, surpasse tout ce qu'il y a de plus beau, de plus précieux & de plus attrayant dans le monde.

Ibid. *expl.* Ce passage qui n'est qu'en partie dans les Proverbes, est tout entier dans S. Pierre, d'où il semble que S. Jacques l'a tiré.

ỷ. 8. *expl.* non par les pieds du corps, mais par l'affection du cœur, & par l'humilité

Ibid. *expl.* par sa grace. Ce n'est pas qu'il en fût éloigné auparavant par son essence, car il remplit tout par son immensité: mais il se communique d'une maniere particu-

mains, pecheurs, & purifiez vos cœurs, vous qui avez l'ame double & partagée ".	*manus, peccatores, & purificate corda, duplices animo.*
9. Affligez-vous vous-mêmes. Soyez dans le deuil & dans les larmes. Que votre ris se change en pleurs, & votre joie en tristesse ".	*9. Miseri estote, & lugete, & plorate. Risus vester in luctum convertatur, & gaudium in mœrorem.*
1. Pet. 5. 6. 10. Humiliez-vous en la présence du Seigneur, & il vous élevera.	*10. Humiliamini in conspectu Domini & exaltabit vos.*

§. 2. *Ne point médire. Ne point juger. Ne point s'appuyer sur l'incertitude de la vie.*

11. Mes freres, ne parlez point mal les uns des autres. Celui qui parle contre son frere, & qui juge " son frere, parle contre la loi, & juge la loi.	*11. Nolite detrahere alterutrùm, fratres. Qui detrahit fratri, aut qui judicat fratrem suum, detrahit legi, & judicat*

liere à ceux qu'il fait agir par le mouvement de son Esprit saint.

℣. 8. *expl.* Il parle à ceux qui veulent servir deux maîtres, & qui flottent entre l'amitié de Dieu & celle du monde. Il les avertit encore plus en détail de ce qu'ils ont à faire pour approcher de Dieu & pour lui plaire: qui est de se purifier de toutes souillures, soit dans les actions exterieures marquées par *les mains*, soit dans les pensées & les affections exprimées par *le cœur*.

℣. 9. & 10. *expl.* Le moyen efficace pour acquerir la pureté que Dieu demande à ceux qui veulent approcher de lui sans être rejettés, c'est d'entrer dans les sentimens d'une pénitence sérieuse, & d'avoir une humilité sincere &, qui soit telle au jugement de Dieu, qui se plaît à élever ceux qui s'humilient. Or cette élevation commence ici par l'accroissement des graces, & s'acheve dans la gloire du siecle à venir.

℣. 11. *expl.* Il parle de ceux qui imposent à leurs freres de faux crimes, ou qui condamnent quelques-unes de leurs actions, quoiqu'elles soient bonnes & conformes à la loi de Dieu.

legem. Si autem judicas legem, non es factor legis, sed judex.	Que si vous jugez la loi, vous n'en êtes plus observateur, mais vous vous en rendez le juge ″.
12. *Unus est legislator & judex, qui potest perdere, & liberare.*	12. Il n'y a ″ qu'un legislateur, qui peut sauver & qui peut perdre ″.
13. *Tu autem quis es, qui judicas proximum? Ecce nunc qui dicitis: Hodie, aut crastino, ibimus in illam civitatem, & faciemus ibi quidem annum, & mercabimur, & lucrum faciemus;*	13. Mais vous, qui êtes-vous pour juger votre prochain? Je m'adresse maintenant à vous, qui dites: Nous irons aujourd'hui ou demain en une telle ville: nous demeurerons-là un an, nous y trafiquerons, nous y gagnerons beaucoup; Rem. 14. 4.
14. *qui ignoratis quid erit in crastino.*	14. quoique vous ne sçachiez pas même ce qui arrivera demain.
15. *Quæ est enim vita vestra? Vapor est ad modicum parens, & deinceps exterminabitur. Pro eo ut dicatis; Si Dominus voluerit, & si vixeri-*	15. Car qu'est-ce que votre vie? Sinon une vapeur qui paroît pour un peu de tems, & qui disparoît ensuite ″: au-lieu que vous devriez dire: S'il plaît au Seigneur, & si

℣. 11. *expl.* ou parce qu'en blâmant celui qui fait bien & qui obéit à la loi, il blâme & condamne en même-tems la loi même qui ordonne ou permet ce que fait son prochain; *ou*, parce que faisant une action contraire à la loi, il la desapprouve & la condamne par son procedé.

℣. 12. *autr.* Cependant il n'y a, &c.... perdre, 13. & vous, &c.

Ibid. *expl.* ainsi celui qui condamne & qui juge son frere, usurpe les droits de Dieu.

℣. 15. *expl.* Quelle stabilité peuvent donc avoir tous les beaux projets que l'on bâtit sur un fondement si peu solide?

nous vivons, nous ferons telle & telle chose ″.

mus, faciemus hoc, aut illud.

16. Et vous au-contraire, vous vous élevez dans vos pensées présomptueuses ″. Toute cette présomption est mauvaise.

16. *Nunc autem exultatis in superbiis vestris. Omnis exultatio talis maligna est.*

17. Celui-là donc est coupable de peché, qui sçachant le bien qu'il doit faire, ne le fait pas ″.

17. *Scienti igitur bonum facere, & non facienti, peccatum est illi.*

℣. 15. *expl.* Ce n'est pas qu'il soit nécessaire de prononcer toujours ces paroles dans nos entreprises; il suffit que nous soumettions tout à la volonté de Dieu, & que nous nous souvenions que notre vie ne tient à rien.

℣. 16 *expl.* Il semble que ces gens que l'Apôtre reprend ici si sévérement, ne considerant pas que Dieu est maître absolu des causes secondes, comptoient sur la longue vie que les astres ou la nature sembloient leur promettre, & sur ce fondement formoient de grands desseins sans consulter Dieu.

℣. 17. *expl.* Saint Jacques parle principalement à ceux d'entre les docteurs Hebreux qui s'étoient convertis à la foi, & pour conclure tout ce qui précede, il leur dit que la connoissance qu'ils ont de la volonté de Dieu ne servira qu'à les rendre beaucoup plus coupables, s'ils n'ont soin de la suivre par la pratique, selon ce que JESUS-CHRIST même a dit dans *S. Luc.* 12. 47. *&* 48.

CHAPITRE V.

§. 1. *Effroyable condamnation des riches injustes: Patience des laboureurs, des Prophetes, de Job & de* JESUS-CHRIST *modele de la nôtre.*

1. MAis vous, riches, pleurez; poussez des cris & comme des hurlemens ″ dans la vûe

1. *AGite nunc, divites, plorate, ululantes in miseriis vestris, quæ ad-*

℣. 1. *expl.* Saint Jacques qui avoit beaucoup de tendresse

venient vobis.	des miseres ″ qui doivent fondre sur vous.
2. *Divitiæ vestræ putrefactæ sunt, & vestimenta vestra à tineis comesta sunt.*	2. La pourriture consume les richesses que vous gardez, les vers mangent les vêtemens que vous avez en reserve ″.
3. *Aurum & argentum vestrum æruginavit, & ærugo eorum in testimonium vobis erit, & manducabit carnes vestras sicut ignis. Thesaurizastis vobis iram in novissimis diebus.*	3. La rouille gâte l'or & l'argent que vous cachez, & cette rouille s'élevera en témoignage contre vous, & dévorera votre chair comme un feu ″. C'est-là le trésor de colere que vous amassez pour les derniers jours ″.
4. *Ecce merces operariorum, qui messuerunt regiones vestras, quæ fraudata est à vobis, clamat: &*	4. Sçachez que le salaire que vous faites perdre aux ouvriers qui ont fait la recolte de vos champs, crie contre vous ″, & que

pour les pauvres, se sentoit le cœur percé de douleur de voir l'inhumanité que les riches exerçoient à leur égard. Il les avoit déja exhortés à la pénitence ; mais ici il les y excite avec toute la force que son zele lui inspiroit, & avec toute l'autorité que lui donnoit son apostolat.

℣. 1. *expl.* non seulement des miseres de cette vie, ausquelles les riches sont fort souvent sujets, mais plus encore de celles de l'autre vie, qui seront éternelles.

℣. 2. *expl.* Combien souvent cela arrive aux riches avares.

℣. 3. *expl.* C'est-à-dire, que cette même rouille qui rongeoit leur or & leur agent, rongeant aussi leur conscience par le cuisant regret qui leur restera de leur dureté pour les pauvres, sera comme un feu dévorant qui tourmentera cruellement leurs corps mêmes sans jamais les consumer.

Ibid. *expl.* Ainsi au-lieu d'un tresor de biens & de richesses qu'ils croyoient avoir en reserve pour le reste de leur vie, ils ne trouvent qu'un tresor de vengeance & de supplice ; c'est-à-dire, un amas redoutable de tourmens pour le jour du jugement & pour toute la suite de l'éternité.

℣. 4. *expl.* Il comprend sous cette espece toutes leurs autres injustices comme étant une des plus criantes.

leurs cris sont montés jusqu'aux oreilles du Dieu des armées.

clamor eorum in aures Domini sabaoth introivit.

5. Vous avez vêcu sur la terre dans les délices & dans le luxe ″ ; vous vous êtes engraissés comme des victimes préparées pour le jour du sacrifice ″.

5. Epulati estis super terram, & in luxuriis enutristis corda vestra, in die occisionis.

6. Vous avez condamné & tué le juste ″, sans qu'il vous ai fait de résistance ″.

6. Addixistis, & occidistis justum, & non restitit vobis.

7. Mais vous, mes freres ″, perseverez dans la patience jusqu'à l'avenement du Seigneur ″. Vous voyez que le laboureur dans l'esperance de recueillir le fruit précieux de la terre, attend patiemment

7. Patientes igitur estote, fratres, usque ad adventum Domini. Ecce agricola expectat pretiosum fructum terræ, patienter ferens, donec accipiat temporaneum, & se-

℣. 5. *expl.* Après que le saint Apôtre a parlé aux riches avares & impitoyables, qui n'osent se servir des biens dont ils regorgent, il s'adresse maintenant aux riches voluptueux & somptueux, qui consument les richesses qu'ils acquérent en festins & en délices.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qu'ils s'engraissent comme des victimes malheureuses, qui sont prêtes à être immolées par la colere de Dieu, pour expier l'oppression & la mort des justes.

℣. 6. *expl.* Quelques-uns entendent cela en general des pauvres, que les riches faisoient condamner sans forme de procès & sans sujet, pour s'emparer de leur bien. D'autres l'entendent de JESUS-CHRIST, l'innocence même, & le juste par excellence, que les Juifs ont fait mourir.

Ibid. *autr.* celui qui ne vous faisoit aucun mal.

℣. 7. *expl.* Le principal dessein de l'Apôtre en cette épître, est de consoler les Juifs convertis, & de les soûtenir dans leur foi au milieu des outrages & des mauvais traitemens qu'ils souffroient de la part des riches.

Ibid. *expl.* qui fera finir tous vos maux : c'est aussi à tous les pauvres opprimés qu'il s'adresse.

rotinum.

que Dieu envoye les pluies de la premiere & de l'arriere saison ".

8. *Patientes igitur estote & vos, & confirmate corda vestra, quoniam adventus Domini appropinquavit.*

8. Soyez ainsi patiens, & affermissez vos cœurs; car l'avenement du Seigneur est proche ".

9. *Nolite ingemiscere, fratres, in alterutrum, ut non judicemini. Ecce judex ante januam assistit.*

9. N'ayez point d'aigreur " les uns contre les autres; afin que vous ne soyez point condamnés. Voilà le juge qui est à la porte ".

10. *Exemplum accipite, fratres, exitus mali laboris, & patientiæ, prophetas: qui locuti sunt in nomine Domini.*

10. Prenez, mes freres, pour exemple de patience dans les afflictions, les Prophetes qui ont parlé au nom du Seigneur.

℣. 7 *expl.* Il appelle les pluies de la premiere saison, celles qui tombent après qu'on a semé, & qui font germer le grain; & les pluies de la derniere saison, celles qui grossissent l'épi & le font meurir.

℣. 8. *expl.* Il conclut qu'ils doivent s'encourager & porter leur patience jusqu'à la fin, dans l'assurance que le Seigneur viendra bien-tôt les tirer de leurs peines & les récompenser. Les premiers Chrétiens croyoient que le jugement devoit arriver bien-tôt après la destruction de Jerusalem: aussi notre Seigneur le fait-il suivre de près, lorsqu'il répond aux questions que ses disciples lui avoient faites sur ce sujet, & tous les Apôtres en parlent de même. Mais c'est que devant Dieu à qui mille ans ne sont qu'un jour, tout ce tems qui nous paroît long, est fort court, & nous paroît même tel quand il est arrivé.

℣. 9 *expl.* Il les avertit de prendre garde d'avoir aucun ressentiment contre leurs persecuteurs ni contre d'autres. Lettr. *Ne gémissez point*, &c. ce que quelques-uns expliquent de l'envie qui fait gémir du bonheur d'autrui.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, que le jour du jugement où tous les differends seront terminés, n'est pas éloigné.

11. Vous voyez que nous les appellons bienheureux, de ce qu'ils ont tant souffert. Vous avez appris quelle a été la patience de Job, & vous avez vû la fin du Seigneur ": car le Seigneur est plein de compassion & de misericorde.

11. Ecce beatificamus eos, qui sustinuerunt. Sufferentiam Job audistis, & finem Domini vidistis, quoniam misericors Dominus est, & miserator.

§. 2. *Fuir le jurement. Prier étant triste. Extrême-Onction. Oraison du juste.*

Matth. 5. 34. 12. Mais avant toutes choses, mes freres, ne jurez " ni par le ciel, ni par la terre, ni par quelqu'autre chose que ce soit; mais contentez-vous de dire : Cela est; ou : Cela n'est pas; afin que vous ne soyez point condamnés.

12. Ante omnia autem, fratres mei, nolite jurare, neque per cœlum, neque per terram, neque aliud quodcumque juramentum; sit autem sermo vester : Est, est : Non, non : ut non sub judicio decidatis.

℣. 11. *expl.* C'est-à-dire, selon quelques-uns, Vous avez vu comment la patience de Job a été couronnée de la main du Seigneur, par une fin bienheureuse. D'autres l'expliquent de la passion & de la mort de JESUS-CHRIST, qui est vraiment la fin bienheureuse; car il en restoit encore quelques-uns de ce tems-là qui l'avoient vu souffrir; & ils en font un troisiéme exemple de patience pour les fideles; comme s'il disoit, souffrez comme Job les maux temporels; mais ne vous proposez pas pour le prix de cette souffrance les biens temporels qui furent rendus à Job au double : esperez plutôt les éternels que vous avez reçus par avance dans la gloire qui a suivi les souffrances du Seigneur.

℣. 12. *ex.* ni dans les conversations, ni partout ailleurs, sans une grande necessité : soit par le respect qui est dû à Dieu, soit depeur, en s'y accoutumant, de s'exposer à tomber dans le parjure. Il n'en faut donc user que quand la charité ou la justice nous y obligent si nécessairement, qu'on ne puisse s'en dispenser, & qu'en ne le faisant pas on offenseroit autant Dieu par le refus absolu du jurement, qu'il l'est par le jurement inutile & volontaire.

13. *Tristatur aliquis vestrûm, oret: Æquo animo est, psallat.*

13. Quelqu'un parmi vous est-il dans la tristesse? qu'il prie ″. Est-il dans la joie? qu'il chante de *saints* cantiques ″.

14. *Infirmatur quis in vobis? inducat presbyteros Ecclesiæ, & orent super eum, ungentes eum oleo in nomine Domini:*

14. Quelqu'un parmi vous est-il malade ″? qu'il appelle les Prêtres ″ de l'Eglise, & qu'ils prient sur lui ″ l'oignant d'huile au nom du Seigneur ″.

℣. 13. *expl.* La priere est le souverain remede de tous les maux.

Ibid. *expl.* Comme la tristesse abat & que c'est la priere qui releve de cet abattement, parce que c'est par son moyen que Dieu *rend la joie de son assistance salutaire*, & qu'il *fortifie de son Esprit souverain. Ps.* 50. 20. ainsi la joie dissipe l'esprit, & ce sont les chants spirituels qui remedient à cette dissipation, en appliquant l'ame à nos devoirs & aux louanges de Dieu. C'est aussi à quoi S. Paul exhorte. *Ephes.* 5. 18. 19. 20.

℣. 14. *expl.* Le mot Grec signifie une maladie grieve. C'est comme l'entend le Concile de Trente. *Sess.* 14. *c.* 3. Car S. Jacques parle de l'extrême-Onction. Il en marque le sujet, qui est le malade; les ministres, qui sont les Prêtres; la matiere, qui est l'huile; la forme, qui est la priere de la foi pour le malade; l'application de l'une & de l'autre à leur sujet, qui est l'onction du malade au nom du Seigneur; l'effet pour le corps, qui est la guérison ou le soulagement de son mal; l'effet pour l'ame, qui est la remission de ses pechés.

Ibid. *expl.* On peut dire que le nombre plurier est mis pour le singulier, & que cela veut dire, quelqu'un d'entre les Prêtres. Ou bien, l'Apôtre parle de plusieurs Prêtres, parce que dans la primitive Eglise plusieurs Prêtres venoient visiter le malade, dont toutefois un seul conferoit le sacrement de l'Extrême-Onction, les autres joignant leurs prieres & assistant à cette cérémonie.

Ibid. *autr.* pour lui. *expl.* Le Prêtre & les assistans font plusieurs prieres *pour* le malade; mais il y en a une principale qui se prononce solemnellement en faisant les onctions, & on peut dire que c'est en ce sens que les Prêtres *prient sur* le malade à cause que les onctions se font par l'imposition des mains.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, par l'ordre, par l'autorité, &

15. Et la priere de la foi " sauvera le malade, le Seigneur le soulagera; & s'il a commis des pechés, ils lui seront remis ".	15. *Et oratio fidei salvabit infirmum, & alleviabit eum Dominus: & si in peccatis sit, remittentur ei.*
† Aux Rogations. 16. † Confessez vos fautes l'un à l'autre", & priez l'un pour l'autre, afin que vous soyez guéris " ; car la fervente priere du juste peut beaucoup.	16. *Confitemini ergo alterutrum peccata vestra, & orate pro invicem, ut salvemini; multùm enim valet deprecatio justi assidua.*
17. Elie étoit un homme sujet comme nous à	17. *Elias homo erat similis nobis passibilis:*

par la vertu de JESUS-CHRIST, & selon l'institution qu'il a faite.

ỳ. 15. *expl.* Parce qu'elle se fait en la foi de JESUS-CHRIST, & que c'est la priere de l'Eglise, dont la foi ne manque jamais, quoique celle de ses ministres puisse manquer.

Ibid. *expl.* Un effet de ce Sacrement c'est le soulagement du corps & de l'esprit, selon qu'il est utile pour les desseins de Dieu par rapport aux dispositions du malade, & pour le bien de son ame : mais le principal effet c'est l'expiation & la rémission des pechés qui n'ont point été expiés par la pénitence, dont ce Sacrement est le supplément. Ainsi ce Sacrement peut reparer toutes les confessions involontairement défectueuses. Il paroît évidemment de tout ceci, que c'est sans raison que les hérétiques rejettent ce Sacrement qui nous vient de tradition apostolique ; & qu'il s'en faut tenir au sentiment des Peres & à la décision que l'Eglise en a faite dans ses Conciles.

ỳ. 16. *expl.* Pour marquer que ce n'est pas seulement à Dieu qu'il les faut déclarer, comme veulent les hérétiques, mais encore aux hommes, c'est-à-dire, aux Prêtres qui ont pouvoir de les remettre, ce qui s'entend principalement des pechés griefs. Quelques-uns l'entendent de l'aveu que les fideles font à leurs freres des fautes qu'ils ont commises contre eux, pour leur en demander le pardon. D'autres veulent que S. Jacques parle de cet humble aveu, par lequel des personnes de piété découvrent à leurs freres, & sur-tout à des hommes spirituels, leurs pechés, pour leur demander leur avis, ou le secours de leurs prieres. Tous ces sentimens ne sont point incompatibles.

ỳ. 16. *expl.* ou de maladie, ou de pechés.

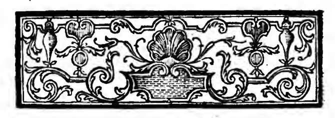
& oratione oravit ut non plueret super terram, & non pluit annos tres, & menses sex.	toutes les miseres de la vie; & cependant ayant prié Dieu avec grande ferveur qu'il ne plût point, il cessa de pleuvoir sur la terre durant trois ans & demi.	3. *Rois* 17. 1. *Luc.* 4. 25.
18. *Et rursum oravit, & cœlum dedit pluviam, & terra dedit fructum suum.*	18. Et ayant prié de nouveau, le ciel donna de la pluie, & la terre produisit son fruit.	
19. *Fratres mei, si quis ex vobis erraverit à veritate, & converterit quis eum,*	19. Mes freres, si l'un d'entre vous s'égare du chemin de la verité ", & que quelqu'un l'y fasse rentrer,	
20. *scire debet quoniam, qui converti fecerit peccatorem ab errore viæ suæ, salvabit animam ejus à morte, & operiet multitudinem peccatorum.*	20. qu'il sçache que celui qui convertira un pecheur & le retirera de son égarement, sauvera une ame de la mort, & couvrira la multitude de ses pechés " ¶.	

℣. 19. *expl.* soit en suivant une doctrine corrompue & erronée, ou en menant une vie déreglée.

℣. 20. *expl.* soit des siens propres, ou de ceux du pecheur converti. Le dernier paroît le plus probable, en suivant le sens du passage des Proverbes chap 10. 12. d'où il paroît que celui-ci est emprunté.

Fin de l'Epitre de saint Jacques.





PREFACE
DE S. JEROME

Tirée du Catalogue des Ecrivains Ecclesiastiques *.

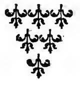


IMON-PIERRE, fils de Jonas [a] du bourg de Bethsaïde dans la Province de Galilée, frere de saint André, & prince des Apôtres, après avoir gouverné l'Eglise d'Antioche, & prêché l'Evangile aux Juifs dispersés dans le Pont, la Galatie, la Cappadoce, l'Asie, & la Bithynie, vint à Rome la seconde année de l'Empereur Claude [b], pour y combattre Simon le Magicien, & y tint son Siege l'espace de vingt-cinq ans, jusqu'à la quatorziéme de Néron, qui fut aussi la derniere de son regne [c]: Ce fut sous ce Prince qu'il

* *Voyez la nouvelle édition in-fol. tom.* 4. *ch.* 1. *p.* 101.
a *lettr.* de Jean.
b *expl.* l'an 42. de l'Ere Vulgaire : c'est ainsi que l'on explique ces paroles des Actes ch. 12. v. 17. *& s'en alla à un autre lieu.*
c. *expl.* vers l'an 67. de l'Ere vulgaire.

reçut la couronne du martyre, ayant voulu être mis en croix les piés en haut & la tête en bas, disant qu'il n'étoit pas digne d'y être attaché de la même maniere que son Maître. Il écrivit deux Epîtres qu'on appelle Catholiques ; plusieurs cependant rejettent la seconde, à cause de la difference qui paroît dans le stile[d]; mais on lui attribue l'Evangile de saint Marc qui fut son Disciple & son Interprete. A l'égard des autres livres qui paroissent sous son nom, tels que sont ses Actes, son Evangile, sa Prédication, son Apocalypse & son Jugement, on doit les regarder comme apocryphes. Cet Apôtre est enterré à Rome au Vatican auprès de la porte triomphale, & c'est-là qu'il est l'objet de la vénération des peuples.

d *expl.* Ce Pere dit ailleurs que le stile n'en est different qu'à cause que cet Apôtre s'est servi de differens Secretaies.



I. EPISTRE DE L'APOSTRE SAINT PIERRE.

L'APÔTRE SAINT PIERRE *ayant appris les peines & les persécutions que les fideles répandus dans les Provinces du Pont, de la Galatie, de la Cappadoce, de l'Asie, & de la Bithynie, souffroient de la part des Gentils, se crut obligé de leur écrire pour les consoler & les fortifier dans la foi. Il paroît qu'il leur envoya cette Lettre par Silas ou Silvain, & qu'il fut pressé par le départ précipité de ce disciple; puisqu'au* v. 12. du chap. 5. *il s'excuse de la brieveté de sa Lettre, dont lui-même fait le sommaire en ce peu de paroles:* Vous déclarant & vous protestant que la vraie grace de Dieu est celle en laquelle vous demeurez fermes; *en effet, il en employe la plus grande partie à établir la grandeur de la grace de leur vocation sur le choix que Dieu a fait d'eux, lorsqu'actuellement ils étoient ses ennemis; sur le prix du sang de* JESUS-CHRIST, *par lequel ils ont été délivrés de l'esclavage du peché, & faits en-*

sans de Dieu ; sur l'exellence des graces du Saint-Esprit ; sur la participation qu'ils ont aux promesses faites aux Patriarches par l'assurance de jouir de la vie éternelle, dont la resurrection de JESUS-CHRIST *leur est un gage très-assuré. En conséquence il les exhorte à supporter patiemment les maux de la vie présente, à les regarder comme des moyens dont Dieu se sert pour les purifier & les associer aux souffrances de son Fils, & les rendre comme lui les coheritiers de sa gloire ; il les invite à s'y préparer par une vie toute nouvelle, dont la sainteté & l'innocence puisse fermer la bouche aux calomnies des ennemis de leur foi ; & pour y réussir, il leur prescrit des regles pour se conduire avec sagesse dans les differens états où ils se trouvent : il leur ordonne à tous d'obéir avec respect à toutes les Puissances que Dieu a établies sur eux ; aux serviteurs de servir fidellement leurs maîtres ; aux femmes d'être soumises à leurs maris, de s'abstenir d'ornemens d'or ; & à tous generalement de s'entr'aimer les uns les autres ; de souffrir avec soumission les afflictions & les persecutions ; aux Pasteurs de se conduire avec un entier desinteressement, & de gouverner leur troupeau avec charité & avec douceur, &c. Tout ceci est traité avec la majesté & la gravité qui convient à la prééminence de la dignité de cet Apôtre ; le stile en est serré, précis ; on y voit un zele & une vehemence toute apostolique : mais il y a quelques hebraïsmes*

qui en rendent quelques endroits obscurs & difficiles à bien entendre.

La plus commune opinion soutient que cette Lettre est écrite de Rome, la dixiéme année après la mort de JESUS-CHRIST, *la 43. de l'Ere vulgaire, avant le départ de saint Marc. Ce sentiment est appuyé sur ce que l'Apôtre dit chap. 5. v. 13.* L'Eglise qui est dans Babylone & qui est élue comme vous, & mon fils Marc vous saluent; *or sous ce nom on prétend que saint Pierre a voulu, ainsi que l'Apôtre saint Jean dans son Apocalypse*, chap. 17. v. 18. *désigner la ville de Rome, où Eusebe assure que saint Pierre alla prêcher l'Evangile sous l'Empire de Claude, & d'où il écrivit cette Lettre.* Voyez lib. 2. cap. 13. & 14. *& c'est à ce voyage qu'on applique ce qui est dit dans les Actes*, chap. 12. v. 17. *qu'après que saint Pierre fut sorti de la prison où Herode l'avoit fait mettre, il partit pour s'en aller en un autre lieu, ce qui convient assez au nom de Chrétien dont se sert ici saint Pierre*, chap. 4. v. 16. *qui a commencé d'être en usage pour la premiere fois à Antioche l'an* 41. *de l'Ere vulgaire.* Voyez Act. 11. v. 26. *environ neuf ans après la mort de* JESUS-CHRIST, *mais comme le même Apôtre dans sa seconde Lettre*, chap. 3. v. 1. *dit* que c'est la seconde Lettre qu'il écrit à ces peuples, *& qu'il est évident que cette derniere Lettre est écrite dans son dernier voyage de Rome l'an 66. de*

l'Ere vulgaire, trente-trois ans après la mort de Jesus-Christ, *peu de tems avant son martyre.* Voyez 2. Epître chap. 1. v. 14. & 15. *Plusieurs ont douté si cette premiere Lettre n'a pas été écrite de Rome peu de tems avant sa seconde, n'y ayant pas d'apparence que cet Apôtre leur eut cité une Lettre écrite plus de vingt ans auparavant. D'autres prétendent que saint Pierre a écrit sa premiere Lettre de Babylone métropole de la Syrie, ou de Babylone dans l'Egypte, ne pouvant concevoir quelle auroit été la raison pour laquelle cet Apôtre auroit caché aux nouveaux Chrétiens ausquels il écrit le lieu de sa demeure, ni pourquoi il l'auroit qualifié d'un nom odieux; d'autant plus que tout ce qu'on allegue ci-dessus des Actes*, chap. 12. v. 17. *& du nom de Chrétien dont il se sert dans cette Epître*, chap. 4. v. 16. *ne détruit point l'idée naturelle que l'on peut avoir, qu'elle est en effet écrite de Babylone : mais la même difficulté qu'on a proposée sur le sentiment commun, que cette Epître est écrite en l'an* 43. *de l'Ere vulgaire, subsiste toujours : car soit qu'elle soit écrite de Rome, ou de Babylone, c'est toujours dans la même année ou environ, & ainsi cette époque ne peut point convenir avec ce que l'Apôtre dit dans sa seconde Lettre*, chap. 3. v. 1. *Cette Lettre a été reçue generalement de toutes les Eglises Chrétiennes, & l'on n'a jamais douté qu'elle ne fût veritablement l'ouvrage de saint Pierre. Voyez Origene rap-*

porté par Eusebe, lib. 3. cap. 3. & lib. 6. cap. 16. *Elle est citée par Tertullien sous ce nom*, Petrus ad Ponticos, lib. Scorpiac. p. 497. de Rigault, *par saint Clement d'Alexandrie*, lib. 2. Strom. & lib. 1. Pædag. cap. 6. *par saint Irenée*, lib. 4. cap. 37. adverſ. hæreſ. *& par tous les Peres qui les ont suivis, & dans tous les catalogues dressés par les Conciles de Laodicée, de Carthage, & de Rome, &c.*





I. EPISTRE DE L'APOSTRE SAINT PIERRE*.

CHAPITRE PREMIER.

§. 1. *Etre arrosés du sang du Sauveur. Attendre les biens promis. Avoir de la joie dans les maux.*

1. *Petrus Apostolus Jesu Christi, electis advenis dispersionis Ponti, Galatiæ,*

† 1. Pierre Apôtre de Jesus-Christ, aux fideles qui sont étrangers ‖, & dispersés dans

† Chaire de saint Pierre.

* Personne n'a jamais douté que cette Epître ne fût Canonique, & que S. Pierre n'en soit l'auteur. Grotius y reconnoît une force & une vigueur digne du Prince des Apôtres. Elle est en effet pleine d'une majesté apostolique, & renferme de grands sens en peu de paroles. On croit qu'elle fut écrite de Rome, qu'il marque par le nom de Babylone, vers l'an 44. de Jesus-Christ, & elle est comme un abregé de la vie & de la piété chrétienne, dont elle renferme les regles & les instructions principales.

ỳ. 1. *expl.* C'est ainsi qu'il appelle les Juifs devenus Chrétiens, que les persécutions ou anciennes ou nouvelles avoient obligés de se retirer dans ces païs étrangers. Mais quoiqu'elle soit principalement écrite à ces Juifs, il y a néanmoins des endroits où S. Pierre s'adresse aux Gentils convertis, parmi lesquels les Juifs vivoient, & avec qui ils composoient une même Eglise.

les provinces du Pont, de la Galatie, de la Cappadoce, de l'Asie & de la Bithynie ",

2. qui sont élus, selon la prescience de Dieu le Pere ", pour recevoir la sanctification du Saint-Esprit, pour obéir à JESUS-CHRIST, & pour être arrosés de son sang ": que Dieu vous comble de plus en plus de sa grace & de sa paix.

Cappadocia, Asia, & Bithynia,

2. *secundùm præscientiam Dei Patris, in sanctificationem Spiritûs, in obedientiam, & aspersionem sanguinis Jesu Christi: gratia vobis, & pax multiplicetur.*

2. *Cor.* 1. 3. *Ephes.* 1. 3.

3. † Beni soit le Dieu &

3. *Benedictus Deus*

† Plusieurs Ss. Martyrs.

℣. 1. *expl.* On ne sçait pas précisément pourquoi S. Pierre n'adresse pas sa lettre à tous les Juifs répandus dans tout l'univers, mais qu'il écrit seulement à ceux de quelques provinces particulieres. Saint Jerôme, S. Epiphane & S. Leon ont cru que c'est à cause qu'il avoit parcouru ces provinces & les avoit rendues chrétiennes. Quelques uns croient que ces peuples avoient reçu la foi de S. Paul, & que S. Pierre leur écrit particulierement, parce qu'ils étoient tombés dans quelque grande affliction. On voit dans les Actes que les Juifs habitoient la Cappadoce, le Pont & l'Asie, S. Pierre y ajoute la Galatie & la Bithynie, qui sont toutes dans l'Asie mineure. *Le Pont* est une grande province située sur la mer Pontique, ou le Pont-Euxin. *L'Asie* dont S. Pierre parle ici, est aussi une province particuliere de l'Asie mineure, qui contient le pays d'alentour d'Ephese, appellée l'Iconie, dans lequel étoient les sept villes à qui S. Jean écrit dans l'Apocalypse. *Apoc.* 1. 4. 11. Il en est encore fait mention, *Act.* 16. 6. *c.* 19. 10. *& ailleurs.*

℣. 2. *expl.* Cette prescience signifie une prédilection, qui exclut l'idée de quelque mérite que ce soit de notre part qui prévienne l'élection de Dieu. Or cette élection ne s'entend pas de tous les particuliers, mais des Eglises qui étoient composées des principaux membres que Dieu a choisis dans sa prescience.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, afin que les mérites de la mort de JESUS-CHRIST & la vertu infiniment efficace de son précieux sang, leur soient appliqués pour la sanctification de leurs ames.

& Pater Domini nostri Jesu Christi, qui secundùm misericordiam suam magnam, regeneravit nos in spem vivam, per resurrectionem Jesu Christi ex mortuis,	le Pere de notre Seigneur JESUS-CHRIST, qui selon la grandeur de sa misericorde nous a regenerés par la résurrection de JESUS-CHRIST d'entre les morts ″, pour *nous donner* l'esperance de la vie ″,
4. *in hæreditatem incorruptibilem, & incontaminatam, & immarcessibilem, conservatam in cœlis in vobis.*	4. & de cet heritage où rien ne peut ni se détruire, ni se corrompre, ni se flétrir, qui vous ″ est reservé dans les cieux,
5. *qui in virtute Dei custodimini per fidem in salutem, paratam revelari in tempore novissimo.*	5. à vous que la vertu de Dieu garde par la foi ″, pour vous faire jouir du salut, qui doit être montré à découvert dans la fin des tems.
6. *In quo exultabitis, modicum nunc si oportet contristari in variis tentationibus:*	6. C'est ce qui vous doit transporter de joie, lors même que Dieu permet que pendant cette vie qui est si courte, vous soyez affligés de plusieurs maux ″;
7. *ut probatio vestræ fidei multò pretiosor*	7. afin que votre foi ainsi éprouvée, étant beau-

℣. 3. *expl.* Ce n'étoit pas assez que JESUS-CHRIST mourût pour effacer nos péchés, il falloit aussi qu'il triomphât de la mort par sa résurrection. *Voyez Rom.* 4. 26.

Ibid. *autr.* une vive esperance.

℣. 4. *grec.* nous.

℣. 5. *expl.* depeur que vous ne retombiez dans vos erreurs précedentes.

℣. 6. expl. *Car*, comme dit S. Paul, *les souffrances de la vie présente n'ont point de proportion avec cette gloire qui sera un jour découverte en nous.* Rom. 8. 18.

coup plus précieuse que l'or qui " est éprouvé par le feu, se trouve digne de louange, d'honneur & de gloire à l'avenement glorieux de JESUS-CHRIST ¶,

8. que vous aimez, quoique vous ne l'ayez point vû, & en qui vous croyez, quoique vous ne le voyiez point encore maintenant": ce qui vous fait tressaillir d'une joie ineffable & pleine de gloire " ;

9. & remporter le salut de vos ames *comme* la fin & le prix de votre foi.

10. C'est ce salut, dans la connoissance duquel les Prophetes, qui ont prédit la grace qui vous étoit reservée, ont desiré de penetrer", l'ayant recherché avec grand soin,

auro (quod per ignem probatur) inveniatur in laudem, & gloriam, & honorem, in revelatione Jesu Christi :

8. *quem, cùm non videritis, diligitis : in quem nunc quoque, non videntes, creditis : credentes autem exultabitis lætitiâ inenarrabili, & glorificatâ :*

9. *reportantes finem fidei vestræ, salutem animarum.*

10. *De qua salute exquisierunt, atque scrutati sunt Prophetæ, qui de futura in vobis gratia prophetaverunt,*

℣. 7. *grec.* qui bien que corruptible, ne laisse pas d'être éprouvé, &c.

℣. 8. *ex.* Il n'y a que la foi & la grace de JESUS-CHRIST qui puissent faire aimer celui qu'on n'a jamais connu ; & disposer même à souffrir toutes choses pour lui.

Ibid. *expl.* La foi remplit ceux qu'elle éclaire au milieu de leurs peines d'une joie *ineffable* ; parce que les biens qui leur sont promis ne se peuvent exprimer ni concevoir ; elle est aussi *glorieuse*, parce qu'elle a pour objet la gloire de Dieu même, dont il comblera ses élus. L'Histoire nous apprend que les premiers Chrétiens avoient pour JESUS-CHRIST un amour si fervent, qu'il leur faisoit souffrir avec joie la perte de leurs biens, & la mort même.

℣. 10. *expl.* entre tous les autres Prophetes, Daniel a paru marquer un plus violent desir de voir & de connoître le tems du Messie ; c'est ce qui le faisoit appeller, *un homme de desirs*, & il mérita par ses vœux d'apprendre préci-

11. *scrutantes*

11. *scrutantes in quod vel quale tempus significaret in eis Spiritus Christi, prænuntians eas, quæ in Christo sunt, passiones, & posteriores glorias,*

11. & ayant examiné dans cette recherche en quel tems & en quelle conjoncture l'esprit de JESUS-CHRIST, qui les instruisoit de l'avenir, leur marquoit que devoient arriver les souffrances de JESUS-CHRIST, & la gloire qui les devoit suivre;

12. *quibus revelatum est quia non sibimetipsis, vobis autem ministrabant ea, quæ nunc nuntiata sunt vobis per eos qui evangelizaverunt vobis, Spiritu sancto misso de cœlo, in quem desiderant Angeli prospicere.*

12. il leur fut revelé, que ce n'étoit pas pour eux-mêmes, mais pour vous, qu'ils étoient ministres & dispensateurs de ces choses ″, que ceux qui vous ont prêché l'Evangile par le Saint-Esprit envoyé du ciel, vous ont maintenant annoncées, & que les Anges mêmes desirent de penetrer ″.

sément le tems qu'il devoit paroître au monde, & les plus grands mysteres qu'il devoit accomplir. *Voyez Dan. ch. 9.*

℣. 12. *expl.* C'est pour nous qu'ils ont écrit ce qui leur avoit été revelé, afin que lisant leurs propheties & les trouvant conformes à ce que les Apôtres après avoir reçu le Saint-Esprit, & les autres ministres de l'Evangile nous ont annoncé, nous fussions plus facilement portés à recevoir avec grand respect le verités chrétiennes, sans les pouvoir rejetter comme nouvelles.

Ibid. *expl.* Les Anges mêmes qui ont eu part à ces mysteres, puisqu'ils les ont annoncés aux Prophetes qui les ont prédits, desirent de penetrer de plus en plus dans la connoissance de ces desseins adorables du Tout-puissant, pour y contempler la sagesse admirable de Dieu, sa bonté infinie & le bonheur des hommes qu'ils aiment sincerement. Selon le Latin, ce desir des Anges se porte à JESUS-CHRIST, ou au Saint-Esprit : mais il importe peu pour le sens. *Voyez Ephes. 3. 9. 10.*

§. 2. *Esperance vive & parfaite. Conversion sainte. Estime du prix de nos ames. Charité pure & sincere.*

13. C'est pourquoi ceignant les reins de votre ame ", & vivant dans la temperance, attendez avec une esperance parfaite la grace qui vous sera donnée à l'avenement de JESUS-CHRIST:

13. *Propter quod succincti lumbos mentis vestræ, sobrii perfectè, sperate in eam, quæ offertur vobis, gratiam in revelationem Jesu Christi:*

14. *évitant* comme des enfans obéïssans, de devenir semblables à ce que vous étiez autrefois, lorsque dans votre ignorance vous vous abandonniez à vos passions ".

14. *quasi filii obedientiæ, non configurati prioribus ignorantiæ vestræ desideriis:*

15. Mais soyez saints en toute la conduite de votre vie, comme celui qui vous a appellés " est saint,

15. *sed secundùm eum, qui vocavit vos, Sanctum, & ipsi in omni conversatione sancti sitis,*

16. selon qu'il est écrit: Soyez saints ", parce que je suis saint.

Lev. 11. 44. 19. 2. 20. 7. 21. 8.

16. *quoniam scriptum est: Sancti eritis, quoniam ego sanctus sum.*

17. Et puisque vous in-

17. *Et si Patrem*

℣. 13. *expl.* C'est-à dire, resserrant toute liberté déreglée que l'esprit se donne de penser ou d'agir selon les desirs de la convoitise, & se mettant en état de marcher avec courage dans la voie de l'Evangile. Il fait allusion à ce qui est dit Luc. 12. 35.

℣. 14. *autr.* ne vous laissant point aller à vos anciennes passions, ausquelles vous vous abandonniez dans le tems de votre ignorance.

℣. 15. *expl.* Dieu. C'est dans l'amour de Dieu & du prochain que consiste la veritable sainteté que l'Apôtre demande.

℣. 16. *lettr.* Vous serez saints.

invocatis eum, qui sine acceptione personarum judicat secundùm uniuscujusque opus, in timore incolatus vestri tempore conversamini,

voquez comme votre Pere celui qui sans avoir égard à la difference des personnes, juge chacun selon ses œuvres, ayez soin de vivre dans la crainte ″ durant le tems que vous demeurez comme étrangers sur la terre; Deut. 10. 17. Rom. 2. 11. Gal. 2. 6.

18. *scientes quòd non corruptibilibus auro vel argento redempti estis de vana vestra conversatione paternæ traditionis.*

18. sçachant que ce n'a point été par des choses corruptibles, comme l'or ou l'argent, que vous avez été rachetés de l'illusion, où vous viviez à l'exemple de vos peres ″,

19. *sed pretioso sanguine, quasi Agni immaculati, Christi, & incontaminati:*

19. mais par le précieux sang de JESUS-CHRIST, comme de l'agneau sans tache & sans défaut ″, 1. Cor. 6. 20. & 7. 23. Hebr. 9. 14. 1. Joan. 1. 7. Apoc. 1. 5.

20. *præcogniti quidem ante mundi constitutionem; manifestati autem novissimis temporibus propter vos,*

20. qui avoit été prédestiné avant la création du monde, & qui a été manifesté dans les derniers tems pour l'amour de vous ″;

21. *qui per ipsum fi-*

21. qui par lui ″ croyez

℣. 17. *expl.* Il leur déclare que si Dieu est un Pere misericordieux, il est aussi un juge severe, qui ne dissimulera point les pechés qu'ils n'auront point expiés par la pénitence.

℣. 18. *expl.* Il parle des coutumes de leurs ancêtres & des traditions de leurs anciens, dont la plûpart étoient vaines & contraires à la loi de Dieu.

℣. 19. *expl.* Combien grande seroit donc l'ingratitude!

℣. 20. *expl.* Dieu l'avoit destiné de toute éternité pour être immolé sur la croix dans les derniers tems pour l'amour de nous.

℣. 21. *expl.* La foi ne nous vient que par les merites de [JE]sus-Christ.

en Dieu, lequel l'a ressuscité d'entre les morts & l'a comblé de gloire, afin que vous missiez votre foi & votre esperance en Dieu ‖.

deles estis in Deo, qui suscitavit eum à mortuis, & dedit ei gloriam, ut fides vestra & spes esset in Deo.

22. Rendez vos ames pures par une obéissance d'amour, & que l'affection sincere que vous aurez pour tous les freres, vous donne une attention continuelle à vous témoigner les uns aux autres une tendresse qui vienne du fond du cœur ‖,

22. *Animas vestras castificantes in obedientia caritatis; in fraternitatis amore, simplici ex corde invicem diligite attentiùs;*

23. ayant été regenerés ‖, non d'une semence corruptible, mais d'une incorruptible, par la parole de Dieu qui vit & subsiste éternellement.

23. *renati, non ex semine corruptibili, sed incorruptibili per verbum Dei vivi, & permanentis in æternum.*

Eccli. 14. 8. Is. 40. 6. Jac. 1. 10.

24. Car toute chair est comme l'herbe, & toute la gloire de l'homme est comme la fleur de l'herbe ‖; l'herbe se seche, & la

24. *Quia omnis caro ut fœnum; & omnis gloria ejus tanquam flos fœni: exaruit fœnum, & flos*

℣. 21. *au.* en sorte que votre foi & votre esperance est en Dieu seul. *Expl.* en croyant & esperant que Dieu leur donnera parr à la gloire de la resurrection de Jesus-Christ.

℣. 22. *grec.* puis donc que vous avez purifié vos ames, en obéissant à la verité par le Saiut Esprit, aimez-vous ardemment les uns les autres avec un cœur pur, conservant entre vous une amitié fraternelle, exemte de toute fiction & de toute hypocrisie.

℣. 23. *expl.* La raison pourquoi les Chrêtiens doivent s'aimer les uns les autres d'un amour pur & sincere, est que les fideles sont tous freres, tous enfans de Dieu : ainsi ils doivent vivre d'une maniere conforme à cette nouvelle naissance.

℣. 24. *expl.* C'est donc une folie de rompre la charité avec son frere pour une chose si vaine.

ejus decidit.

fleur tombe ;

25. *Verbum autem Domini manet in æternum ; hoc est autem verbum, quod evangelizatum est in vos.*

25. mais la parole du Seigneur demeure éternellement. Et c'est cette parole qui vous a été annoncée par l'Evangile.

CHAPITRE II.

§. 1. *Désir du lait spirituel. Chrétiens pierres vivantes à* JESUS-CHRIST *; rois & sacrificateurs.*

1. *DEponentes igitur omnem malitiam, & omnem dolum, & simulationes, & invidias, & omnes detractiones,*

1. † VOus étant donc dépouillés de toute sorte de malice, de tromperie, de dissimulation, d'envie, & de médisances, † Samedi de Pâque. *Rom.* 6. 4. *Ephes.* 4. 22. *Col.* 3. 8. *Hebr.* 12. 1.

2. *sicut modò geniti infantes, rationabile sine dolo lac concupiscite, ut in eo crescatis in salutem:*

2. comme des enfans nouvellement nés, desirez ardemment le lait spirituel ″ & tout pur ″ : afin qu'il vous fasse croître pour le salut :

3. *si tamen gustatis quoniam dulcis est*

3. si toutefois vous avez goûté ″ combien le Sei-

✝. 2. *lettr.* raisonnable, parce qu'il faut que les Chrétiens ayent la simplicité & la docilité des petits enfans, & qu'ils ayent aussi la prudence & le discernement des hommes parfaits.

Ibid. *expl.* Ce lait spirituel & tout pur, est le saint Evangile, qui ne souffre point de mêlange ni d'erreur dans la foi, ni d'impureté dans les mœurs. Saint Pierre ne prend pas ici la signification du mot de *lait* dans le sens que saint Paul s'en sert, 1. *Cor.* 3. 1. 2. mais il exhorte également les parfaits & les imparfaits à désirer ce lait spirituel & tout pur de la doctrine Evangelique, qui est aussi, dit S. Augustin, une viande solide, selon la capacité des auditeurs.

✝. 3. *autr.* puisque vous avez déja gouté, &c.

gneur est doux.

Dominus.

4. Et vous approchant de lui, comme de la pierre vivante ״, que les hommes avoient rejettée, mais que Dieu a choisie & mise en honneur,

4. *Ad quem accedentes lapidem vivum; ab hominibus quidem reprobatum, à Deo autem electum, & honorificatum,*

5. entrez vous-mêmes dans la structure de l'édifice ״, comme étant des pierres vivantes; pour composer une maison spirituelle, & un ordre de saints Prêtres ״, afin d'offrir à Dieu des sacrifices spirituels qui lui soient agréables par JESUS-CHRIST.

5. *& ipsi, tamquam lapides vivi, superædificamini domus spiritualis, sacerdotium sanctum, offerre spirituales, hostias, acceptabiles Deo per Jesum Christum.*

Isaie 28. 16. *Rom.* 9. 33. 6. C'est pourquoi il est dit dans l'Ecriture: Je vais mettre en Sion la principale pierre de l'angle, pierre choisie, qui fait tout l'honneur de l'édifice; & quiconque y mettra sa foi & sa confiance, ne sera point trompé.

6. *Propter quod continet scriptura: Ecce pono in Sion lapidem summum angularem, electum, pretiosum; & qui crediderit in eum, non confundetur.*

7. Cette pierre est donc en honneur aux yeux de

7. *Vobis igitur honor credentibus: non*

℣. 4. *expl.* Saint Pierre exhorte les Chrétiens à se tenir étroitement unis avec JESUS-CHRIST, comme les membres d'un corps, dont il est le chef, & se sert pour cela d'une allegorie qu'on a expliquée ailleurs. *V. Ps.* 117. 22. *Isai.* 28. 16. *Act.* 4. 2.

℣. 5. *expl.* Cet édifice est l'Eglise: tous les Chrétiens en sont les pierres.

Ibid. *expl.* Tous les Chrétiens sont en quelque façon de saints Prêtres, qui offrent à Dieu le sacrifice de leurs bonnes œuvres.

credentibus autem lapis quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli,

votre foi [a]; mais pour les incrédules, la pierre que les architectes [a] ont rejettée, & qui néanmoins est devenue la tête de l'angle, *Ps.* 117. 22. *Is.* 8. 14. *Matth.* 21. 42. *Act.* 4. 11.

8. *& lapis offensionis, & petra scandali, his qui offendunt verbo, nec credunt in quo & positi sunt.*

8. leur est une pierre contre laquelle ils se heurtent, & une pierre qui les fait tomber, eux qui se heurtent contre la parole, par une incredulité à laquelle ils ont été abandonnés [a].

9. *Vos autem genus electum, regale sacerdotium, gens sancta, populus acquisitionis, ut virtutes annuntietis ejus, qui de tenebris vos vocavit in admirabile lumen suum.*

9. Mais quant à vous, vous êtes la race choisie, l'ordre des Prêtres rois, la nation sainte, le peuple conquis [a]: afin que vous publiyez les grandeurs de celui qui vous a appellés des ténebres à son admirable lumiere;

10. *Qui aliquando non populus, nunc autem populus Dei: qui non consecuti misericordiam, nunc autem*

10. vous qui autrefois n'étiez point son peuple, mais qui maintenant êtes le peuple de Dieu; vous qui n'aviez point obtenu *Osée* 2. 24. *Rom.* 9. 25.

℣. 7. *expl.* est une source d'honneur & de gloire pour ceux qui croient.

Ibid. *expl.* Les architectes sont les Docteurs de la loi, les Pharisiens, les Prêtres des Juifs, qui loin de recevoir JESUS CHRIST l'ont fait mourir. Bede entend aussi tous les mauvais Chrétiens, qui ne mettent pas JESUS-CHRIST pour le fondement de leurs œuvres.

℣. 8. *lettr.* destinés.

℣. 9. *expl.* Eloges que l'Ecriture attribue aux anciens Israélites, *Exod.* 19. 6. mais qui ne conviennent dans la verité qu'aux Chrétiens, que JESUS-CHRIST a élus pour la gloire, & sanctifiés par sa grace, après les avoir arrachés au démon par sa puissance, & rachetés par son sang.

misericorde, mais qui maintenant avez obtenu misericorde " ¶.	*misericordiam consecuti.*

1. 2. *Fidele, étranger en ce monde ; craint Dieu ; honore les rois ; confond les médisans par sa bonne vie.*

Rom. 13. 14. *Gal.* 5. 16. † 3. Dim. après Pâque.	11. † Je vous exhorte, mes bien-aimés, de vous abstenir comme étrangers & voyageurs que vous êtes ", des desirs charnels qui combattent contre l'ame.	11. *Carissimi, obsecro vos, tamquam advenas & peregrinos, abstinere vos à carnalibus desideriis, quæ militant adversus animam :*
	12. Conduisez-vous parmi les Gentils d'une maniere sainte ; afin qu'au lieu qu'ils médisent de vous, comme si vous étiez des méchans ", les bonnes	12. *conversationem vestram inter gentes habentes bonam : ut in eo, quod detrectant de vobis, tamquam de malefactori-*

ỽ. 10. *expl.* Quoique saint Paul, *Rom.* 9. 25. entende des Gentils cet endroit du prophete Osée, néaumoins il doit s'entendre à la lettre des Juifs, & des Gentils dans le sens mystique ; & même des Juifs, & des Gentils tout ensemble, dont l'alliance divine est figurée par la réunion d'Israel & de Juda, dont parle le Prophete. Ainsi saint Pierre a bien pu les appliquer aux Juifs dispersés parmi les Gentils, avec lesquels ils ne composoient qu'une même Eglise.

ỽ. 11. *expl.* Un voyageur qui ne fait que passer dans un pays étranger, y passe sans s'attacher à rien de ce qu'il voit, ne s'arrête que pour s'informer du chemin le plus court de sa patrie, & ne prend de repos & de nourriture que pour la nécessité. Image d'un Chrétien qui passe par ce monde pour aller au ciel.

ỽ. 12. *expl.* Les Juifs ne se faisoient point aimer des infideles, parce qu'étant incivils & grossiers, ils n'avoient aucune complaisance pour eux, & que sous prétexte de liberté & de Religion, ils n'obéissoient qu'à regret aux Princes payens & à leurs Magistrats : mais de plus ceux, à qui l'Apôtre écrit étant Chrétiens, passoient pour des scelerats qui se souilloient de toutes sortes de crimes & d'infamies : comme on peut voir dans les Auteurs Ecclesiastiques, *S. Justin Mart.* 1. *Apol. Eusеb. l.* 1. *c.* 1. *& autres.*

bus, ex bonis operibus vos considerantes, glorificent Deum in die visitationis.	œuvres qu'ils vous verront faire, les portent à rendre gloire à Dieu au jour de sa visite //.
13. *Subjecti igitur estote omni humanæ creaturæ propter Deum: sive regi, quasi præcellenti,*	13. Soyez donc soumis, pour l'amour de Dieu //, à toutes sortes de personnes //, soit au Roi comme au Souverain, *Rom.* 13. 1.
14. *sive ducibus, tamquam ab eo missis ad vindictam malefactorum, laudem verò bonorum:*	14. soit aux Gouverneurs comme à ceux qui sont envoyés de sa part pour punir ceux qui font mal; & pour traiter favorablement ceux qui font bien.
15. *quia sic est voluntas Dei, ut benefacientes obmutescere faciatis imprudentium hominum ignorantiam:*	15. Car c'est-là la volonté de Dieu, que par votre bonne vie vous fermiez la bouche aux hommes ignorans & insensés //;
16. *quasi liberi, & non quasi velamen habentes malitiæ libertatem, sed sicut*	16. étant libres, non pour vous servir de votre liberté comme d'un voile qui couvre vos mauvaises

℣. 12. *expl.* lorsque Dieu par sa grace les appellera à la foi.

℣. 13. *expl.* qui le veut ainsi.

Ibid. *expl.* A tous ceux qui sont établis pour les gouverner, bons ou méchans, Chrétiens ou idolâtres, légitimes ou usurpateurs, justes ou tyrans, quels qu'ils soient: dès-lors qu'ils sont reconnus pour Souverains ou superieurs nous leur devons obéir en tout ce qui n'est point contraire à la loi de Dieu. Celui qui étoit pour lors Souverain dans l'empire, c'étoit Neron très-méchant Prince, & très-cruel persécuteur des Chrétiens.

℣. 15. *expl.* C'est-à-dire, qui ne connoissant point la religion de JESUS-CHRIST, en parlent sans raison & sans jugement.

actions ″, mais pour agir en serviteurs de Dieu ″.

servi Dei.

17. Rendez à tous l'honneur *qui leur est dû* : aimez vos freres ; craignez Dieu, honorez le Roi ″.

Rom. 12. 10.

17. *Omnes honorate : fraternitatem diligite : Deum timete : regem honorificate.*

§. 3. *Gloire du chrétien, souffrir l'injustice. Patience de* JESUS-CHRIST *modele de la nôtre. Mort du grand Pasteur, vie de ses brebis.*

Eph. 5. 5. Col. 3. 22. Tit. 2. 9.

18. Serviteurs, soyez soumis à vos maîtres avec toute sorte de respect, non seulement à ceux qui sont bons & doux, mais même à ceux qui sont rudes & fâcheux ¶.

18. *Servi subditi estote in omni timore dominis : non tantùm bonis & modestis, sed etiam dyscolis.*

19. Car ce qui est agréable *à Dieu* est ″, que dans la vûe de lui plaire nous endurions les maux & les peines qu'on nous fait souffrir avec injustice.

19. *Hæc est enim gratia, si propter Dei conscientiam sustinet quis tristitias, patiens injustè.*

20. En effet, quel sujet de gloire aurez-vous, si c'est pour vos fautes que vous endurez de mauvais traitemens ? Mais si en faisant bien vous les souffrez

20. *Quæ enim est gloria, si peccantes, & colaphizati suffertis? Sed si benè facientes, patienter sustinetis, hæc est gratia*

℣. 16. *expl.* non pour favoriser vos revoltes contre les Princes.

Ibid. *expl.* Car c'est à Dieu même qu'ils obéissent quand ils rendent aux hommes tous les devoirs à quoi la justice & la charité les engage.

℣. 17. *expl.* Le saint Apôtre qui étoit le chef de l'Eglise, fait voir par ces avis qu'il donne d'obéir aux Rois & à leurs Officiers, que le Christianisme ne trouble rien dans les états, & qu'il n'y en a point qui les servent plus fidellement que les Chrétiens.

℣. 19. *autr.* car *l'effet de* la grace est.

apud Deum ;	avec patience, c'est-là ce qui est agréable à Dieu ".
21. *In hoc enim vocati estis, quia & Christus passus est pro nobis, vobis relinquens exemplum, ut sequamini vestigia ejus :*	21. Car c'est à quoi vous avez été appellés, puisque même † JESUS-CHRIST a souffert pour nous ", vous laissant un exemple, afin que vous marchiez sur ses pas : † 1. Dim. après Pâque.
22. *qui peccatum non fecit, nec inventus est dolus in ore ejus.*	22. lui qui n'avoit commis aucun peché, & de la bouche duquel il n'est jamais sorti aucune parole de tromperie ". *Isaie 53. 9.*
23. *Qui, cùm malediceretur, non maledicebat : cùm pateretur, non comminabatur : tradebat autem judicanti se injustè.*	23. Quand on l'a chargé d'injures, il n'a point répondu par des injures : quand on l'a maltraité, il n'a point fait de menaces ", mais il s'est livré entre les mains de celui qui le jugeoit injustement ".

ỳ. 20. *expl.* Saint Pierre peut avoir en vûe les maux que les maîtres infideles faisoient souffrir à leurs esclaves chrétiens, en haine de la religion.

ỳ. 21. *grec.* pour vous.

ỳ. 22. *expl.* Saint Pierre a emprunté ces paroles d'Isaïe, pour marquer la parfaite innocence de JESUS-CHRIST, dont les actions & les paroles ont été exemtes de tout peché.

ỳ. 23. *expl.* Que s'il a dit quelquefois des paroles dures aux Phariséens, ce n'étoient ni des injures, ni des effets de ressentiment, c'étoient des instructions utiles pour eux, & des effets de sa charité : leur voulant faire sentir leurs maux par cette rigueur salutaire, afin de les porter à la pénitence.

Ibid. *expl.* Il n'y a rien à la verité de plus indigne, & par consequent de plus insupportable, que d'être maltraité sans l'avoir mérité : mais quand nous jettons les yeux sur le Fils de Dieu, toute cette rigueur s'adoucit ; & nous n'avons aucun sujet de nous plaindre, lorsque nous voyons que JESUS-CHRIST notre Seigneur a souffert tant d'indignités

Isaie 53. 5. *1 Joan.* 3. 5.

24. C'est lui-même qui a porté nos pechés dans son corps sur la croix ″; afin qu'étant morts au peché, nous vivions à la justice. C'est par ses meurtrissures & par ses plaies que vous avez été guéris ″.

25. Car vous étiez comme des brebis égarées ″: mais maintenant vous êtes retournés au Pasteur & à l'Evêque de vos ames ″ ¶.

24. *Qui peccata nostra ipse pertulit in corpore suo super lignum: ut peccatis mortui, justitiæ vivamus. Cujus livore sanati estis.*

25. *Erratis enim sicut oves errantes: sed conversi estis nunc ad pastorem & episcopum animarum vestrarum.*

sans se plaindre. *Le texte Grec porte*, que JESUS se contentoit de remettre sa cause entre les mains de celui qui juge de tout selon la justice, c'est-à-dire, de Dieu son Pere.

℣. 24. *expl.* Il s'est chargé lui-même de la peine de nos pechés comme d'un fardeau très-pesant qu'il a porté sur lui jusques sur le bois de la croix, où il s'est offert lui-même pour victime en répandant son sang pour nos pechés.

Ibid. *expl.* Il appelle meurtrissures les marques que laissent les coups de fouet sur le corps. Pour consoler donc les esclaves Chrétiens, dont la peine la plus ordinaire étoit le fouet, il leur représente que JESUS-CHRIST a été aussi-bien qu'eux fouetté injustement, mais qu'il l'a été pour les guérir eux-mêmes des plaies de leurs pechés.

℣. 25. *expl.* C'est l'état funeste où ils étoient avant leur conversion : *Ils étoient*, dit saint Paul, *entierement éloignés de la vie de Dieu à cause de l'ignorance où ils étoient & de l'aveuglement de leur cœur.* Ephes. 4. 18.

Ibid. *expl.* Cette qualité appartient singulierement à JESUS-CHRIST. Comme il est *le Pontife des biens futurs*, il est principalement l'Evêque des ames : c'est à leur salut qu'il travaille uniquement.



CHAPITRE III.

§. 1. *Avis pour les personnes mariées. Pureté; modestie dans les habits; & fermeté des femmes chrétiennes.*

1. *Similiter & mulieres subditæ sint viris suis, ut & , si qui non credunt verbo, per mulierum conversationem sine verbo lucrifiant,*

1. Que les femmes soient pareillement soumises à leurs maris, afin que s'il y en a qui ne croient pas à la parole ″, ils soient gagnés par la bonne vie de leurs femmes sans le secours de la parole: Ephes. 5. 22. Col. 3. 18

2. *considerantes in timore castam conversationem vestram.*

2. considerant que la crainte de Dieu vous inspire une conduite si pure ″.

3. *Quarum non sit extrinsecus capillatura, aut circumdatio auri, aut indumenti vestimentorum cultus;*

3. Ne mettez point votre ornement à vous parer au-dehors par la frisure des cheveux ″, par les enrichissemens d'or, & par la beauté des habits; 1. Tim. 2. 9.

4. *sed qui absconditus est cordis homo, in incorruptibilitate quieti & modesti spiritûs, qui est in conspe-*

4. mais à *parer* l'homme *invisible* caché dans le cœur ″, par la pureté incorruptible d'un esprit plein de douceur & de

ỳ. 1. *expl.* qui soient encore infidelles.

ỳ. 2. *expl.* S. Pierre fait entendre par là, que la conduite des femmes fidelles, pleine de respect pour leurs maris, de pudeur & de chasteté pour les étrangers, est un puissant moyen pour porter les maris infideles à avoir de l'estime & de l'amour pour une religion, dont la morale est si pure, & la discipline si exacte.

ỳ. 3. *autr.* par des tresses de cheveux.

ỳ. 4. *expl.* Que l'ame soit ornée de vertus, & sur-tout de, &c.

paix", ce qui est un magnifique ornement aux yeux de Dieu.

ctu Dei locuples.

5. Car c'est ainsi qu'autrefois les saintes femmes qui esperoient en Dieu, se paroient, demeurant soumises à leurs maris :

5. Sic enim aliquando & sanctæ mulieres, sperantes in Deo, ornabant se, subjectæ propriis viris :

Gen. 18. 12. 6. comme faisoit Sara, qui obéïssoit à Abraham, l'appellant son Seigneur; Sara", dis-je, dont vous êtes devenues les filles" en imitant sa bonne vie, & ne vous laissant abattre par aucune crainte".

6. sicut Sara obedicbat Abrahæ, dominum eum vocans : cujus estis filiæ benè facientes, & non pertimentes ullam perturbationem.

℣. 4. expl. *La pureté incorruptible de l'esprit* & du cœur renferme la fidelité qu'elles doivent à Dieu & à leurs maris; *la douceur* est opposée à l'esprit de fierté & de domination, & *la paix* à l'égard d'elles-mêmes, les empêche de se laisser aller aux troubles & aux passions. Ce sont-là les ornemens qui sont agréables à Dieu. L'Apôtre ne prétend pas néanmoins ôter aux femmes mariées la liberté de se parer pour plaire à leurs maris, s'il leur ordonne de le faire; mais elles sont obligées d'y garder la médiocrité & toute la bienséance qui convient à des femmes chrétiennes, qui se doivent distinguer des femmes mondaines par la modestie exterieure, & par les vertus interieures que l'Apôtre réduit à trois.

℣. 6. *expl.* Elle se nommoit d'abord *Resiba*, mais elle mérita d'être appellée par Abraham du nom de *Saraï*, Madame, ou ma princesse, parce qu'elle l'appelloit son seigneur & son maître. Le respect que les femmes rendent à leurs maris, est le meilleur moyen de s'en attirer sur elles-mêmes de leur part, & d'en obtenir tout ce qu'elles voudront : ce qui fait dire à un Ancien, qu'une femme chaste & bien reglée commande à son mari en lui obéïssant: *Parendo imperat.*

Ibid. *expl.* pour montrer qu'elles doivent imiter non les femmes du siecle, mais celles dont la vertu fait la gloire & l'honneur de leur sexe.

Ibid. *expl.* ou de déplaire à vos maris, ou d'en être maltraitées.

7. *Viri similiter, cohabitantes secundùm scientiam, quasi infirmiori vasculo muliebri impartientes honorem, tamquam & coheredibus gratiæ vitæ, ut non impediantur orationes vestræ.*

7. Et vous de même; maris, vivez sagement avec vos femmes, les traitant avec honneur & avec discretion, comme le sexe le plus foible ″, & considerant qu'elles sont avec vous heritieres de la grace qui donne la vie: afin qu'il ne se trouve en vous aucun empêchement à la priere. 1. *Cor.* 7. 3.

§. 2. *Etre tendre & compatissant. Ne craindre les maux. Répondre avec modestie. Souffrir de bon cœur. Batême.*

8. *In fine autem, omnes unanimes, compatientes, fraternitatis amatores, misericordes, modesti, humiles:*

8. Enfin † qu'il y ait entre vous tous une parfaite union de sentimens, une bonté compatissante, une amitié de freres, une charité indulgente accompagnée de douceur & d'humilité. † 5. Dim. après la Pentec.

9. *non reddentes malum pro malo, nec maledictum pro maledicto: sed è contrario benedicentes, quia in hoc vocati estis; ut benedictionem hereditate possideatis.*

9. Ne rendez point mal pour mal, ni outrage pour outrage ″; mais n'y répondez au-contraire que par des benedictions, sçachant que c'est à cela que vous avez été appellés, afin de recevoir l'heritage de la benediction de Dieu. *Prov.* 17. 13. *Rom.* 12. 17. 1. *Thess.* 5. 15.

℣. 7. *lettr.* Comme des vases fragiles. *expl.* S. Jerôme & quelques autres expliquent cela de la continence & de la discretion dans l'usage du mariage; ce qui suit: *Afin qu'il ne se trouve en vous aucun empêchement à la priere*, semble favoriser ce sens.

℣. 9. *expl.* Il a en vûe les infideles, qui les outrageoient de paroles, en leur reprochant qu'ils avoient quitté l'ancienne religion de leur pays pour une nouvelle.

Psal. 33. 13.	10. Car si quelqu'un aime la vie″, & desire que ses jours soient heureux, qu'il empêche que sa langue ne se porte à la médisance, & que ses levres ne prononcent des paroles de tromperie :	10. *Qui enim vult vitam diligere, & dies videre bonos, coerceat linguam suam à malo, & labia ejus ne loquantur dolum,*
Is. 1. 16.	11. qu'il se détourne du mal, & fasse le bien : qu'il recherche la paix, & qu'il travaille pour l'acquerir :	11. *declinet à malo, & faciat bonum : inquirat pacem, & sequatur eam ;*
	12. car le Seigneur a les yeux ouverts sur les justes, & les oreilles *attentives* à leurs prieres ; mais il regarde les méchans avec colere ″.	12. *quia oculi Domini super justos, & aures ejus in preces eorum : Vultus autem Domini super facientes mala.*
	13. Et qui sera capable de vous nuire″, si vous ne pensez qu'à faire du bien ?	13. *Et quis est qui vobis noceat, si boni æmulatores fueritis ?*
Matth. 5. 10.	14. Que si néanmoins vous souffrez pour la justice, vous serez heureux. Ne craignez point les maux dont ils veulent vous faire peur, & n'en soyez point troublés.	14. *Sed & si quid patimini propter justitiam, beati. Timorem autem eorum ne timueritis, & non conturbemini.*

℣. 10. *expl.* la vie veritable & heureuse, dans ce siecle & dans l'autre.

℣. 12. *lettr.* La face du Seigneur est contre ceux qui font le mal.

℣. 13. *expl.* Saint Pierre suppose ici qu'être persécuté pour la justice & pour la religion, n'est pas un vrai mal ; on ne laisse pas d'être heureux : car il tourne à la gloire & au bien de ceux qui attendent une récompense éternelle. *Ou bien*, il veut dire que si ceux à qui il écrit en usent de la sorte, personne ne leur fera de mal, & qu'il vivron dans un grand repos au milieu de leurs ennemis en pratiquant ces maximes.

15. *Dominum autem Christum sanctificate in cordibus vestris, parati semper ad satisfactionem omni poscenti vos rationem de ea, quæ in vobis est, spe:*

15. Mais rendez gloire dans vos cœurs à la sainteté du Seigneur notre Dieu ″ ¶ ; & soyez toujours prêts de répondre pour votre défense à tous ceux qui vous demanderont raison de l'esperance que vous avez ″ ;

16. *sed cum modestia, & timore: conscientiam habentes bonam; ut in eo, quod detrahunt vobis, confundantur, qui calumniantur vestram bonam in Christo conversationem;*

16. le faisant toutefois avec douceur & avec retenue″, & conservant *en tout* une conscience pure″, afin que ceux qui décrient la vie sainte que vous menez en JESUS-CHRIST, rougissent de vous diffamer comme ils font: Supr. 2. 12.

℣. 15. *lettr.* Sanctifiez dans vos cœurs le Seigneur JESUS-CHRIST: c'est-à dire, faites paroître aux infideles par toute votre conduite, que JESUS-CHRIST que vous adorez, est un Dieu saint, qui ne veut pour serviteurs que des saints, en sorte qu'il soit glorifié par les Payens & par toutes les créatures comme le seul vrai Dieu. *From.*

Ibid. *expl.* L'Apôtre donne ici un avis fort important pour ceux qui vivent parmi les infideles & les hérétiques, c'est d'être toujours prêts de rendre raison de sa creance, & de la verité de sa religion: depeur que s'ils demeurent muets & sans repartie à leurs questions sur le fait de la Religion, la verité n'en soit plus méprisée des incrédules. Il n'est pas néanmoins nécessaire que les Chrétiens soient tous habiles comme des Docteurs: mais il suffit que les simples parmi eux sçachent au-moins les principaux motifs sur lesquels la vraie Religion est fondée, & les preuves les plus communes de ses mysteres & de ses verités.

℣. 16. *lettr.* une respectueuse humilité, qui est le caractere de la verité.

Ibid. *expl.* Une conduite reglée qui ne dément jamais cette uniformité de vie, est capable de persuader mieux que toutes les raisons; & selon saint Augustin, les plus saints sont les plus éclairés, & par consequent ceux qui répondent le mieux aux ennemis de la piété.

17. car il vaut mieux être maltraités, si Dieu le veut ainsi, en faisant bien, qu'en faisant mal;	17. meliùs est enim benefacientes (si voluntas Dei velit) pati, quàm malefacientes,
18. puisque † JESUS-CHRIST même a souffert une fois la mort pour nos pechés, le Juste pour les injustes ", afin qu'il nous put offrir " à Dieu, étant mort en sa chair, mais étant ressuscité par l'Esprit ".	18. quia & Christus semel pro peccatis nostris mortuus est, justus pro injustis, ut nos offerret Deo: mortificatus quidem carne vivificatus autem Spiritu;
19. par lequel aussi il alla prêcher aux esprits qui étoient retenus en prison ",	19. in quo & his, qui in carcere erant, spiritibus veniens prædicavit:

† Vendredi après Pâque.

Rom. 5. 6. *Heb.* 9. 28.

℣. 18. *expl.* Il laisse à inferer, qu'ils ne doivent pas refuser de souffrir, quoiqu'innocens, pour celui qui est l'innocence & la sainteté même.

Ibid. *expl.* nous reconcilier avec Dieu son Pere, & nous offrir à lui après nous avoir ramenés de notre égarement, pour lui être entierement consacrés & dévoués à son service, afin de ne plus vivre & mourir que pour lui.

Ibid. *expl.* par la vertu de l'Esprit de Dieu. D'autres Interpretes croient plus probablement que le mot *d'esprit* en cet endroit se prend pour l'ame de JESUS-CHRIST: & que cela veut dire que JESUS-CHRIST étant mort selon la chair, il a reçu une vie nouvelle selon son ame, lorsqu'il commença à vivre d'une vie immortelle, & qu'il la communiqua au corps qu'il fit vivre dès-lors sans le secours des alimens.

℣. 19. *expl.* L'ame de JESUS-CHRIST séparée de son corps par sa mort, mais toujours unie à la divinité, descendit dans les enfers, non dans le lieu où souffrent les damnés, mais dans le lieu où étoient comme en dépôt les ames de ceux qui depuis le commencement du monde étoient morts dans la grace de Dieu, soit qu'ils eussent des restes de pechés à expier dans le purgatoire, soit qu'ils fussent dans le repos appellé les limbes, & par l'écriture le sein d'Abraham. Il annonça donc à ces ames qui étoient dans ces prisons souterraines l'heureuse nouvelle de leur

20. *qui increduli fuerant aliquando, quando expectabant Dei patientiam in diebus Noe, cùm fabricaretur arca: in qua pauci, id est, octo animæ salvæ factæ sunt per aquam:*

20. qui autrefois avoient été incrédules ″, lorsqu'au tems de Noé ils s'attendoient à la patience ″ & à la bonté de Dieu, pendant qu'on préparoit l'arche, en laquelle peu de personnes, sçavoir huit seulement, furent sauvées au milieu de l'eau:

Gen. 7. 7. Matth. 24. 37. Luc 17. 26.

21. *quod & vos nunc similis formæ salvos facit baptisma, non carnis depositio sordium, sed conscientiæ bonæ interrogatio in Deum per resurrectionem Jesu Christi,*

21. figure à laquelle répond maintenant le Baptême, non celui qui consiste à purifier la chair de ses souillures, mais celui qui engageant la conscience à se conserver pur pour Dieu, vous sauve ″ par la resurrection de JESUS-CHRIST ″;

élargissement, & que c'étoit lui qui leur avoit ouvert le ciel qui jusqu'alors avoit été fermé. En parlant de ceux qui moururent au tems du déluge, il a voulu exprimer tous les autres qui étoient retenus dans ces lieux souterrains.

℣. 20. *expl.* Il semble que le sens de ces paroles est, que plusieurs de ceux qui pendant cent ans s'étoient moqué de Noé, qui leur prêchoit la pénitence, persuadés enfin par les eaux du déluge de la verité de ses menaces, recoururent à Dieu pendant les quarante jours que dura la pluie, & moururent dans la pénitence.

Ibid. *expl.* Saint Augustin, saint Jerôme & le Missel Romain lisent: *lorsque la patience de Dieu les attendoit.*

℣. 21. *expl.* C'est-à-dire, que dans le Baptême ce n'est pas la pureté extérieure que le corps reçoit dans les eaux où il est plongé, qui est l'effet du Baptême; mais c'est la foi sincere qui part du fond d'une bonne conscience, par laquelle nous protestons que nous renonçons au démon, à ses œuvres, & à ses pompes & que nous garderons fidellement les conditions de l'alliance que nous y contractons avec Dieu.

Ibid. *expl.* Saint Pierre ajoûte que c'est *par la resurrection de* JESUS-CHRIST que le Batême nous sauve,

22. qui ayant détruit ″ la mort, afin que nous devinssions les heritiers de la vie éternelle, est monté au ciel, & est à la droite de Dieu ¶; les Anges, les Dominations, & les Puissances lui étant assujetties ″.

22. *qui est in dextera Dei, deglutiens mortem, ut vitæ æternæ heredes efficeremur: profectus in cœlum, subjectis sibi Angelis, & Potestatibus, & Virtutibus.*

parce qu'elle est proprement le principe & le modele de la vie chrétienne. *Voyez ch.* 1. 3. *& Rom.* 4. 25.

ỷ. 22. *lettr.* dévoré.

Ibid. *expl.* Il laisse à suppléer: souffrez donc volontiers pour celui qui est tout-puissant pour couronner vos souffrances d'une gloire éternelle.

CHAPITRE IV.

§. 1. *Passion de* Jesus-Christ *armes du chrétien. Ne vivre que pour faire la volonté de Dieu.*

1. PUis donc que Jesus-Christ a souffert la mort ″ en sa chair, armez-vous de cette pensée; que quiconque est mort à la concupiscence charnelle ″, il n'a plus de commerce avec le peché ″.

1. *CHristo igitur passo in carne, & vos eâdem cogitatione armamini, quia qui passus est in carne, desiit à peccatis:*

2. En sorte que durant tout le tems qui lui reste de cette vie mortelle, il

2. *ut jam non desideriis hominum, sed voluntati Dei, quod*

ỷ. 1. *grec. aj.* pour vous.

Ibid. *lettr.* dans la chair. *Expl.* dans le Batême.

Ibid. *expl.* Saint Pierre montre ici à quoi nous engage notre Batême, & nous enseigne qu'ayant reçu dans ce Sacrement l'impression de la mort de JESUS-CHRIST, nous devons à son imitation mourir au peché & vivre comme lui d'une vie nouvelle.

reliquum est in carne vivat temporis.

ne vive plus selon les passions de l'homme, mais selon la volonté de Dieu.

3. *Sufficit enim præteritum tempus ad voluntatem gentium consummandam, his qui ambulaverunt in luxuriis, desideriis, vinolentiis, comessationibus, potationibus, & illicitis idolorum cultibus.*

3. Car il *vous*ᐦ doit bien suffire que dans le tems de votre premiere vie, vous vous soyez abandonnés aux mêmes passions que les Payens ᐦ, vivant dans les impudicités, dans les mauvais désirs, dans les ivrogneries, dans les banquets de dissolution & de débauche, dans les excès de vin & dans le culte sacrilege des idoles ᐦ.

4. *In quo admirantur non concurrentibus vobis in eandem luxuriæ confusionem, blasphemantes:*

4. Ils trouvent maintenant étrange que vous ne couriez plus avec eux, comme vous faisiez, à ces débordemens de débauche & d'intemperance, & ils prennent de là sujet de vous charger d'execrations ᐦ.

℣. 3. *grec.* nous.

Ibid. *expl.* Comme les Juifs, à qui le saint Apôtre écrivoit, vivoient parmi les Payens dans les pays où ils avoient été dispersés, il étoit très-difficile que plusieurs d'entr'eux ne fussent infectés de la contagion de tous les crimes, qui étoient les plus ordinaires parmi les Payens, sur-tout avant qu'ils eussent embrassé la foi de JESUS-CHRIST.

Ibid. *expl.* Il est probable que s'ils n'adoroient pas les idoles, ayant une extrême horreur de l'idolatrie, ils pouvoient se laisser engager à assister à leurs festins & à manger des viandes qui avoient été immolées aux fausses divinités, ce que les Apôtres traitent d'idolatrie en plusieurs endroits de leurs épîtres. Il laisse à suppléer : Consacrez donc à Dieu, au moins le peu qui vous reste de vie.

℣. 4. *expl.* Il y a de l'apparence que les Payens commençoient dès ces premiers tems à imposer aux Chrétiens par des calomnies atroces, des crimes horribles,

5. Mais ils rendront compte à celui qui est tout prêt de juger les vivans & les morts ‖ :

5. *qui reddent rationem ei, qui paratus est judicare vivos & mortuos.*

6. c'est pour cela que l'Evangile a été aussi prêché aux morts, afin qu'ayant été punis devant les hommes selon la chair, ils reçoivent devant Dieu la vie de l'esprit ‖.

6. *propter hoc enim & mortuis evangelizatum est, ut judicentur quidem secundùm homines in carne, vivant autem secundùm Deum in spiritu.*

§. 2. *Veiller dans la priere. S'entr'aimer chacun selon son don. Parler & agir par l'esprit de Dieu.*

7. Au reste la fin de toutes choses s'approche ‖ : † Conduisez-vous donc avec sagesse, & soyez vigilans dans la priere.

† Dim. dans l'Octave de l'Ascension.

8. Mais sur-tout ayez une charité perseverante

7. *Omnium autem finis appropinquavit. Estote itaque prudentes, & vigilate in orationibus.*

8. *Ante omnia autem mutuam in vobis-*

ỳ. 5. *expl.* C'est-à-dire que nul n'évitera le tribunal de JESUS-CHRIST, soit qu'il soit en vie au dernier jour, soit qu'il soit morr aupatavant.

ỳ. 6. *expl.* L'Apôtre apporte une preuve de ce qu'il vient de dire, en disant que JESUS-CHRIST avoit commencé d'exercer son jugement à l'égard de ces anciens qui étoient morts au tems du déluge dans un regret sincere de leurs crimes, dont ils avoient reçu un châtiment exemplaire en leur corps, ayant été noyés dans les eaux : mais qui mériterent par leur pénitence d'entendre l'heureuse nouvelle de leur délivrance de JESUS-CHRIST même, lorsqu'ayant laissé son coprs dans le tombeau, il descendit selon son ame dans les enfers pour les faire participer dans leur ame à la gloire de leur liberateur. *Voy. le chap. précedent vers.* 19. Quelques-uns entendent aussi par ces *morts*, les idolâtres, vrais morts aux yeux de Dieu : d'autres ceux qui étoient morts dans la justice depuis la création du monde jusqu'à l'Ascension de JESUS-CHRIST.

ỳ. 7. *expl.* C'est pour marquer qu'ils doivent supporter avec patience des maux dont ils seront bien-tôt délivrés. *Voyez* 1. *Jean* 2. 18.

metipsis caritatem continuam habentes, quia caritas operit multitudinem peccatorum.

les uns pour les autres: car la charité couvre beaucoup de pechés ". Prov. 10. 12.

9. *Hospitales invicem sine murmuratione.*

9. Exercez entre vous l'hospitalité sans murmurer. Rom. 12. 13. Hebr. 13. 2.

10. *Unusquisque, sicut accepit gratiam, in alterutrum illam administrantes, sicut boni dispensatores multiformis gratiæ Dei.*

10. Que chacun de vous rende service aux autres selon le don qu'il a reçu, comme étant de fideles dispensateurs des differentes graces de Dieu. Philip. 2. 14. Rom. 12. 6. 1. Cor. 4. 2.

11. *Si quis loquitur, quasi sermones Dei. Si quis ministrat tamquam ex virtute, quam administrat Deus; ut in omnibus honorificetur Deus per Jesum Christum, cui est gloria, & imperium in sæcula sæculorum. Amen.*

11. Si quelqu'un parle, qu'il paroisse que Dieu parle par sa bouche ". Si quelqu'un exerce quelque ministere, qu'il y serve comme n'agissant que par la vertu que Dieu lui donne; afin qu'en tout ce que vous faites, Dieu soit glorifié par JESUS-CHRIST " ¶, auquel appartient la gloire & l'empire dans les siecles des siecles. Amen.

℣. 8. *expl.* C'est-à-dire, que la charité fait qu'on souffre avec patience les injures; qu'on les couvre ou les dissimule par le silence, loin d'en faire un sujet de reproches, de plaintes & de médisances. Ou bien, que celui qui par la charité est indulgent, & pardonne aux autres leurs fautes, obtient lui-même le pardon de ses propres péchés.

℣. 11. *autr.* qu'il n'ait que les paroles de Dieu dans la bouche.

Ibid. *expl.* La fin de toutes les graces & de tous les talens, est la gloire de Dieu & de JESUS-CHRIST, & l'établissement de l'empire de Dieu en JESUS-CHRIST, & par JESUS-CHRIST.

§. 3. *Paix & gloire dans la souffrance. Dieu juge ici les siens, & leur est fidele.*

12. Mes chers freres, ne soyez point surpris lorsque Dieu vous éprouve par le feu des afflictions, comme si quelque chose d'extraordinaire vous arrivoit ″;

12. Carissimi, nolite peregrinari in fervore, qui ad tentationem vobis fit, quasi novi aliquid vobis contingat:

† Un saint Martyr non Pontife.

13. mais † réjouissez-vous plutôt de ce que vous participez aux souffrances de JESUS-CHRIST, afin que vous soyez aussi comblés de joie dans la manifestation de sa gloire.

13. Sed communicantes Christi passionibus gaudete, ut & in revelatione gloriæ ejus gaudeatis exultantes.

14. Vous êtes heureux si vous souffrez des injures & des diffamations pour le nom de JESUS-CHRIST; parce que l'honneur, la gloire, la vertu de Dieu, & son Esprit repose sur vous ″.

14. Si exprobramini in nomine Christi, beati eritis: quoniam quod est honoris, gloriæ, & virtutis Dei, & qui est ejus Spiritus, super vos requiescit.

15. Mais que nul de vous

15. Nemo autem

℣. 12. *expl.* car c'est une suite ordinaire de la profession que vous avez embrassée, & c'est ainsi que Dieu éprouve les élus.

℣. 14. *expl.* C'est-à-dire, que la confusion qu'ils reçoivent pour le nom de JESUS-CHRIST, leur attirera une gloire éternelle, & que dès cette vie même tout ce qui se peut imaginer d'honneur & de gloire solide se trouve dans ceux qui souffrent pour JESUS-CHRIST. Rien de plus honorable & de plus glorieux que la patience héroïque des soldats de JESUS: rien de plus élevé que l'état de ceux à qui Dieu donne le courage & la force de vaincre, & sur qui repose ce même Esprit de force qui a reposé sur JESUS-CHRIST, selon le Prophete. Le Grec ajoute: *Et cet Esprit est blasphemé par eux, & est glorifié par vous:* mais cela n'est ni dans l'ancien manuscrit, ni dans le Latin, ni dans la version Syriaque.

vestrûm

vestrûm patiatur ut homicida, aut fur, aut maledicus, aut alienorum appetitor.

ne souffre comme homicide, ou comme larron, ou comme faisant de mauvaises actions ", ou comme se mêlant d'affaires qui ne le regardent pas ".

16. *Si autem ut Christianus, non erubescat: glorificet autem Deum in isto nomine.*

16. Que s'il souffre comme Chrétien, qu'il n'en ait point de honte, mais qu'il en glorifie Dieu.

17. *Quoniam tempus est ut incipiat judicium à domo Dei. Si autem primùm à nobis, quis finis eorum, qui non credunt Dei Evangelio?*

17. Car voici le tems où Dieu doit commencer son jugement par sa propre maison ". Et s'il commence par nous ", quelle sera la fin de ceux qui rejettent l'Evangile de Dieu?

18. *Et si justus vix salvabitur, impius & peccator ubi parebunt?*

18. Que si le juste même se sauve avec tant de peine, que deviendront les impies & les pecheurs "? *Prov. 11. 31.*

19. *Itaque & hi, qui patiuntur secundùm voluntatem Dei, fideli Creatori commendent animas suas*

19. C'est pourquoi que ceux qui souffrent selon la volonté de Dieu, *perseverant* dans les bonnes œuvres, remettent leurs ames

℣. 15. *lettr.* ou comme calomniateur.

Ibid. *expl.* car les supplices, qui sont honorables quand on les souffre pour JESUS-CHRIST, sont infames & indignes des serviteurs de Dieu, quand ils sont la peine des crimes.

℣. 17. *expl.* Il avoit en vûe la persécution que Neron devoit exciter contre l'Eglise vers l'an 64. de JESUS-CHRIST.

Ibid. *expl.* qui sommes ses enfans.

℣. 18. *autr.* comment l'impie & le pecheur pourront-ils subsister en la présence de Dieu?

entre les mains de celui qui en est le createur, & qui leur sera fidele ″ ¶.

in benefactis.

ỳ. 19. *lettr.* lui remettent leurs ames comme à leur fidele Createur.

CHAPITRE V.

§. 1. *Vrai Pasteur, veille sans interêt, conduit sans dominer, est le modele de son troupeau.*

1. JE vous prie, vous qui êtes Prêtres, étant Prêtre comme vous, & de plus témoin ″ des souffrances de JESUS-CHRIST, & même de cette gloire, qui doit paroître un jour à découvert ″ :

2. paissez ″ le troupeau de Dieu ″ dont vous êtes chargés, veillant sur sa conduite, non par une né-

1. *SEniores ergo, qui in vobis sunt obsecro, consenior, & testis Christi passionum, qui & ejus, quæ & in futuro revelanda est, gloriæ communicator :*

2. *pascite, qui in vobis est gregem Dei; providentes, non coactè, sed spontaneè se-*

ỳ. 1. Le mot Grec, qui signifie *témoin*, signifie aussi *martyr* : ainsi plusieurs croient que S. Pierre ne veut pas seulement dire qu'il a vû de ses propres yeux ce que JESUS-CHRIST a souffert; mais aussi qu'il en a rendu témoignage en souffrant.

Ibid. *expl.* Il parle de la Transfiguration & de l'Ascension de JESUS-CHRIST. D'autres croient qu'il parle de la participation qu'il devoit avoir à la gloire du Sauveur, après en avoir eu à ses souffrances : car on croit probablement qu'il avoit eu révelation de son martyre, & de la gloire qui y étoit attachée; & qu'il en parle pour encourager les Pasteurs, à qui il s'adresse, à supporter de bon cœur les travaux attachés à leur ministere.

ỳ. 2. *expl.* par la parole, par l'exemple, par une fidelle administration des Sacremens, par les secours même temporels, & par la priere continuelle pour leur salut.

Ibid. *expl.* C'est ainsi qu'il appelle les fideles.

cundùm Deum: neque turpis lucri gratiâ, sed voluntariè,

cessité forcée, mais par une affection toute volontaire, qui soit selon Dieu", non par un honteux desir du gain, mais par une charité desinteressée;

3. *neque ut dominantes in cleris, sed forma facti gregis ex animo.*

3. non en dominant sur l'heritage *du Seigneur* ", mais en vous rendant les modeles de son troupeau", par une vertu qui naisse du fond du cœur.

4. *Et cùm apparuerit Princeps pastorum, percipietis immarcessibilem gloriæ coronam.*

4. Et lorsque le Prince des Pasteurs " paroîtra, vous remporterez dans la gloire une couronne qui ne se flétrira jamais.

§. 2. *S'humilier devant Dieu; se reposer en lui. Veiller sur soi. Résister au démon. S'affermir de plus en plus.*

5. *Similiter adolescentes subditi estote se-*

5. Et vous autres qui êtes jeunes ", soyez aussi

℣. 2. *expl.* C'est-à-dire, que l'on ne doit agir dans l'exercice de ses fonctions que pour plaire à Dieu sans rechercher autre chose que sa gloire, & sans attendre d'autre récompense que Dieu même, & l'honneur de le servir.

℣. 3. *expl.* C'est-à-dire, non en ordonnant & reglant les choses avec empire, ni d'un air de domination, comme si on avoit affaire à des esclaves; mais avec sagesse, humilité, douceur. Le mot Grec qui signifie *fort*, marque au plurier la portion qui échet à chacun comme par sort; ce mot comprend ici le Clergé & le peuple qui est dans leur détroit.

Ibid. *expl.* en mettant les premiers en pratique ce qu'ils ordonneront.

℣. 4. *expl.* JESUS-CHRIST.

℣. 5. *expl.* Il comprend sous ce nom tous les inferieurs, & regle leurs devoirs à l'égard des superieurs. D'autres croient que S. Pierre exhorte les jeunes gens à rendre le respect qu'ils doivent aux personnes avancées en âge. L'Apôtre ne leur recommande que l'obéissance, parce que cette vertu dans les jeunes gens tient lieu de toutes les autres.

Rom. 12. 12. soumis aux Prêtres. Tâchez tous de vous inspirer l'humilité les uns aux autres ″ ;
Jac. 4. 6. parce que Dieu résiste aux superbes, & donne sa grace aux humbles.

nioribus. Omnes autem invicem humilitatem insinuate, quia Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.

Jac. 4. 10. † 3. Dim. après la Pentec.
6. † Humiliez-vous donc sous la puissante main de Dieu ″, afin qu'il vous éleve dans le tems de sa visite ″ ;

6. Humiliamini igitur sub potenti manu Dei, ut vos exaltet in tempore visitationis :

Psal. 54. 23. Matth. 6. 25. Luc 12. 22.
7. jettant dans son sein toutes vos inquiétudes ″, parce qu'il a soin de vous.

7. omnem sollicitudinem vestram projicientes in eum, quoniam ipsi cura est de vobis.

8. Soyez sobres, & veillez ″ : car le démon votre ennemi tourne autour de vous comme un lion rugissant, cherchant qui il pourra dévorer ″.

8. Sobrii estote, & vigilate, quia adversarius vester diabolus tamquam leo rugiens circuit quærens quem devoret :

9. Résistez-lui donc en demeurant fermes dans la

9. cui resistite fortes in fide, scientes eam-

℣. 5. *grec.* Revêtez-vous & ornez-vous d'humilité. *expl.* Il veut marquer par là, qu'on doit être si pénetré des sentimens de cette vertu, qu'on soit toujours disposé à la pratiquer en toutes rencontres.

℣. 6. *expl.* qui a la verge à la main, pour frapper & rabaisser ceux qui s'élevent d'orgueil.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, au jour de son avenement.

℣. 7. *expl.* par une vraie confiance en sa providence, & en sa misericorde infinie.

℣. 8. *expl.* La temperance, c'est-à-dire, l'usage moderé des choses qui servent à l'entretien de la vie, & sur-tout la sobrieté soutient la vigilance : au-lieu que l'intemperance & la crapule rend négligeant & lâche, & expose par consequent aux piéges du démon. *Luc* 21. 34.

Ibid. *expl.* en le faisant tomber dans quelque peché mortel.

dem passionem ei, quæ in mundo est, vestræ fraternitati fieri.

foi", sçachant que vos freres qui sont répandus dans le monde souffrent les mêmes afflictions que vous.

10. *Deus autem omnes gratiæ, qui vocavit nos in æternam suam gloriam in Christo Jesu, modicum passos ipse perficiet, confirmabit, solidabitque.*

10. Mais je prie le Dieu de toute grace, qui nous a appellés en JESUS-CHRIST " à son éternelle gloire, qu'après que vous aurez souffert un peu de tems ", il vous perfectionne, vous fortifie & vous affermisse, comme sur un solide fondement.

11. *Ipsi gloria & imperium in sæcula sæculorum. Amen.*

11. A lui soit la gloire & l'empire dans les siecles des siecles. Amen ¶.

12. *Per Silvanum fidelem fratrem vobis, ut arbitror, breviter scripsi, obsecrans*

12. Je vous ai écrit assez briévement, ce me semble, par *notre cher & fidele frere* Silvain "; vous

℣. 9. *expl.* La foi nous fait confideter; 1. ce que sont les créatures en elles-mêmes, & l'usage que le démon en fait pour nous perdre : 2. elle nous découvre qu'il n'y a que Dieu qui nous puisse gatantir des plaies mottelles que le démon nous peut faire par elles : 3. elle nous fait envisager le néant & la bass.sse de ces mêmes créatures, que le démon emploie pour nous corrompre : 4. enfin elle nous convainc qu'il y a d'autres biens dont la grandeur & la beauté nous doit tendre toutes les créatures méprisables.

℣. 10. *expl.* C'est-à-dire, par les mérites de la passion & de la mort de JESUS CHRIST. Car c'est par lui que toute grace & tout don nous est donné d'enhaut.

Ibid *expl.* Saint Pierre conclut cette lettre en les exhortant à une fermeté d'ame qui les fasse perseverer dans la foi & dans la patience malgré les traverses & les afflictions qu'ils enduroient : & quelque longues & quelque grandes qu'elles fussent, il veut qu'ils les regardent comme courtes & légeres, par rapport à cette gloire éternelle à laquelle ils avoient été appellés.

℣. 12. *expl.* L'Apôtre envoya cette lettre de Rome en orient par Silvain, qui est le même que Silas : c'étoit un

declarant & vous protestant que la vraie grace " de Dieu est celle en laquelle vous demeurez fermes.

& contestans, hanc esse veram gratiam Dei in qua statis.

13. L'Eglise qui est dans Babylone ", & est élue comme vous, & mon fils Marc ", vous saluent.

13. *Salutat vos Ecclesia, quæ est in Babylone coelecta, & Marcus filius meus.*

14. Saluez-vous l'un l'autre par un saint baiser ". Que la paix soit avec vous tous, qui êtes en JESUS-CHRIST. Amen.

14. *Salutate invicem in osculo sancto. Gratia vobis omnibus, qui estis in Christo Jesu. Amen.*

fidele serviteur de Dieu, que S. Paul prit avec lui pour coadjuteur dans la prédication de l'Evangile, lorsque Barnabé se sépara prenant Marc son cousin avec lui.

℣. 12. *expl.* la vraie foi, la vraie religion.

℣. 13. *expl.* Il appelle ainsi Rome, à cause que l'idolatrie y regnoit comme dans l'ancienne Babylone, & que toutes les superstitions du monde s'y trouvoient amassées. *Voyez Apoc.* 17. 9.

Ibid. *expl.* C'est S. Marc l'Evangéliste, disciple du saint Apôtre qui l'avoit converti, & qui tenoit un des premiers rangs dans l'Eglise Romaine.

℣. 14. *grec.* par un baiser de charité : parce qu'il devoit partir d'un cœur sincere & plein de charité pour le prochain. Il veut aussi qu'il soit *saint*, c'est-à-dire, qu'il ne s'y mêle rien d'impur & de sensuel.

Fin de la I. Epître de saint Pierre.

II. EPISTRE DE L'APOSTRE SAINT PIERRE.

CETTE *seconde Lettre a été écrite par l'Apôtre saint Pierre peu de tems après la précedente, comme il le dit*, chap. 3. v. 1. *& est adressée, ainsi que la premiere, aux mêmes personnes qu'il qualifie du simple nom de fideles; il l'écrivit lorsqu'il étoit à Rome, peu de tems avant son martyre, comme il le marque lui-même*, chap. 1. v. 13. & 14. *& c'est sur cette idée d'une mort prochaine qu'il se détermina à leur écrire pour la seconde fois*, ibid. v. 12, *afin de les encourager à croître de plus en plus dans la voie de la perfection de l'Evangile, pour les fortifier & les prévenir contre les erreurs des faux-apôtres & des faux-prophetes dont il décrit les erreurs & les desordres, les assûrant qu'ils ne pourront éviter les effets de la vengeance & de la colere de Dieu, ce qu'il confirme par les exemples des châtimens dont la justice divine s'est servie contre les mauvais Anges & contre les hommes, par le déluge universel, & par l'embrasement de Sodome, &c. d'où il conclud que*

pour éviter de tomber dans de pareils malheurs, ils doivent perseverer dans la foi qu'ils ont embrassée, telle qu'il la leur a enseignée, & que lui-même l'a apprise, non par des visions ou des histoires fabuleuses sur la foi d'autrui, mais comme ayant été lui-même temoin de toutes les verités qu'ils ont apprises : enfin il les exhorte & les assûre qu'il ne cessera pas de le faire, & même de donner ordre que d'autres le fassent après sa mort, pour les porter à la pratique des vertus, de la temperance, de la patience, de la charité, & de la vigilance ; afin qu'ils soient toujours prêts à paroître au dernier jour du Jugement de Dieu qui les surprendra, comme un larron, lorsqu'ils ne s'y attendront pas : & à cette occasion il les avertit de profiter des avis que l'Apôtre saint Paul leur a donnés sur ce sujet.

Cette Lettre est écrite de Rome l'an 66. de l'Ere vulgaire, trente-trois ans après la mort de JESUS-CHRIST, *la treizième année de l'Empire de Neron.*

Quelques Peres anciens ont douté si cette Epître étoit veritablement de l'Apôtre saint Pierre, & appuyoient leur doute sur la difference du stile de cette Epître & celui de la premiere ; ainsi saint Irenée & Origene au rapport d'Eusebe. lib. 3. hist. cap. 3. & 19. lib. 5. cap. 8. & lib. 6. cap. 19. *mais S. Jerôme soûtient que cette seconde Epître n'est pas moins l'ouvrage de saint Pierre que la premiere, & que cette difference de stile ne*

vient que des differens ſcribes dont cet Apôtre s'eſt ſervi ; que Marc ſon diſciple & ſon interprete, étoit avec lui lorſqu'il écrivit la premiere, & que ce fut ce diſciple qui lui prêta ſa plume ; mais qu'étant allé à Alexandrie lorſqu'il écrivit la ſeconde, l'Apôtre ſe ſervit ſans doute d'un autre ſecretaire : pluſieurs même ſoûtiennent que cette difference de ſtile n'eſt pas ſi évidente qu'on le publie. Cette Lettre porte le nom de Simon-Pierre, cap. 1. v. 1. *L'auteur dit au* v. 16. 17. & 18. *qu'il a été un des témoins de la Transfiguration de* JESUS-CHRIST. *Saint Pierre avoit inſinué la même choſe dans ſa premiere Lettre* chap. 5. v. 1. *& ce même auteur aſſûre ici*, chap. 3. v. 1 *que c'eſt la ſeconde Lettre qu'il écrit aux mêmes perſonnes ; tout cela convient parfaitement à ſaint Pierre : & l'on ne peut concevoir quel avantage un impoſteur auroit pû tirer de contrefaire cet Apôtre ; car de prétendre que ce qu'il dit ici*, chap. 3. *de la proximité du Jugement dernier, ſe doit entendre de la priſe de Jeruſalem, & d'en conclure en conſequence que ſaint Pierre n'en a pû être l'auteur, c'eſt une objection & une ſuppoſition qui tombe & ſe détruit d'elle-même par la lecture de ce Chapitre ; & en effet cela n'a pas empêché que les premiers Peres de l'Egliſe ne l'ayent cité, comme ont fait ſaint Juſtin, ſaint Clement d'Alexandrie, Origene, ſaint Cyrille de Jeruſalem*, catecheſ. 4. *Amphiloque*, *ſaint Athanaſe*, orat. 2. in Arian. & Epiſt.

Voyez ſaint Gregoire le Grand, homil. 18. ſur Ezech.

ad Ammon. & ad Serapion. *Saint Gregoire de Nazianze & saint Augustin*, lib. de fid. & operib. n. 22. tom. 6. p. 177. *& qu'elle n'ait été mise au rang des Livres canoniques par le Concile de Laodicée*, can. 60. ann. 370. *par le troisiéme Concile de Carthage*, can. 47. ann. 397. *par ceux de Rome sous Innocent I. & sous Gelase*, ann. 494. *& enfin par le dernier Concile general de Trente*, sess. 4. de canon. script.





II. EPISTRE DE L'APOSTRE SAINT PIERRE*.

CHAPITRE PREMIER.

§. 1. *Enchaînement des vertus qui naissent de la foi, & se terminent à la parfaite charité. Qui n'a point les vertus est stérile & aveugle.*

1. *Simon Petrus, servus & Apostolus Jesu Christi, iis qui coæqualem nobiscum for-*

1. SIMON-PIERRE, serviteur & Apôtre de JESUS-CHRIST, à ceux qui ont reçu comme nous le précieux don

* Saint Pierre écrivit cette seconde Epître vers l'an 66. de JESUS-CHRIST, après avoir été averti que le tems de sa mort s'approchoit. Il y exhorte les fideles à perséverer dans la doctrine des Apôtres, & à s'appliquer aux bonnes œuvres, sans se laisser corrompre par les illusions des faux docteurs. La difference qu'on croit trouver entre le stile de cette Epître & celui de la premiere, a fait douter à quelques uns si elle étoit de S. Pierre. Mais cette difference de stile n'est pas si sensible qu'ils l'ont cru : on y voit au-contraire le même tour des phrases & la même brieveté, & les héretiques mêmes en demeurent d'accord : aussi se trouve-t-elle dans tous les catalogues des livres sacrés du nouveau Testament, qui sont dans les Conciles & les Peres. Les anciens Peres tant Grecs que Latins, la citent souvent comme de S. Pierre, & d'une autorité canonique.

de la foi", avec la justice" de notre Dieu & Sauveur JESUS-CHRIST".

2. Que la grace & la paix croisse en vous de plus en plus" par la connoissance de Dieu, & de JESUS-CHRIST notre Seigneur.

3. Comme sa puissance divine nous a donné toutes les choses " qui regardent la vie & la pieté, en nous faisant connoître celui qui nous a appellés par sa propre gloire & par sa propre vertu ",

4. & nous a ainsi communiqué les grandes &

titi sunt fidem in justitia Dei nostri, & Salvatoris Jesu Christi.

2. *Gratia vobis & pax adimpleatur in cognitione Dei, & Christi Jesu Domini nostri.*

3. *Quomodo omnia nobis divinæ virtutis suæ, quæ ad vitam & pietatem donata sunt, per cognitionem ejus, qui vocavit nos propriâ gloriâ & virtute,*

4. *per quem maxima & pretiosa no-*

ỳ. 1. *lettr.* une foi égale à la nôtre. *grec.* une foi aussi précieuse. *expl.* Quoique la foi soit plus grande dans les uns que dans les autres, il n'y a toutefois qu'une foi, parce que c'est le même Dieu, le même Sauveur, la même doctrine, les mêmes promesses qui font l'objet de notre créance. Que si cet excellent don n'est pas égal en tous, il est néanmoins également précieux selon le texte original, nous ayant été acquis par le prix inestimable du sang de JESUS-CHRIST, en qui la foi chrétienne nous rend tous égaux. *expl.* Saint Pierre écrit, comme il fait dans sa premiere lettre, aux Juifs dispersés en diverses contrées du monde parmi les Gentils, ausquels il adresse aussi quelques avis.

Ibid. *ex.* C'est-à-dire, par les mérites de JESUS-CHRIST; ou, parce que c'est par la foi que nous sommes justifiés.

Ibid. *grec.* notre.

ỳ. 2. *expl.* Il marque par là que les Chrétiens doivent toujours avancer dans la grace & dans la vertu, & ne doivent jamais s'imaginer qu'ils sont arrivés à la perfection: car c'est reculer que de dire, c'est assez, dit S. Augustin.

ỳ. 3. *autr.* il nous a communiqué tous les dons de sa puissance divine, &c.

Ibid. *expl.* La vocation, la conversion, la perséverance des élus ne peuvent être attribuées qu'à la force invincible & toute-puissante de la grace de JESUS-CHRIST, en quoi consiste sa plus grande gloire.

bis promissa donavit, ut per hæc efficiamini divinæ consortes naturæ, fugientes ejus, quæ in mundo est, concupiscentiæ corruptionem.

précieuses graces quil avoit promises, pour vous rendre par ces graces participans de la nature divine ″, si vous fuyez″ la corruption de la concupiscence qui regne dans le siecle par le déreglement des passions ″.

5. Vos autem, curam omnem subinferentes, ministrate in fide vestra virtutem, in virtute autem scientiam,

5. Vous devez aussi de votre part apporter tout le soin possible pour joindre à votre foi la vertu ″; à la vertu la science ″;

6. in scientia autem abstinentiam, in ab-

6. à la science la temperance ″; à la temperance

℣. 4. *expl.* non que l'homme puisse avoir part à l'essence divine; mais l'infusion du Saint-Esprit & la vertu de sa grace, rend l'ame du juste participante de la sainteté de Dieu, & est comme une seconde ame qui l'anime, la meut & la fait agir pour Dieu.

Ibid. *lettr.* fuyant.

Ibid. *expl.* Il semble que le saint Apôtre marque les infamies des Simoniens & des Nicolaïtes, & se sert du mot de *fuir*, parce que c'est le moyen de vaincre les voluptés: *Fuyez la fornication*, dit S. Paul, 1. *Cor.* 6. 18.

℣. 5. *expl.* car Dieu qui a commencé sans nous notre salut, par les graces dont il nous a prévenus lorsque nous ne pensions pas à lui, veut que nous cooperions à sa grace pas sa grace même.

Ibid. *expl.* Ce n'est donc pas assez de faire de bonnes œuvres, & de les faire avec affection; il faut aussi avoir soin que ce soit non seulement avec une connoissance des principales maximes de la Religion, mais encore avec la prudence & la discretion qui regle par les lumieres de la foi & de la raison, toutes les actions de la vie, & qui établisse la mesure & les manieres avec lesquelles il faut s'acquitter de ses devoirs à l'égard de Dieu & du prochain.

℣. 6. *expl.* Il entend par *temperance*, une sage moderation qui doit accompagner la science: & de plus l'abstinence des plaisirs, l'usage moderé des biens & des commodités de ce monde.

la patience ; à la patience la piété " ;

stinentia autem patientiam, in patientia autem pietatem ;

7. à la piété l'amour de vos freres ; & à l'amour de vos freres la charité ".

7. in pietate autem amorem fraternitatis, in amore autem fraternitatis caritatem.

8. Car si ces graces se trouvent en vous, & qu'elles y croissent de plus en plus, elles feront que la connoissance que vous avez de notre Seigneur Jesus-Christ ne sera point sterile & infructueuse.

8. Hæc enim si vobiscum adsint, & superent, non vacuos ; nec sine fructu vos constituent in Domini nostri Jesu Christi cognitione.

9. Mais celui en qui elles ne sont point, est un aveugle, qui marche à tâtons, & il a oublié de quelle sorte il a été purifié des pechés de sa vie passée ".

9. Cui enim non præsto sunt hæc, cæcus est, & manu tentans, oblivionem accipiens purgationis veterum suorum delictorum.

§. 2. *Affermir son élection par les bonnes œuvres. Transfiguration. Certitude des Prophéties. Parole de Dieu, lampe de notre cœur.*

10. Efforcez-vous donc de plus en plus, mes fre-

10. Quapropter, fratres, magis sata-

℣. 6. *expl.* La piété fait faire & souffrir tout pour Dieu, & en vûe de lui plaire.

℣. 7. *expl.* l'amour de Dieu. Cette vertu qui est le principe, la regle & le couronnement de toutes les autres fait que nous aimons notre prochain, non d'un amour charnel & interessé, mais d'un amour tout spirituel à cause de Dieu dont il est l'image, & que nous aimons Dieu dans notre prochain.

℣. 9. *expl.* Il est non seulement aveugle, il est encore insensible & ingrat, puisqu'après avoir reçu dans le Baptême la rémission de ses pechés, il oublie & les graces qu'il y a reçues de Dieu, & les promesses qu'il lui a faites.

gite, ut per bona opera certam vestram vocationem & electionem faciatis ; hæc enim facientes, non peccabitis aliquando.

res, d'affermir votre vocation & votre élection ″, par les bonnes œuvres ; car agissant de cette sorte vous ne pecherez ″ jamais.

11. *Sic enim abundanter ministrabitur vobis introitus in æternum regnum Domini nostri, & Salvatoris Jesu Christi.*

11. Et par ce moyen Dieu vous donnera une entrée facile au royaume éternel de notre Seigneur & Sauveur JESUS-CHRIST.

12. *Propter quod incipiam vos semper commonere de his : & quidem scientes & confirmatos vos in præsenti veritate.*

12. C'est pourquoi j'aurai soin de vous faire toujours ressouvenir de ces choses ″, quoique vous soyez confirmés dans la verité dont je vous parle ;

13. *Justum autem arbitror quamdiu sum in hoc tabernaculo, suscitare vos in com-*

13. croyant qu'il est bien juste que pendant que je suis *dans ce corps comme* dans une tente, je vous

ỳ. 10. *expl.* non en elle-même, puisqu'elle est immuable dans le decret de Dieu, mais dans ses effets ; parce qu'en prenant les moyens que Dieu a marqués pour l'executer, nous les faisons éclater au-dehors, nous nous affermissons dans la confiance de notre élection, nous nous assurons la jouissance des biens ausquels nous sommes destinés & appellés : & l'ardeur avec laquelle nous courons dans la voie des bonnes œuvres, nous fait connoître, comme dit S. Augustin, que nous avons été prédestinés à courir ensorte que nous puissions arriver au terme de notre course *S. Aug. du don de la persev. ch* 22. *From.*

Ibid. *grec.* tomberez. *expl.* dans des fautes mortelles ; *ou*, vous ne déchoirez point de l'esperance que vous donne votre vocation, & vous ne vous écarterez point du droit chemin de la verité.

ỳ. 12. *expl.* Le moyen de bien vivre est de penser souvent quelle sera la récompense des justes, & la punition des impies.

reveille en vous en renouvellant le souvenir ".

monitione.

14. Car je sçai que dans peu de tems je dois quitter cette tente, comme
Joan. 21. 19. notre Seigneur JESUS-CHRIST me l'a fait connoître ".

14. *Certus quòd velox est depositio tabernaculi mei, secundùm quod & Dominus noster Jesus Christus significavit mihi.*

15. Mais j'aurai soin que même après ma mort vous puissiez toujours vous remettre ces choses en mémoire ".

15. *Dabo autem operam, & frequenter habere vos post obitum meum, ut horum memoriam faciatis.*

1. Cor. 1. 17. 16. Au reste † ce n'est point en suivant des fables & des fictions ingenieuses " que nous vous avons fait connoître la puissance & l'avenement de notre Seigneur JESUS-CHRIST ",

† La Transfiguration.

16. *Non enim doctas fabulas secuti, notam fecimus vobis Domini nostri Jesu Christi virtutem & praesentiam, sed speculatores facti illius*

℣. 13. *expl.* Un vrai Pasteur ne cesse point d'instruire & d'exhorter même les plus parfaits, depeur qu'ils ne se relâchent, & parce qu'il y va pour eux du salut éternel.

℣. 14. *expl.* Le Sauveur avant sa mort avoit prédit à saint Pierre, qu'il le suivroit un jour jusqu'à la mort de la croix. *Joan.* 13. 36. & il le lui prédit encore après sa résurrection. *Joan.* 21. 19. mais il lui revela depuis quand cela devoit arriver, soit en lui marquant long-tems auparavant, & même avant qu'il vînt à Rome pour la premiere fois, comme S. Leon le semble dire, combien de tems il avoit encore à demeurer sur la terre, soit en l'avertissant peu avant sa mort qu'il devoit bientôt finir sa course, comme il semble dire lui-même ici.

℣. 15. *expl.* soit en priant Dieu pour eux, ou en recommandant à leurs Pasteurs de les en faire souvenir, ou en leur laissant ces avis même par écrit.

℣. 16. *expl.* en quoi consistoit toute la Theologie des Payens : il veut dire que la doctrine qu'il leur a enseignée est au-contraire solide & toute divine, & établie sur des preuves infaillibles.

Ibid. *expl.* soit la puissance toute divine qu'il a fait éclater dans son premier avenement par la conversion des peu-

magnitudinis. mais c'est après avoir été nous-mêmes les spectateurs de sa majesté.

17. *Accipiens enim à Deo Patre honorem & gloriam, voce delapsâ ad eum hujuscemodi à magnifica gloria: Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi complacui, ipsum audite.*

17. Car il reçut de Dieu le Pere *un témoignage d*'honneur & *de* gloire, lorsque de cette nuée, où la gloire de Dieu paroissoit avec tant d'éclat, on entendit cette voix: Voici mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection; écoutez-le. *Matth.* 17. 5.

18. *Et hanc vocem nos audivimus de cœlo allatam, cùm essemus cum ipso in monte sancto.*

18. Et nous entendîmes nous-mêmes cette voix qui venoit du ciel, lorsque nous étions avec lui sur la sainte montagne ".

19. *Et habemus firmiorem propheticum*

19. Mais nous avons les oracles des Propheres ",

ples, soit celle qu'il fera paroître à son second avenement dans son jugement dernier si redoutable aux méchans & si consolant pour les bons.

℣. 18. *expl.* On croit que c'étoit la montagne de Thabor. Elle est appellée *sainte*, parce que la gloire & la majesté de JESUS-CHRIST s'y fit voir à ses disciples: de même que le mont d'Horeb est nommé ailleurs *une terre sainte*, à cause que Dieu y montra à Moïse sa puissance dans le buisson ardent. *S. Jer.* Or cette gloire de JESUS CHRIST dans sa transfiguration, n'est qu'un échantillon de celle dans laquelle il doit paroître, & dont il revêtira ses élus dans son dernier avenement.

℣. 19. *expl.* Un sçavant Auteur croit que le *propheticum sermonem* de la Vulgate, s'entend de cette parole même du Pere, que l'Apôtre venoit de rapporter: d'autres l'entendent des anciennes prophéties où il est parlé du regne & de la gloire de JESUS-CHRIST. Il ne préfere pas le témoignage des Prophetes à la voix si respectable du Pere éternel, mais à l'autorité qu'avoient les Apôtres dans l'esprit des Juifs, qui étoient persuadés par un usage & une tradition de plusieurs siecles, que les écrits des Prophetes avoient été composés par l'ordre de Dieu & par l'inspiration de son Esprit.

dont la certitude est plus affermie, ausquels vous faites bien de vous arrêter comme à une lampe qui luit dans un lieu d'obscurité, jusqu'à ce que le jour commence à paroître, & que l'étoile du matin se leve dans vos cœurs ";

sermonem: cui benefacitis attendentes, quasi lucernæ lucenti in caliginoso loco, donec dies elucescat, & lucifer oriatur in cordibus vestris;

2. Tim. 3. 16.

20. étant persuadés avant toutes choses, que nulle prophetie de l'Ecriture ne s'explique par une interpretation particuliere ".

20. hoc primùm intelligentes, quòd omnis prophetia scripturæ propriâ interpretatione non fit.

21. Car ce n'a point été par la volonté des hommes que les propheties nous ont été anciennement apportées; mais ça a été par le mouvement du Saint-

21. Non enim voluntate humanâ allata est aliquando prophetia, sed Spiritu sancto inspirati, locuti sunt sancti Dei

ỷ. 19. *expl.* L'Apôtre pour entrer dans le sentiment des Juifs, semble préferer aux disciples de JESUS-CHRIST les Prophetes de l'ancienne loi, & il leur marque qu'il leur sçait bon gré de ce qu'ils s'appliquent à les lire pour y trouver la verité, comme S. Luc dit de ceux de Berée, *Act.* 17. 11. mais il les avertit de faire attention que la loi ancienne n'avoit que l'ombre des choses à venir, & que tout y étoit en figure, & qu'ainsi ce n'étoit qu'une *lampe* qui ne fournissoit que peu de lumiere *dans une grande obscurité*: au lieu que le nouveau Testament où les verités ont été accomplies, est un jour commencé qui dissipe les ténebres. Ainsi il les exhorte à s'instruire de plus en plus par la lecture du vieux Testament, jusqu'à ce qu'ils fussent tellement éclairés par la lumiere de la foi, qu'ils n'eussent plus de doute ni de scrupule dans l'esprit. Plusieurs expliquent cette *lampe*, de toutes les Ecritures qui nous éclairent dans la nuit obscure de la vie présente, jusqu'à ce que nous soyons arrivés au plein jour de l'éternité.

ỷ. 20. *autr.* par notre esprit propre.

ines. Esprit que les saints hommes de Dieu ont parlé ".

ỳ. 21. *expl.* L'Ecriture n'étant point l'ouvrage de l'esprit nain, puisque c'est le Saint-Esprit qui a conduit la lan-: & la plume des écrivains sacrés, & qu'il leur a inspiré choses qu'ils devoient annoncer ou écrire, l'esprit hu-in ne doit donc pas être si téméraire & si impie, que de xpliquer selon ses propres lumieres : qui en cette occasion nt toutes dangereuses. Ceci mérite d'être remarqué con-: les hérétiques de notre tems, qui permettent à chacun expliquer l'Ecriture selon ses propres lumieres, au-lieu de ivre l'esprit & la tradition de l'Eglise, à qui Dieu a pro-is l'assistance de son Esprit saint.

CHAPITRE II.

§. 1. *Faux-prophetes trafiquent les ames. Justice de Dieu sur les démons; sur tout le monde, dans le déluge; sur Sodome.*

1\. *Fuerunt verò & pseudo-prophetæ in populo, sicut & in vobis erunt magistri mendaces, qui introducent sectas perditionis, & eum, qui emit eos, Dominum negant, superdu-*

1\. Or comme il y a eu de faux prophetes parmi le peuple ", il y aura aussi parmi vous de faux docteurs qui introduiront de pernicieuses heresies, & renonçant au Seigneur qui les a rachetés ", attireront sur eux-

ỳ. 1. *expl.* parmi le peuple Juif.

Ibid. *expl.* pour se livrer au démon, & retourner aux desordres de leur vie passée. On peut dire qu'il y a trois sortes de gens qui sont rachetés par le sang de JESUS-CHRIST, sous lesquels tout le genre humain est compris. 1. Les élus, qui sont plus proprement & parfaitement ceux qui sont rachetés. 2. Ceux des réprouvés, qui après avoir reçu la grace du Baptême, la rendent dans eux-mêmes inutile par leur vie déreglée, comme parle le Concile de Valence : ceux-là ne sont rachetés qu'imparfaitement. 3. Les autres réprouvés, qui n'ayant jamais participé aux mérites de JESUS-CHRIST, ne sont censés rachetés que parce que JESUS-

mêmes une soudaine ruine.

2. Leurs débauches seront suivies de plusieurs, qui exposeront la voie de la verité à la médisance ":

3. & vous séduisant par des paroles artificieuses, ils trafiqueront de vos ames pour satisfaire leur avarice "; mais leur condamnation, *qui est résolue* il y a long-tems, s'avance à grands pas, & la main qui les doit perdre " n'est pas endormie.

Job. 4. 18. Judæ 6. 4. Car si Dieu n'a point épargné les Anges qui ont peché, mais les a précipités dans l'abîme où les ténebres leur servent de chaînes, pour être tourmentés, & tenus comme en reserve jusqu'au jugement ";

centes sibi celerem perditionem.

2. *Et multi sequentur eorum luxurias, per quos via veritatis blasphemabitur:*

3. *& in avaritia fictis verbis de vobis negotiabuntur: quibus judicium jam olim non cessat, & perditio eorum non dormitat.*

4. *Si enim Deus Angelis peccantibus non pepercit, sed rudentibus inferni detractos in tartarum tradidit cruciandos, in judicium reservari,*

CHRIST a racheté la nature humaine qui leur est commune avec les élus, & qu'il a offert un prix plus que suffisant pour leur salut; quoique le mérite de sa mort ne leur soit pas effectivement appliqué pour leur salut. *From.*

℣. 2. *expl.* comme si la Religion chrétienne permettoit ces déréglemens. Il parle sur-tout des Simoniens & des Nicolaïtes qui vivoient dans toutes sortes de débordemens.

℣. 3. *expl.* en séduisant les ames simples, ils les feront tomber dans le précipice & le malheur éternel, afin de profiter de leur perte, en se procurant quelques commodités temporelles.

Ibid. *lett.* leur perdition.

℣. 4. *expl.* Parce que n'ayant plus alors la liberté de nuire aux hommes, ils souffriront un nouvel accroissement de supplice dans cet abysme où ils seront alors enfermés sans en pouvoir jamais sortir.

5. *& originali mundo non pepercit, sed octavum Noe justitiæ præconem custodivit, diluvium mundo impiorum inducens:*

5. s'il n'a point épargné l'ancien monde, mais n'a sauvé que sept personnes avec Noé prédicateur de la justice", en faisant fondre les eaux du déluge sur le monde des méchans; Gen. 7. 1.

6. *& civitates Sodomorum & Gomorrhæorum in cinerem redigens, eversione damnavit, exemplum eorum, qui impiè acturi sunt, ponens:*

6. s'il a puni les villes de Sodome & de Gomorrhe en les ruinant de fond en comble, & les réduisant en cendres en a fait un exemple pour ceux qui vivroient dans l'impiété"; Gen. 19. 25.

7. *& justum Lot, oppressum à nefandorum injuria ac luxuriosa conversatione, eripuit;*

7. Et s'il a délivré le juste Lot", que ces abominables affligeoient & persecutoient par leur vie infame,

8. *aspectu enim, & auditu justus erat, habitans apud eos, qui de die in diem ani-*

8. ce juste qui demeuroit parmi eux étant tous les jours tourmenté dans son ame juste" par leurs

ỷ. 5. *expl.* non seulement parce qu'il exhortoit les hommes à éviter par la pénitence les effets de la justice divine dont ils étoient menacés; mais encore parce que l'ouvrage surprenant qu'il avoit entrepris leur marquoit la vengeance terrible que Dieu vouloit tirer de leurs crimes.

ỷ. 6. *expl.* car si Dieu ne punit pas toujours en cette vie les passions infames, comme il a fait celles des Sodomites; ce même supplice est une image horrible du *feu mêlé de souffre* qui leur est préparé dans l'enfer. *Apoc.* 19. 20.

ỷ. 7. *expl.* Lot est appellé juste, quoiqu'il soit tombé dans de grandes fautes, & qu'il n'ait été sauvé de l'embrasement de Sodome qu'en consideration d'Abraham, comme dit l'Ecriture, *Gen.* 19. 29. parce que, dit un Ancien, si on le compare avec Abraham, il paroîtra très-foible & très-imparfait; mais si on le compare avec ces scelerats & ces abominables qui perirent dans Sodome, il paroîtra très-juste & très-vertueux.

ỷ. 8. *expl.* Lot gémissoit de se voir obligé de vivre avec

actions déteſtables qui offenſoient ſes yeux & ſes oreilles :

mam juſtam iniquis operibus cruciabant :

9. *il paroît par-là que* le Seigneur ſçait délivrer ceux qui le craignent, des maux // par leſquels ils ſont éprouvés, & reſerver les pecheurs au jour du jugement pour être punis ;

9. *novit Dominus pios de tentatione eripere : iniquos verò in diem judicii reſervare cruciandos :*

§. 2. *Faux-Docteurs, audacieux ; attachés à leurs ſens. Avares figurés par Balaam.*

10. principalement ceux qui pour ſatisfaire leurs deſirs impurs ſuivent les mouvemens de la chair ; qui mépriſent les Puiſſances // ; qui ſont fiers *&* audacieux, qui ſont amoureux d'eux-mêmes, & qui blaſphémant la ſaine doctrine, ne craignent point d'introduire de nouvelles ſectes ;

10. *magis autem eos, qui poſt carnem, in concupiſcentia immunditiæ ambulant, dominationemque contemnunt, audaces, ſibi placentes, ſectas non metuunt introducere, blaſphemantes :*

11. au-lieu que les Anges, quoiqu'ils ſoient plus grands en force & en puiſſance, ne ſe condamnent point les uns les autres avec des paroles d'execration *&* de malediction //.

11. *ubi Angeli, fortitudine & virtute cùm ſint majores, non portant adverſum ſe execrabile judicium.*

ces impies, & d'être de jour en jour témoin de leurs crimes infames & déteſtables.

ỹ. 9. *lettr* de l'épreuve.

ỹ. 10. *autr.* l'autorité de ceux qui commandent.

ỹ. 11. *expl.* C'eſt-à-dire, que les bons Anges, en s'oppoſant à l'orgueil & aux deſſeins des anges rebelles, ne ſe donnent pas la liberté de les maudire ; comme S. Jude le

12. *Hi verò, velut irrationabilia pecora, naturaliter in captionem & in perniciem, in his quæ ignorant blasphemantes, in corruptione sua peribunt;*

12. Mais ceux-ci, semblables à des animaux qui sans raison ne suivent que le mouvement de la nature, & sont nés pour être ″ la proie des hommes qui les font perir, attaquant par leurs blasphêmes ce qu'ils ignorent ″, ils périront dans les infamies où ils se plongent,

13. *percipientes mercedem injustitiæ. Voluptatem existimantes diei delicias; coinquinationes, & maculæ deliciis affluentes; in conviviis suis luxuriantes vobiscum.*

13. & ils recevront la récompense que mérite leur iniquité. Ils mettent la félicité à passer chaque jour dans les délices; ils sont la honte & l'opprobre *de la Religion;* ils s'abandonnent à des excès de bouche dans les festins de charité ″ qu'ils font avec vous.

14. *Oculos habentes plenos adulterii, & incessabilis delicti. Pellicientes animas instabiles; cor exercitatum avaritia habentes,*

14. Ils ont les yeux pleins d'adultere & d'un peché qui ne cesse jamais; ils attirent à eux par des amorces trompeuses les ames legeres & incon-

témoigne de S. Michel dans la dispute qu'il eut avec le diable touchant le corps de Moïse. *Grec aj. à Domino*, de la part du Seigneur.

℣. 12. *autr.* que la nature ne produit que pour être, &c.

Ibid. *expl.* L'Apôtre dit qu'ils ignoroient les mysteres qu'ils attaquoient par leurs blasphêmes, parce que leur orgueil & leurs passions dereglées les aveugloient, quoique d'ailleurs ils se piquassent de science.

℣. 13. *expl.* Il paroît que l'auteur de la Vulgate a lu *ἀγάπαις*; au-lieu que le Grec porte maintenant *ἀπάταις*, *erreurs.*

ſtantes ″ ; ils ont dans le cœur toutes les adreſſes que l'avarice peut ſuggerer ″ ; ce ſont des enfans de malediction.

maledictionis filii:

15. Ils ont quitté le droit chemin ″ , & ſe ſont égarés en ſuivant la voie
Judæ 11. de Balaam fils de Boſor ″ , qui aima la récompenſe de ſon iniquité ;

15. *derelinquentes rectam viam erraverunt, ſecuti viam Balaam ex Boſor, qui mercedem iniquitatis amavit :*

16. mais qui fut repris de ſon injuſte deſſein, une âneſſe muette, qui parla
Num. 22. 8. d'une voix humaine, ayant reprimé la folie de ce prophete.

16. *correptionem verò habuit ſuæ veſaniæ, ſubjugale mutum animal, hominis voce loquens, prohibuit Prophetæ inſipientiam.*

§. 3. *Qui ſuccombe au peché en eſt eſclave. Rechute pire que le premier état.*

17. Ce ſont des fontai-
Judæ 12. nes ſans eau, des nuées qui ſont agitées par des tourbillons ″ : de noires &

17. *Hi ſunt fontes ſine aqua, & nebulæ turbinibus exagitatæ, quibus caligo tenebrarum*

ỳ. 14. *expl.* C'eſt-à-dire, que comme ils ne reſpirent que les adulteres & les autres crimes de cette nature, ils tâchent par leurs regards & par d'autres attraits de tendre des pieges aux ames qui n'ont pas aſſez de fermeté pour réſiſter à leurs ſollicitations.

Ibid. *expl.* ils cherchoient à s'enrichir par des ruſes & des fineſſes en ſéduiſant les ames ſimples par des flatteries & par les maximes d'une doctrine accommodante.

ỳ. 15. *expl.* en apoſtaſiant de la foi.

Ibid. *expl.* Dans les Nombres il eſt appellé fils de Beor ; mais il faut ou que ſon pere ait eu deux noms, ou que le nom de Beor ait été alteré ou changé en Boſor, ce qui eſt arrivé à pluſieurs autres noms, & ce qui s'eſt pu faire aiſément dans celui-ci par le changement d'une lettre hebraïque.

ỳ. 17. *expl.* parce que leurs connoiſſances étoient ſteriles de bonnes œuvres, & que leur vie ne répondoit pas à leurs

rum

rum reservatur. | profondes tenébres leur sont reservées ".

18. *Superba enim vanitatis loquentes, pelliciunt in desideriis carnis luxuriæ eos, qui paululùm effugiunt, qui in errore conversantur,*

18. Car tenant des discours pleins d'insolence & de folie, ils amorcent par les passions de la chair & les voluptés sensuelles, ceux qui peu de tems auparavant s'étoient retirés des personnes infectées d'erreur " ;

19. *libertatem illis promittentes, cùm ipsi servi sint corruptionis? à quo enim quis superatus est, hujus & servus est.*

19. leur promettant la liberté, quoiqu'eux-mêmes soient esclaves de la corruption; parceque quiconque est vaincu, est esclave de celui qui l'a vaincu ".

Joan. 8. 34. Rom. 6. 16. 20. Heb. 6. 4.

20. *Si enim refugientes coinquinationes mundi in cognitione Domini nostri, & Salvatoris Jesu Christi, his rursus implicati superantur: facta sunt eis posteriora deteriora prioribus.*

20. Que si après s'être retirés des corruptions du monde par la connoissance de Jesus-Christ notre Seigneur & notre Sauveur, ils se laissent vaincre en s'y engageant de nouveau, leur dernier état est pire que le premier.

Matth. 12. 45.

lumieres, & qu'ils étoient comme des reservoirs d'eau où il ne reste que de la boue qui salit plutôt que de laver. Ils sont encore comparés à *des nuages agités de tourbillons*, à cause de l'inconstance de leur doctrine : car les variations ont été de tout tems le partage des heretiques.

℣. 17. *grec aj.* pour l'éternité.

℣. 18. *expl.* des idolâtres : qui par conséquent n'avoient pas encore jetté de profondes racines dans la foi.

℣. 19. *expl.* La veritable liberté consiste dans le dégagement du peché, dont nous sommes affranchis par la grace de Jesus-Christ.

21. Car il leur eût été meilleur de n'avoir point connu la voie de la justice, que de retourner en arriere après l'avoir connue ॥, & d'abandonner la loi sainte qui leur avoit été donnée.

22. Mais ce qu'on dit d'ordinaire, par un proverbe veritable, leur est arrivé : Le chien est retourné à ce qu'il avoit vomi ; & le pourceau après avoir été lavé s'est veautré de nouveau dans la boue ॥.

Pr. 26. 11.

21. *Melius enim erat illis non cognoscere viam justitiæ, quàm post agnitionem, retrorsum converti ab eo, quod illis traditum est, sancto mandato.*

22. *Contigit enim eis illud veri proverbii : Canis reversus ad suum vomitum ; & sus lota in volutabro luti.*

ỳ 21. *expl.* parce que la prévarication est d'autant plus criminelle, qu'elle est plus volontaire, se faisant avec plus de connoissance, & qu'elle est accompagnée d'une horrible ingratitude, & du mépris des vrais biens.

ỳ. 22. *expl.* Tels sont les hommes qui s'abandonnent au peché après en avoir été une fois délivrés.

CHAPITRE III.

§. 1. *Mille ans, un jour devant Dieu. Jugement & embrasement du monde. Aspirer à ce jour de Dieu.*

1. MEs bien-aimés, voici la seconde lettre que je vous écris : & dans toutes les deux je tâche de réveiller vos ames simples & sinceres par mes avertissemens ॥ :

1. *HAnc ecce vobis, carissimi, secundam scribo epistolam, in quibus vestram excito in commonitione sinceram mentem :*

ỳ. 1. *expl.* Le devoir d'un bon Pasteur ne consiste pas seu-

2. *ut memores sitis verorum, quæ prædixi, verborum à sanctis prophetis, & Apostolorum vestrorum, præceptorum Domini & Salvatoris.*

2. afin que vous vous souveniez des paroles des saints Prophetes, dont j'ai déja parlé, & des préceptes de ceux que le Seigneur & le Sauveur vous a donné pour Apôtres ″.

3. *Hoc primùm scientes, quod venient in novissimus diebus in deceptione illusores, juxta proprias concupiscentias ambulantes,*

3. Sçachez avant toutes choses qu'aux derniers tems ″ il viendra des imposteurs artificieux ″ qui suivront leurs propres passions, *1. Tim. 2. Tim. 3. 1. Judæ 18.*

4. *dicentes : Ubi est promissio, aut adventus ejus ; ex quo enim patres dormie-*

4. & qui diront : Qu'est devenue la promesse de son avenement ″ ? Car depuis que les peres sont dans le *Ezech. 12. 27.*

lement à enseigner ce qu'il faut faire, mais aussi à réveiller & à appliquer à leur devoir par des avertissemens & des exhortations, ceux qui sont les mieux instruits, de peur qu'ils ne se relâchent & qu'ils ne s'endorment.

℣. 2. *expl.* Le Grec peut aussi signifier : *Et des préceptes que vous avez reçus de nous, qui sommes Apôtres de notre Seigneur & de notre Sauveur.* Cet avertissement que donne l'Apôtre aux fideles, ne tend qu'à les porter à demeurer fermes dans la doctrine qu'ils ont apprise dès le commencement, & à se garder des faux-docteurs qui tâchoient de les pervertir.

℣. 3. *expl.* Saint Pierre instruit par-là les fideles qui vivoient alors, & ceux qui devoient venir dans la suite des tems, à se garder des séducteurs. C'estpourquoi ces *derniers tems* s'entendent de tous les tems qui devoient se passer depuis la venue de JESUS-CHRIST jusqu'à la fin du monde.

Ibid. lettr. *illusores* : ce qui semble marquer des gens qui tournent en raillerie les choses les plus saintes de la Religion, & qui abusent de la simplicité des fideles, pour leur persuader leurs erreurs.

℣. 4. *expl.* pour juger le monde. C'est un des plus dangereux artifices du démon, que de faire oublier le jugement dernier, & le second avenement de JESUS-CHRIST ; dès-lorsqu'on a perdu de vûe cet objet, il n'y a plus de frein qui retienne : on ne craint plus ni Dieu ni les hommes.

sommeil *de la mort*, toutes choses demeurent au même état qu'elles étoient au commencement du monde ″.

runt, omnia sic perseverant ab initio creaturæ.

5. Mais c'est par une ignorance volontaire ″ qu'ils ne considerent pas, que les cieux furent faits d'abord par la parole de Dieu aussi-bien que la terre qui sortit du sein de l'eau, & qui subsiste par l'eau ″;

5. Latet enim eos hoc, volentes, quòd cœli erant priùs, & terra de aqua & per aquam consistens, Dei verbo,

6. & que cependant ce fut par ces choses mêmes que le monde d'alors perit, étant submergé par le deluge des eaux.

6. per quæ ille tunc mundus aqua inundatus periit.

7. Or les cieux & la terre d'à present sont gardés avec soin par la même parole ″, & sont reservés

7. Cœli autem qui nunc sunt, & terra, eodem verbo repositi sunt, igni reservati

ỳ. 4. *expl.* Ils supposent faussement qu'elles demeureront toujours dans le même état.

ỳ. 5. *expl.* C'est-à-dire, que par une dissimulation de mauvaise foi, ils vouloient faire passer pour impossible, que le monde fût un jour détruit par ses propres parties, que Dieu par sa puissance feroit agir l'une contre l'autre: Saint Pierre leur en prouve la possibilité par l'histoire du déluge, où la terre sortie de l'eau dans sa naissance, fut néanmoins submergée par les eaux.

Ibid. *expl.* Dieu ayant commandé aux eaux de se retirer en leur propre lieu, la terre qu'il avoit aussi tirée du néant sortit du sein de l'eau, & parut au dehors: mais comme la terre de sa nature est toute seche, elle a besoin pour subsister d'être pénetrée de toutes parts par les eaux qui l'environnent, pour l'empêcher de se résoudre en poussiere, & pour conserver sa consistance.

ỳ. 7. *expl* par le même commandement de Dieu, qui a fait autrefois perir le monde par les eaux.

in diem judicii, & perditionis impiorum hominum.

pour être brûlés par le feu, au jour du jugement & de la ruine des impies ".

8. *Unum verò hoc non lateat vos, cariſſimi, quia unus dies apud Dominum ſicut mille anni, & mille anni ſicut dies unus.*

8. Mais il y a une choſe que vous ne devez pas ignorer, mes bien-aimés : c'eſt qu'aux yeux du Seigneur un jour eſt comme mille ans, & mille ans comme un jour ".

9. *Non tardat Dominus promiſſionem ſuam, ſicut quidam exiſtimant : ſed patienter agit propter vos, nolens aliquos*

9. Ainſi le Seigneur n'a point retardé " l'accompliſſement de ſa promeſſe, comme quelques-uns ſe l'imaginent ; mais c'eſt qu'il exerce envers vous ".

ỳ. 7. *expl.* Cette verité, que le monde doit finir par un embraſement, a toujours paru ſi conſtante, que les philoſophes payens & les Poetes mêmes l'ont enſeignée. On en peut voir les paſſages dans Grotius ſur cet endroit, & dans ſon livre de la Religion chrétienne. *Voyez Pſ. 96.* 3. *Joel* 2. 3. 1. *Cor.* 3. 13. 2. *Theſſ.* 1. 8. Quelques Peres ont cru que le jugement ſe fera avant l'embraſement du monde : mais la plupart des Theologiens croient au-contraire que tout ce monde viſible ſera conſumé avant le jugement dernier. Ce qui ſemble aſſez marqué par les paroles du *Pſ. 96.* 3. *que le feu marchera devant le Juge.*

ỳ. 8. *expl.* Il réfute l'illuſion de ceux qui diſoient, que JESUS-CHRIST ne viendroit pas puiſqu'il differoit tant à venir & que les promeſſes qu'il avoit faites étoient vaines, puiſqu'il tardoit tant à les accomplir. Il fait voir que JESUS-CHRIST n'uſe point de retardement à l'égard de ſa promeſſe ; parce que tous les ſiecles qui couleront juſqu'au jugement dernier ne ſont que comme un jour devant Dieu & qu'un moment par rapport à l'éternité, & encore beaucoup moins, comme le marque le Pſalmiſte, de qui ſaint Pierre a emprunté cette expreſſion. *Voyez Pſ.* 89. 4. 5.

ỳ. 9. *expl.* Comme le tems de la délivrance de l'Egliſe & de ſa glorification dans le ciel n'eſt connu que de Dieu ſeul, devant qui tous les tems ſont préſens, on ne peut pas dire qu'il retarde à accomplir ſa promeſſe.

ỳ. 9. *grec.* envers nous.

sa patience, ne voulant point qu'aucun ″ perisse, mais que tous retournent à *lui par* la pénitence.

perire, sed omnes ad pœnitentiam reverti.

1. *Thess.* 5. 2. *Apoc.* 3. 3. & 16. 15. 10. Or comme un larron vient *durant la nuit*, aussi le jour du Seigneur viendra *tout d'un coup* ″; & alors dans le bruit d'une effroyable tempête les cieux passeront ″, les élemens embrasés se dissoudront, & la terre sera brûlée avec tout ce qu'elle contient.

10. *Adveniet autem dies Domini ut fur: in quo cœli magno impetu transient, elementa verò calore solventur, terra autem, & quæ in ipsa sunt opera exurentur.*

11. Puis donc que toutes ces choses doivent périr, quels devez-vous être, & quelle doit être la sainteté de votre vie ″, & la piété *de vos actions*,

11. *Cùm igitur hæc omnia dissolvenda sint, quales oportet vos esse in sanctis conversationibus & pietatibus,*

12. attendant & comme hâtant par vos desirs l'avenement du jour du Sei-

12. *expectantes & properantes in adventum diei Domini, per*

℣. 9. *expl.* aucun des élus, en faveur de qui Dieu attend que leur nombre se remplisse. *Voyez aussi la note* 1. *Tim.* 2. 4.

℣. 10. *expl.* Ce jour du Seigneur qui doit surprendre comme un larron durant la nuit, n'est pas précisément le tems auquel JESUS-CHRIST doit juger les morts qui seront ressuscités, mais il renferme les signes de l'avénement prochain, & toute cette grande révolution qui arrivera dans le monde, & qui durera apparemment quelques jours.

Ibid. *expl.* Ce n'est pas qu'ils doivent être anéantis, mais ils seront purifiés par ce grand embrasement, & rétablis dans une nouvelle forme, selon la prédiction d'Isaïe citée à la marge du texte vers. 13.

℣. 11. *expl.* C'est-à-dire, qu'elle doit être toute séparée de la corruption des creatures.

quem cœli ardentes solventur, & elementa ignis ardore tabescent?	gneur ″, où l'ardeur du feu dissoudra les cieux, & fera fondre tous les élemens?
13. *Novos verò cœlos, & novam terram secundùm promissa ipsius expectamus, in quibus justitia habitat.*	13. Car nous attendons, selon sa promesse, de nouveaux cieux, & une nouvelle terre, où la justice habitera ″. *Isai. 65. 17. & 66. 22. Apoc. 21. 1.*

§. 2. *Saint Paul loué par S. Pierre : ses Epîtres difficiles : croître en grace & en science.*

14. *Propter quod, carissimi, hæc expectantes, satagite immaculati & inviolati ei inveniri in pace;*	14. C'est pourquoi, mes bien-aimés, vivant dans l'attente de ces choses, travaillez en paix; afin que Dieu vous trouve purs & irréprehensibles ″;
15. *& Domini nostri longanimitatem salutem arbitremini: sicut & carissimus frater noster Paulus secundùm datam sibi sa-*	15. & croyez que la longue patience dont use notre Seigneur, est pour votre bien ″. Et c'est aussi ce que Paul notre très-cher frere vous a écrit ″ selon *Rom. 2. 4.*

℣. 12. *expl.* comme devant être la récompense de tous leurs travaux.

℣. 13. *expl.* C'est-à-dire, un nouveau monde purgé de toute souillure, & de nouveaux cieux, où habitera la justice toute pure & dégagée de toute apparence de vice, & où les bons ne seront point mêlés avec les méchans, comme dans cette vie.

℣. 14. *autr.* travaillez à vous mettre en état d'être trouvés purs & irreprehensibles devant Dieu & unis avec lui par une paix & une réconciliation parfaite.

℣. 15. *expl.* qu'elle ne tend qu'à l'assûrance de votre salut.

Ibid. *expl.* Saint Gregoire le Grand admire l'humilité de S. Pierre, de relever par ses louanges celui par qui il avoit été humilié : Paul, dit-il, a écrit dans ses lettres, que Pierre étoit reprehensible, & qu'il avoit usé de déguisement; & cependant voici que Pierre assûre dans les siennes, que ce que Paul a écrit est digne d'admiration.

la sagesse qui lui a été donnée ";

16. comme il fait aussi en toutes ses lettres, où il parle de ces mêmes choses, dans lesquelles il y a quelques endroits difficiles à entendre ", que des hommes ignorans & legers " détournent aussi-bien que les autres Ecritures, à de mauvais sens pour leur propre ruine ".

17. Vous donc, mes freres, qui connoissez toutes ces choses, prenez-gar-

pientiam scripsit vobis,

16. *sicut & in omnibus epistolis, loquens in eis de his, in quibus sunt quadam difficilia intellectu, qua indocti & instabiles depravant, sicut & ceteras scripturas, ad suam ipsorum perditionem.*

17. *Vos igitur, fratres, prascientes custodite, ne, insi-*

ỳ. 15. *expl.* Quelques-uns croient que S. Pierre a en vûe le vers. 4. du chap. 2. de l'Epître aux Romains, où il dit *Ne sçavez-vous pas que la bonté de Dieu vous invite à la pénitence?* mais d'autres croient plus probablement, que saint Pierre marque l'épître de saint Paul aux Hebreux, qui est la seule qu'il adresse specialement à cette nation : d'ailleurs il n'y en a point où cet Apôtre ait exhorté plus au long & avec plus de force à perseverer dans la foi, dans l'esperance des biens à venir & dans l'attente de l'accomplissement des promesses que Dieu nous a faites. *Hebr.* 10. 25. 36. *jusqu'à la fin de l'épître.*

ỳ. 16. *expl.* C'est donc sans raison que les heretiques prétendent que toutes les verités de la foi sont contenues clairement dans l'Ecriture, & qu'on n'a pas besoin pour s'en instruire, de la tradition & de l'autorité de l'Eglise.

Ibid. *expl.* indociles & peu fermes dans la foi.

Ibid. *expl.* La doctrine principale de l'Apôtre, que ces faux-docteurs tournoient en un mauvais sens; étoit celle de la justification gratuite par la foi, & de l'inutilité des œuvres de la loi pour le salut, d'où ils concluoient que la foi seule suffisoit. C'est aussi particulierement pour détruire cette erreur, dit S. Augustin que les épîtres Catholiques ont été écrites. On peut remarquer ici que les épîtres des Apôtres étoient reconnues par les Apôtres mêmes pour Ecriture canonique aussi bien que les oracles des Prophetes, puisque S. Pierre met les épîtres de S. Paul au même rang que les autres Ecritures.

pientium errore traducti, excidatis à propria firmitate.

de à vous, depeur que vous laissant emporter aux égaremens de ces hommes insensés, vous ne tombiez de l'état ferme & solide, où vous êtes établis.

18. *Crescite verò in gratia & in cognitione Domini nostri, & Salvatoris Jesu Christi. Ipsi gloria & nunc, & in diem æternitatis. Amen.*

18. Mais croissez de plus en plus dans la grace ‖, & dans la connoissance de notre Seigneur & notre Sauveur JESUS-CHRIST. A lui soit gloire & maintenant, & jusqu'au jour de l'éternité. Amen.

ỳ. 18. *expl.* par la pratique des bonnes œuvres.

Fin de la II. Epître de saint Pierre.





I. EPISTRE
DE L'APOSTRE
SAINT JEAN.

Quoique *cette Epître ne porte ni le nom de son auteur, ni salut, ni souscription, on n'a jamais douté qu'elle ne fût de l'Apôtre* Saint Jean *surnommé* l'Evangeliste. *Le stile & le caractere désignent assez qu'il en est l'auteur; Ce qu'il dit du Verbe, approche fort du premier Chapitre de son Evangile, & le titre* de petits Enfans, *qu'il donne fréquemment à ceux à qui il écrit, marque l'autorité que lui donnoit son grand âge; le soin qu'il a de les avertir souvent de s'aimer les uns les autres, convient à ce qui est rapporté de lui par saint Jerôme, qu'étant dans une extrême vieillesse, il ne disoit autre chose dans les assemblées des fideles, sinon,* mes petits Enfans, aimez-vous les uns les autres; *& en effet, c'est ce qu'il répete plus de dix-huit fois dans cette Lettre. Il paroît qu'il l'adresse aux Juifs & aux Gentils nouveaux convertis à la foi de* Jesus-Christ. *Saint Augustin suppose qu'elle a été écrite aux Parthes, c'est-à-dire, aux fideles répandus*

S. Denis d'Alexandrie au rapport de Eusebe, liv. 7. hist. cap. 20.

Chap. 1. v. 7. ch. 2. v. 9. & suiv. chap. 3. v. 10. & 11. &c. chap 4. v. 7. & suiv.

dans l'ancien empire des Perses. Voyez lib. 2. qu. Ev. qu. 39. n. 1. p. 266. t. 3. part. 2. *& son Commentaire sur l'Epître aux Galates*, ibid. n. 40. p. 966. *& Possidius*, in indicul. cap. 9. *On ne sçait point absolument le tems ni le lieu où il l'écrivit; mais la plus commune opinion est, que ç'a été à Ephese sur la fin de sa vie, étant revenu de son exil de l'Isle de Pathmos l'an* 101. *de l'Ere vulgaire, la soixante-sept ou soixante-huitiéme année après la mort de* Jesus-Christ, *ce que l'on appuye sur diverses conjectures, sur ce qu'il dit du bruit que l'on répandoit que le Jugement étoit proche*, chap. 2. v. 18. & v. 19. *sur ce qu'il y combat diverses heresies qui n'ont paru que vers ce tems-là, celle d'Ebion, de Cerinthe, & de Basilides qui nioient la divinité de* Jesus-Christ, *qu'il fût Fils de Dieu*, voyez chap. 2. v. 18. 19. 22. & suivans, & ch. 4. v. 2. & 3. *& qu'il se fût veritablement revêtu de notre chair*, voyez chap. 1. v. 1. chap 4. v. 14. & 15. chap. 5. v. 1. 5. 10. & suivans; *& c'est contre ces heretiques qu'il établit par-tout la néceſſité de la foi en la divinité de* Jesus-Christ, *en sa filiation divine, & en son Incarnation; cet Apôtre en tout cela a gardé peu d'ordre; ce n'est proprement qu'un épanchement de cœur par lequel il fait connoître le zele ardent qu'il avoit pour le salut de ses freres, & malgré ses interruptions fréquentes, on ne laisse pas d'appercevoir un enchaînement & une liaison sui-*

Voyez S. Epiphane, heref. 24. Eusebe, lib. 4. cap. 7. hist.

vie dans ses principes. Cette Epître a été mise dans les anciens catalogues au nombre des Ecritures généralement reçues de toutes les Eglises chrétiennes, voyez Eusebe lib. 3. hist. cap. 18. & 19. & lib. 7. cap. 20. *où il cite l'autorité de saint Denis d'Alexandrie, saint Cyrille de Jerusalem*, catechef. 4. *Voyez les Conciles de Laodicée*, can. 60. ann. 370. *de Carthage* 3. can. 47. ann. 397. & canon. 24. en 419. *Ceux de Rome sous Innocent I. & sous Gelase*, ann. 494. *& enfin le dernier Concile général de Trente* seff. 4. de canon. script. *& elle est citée par saint Irenée*, lib. 3. adverf. heref. cap. 18. *Voyez Eusebe*, lib. 5. hist. cap. 8. *saint Clement d'Alexandrie*, lib. 2. Strom. & lib. 3. Pædag. cap. 12. *Tertullien*, lib. de anima cap. 8. alias 18. adverf. Prax. cap. 15. & lib. de pudicitia cap. 18. *Origene* homil. 9. in cap. 16. & 17. Numer. *Voyez Euseb.* lib. 6. hist. cap. 19. *& saint Cyprien* lib. de orat. dom. p. 193, Edit. de Rigault, & Epist. 51. p. 71. ibid. &c.





I. EPISTRE DE L'APOSTRE SAINT JEAN*.

CHAPITRE PREMIER.

§. 1. *J. C. Vie éternelle apparue aux hommes. Societé entre Dieu & nous. Joie du Chrétien.*

1. *Quod fuit ab initio, quod au-*

1. NOUS *vous annonçons* la parole de vie ||,

* Saint Jean dans cette Epître soutient principalement la divinité du Verbe contre les erreurs d'Ebion & de Cerinthe, qui nioient que JESUS fût vraiment Fils de Dieu, & la verité de son Incarnation contre Basilides, qui nioit son humanité, & par conséquent sa passion. Il a soin aussi d'établir la nécessité des bonnes œuvres avec la foi, contre les disciples de Simon le Magicien. On ne sçait ni le tems, ni le lieu où elle a été écrite. Quant à ceux à qui cette épître a été adressée, quoique les exemplaires que nous avons à présent ne portent point de titre, néanmoins S. Augustin & d'autres anciens la citent sous le nom d'Epître aux Parthes. Ces peuples tenoient une grande étendue de pays, qui comprenoit la Perse & tout ce qui se trouve entre le Tigre & l'Inde : & il y avoit grand nombre de Juifs répandus sous la domination de ce grand peuple. Saint Jean leur écrivit, soit qu'il leur eût prêché la parole de Dieu, soit qu'il ait seulement occasion de leur écrire pour les affermir dans la foi, quoiqu'ils eussent été convertis par d'autres Apôtres. S. Gregoire Pape dit en parlant de cette Epître : Que si nous voulons que notre cœur soit embrasé du feu de la charité, il faut écouter & peser les paroles de l'Apôtre S. Jean ; puisque tout ce qu'il dit est tout éteincellant, pour parler ainsi, des flammes de l'amour divin.

ỳ. 1. *lettr.* ce qui a été dès le commencement, ce que nous avons oui . . . . du Verbe de vie, &c.

qui étoit dès le commencement, que nous avons ouïe, que nous avons vûe de nos yeux, que nous avons regardée avec attention, & que nous avons touchée de nos mains //.

divimus, quod vidimus oculis nostris, quod perspeximus, & manus nostra contrectaverunt de verbo vitæ;

2. Car la vie *même* // s'est rendue visible; nous l'avons vûe, nous en rendons témoignage, & nous vous l'annonçons cette vie éternelle qui étoit dans le Pere, & qui s'est venu montrer à nous.

2. *& vita manifestata est, & vidimus, & testamur, & annuntiamus vobis, vitam æternam, quæ erat apud Patrem, & apparuit nobis.*

3. Nous vous prêchons, *dis-je*, ce que nous avons vû, & ce que nous avons oui, afin que vous entriez vous-mêmes en société avec nous, & que notre société soit // avec le Pere & avec son Fils JESUS-CHRIST //.

3. *Quod vidimus & audivimus, annuntiamus vobis, ut & vos societatem habeatis nobiscum, & societas nostra sit cum Patre, & cum Filio ejus Jesu Christo.*

℣. 1. *expl.* L'Apôtre prouve que JESUS-CHRIST avoit une chair veritable & non apparente, & il emploie pour cela le témoignage des sens. Ainsi il se sert à l'égard des fideles pour leur persuader cette verité, des mêmes moyens dont le Sauveur s'étoit servi à l'égard d'eux-mêmes pour leur persuader la verité de sa resurrection. *Luc* 24. 39.

℣. 2. *expl.* Cette parole de vie, ce Verbe de vie, cette vie même, est JESUS-CHRIST. Car *comme le Pere a la vie en lui-même*, dit le Seigneur, Jean. 5. 26 *il a aussi donné au Fils d'avoir la vie en lui-même.* Et il dit ailleurs, Jean 10. 10. *Je suis venu, afin que les brebis ayent la vie, & qu'elles l'ayent plus abondamment.*

℣. 3. *grec.* & notre société est.

Ibid. *expl.* La même foi qui nous rend communs les dons que Dieu a faits aux Apôtres, nous associe aussi à JESUS-CHRIST & nous communique ses merites, sa grace & sa gloire, & comme membres du même corps nous unit avec

4. *Et hæc scribimus vobis, ut gaudeatis, & gaudium vestrum sit plenum.*

4. Et nous vous écrivons ceci, afin que vous en ayez de la joie"; mais une joie pleine & parfaite".

§. 2. *Marcher dans la lumiere pour avoir societé avec Dieu. Nul sans peché. Sang de* JESUS-CHRIST *purifie.*

5. *Et hæc est annuntiatio, quam audivimus ab eo, & annuntiamus vobis, quoniam Deus lux est, & tenebræ in eo non sunt ullæ.*

5. Or ce que nous avons appris de JESUS-CHRIST", & ce que nous vous enseignons est", que Dieu est la lumiere même, & qu'il n'y a point en lui de tenebres". *Joan.* 8. 12.

6. *Si dixerimus quoniam societatem habemus cum eo, & in tenebris ambulamus, mentimur, &*

6. De sorte que si nous disons que nous avons société avec lui, & que nous marchions dans les tenebres", nous mentons",

lui pour être animés de son Esprit. Elle nous associe aussi avec Dieu même par JESUS-CHRIST, pour être des temples vivans où sa majesté réside, & pour être en qualité de ses enfans, heritiers de sa gloire & coheritiers de JESUS-CHISRT.

℣. 4. *expl.* dans la vûe de cette heureuse societé.

Ibid. *expl.* Rien ne peut calmer les consciences, & mettre le cœur dans une joie pleine & parfaite, que la jouissance des dons de la grace. Croyons-les donc avec assûrance, & desirons-les avec constance.

℣. 5. *letr.* de lui.

Idid. *autr.* Or la doctrine que. *Ou bien*, Or ce que nous vous annonçons, après l'avoir appris.

Ibid. *expl.* Dieu n'est pas seulement en lui même une lumiere très-pure sans aucun mélange de tenebres, mais il est encore la source de toute lumiere, en dissipant en nous les tenebres de l'ignorance & du peché.

℣. 6. *expl.* C'est-à-dire, si nous sommes dans l'ignorance des verités évangeliques, ou que nous ne gardions pas la pureté de la foi, ou que nous menions une vie déreglée.

Ibid. *expl.* nos actions démentent nos paroles.

& nous ne pratiquons pas la verité.

veritatem non faci-mus.

7. Mais si nous marchons dans la lumiere ″,
Hebr. 9. 14. comme il est lui-même
dans la lumiere, nous
1. Pet. 1. 19. avons ensemble une socie-
Apoc. 1. 5. té mutuelle ; & le sang de
JESUS-CHRIST son
3. Reg. 8. 46. Fils nous purifie de tout
2. Par. 6. 36. peché ″.

7. Si autem in luce ambulamus, sicut & ipse est in luce, societatem habemus ad invicem, & sanguis Jesu Christi filii ejus emundat nos ab omni peccato.

Prov. 20. 9. 8. Si nous disons que nous sommes sans peché,
Eccles. 7. 21. nous nous séduisons nous-mêmes, & la verité n'est point en nous ″.

8. Si dixerimus quoniam peccatum non habemus, ipsi nos seducimus, & veritas in nobis non est.

9. Mais si nous confessons nos pechés ″, il est fidele & juste pour nous les remettre ″, & pour nous purifier de toute iniquité.

9. Si confiteamur peccata nostra, fidelis est & justus, ut remittat nobis peccata nostra, & emundet nos ab omni iniquitate.

10. Que si nous disons

10. Si dixerimus

ỷ. 7. *expl.* par une foi sincere, par des œuvres de justice & de charité.

Ibid. *expl.* soit du peché originel dans le Batême ; soit des actuels qui sont mortels, par la pénitence ; soit des pechés veniels & quotidiens par la priere, & par les bonnes œuvres que nous pratiquons chaque jour, dont tout le merite doit être attribué au sang de JESUS-CHRIST.

ỷ. 8. *expl.* Car nous portons dans nous-mêmes l'inclination au peché, & elle se produit toujours au-dehors par quelques effets. Ce qui s'entend des pechés legers & veniels, qui n'empêchent pas qu'on ne marche dans la voie lumineuse de la charité.

ỷ. 9. *expl.* La confession & la reconnoissance de ses pechés dans l'Ecriture comprend la douleur, la confusion, & le recours à la misericorde de Dieu avec une confiance filiale pour en obtenir le pardon.

Ibid. *expl.* Il est fidele aux promesses qu'il a faites d'accorder le pardon au pecheur pénitent.

quoniam non peccavimus, mendacem facimus eum, & verbum ejus non est in nobis.

que nous n'avons point de peché, nous le faisons menteur ‖, & sa parole n'est point en nous.

℣. 10. *expl.* Car il assûre dans l'Ecriture, que tout homme est coupable de quelque peché.

CHAPITRE II.

§. 1. JESUS-CHRIST *victime pour les pechés de tout le monde. Qui demeure en lui, doit marcher comme lui.*

1. *Filioli mei, hæc scribo vobis, ut non peccetis: sed & si quis peccaverit, advocatum habemus apud Patrem Jesum Christum justum;*

1. MEs petits enfans, je vous écris ceci, afin que vous ne pechiez point ‖ : que si néanmoins quelqu'un peche, nous avons pour avocat envers le Pere JESUS-CHRIST *qui est* juste ‖ :

2. *& ipse est propitiatio pro peccatis nostris; non pro nostris autem tantùm, sed*

2. car c'est lui qui est la victime de propitiation pour nos pechés ‖ ; & non seulement pour les nôtres,

℣. 1. *expl.* Le saint Apôtre nous avertit par là de nous tenir sur nos gardes, pour éviter autant que nous le pouvons toutes sortes de pechés, principalement les crimes & les pechés griefs que nous pouvons surmonter avec l'assistance divine, ne pouvant pas en cette vie éviter toutes les fautes legeres.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, saint & innocent, tel que doit être un médiateur pour réconcilier des coupables.

℣. 2. *expl.* non seulement parce qu'il s'est offert une fois en croix pour nous, mais aussi parce qu'il nous applique dans toute la suite des siecles pour la rémission des pechés, cette hostie qui étoit suffisante pour le salut de tous les hommes.

mais aussi pour ceux de tout le monde ″.

3. Or ce qui nous assure que nous le connoissons *veritablement* ″, est si nous gardons ses commandemens.

4. Celui qui dit, qu'il le connoît, & ne garde pas ses commandemens, est un menteur, & la verité n'est point en lui ″;

5. mais si quelqu'un garde *ce que* sa parole *nous ordonne*, l'amour de Dieu est vraiment parfait ″ en lui. C'est par là que nous connoissons que nous sommes en lui ″.

6. Celui qui dit, qu'il demeure en JESUS-CHRIST, doit marcher

etiam pro totius mundi.

3. *Et in hoc scimus quoniam cognovimus eum, si mandata ejus observemus.*

4. *Qui dicit se nosse eum, & mandata ejus non custodit, mendax est & in hoc veritas non est.*

5. *Qui autem servat verbum ejus, verè in hoc caritas Dei perfecta est: & in hoc scimus quoniam in ipso sumus.*

6. *Qui dicit se in ipso manere, debet, sicut ille ambulavit,*

℣. 2. *expl.* ainsi on ne doit desesperer du salut de qui que ce soit. Ce qui peut s'étendre de la maniere qu'on vient de dire à la note précedente; ou selon quelques-uns, de toute l'Eglise qui comprend les fideles répandus par tout le monde; ou enfin selon d'autres, des Gentils, pour lesquels JESUS-CHRIST s'est offert aussi-bien que pour les Juifs à qui saint Jean écrit.

℣. 3. *expl.* d'une connoissance affective, accompagnée de l'amour de Dieu & du prochain.

℣. 4. *expl.* Les œuvres sont la meilleure preuve de la foi.

℣. 5. *expl.* La perfection de l'amour ne se prend pas ici pour celle qui exclut toute cupidité, il ne sera parfait en ce sens que dans la gloire; mais pour un amour sincere, dominant, qui fait préferer Dieu à toutes choses: il est incompatible avec le peché mortel, & fait obéir à la loi de Dieu.

Ibid. *expl.* que nous sommes ses membres vivans de son Esprit.

& ipse ambulare. — lui-même *comme* JESUS-CHRIST a marché ″.

§. 2. *Qui hait son frere est dans les tenebres. Qui aime le monde n'aime point Dieu. La triple concupiscence regne dans le monde.*

7. *Carissimi, non mandatum novum scribo vobis, sed mandatum vetus, quod habuistis ab initio: mandatum vetus est verbum quod audistis.*

7. Mes très-chers freres, je ne vous écris point un commandement nouveau, mais le commandement ancien que vous avez reçu dès le commencement; & ce commandement ancien est la parole que vous avez entendue ″. *Joan.* 13. 34. & 15. 12.

8. *Iterùm mandatum novum scribo vobis, quod verum est & in ipso, & in vobis; quia tenebra transierunt, & verum lumen jam lucet.*

8. Et néanmoins je vous dis que le commandement dont je vous parle est nouveau ″; ce qui est vrai en JESUS-CHRIST & en vous ″, parce que les ténebres sont passées ″, & que la vraie lumiere commence déja à luire.

℣. 6. *expl.* doit l'imiter.

℣. 7. Le Grec ajoute: *dès le commencement*: ou parce que la loi ancienne renfermoit aussi le commandement de l'amour: ou parce que JESUS-CHRIST en a fait le premier précepre de son Evangile, & qu'il l'a recommandé plus que toute chose.

℣. 8. *expl.* Parce que JESUS-CHRIST l'a donné de nouveau, que c'est ce qui distingue la loi nouvelle de la loi ancienne, & qu'il renouvelle le cœur de l'homme.

Ibid. expl. *en Jesus-Christ*, qui non-seulement l'a donné, & l'a pratiqué en aimant ses ennemis jusqu'à mourir pour eux, mais l'a écrit dans le cœur; & *en vous*, qui l'avez reçu, & le pratiquez à son exemple d'une maniere toute nouvelle.

Ibid. *expl.* Ces ténebres sont l'ignorance & les pechés, qui se sont diminuées peu à peu par la lumiere de l'Evangile qui étoit déja du tems de saint Jean, répandu presque partout le monde connu.

9. Celui qui prétend être dans la lumiere, & qui néanmoins hait son frere, est encore dans les ténebres.

9. *Qui dicit se in luce esse, & fratrem suum odit, in tenebris est usque adhuc.*

Infr. 3, 14. 10. Celui qui aime son frere demeure dans la lumiere //, & rien ne lui est un sujet de chute & de scandale //.

10. *Qui diligit fratrem suum, in lumine manet, & scandalum in eo est.*

11. Mais celui qui hait son frere est dans les ténebres; il marche dans les ténebres, & il ne sçait où il va, parce que les ténebres l'ont aveuglé //.

11. *Qui autem odit fratrem suum, in tenebris est, & in tenebris ambulat, & nescit quò eat: quia tenebræ obcæcaverunt oculos ejus.*

12. Je vous écris, mes petits enfans //, parce que vos pechés vous sont remis au nom de JESUS-CHRIST //.

12. *Scribo vobis, filioli, quoniam remittuntur vobis peccata propter nomen ejus:*

13. Je vous écris, peres //, parce que vous avez connu celui qui est dès le commencement //. Je vous

13. *Scribo vobis, patres, quoniam cognovistis eum, qui ab initio est. Scribo vobis,*

℣. 10. *expl.* dans la lumiere de sa foi & de la grace.

Ibid. *expl.* Celui que Dieu éclaire & conduit par sa grace connoît le bien qu'il faut faire, & le mal qu'il faut éviter; la lumiere de l'Evangile guide ses pas, & la loi de Dieu gravée dans son cœur lui sert de flambeau qui lui découvre les pieges où il pourroit tomber.

℣. 11. *lettr.* lui ont aveuglé les yeux.

℣. 12. *expl.* Il appelle ainsi tous les fideles, parce qu'il les aimoit tous aussi tendrement qu'une mere aime ses petits enfans.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, dans le Baptême par la vertu & le mérite de la passion de JESUS-CHRIST.

℣. 13. *expl.* C'est ainsi qu'il appelle les vieillards.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, que s'ils aiment à connoître

adolescentes, quoniam vicistis malignum.

écris, jeunes gens, parce que vous avez vaincu le malin *esprit*.

14. *Scribo vobis, infantes, quoniam cognovistis Patrem. Scribo vobis, juvenes, quoniam fortes estis, & verbum Dei manet in vobis, & vicistis malignum.*

14. Je vous écris, petits enfans, parce que vous avez connu le Pere. Je vous écris, jeunes gens, parce que vous êtes forts, que la parole de Dieu demeure en vous, & que vous avez vaincu le malin *esprit* ‖.

15. *Nolite diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt. Si quis diligit mundum, non est caritas Patris in eo:*

15. N'aimez ni le monde ‖, ni rien de ce qui est dans le monde. Si quelqu'un aime le monde, l'amour du Pere n'est point en lui ‖:

16. *quoniam omne, quod est in mundo, concupiscentia carnis est, & concupiscentia oculorum, & superbia*

16. car tout ce qui est dans le monde est ou concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie ‖, ce

l'antiquité la plus éloignée, il les assure qu'ils ont le bonheur de connoître celui qui étoit dès le commencement & avant tous les siecles, le Fils de Dieu éternel comme son Pere.

ỷ. 14. *expl.* C'est-à-dire, que c'est par la foi qu'ils ont eue à la parole de Dieu qui peut tout, & qui habite en eux, qu'ils ont remporté la victoire sur le démon.

ỷ. 15. *expl.* Il entend ici par *le monde*, les vanités, les déreglemens, les maximes des gens du monde.

Ibid. *expl.* Si l'amour du monde s'empare de notre cœur, il en tient la porte fermée à l'amour de Dieu, & par consequent à l'amour du prochain, pour l'aimer comme enfant du même Pere.

ỷ. 16. *expl.* Tout ce qui est dans le monde se réduit à l'amour des plaisirs des sens, aux desirs avares d'amasser du bien, & à l'orgueil & l'amour de sa propre excellence & de la louange. S. Augustin & d'autres qui l'ont suivi croient que l'Apôtre appelle *la concupiscence des yeux*, tout ce qui

qui ne vient point du Pere, mais du monde ".

vitæ; quæ non est ex Patre, sed ex mundo est.

17. Or le monde passe, & la concupiscence du monde *passe avec lui* ", mais celui qui fait la volonté de Dieu, demeure éternellement ".

17. *Et mundus transit, & concupiscentia ejus: qui autem facit voluntatem Dei, manet in æternum.*

§. 3. *Plusieurs antechrists avant l'antechrist. L'onction divine enseigne tout. Qui l'a reçu y doit demeurer.*

18. Mes petits enfans, c'est ici la derniere heure "; & comme vous avez oui dire que l'antechrist doit venir, il y a dès maintenant plusieurs ante-

18. *Filioli, novissima hora est: & sicut audistis quia antichristus venit, & nunc antichristi multi facti sunt, unde scimus*

est du ressort de la curiosité: comme les spectacles publics, la magie, les sciences vaines & curieuses, & tout desir de connoître ce qu'il y a d'interieur & de caché dans la vie du prochain, ou d'approfondir ses secrets qui ne nous regardent pas: enfin toute envie de voir, de sçavoir, d'éprouver, qui ne se rapporte point à Dieu, & n'entre point dans l'étendue de nos devoirs. Néanmoins la plupart des Interpretes expliquent cette *concupiscence des yeux*, du vice capital de l'avarice & du desir d'amasser des biens, parce que l'avarice est une passion qui porte à la recherche continuelle des choses qui tombent sous les sens, & principalement sous les yeux.

ꝟ. 16. *expl.* de la corruption qui est répandue dans tout le monde par le peché.

ꝟ. 17. *expl.* C'est-à-dire, tout ce qui paroît charmant & agréable aux yeux des hommes, qui flate davantage leurs desirs est sujet au changement & à une revolution perpetuelle, c'est donc une folie que de s'y attacher.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, que celui qui s'attache à Dieu en pratiquant ses commandemens, vivra éternellement d'une vie bienheureuse, parce que ses bonnes œuvres ne passent pas, tellement que le fruit & la récompense ne subsiste & ne doive subsister dans toute l'éternité.

ꝟ. 18. *expl.* le dernier tems, le dernier âge du monde. *Voyez Jac.* 5. 8. 2. *Pier.* 3. 8.

quia novissima hora est.	christs ‖ : ce qui nous fait connoître que nous sommes dans la derniere heure ‖.
19. *Ex nobis prodierunt, sed non erant ex nobis ; nam, si fuissent ex nobis, permansissent utique nobiscum : sed, ut manifesti sint quoniam non sunt omnes ex nobis.*	19. Ils sont sortis d'avec nous, mais ils n'étoient pas d'avec nous : car s'ils avoient été d'avec nous ‖, ils seroient demeurés avec nous. Mais *ils en sont sortis*, afin qu'ils fussent reconnus, parce que tous ne sont pas d'avec nous ‖.
20. *Sed vos unctionem habetis à Sancto, & nostis omnia.*	20. Quant à vous ‖, vous avez reçu l'onction du Saint ‖, & vous connoissez toutes choses ‖.

℣. 18. *expl.* C'est ainsi qu'il appelle les herésiarques, principalement ceux de son tems, dont les uns nioient la divinité de JESUS CHRIST, & les autres son humanité.

Ibid. *expl.* Les Apôtres comptoient pour rien tout le tems qui devoit s'écouler jusqu'à la venue de l'antechrist.

℣. 19. *expl.* dans le decret éternel de la prédestination. Quelques-uns traduisent ainsi ce qui suit : *Afin qu'on reconnût clairement que ceux qui sont dans l'Eglise, ne sont pas tous d'avec nous.*

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, que tous ceux qui sont dans la communion visible de l'Eglise ne sont pas toutefois du nombre des élus : ce qui doit bien faire trembler les fideles & les porter à s'humilier beaucoup ; depeur qu'ils ne tombent, sinon dans l'apostasie, au moins dans l'erreur & dans le déreglement.

℣. 20. *expl.* C'est aux vrais fideles qu'il s'adresse.

Ibid. *expl.* Car c'est par un écoulement de la plénitude de JESUS-CHRIST *le Saint* des Saints, que nous sommes sanctifiés, & que nous sommes consacrés à Dieu son Pere, par une participation de cette onction spirituelle dont JESUS-CHRIST lui-même a été oint.

Ibid. *expl.* Il y avoit dans toutes les Eglises des Docteurs capables d'instruire les fideles de toutes choses : & les simples fideles mêmes ayant la foi, qui est une connoissance abregée de tout ce qui est revelé, sçavoient tout ce qui étoit nécessaire au salut. Cet endroit ne marque donc

21. Je ne vous ai pas écrit comme à des personnes qui ne connussent pas la verité, mais comme à ceux qui la connoissent : & qui sçavent que nul mensonge ne vient de la verité ‖.

21. *Non scripsi vobis quasi ignorantibus veritatem, sed quasi scientibus eam; & quoniam omne mendacium ex veritate non est.*

22. Qui est menteur ‖, si ce n'est celui qui nie que Jesus soit le Christ? Celui-là est un antechrist qui nie le Pere & le Fils ‖.

22. *Quis est mendax, nisi is, qui negat quoniam Jesus est Christus? Hic est antichristus, qui negat Patrem, & Filium.*

23. Quiconque nie le Fils, ne reconnoît point le Pere; & quiconque confesse le Fils, reconnoît aussi le Pere ‖.

23. *Omnis qui negat Filium, nec Patrem habet: qui confitetur Filium, & Patrem habet.*

pas que chaque fidele ait un esprit particulier, qu'il lui soit permis de suivre comme une regle de verité, & n'exclut pas la necessité du ministere des Pasteurs pour l'instruction des peuples.

℣. 21. *autr.* Tous les mensonges *de ces imposteurs*, ne viennent point de la verité. L'Apôtre felicite les fideles à qui il écrit, de ce que non seulement ils connoissoient la verité des mysteres de la religion; mais encore de ce qu'ils sçavoient que tous les dogmes des heretiques sont de purs mensonges, infiniment éloignés de la doctrine de l'Evangile.

℣. 22. *expl.* C'est-à-dire, qui est celui qui ose débiter de tels mensonges touchant la foi de Jesus-Christ? Quelques-uns croient qu'il veut marquer l'antechrist, comme le plus opposé à la verité éternelle qui est Jesus-Christ, & l'ennemi capital de la verité de son Incarnation & de son Evangile.

Ibid. *expl.* Celui qui nie que Jesus-Christ soit le Fils de Dieu, nie aussi que Dieu soit son Pere, c'est ce que faisoient les Juifs & Cerinthe.

℣. 23. *expl.* C'est ce que dit aussi Jesus-Christ aux Juifs qui refusoient de le reconnoître pour Fils de Dieu & pour le Messie promis dans la loi; *Vous ne connoissez*

24. *Vos*

24. *Vos quod audistis ab initio, in vobis permaneat. Si in vobis permanserit quod audistis ab initio, & vos in Filio & Patre manebitis.*

24. Faites donc ensorte que ce que vous avez appris ″ dès le commencement demeure toujours en vous. Que si ce que vous avez appris dès le commencement demeure toujours en vous, vous demeurerez aussi dans le Fils & dans le Pere ″.

25. *Et hæc est repromissio, quam ipse pollicitus est nobis, vitam æternam.*

25. Et c'est ce que lui-même nous a promis en nous promettant la vie éternelle.

26. *Hæc scripsi vobis de his qui seducunt vos.*

26. Voilà ce que j'ai cru vous devoir écrire touchant ceux qui vous séduisent.

27. *Et vos, unctionem quam accepistis ab eo, maneat in vobis, & non necesse habetis ut aliquis doceat vos: sed sicut unctio ejus docet vos de omnibus, & verum est, & non*

27. Mais pour vous autres, l'onction ″ que vous avez reçue du Fils de Dieu demeure en vous, & vous n'avez pas besoin que personne vous enseigne ″; mais comme cette même onction vous enseigne toutes choses, & qu'elle est

ni moi ni mon Pere; si vous me connoissiez, vous connoîtriez aussi mon Pere. Jean 8. 19.

℣. 24. *expl.* touchant JESUS-CHRIST qui est le Fils de Dieu, & touchant toute la doctrine du christianisme.

Ibid. *expl.* dans la société & dans l'amitié du Fils & du Pere. Or cette société & cet amour trouvera sa perfection dans la vie éternelle qui est promise à ceux qui croiront.

℣. 27. *autr.* que l'onction. *expl.* Il parle de l'onction de la grace du Saint-Esprit, qui étoit répandue par JESUS-CHRIST dans leur cœur par la foi & la charité.

Ibid. *expl.* Il parle à toute l'Eglise qui a des Pasteurs qui ont soin d'instruire les fideles, & même à ceux que le Saint-Esprit enseigne & éclaire interieurement.

la verité exemte de tout mensonge, vous n'avez qu'à demeurer dans ce qu'elle vous enseigne ″.

est mendacium; &, sicut docuit vos, manete in eo.

28. Maintenant donc, mes petits enfans, demeurez dans cette onction ″, afin que lorsque *le Fils de Dieu* paroîtra *dans son avenement*, nous ayons de la confiance devant lui, & que nous ne soyons pas confondus par sa présence ″.

28. *Et nunc, filioli, manete in eo: ut cùm apparuerit, habeamus fiduciam, & non confundamur ab eo, in adventu ejus.*

29. Si vous sçavez que Dieu est juste, sçachez que tout homme qui vit selon la justice ″, est né de lui ″.

29. *Si scitis quoniam justus est, scitote quoniam & omnis, qui facit justitiam, ex ipso natus est.*

℣. 27. *lettr.* demeurez en lui, *i. e.* en JESUS-CHRIST.
℣. 28. *lettr.* en lui.
Ibid. *expl.* ce qui arriveroit si nous le renoncions.
℣. 29. *lettr.* qui fait la justice.
Ibid. *expl.* Ce n'est pas de nous-mêmes que nous sommes justes, c'est parce que nous sommes nés de Dieu qui est la source & le principe de toute justice, & parce que nous avons obtenu par JESUS-CHRIST une nouvelle naissance qui nous fait vivre de son Esprit.



CHAPITRE III.

§. 1. *Chrétien inconnu au monde. Qui commet le peché, est enfant du diable. Qui est né de Dieu, ne peche point.*

1. *Videte qualem caritatem dedit nobis Pater, ut filii Dei nominemur, & simus. Propter hoc mundus non novit nos quia non novit eum.*

1. Considerez" quel amour le Pere nous a témoigné", de vouloir que nous soyons appellés, & que nous soyons en effet enfans de Dieu. C'est pour cela que le monde ne nous connoît pas", parce qu'il ne connoît pas *Dieu*.

2. *Carissimi, nunc filii Dei sumus, & nondum apparuit quid erimus. Scimus quoniam cùm apparuerit similes ei erimus, quoniam videbimus eum sicuti est.*

2. Mes bien-aimés, nous sommes déja enfans de Dieu, mais ce que nous serons un jour ne paroît pas encore. Nous sçavons que lorsque Jesus-Christ se montrera *dans sa gloire*", nous serons semblables à lui", parce que nous le verrons tel qu'il est.

℣. 1. *expl.* Faites une profonde attention.

Ibid. *lettr.* nous a donné. *autr.* quelle marque de son amour le Pere nous a donné. *expl.* Saint Jean vient de dire dans le verset précedent, que celui qui fait les œuvres de justice est né de Dieu, & son fils par adoption. Il releve ici cette dignité inestimable d'enfans de Dieu, que nous portons.

Ibid. *expl.* Le monde ne nous estime pas & ne nous aime pas, au-contraire il nous méprise & nous hait.

℣. 2. *autr.* que lorsque ce que nous devons être paroîtra, nous serons semblables à lui.

Ibid. *expl.* dans la gloire du corps, & dans la felicité

3. Et quiconque a cette esperance en lui, se sanctifie ″, comme il est saint lui-même ″.

3. Et omnis qui habet hanc spem in eo sanctificat se, sicut & ille sanctus est.

4. Tout homme qui commet un peché, commet aussi un violement de la loi; car le peché est le violement de la loi ″.

4. Omnis qui facit peccatum, & iniquitatem facit; & peccatum est iniquitas.

Isai. 53. 9. 1 Pet. 2. 22. 5. Vous sçavez qu'il s'est rendu visible pour se charger de nos pechés, lui qui n'a aucun peché ″.

5. Et scitis quia ille apparuit ut peccata nostra tolleret, & peccatum in eo non est.

6. Quiconque demeure en lui, ne peche point ″: & quiconque peche, ne l'a point vû, & ne l'a point connu ″.

6. Omnis qui in eo manet, non peccat: & omnis qui peccat, non vidit eum, nec cognovit eum.

7. Mes petits enfans, que personne ne vous sé-

7. Filioli, nemo vos seducat. Qui facit

de l'ame, lorsque l'adoption sera parfaite; car tous les membres participeront à la gloire de leur chef.

℣. 3. *expl.* se garde de tous pechés.

Ibid. *expl.* quoique d'une sainteté infiniment au-dessous de celle de Jesus-Christ.

℣. 4. *expl.* Quoiqu'il y ait plusieurs pechés qui ne sont ni défendus ni punis par les loix civiles, ils n'échappent pas néanmoins à la loi & à la justice divine, parce que tout peché est une transgression de quelque loi de Dieu, plus ou moins grande selon la qualité du peché. On croit que saint Jean a eu en vûe les Simoniens & les Gnostiques, qui s'imaginoient être saints en commettant leurs impuretés.

℣. 5. *expl.* C'est donc une ingratitude horrible envers Jesus-Christ, que de s'abandonner de nouveau au peché.

℣. 6. *expl.* ne commet point d'offenses mortelles. *Voyez ch.* 1. 8. car il est impossible de demeurer attaché à Jesus-Christ, & de pecher de la sorte : car ce seroit renoncer à l'union que nous avons avec lui par la charité.

Ibid. *expl.* Il agit comme s'il ne l'avoit jamais ni vû ni connu.

justitiam justus est, sicut & ille justus est.

duise ″. Celui qui fait les œuvres de justice, c'est celui-là qui est juste, comme ″ JESUS-CHRIST est juste.

8. *Qui facit peccatum, ex diabolo est, quoniam ab initio diabolus peccat. In hoc apparuit Filius Dei, ut dissolvat opera diaboli.*

8. Celui qui commet le peché, est *enfant* du diable ″, parce que le diable peche dès le commencement ″. Et c'est pour détruire les œuvres du diable, que le Fils de Dieu est venu au monde. *Joan.* 8. 44.

9. *Omnis qui natus est ex Deo, peccatum non facit, quoniam semen ipsius in eo manet, & non potest peccare, quoniam ex Deo natus est.*

9. Quiconque est né de Dieu ne commet point de peché, parce que la semence de Dieu ″ demeure en lui : & il ne peut pecher ″, parce qu'il est né de Dieu.

10. *In hoc manifesti sunt filii Dei, &*

10. C'est en cela que l'on connoît ceux qui sont

℣. 7. *expl.* en vous faisant accroire que la foi seule, sans les bonnes œuvres, suffit pour le salut.

Ibid. *expl.* Ce mot *comme* marque une ressemblance, & non une égalité de justice.

℣. 8. *expl.* car il l'imite. *Joan.* 8. 44.

Ibid. *expl.* parce que le diable a peché le premier, & qu'il demeure éternellement dans son peché.

℣. 9. *expl.* C'est la charité, ou la grace habituelle qu'il appelle *la semence de Dieu :* tant que la charité regne dans le cœur, l'homme ne commet point de peché qui le rende ennemi de Dieu.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qu'il ne doit pas le faire, & ne le veut pas tandis qu'il conserve dans son cœur ce germe précieux, qui est la charité, ou la grace habituelle. C'est par la charité que nous sommes nés enfans de Dieu ; c'est elle qui nous conçoit, nous forme & nous enfante comme enfans de Dieu ; c'est elle qui est la vie de notre ame, avec laquelle il est impossible que le peché, qui tue l'ame, puisse subsister.

enfans de Dieu, & ceux qui sont enfans du diable. Tout homme qui n'est point juste ″, n'est point de Dieu, non plus que celui qui n'aime point son frere ″.

filii diaboli. Omnis qui non est justus, non est ex Deo, & qui non diligit fratrem suum.

§. 2. *Qui n'aime point, demeure en la mort. Aimer non de parole, mais en vérité. Dieu demeure en nous par son saint Esprit.*

11. Car ce qui vous a été annoncé, & que vous avez oui dès le commen-
Joan. 13. 34. & 15. 12. cement est, que vous vous aimiez les uns les autres ″;

11. *Quoniam hæc est annuntiatio, quam audistis ab initio, ut diligatis alterutrum;*

Gen. 4. 8. 12. loin de faire comme Caïn, qui étoit *enfant* du malin *esprit*, & qui tua son frere. Et pourquoi le tua-t-il? Parce que ses actions étoient méchantes, & que celles de son frere étoient justes.

12. *non sicut* Cain, *qui ex maligno erat, & occidit fratrem suum. Et propter quid occidit eum? Quoniam opera ejus maligna erant, fratris autem ejus, justa.*

† Dim. dans l'octave du S. Sacr. 2. après la Pent.

13. † Ne vous étonnez pas, mes freres, si le monde ″ ne vous hait.

13. *Nolite mirari, fratres, si odit vos mundus.*

14. Nous reconnoissons

14. *Nos scimus quo-*

ỷ. 10. *grec.* qui ne fait point des œuvres de justice.
Ibid. *expl.* car Dieu veut qu'on l'aime comme soi-même.

ỷ. 11. *expl.* La principale chose que les Apôtres ont recommandée aux fideles lorsqu'ils leur ont prêché l'Evangile, c'est ce commandement que leur Maître leur avoit si fort recommandé à eux-mêmes, comme le seul qu'il crût le plus important & le plus nécessaire de tous.

ỷ. 13. *expl.* C'est-à-dire, si les amateurs du monde, les hommes charnels haïssent ceux qui ne cherchent que les choses spirituelles: car le monde ne peut aimer que ce qui est à lui, ou ceux qui entrent dans ses inclinations.

niam translati sumus de morte ad vitam, quoniam diligimus fratres. Qui non diligit, manet in morte.

à l'amour que nous avons pour nos freres, que nous sommes passés de la mort à la vie. Celui qui n'aime point, demeure dans la mort. *Levit.* 19. 17. *Supr.* 2. 10.

15. *Omnis qui odit fratrem suum, homicida est; & scitis quoniam omnis homicida non habet vitam aternam in semetipso manentem.*

15. Tout homme qui hait son frere est un homicide ″; & vous sçavez que nul homicide n'a la vie éternelle résidente en lui″.

16. *In hoc cognovimus caritatem Dei, quoniam ille animam suam pro nobis posuit. Et nos debemus pro fratribus animas ponere.*

16. Nous avons reconnu l'amour de Dieu envers nous, en ce qu'il a donné sa vie pour nous. Et nous devons donner aussi notre vie pour nos freres ″. *Joan.* 15. 13. *Joan.* 15. 13.

17. *Qui habuerit substantiam hujus mundi, & viderit fratrem suum necessitatem habere, &*

17. Que si quelqu'un a des biens de ce monde, & que voyant son frere en necessité il lui ferme son cœur & ses entrailles, *Luc* 3. 11. *Jac.* 2. 15.

℣. 15. *expl.* sinon par action, au-moins ordinairement par affection : car celui qui hait mortellement son frere, desire en quelque façon qu'il ne soit plus.

Ibid. *autr.* que la vie éternelle ne demeure point dans un homicide; *c'est-à-dire*, qu'il donne le coup de la mort à son ame, en s'arrachant à lui même la vie de la grace, & le droit qu'il avoit à la vie éternelle.

℣. 16. *expl.* Les Pasteurs y sont obligés par leur état, & par justice dans toutes les rencontres où il y va du salut ou de la conservation de leurs ouailles. Les autres fideles sont aussi obligés par le précepte de la charité d'être disposés à donner leur vie si l'occasion s'en présente, lorsque le salut de leurs freres ou la gloire de Dieu les y engage : car tout homme doit préferer la vie de l'ame de son prochain, à la conservation de la vie de son corps. *S. Tho.* 2. 2. *q.* 26. *a.* 5.

comment l'amour de Dieu demeureroit-il en lui " ?

clauserit viscera sua ab eo, quomodo caritas Dei manet in eo ?

18. Mes petits enfans, n'aimons pas de parole, ni de la langue, mais par œuvre & en verité " ¶.

18. *Filioli mei, non diligamus verbo, neque linguâ, sed opere & veritate.*

19. Car c'est par là que nous connoissons que nous sommes *enfans* de la verité ", & que nous en persuaderons " notre cœur en la présence de Dieu.

19. *In hoc cognoscimus quoniam ex veritate sumus, & in conspectu ejus suadebimus corda nostra.*

20. Que si notre cœur nous condamne ", *que ne fera point* Dieu *qui* est plus grand que notre cœur, & qui connoît toutes choses " ?

20. *Quoniam si reprehenderit nos cor nostrum, major est Deus corde nostro, & novit omnia.*

21. Mes bien-aimés, si notre cœur ne nous condamne point ", nous avons

21. *Carissimi, si cor nostrum non reprehenderit nos, fi-*

℣. 17. *autr.* auroit-il encore de l'amour pour Dieu.

℣. 18. *expl.* L'Apôtre ne veut pas que lorsqu'on est en pouvoir d'assister en effet son prochain, on ne lui donne que des souhaits & des paroles inutiles.

℣. 19. *expl.* dans la grace de Dieu.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, & que nous en aurons une confiance pleine de consolation & de paix, lorsque nous y penserons en la présence de Dieu, & que nous en jugerons à la lumiere de la foi.

℣. 20. *expl.* C'est-à-dire, si notre cœur nous reproche intérieurement que nous n'aimons pas le prochain effectivement & en verité ; quoique nous lui rendions quelques devoirs extérieurs de charité.

Ibid. *expl.* qui pénetre les plus secrets replis de notre conscience.

℣. 21. *expl.* si notre cœur nous rend ce témoignage, que c'est de bonne-foi que nous avons de la charité pour nos freres, & non pas seulement en apparence.

duciam habemus ad Deum :	de la confiance devant Dieu ″.
22. *& quidquid petierimus, accipiemus ab eo, quoniam mandata ejus custodimus : & ea, quæ sunt placita coram eo facimus.*	22. Et quoi que ce soit que nous lui demandions″, nous le recevrons de lui, parce que nous gardons ses commandemens ″, & que nous faisons ce qui lui est agréable. *Matth. 21. 22.*
23. *Et hoc est mandatum ejus, ut credamus in nomine Filii ejus Jesu Christi, & diligamus alterutrum, sicut dedit mandatum nobis.*	23. Et le commandement qu'il nous a fait est de croire au nom de son Fils JESUS-CHRIST ″, & de nous aimer les uns les autres, comme il nous l'a commandé. *Joan. 6. 29. & 17.* *Joan. 13. 34. & 15. 21.*
24. *Et, qui servat mandata ejus, in illo manet, & ipse in eo, & in hoc scimus quoniam manet in nobis de Spiritu, quem dedit nobis.*	24. Or celui qui garde les commandemens de Dieu, demeure en Dieu ″, & Dieu en lui ; & c'est par l'Esprit qu'il nous a donné, que nous connoissons qu'il demeure en nous ″,

℣. 21. *expl.* que Dieu ne nous condamnera pas à son jugement, & que nous paroîtrons sans crainte devant lui, *ou*, d'obtenir de lui tout ce que nous lui demandons par une humble priere.

℣. 22. *expl.* s'il est dans l'ordre de la volonté de Dieu & de notre salut.

Ibid. *expl.* Ils sont tous compris dans celui de la charité. *Rom.* 13. 9.

℣. 23. *expl.* La foi en JESUS-CHRIST enferme tout le symbole & tous les mysteres de la Religion ; & l'amour du prochain comprend les préceptes de la seconde table. Voilà à quoi S. Jean réduit tous les commandemens de Dieu.

℣. 24. *expl.* par la grace sanctifiante.

Ibid. *expl.* dans les premiers tems de l'Eglise le Saint-Esprit étoit accompagné de signes dans ceux qui le recevoient en embrassant la foi. Comme nous n'avons plus maintenant cette marque extraordinaire pour connoître si nous avons reçu le Saint-Esprit, il faut pour le connoître

CHAPITRE IV.

§. 1. *Qui est à Dieu est plus grand que le monde. Le monde écoute ceux qui sont à lui. Qui est à Dieu écoute Dieu.*

1. MEs bien-aimés, ne croyez pas à tout esprit ″, mais éprouvez si les esprits sont de Dieu : car plusieurs faux prophetes se sont élevés dans le monde.

1. *Carissimi, nolite omni spiritui credere, sed probate spiritus si ex Deo sint : quoniam multi pseudoprophetæ exierunt in mundum.*

2. Voici à quoi vous reconnoîtrez qu'un esprit est de Dieu ″ : Tout esprit qui confesse que JESUS-CHRIST est venu dans une chair *veritable*, est de Dieu ″ ;

2. *In hoc cognoscitur spiritus Dei : Omnis spiritus, qui confitetur Jesum Christum in carne venisse, ex Deo est :*

3. & tout esprit qui divise JESUS-CHRIST ″, n'est point de Dieu : & c'est-là

3. *Et omnis spiritus, qui solvit Jesum, ex Deo non est ; & hic*

examiner notre cœur & voir si nous y trouverons une charité sincere pour nos freres : car si nous l'y trouvons, il est certain que le Saint-Esprit demeure en nous.

ỳ. 1. *expl.* à tout ce qu'on vous prêche comme doctrine du Saint-Esprit.

ỳ. 2. *expl.* C'est-à-dire, qu'une doctrine vient de l'Esprit de Dieu.

Ibid. *expl.* Cette regle fortifioit les fideles contre les hérésies qui se répandoient alors par Valentin, par Basilides & d'autres hérésiarques qui ne vouloient pas que JESUS-CHRIST fût veritablement homme, mais que le corps qu'il avoit pris n'étoit qu'apparent & fantastique.

ỳ. 3. *expl.* qui détruit & anéantit JESUS-CHRIST en séparant en lui les deux natures, & en niant que la nature divine soit unie à la nature humaine dans une seule personne. *grec.* qui ne confesse pas que JESUS-CHRIST soit venu, &c.

est antichristus, de quo audistis quoniam venit; & nunc jam in mundo est.

l'antechrist ″ dont vous avez oui dire qu'il doit venir, & il est déja dans le monde ″.

4. *Vos ex Deo estis, filioli, & vicistis eum; quoniam major est qui in vobis est, quàm qui in mundo.*

4. Mes petits enfans, vous l'avez vaincu ″, vous qui êtes de Dieu; parce que celui qui est en vous, est plus grand que celui qui est dans le monde ″.

5. *Ipsi de mundo sunt; ideò de mundo loquuntur, & mundus eos audit.*

5. Ils sont du monde, c'est pourquoi ils parlent selon l'esprit du monde ″, & le monde les écoute. *Joan. 8. 47.*

6. *Nos ex Deo sumus: qui novit Deum, audit nos: qui non est ex Deo, non audit nos. In hoc cognoscimus Spiritum veritatis, & spiritum erroris.*

6. Mais pour nous, nous sommes de Dieu: celui qui connoît Dieu nous écoute: celui qui n'est point de Dieu, ne nous écoute point. C'est par là, que nous connoissons l'Esprit de verité, & l'esprit d'erreur ″.

℣. 3. *grec.* l'esprit de l'antechrist.

Ibid. *expl.* non en sa personne, mais en celle de ses précurseurs, c'est-à-dire, des faux docteurs qui lui préparent la voie. *V. ch. 2. v. 18.*

℣. 4. *expl.* l'antechrist. *grec.* les a vaincus, *i. e.* les faux prophetes, les antechrists.

Ibid. *expl.* Saint Jean fait entendre par là, que ceux qui ont vaincu tout ce qui est opposé à JESUS-CHRIST, ne l'ont pas vaincu par leurs propres forces, mais par l'Esprit de Dieu qui combat en nous, & est plus fort que le monde, le diable & le peché.

℣. 5. *expl.* Ils s'attachent à des raisonnemens humains, non à la parole de la foi.

℣. 6. *expl.* Le saint Apôtre donne ici aux fideles une seconde regle pour reconnoître & éviter ceux qui ne portent point les marques de la doctrine qui vient de l'Esprit de Dieu, qui est que ceux qui n'écoutent point les Apôtres, & ceux qui leur ont succedé dans le gouvernement de l'Eglise,

§. 2. *Qui aime Dieu, est connu de lui. Qui n'aime point Dieu, ne le connoît point. Aimons Dieu comme il nous a aimés.*

7. Mes bien-aimés, aimons-nous les uns les autres; car l'amour & la charité est de Dieu ‖, & tout homme qui aime est né de Dieu, & il connoît Dieu ‖.

7. *Cariſſimi, diligamus nos invicem: quia caritas ex Deo eſt. Et omnis qui diligit ex Deo natus eſt, & cognoſcit Deum.*

† 1. Dim. après la Pentec. 8. Celui qui n'aime point, ne connoît point Dieu: car † Dieu est amour ‖.

8. *Qui non diligit, non novit Deum; quoniam Deus caritas eſt.*

9. C'est en cela que Dieu a fait paroître son amour envers nous, en ce qu'il a envoyé son Fils unique dans le monde, afin que nous vivions par lui ‖. (Joan. 3. 16.)

9. *In hoc apparuit caritas Dei in nobis, quoniam Filium ſuum unigenitum miſit Deus in mundum, ut vivamus per eum.*

10. Et cet amour con-

10. *In hoc eſt cari-*

ne sont point de Dieu & ne le connoissent point; c'est-à-dire, ne l'aiment point & n'ont point de société avec lui. Cette regle est generale & regarde tous les tems de l'Eglise.

℣. 7. *expl.* Il en est la source & le principe.

Ibid. *expl.* Celui qui a la charité *est né de Dieu*, parce que la charité est la semence dont Dieu nous régenere, & nous donne une vie nouvelle, *& il connoît* par experience, ce que c'est que *Dieu*, combien il est bon, puissant, aimable, &c. Il parle donc, non d'une connoissance sterile & speculative des perfections de Dieu & des mysteres de la Religion, pour en parler avec applaudissement; mais d'une connoissance affectueuse, qui porte à remplir tous les devoirs de la charité chrétienne à l'égard de Dieu & du prochain.

℣. 8. *expl.* Dieu est la charité souveraine & incréée dont la charité qu'il répand dans nos cœurs est un écoulement & une participation.

℣. 9. *expl.* ici-bas, de la vie de la grace; au ciel, de la vie de la gloire.

tas : non quasi nos dilexerimus Deum, sed quoniam ipse prior dilexit nos, & misit Filium suum propitiationem pro peccatis nostris.

sistе en ce que ce n'est pas nous qui avons aimé Dieu, mais que c'est lui qui nous a aimés le premier ″, & qui a envoyé son Fils comme la victime de propitiation pour nos pechés ″.

11. *Carissimi, si sic Deus dilexit nos; & nos debemus alterutrum diligere.*

11. Mes bien-aimés, si Dieu nous a aimés de cette sorte, nous devons aussi nous aimer les uns les autres ″.

12. *Deum nemo vidit unquam. Si diligamus invicem, Deus in nobis manet, & caritas ejus in nobis perfecta est.*

12. Nul homme n'a jamais vû Dieu ″. Que si nous nous aimons les uns les autres, Dieu demeure en nous, & son amour est parfait en nous ″.

Joan. 1. 18. 1. Tim. 6. 16.

13. *In hoc cognoscimus quoniam in eo*

13. Ce qui nous fait connoître que nous demeu-

ỳ. 10. *expl.* Nous n'avions garde de l'aimer les premiers, car il a fallu qu'il nous ait aimés, pour nous rendre capables de l'aimer.

Ibid. *expl.* ainsi notre rédemption n'est pas l'effet de nos propres mérites, mais de la grace ; & cette grace, un don de la pure miséricorde de Dieu qui nous a aimés le premier.

ỳ. 11. *expl.* La charité que Dieu nous a témoignée avec une bonté si extraordinaire, doit être la regle de la nôtre. Ainsi nous sommes obligés d'aimer nos freres, non seulement quand ils nous aiment, mais encore quand ils ne nous aiment pas ; & quand même ils nous haïssent & nous persécutent.

ỳ. 12. *expl.* Il n'y a que la vûe béatifique de Dieu en lui-même, qui puisse attirer tout l'amour de notre cœur, en remplir toute la capacité, & nous assûrer de notre amour pour lui par notre amour même. En ce monde, où on ne le voit que par la foi, le plus parfait amour est toujours imparfait, & ne se connoît bien que par celui que nous portons au prochain pour Dieu.

Ibid. *expl.* sincere & veritable, & nous en donnons des preuves par les services réels & positifs que nous rendons au prochain.

rons en lui, & lui en nous, est qu'il nous a rendus participans de son Esprit ".

manemus, & ipse in nobis, quoniam de Spiritu suo dedit nobis.

14. Nous en avons été témoins, & nous en rendons témoignage, que le Pere a envoyé son Fils *pour être* le Sauveur du monde.

14. *Et nos vidimus, & testificamur, quoniam Pater misit Filium suum Salvatorem mundi.*

§. 3. *Qui demeure dans l'amour, demeure en Dieu. L'amour parfait chasse la crainte. Qui n'aime point son frere n'aime point Dieu.*

15. Quiconque donc aura confessé que JESUS est le Fils de Dieu ", Dieu demeure en lui, & lui en Dieu.

15. *Quisquis confessus fuerit quoniam Jesus est Filius Dei, Deus in eo manet, & ipse in Deo.*

16. Et nous avons connu & cru *par la foi* l'amour que Dieu a pour nous ". Dieu est amour; & ainsi quiconque demeure dans l'amour, demeure en Dieu, & Dieu *demeure* en lui ".

16. *Et nos cognovimus, & credidimus caritati, quam habet Deus in nobis. Deus caritas est, & qui manet in caritate, in Deo manet, & Deus in eo.*

17. L'amour de Dieu est donc parfait en nous, lorsque nous rendant en

17. *In hoc perfecta est caritas Dei nobiscum, ut fiduciam ha-*

℣. 13. *expl.* en nous donnant la charité pour le prochain.

℣. 15. *expl.* avec une foi vive & constante, & qui soit accompagnée de la charité qui paroît par les œuvres.

℣. 16. *expl.* Il confirme ce qu'il vient de dire par son exemple, & par celui de ses collegues dans l'apostolat.

Ibid. *expl.* Il se fait par la charité entre Dieu & l'homme une union admirable, qui nous rend par l'attachement que nous avons à lui, semblables à lui-même, & participans de sa nature divine.

beamus in die judicii: quia sicut ille est, & nos sumus in hoc mundo.

ce monde tels qu'il est lui-même, il nous remplit de confiance pour le jour du jugement ‖ :

18. *Timor non est in caritate; sed perfecta caritas foras mittit timorem; quoniam timor pœnam habet, qui autem timet, non est perfectus in caritate.*

18. La crainte ‖ ne se trouve point avec la charité ‖, mais la charité parfaite chasse la crainte: car la crainte est accompagnée de peine ‖, & celui qui craint n'est point parfait dans la charité ‖.

19. *Nos ergo diligamus Deum, quoniam Deus prior dilexit nos.*

19. Aimons donc Dieu, puisque c'est lui qui nous a aimés le premier.

20. *Si quis dixerit quoniam diligo Deum, & fratrem suum oderit, mendax est. Qui enim non diligit fratrem suum quem vi-*

20. Si quelqu'un dit: J'aime Dieu, & ne laisse pas de haïr son frere, c'est un menteur. Car comment celui qui n'aime pas son frere qu'il voit, peut-il

℣. 17. *expl.* La conformité qu'on a avec Jesus-Christ, est la source d'une vraie confiance, lorsqu'il faut paroître au jugement de Dieu; & cette confiance, une grande marque de l'amour de Dieu; car on ne craint l'avenement de Jesus-Christ, qu'à proportion qu'une vie opposée à la sienne nous convainc que nous ne l'aimons point, ou que nous l'aimons moins que nous le devons. Le Grec semble signifier, *l'amour* de Dieu *envers nous se termine* à nous faire avoir de la confiance.

℣. 18. Il parle de la crainte servile.

Ibid. *lettr.* dans la charité. Ce qui peut marquer que l'une n'est pas l'autre, quoique cela ne marque pas qu'elles ne puissent être ensemble dans une ame, lorsque la charité n'est pas parfaite.

Ibid. *autr.* a la peine pour objet.

Ibid. *expl.* Celui qui ne se porte à faire le bien & à éviter le mal que par le motif de la crainte des peines, n'a pas encore acquis cette charité parfaite, vraie & sincere, telle que Dieu la demande par sa loi.

aimer Dieu qu'il ne voit pas ?

det, Deum, quem non videt, quomodo potest diligere?

Joan. 13. 34. & 15. 12. Ephes. 5. 2.

21. Et c'est de Dieu même que nous avons reçu ce commandement : Que celui qui aime Dieu, doit aussi aimer son frere ″ ¶.

21. *Et hoc mandatum habemus à Deo : ut qui diligit Deum, diligat & fratrem suum.*

℣. 21. *expl.* ainsi celui qui n'aime pas son frere, n'aime pas Dieu, vû qu'il ne lui obéit pas.

CHAPITRE V.

§. 1. *Qui est né de Dieu est vainqueur du monde. Qui croirons-nous si nous ne croyons Dieu ? Qui ne croit pas, fait Dieu menteur.*

1. QUiconque croit que JESUS est le CHRIST ; est né de Dieu ; & quiconque aime celui qui a engendré, aime aussi celui qui en a été engendré ″.

1. *OMnis, qui credit quoniam Jesus est Christus, ex Deo natus est, & omnis, qui diligit eum qui genuit, diligit & eum qui natus est ex eo.*

2. Nous connoissons que nous aimons les enfans de Dieu, quand nous

2. *In hoc cognoscimus quoniam diligimus natos Dei, cùm*

℣. 1. *expl.* C'est-à-dire, que la foi nous rend par le Baptême enfans de Dieu adoptifs : & que l'amour que nous avons pour Dieu comme pour notre Pere, renferme celui que nous devons à tous ceux qu'il a faits, ou qu'il peut faire comme nous participans de l'adoption divine, & qui sont ou peuvent devenir nos freres en JESUS-CHRIST. Saint Augustin avec d'autres Interpretes expliquent, non des fideles, mais de JESUS-CHRIST même les dernieres paroles de ce verset.

Deum diligamus, & mandata ejus faciamus.	aimons Dieu, & que nous gardons ses commandemens //;
3. *Hæc est enim caritas Dei ut mandata ejus custodiamus: & mandata ejus gravia non sunt.*	3. parce que l'amour que nous avons pour Dieu, consiste à garder ses commandemens; & ses commandemens ne sont point pénibles //.
4. *Quoniam omne quod natum est ex Deo, vincit mundum; & hæc est victoria, quæ vincit mundum, fides nostra.*	4. Car † tous ceux qui sont nés de Dieu, sont victorieux du monde //, & cette victoire par laquelle le monde est vaincu, est *l'effet de* notre foi //.
5. *Quis est, qui vincit mundum, nisi qui credit quoniam Jesus est Filius Dei?*	5. Qui est celui qui est victorieux du monde, sinon celui qui croit que Jesus est le Fils de Dieu //?

† Dim. de Quasimodo.

1. Cor. 15. 57.

℣. 2. *expl.* Saint Jean a dit dans le chapitre précedent, que l'amour du prochain nous fait connoître que nous aimons Dieu : mais il est vrai aussi que nous ne connoissons jamais bien combien nous aimons le prochain, que quand nous aimons Dieu en lui & lui pour Dieu. Car alors on est prêt de donner sa vie pour lui, fût-il notre ennemi : en quoi consiste la perfection de la charité.

℣. 3. *expl.* Ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu, & par les mouvemens de sa sainte grace, trouvent les commandemens de Dieu aisés à pratiquer ; car quoiqu'il y ait de la peine à s'en acquitter, néanmoins cette peine devient douce, parce que la charité la fait aimer.

℣. 4. *expl.* C'est-à-dire, que tant qu'ils agissent par l'esprit de l'adoption, & qu'ils conservent en eux-mêmes cette divine semence, ils méprisent les douceurs du monde, & surmontent ses tentations, qui sont la concupiscence de la chair, la concupiscence des yeux, & l'orgueil de la vie.

Ibid. *expl.* Car l'effet de la foi qui opere par la charité, est de nous donner la force d'aimer des biens que le monde ne connoît pas, & de les préferer à ceux que le monde estime.

℣. 5. *expl.* C'est lui seul qui nous peut procurer la grace de vaincre le monde, & pour l'obtenir, il faut avoir recours à lui.

6. C'est ce même JESUS-CHRIST qui est venu avec l'eau & avec le sang; non seulement avec l'eau, mais avec l'eau & avec le sang". Et c'est l'Esprit qui rend témoignage, que JESUS-CHRIST est la verité ".

6. Hic est, qui venit per aquam, & sanguinem, Jesus Christus: non in aqua solùm, sed in aqua & sanguine. Et Spiritus est, qui testificatur quoniam Christus est veritas.

7. Car il y en a trois qui rendent témoignage " dans le ciel, le Pere, le Verbe, & le Saint-Esprit; & ces trois sont une même chose ".

7. Quoniam tres sunt, qui testimonium dant in cœlo: Pater, Verbum, & Spiritus sanctus: & hi tres unum sunt.

8. Et il y en a trois qui rendent témoignage dans la terre ", l'esprit ", l'eau, & le sang; & ces trois sont une même chose ".

8. Et tres sunt qui testimonium dant in terra, Spiritus, & aqua, & sanguis, & hi tres unum sunt.

℣. 6. *expl.* avec l'eau de son Baptême, & le sang de sa Passion.

Ibid. *expl* soit durant sa vie, lorsqu'il descendit sur lui en forme de colombe: ou depuis sa résurrection, en descendant sur les Apôtres le jour de la Pentecôte, comme JESUS le leur avoit promis: ou enfin par l'effusion & l'operation de ses dons dans l'Eglise.

℣. 7. *expl.* à sa divinité.

Ibid. *expl.* les Personnes divines sont une même chose essenciellement, & par leur propre nature, mais ces trois choses sont ici unies spécialement par le rapport qu'elles ont à la divinité du Sauveur à laquelle ils rendent témoignage.

℣. 8. *expl.* à son humanité.

Ibid. *expl.* Quelques-uns entendent par *l'esprit*, le cri que JESUS jetta étant sur la croix prêt d'expirer, qui étoit une marque tout ensemble de sa divinité & de son humanité. D'autres l'expliquent de l'ame de JESUS-CHRIST homme, qu'il rendit sur la croix. Par *l'eau & le sang*, on entend l'eau & le sang qui coulerent du côté de JESUS-CHRIST, preuves de la verité de son humanité.

Ibid. *Le Grec dit*, sont pour une même chose, *i. e.* attestent la même verité. Notre saint Apôtre voulant donc

9. *Si testimonium hominum accipimus, testimonium Dei majus est. Quoniam hoc est testimonium Dei, quod majus est, quoniam testificatus est de Filio suo.*

9. Si nous recevons le témoignage des hommes, celui de Dieu est plus grand. Or c'est Dieu même qui a rendu ce grand témoignage en faveur de son Fils.

10. *Qui credit in Filium Dei, habet testimonium Dei in se. Qui non credit Filio, mendacem facit eum: quia non credit in testimonium, quod testificatus est Deus de Filio suo.*

10. Celui qui croit au Fils de Dieu a dans soi-même le témoignage ″ de Dieu ″ ¶. Celui qui n'y croit pas fait Dieu menteur, parce qu'il ne croit pas au témoignage que Dieu a rendu de son Fils. *Joan.* 1. 39.

11. *Et hoc est testimonium, quoniam vitam æternam dedit nobis Deus. Et hæc vita in Filio ejus est.*

11. Et ce témoignage est, que Dieu nous a donné la vie éternelle, & c'est en son Fils que se trouve cette vie ″.

12. *Qui habet Filium, habet vitam: qui non habet Filium, vitam non habet.*

12. Celui qui a le Fils″, a la vie ″: celui qui n'a point le Fils, n'a point la vie.

prouver que c'est par la foi au Fils de Dieu que le monde est vaincu, prend des témoins dans le ciel & sur la terre pour prouver sa divinité & la verité de son Incarnation.

℣. 10. *grec.* ce témoignage.

Ibid. *expl.* Celui qui reçoit avec le respect & la docilité qu'il doit le témoignage que Dieu rend à son Fils, l'honore & le glorifie par la foi qu'il y ajoute.

℣. 11. *expl.* Ce témoignage que l'homme a dans soi-même par la foi, ne consiste pas seulement à croire que Jesus est Dieu & homme; mais aussi à croire & à posseder déja par l'esperance la vie éternelle que le Pere nous a donnée en nous donnant son Fils.

℣. 12. *expl.* en croyant en lui, en l'aimant, en lui obéissant.

Ibid. *expl.* la vie éternelle qui commence ici par la grace, & sera consommée dans la gloire.

§. 2. *Qui est né de Dieu se conserve pur. Monde plongé dans la malignité.* JESUS-CHRIST *vrai Dieu.*

13. Je vous écris ces choses, afin que vous sçachiez que vous avez la vie éternelle″, vous qui croyez au nom du Fils de Dieu.

14. Et ce qui nous donne de la confiance envers Dieu″, est qu'il nous exauce en tout ce que nous lui demandons qui est conforme à sa volonté ″.

15. Car nous sçavons qu'il nous exauce en tout ce que nous lui demandons″; & nous le sçavons, parce que nous avons déja reçu l'effet des demandes que nous lui avons faites.

16. Si quelqu'un voit son frere commettre un peché qui ne va point à la

13. *Hæc scribo vobis, ut sciatis quoniam vitam habetis æternam, qui creditis in nomine Filii Dei.*

14. *Et hæc est fiducia, quam habemus ad eum; quia, quodcumque petierimus secundùm voluntatem ejus audit nos.*

15. *Et scimus quia audit nos, quicquid petierimus: scimus quoniam habemus petitiones quas postulamus ab eo.*

16. *Qui scit fratrem suum peccare peccatum non ad mor-*

ỷ. 13. *expl.* Saint Jean dans le reste de ce chapitre rapporte trois grands avantages que les fideles tirent de cette foi vive qu'il a tant recommandée. Le premier, c'est qu'elle leur procure la vie éternelle. Le second, c'est la confiance qu'elle leur donne d'obtenir de Dieu tout ce qu'ils lui demanderont. Le troisiéme, c'est l'éloignement du peché, & pour ainsi dire une impeccabilité morale.

ỷ. 14. *autr.* Et c'est ce qui nous donne la confiance que nous avons que Dieu nous exauce, &c.

Ibid. *expl.* La confiance du Chrétien est fondée sur ce qu'il est enfant de Dieu, & qu'un pere ne rebute jamais son enfant, s'il vit & prie en vrai enfant.

ỷ. 15. autr. Grec. *Et comme nous sçavons que Dieu nous exauce dans tout ce que nous lui demandons, nous sçavons aussi que nous obtiendrons l'effet, &c.* Dieu ne laisse pas d'exaucer, quoiqu'il differe de donner ce qu'on lui demande.

tem, petat, & dabitur ei vita peccanti non ad mortem. Est peccatum ad mortem, non pro illo dico ut roget quis.	mort ″, qu'il prie; & *Dieu* donnera la vie à ce pecheur ″, si son peché ne va point à la mort. *Mais* il y a un peché qui va à la mort; & ce n'est pas pour ce peché là que je dis que vous priyez ″.
17. *Omnis iniquitas peccatum est, & est peccatum ad mortem.*	17. Toute iniquité est peché, mais il y a un peché qui va à la mort ″.
18. *Scimus quia omnis, qui natus est ex Deo, non peccat; sed generatio Dei conservat eum, & malignus non tangit eum.*	18. Nous sçavons que quiconque est né de Dieu ″ ne peche point ″, mais la naissance *qu'il a reçue* de Dieu le conserve pur, & le malin *esprit* ne lui touche point.

℣. 16. *expl.* Ce peché qui ne va pas à la mort, n'est pas seulement un peché veniel, mais un peché mortel, qui se peut plus aisément remettre, comme ceux qui se commettent par ignorance, ou par infirmité. Celui qui va à la mort, est un peché accompagné d'endurcissement & de malice, comme ceux qui se font contre le Saint-Esprit, contre la verité connue; & tout peché mortel dont on ne fait point pénitence, dit Saint Jerôme *sur le* 14. *ch. de Jeremie.*

Ibid. *expl.* Telle est la vertu des prieres du Chrétien.

Ibid. *expl.* Saint Jean ne défend pas absolument de prier pour ces sortes de pecheurs, mais il n'ose donner aux fideles la confiance d'être exaucés: & sans cette confiance quelle priere peut-on faire?

℣. 17. *grec.* qui ne va point à la mort.

℣. 18. *expl.* par le Baptême, & qui conserve la grace & la charité qu'il y a reçues.

Ibid. *expl.* est préservé du peché, non seulement de celui qui va à la mort, dans le sens du saint Apôtre v. 16. & que l'on commet par une malice affectée, ou dans lequel on demeure avec obstination & endurcissement, mais encore de tout autre peché mortel qui se commet par ignorance & par foiblesse, & dont on revient plus aisément. Car saint Jean ne prétend pas ici que celui qui a reçu dans le Baptême la grace justifiante, soit exemt des pechés legers qu'on appelle veniels.

19. Nous sçavons que nous sommes de Dieu ", & que tout le monde " est sous l'empire du malin *esprit*.

20. Et nous sçavons encore que le Fils de Dieu est venu, & qu'il nous a donné l'intelligence, afin que nous connoissions le vrai Dieu ; & que nous soyons en son vrai Fils ". C'est lui qui est le vrai Dieu & la vie éternelle.

Luc 24. 45.

21. Mes petits enfans, gardez-vous des idoles ". Amen.

19. *Scimus quoniam ex Deo sumus, & mundus totus in maligno positus est.*

20. *Et scimus quoniam Filius Dei venit, & dedit nobis sensum ut cognoscamus verum Deum, & simus in vero Filio ejus. Hic est verus Deus, & vita aterna.*

21. *Filioli, custodite vos à simulacris. Amen.*

℣. 19. *expl.* tous les vrais fideles étant nés de Dieu appartiennent au regne de sa grace, & par consequent sont assurés contre le peché & les surprises du démon, tant qu'ils ont soin de conserver cette filiation divine.

Ibid. *expl.* tous les hommes qui vivent selon les maximes du monde.

Ibid. *expl.* Les deux principaux effets de la venue de Jesus-Christ sont ; le premier, la vraie foi qui nous a donné la connoissance du seul vrai Dieu ; le second, c'est l'union avec Jesus-Christ même, comme étant incorporés avec lui par la grace justifiante que nous avons reçue dans le Baptême.

℣. 21. *expl.* Le vénerable Bede croit que saint Jean entend ici par les *idoles*, l'hérésie, l'avarice & les voluptés de la chair. On peut dire aussi, que comme il écrivoit aux Juifs qui se trouvoient dispersés parmi les Gentils dans le païs des Parthes, qui ne composoient avec les Juifs que la même societé chrétienne, & qu'il y avoit apparemment plusieurs d'entre les Parthes, qui n'étant pas bien affermis dans la foi de Jesus Christ, retenoient encore quelques superstitions du paganisme, cet avis étoit toujours très-nécessaire dans ces premiers tems.

Fin de la I. Epître de saint Jean.



II. EPISTRE DE L'APOSTRE SAINT JEAN.

CETTE EPÎTRE *ne porte aucun nom particulier que celui de Prêtre & d'Ancien, mais elle est adressée à une Dame nommée Electe, ou parce que c'étoit son nom, ou parce que c'étoit une Dame chrétienne; selon le grec elle s'appelloit* Electe; *il paroît qu'elle étoit veuve, qu'elle avoit des enfans, & qu'ils étoient parfaitement unis avec elle dans l'unité de la même foi; ce qui a obligé l'Apôtre de leur adresser à tous cette même Lettre, dans laquelle il leur déclare qu'il a plusieurs choses à leur dire; mais qu'esperant les aller voir bientôt, il se reserve à le faire de vive voix; & en attendant, il les avertit de se précautionner contre une nouvelle heresie qui se répandoit dans le monde, contre la verité de l'Incarnation de* JESUS-CHRIST; *de fuir ceux qui l'enseignent comme des séducteurs & des antechrists; de s'abstenir de les recevoir dans leur maison, & de les saluer dans les rues. Il loue cette sainte Veuve & ses enfans, de l'amour qu'ils ont pour la verité, & pour*

ceux qui l'aiment, & les exhorte à y perſeverer; il leur recommande ſurtout l'amour du prochain, comme un des premiers & des principaux devoirs du Chrétien; & il finit par des recommandations qu'il leur fait de la part des enfans de la ſœur de la Dame Electe à laquelle il écrit cette Lettre.

Cette Epître, quoique très-courte, renferme preſque tout le ſujet de la premiere Lettre, l'eſprit, les ſentimens, les expreſſions en ſont tout pareils: enſorte que l'on n'en peut pas méconnoître l'auteur. Elle eſt citée ſous le nom de ſaint Jean diſciple du Seigneur par ſaint Irenée, lib. 1. adversùs hereſ. cap. 13. *par ſaint Clément d'Alexandrie*, lib. 2. Strom. *qui tacitement l'inſinue en citant la premiere ſous ce titre*, ſaint Jean dans ſa grande Lettre; *par Tertullien*, lib. præſcript. p. 214. édit. de Rigault: *par Aurelius Evêque de Chullabe; dans le Concile de Carthage ſous ſaint Cyprien*, n. 81. p. 290. édit. de Rigault: *elle a été miſe dans les anciens Catalogues au nombre des Epîtres Catholiques, & des Ecritures canoniques. Voyez l'auteur de la Synopſe attribuée à ſaint Athanaſe, & ſaint Cyrille de Jeruſalem*, catecheſ. 4. *les Conciles de Laodicée*, can. 60. ann. 370. *de Carthage* 3. can. 47. ann. 397. & can. 24. ann. 419. *ceux de Rome ſous Innocent I. & ſous Gelaſe*, ann. 494. *& le dernier Concile general de Trente*, ſeſſ. 4. de canon. ſcript. *& quoique quelques*

particuliers ayent douté si cette Lettre étoit en effet de saint Jean l'Evangeliste ou de quelque autre, ils n'ont pas laissé de la regarder comme faisant partie des Ecritures reçues dans l'Eglise. Voyez ce que dit Eusebe, lib. 3. hist. cap. 18. & 19. *& ce qu'il rapporte*, lib. 6. cap. 19. Ibid. *d'Origene*, & lib. 7. cap. 20. *de Denis d'Alexandrie.*

On ne sçait point le lieu, ni même le tems où l'Apôtre écrivit cette Lettre: mais comme il y traite la même matiere, & qu'il y parle des mêmes erreurs que dans sa premiere Lettre, on croit qu'il l'écrivit du même lieu, & à peu près dans le même tems.





II. EPISTRE DE L'APOSTRE SAINT JEAN*.

§. Il fortifie Electe & ses enfans dans la charité & dans la foi. Il les prévient contre les heretiques, & leur défend toute communication avec eux. Il n'écrit pas au long, espérant de les voir bien-tôt.

1\. LE Prêtre ″, à la Dame Electe & à ses enfans, que j'aime dans la verité ″; &

1\. *SEnior Electæ dominæ, & natis ejus, quos ego diligo in veri-*

* Il est aisé de voir que les deux Epîtres suivantes sont de saint Jean, quoique quelques Anciens en ayent douté. L'esprit, les sentimens, le stile, les paroles, sont non seulement semblables, mais souvent les mêmes. Plusieurs doutent si *Electa*, à qui celle-ci est écrite, est une femme particuliere : ou un nom métaphorique, employé pour signifier une Eglise entiere. Il y refute l'impiété de Basilides & de ses disciples, qui enseignoient que JESUS CHRIST n'étoit point vraiment homme, & qu'ainsi ses souffrances n'avoient point été véritables.

℣. 1. *expl.* Le saint Apôtre prend le nom de *Prêtre*, qui étoit alors commun aux Prêtres & aux Evêques, & lui convenoit spécialement, parce qu'il conduisoit toutes les Eglises d'Asie. Le mot Grec πρεσβύτερος, & celui de la Vulgate, *senior*, signifient aussi, *ancien*, *vieillard*; & saint Augustin dit que saint Jean prenoit ce nom de vieillard, parce que son grand âge le lui faisoit peut-être donner ordinairement, comme on le donnoit au plus ancien Evêque d'Afrique en chaque province.

Ibid. *expl.* d'une amitié veritable & sincere. il n'y a

tate ; & non ego solus, sed & omnes qui cognoverunt veritatem :

2. *propter veritatem quæ permanet in nobis, & nobiscum erit in æternum.*

3. *Sit vobiscum gratia, misericordia, pax à Deo Patre, & à Christo Jesu Filio Patris, in veritate & caritate.*

4. *Gavisus sum valdè quoniam inveni de filiis tuis ambulantes in veritate, sicut mandatum accepimus à Patre.*

5. *Et nunc, rogo te, domina, non tamquam mandatum novum scribens tibi, sed quod*

qui ne sont pas aimés de moi seul, mais que tous ceux qui connoissent la verité, aiment comme moi,

2. pour l'amour de cette *même* verité " qui demeure en nous, & qui sera en nous éternellement.

3. Que Dieu le Pere, & JESUS-CHRIST Fils du Pere ", vous donnent la grace, la misericorde & la paix " dans la verité & dans la charité ".

4. J'ai eu bien de la joie de voir quelques-uns de vos enfans qui marchent dans la verité ", selon le commandement que nous avons reçu du Pere.

5. Et je vous prie maintenant, Madame, que nous ayons une charité mutuelle les uns pour les autres : *Joan.* 13. 34.

point d'amitié veritable que celle qui est chrétienne, c'est-à-dire, dont la foi & la charité sont le lien.

℣. 2. *expl.* de la foi & de la charité, qui sont communes à tous les vrais fideles.

℣. 3. *expl.* Il insinue la divinité & l'égalité de JESUS-CHRIST avec son Pere, contre les hérésies de ce temslà.

Ibid. *expl.* toute sorte de prosperité.

Ibid. *expl.* Ou il leur souhaite l'accroissement de ces vertus, ou plutôt il veut marquer que ces dons de Dieu qu'il leur souhaite, consistent *dans la verité*, c'est-à-dire dans la doctrine de la foi, & *dans la charité*, par laquelle ils s'aiment les uns les autres sincerement pour l'amour de Dieu : car ces deux vertus sont la perfection du christianisme.

℣. 4. *expl.* C'est-à-dire, qui vivent & se conduisent conformément aux regels de l'Evangile.

& ce que je vous écris, n'est pas un commandement nouveau ; mais le même que nous avons reçu dès le commencement ″.

habuimus ab initio : ut diligamus alterutrum.

6. Or la charité consiste à marcher dans les commandemens de Dieu ″. Tel est le commandement que vous avez reçu d'abord, afin que vous l'observiez.

6. Et hæc est caritas ut ambulemus secundùm mandata ejus. Hoc est enim mandatum, ut quemadmodum audistis ab initio, in eo ambuletis.

7. Car plusieurs imposteurs se sont élevés dans le monde, qui ne confessent point que JESUS-CHRIST est venu dans une chair *veritable* ″. Celui *qui ne le confesse point*, est un séducteur & un antechrist.

7. Quoniam multi seductores exierunt in mundum, qui non confitentur Jesum Christum venisse in carnem : hic est seductor, & antichristus.

8. Prenez-garde à vous, afin que vous ne perdiez pas les bonnes œuvres que vous avez faites ″, mais que vous receviez une pleine récompense ″.

8. Videte vosmetipsos, ne perdatis quæ operati estis, sed ut mercedem plenam accipiatis.

℣. 5 Ce sont presque les mêmes termes dont il a usé dans sa premiere Epître ch. 2. 7. *Voyez les notes de cet endroit.*

℣. 6. *expl.* Les œuvres sont la preuve la plus sensible de la charité.

℣. 7. *autr.* que JESUS-CHRIST s'est revêtu de notre chair.

℣. 8. *ex.* C'est-à-dire, que s'ils ne demeurent fermes dans la verité dans laquelle ils ont été instruits, tout ce qu'ils ont fait de bien leur deviendra inutile ; & qu'ils perdront en perdant la foi, tout le fruit de leurs bonnes œuvres, & renonceront à cette récompense abondante que Dieu promet à ceux qui perseverent dans son service jusqu'à la fin.

Ibid. Le Grec porte ; *Donnez-vous de garde de cette ho*

9. *Omnis qui recedit, & non permanet in doctrina Christi, Deum non habet, qui permanet in doctrina, hic & Patrem & Filium habet.*

9. Quiconque ne demeure point dans la doctrine de JESUS-CHRIST, mais s'en éloigne, ne possede point Dieu ″ : & quiconque demeure dans *sa* doctrine, possede le Pere & le Fils.

10. *Si quis venit ad vos, & hanc doctrinam non affert, nolite recipere eum in domum, nec Ave ei dixeritis.*

10. Si quelqu'un vient vers vous, & ne fait pas profession de cette doctrine ″, ne le recevez pas dans votre maison, & ne le saluez point.

11. *Qui enim dicit illi Ave, communicat operibus ejus malignis.*

11. Car celui qui le salue participe à ses mauvaises actions ″.

12. *Plura habens vobis scribere, nolui per cartam & atramentum; spero enim*

12. Quoique j'eusse plusieurs choses à vous écrire, je n'ai pas voulu le faire par écrit, esperant vous

reste, depeur que je ne perde le fruit des travaux que j'ai soufferts en prêchant l'Evangile, &c. La joie qu'un ministre de l'Evangile a d'avoir procuré le salut à un grand nombre d'ames, est une partie de sa récompense : cette joie diminue à proportion qu'il se perd de ces ames. Il semble que l'Apôtre craignoit qu'elle ne se laissât séduire par ces heretiques, soit que ce fussent les Basilidiens, ou quelques autres qui les ont précedés. Il paroît qu'ils s'étoient insinués dans ses bonnes graces, & qu'ils conversoient familierement avec elle. Saint Jean la prévient contre leur impieté, & lui ordonne de fuir leur conversation.

℣. 9. *expl.* Il n'a point de societé avec Dieu, il est sans Dieu & comme Athée, & par conséquent il n'aura point de part à son héritage, & ne peut attendre qu'une mort éternelle.

℣. 10. *lettr.* & n'apporte pas cette doctrine.

℣. 11. *expl.* Car il semble par le bon acueil qu'il fait à l'heresiarque qu'il favorise son dogme & son heresie. Que si la nécessité oblige de se trouver avec des heretiques ou de demeurer parmi eux, il faut que ce soit avec grande précaution, depeur d'en être perverti.

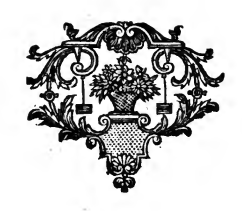
aller voir & vous en entretenir de vive voix, afin que votre joie soit pleine & parfaite.

me futurum apud vos, & os ad os loqui : ut gaudium vestrum plenum sit.

13. Les enfans de votre sœur Electe vous saluent.

13. *Salutant te filii sororis tuæ Electæ.*

Fin de la II. Epître de S. Jean.

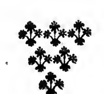


III. EPISTRE DE L'APOSTRE SAINT JEAN.

Cette troisiéme Lettre de l'Apôtre Saint Jean, *n'eſt proprement qu'une Lettre de recommandation que cet Apôtre écrivit à Caïus en faveur de quelques fideles qui devoient paſſer en ſes quartiers; il le prie de les bien recevoir, & de leur fournir tout ce qui leur ſeroit neceſſaire pour aller au lieu où ils avoient charge de ſe rendre; il lui dit qu'il fonde l'aſſurance qu'il a que ſa priere lui ſera agréable, ſur l'expérience & les preuves qu'il a de ſa liberalité & de ſa charité envers les fideles, & ſurtout envers les pelerins & les étrangers, & ſur le cas qu'il doit faire de ceux qui comme ceux-ci, ont quitté les Gentils, dépouillés de tout ſecours, & de tout ce qui eſt néceſſaire à la vie, pour ne pas nuire au progrès de l'Evangile; il lui déclare qu'il a beaucoup de choſes à lui dire, mais que comme il eſpere de l'aller voir dans peu, il aime mieux remettre le tout à une converſation de vive voix: en attendant il lui décharge ſon cœur au ſujet de Diotrephe, qui exerçoit dans l'Egliſe ſur*

les fideles une domination injuste, en leur interdisant l'exercice de l'hospitalité, & chassant des assemblées ceux qui ne vouloient pas lui obéir en cela. L'Apôtre en finissant cette Lettre se loue beaucoup de Demetrius, & charge Caius de saluer de sa part tous ses amis. On ne sçait point le tems auquel cette Lettre fut écrite : mais on présume que ç'a été à peu près dans le même tems, & du même lieu que la précédente.

A l'égard de l'antiquité & de l'autenticité de cette Lettre, on renvoye le Lecteur à ce que l'on a rapporté dans l'avertissement qui est à la tête de la seconde, d'autant qu'elle a été citée par les mêmes Peres, & mise par l'Eglise dans les mêmes Catalogues.





III. EPISTRE DE L'APOSTRE SAINT JEAN.

§. Il loue Caïus de vivre selon la foi. Il se réjouit d'apprendre son hospitalité. Il l'y excite davantage. Il l'avertit des vices de Diotrephe. Il rend témoignage à la vertu de Demetrius. Il espere d'aller voir Caïus.

1. *Senior Caio carissimo, quem ego diligo in veritate.*

2. *Carissime, de omnibus orationem facio prosperè te ingredi, & valere, sicut*

1. Le Prêtre, à mon cher Caïus ″ que j'aime dans la verité ″.

2. Mon bien-aimé, je prie Dieu que tout soit chez vous en aussi bon état pour ce qui regarde

℣. 1. *expl* Il est incertain qui étoit ce Caïus : tout ce qu'on en dit par conjecture est peu solide. Il n'y a pas d'apparence que ce fût aucun des deux dont il est parlé dans les Actes 19. 29. ou dans les Epîtres de S. Paul *Rom.* 16. 23. car ils étoient tous deux disciples de S. Paul, au-lieu que celui-ci étoit disciple de S. Jean. Il y a apparence que celui-ci demeuroit dans quelque ville d'Asie, qui n'étoit pas éloignée d'Ephese. Pour ce qui regarde le lieu où cette Lettre a été écrite aussi-bin que la précedente, il y a de l'apparence que l'Apôtre les écrivit à Ephese à son retour de l'île de Patmos.

Ibid Voyez la seconde note du verset 1. de la seconde Epître de S. Jean.

vos affaires & votre santé, que je sçai qu'il y est pour ce qui regarde votre ame ″.

prosperè agit anima tua.

3. Car je me suis fort réjoui, lorsque les freres qui sont venus, ont rendu témoignage à votre piété sincere, & à la vie que vous menez selon la verité ″.

3. *Gavisus sum valdè : venientibus fratribus, & testimonium perhibentibus veritati tuæ, sicut tu in veritate ambulas.*

4. Je n'ai point de plus grande joie que d'apprendre que mes enfans marchent dans la verité.

4. *Majorem horum non habeo gratiam, quàm ut audiam filios meos in veritate ambulare.*

5. Mon bien-aimé, vous faites une bonne œuvre ″, d'avoir un soin charitable pour les freres, & particulierement pour les étrangers,

5. *Carissime, fideliter, facis quidquid operaris in fratres, & hoc in peregrinos,*

6. qui ont rendu témoignage à votre charité en présence de l'Eglise ; & vous ferez bien de les faire conduire & assister en leurs voyages d'une maniere digne de Dieu ″.

6. *qui testimonium reddiderunt caritati tuæ in conspectu Ecclesiæ : quos, benefaciens, deduces dignè Deo.*

℣. 2. On peut sûrement souhaiter la prosperité & la santé à ceux qui en font un aussi bon usage que ce disciple.

℣. 3. *expl.* conformément à la verité de l'Evangile.

℣. 5. *autr.* vous vous comportez fidelement ; *i. e.* vous faites une œuvre digne d'un vrai Chrétien ; vous étes fidele JESUS-CHRIST ; car vous accomplissez ce que vous lui avez promis dans votre Batême, sçavoir de fomer votre vie sur ses préceptes. Cela pourroit aussi signifier: Ce que vous faites . . . ne demeurera pas sans récompense.

℣. 6. *expl.* avec le même zele qu'on serviroit JESUS-

7. *Pro nomine enim ejus profecti sunt, nihil accipientes à gentibus.*

7. Car c'eſt pour ſon nom qu'ils ſe ſont retirés d'avec les Gentils, ſans rien emporter avec eux ||.

8. *Nos ergo debemus ſuſcipere hujuſmodi, ne cooperatores ſimus veritatis.*

8. Nous ſommes donc obligés de traiter favorablement ces ſortes de perſonnes, pour travailler avec eux à l'avancement de la verité ||.

9. *Scripſiſſem forſitan Eccleſiæ: ſed is, qui amat primatum gerere in eis, Diotrephes non recipit nos.*

9. J'aurois écrit à l'Egliſe ||; mais Diotrephe, qui aime à y tenir le premier rang, ne veut point nous recevoir.

10. *Propter hoc, ſi venero, commonebo ejus opera quæ facit, verbis malignis garriens in nos; & quaſi non ei iſta ſufficiant, neque ipſe ſuſcipit fratres, & eos, qui ſuſcipiunt, prohibet, &*

10. C'eſt pourquoi ſi je viens jamais chez vous, je lui ferai bien connoître quel eſt le mal qu'il commet, en ſemant contre nous des médiſances malignes: & ne ſe contentant point de cela, non ſeulement il ne reçoit point les

CHRIST, ou comme le doivent être de fideles ſerviteurs de JESUS-CHRIST. Cette pratique ſe voit auſſi dans les Actes, & dans les épîtres de S. Paul en pluſieurs endroits.

℣. 7. *ex.* Il montre qu'il parle principalement des voyageurs, ou de ceux que la perſécution qu'ils avoient ſoufferte avoit chaſſés de leur pays, ou bien qui avoir été envoyés pour annoncer l'Evangile aux Gentils. Car ſouvent les Prédicateurs de l'Evangile, pour ne point apporter d'obſtacle au fruit qu'ils pouvoient faire dans la converſion des peuples, s'abſtenoient de rien prendre d'eux, pour n'être point à charge aux perſonnes nouvellement converties. C'eſt ce que S. Paul a pratiqué dans une perfection preſque inimitable.

℣. 8. *expl.* On travaille à l'avancement de l'Evangile, quand n'étant pas appellé à l'annoncer aux autres par ſoi-même, on entretient, on reçoit & on ſert ceux qui le font.

℣. 9. *grec.* J'ai écrit à l'Egliſe.

freres ; mais il empêche même ceux qui le voudroient recevoir, & les chasse de l'Eglise ".

de Ecclesia ejicit.

11. Mon bien-aimé, n'imitez point ce qui est mauvais ", mais ce qui est bon. Celui qui fait bien est de Dieu ; mais celui qui fait mal ne connoît point Dieu.

11. *Carissime, noli imitari malum, sed quod bonum est. Qui benefacit, ex Deo est : qui malefacit, non vidit Deum.*

12. Tout le monde rend un témoignage avantageux à Demetrius ", & la verité même le lui rend ". Nous le lui rendons aussi nous-mêmes, & vous sçavez que notre témoignage est veritable.

12. *Demetrio testimonium redditur ab omnibus, & ab ipsa veritate. Sed & nos testimonium perhibemus ; & nosti quoniam testimonium nostrum verum est.*

13. J'avois plusieurs choses à vous écrire, mais je ne veux point vous écrire avec une plume & de l'encre ;

13. *Multa habui tibi scribere, sed nolui per atramentum & calamum scribere tibi.*

14. parce que j'espere de vous voir bien-tôt : alors

14. *Spero autem protinus te videre, &*

℣. 10. *expl.* les excommunie. On croit que ce Diotrephe ou étoit Evêque de cette Eglise, ou qu'aspirant à l'Episcopat en avoit usurpé le gouvernement, que S. Jean lui resistant, il s'opposoit à l'autorité de l'Apôtre, n'obeissoit pas à ses lettres, & maltraitoit même ceux qui n'entroient pas dans sa faction. On croit aussi que cet ambitieux étoit infecté de l'heresie des Cerinthiens ou des Ebionites qui vouloient allier la loi avec l'Evangile.

℣. 11. *expl.* le mauvais exemple de Diotrephe.

℣. 12. *expl.* Ce Demetrius étoit peut-être un Prêtre de la même Eglise où étoit Diotrephe.

Ibid. *expl.* Les bonnes actions de Demetrius parlent assez pour lui, & sa charité pour les pauvres est trop publique pour laisser aucun lieu d'en douter.

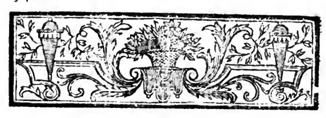
os ad os loquemur. nous nous en entretiendrons de vive voix.

15. *Pax tibi. Salutant te amici. Saluta amicos nominatim.*

15. La paix ſoit avec vous. Nos amis d'ici vous ſaluent. Saluez nos amis *de ma part* chacun en particulier.

Fin de la III. Epître de l'Apôtre S. Jean.





PREFACE
DE SAINT JEROME,

*Tirée du Catalogue des Ecrivains Ecclesiastiques *.*

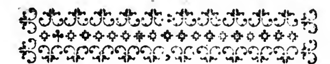


UDE, frere de Jacques a laissé une petite Epître qui est une des sept Catholiques. Et quoique quelques-uns la rejettent, à cause d'un passage qui y est cité d'un livre apocryphe d'Enoch, cependant l'antiquité & l'usage l'ont autorisée, & elle est mise au rang des livres de l'Ecriture [a]

* *Voyez la nouvelle édition tom.* 4. *ch.* 4. *p.* 102.

[a] On peut lire le Prologue qui est à la tête des Epîtres canoniques de l'édition de saint Jerôme *tom.* 1. *p.* 1667. quoiqu'au sentiment de quelques critiques il ne soit pas de ce Pere. *Voyez sur cela les notes du R. P. Martianay*, ibid.





EPISTRE CATHOLIQUE DE L'APOSTRE SAINT JUDE.

CETTE LETTRE EST ÉCRITE PAR L'APÔTRE SAINT JUDE, *à tous les fideles indistinctement, ausquels après le salut ordinaire, il déclare que la nécessité où il est de contribuer à leur salut, l'oblige de les exhorter à perseverer dans la foi qu'ils ont reçû, à éviter les nouveaux heretiques qui s'élevoient contre Dieu en renonçant à* JESUS-CHRIST, *s'abandonnoient au gré de leurs passions dereglées, ne reconnoissant au dessus d'eux aucune puissance, & profanoient par leurs débauches les repas de charité & les assemblées des fideles; parloient avec orgueil, & ne s'étudioient qu'à s'enrichir par des gains honteux: il dit qu'ils sont semblables à Caïn, à Balaam, & à Coré, que ce sont des nuées sans eau, des arbres steriles & morts, comparables à la legereté des vents, & à l'inconstance des vagues de la mer & des étoiles errantes; que c'est d'eux dont Enoch & les Apôtres*

qu'elle n'étoit pas reçûe également de tous. Voyez Euſeb. lib. 2. hiſt. cap. 22. & lib. 3. cap. 19. & lib. 6. cap. 11. *Saint Jerôme dans ſon Catalogue, dit qu'elle a été regardée comme douteuſe par pluſieurs, parce que l'auteur y cite le livre apocryphe d'Enoch,* verſ. 14. *mais qu'il y a cependant déja longtems que ſon autorité a prévalu, & qu'elle eſt compriſe au rang des Ecritures ſaintes. Elle eſt citée par ſaint Clement d'Alexandrie,* lib. 3. ſtrom. *par Tertullien*, lib. de habitu mulieb. cap. 3. *par Origene*, in cap. 13. Matth. & lib. 3. Periarch. cap. 11. & hom. 7. ſur Joſué cap. 6. *par ſaint Jerôme*, Epiſt. ad Paulin. *ſaint Auguſtin*, lib. de doctr. Chriſt. *Elle a été miſe dans preſque tous les Catalogues anciens. Voyez la Synopſe attribuée à ſaint Athanaſe, ſaint Cyrille de Jeruſalem*, catecheſ. 4. *le Concile de Laodicée*, can. 60. ann. 370. *le troiſiéme & le quatriéme de Carthage*, can. 47. ann. 397. & can. 24. ann. 419. *les Conciles de Rome ſous Innocent I. & ſous Gelaſe*, ann. 494. *& le dernier Concile general de Trente*, Seſſion 4. de ſcript. Canon.





EPISTRE CATHOLIQUE DE L'APOSTRE SAINT JUDE *.

§. I. *Combattre pour la foi & pour la tradition. Exemple de la justice de Dieu sur les démons, sur Sodome, & sur Pharaon.*

1. JUDE, serviteur de JESUS-CHRIST ″, & frere de Jacques ″, à ceux que Dieu le

1. *Judas, Jesu Christi servus, frater autem Jacobi, his qui*

* Saint Jude se propose dans cette Epître le même but que S. Pierre dans sa seconde, dont S. Jude prend tellement l'esprit, qu'il imite ses pensées, & quelquefois même ses expressions. Il y combat les erreurs des Nicolaïtes, des Simoniens & d'autres gens semblables, dont les mœurs n'étoient pas moins corrompuës que la doctrine; parce qu'ils se contentoient d'une foi stérile & sans œuvres. Il semble que cette Epître s'adresse comme celle de S. Pierre, aux Juifs convertis & dispersés dans les provinces, sans exclure néanmoins les Gentils convertis, parmi lesquels ils vivoient. Quoique plusieurs ayent autrefois douté si la lettre de S. Jude étoient canonique, & qu'Eusebe dise que peu d'Anciens l'ont citée, il reconnoît en même-tems qu'on s'en servoit publiquement dans la plûpart des Eglises: & ce doute de quelques particuliers n'a pas empêché que l'Eglise ne l'ait reçûe aux catalogues des Ecri-

sunt in Deo Patre dilectis, & Christo Jesu conservatis, & vocatis, Pere a sanctifiés ", & que JESUS-CHRIST a conservés en les appellant ".

2. *misericordia vobis, & pax, & caritas adimpleatur.* 2. Que la miséricorde, la paix & la charité s'augmentent en vous de plus en plus.

3. *Carissimi, omnem solicitudinem faciens scribendi vobis de communi vestra salute, necesse habui scribere vobis, deprecans supercertari semel traditæ sanctis fidei.* 3. Mes bien-aimés, ayant *toujours* souhaité avec grande ardeur de vous écrire touchant le salut " qui nous est commun ", je m'y trouve maintenant obligé par nécessité, pour vous exhorter à combattre pour la foi qui a été une fois laissée par tradition aux saints ".

4. *Subintroierunt* 4. Car il s'est glissé

tures canoniques dès devant le quatriéme siecle, & que les anciens Peres Grecs & Latins ne l'ayent reconnue pour canonique & comme de S. Jude.

℣. 1. *expl.* non seulement par le droit de la création & de la rédemption; mais encore par sa vocation à l'apostolat, qui l'engageoit au service de JESUS-CHRIST d'une façon particuliere.

Ibid. *expl.* de Jacques le mineur Evêque de Jerusalem. Saint Jude prend cette qualité pour donner plus de poids & d'autorité à sa lettre, parce que cet Apôtre étoit dans une très-grande veneration auprès de ceux à qui il écrivoit.

Ibid. *lettr.* aimés.

Ibid. *e. i.* C'est-à-dire, tous les fideles. Le Grec qui est plus clair renverse cet ordre, & met les trois degrés necessaires pour parvenir à la gloire; la vocation à la foi, la ·ustification, & la perseverance.

℣. 3. *expl.* touchant la doctrine salutaire de l'Evangile.

Ibid. *expl.* Les Saints ne suivent pas toujours leurs pensées & leurs desirs: ils étudient la volonté de Dieu & attendent ses ordres.

Ibid. *expl.* à l'Eglise, où se trouve la communion des saints.

parmi vous certaines gens, dont il avoit été prédit il y a long-tems, *qu'ils s'attireroient* ce jugement ″; gens qui changent la grace de notre Dieu *en une licence de* dissolution ″, & qui renoncent JESUS-CHRIST notre unique Maître ″, & notre Seigneur ″.

enim quidam homines (qui olim præscripti sunt in hoc judicium) impii, Dei nostri gratiam transferentes in luxuriam, & solum Dominatorem & Dominum nostrum Jesum Christum negantes.

5. Or je veux vous faire souvenir de ce que vous aurez appris autrefois ″: qu'après que le Seigneur ″ eut sauvé le peuple en le

5. *Commonere autem vos volo, scientes semel omnia, quoniam Jesus populum de terra Ægypti salvans,*

ꝟ. 4. *expl.* dans l'ancien Testament, qu'ils s'attireroient cette condamnation de la part de Dieu. Saint Jude en rapporte plusieurs exemples tirés des Ecritures anciennes. Car les punitions que Dieu exerçoit alors contre les impies, étoient des images de la damnation éternelle qu'il prépare aux heretiques & à tous ceux qui méprisent le saint Evangile.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qui changent en libertinage la grace de la liberté que JESUS-CHRIST nous a acquise; & sous prétexte que JESUS-CHRIST nous a affranchis de la loi, se portent à suivre les mouvemens de la concupiscence.

Ibid. *Le grec. aj.* notre Dieu.

Ibid. *grec. autr.* qui renoncent Dieu notre unique maître & JESUS-CHRIST notre Seigneur : quoiqu'il s'y puisse aussi rapporter à JESUS-CHRIST seul. Les premiers heretiques avoient inventé sur la nature de Dieu beaucoup d'imagination ridicules; & pour ce qui est de JESUS-CHRIST ils nioient qu'il fût Dieu, qu'il fût veritablement né, qu'il eût souffert & qu'il fût ressuscité, & ainsi ils le renonçoient en toute maniere par leur doctrine, aussi-bien que par leurs actions infames.

ꝟ. 5. *lettr.* vous qui sçavez toutes choses, qu'après que, &c.

Ibid. *lettr.* JESUS. *expl.* JESUS-CHRIST comme Dieu, mais néanmoins representé comme Sauveur par l'Ange qui conduisoit le peuple, sauva les Israëlites de la tyrannie de Pharaon, & nous a depuis délivrés d'une plus cruelle servitude.

secundò eos, qui non crediderunt, perdidit:

tirant de l'Egypte, il fit périr ensuite ceux qui furent incredules ″; Num. 14. 37.

6. Angelos verò, qui non servaverunt suum principatum, sed dereliquerunt suum domicilium, in judicium magni diei, vinculis æternis sub caligine reservavit:

6. qu'ils retient liés de chaînes éternelles dans de profondes ténebres, & reserve pour le jugement du grand jour, les anges qui n'ont pas conservé leur premiere dignité ″, mais qui ont quitté leur propre demeure ″;

7. sicut Sodoma & Gomorrha, & finitimæ civitates simili modo exfornicatæ, & abeuntes post carnem alteram, factæ sunt exemplum, ignis æterni pœnam sustinentes.

7. & que de même, Sodome & Gomorrhe & les villes voisines, qui s'étoient débordées comme elles dans les excès d'impureté, & s'étoient portées à abuser d'une chair étrangere ″, ont été proposées pour un exemple du feu éternel par la peine qu'elles ont soufferte ″. Gen. 1. 24.

℣. 5. *expl.* les Juifs qui périrent dans le desert.

℣. 6. *expl.* les heretiques doivent attendre le même jugement.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, que s'étant élevés par leur orgueil contre Dieu même, ils n'ont pu conserver ni les avantages excellens de la nature, & surtout de la grace, qu'ils avoient reçûs, ni le poste honorable où ils avoient été placés dans le ciel. On peut voir cet endroit expliqué dans les notes sur la 2. épître de S. Pierre ch. 2. 4. car ces deux épîtres servent l'une à l'autre d'explication.

℣. 7. *expl.* en s'abandonnant aux excès monstrueux d'impureté, dont parle S. Paul. *Rom.* 1. 27.

Ibid. *expl.* non seulement elles ont été punies d'une façon qui n'est pas ordinaire, mais Dieu a voulu qu'il soit resté des marques sensibles de la vengeance qu'il en a tirée. On voit par S. Irenée, Eusebe & d'autres, que ces heretiques contre lesquels S. Jude s'éleve avec tant de force, s'abandonnoient à toutes sortes d'impuretés. Il les avertit

§. 2. *Description des corrupteurs de la foi & des mœurs. Modestie des saints Anges.*

8. Après cela ces personnes ne laissent pas de souiller la chair par de semblables corruptions, & *de plus* ils méprisent la domination, & maudissent ceux qui sont élevés en dignité ″.

8. *Similiter & hi carnem quidem maculant, dominationem autem spernunt, majestatem autem blasphemant.*

Zach. 3. 2. 9. Cependant l'archange Michel, dans la contestation qu'il eut avec le diable touchant le corps de Moïse ″, n'osa le condamner avec execration ″;

9. *Cùm Michael archangelus cum diabolo disputans altercaretur de Moysi corpore, non est ausus judicium inferre blasphemiæ;*

que s'ils ne se convertissent, ils doivent s'attendre à une punition semblable à celle de Sodome, de Gomorrhe, &c. qui ont commis les mêmes abominations. On donne encore ce sens à ces paroles de l'Apôtre, qui est que les habitans de ces villes détestables, souffrent maintenant le feu éternel pour servir d'exemple à ces infames heretiques du supplice qui les attend.

℣. 8. *lettr.* & blasphement la majesté. *expl.* Quelques-uns entendent par la majesté qu'ils blasphémoient, les Rois & les Puissances : d'autres l'entendent assez probablement de la majesté de Jesus-Christ, qu'ils dégradoient de sa divinité & de sa qualité de Fils de Dieu, le croyant un pur homme.

℣. 9. *expl.* Quelques-uns croyent que le diable vouloit découvrir aux Israëlites le lieu de la sépulture de Moïse, pour leur faire rendre à son corps des honneurs divins. D'autres, que Moïse étant mort sur le mont Nebo, son corps fut transporté par S. Michel dans une vallée de la terre de Moab, où étoit situé le temple de Béelphegor, & que le diable s'opposa à cette translation, parce qu'il avoit peur que le voisinage de ce saint corps ne troublât le culte profane qu'il s'y faisoit rendre par les Moabites.

Ibid. *expl.* respectant le Créateur même dans la plus malheureuse de ses créatures. Il confond par là la temerité de ceux qui violent le respect dû à la majesté des Rois, quelques défauts qu'ils ayent. Cette histoire que l'Apôtre rapporte a son fondement dans le dernier chapitre du Deu-

ſed dixit : Imperet tibi Dominus.

mais il ſe contenta de dire : Que le Seigneur exerce ſur toi ſa puiſſance ″.

10. *Hi autem quæcumque quidem ignorant , blaſphemant ; quæcumque autem naturaliter , tanquam muta animalia , norunt , in his corrumpuntur.*

10. Au-lieu que ceux-ci condamnent avec execration tout ce qu'ils ignorent ″ , & ils ſe corrompent en tout ce qu'ils connoiſſent naturellement ″ , comme les bêtes irraiſonnables.

11. *Væ illis , quia in via Cain abierunt ; & errore Balaam mercede effuſi ſunt ; & in contradictione Core perierunt.*

11. Malheur ſur eux , parce qu'ils ſuivent la voie de Caïn ″ ; qu'étant trompés comme Balaam , & emportés par le deſir du gain , ils s'abandonnent au déreglement ; & qu'imitant la rebellion de Coré ″ , ils périront ″ comme lui.

Gen. 4. 8.
Num. 22. 23.
Num. 16. 34.

12. *Hi ſunt in epu-*

12. Ces perſonnes ſont

teronome : mais il a tiré les circonſtances qu'il y ajoute , ou de la tradition , ou de quelque écrit qui ne paroît pas ; tout ce qu'il en a dit eſt néanmoins indubitable. *Voyez* 1. *Petr.* 2. 11.

℣. 9. *grec.* Que le Seigneur te réprime. *lettr.* Que le Seigneur te commande.

℣. 10. *expl.* tout ce qu'ils ne comprennent pas de la Religion chrétienne.

Ibid. *expl.* par les ſens & par le ſentiment de leur appetit naturel : pouſſant même beaucoup plus loin que *les bêtes irraiſonnables* , les excès de leurs deſirs dereglés : puiſque celles-ci ont appris de la nature à ſe regler dans l'uſage des choſes qui regardent leur ſubſiſtance.

℣. 11. *expl.* Il marque par là les meurtres ſpirituels qu'ils commettoient , en empoiſonnant de leurs erreurs les ames de leurs freres.

Ibid. *expl.* en ſe ſoulevant contre la puiſſance des Apôtres.

Ibid. La Vulgate dit qu'ils ſont déja peris.

la honte & le deshonneur des festins de charité, lorsqu'ils y mangent avec vous sans aucune retenue; ils n'ont soin que de se nourrir eux-mêmes. Ce sont des nuées sans eau que le vent emporte çà & là ″. Ce sont des arbres qui ne fleurissent qu'en automne, des arbres stériles, doublement morts & déracinés ″.

lis suis macula, convivantes sine timore: semetipsos pascentes: nubes sine aqua, qua à ventis circumferuntur: arbores autumnales, infructuosa, bis mortua, eradicata:

2. Petr. 2. 17.

13. Ce sont des vagues furieuses de la mer ″, d'où sortent, comme une écume sale, leurs ordures & leurs infamies. Ce sont des étoiles errantes ″, ausquelles une tempête noire & ténebreuse est réservée pour l'éternité.

13. *fluctus feri maris, despumantes suas confusiones: sidera errantia, quibus procella tenebrarum servata est in aternum.*

14. C'est d'eux qu'Enoch, qui a été le septiéme depuis Adam, a pro-

14. *Prophetavit autem & de his septimus ab Adam Enoch,*

ỷ. 12. *expl.* Il leur reproche deux vices: l'inconstance, qui est un des caracteres de l'erreur & du vice: & l'inutilité de leurs prédications, ne remportant aucun fruit, & détruisant au contraire celui des vrais Apôtres.

Ibid. *expl.* Les heretiques de ces premiers tems étoient si corrompus, qu'il ne paroissoit point qu'ils pussent revenir de leurs égaremens.

ỷ. 13. *expl.* tant est éclatant le scandale qu'ils causent par l'emportement de leurs passions.

Ibid *expl.* Plusieurs Interpretes croyent que l'Apôtre ne parle point des sept planettes qui sont les plus beaux astres du ciel, mais de ces metéores qui courent dans l'air, & qui s'allument tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, & qui étant poussés par les vents n'ont point de mouvement reglé. Ce qui est une belle image des heretiques dans les variations qu'on remarque ordinairement dans leurs erreurs.

dicens:

dicens : Ecce venit Dominus in sanctis millibus suis.

15. Facere judicium contra omnes, & arguere omnes impios de omnibus operibus impietatis eorum, quibus impiè egerunt, & de omnibus duris, quæ locuti sunt contra Deum peccatores impii.

16. Hi sunt murmuratores querulosi, secundùm desideria sua ambulantes, & os eorum loquitur superba, mirantes personas quæstûs causâ.

phetisé en ces termes // :

15. Voilà le Seigneur qui va venir avec une multitude innombrable de ses saints, pour exercer son jugement sur tous les hommes, & pour convaincre tous les impies de toutes les actions d'impiété qu'ils ont commises, & de toutes les paroles injurieuses que ces pecheurs impies ont proferées contre lui. *Apoc.* 1. 7.

16. Ce sont des murmurateurs qui se plaignent sans cesse // ; qui suivent leurs passions ; dont les discours sont pleins de faste & de vanité, & qui se rendent admirateurs des personnes, selon qu'il est utile pour leurs interêts //. *Psal.* 16. 10.

℣. 14. *expl.* On ne trouve pas cette prophetie dans l'ancien Testament. Tertullien dit que le livre d'où ce passage a été tiré, étoit pur & sans mélange avant le déluge, & depuis a été conservé par Noé ; mais qu'ensuite il a été corrompu par les heretiques & a passé pour apocryphe. Cela n'empêche pas que le témoignage que l'Apôtre en tire ne soit vrai : car étant inspiré de Dieu, il a bien pu discernet le vrai du faux.

℣. 16. *expl.* Ils grondoient contre les supérieurs & les Pasteurs de l'Eglise, & se plaignoient en secret de la severité de la discipline & de la rigueur des loix, comme si l'Eglise par ses ordonnances diminuoit la liberté que la nature a donné à l'homme.

Ibid. *expl.* Ils parlent avec mépris des petits & avec estime des personnes puissantes, & pour un interêt bas & sordide, ils employent les flatteries & les louanges affectées pour avoir les bonnes graces des Grands du monde.

§. 3. *Attachement aux Apôtres. Foi. Priere. Confiance. Amour de Dieu. Haine de la chair.*

1. Tim. 4. 1. 2. Tim. 3. 1. 2. Pet. 3. 3.

17. Mais pour vous, mes bien-aimés, souvenez-vous de ce qui a été prédit par les Apôtres de notre Seigneur JESUS-CHRIST ″;

18. qui vous disoient, qu'aux derniers tems il y auroit des imposteurs ″, qui suivroient leurs passions dereglées & pleines d'impieté.

19. Ce sont des gens qui se séparent eux-mêmes ″; des hommes sensuels ″, qui n'ont point l'Esprit de Dieu.

20. Mais vous, mes bien-aimés, vous élevant vous-mêmes comme un édifice spirituel sur le fondement de votre très-sainte foi ″, & priant par le Saint-Esprit ″,

17. *Vos autem, carissimi, memores estote verborum, quæ prædicta sunt ab Apostolis Domini nostri Jesu Christi,*

18. *qui dicebant vobis, quoniam in novissimo tempore venient illusores, secundùm desideria sua ambulantes in impietatibus.*

19. *Hi sunt, qui segregant semetipsos: animales, Spiritum non habentes.*

20. *Vos autem, carissimi, superædificantes vosmetipsos sanctissimæ vestræ fidei, in Spiritu sancto orantes,*

ỷ. 17. *expl.* Il a principalement en vûe la 2.e épître de saint Pierre. *ch.* 3. 1. 2. 3.

ỷ. 18. lettr. *illusores*; ce qui peut signifier, des gens qui mettent toute leur religion à se moquer de tout ce qu'il y a de plus saint dans la Religion veritable.

ỷ. 19. *expl.* de l'Eglise de Dieu par le schisme.

Ibid. *lettr.* des animaux. *expl.* Ils ne se conduisent que par le mouvement de leurs desirs naturels & de leurs convoitises, & non point par l'Esprit de Dieu dont ils sont dénués.

ỷ. 20. *expl.* Il veut qu'en demeurant fermes sur le fondement de la foi qu'ils avoient reçûe des Apôtres, ils bâtissent dessus par la pratique des bonnes œuvres sans lesquelles la foi est inutile.

Ibid. *expl.* Il faut employer la priere pour obtenir la

21. *vosmetipsos in dilectione Dei servate, expectantes misericordiam Domini nostri Jesu Christi in vitam æternam.*

21. conservez-vous en l'amour de Dieu, attendant la miséricorde de notre Seigneur JESUS-CHRIST, pour *obtenir* la vie éternelle.

22. *Et hos quidem arguite judicatos.*

22. Reprenez tous ceux qui paroissent endurcis & condamnés ″.

23. *Illos verò salvate: de igne rapientes: aliis autem misere mini in timore; odientes & eam, quæ carnalis est, maculatam tunicam.*

23. Sauvez les uns ″ en les retirant *comme* du feu; ayez compassion des autres ″ en craignant pour vous-mêmes; & haïssez comme un vêtement souillé tout ce qui tient ″ de la corruption de la chair.

24. *Ei autem, qui potens est vos conservare sine peccato, & constituere ante conspectum gloriæ suæ immaculatos in exultatione in adventu Domini nostri Jesu Christi,*

24. A celui qui est puissant pour vous conserver sans peché, & pour vous faire comparoître devant *le trône de* sa gloire purs & sans tache, & dans un ravissement de joie, à l'avenement de notre Seigneur JESUS-CHRIST;

25. *soli Deo Salva-*

25. à Dieu seul notre

grace, & la priere ne peut être efficace si elle n'est faite par l'Esprit de Dieu, selon que saint Paul le marque, *Rom.* 8. 26.

℣. 22. *expl.* par leur propre jugement, comme parle S. Paul. *Tit.* 3. 10. à l'égard de ceux-là il conseille de les convaincre par de bonnes raisons, afin qu'en découvrant leurs erreurs on puisse s'en garder.

℣. 23. *expl.* ceux qui sont en peril d'être séduits par les heretiques.

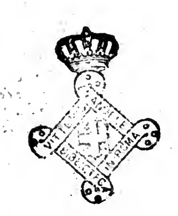
Ibid. *expl.* ceux qui sont endurcis dans le mal.

Ibid. *autr.* qui vient.

Sauveur, par notre Seigneur JESUS-CHRIST, gloire & magnificence, empire & force, avant tous les fiecles, & maintenant, & dans tous les fiecles des fiecles. Amen.

tori noftro, per Jefum Chriftum Dominum noftrum, gloria & magnificentia, imperium, & poteftas, ante omne fæculum, & nunc, & in omnia fæcula fæculorum. Amen.

Fin de l'Epître de S. Jude. Tome XX.






ER · L. G O T T S C H
1974

